





H



NOUVEAU
DICTIONNAIRE
D'HISTOIRE NATURELLE.

ORC — PAS.

Liste alphabétique des noms des Auteurs, avec l'indication des matières qu'ils ont traitées.

MM.

- BIOT..... *Membre de l'Institut.* — La Physique.
- BOSC..... *Membre de l'Institut.* — L'Histoire des Reptiles, des Poissons, des Vers, des Coquilles, et la partie Botanique proprement dite.
- CHAPTAL..... *Membre de l'Institut.* — La Chimie et son application aux Arts.
- DE BLAINVILLE, *Professeur adjoint à la Faculté des Sciences de Paris, Membre de la Société philomathique, etc.* (BV.) — Articles d'Anatomie comparée.
- DE BONNARD..... *Ing. en chef des Mines, Secr. du Conseil gén. etc.* (BD.) — Art. de Géologie.
- DESMAREST... *Professeur de Zoologie à l'École vétérinaire d'Alfort, Membre de la Société Philomathique, etc.* — Les Quadrupèdes, les Cétacés et les Animaux fossiles.
- DU TOUR..... — L'Application de la Botanique à l'Agriculture et aux Arts.
- HUZARD..... *Membre de l'Institut.* — La partie Vétérinaire. Les Animaux domestiques.
- Le Chev. DE LAMARCK, *Membre de l'Institut.* — Conchilologie, Coquilles, Météorologie, et plusieurs autres articles généraux.
- LATREILLE..... *Membre de l'Institut.* — L'Hist. des Crustacés, des Arachnides, des Insectes.
- LEMAN..... *Membre de la Société Philomathique, etc.* — Des articles de Minéralogie et de botanique. (LN.)
- LUCAS FILS..... *Professeur de Minéralogie, Auteur du Tableau Méthodique des Espèces minérales.* — La Minéralogie; son application aux Arts, aux Manufact.
- OLIVIER..... *Membre de l'Institut.* — Particulièrement les Insectes coléoptères.
- PALISOT DE BEAUVOIS, *Membre de l'Institut.* — Divers articles de Botanique et de Physiologie végétale.
- PARMENTIER... *Membre de l'Institut.* — L'Application de l'Économie rurale et domestique à l'Histoire naturelle des Animaux et des Végétaux.
- PATRIN..... *Membre associé de l'Institut.* — La Géologie et la Minéralogie en général.
- SONNINI..... — Partie de l'histoire des Mammifères, des Oiseaux; les diverses chasses.
- TESSIER..... *Membre de l'Institut.* — L'article MOUTON (Économie rurale.)
- THOUIN..... *Membre de l'Institut.* — L'Application de la Botanique à la culture, au jardinage et à l'Économie rurale; l'Hist. des différ. espèces de Greffes.
- TOLLARD AÎNÉ... *Professeur de Botanique et de Physiologie végétale.* — Des articles de Physiologie végétale et de grande culture.
- VIEILLOT..... *Auteur de divers ouvrages d'Ornithol. gé.* — L'Histoire générale et particulière des Oiseaux, leurs mœurs, habitudes, etc.
- VIREY..... *Docteur en Médecine, Prof. d'Hist. Nat., Auteur de plusieurs ouvrages.* — Les articles généraux de l'Hist. nat., particulièrement de l'Homme, des Animaux, de leur structure, de leur physiologie et de leurs facultés.
- YVART..... *Membre de l'Institut.* — L'Économie rurale et domestique.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :

- À Paris, chez C.-F.-L. PANCKOUCKE, Imp. et Éd. du Dict. des Sc. Méd., rue Serpente, n.º 16,
- À Angers, chez FOURIER-MAME, Libraire.
- À Bruges, chez BOGAERT-DUMORTIER, Imprimeur-libraire.
- À Bruxelles, chez LECHARLIER, DE MAT et BERTUOT, Imprimeurs-libraires.
- À Dôle, chez JOLY, Imprimeur-Libraire.
- À Gand, chez H. DUJARDIN et OR BUSSCHER, Imprimeurs-libraires.
- À Genève, chez PASCHOUD, Imprimeur-libraire.
- À Liège, chez DESOER, Imprimeur-libraire.
- À Lille, chez VANACKÈRE et LELUX, Imprimeurs-libraires.
- À Lyon, chez BOHAIRE et MAIRE, Libraires.
- À Manheim, chez FONTAINE, Libraire.
- À Marseille, chez MARVERT et MOSSY, Libraires.
- À Mons, chez LE ROUX, Libraire.
- À Rouen, chez FRÈRE aîné, et RENAULT, Libraires.
- À Toulouse, chez SÉNAC aîné, Libraire.
- À Turin, chez PIC et BOCCA, Libraires.
- À Verdun, chez BÉNIT euse, Libraire.

Birds

J. H. Riley

NOUVEAU
DICTIONNAIRE
D'HISTOIRE NATURELLE

APPLIQUÉE AUX ARTS,

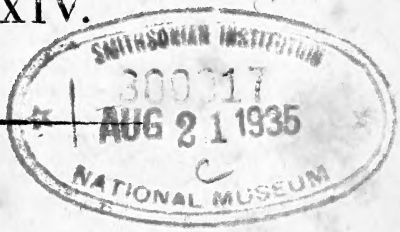
A l'Agriculture, à l'Économie rurale et domestique,
à la Médecine, etc.

PAR UNE SOCIÉTÉ DE NATURALISTES
ET D'AGRICULTEURS.

Nouvelle Édition presque entièrement refondue et considé-
rablement augmentée ;

AVEC DES FIGURES TIRÉES DES TROIS RÈGNES DE LA NATURE.

TOME XXIV.



DE L'IMPRIMERIE D'ABEL LANOË, RUE DE LA HARPE, n.º 78.

A PARIS,

CHEZ DETERVILLE, LIBRAIRE, RUE HAUTEFEUILLE, n.º 8.

=====
M DCCC XVIII.

Indication pour placer les PLANCHES du TOME XXIV.

M 5. Insectes, pag. 65.

Ochthère mante avec sa patte antérieure. — Œdèmère bleue. — Œstre du Renne. — Ogcode jouffu. — Omalise sutural. — Omophron bordé. — Onitis bison. — Onthophage taureau. — Opatre sabuleux. — Opile mou. — Ornéode hexadactyle. — Oryctès nasicorné. — Oxybèle rayé. — Oxypore fauve.

M 36. Quadrupèdes mammifères, pag. 182.

Ours noir d'Amérique. — Ouistiti, proprement dit. — Oryctérope du Cap.

M 4. Poissons, pag. 224.

Nason licornet. — Odontognathe aiguillonné. — Ophicéphale karruway. — Ophidie barbue. — Ophisure ophis. — Ostorinque fleurie. — Oligopode vellifère. — Osphronème gorain. — Ostracion triangulaire. — Ostracion quatre aiguillons.

M 1. Quadrupèdes mammifères, pag. 234.

Ogotone (Pika). — Ocelot (Chat). — Ouanderou (Macaque).

M 25. Quadrupèdes mammifères, pag. 330.

Paca. — Palatine (guenon). — Pangolin à queue.

M 11. Plantes, pag. 421.

Pagapatte acide. — Palmette petite. — Papayer d'Amérique. — Pariétaire officinale.

M 34. Papillons, pag. 511.

Papillon anthioca (Heliconien). — Papillon aurore (Pieride). — Papillon galanthis (Nymphale). — Papillon hector. — Papillon machaon.

M 9. Papillons, pag. 513.

Papillon corydon (Polyommate), vu en dessus et en dessous. — Papillon galathée (Satyre). — Papillon mégère (Satyre). — Papillon morio (Nymphale).

Paris

NOUVEAU DICTIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE.

O R C

ORCHESTE, *Orchestes*, Illig., Oliv.; *Curculio*, Linn., Geoff., Fab.; *Rhynchænus*, Clairv., Latr. Genre d'insectes coléoptères, de la section des tétramères, famille des rhynchophores, tribu des charansonites, ayant pour caractères: antennes insérées près du milieu d'un prolongement antérieur et en forme de trompe de la tête, coudées, de dix articles, dont les trois derniers forment la massue; pénultième article des tarsi bilobé; corps court, ovoïde, rétréci en devant, avec les cuisses postérieures grosses, propres pour sauter.

Nous devons l'établissement de cette coupe générique à M. Clairville. Il lui avoit donné le nom de *rhynchænus*, dont Fabricius a fait ensuite une application beaucoup plus étendue, en désignant de la sorte la plupart des charançons de Linnæus, à longue trompe.

Les rhynchænes de M. Clairville ne composent, dans le système de Fabricius, que la troisième division du genre du même nom, et qui comprend ceux qui ont la faculté de sauter. Illiger ayant senti que M. Clairville avoit eu raison d'en former un genre propre, et craignant de changer la nomenclature de Fabricius, a désigné cette coupe sous la dénomination d'*orchestes*, qu'Olivier a adoptée.

Les orchestes sont de très-petits coléoptères, qui rongent, selon les espèces, les feuilles de divers végétaux, et celles particulièrement de l'aulne, du saule, du chêne, du hêtre, etc. C'est aussi la nourriture de leurs larves. Leur corps est dépourvu de pattes, allongé, divisé en douze anneaux, un peu ridé sur les côtés, et conique postérieurement.

Leur tête est écailleuse et armée de mâchoires dures. Lorsqu'elles ont bien mangé, on aperçoit, à travers la peau de canal intestinal; il paroît alors noirâtre, et il parcourt toute la longueur du milieu du dos. Elles minent les feuilles, et c'est dans leur substance même qu'elles se métamorphosent. Elles s'y filent une petite coque très-mince, dans laquelle elles se changent en nymphes. L'insecte parfait en sort un mois ou cinq semaines après. Il saute assez loin et avec beaucoup de promptitude. Je mentionnerai les espèces suivantes, qui se trouvent toutes dans les environs de Paris.

L'ORCHESTE DE L'AULNE, *Orchestes alni*, Oliv., *Coléopt.*, tom. 5, n.º 37, pl. 32, fig. 482. Noir; velu; élytres d'un fauve jaunâtre, et marquées chacune de deux taches noires.

L'ORCHESTE DU CHÈVRE-FEUILLE, *Orchestes lonicerae*, Oliv., *ibid.*, pl. 32, fig. 484. Il est fauve, avec une bande noire sur les élytres et les cuisses postérieures.

L'ORCHESTE DU SAULE, *orchestes salicis*, Oliv., *ibid.*, pl. 32, fig. 490. Il est noir, avec deux bandes onnées sur les élytres.

L'ORCHESTE DU PEUPLIER, *orchestes populi*, Oliv., *ibid.*, pl. 32, fig. 491. Il est noir, avec les antennes et les pieds d'un jaune fauve, et l'écusson blanc. (L.)

ORCHESTIE, *Orchestia*, Léach. Genre de crustacés. V. TALITRE (L.)

ORCHETA. C'est le SCYLLARE. (B.)

ORCHIDASTRON, *Orchidastrum*. Genre de plantes, établi par Micheli, pour placer l'OPHRYDE SPIRALE de Linnæus, depuis placée parmi les NÉOTTIES. Il est par conséquent le même que le SPIRANTHE de Richard. (B.)

ORCHIDEA. Petiver (*Gazoph.*, tab. 85, f. 6) donne ce nom à l'*eucomis nana*, W., plante qui étoit une espèce de FRITILAIRE pour Linnæus. (LN.)

ORCHIDÉES, *Orchideæ*, Jussieu. Famille de plantes qui offre pour caractères : une corolle (calice, Jussieu) à cinq divisions, dont quatre supérieures et une inférieure (nectaire, Linnæus) ordinairement plus grande et d'une structure différente; un ovaire inférieur, à style unique, montant, souvent adné à la base de la division supérieure, quelquefois très-court ou presque nul; à stigmate dilaté, pas tout-à fait terminal, mais, comme appliqué à la partie antérieure du style à une seule anthère sortant du sommet du style, sous le stigmate, biloculaire, à loges distinctes, souvent même séparées, tantôt adnées aux deux côtés du style et sessiles, tantôt portées sur un filament court, bivalves, gonflées d'une poussière fécondante, aglutinée en une petite masse; une capsule uniloculaire, trivalve, déhiscente à sa base, relevée de six nervures saillantes, dont trois adnées longitudinale-

ment sur le milieu des valves et tombant avec elles, et trois autres situées dans les jointures des valves et persistantes; semences nombreuses, ordinairement très-fines, souvent arillées, portées sur un placenta adné longitudinalement au milieu de chaque valve; embryon très-petit, situé à la base d'un périsperme charnu.

Les plantes de cette famille ont une racine quelquefois fibreuse, mais le plus souvent tuberculeuse, simple ou divisée. Leur tige est ordinairement simple, herbacée, scapiforme, rarement grimpante. Les feuilles radicales sont engainantes, nerveuses, et les caulinaires alternes, sessiles, souvent squamiformes; leurs fleurs spathacées, ordinairement disposées en épis et rarement solitaires, naissent au sommet des tiges. Elles sont en général d'un aspect agréable, et quelquefois même vivement colorées. Leur structure irrégulière et bizarre les rend très-remarquables.

Ventenat, de qui on a emprunté ces expressions, rapporte sept genres à cette famille, qui est la troisième de la quatrième classe de son *Tableau du Règne végétal*, et dont les caractères sont figurés planche 5, n.º 3 du même ouvrage. Ces genres sont ORCHIS, SATYRION, OPHRYS, HELLÉBORINE, LIMODORE, SABOT et VANILLE.

Ol. Swartz a depuis publié une *Monographie des orchidées*, dans laquelle il modifie beaucoup les caractères de plusieurs de ces genres, en établit de nouveaux ou en rappelle d'oubliés, tels que DISE, PTERIGODION, DISPÈRE, CORYCION, NÉOTTIE, CRANICHIE, ONCIDION, AÉRIDE, DENDROBIE, STELLIS et LÉPANTHE.

On doit à R. Brown, dans la nouvelle édition de l'*Hortus kewensis*, une réforme dans les genres de cette famille, qui a nécessité d'en former plusieurs nouveaux qu'il appelle ACERAS, HABENAIRE, HERMINION, GOODYÈRE, ÉPIPOGION, LISTÈRE, CORALLORHIZE et GASTRODION.

Aubert-Dupetit-Thouars a fait, pendant son séjour dans les îles de l'Afrique orientale, un travail sur les *orchidées*, dont il a donné le prodrome dans le *Bulletin des sciences*, année 1809. Il en résulte qu'en portant sur les étamines une attention plus rigoureuse qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, on peut établir sous trois sections, savoir: celle des *satyrions*, celle des *helléborines* et celle des *épidendres*, vingt-un genres suffisamment distincts, selon lui, de ceux établis par Swartz, par Loureiro, par Ruiz et Pavon, etc. Ces genres, outre ceux mentionnés plus haut, sont: DRYORKIS, AMPHORKIS, SATORKIS, CYNORKIS, HABÉNORKIS, HIPPOKIS, STELLORKIS, LEPTORKIS, ERPOKIS, GASTORKIS, CYANORKIS, ALISMORKIS et CORYMBORKIS.

Enfin Richard, dans son excellent travail sur les *orchidées*

d'Europe, travail que tout botaniste doit étudier s'il veut connoître à fond l'organisation de ces singulières plantes, a augmenté le nombre de leurs genres, en créant ceux qu'il a appelés, **LOGROSSE**, **ANACAMPTIS**, **NIGRITELLE**, **CHAMORCHIS**, **SPIRANTHE**, **CÉPHALANTHÈRE** et **LIPARIS**. *V.* ces mots et ceux **STERNORHYNQUE**, **PÉLEXIE**, **CALYPSO**, **ORCHIDASTRE** et **CORALLORHIZE**.

Les orchidées ont été divisées en orchidées monandres et en orchidées diandres.

Parmi les premières, se placent les genres **HABÉNAIRE**, **NÉOTTIE**, **ALTENSTÉNIE**, **OPHRYDE** et **TUSSAC**.

Parmi les secondes, se rangent les genres **TÉLIPOGON**, **TRICHOCÈRE**, **PACHYPHYLLE**, **ISOCHILLE**, **CYMBIDION**, **BLETIE**, **ANGULOA**, **ONCIDION**, **IONOPSIS**, **CYRTOCHITUM**, **ODONTOGLOSSE**, **ÉPIDENDRE**, **VANILLE**, **STÉNOGLOSSE**, **DENDROBION**, **MASDEVALLIÉ**, **STELLIS**, **PLEUROTHALLIS**, **RESTRÉPIE**, **RODRIGUEZIE**. (B.)

ORCHIDION. Synonyme d'*orchis*, chez les Grecs. *V.* **ORCHIS**. (LN.)

ORCHIDOCARPE, *Orchidocarpum*. Genre de plantes établi par Michaux, *Flore de l'Amérique septentrionale*, pour placer quelques arbustes qu'on avoit jusqu'à lui rangés parmi les **COROSSOLS**. Il en diffère principalement par les fruits, qui sont des baies grosses, sessiles, réniformes, ordinairement réunies plusieurs ensemble, ou solitaires lorsque les autres avortent, et renfermant plusieurs semences arillées, attachées par un seul rang à la suture interne. Adanson l'a appelé **ASSIMINIER**, nom que lui conserve Décanolle dans son *Syst. vég.* Jussieu croit qu'il doit être réuni aux **PORCELIES**.

L'**ORCHIDOCARPE BELIER** a les feuilles glabres et ovales. C'est le **COROSSOL TRILOBÉ** de Linnæus.

L'**ORCHIDOCARPE A PETITES FLEURS** a les feuilles velues et ovales.

L'**ORCHIDOCARPE PYGMÉE** a les feuilles glabres et lancéolées. C'est l'*anona pygmea* de Bartram.

L'**ORCHIDOCARPE A GRANDES FLEURS** a les feuilles ovales, pubescentes, et les pétales extérieurs beaucoup plus grands. C'est l'*anona grandiflora* de Bartram. *V.* au mot **COROSSOL**. (B.)

ORCHIS, *Orchis*. Genre de plantes de la gynandrie digynie et de la famille des orchidées, qui a pour caractères : une spathe simple, uniflore; une corolle (calice, Jussieu) profondément divisée en six découpures, dont cinq supérieures égales, plus ou moins conniventes, deux desquelles sont intérieures et relevées en forme de casque; et trois extérieures, et la sixième (nectaire, Linn.) inférieure, grande, élargie, lobée ou simple, et terminée par un éperon ou corne

allongée ; deux étamines , dont les filâmens sont très-courts , situés au sommet intérieur du corps caverneux du pistil , et dont les anthères sont ovales et se développent en spirale ; un ovaire inférieur oblong , tors et sillonné , surmonté d'un style membraneux et concave , adné à la base de la découpure supérieure , et dont le stigmate est élargi et comprimé ; une capsule allongée , striée , torse , obtuse , à trois côtés , à trois loges , s'ouvrant par ses angles , et contenant des semences nombreuses.

Ce genre renferme des herbes si remarquables , qu'on ne sait même pas si on doit les appeler vivaces ou annuelles. Leurs feuilles sont alternes , sessiles , à nervures longitudinales , et leurs fleurs en épis , intéressantes par leur forme , souvent par leur beauté , et quelquefois par leur odeur. C'est principalement dans le mois de mai que les *orchis* étalent tout le luxe de leur parure ; mais , en général , les espèces se succèdent assez régulièrement pendant tout l'été , de manière que l'une fleurit lorsque l'autre se passe.

Des espèces de ce genre mieux observées , ont été depuis peu transportées dans les genres SATYRION et OPHRYSE , et d'autres ont servi à établir les nouveaux genres DISA , BARTHOLINE , BONATÉE , GYMMANDÈNE , LOROGLOSSE , ANACAMPTIS , NIGRITELLE , PLATANTHÈRE , CHAMORCHIS et HABÉNAIRE.

Les racines des orchis sont , tantôt des bulbes entières , tantôt des bulbes divisées en plusieurs parties , tantôt même de simples fibres charnues. Elles ont une manière de se reproduire , analogue à celle qu'on remarque dans plusieurs plantes bulbeuses , et dans presque toutes celles de leur famille , mais qu'on doit noter ici , parce que c'est dans ces plantes qu'on l'a le plus remarquée.

Chaque bulbe d'orchis est , au moment de la floraison , accompagnée de deux autres bulbes opposées , l'une à demi-desséchée ou pourrie , qui a servi à donner la hampe de l'année précédente ; l'autre très-petite , très-ferme , qui doit fournir la hampe de l'année suivante. Ainsi donc , la racine des orchis change chaque année , sans cependant mourir ; et comme ce changement s'opère toujours de la même manière , on peut dire qu'elle voyage , car au bout de cent ans , les grosses espèces qui ont un pouce de diamètre , doivent être à neuf ou dix pieds de l'endroit où la graine a germé.

Quoique les orchis fournissent une très-grande quantité de graines , il paroît qu'il en réussit fort peu chaque année , car ils semblent être toujours en même nombre dans un canton donné. Il est fort difficile , pour ne pas dire impossible , de les soumettre à la culture. Un parc en est plein , et pas

un seul ne veut vivre dans un jardin attenant. On n'a pas encore pu trouver une raison valable de cette particularité.

Les orchis ne sont pas seulement agréables, ils sont encore utiles. Les bulbes de la plupart des espèces peuvent se manger. C'est avec elles qu'on fait le salep cette substance qui nous vient de l'Orient, où on en fait usage pour rétablir l'estomac des personnes affoiblies par les maladies, réparer les forces épuisées par l'excès des plaisirs de l'amour, etc. Olivier rapporte que l'on prépare pour cet objet, aux environs de Constantinople, les bulbes des espèces les plus communes des environs de Paris, c'est-à-dire probablement des *orchis pyramidale*, *mâle* et *bouffon*, mais qu'il y a une différence telle entre leurs qualités, qu'il y a du salep d'un prix double d'un autre.

Pour faire ce salep, les Turcs choisissent les plus belles bulbes d'orchis, dans les temps que la plante commence à entrer en fleur. Ils en ôtent l'écorce et les jettent dans l'eau froide, où elles restent quelques heures. Ensuite ils les font cuire dans une suffisante quantité d'eau, et les enfilent pour les faire sécher à l'air. Elles deviennent demi-transparentes, très-dures, et ressemblent à de la gomme adragant. Elles se conservent autant que l'on veut dans cet état, pourvu qu'on les tienne dans un endroit sec.

Le salep se réduit très-facilement en poudre, et c'est après qu'il a subi cette opération qu'on en met dans l'eau chaude pour l'usage. Cette poudre s'y dissout, et forme un mucilage ou une espèce de gelée presque insipide, mais qu'on rend agréable avec du sucre, des aromates, et surtout du lait. Il y a peu de différence pour les propriétés physiques et médicinales entre le salep, le sagou et la féculé de pomme-de-terre. Ce sont des amidons très-nourrissans, très-adoucissans, qui répriment l'âcreté de la lymphe, et sont convenables dans un grand nombre de cas, et principalement dans la phthisie, dans les dysenteries bilieuses, etc.

L'eau dans laquelle on a fait cuire les bulbes d'orchis, dans la préparation du salep, évaporée, laisse un extrait d'une odeur agréable, qu'on peut comparer à celle du mélilot odorant; c'est celle de l'orchis même.

Les diverses espèces d'orchis sont si abondantes dans quelques cantons de l'Europe, qu'il est surprenant qu'il n'y ait pas encore eu de spéculateurs qui aient cherché à en faire du salep. Il semble qu'il est assez facile de les ramasser et de les préparer, pour que des familles pauvres puissent y trouver une partie de leurs moyens de subsistance dans les années.

de disette. On ne doit pas cependant dire que ce puisse être un remplacement perpétuel aux substances farineuses que la culture nous fournit annuellement, puisque, comme on l'a déjà dit, un pied d'orchis arraché ne se reproduit pas avant un grand nombre d'années.

On divise les orchis d'après leurs bulbes, qui sont ou entières et géminées, ou palmées ou fasciculées. Il y en a plus de cent espèces décrites dans les ouvrages de botanique.

Les espèces les plus remarquables parmi ceux à bulbes entières et géminées, sont :

L'ORCHIS BLANC, *Orchis bifolia*, Linn., qui a le pétale inférieur lancéolé, entier, l'éperon très-long, et les pétales ouverts. Il se trouve dans les bois et les prés couverts de presque toute l'Europe. Il ne faut pas le confondre avec l'OPHRYSE A FEUILLES OVALES, *Ophrys ovata*, Linn., qu'on appelle vulgairement la *double feuille*. Voyez au mot OPHRYSE.

L'ORCHIS PYRAMIDAL, dont le pétale inférieur est bicorné, à trois divisions entières, et dont l'éperon est très-long. Il se trouve très-abondamment dans les pâturages secs.

L'ORCHIS PUANT, *Orchis coriophora*, Linn., qui a la lèvre du pétale inférieur trifide, recourbée, crénelée; l'éperon court, et les pétales rapprochés par leur pointe. On le trouve dans les prés humides des montagnes. Il répand une forte odeur de punaise, qui suffit pour le faire distinguer.

L'ORCHIS BOUFFON, *Orchis morio*, Linn., qui a la lèvre du pétale inférieur divisée en quatre parties crénelées, l'éperon obtus et relevé; les pétales obtus et rapprochés par leurs sommets. C'est une des espèces les plus communes en Europe. Elle vient sur les pelouses des collines sèches, et y produit un fort bel effet lorsqu'elle est en fleur.

L'ORCHIS MÂLE, dont la lèvre du pétale inférieur a quatre lobes crénelés, l'éperon obtus, et les pétales réfléchis en dehors. Il se trouve très-abondamment dans les bois et les prés. Le rapport apparent de ses bulbes avec les testicules de l'homme lui a valu une grande célébrité dans les temps d'ignorance. Il suffisoit d'en manger, disoit-on, avec certaines cérémonies mystiques, pour faire rendre féconds des époux impatiens d'avoir des enfans. Le vrai est, comme on l'a déjà vu, que cette bulbe nourrit beaucoup sans charger l'estomac, et que son usage peut, en améliorant la santé, faciliter la conception, ainsi que toutes les autres opérations de notre machine.

L'ORCHIS BRULÉ, *Orchis ustulata*, qui a le pétale inférieur quadrifide et couvert de points rudes au toucher, l'éperon obtus, et les pétales écartés. Il croît dans les prés montagneux.

L'ORCHIS MILITAIRE qui a la lèvre du pétale inférieur quadrifide ; les découpures du milieu plus grandes , entières , séparées par une dent , et les bractées très-courtes. Cette espèce est très-commune dans les bois et les prés couverts , par toute l'Europe. Elle a été long-temps confondue avec plusieurs autres qui en diffèrent fort peu. C'est une des belles espèces.

L'ORCHIS PANACHÉ, dont la lèvre du pétale inférieur est quadrifide ; les découpures intermédiaires plus grandes , dentées ; les pétales relevés et l'épi très-court. Il se trouve dans les prairies quelquefois avec une telle abondance , qu'il les fait paroître rouges de loin. Ses fleurs sont ordinairement tachées de rouge ; on dit ordinairement , parce que lorsqu'elles viennent à l'ombre , elles sont sans taches et blanches.

2.º Parmi les orchis dont les bulbes sont palmées :

L'ORCHIS A LARGES FEUILLES, dont l'épéron est conique , la lèvre du pétale inférieur à trois lobes , les latéraux réfléchis. Il se trouve très-abondamment dans les prairies humides. Ses feuilles sont souvent tachées de noir.

L'ORCHIS MACULÉ , dont l'épéron est plus court que le germe ; la lèvre du pétale inférieur plane , et les pétales supérieurs très-ouverts. Il se trouve sur les montagnes , dans les prés secs. Il a les feuilles maculées de taches brunes , transverses.

L'ORCHIS ODORANT , dont l'épéron est recourbé et très-court , la lèvre du pétale inférieur est à trois lobes , et les feuilles linéaires. Il se trouve dans les prés humides des parties méridionales de la France. Il répand une odeur des plus suaves.

L'ORCHIS CONOPSE a l'épéron sétacé , plus long que le germe , la lèvre du pétale inférieur trifide , et les deux pétales latéraux très-écartés des autres. Il se trouve dans toute l'Europe , sur les montagnes découvertes.

3.º Les orchis à bulbes fasciculées sont en petit nombre , et aucun ne croît en France. Parmi eux je citerai seulement l'*Orchis swampine* , qui a la tige feuillée , la lèvre du pétale inférieur divisée en cinq parties , les découpures filiformes , les latérales recourbées , et l'épéron de la longueur du germe. Il se trouve dans les marais de la Caroline. Je l'ai décrit et dessiné sur le vivant. Ses fleurs répandent une odeur nauséabonde. (B.)

ORCHIS. Chez les Grecs et les Latins , on donnoit ce nom à des plantes qui , d'après la description que Dioscoride en donne , seroient des espèces d'ORCHIS. Elles étoient fort connues par la propriété aphrodisiaque , attribuée à leur racine.

Dioscoride en décrit deux espèces, le *cynosorchis* et le *serapias*, et ses descriptions conviennent bien à des orchidées ; mais il est impossible de dire à quelles espèces. Il les distingue du *satyrium*, parce que celui-ci a une racine simple, bulbeuse, de la grosseur d'une pomme ; tandis que dans les *orchis*, elle est formée par deux bulbes comparées aux testicules des animaux. La racine du *cynosorchis* étoit bulbeuse, assez longue ; oliviforme, formée de deux bulbes ; l'une plus basse, pleine, charnue ; l'autre plus haute, lâche, flétrie et molle. On mangeoit ses bulbes bouillies et rôties. On disoit que la bulbe charnue faisoit concevoir des mâles, et la bulbe flétrie, des femelles ; en outre, les femmes de la Thessalie, donnoient, pour exciter à l'amour, la bulbe charnue dans du lait de chèvre, et la bulbe flétrie pour produire l'effet contraire. Les bulbes du *serapias* avoient les mêmes qualités. Il est à croire que le fameux *duduim* des Israélites, étoit aussi une racine bulbeuse d'orchidée. On sait que maintenant encore, en Orient, on fait usage, comme aphrodisiaque, du salep, qui n'est autre chose que les bulbes d'une espèce d'ORCHIS.

Il est question des *orchis* dans Pline, mais cet auteur les confond avec les *satyrium*. Théophraste mentionne également les *orchis*.

Les botanistes, avant C. Bauhin, ont rapproché les *orchis*, *cynosorchis*, *serapias* et *satyrium* des anciens, de nos ORCHIS d'Europe, et ont décrit presque tous celles-ci sous ces noms grecs, qu'ils ont souvent latinisés. C. Bauhin, dans son *Pinax*, classe ainsi les plantes nommées ORCHIS de son temps :

1.^o ORCHIS LEGITIMA ou à bulbe double, qui se subdivisent ainsi qu'il suit.

A. *Cynosorchis* (*testiculus canis*). Exemple : *orchis militaris*, *pyramidalis*, Linn.

B. *Cynosorchis militaris*. Exemple : *orchis fusca*, *variegata*, *ustulata*, *globosa*, Linn.

C. *Morio* (bouffon). Exemple : *orchis morio* et *mascula*, Linn.

D. *Fœtida* (*testiculus hircinus* et *tragorchis*). Exemple : *orchis coriophora*, Linn., et *satyrium hircinum*, L. (*orchis*, W.)

2.^o ORCHIS SERAPIAS (*testiculus vulpinus* et *odoratissimus*), subdivisé en :

A. *Serapias*. Exemple : *orchis bifolia*, L. ; *ophrys myodes*, *apifera*, *arachnites*, W. ; *serapias lingua*, Linn.

B. Monorchis et triorchis (à une ou trois ou quatre bulbes).
Exemple : *orchis monorchis*, *ophrys spiralis*, *læseli*, L. et *serapias repens*, Linn. (*neottia*, W.),

3.^o ORCHIS PALMATA OU SATYRION (à bulbes palmés),
qu'il divise en :

A. Satyrium, où il rapporté des plantes inconnues.

B. Palmata. Exemple : *orchis latifolia*, *conopsea*, *odoratissima*, *sambucina*, *viridis* et *nigra*, W. (*satyrium*, L.). Voyez SATYRION.

C. Abortiva. Exemple : *Ophrys nidus-avis*, Linn., *orchis abortiva*, Linn.

Après C. Bauhin, l'on a continué à donner le nom d'*orchis* à des plantes de la même famille, jusqu'à Tournefort, qui constitua un genre *orchis*, c'est celui que Linnæus adopta en rectifiant ses caractères génériques, en y rapportant le *limodorum* de Tournefort, et en renvoyant quelques espèces d'*orchis* de cet auteur aux genres *satyrium* et *serapias*. Mais le genre *orchis* de Linnæus, très-nombreux en espèces, et beaucoup augmenté par les botanistes qui ont écrit après lui, a subi beaucoup de changemens. Ainsi, l'on a fait à ses dépens les genres *bartholina*, R. B.; *bonatea*, W.; *gymnadenia*, R. B.; *habenaria*, W.; *nigritella*, Rich.; *loroglossum*, Rich.; *anacamptis*, Rich.; *Platanthera*, Rich.; et l'on a renvoyé plusieurs de ses espèces dans les genres *alismorkis*, *amphorkis*, *angorkis*, *cynorkis*, *disa*, *hipporkis*, *limodorum*, *ophrys*, *serapias* et *satyrium*. Malgré ces nombreux renvois, le genre *orchis* est toujours un de ceux de la même famille qui renferment le plus d'espèces.

Buxhaume a donné le nom d'*orchis* au *lachenalia orchioïdes*, Linn., et le *curculigo*, Gært., est figuré dans l'Herbier d'Amboine, sous le nom d'*orchis amboinica*. (LN.)

ORCHITES. C'étoit le nom que les Latins donnoient à une variété d'OLIVE, à cause de sa forme testiculaire; on en faisoit de l'huile. Cette sorte d'olive, citée par Virgile, Pline et Columelle, étoit inférieure à celle dite *pausias*, mais supérieure à celle nommée *rhadios*. (LN.)

ORCITUNICA. L'un des noms de l'ANÉMONE, chez les anciens Romains. (LN.)

ORDILION, de Nicander, médecin grec. Cette plante est rapportée au *tordylion* de Dioscoride, selon Anguillara. V. TORDYLION. (LN.)

ORDRE, *Ordo*. Subdivision des classes ou des familles des animaux et des végétaux. V. MAMMALOGIE, ORNITHOLOGIE, ERPÉTOLOGIE, ICHTHYOLOGIE, CONCHYLIOLOGIE, ENTOMOLOGIE, BOTANIQUE et MÉTHODE NATURELLE. (B.)

ORÉADE, *Oreas*. Genre de COQUILLE établi par Denys de Montfort, pour placer une espèce presque microscopique, qu'on trouve dans la Méditerranée, et qui paroît tenir le milieu entre les NAUTILES et les SPIRULES.

Ses caractères sont : coquille libre, univalve, cloisonnée, en disque et contournée en spirale ; tour de la spire apparent, adhérent, mais non enchâssé ; ouverture ovale, fermée par un diaphragme bombé, mamelonné à l'extrémité extérieure où il est percé par un petit siphon ; cloisons unies ; le retour de la spire hors de l'ouverture. (B.)

ORÉADES. Nom donné par Columna à une espèce d'ORCHIS dont la fleur ressemble à la tête d'un singe (*orchis tephrosanthos*, Villars, Willd. (s.)

OREB. C'est le CORBEAU, en hébreu. (s.)

ORECCHIONE. Nom italien du VESPERTILION OREILLARD. (DESM.)

OREGA. Nom donné par Lobel à l'ORIGAN HÉRACLÉOTIQUE. (LN.)

OREGIOELLA, de Clusius. C'est le CACAÛ. (LN.)

OREILLARD, *Plecotus*. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des chéiroptères, établi par M. Geoffroy, dans les Mémoires de l'Institut d'Égypte, tom. 2, p. 112.

Les oreillards ne diffèrent des chauve-souris proprement dites, ou VESPERTILIONS, que parce qu'ils ont deux molaires de plus à chaque mâchoire, le chanfrein plus large et méplat, et les oreilles plus grandes et réunies par la base de leur bord antérieur.

Ces différences ne nous paroissent pas suffisantes pour admettre le genre *oreillard*. Nous le considérerons donc comme formant une division de celui des VESPERTILIONS. Voyez ce mot. (DESM.)

OREILLE et SENS DE L'OUÏE, *Auris* ou *auricula*, et *auditis*. On ne trouve pas cet organe dans tous les animaux ; mais ceux qui en sont pourvus n'ont de fixe que le labyrinthe rempli d'une sorte de gelée entourée d'une membrane élastique, où vient s'épanouir le nerf acoustique ; toutes les autres parties de l'oreille changent ou disparaissent totalement dans les différentes classes d'animaux. Cette membrane qui recèle la gelée, paroît donc être l'organe essentiel de l'ouïe.

On la trouve dans tous les animaux à deux systèmes nerveux et vertébrés : les mammifères (les cétacés compris), les oiseaux, les reptiles et les poissons, les mollusques de la famille des sèches et les crustacés. Quoique beaucoup d'insectes et de mollusques paroissent ouïr, on n'a pas encore pu découvrir l'organe de ce sens. Scarpa soupçonne qu'une espèce de mucosité dans la tête de certains insectes fait chez

eux la fonction de l'oreille, mais on n'a que des conjectures à cet égard. La membrane auditive du labyrinthe est en forme de bourse dans les écrevisses et les sèches; et renfermée dans un canal, ou un cartilage annulaire. Chez les poissons, les reptiles, les oiseaux et les mammifères, le labyrinthe est toujours garni de trois canaux semi-circulaires qui aboutissent à une cavité contenant la pulpe gélatineuse, de Cottinui, et en outre les osselets de l'ouïe. Quelques poissons en ont un ou deux, les autres les ont tous; ils sont suspendus dans la gelée du labyrinthe, et les vibrations sonores peuvent les ébranler assez pour être senties par le nerf acoustique. Les poissons à branchies fixes ont un canal qui se prolonge, de l'oreille interne jusqu'à l'extérieur de la tête, où il est fermé par une petite membrane analogue à la fenêtre ovale, et faisant fonction de tympan. M. Geoffroy Saint-Hilaire a reconnu que les osselets particuliers de l'ouïe, comme l'enclume, le marteau, l'étrier, et même le cadre du tympan, se transformoient chez les poissons en os préoperculaires pour protéger les branchies. Les salamandres et les grenouilles ont à peu près la même conformation dans leur oreille interne que les précédens. On trouve un cornet ou vestige de limaçon dans celles des serpens, des crocodiles et des lézards. Tous les oiseaux possèdent un limaçon, et en général, les animaux à sang chaud sont tous pourvus de trois canaux semi-circulaires, ayant chacun leur renflement, un sinus commun qu'on appelle le *vestibule*, et ce canal spiral partagé dans sa longueur en deux rampes par un os plat et un peu membraneux à son bord extérieur; on le nomme *limaçon*; mais il n'est pas roulé en spirale conique dans les oiseaux comme chez l'homme, les quadrupèdes vivipares et les cétacés. Les oiseaux de proie nocturnes ont de plus grands canaux semi-circulaires que les autres espèces, et paroissent jouir d'une ouïe très-fine. Dans les mammifères, la spirale du limaçon fait deux tours et demi, et sa grandeur surpasse celle des canaux circulaires chez les chauve-souris, les carnivores, le cheval, l'éléphant, le cochon et les cétacés. Cassérius, ensuite Gamper, ont décrit l'organe de l'ouïe des poissons dont on ignore la structure et même l'existence, quoique Aristote, Plin, Rondelet, Belon et tous les autres naturalistes sussent qu'ils entendoient. Nollet a prouvé par sa propre expérience, que l'homme aussi pouvoit entendre sous l'eau.

Le labyrinthe des mammifères et des oiseaux est toujours enveloppé de l'os très-dur des tempes, qu'on appelle le *rocher*; mais il est plus ou moins libre dans les diverses espèces de reptiles et de poissons. A l'extérieur de l'oreille, on ne trouve aucune ouverture chez les poissons osseux; mais dans les pois-

sons chondroptérygiens, les raies et les squales, il y a une petite caisse et une membrane du tympan. Dans les oiseaux, les quadrupèdes et les reptiles, cette caisse communique avec l'intérieur de la bouche par un canal appelé *trompe d'Eustache*.

La caisse ou le tambour communique aussi avec de grandes cavités prolongées dans les os du crâne chez les oiseaux; ceci est même très remarquable dans les oiseaux de proie nocturnes, qui possèdent une ouïe très-délicate. Une des rampes du limaçon est fermée par la membrane des fenêtres ronde et ovale, suivant les classes d'animaux chez lesquelles elles existent; on pourroit les nommer *fenêtres du vestibule et du limaçon*. Les poissons et les salamandres sont privés de la membrane du tympan; dans les animaux à sang rouge et froid, comme les classes des reptiles et des poissons, le tympan est à fleur de tête; mais chez les oiseaux et les mammifères, il y a un méat extérieur. Entre le tympan et la fenêtre ovale (celle du vestibule est toujours fermée d'une plaque osseuse), sont disposés des osselets, au nombre de quatre dans les mammifères: ce sont le marteau, l'enclume, le lenticulaire et l'étrier. Les oiseaux n'ont qu'un osselet à deux branches; quelques reptiles en ont un ou deux. Le marteau et l'étrier ont leurs muscles particuliers; il y en a trois au premier et un au second.

Le conduit externe de l'oreille n'existe pas chez les reptiles et les poissons: celui des oiseaux est très-court et sans conque ou pavillon extérieur: les cétacés sont aussi privés de ce dernier, de même que la taupe, le zemni, des musaraignes, des veaux-marins et les pangolins. Cette conque qui forme le cornet acoustique extérieur pour recueillir les rayons sonores de l'air, est conique et tournée en avant chez les carnivores, horizontale aux putois et martes qui cherchent leur proie à terre, dirigée en arrière aux lièvres, mobile en divers sens au cheval, aplatie à l'homme, aux singes et au hérisson, etc. Cette conformation est analogue au genre de vie de chaque espèce. Les animaux féroces portent l'oreille relevée, les espèces domestiques la portent basse et pendante, ce qui est un signe de faiblesse et d'asservissement. Voyez dans les *Leçons d'Anatomie comparée* de M. Cuvier, t. 2, leçon 13.^e, la description détaillée des oreilles dans les différens animaux. Chez tous les vertébrés ovipares, oiseaux, reptiles, poissons, il ne reste de l'os temporal que la portion intermédiaire propre à contenir le labyrinthe de l'oreille.

De l'Ouïe ou de l'Audition.

L'oreille perçoit les sons par le moyen des vibrations de

l'air. Le son ou le bruit dépend du trémoussement des molécules des corps durs et sonores. Le son se propage surtout par l'air, en raison directe de la densité de celui-ci, car il diminue beaucoup dans l'air raréfié. L'eau et les corps solides propagent aussi le son : celui-ci parcourt uniformément cent soixante-treize toises par seconde dans l'air calme, par une sorte d'ondulation sonore. Il se réfléchit lorsqu'il rencontre des obstacles; de là viennent les échos. Le nombre des oscillations sonores est en rapport inverse de la gravité du son. Plus une corde est tendue, plus ses vibrations sont nombreuses, et plus elle rend un son aigu; la même chose a lieu à mesure que la corde est ou plus fine ou plus courte, ou d'une substance plus dure, plus élastique, car les corps mous ne rendent aucun son. L'échelle des sons est contenue entre le plus grave qui fait trente vibrations par seconde, et le plus aigu qui en fait 7520 (Euler, *de Musicá*, p. 8), ce qui est en raison de 1 à 250 $\frac{2}{3}$. Dans une corde tendue par un poids d'une livre, et dans une autre corde égale tendue par quatre livres, les vibrations seront :: 1 : 2, ou différeront d'un octave. Deux cordes également tendues et de même matière, celle longue du double vibrera deux fois moins vite que l'autre. Il en est de même des tuyaux d'orgue. Des cordes égales ont des vibrations en raison inverse de leur diamètre : donc, une corde deux fois plus grosse donnera deux fois moins d'oscillations. On peut l'exprimer ainsi, a : B :: c : C. Le son des cloches est en raison de leur poids ou le triple de leur diamètre. L'octave est à la consonnance :: 3 : 2; la quarte, :: 4 : 3; la tierce majeure, :: 5 : 4; la tierce mineure, :: 6 : 5, etc. Une corde vibrante fait osciller par unisson une autre corde tendue au même ton; les autres cordes vibrent plus ou moins suivant leur tension. Par cette même commotion le bruit du canon brise les verres des fenêtres. La différence entre le bruit et le son consiste en ce que les corps non homogènes n'éprouvent pas des vibrations uniformes dans leurs molécules. Celles-ci éprouvent des chocs dissonans, tandis que les corps homogènes vibrant à l'unisson, donnent des sons harmoniques. Une modification admirable du son et l'un des plus grands moyens de la vie civilisée, est celle de la voix articulée, qui se divise en voyelles et en consonnes, variables comme les langues humaines.

L'étendue de l'ouïe varie suivant les animaux. Les espèces nocturnes, les carnivores, l'ont en général plus fine que les autres animaux, parce qu'elle leur étoit plus nécessaire pour découvrir leur proie à de grandes distances. On augmente la quantité du son dans l'oreille par des cornets acoustiques chez les hommes, mais les animaux en ont naturellement.

On entend aussi par la trompe d'Eustache; c'est pourquoi certaines personnes un peu sourdes ouvrent la bouche en écoutant. L'obstruction de ces méats auditifs cause la surdité : ce qui arrive assez ordinairement et ce qu'on peut espérer de détruire au moyen d'injections de liquides portés dans l'oreille interne, en perforant le tympan, comme l'a tenté avec succès M. Itard. Mais quelquefois le tympan étant brisé, devient une cause d'engorgement dans l'oreille, et ainsi de surdité. Nous n'entendons qu'un son à la fois, quoique ayant deux oreilles, comme nous ne voyons qu'un objet avec deux yeux, parce que les deux sensations étant simultanées, se confondent en une seule. L'inégalité de force des deux oreilles produit l'ouïe fausse, et on l'obtiendrait juste en rendant une oreille sourde. Dans les affections nerveuses, lorsque le système sensitif est dans un état d'irritation, le moindre bruit devient excessif et insupportable. Après un bruit assourdissant, les sons foibles sont inapercevables, comme une foible lueur ne peut être vue lorsqu'on est ébloui par une trop vive lumière. La vieillesse devient ordinairement sourde par une sorte d'épuisement de la sensibilité des nerfs auditifs, de même qu'on devient sourd par un fracas excessif.

Un objet bien digne de considération, est le rapport de nos affections avec les sons, et le plaisir ou la douleur qu'ils nous causent. En général, les sons très-aigus nous blessent; ainsi, une lame de scie qu'on lime, un bruit âcre et rêche déchire l'oreille et agace les dents. On fait de même entrer des chiens et des marmottes dans une espèce de fureur par des sifflemens violens. Les consonnances sont agréables à l'oreille, ainsi que les tons qui sont dans la proportion de 1 à 2, de 3 à 4. Mais les dissonances sont insupportables, et pourtant combinées en petites proportions parmi les plus douces consonnances, elles rendent plus vif le charme de l'harmonie dans la musique, comme le savent les grands compositeurs. De même les tons heurtés et vigoureux ajoutent à l'expression des nuances les plus suaves des couleurs d'un beau tableau. Les sons vifs causent la gaieté, les sons lents, la tristesse. Avec des sons forts et très-aigus, on excite la colère, on relève le courage, non-seulement dans les hommes, mais même dans les animaux, comme le savent ceux qui s'amuse à faire battre des chiens ensemble; car ils les excitent par une sorte de froissement de l'air entre les dents, comme en prononçant *s s s*. Dans la musique, il y a des sons tendres ou un mode chromatique, un autre rude et violent, comme le bécarre, un autre grand, austère, etc. Les cris des affections opèrent dans les animaux des changemens remarquables. Ainsi, le rugissement effrayant du lion fait trem-

bler de crainte les plus fiers animaux, relâche le ventre et abat les forces. On a vu le bruit du tambour faire sortir avec plus de vitesse le sang d'une personne qu'on saignoit. (*Zodiacus Medico-Gallicus*, tom. 2, pag. 149.) Il est certain que le rythme musical met comme à l'unisson les fibres des animaux vivans, de même qu'une corde en vibration met en mouvement une autre corde tendue. La plupart des hommes se mettent *au pas*, lorsqu'on bat la caisse près d'eux. Les plus grands orateurs ne persuadent pas autant par l'excellence des raisons que par l'accent, l'expression et le geste : voilà pourquoi Démosthène recommandoit tant l'*action*. Dans les spectacles, la voix, l'accent de l'âme, font couler les larmes ou percent le cœur. Quels prodiges n'a point opérés la musique ! David prend sa lyre, et calme le farouche Saül. Amurat IV, ce barbare assassin de ses frères, fut si attendri par un musicien qu'il avoit condamné à mort, qu'il ne put retenir ses larmes, et lui donna la vie. (*Voyez le prince Cantemir, dans son Histoire de Turquie.*) Timothée savoit, avec sa harpe, exciter le courage et la pitié d'Alexandre-le-Grand. Les sauvages de l'Orénoque font une musique si lugubre avec leurs grossiers instrumens, qu'ils ne peuvent s'empêcher de pleurer, et que les étrangers même n'y résistent pas. On en dit autant de quelques chansons des Arabes. Des maladies ont été guéries par la musique. Mais pourquoi chercher si loin des exemples des effets de la musique ? Trois à quatre chansons ou airs, ont eu des effets prodigieux sur les Français pendant la révolution. Les militaires savent combien une musique guerrière excite la valeur dans un jour de combat, et ôte la crainte du péril ; je l'ai moi-même éprouvé plus d'une fois. Le sens de l'ouïe a donc de grands rapports avec l'âme, et influe puissamment sur nos organes. Je ne suis pas étonné que les anciens, si habiles en politique, aient regardé la musique comme un objet essentiel aux mœurs, et en aient réglé le mode par des lois ; mais la musique moderne a beaucoup moins d'influence sur nous que celle des anciens, qui étoit très-simple et très-mélodieuse ; la nôtre, beaucoup plus compliquée, a moins d'effet, et par conséquent est moins bonne, puisque c'est d'après l'agrément et la profondeur des affections qu'elle est capable d'inspirer, qu'on doit mesurer sa bonté. Il est certain qu'un air simple de chanson aura plus d'action sur le peuple que la plus savante musique d'opéra ; l'expérience le prouve sans réplique. De même un prédicateur rustique fera plus d'impression sur la multitude qu'un rhéteur bel-esprit. On pleure aux prênes des curés de village, on critique et l'on bâille aux sermons des villes, parce que l'accent du

cœur est plus fort que les pensées brillantes, et que la passion fait plus que l'esprit.

L'ouïe est en rapport avec la voix, car on observe que les sourds de naissance sont muets; ils n'entendent pas, comment pourroient-ils apprendre à parler? Les peuples dont la voix est rude, ont l'oreille grossière et peu sensible à la musique; comme sont certains peuples du Nord. Cependant les Allemands sont très musiciens, jusque dans leurs moindres villages où chacun, dès le bas âge, chante à l'unisson, ainsi que font les Italiens. Il paroît que l'ouïe humaine doit être plus parfaite que celle des quadrupèdes, à cause du langage; car on observe que les oiseaux ont une oreille fort délicate, parce qu'ils chantent lorsqu'ils sont en amour. Les animaux muets ont l'oreille peu développée et la sensibilité moindre. En effet, la grande finesse de l'ouïe est toujours accompagnée d'une vive sensibilité et d'une plus grande intelligence. Les sourds sont naturellement moins habiles que les autres, parce que nous acquérons par l'oreille beaucoup de connoissances qu'ils ne peuvent pas recevoir facilement. La méthode du célèbre abbé de l'Épée et celle de Sicard, son successeur, remédient à ce malheur. Au reste, si le sourd ne peut pas entendre, il peut sentir les oscillations des corps sonores en les touchant. C'est ainsi que des sourds entendent en saïssissant entre leurs dents une tige de fer ou de bois qui repose sur un piano-forte. L'ébranlement de sons se transmet alors jusqu'à leur oreille interne, par la trompe d'Eustache. *Consultez les articles VOIX et SENS. (VIREY.)*

OREILLE D'ABBÉ. C'est un des noms vulgaires du COTYLET, *cotyledon umbilicus.* (L.N.)

OREILLE D'ANE. La CONSOLE DE GRANDE porte ce nom aux environs d'Angers. (B.)

OREILLE D'ANE. C'est le STROMBE OREILLE DE DIANE. (B.)

OREILLE D'ANE. On a aussi nommé de ce nom une espèce d'HALIOTIDE, *haliotis asiatica.* (DESM.)

OREILLE D'ANE. Nom vulgaire d'une espèce de TRÉMELLE. (B.)

OREILLE DE BŒUF. C'est le BULIME OREILLE DE BŒUF. (B.)

OREILLE BRUNE. Pautet appelle ainsi une TRÉMELLE de consistance cassante, qu'il a figurée pl. 184 de son *Traité des Champignons.* Elle est de couleur brune. Un chien, dans le manger duquel elle a été mêlée, n'en a pas été incommodé. (B.)

OREILLE DE CHARDON. Nom vulgaire de l'AGARIC DU PANICAUT, qui croît sur le collet des racines de cette plante.

et dont on voit de très-belles figures, pl. 39 du *Traité des Champignons* de Paulet. On le mange. (B.)

OREILLE DE CHARME. Paulet donne ce nom à un **AGARIC** à pédicule latéral qui croît sur les vieux charmes, et qui ne paroît pas dangereux. Sa couleur est un roux clair taché de jaune. Il est figuré pl. 24 du *Traité des Champignons* du médecin précité. (B.)

OREILLE DE CHAT. Espèce de **TRÉMELLE** d'un blanc sale, qui croît dans les bois des environs de Paris, et que Paulet a figurée pl. 186 de son *Traité des champignons*. On la mange, quoique d'une apparence peu appetissante. (B.)

OREILLE DU CHÈNE VERT. Espèce d'**AGARIC** à pédicule latéral qui croît sur l'yeuse, et dont la couleur est d'un jaune clair, excepté le pédicule qui est rougeâtre. Paulet l'a figurée pl. 24 de son *Traité des champignons*. Il paroît dangereux. (B.)

OREILLE DE CHEVROTAIN. Le **POLYPHÈME GLAND** porte ce nom. (B.)

OREILLE DE CHIEN, *Auris canina*, Rumph., Amb. 10, t. 11. C'est une espèce de **CADELARI**, *achyranthes prostrata*, suivant Linnæus. Loureiro la rapproche de son *cyathula geniculata*. (LN.)

OREILLE DE COCHON (GRANDE). Espèce de **TRÉMELLE** en forme d'oreille, de consistance cassante, que Paulet a fait connoître, et qu'on trouve figurée pl. 185 de son *Traité des champignons*. Sa partie supérieure est brune et fauve; sa partie extérieure et son pédicule sont jaunes. On la mange. (B.)

OREILLE DE COCHON (PETITE). Autre espèce de **TRÉMELLE**, inconnue avant Paulet, et qu'il a figurée pl. 184 de son *Traité des Champignons*. Elle est fauve en dehors, blanche dans sa concavité. Elle ne paroît pas nuisible. (B.)

OREILLE DE COCHON. On a aussi appelé de ce nom une espèce de **MOULE**, *Mytilus hyotis*. Voy. aussi **OREILLE DÉCHIRÉE**. (DESM.)

OREILLE DÉCHIRÉE ou **OREILLE DE COCHON**. C'est un **STROMBE**, *Strombus pugilis*. (DESM.)

OREILLE DE DIANE. Nom vulgaire du *strombus auris Dianæ*. Voy. **STROMBE**. (DESM.)

OREILLE DE GÉANT. C'est une **HALIOTIDE**, *Haliotis midae*. (DESM.)

OREILLE DE GÉANT (*Orelha de gigante*) des Portugais. C'est la **GRANDE BARDANE**. (LN.)

OREILLE GRANDE. Les matelots donnent ce nom au **THON**. (B.)

OREILLE D'HOMME. C'est le CABARET ou ASARET D'EUROPE. C'est encore le BOLET DU NOYER. (B.)

OREILLE DE JUDAS. Champignon cartilagineux ; même coriace, que Linnæus avoit placé parmi les TRÉMELLES, *Tremella auricula*, mais que Bulliard a reconnu devoir appartenir au genre PEZIZE, *Peziza auricula Judæ*. Il croît sur le sureau. Donné à un chien, il le rend malade, mais ne le fait pas mourir. Il est noir dans sa concavité, et verdâtre à l'extérieur. On donne aussi ce nom à la CHANTERELLE commune, qui se mange dans quelques cantons. V. ce mot. (B.)

OREILLE DE LIÈVRE. On appelle ainsi le BUPLÈVRE EN FAUX et le BUPLÈVRE FRUTESCENT. (B.)

OREILLE DE LIÈVRE (*Orelha de lebre*, en portugais). C'est, en Portugal, le nom du GITHAGE des blés, du TRÈFLE des champs et du PLANTAIN LUSITANIQUE. (LN.)

OREILLE DE MALCHUS. Nom vulgaire du BOLET DU NOYER, que l'on mange dans beaucoup de lieux. (B.)

OREILLE DE MER. C'est l'HALIOTIDE. V. ce mot. (B.)

OREILLE DE MIDAS. C'est la VOLUTE OREILLE DE MIDAS, qui a servi à Lamarck de type pour établir son genre AURICULE. (B.)

OREILLE DE MIDAS. C'est aussi une HALIOTIDE. (DESM.)

OREILLE DE MIDAS (FAUSSE). C'est une HÉLICE, *Helix oblonga*. (DESM.)

OREILLE DE MURAILLES. C'est le MYOSOTIS *Lappula*. (LN.)

OREILLE DE NOYER. AGARIC qui croît sur le noyer, et que l'on mange. Sa couleur est noisette en dessus et blanche en dessous. Son pédicule est latéral ; tantôt il est isolé, tantôt il est groupé. Paulet l'a figuré pl. 20 et 21 de son *Traité des Champignons*. (B.)

OREILLE OBLONGUE VERTE. L'HALIOTIDE OREILLE D'ÂNE a reçu ce nom. (DESM.)

OREILLE DE L'OLIVIER. AGARIC à pédicule latéral, qui croît sur l'olivier, et que Micheli a fait connoître. Son pédicule est latéral ; sa couleur est un jaune foncé. Il est vénéneux. Paulet l'a figuré pl. 24 de son *Traité des Champignons*. (B.)

OREILLE D'ORME. Le BOLET DU NOYER porte ce nom.

OREILLE D'OURS. C'est ainsi que les jardiniers appellent la PRIMEVÈRE, que l'on cultive le plus habituellement dans les parterres, et qui charme par la variété de ses couleurs. (B.)

OREILLE D'OURS. C'est une espèce de TRÉMELIE de consistance cassante, inconnue aux botanistes avant

Paulet, qui l'a figurée pl. 185 de son *Traité des Champignons*: Elle est d'un brun roussâtre. Son odeur se rapproche de celle de la truffe. On la mange. (B.)

OREILLE DE RAT. C'est l'EPERVIÈRE PILOSELLE. (B.)

OREILLE DE SAINT-PIERRE. C'est, à Marseille, l'animal de la FISSURELLE. On l'y mange habituellement. (B.)

OREILLE SANS TROUS. C'est l'*helix haliotide* de Linnæus, ou le SIGARET de Lamarck. (DESM.)

OREILLE DE SILÈNE. C'est le BULIME de ce nom. (B.)

OREILLE DE SOURIS. Nom vulgaire des plantes du genre CÉRAISTE. (B.)

OREILLE DE SOURIS. V. MYOSOTIS. (B.)

OREILLE DE VÉNUS. C'est l'HALIOTIDE. V. ce mot. (B.)

OREILLÈRE. C'est le nom du PERCE-OREILLE dans quelques endroits. (S.)

OREILLES ou OREILLONS. Terme de conchyliologie, qui désigne des parties plates, saillantes, angulaires et latérales, à la charnière de plusieurs coquilles bivalves, et notamment de celles des PEIGNES. V. ce mot. (DESM.)

OREILLETTE. Nom vulgaire, aux environs d'Orléans, de l'AGARIC AURICULE, qu'on mange habituellement. (B.)

OREILLETTE. On donne ce nom au CABARET. (LN.)

OREILLETTE ROUGE DES ARBRES. Nom donné par Paulet à la TRÉMELLE AMÉTHYSTE, qui croît sur les arbres morts, et qu'il a figurée pl. 186 de son *Traité des Champignons*. (B.)

OREILLON. On donne ce nom particulier au *tragus* de l'oreille des mammifères de la famille des chauve-souris ou cheiroptères. Cette partie offre des différences très-marquées selon les genres. Tantôt l'*oreillon* n'est que rudimentaire; tantôt il est médiocrement développé, ou bien d'une ampleur extraordinaire; tantôt il est intérieur ou bien extérieur à la conque de l'oreille; sa forme est quelquefois arrondie, d'autres fois lancéolée, etc. V. CHEIROPTÈRES. (DESM.)

ORELBAUM. Nom particulier à l'ALISIER, en Allemagne. (LN.)

ORELIA. Nom donné par Aublet à une plante déjà décrite par Allamand sous le nom de *galarips*, et dont Linnæus fit son genre *allamanda*. V. ci-après ORELIE. (LN.)

ORELIE, *Allamanda*. Arbrisseau lactescent, qui pousse plusieurs tiges noueuses, sarmenteuses, dont les feuilles sont lancéolées, sessiles, glabres et ridées en dessus, velues en dessous, et disposées quatre par quatre en verticilles autour des branches, et dont les fleurs sont en bouquets axillaires, accompagnés de bractées.

Cet arbrisseau forme, dans la pentandrie monogynie, un

genre qui a pour caractères : un calice divisé en cinq parties ; une corolle infundibuliforme , très-grande , de couleur jaune , dont le tube est très-long , très-évasé , et terminé par cinq grands lobes un peu inégaux et contournés ; cinq étamines à filamens très-courts et à anthères sagittées et conniventes ; un ovaire ovale , environné à sa base d'une membrane en forme d'anneau , surmonté d'un style filiforme , et terminé par un stigmate en tête , étranglé dans son milieu ; une capsule orbiculaire , comprimée , coriace , munie de longs aiguillons , à deux valves et à une loge polysperme ; les semences sont orbiculaires , membraneuses sur leurs bords , attachées , en double rang , sur le bord des valves.

L'*Orellie* se trouve à Cayenne. Sa décoction est un violent vomitif et purgatif que l'on a employé avec succès dans la colique des peintres , au témoignage d'Allamand. (B.)

ORELLANA. Nom que Marcgrave donne à la teinture que les Brasiiliens font avec la plante URUCU , qui est le *rocou* , arbre dont le fruit étoit connu de Daléchamp et de Clusius. Le premier le nomme *arnotto* , et le second *daburi*. Commelin et Plukenet , et d'autres botanistes , ont appelé cet arbre *orellana* et *orleana*. Il constitue le genre *mitella* de Tournefort , *urucu* d'Adanson , et *bixa* de Linnæus. V. ROCCOU. (LN.)

ORENGEL. Nom allemand des PANICAUTS , *Eryngium*. (LN.)

ORENI. C'est , au Japon , la KETMIE MANIHOT , dont le mucilage sert à coller le papier fait avec l'écorce de mûrier. (B.)

ORÉOBOLE , *Oreobolus*. Plante vivace , à feuilles vaginales , roides , étalées , à tiges petites , ramifiées , originaire de la Nouvelle-Hollande , qui seule constitue , selon R. Brown , un genre dans la triandrie monogynie et dans la famille des cypéracées. Les caractères de ce genre sont : calice de deux valves en forme de spathe , caduques , renfermant une seule fleur , quelquefois accompagnée d'une écaille ; corolle de six pétales persistans ; trois étamines ; un ovaire supérieur surmonté d'un style à trois stigmates ; une semence crustacée. (B.)

ORÉOCALLE , *Oreocallis*. Arbrisseau du Pérou , d'abord placé parmi les EMBOTRIONS , mais que R. Brown croit devoir former seul un genre dans la tétrandrie monogynie et dans la famille des PROTÉES.

Les caractères de ce genre sont : calice irrégulier plus ou moins fendu , et portant les étamines à l'extrémité de ses divisions ; ovaire pédicellé , polysperme , à stigmate oblique , dilaté , concave ; follicule cylindrique ; semences ailées à leur extrémité. (B.)

OREODOXE , *Oreodoxa*. Genre de palmier établi par Willdenow dans les Actes de la Société académique de Berlin ,

et rappelé dans le bel ouvrage de Humboldt, Bonpland et Kunth, sur les plantes de l'Amérique méridionale. Ses caractères, selon Kunth, sont : fleurs hermaphrodites ; calice double, chacun divisé en trois parties, l'extérieur plus court ; six étamines libres ; un ovaire surmonté de trois styles ; un drupe globuleux, monosperme ; les feuilles pinnées.

Ce genre renferme trois espèces. Il se rapproche beaucoup du MARTINEZIE. (B.)

OREOMELIA. Nom donné au frêne, à la manne. *Voy.* ORNUS. (LN.)

OREOSELINON (*Persil de montagne*, en grec). Cette plante, citée par Dioscoride et par Pline, et sur laquelle ils ont dit très-peu de chose, est notre cerfeuil, selon Anguilara et Césalpin. Dodonée, Clusius, Lobel, la rapportent à l'*athamantha oreoselinum*. Fuchsius la regarde comme étant le persil. On a également cité le *pimpinella dioica*, L. Le genre *oreoselinum* de Tournefort, caractérisé par ses fruits munis de cinq ailes, est fondé sur l'*athamantha oreoselinum*, Linn. Cusson, et Moench après lui, le réunissent au *peucedanum*, Linn. (LN.)

OREOTRAGUE (*Antilope oreotragus*, Linn.). C'est l'ANTILOPE KLIPPSRINGER, ou SAUTEUR DE ROCHERS. *V.* l'article ANTILOPE, tome 2, page 191, sp. 19. (DESM.)

ORESCHNICK et ORESCH. Noms russes du NOISETIER et de la NOISETTE. (LN.)

ORESTION. L'un des noms de l'HELENION chez les Grecs. (LN.)

ORE-SVIN. Nom danois du DAUPHIN GRAMPUS, *Delphinus orca*, Lacép. *V.* l'article DAUPHIN. (DESM.)

ORFE. *V.* CYPRIN ORPHE, art. CYPRIN. (S.)

ORFRAIE (*Falco ossifragus*, Lath., fig., pl. enl. de l'*Hist. nat. de Buffon*, n.° 112 et 415).

Les Latins donnèrent à ce grand oiseau de proie le nom d'*ossifraga*, d'où nous avons fait *orfraie*, parce qu'ils avoient observé qu'il casse avec son bec les os des animaux dont il fait sa proie. Quelques naturalistes l'ont appelé *grand aigle de mer*, quoiqu'on le trouve aussi souvent dans l'intérieur des terres que sur les bords de la mer. La barbe de plumes qui pend sous son menton l'a fait nommer aussi *aigle barbu*, et cette dénomination est encore reçue en Italie, où l'on connoît généralement l'*orfraie* par les noms d'*anguista barbata* et d'*aquilastro*.

A l'avantage d'une grande taille, l'*orfraie* joint celui d'une grande force, non moins utile à un être qui ne subsiste que par des attaques continuelles et des déchiremens journaliers de proies vivantes. Elle a la puissance d'enlever les agneaux,

les chevreaux et les jeunes phoques, parmi les quadrupèdes ; elle saisit avec une égale facilité les plus gros oiseaux d'eau. Son bec est assez fort pour briser les os de ces animaux, et son estomac assez robuste pour les recevoir sans en être endommagé, et pour les digérer. L'on a trouvé dans l'estomac d'une *orfraie* tuée sur le grand étang de Lindre en Lorraine, plusieurs fragmens d'os, longs de deux pouces, avec le sabot et la laine d'un agneau. La gloutonnerie de l'*orfraie* la porte à avaler les matières les plus dures, et ce qui la rend encore plus formidable pour les animaux dont elle fait ses victimes, c'est que, par une conformation particulière de ses yeux, aperçue par Aristote et décrite par Aldrovande, cet oiseau voit pendant la nuit, de même que les oiseaux nocturnes, sans que sa vue en paroisse beaucoup affoiblie à la lumière du jour ; de sorte qu'il n'a point d'heures fixées pour sa chasse, et qu'il peut la prolonger et la varier à son gré, suivant les circonstances. Et ce n'est pas seulement aux animaux terrestres et aux habitans ailés des airs et des eaux qu'il déclare la guerre ; il se jette aussi sur les poissons, et il a l'adresse, en fondant sur eux avec une extrême rapidité et un grand bruit, de pêcher les plus gros brochets et les plus grosses carpes des étangs.

Soit que l'*orfraie* se tienne le long des côtes de la mer, soit qu'elle habite dans l'intérieur des terres, elle fixe toujours sa demeure dans le voisinage des eaux abondantes en poissons ; c'est en effet un oiseau pêcheur encore plus que chasseur. Il établit son large nid sur les arbres les plus élevés ; la femelle y pond deux œufs ronds, fort gros et d'un blanc sale, mais pour l'ordinaire elle n'élève qu'un petit. Aussi l'espèce de l'*orfraie* n'est-elle commune nulle part, et c'est un bienfait de la nature, qui n'a pas voulu que d'aussi puissans moyens de destruction fussent trop multipliés. Cette espèce est répandue dans presque toute l'Europe, au nord de l'Asie et de l'Amérique ; Poiret l'a vue en Barbarie ; sa forte constitution lui permet de supporter de grandes chaleurs comme les froids les plus âpres.

Ces oiseau n'est guère moins grand que le *grand aigle* ; mais ses ailes sont plus courtes, et sa vue est moins perçante, d'où vient qu'il s'élève beaucoup moins et que son vol est moins rapide ; le bas de ses jambes est nu ; ses pieds sont demi-laineux, et, comme je l'ai dit au commencement de cet article, il a un bouquet de plumes sous le menton ; son plumage est gris-brun, avec des taches d'une teinte plus foncée sur les parties supérieures, et noirâtres aux inférieures ; cette dernière nuance colore les ailes, aussi bien que le côté extérieur des pennes de la queue ; l'intérieur est d'un cendré

obscur ; la partie nue des jambes , les pieds et les doigts sont couverts de petites écailles d'un jaune vif , et les ongles , arqués en demi-cercle , sont d'un noir brillant. La femelle a les teintes moins sombres que le mâle , et sous les plumes des jeunes , se remarque un duvet fort épais et blanchâtre. (s.)

Nota. On est certain aujourd'hui que l'*orfraie* n'est point une espèce particulière , et que c'est au contraire le *pygargue* proprement dit , sous le plumage qu'il porte dans ses deux premières années. *V.* ce mot. (v.)

ORGANE , ORGANISATION et ORGANISME , *Organum* et *Organismus*, qui viennent du mot ὄργανον, qui signifie une machine ou un instrument ; l'expression **ORGUE** vient encore de la même source. Le terme d'*organe* est employé dans les sciences physiques , pour désigner un instrument quelconque exerçant une fonction vitale dans les diverses parties d'un corps animé , ainsi l'œil , le cœur , le cerveau , la main , etc. , sont des organes. Cependant , il est dans la nature un règne immense qui est entièrement dépourvu d'organes ; car la pierre , le métal , le cristal , le fossile , n'ont jamais d'organisation : ce sont des matières brutes ou inorganiques ; il n'y a que les animaux et les végétaux qui soient organisés et vivans ; ainsi la vie et l'organe vont toujours ensemble. Point de vie sans organes , et point d'organes qui n'aient possédé la vie. Voilà pourquoi nous avons dû traiter des **CORPS ORGANISÉS** et vivans à cet article , auquel nous renvoyons , ainsi qu'à celui de **CRÉATURES**.

Tout organe est destiné à un but , ou plutôt c'est pour parvenir à ses fins que la nature a créé des organes , comme l'ouvrier qui prépare un instrument pour venir à bout de son ouvrage. L'organe est ainsi un instrument de la vie , soit végétale , soit animale. *V.* **VIÉ**.

Il y a des êtres vivans qui semblent dépourvus de tout organe , comme les polypes d'eau douce (*hydra*, Linn.) , cependant ils en ont ; leurs filamens ou tentacules sont des organes , des bras flexibles avec lesquels ils atteignent leurs alimens ; leur estomac ou sac digestif est un organe , et quoique leur corps semble n'être composé que d'un mucilage transparent ; quoiqu'on n'y découvre , au microscope même , ni vaisseaux , ni fibres , ni nerfs , ni os , etc. , cependant ces animaux peuvent se nourrir , se reproduire , se mouvoir à volonté ; ils ont donc des organes , mais leur diaphanéité les empêche d'être aperçus.

Comment trouverez-vous des organes dans la truffe , qui est un végétal vivant ? Sans contredit elle en a. Voyez ses fibres , les mailles et les nombreux canaux de son tissu , les pores par lesquels elle pompe dans la terre le suc qui la

nourrit ; considérez sa peau rugueuse et les grains rougeâtres qui parsèment sa substance intérieure, ceux-ci sont les rudimens, les graines d'autant de petites truffes qui ont été organisées par la truffe-mère, qui reçoivent d'elle la vie, l'aliment, l'accroissement. Comment pourroit-elle se nourrir, s'assimiler des corps étrangers et hétérogènes ? Comment pourroit-elle se reproduire sans avoir des organes pour remplir toutes ces fonctions ? Il est donc incontestable que la truffe comme l'arbre, le polype comme l'homme, sont organisés relativement au genre de vie qui leur est assigné par la nature V. VÉGÉTAL.

La pierre la mieux configurée, la matière flexible de l'*amiante*, de l'*asbeste*, disposée en fibres parallèles, n'est pas organisée, car toutes ses formes n'ont pas de fonction déterminée ; d'usage particulier ; cette matière ne peut pas transformer en sa propre nature des corps étrangers ; elle n'est pas capable de se reproduire ; elle ne vit pas, ne se nourrit pas ; elle n'a aucun accroissement proprement dit, mais elle peut être augmentée par l'accession ou l'agrégation extérieure d'une matière quelconque, suivant certaines lois de cristallisation ou de composition. Des naturalistes ont donc eu tort de regarder la pierre fibreuse comme un passage, un échelon qui rapproche le règne minéral des corps organisés. Il y a une barrière insurmontable qui les séparera toujours. La nature fait ici un saut, et lorsqu'on a dit qu'elle n'en faisoit aucun, qu'elle passoit d'un être à un autre par des nuances successives et imperceptibles, cette vérité, si bien démontrée de nos jours, n'existe que dans chacun des deux règnes qui la partagent. Par exemple, il y a une chaîne non interrompue bien sensiblement depuis le premier des animaux jusqu'à la dernière des plantes, par où finit l'animalité et où commence le végétal ? Il est certain que leurs limites se confondent fort souvent. Voyez d'ailleurs ce que nous disons à l'article ANIMAL. Ensuite il existe une interruption marquée pour entrer de là dans le règne minéral ; mais on trouve dans celui-ci une autre chaîne de gradations successives, qui ne sont cependant pas aussi bien prononcées que dans le règne des corps organisés.

Il y a dans les créatures vivantes deux genres d'organes : ceux qui sont essentiels à toute vie, et ceux qui ne sont pas indispensables. Les premiers se trouvent dans tous les êtres animés, car ils servent à la *nutrition* et à la *reproduction*, seuls fondemens de l'existence, puisqu'il est évident que les corps vivans ne pourroient, ni se conserver, ni se perpétuer sans eux. Tous les autres organes, comme le cerveau, le cœur, les yeux, les oreilles, le nez, les os, les muscles, etc., sont

moins essentiels, puisque beaucoup d'animaux en sont privés, sans que leur vie soit intéressée. De même chez les plantes, les feuilles, les pétales, les branches, les utricules, etc., ne se trouvent pas dans une foule d'espèces que ces privations n'empêchent nullement d'exister.

On doit remarquer encore qu'un certain ordre d'organisation intérieure en suppose ou produit d'autres correspondans. Ainsi l'on peut prédire que tout animal pourvu d'un système de circulation à sang rouge, doit avoir un cerveau, cinq sens, un squelette articulé, osseux, et le corps composé de deux moitiés comme accolées par le milieu. De même, toute respiration par des branchies ou par des poumons est accompagnée d'un foie ou d'autres viscères glanduleux qu'on n'observe nullement chez des êtres qui respirent par des trachées, comme les vrais insectes. Pareillement, il faut un cœur musculieux pour envoyer le sang ou la liqueur qui en tient lieu, dans tous les organes pulmonaires ou branchiaux; tandis que l'air des trachées étant conduit par tout le corps des insectes, dispense les humeurs de circuler. Ainsi toute plante dont la graine a plus d'un cotylédon ou feuille séminale, sera constamment pourvue de couches ligneuses, concentriques, parsemées de prolongemens médullaires, qui émanent en rayons divergens d'une moelle centrale, et la densité de sa tige décroîtra à mesure qu'elle s'approchera davantage de la circonférence. Ce concours de divers appareils compose l'organisation proprement dite.

On demandera peut-être si les fluides qui roulent dans les vaisseaux des corps vivans sont aussi organisés. Je suis porté à le croire, puisqu'ils contiennent les élémens des organes, et qu'ils ont une espèce de vie, comme par exemple la liqueur séminale. Celle-ci est certainement vivante, organisable; et comme elle est sécrétée de la masse du sang, il est très-probable que cette dernière liqueur est vivante et organisée aussi. Il est prouvé que celle-ci est de diverse nature dans les divers organes, qu'elle est capable de maladies, qu'elle diffère suivant les individus, et contient de la fibrine, etc. Il en est des plantes comme des animaux, toute proportion gardée.

Les organes des corps vivans servent de caractères pour faire reconnoître leurs différences et leurs ressemblances. Les mêmes organes produisent toujours les mêmes effets; ceux qui sont analogues, ont aussi des fonctions analogues, et qui peuvent se suppléer réciproquement. Consultez pour tous ces objets les articles CORPS ORGANISÉS, VIE, GÉNÉRATION, NUTRITION, ANIMAL, et VÉGÉTAL, etc. (VIBEY.)

ORGANISATION. V. **ORGANE**, ci-dessus. (VIREY.)

ORGANISATION DES VÉGÉTAUX. Voyez, pour les généralités, l'article **CORPS ORGANISÉS**, et pour l'exposition des fonctions, l'article **VÉGÉTAL**. (VIREY.)

ORGANISME. V. **ORGANE**. (VIREY.)

ORGANISTE. Nom qu'on a imposé à un *tangara* d'après son chant. V. l'article **TANGARA**. (V.)

ORGANSIN. V. **VERS-A-SOIE**. (S.)

ORGASME. Expression de physiologie employée quelquefois en histoire naturelle, pour désigner l'état d'excitation, de gonflement et d'ardeur, par exemple, des organes sexuels chez les animaux et même les végétaux avant la fécondation. Ce terme vient du grec *ὄργασμα*, je désire avec fureur. Ainsi toute extrême tension organique, née de désir, d'appétit, de colère, cause un orgasme dans les parties.

(VIREY.)

ORGE, *Hordeum*, Linn. (*triandrie digynie*.) Genre de plantes à un seul cotylédon, de la famille des **GRAMINÉES**, et qui comprend des herbes indigènes et exotiques, dont les feuilles sont alternes et engaïnantes à leur base, et les fleurs disposées en épi. L'axe de l'épi est alternativement denté; sur chaque dent sont trois fleurs rapprochées, et formant un petit faisceau sessile et serré contre l'axe; ce faisceau est garni de six paillettes étroites, pointues et unilatérales, disposées par paires à la base et au côté extérieur de chaque fleur à qui elles tiennent lieu de calice. La corolle (espèce de calice intérieur) est composée de deux valves; l'une petite, plane, lancéolée et sans barbe; l'autre ovale, angulaire, gonflée, pointue, plus longue que les paillettes calicinales, et se terminant en une longue barbe. Ces valves renferment trois étamines plus courtes qu'elles, et un germe supérieur et ovale surmonté de deux styles recourbés et velus ainsi que les stigmates. La semence est oblongue, renflée, anguleuse, pointue à ses deux extrémités, sillonnée par une rainure longitudinale, et attachée étroitement à la corolle qui l'enveloppe. Il y a une douzaine d'espèces d'*orges*, dont la plus importante à connoître est l'**ORGE COMMUNE** ou tout simplement l'**ORGE** apportée de la Haute-Asie, où Olivier l'a encore trouvée dans l'état sauvage, et aujourd'hui cultivée dans une partie de l'univers, surtout en Europe, en Asie et en Afrique. Sa culture ne différant pas essentiellement de celle de l'**AVOINE** qu'elle remplace dans les pays chauds, je renverrai à ce dernier article les détails qui la concernent. (D.)

Dans les pays à brasserie, l'orge est, après le froment, le grain dont on prend le plus de soin. Le terrain qui lui est destiné doit être bien préparé par des labours profonds et croi-

sés , afin que la racine puisse facilement s'enfoncer : c'est pour cette raison que son succès est à peu près assuré dans le sol où l'on a recueilli des racines potagères. Ce grain fut l'un des premiers alimens du genre humain ; et c'est , à ce qu'il paroît , par sa culture qu'on commença les défrichemens : car dès la plus haute antiquité , on en distinguoit plusieurs variétés. Les Espagnols n'oublièrent point de le porter au Nouveau-Monde , en échange du maïs , dont ils enrichirent l'Europe. Les Anglais en font aussi une consommation énorme , et ils ont remarqué que son produit est d'autant plus considérable , qu'on le sème par rangées et après une récolte de carottes.

L'orge est de tous les grains celui qui demande le plus d'être coupé en parfaite maturité. Séparée de sa première enveloppe, elle ressemble, pour la couleur et pour la forme, au *blé de mars* ; la meilleure est dure , pesante , se cassant avec difficulté , et présentant dans sa cassure une substance farineuse compacte.

On compte à peu près quatre variétés d'orge cultivée , qui ont chacune leurs sous-variétés ; mais il existe à cet égard une telle confusion , même dans les ouvrages qui jouissent d'une certaine réputation , que je crois qu'une notice à ce sujet ne peut être inutile.

La première est l'orge ordinaire (*hordeum vulgare*) , dont la sous-variété est une des moins communes parmi les sous-variétés des autres espèces qui n'ont point de double enveloppe.

Il existe , dit-on , une autre sous-variété peu commune , dont les grains sont noirs et la plante bisannuelle ; mais si elle étoit , en effet , pourvue de cette qualité , ce seroit une sous-variété peu utile , à cause de la durée de sa culture.

L'escourgéon (*hordeum hexastichon*) est la véritable orge à six pans. Sa forme est cylindrique , et non pas carrée comme celle que nous cultivons ; alors chaque rangée de grains est également éloignée de la circonférence.

La troisième variété est l'orge à deux rangs (*hordeum distichon*) , fort cultivée en Angleterre. Elle sert , de préférence , à la préparation de l'orge mondé et perlé ; elle a l'écorce mince ; c'est l'orge à long épi des Anglais ; c'est une excellente variété , trouvée à bord d'un bâtiment anglais ; elle a été introduite dans la Picardie sous le nom d'orge anglaise.

Il y a de celle-ci la sous-variété nue , qui est très-estimable et la plus cultivée ; c'est le *sucrion*.

La quatrième variété (*hordeum zeochritum*) , l'orge éventail , le riz d'Allemagne. Son écorce est assez épaisse ; mais elle est excellente pour les potages , et pour la bière.

Il y a, au Japon, une variété d'orge dont les épis sont couleur pourpre, et dont l'effet à la vue est fort agréable.

Il faut convenir que malgré les écrits publiés sur l'orge, la variété la plus propre à chaque canton, à chaque climat, à chaque terroir, n'est pas encore suffisamment connue. J'aurois désiré suivre la chaîne des sous-variétés que présente cette plante, indiquer celle qui mérite le plus, par sa qualité et par sa production, d'être adoptée; enfin, montrer à quel usage telle ou telle doit servir de préférence: mais ces expériences demanderoient à être faites en grand; elles ne manqueront pas de fixer un jour l'attention de quelques agronomes.

En attendant ce travail important, la variété qui mérite le plus d'être propagée sur le sol de la France, est, suivant mon opinion et celle de mes collègues du Conseil d'Agriculture, la variété *nue du distichon*. Elle double la meilleure récolte de l'orge ordinaire; la paille en est moins dure que l'autre, et les vaches la mangent avec plus d'avidité. Aucun pied ne donne moins de deux tiges, et la plupart trois à quatre; sur chaque épi on trouve depuis soixante jusqu'à quatre-vingt-dix grains; ils sont plus gros, plus allongés que ceux des autres espèces et variétés ordinaires. Le seul défaut qu'on pourroit lui reprocher, si c'en est un, c'est que la farine en est plus bise; mais qu'importe pour l'orge mondé ou grué plus ou moins de blancheur, pourvu que le grain prenne en se gonflant beaucoup de volume, absorbe une grande quantité d'eau, et reste entier et flexible après la cuisson? Voilà le but auquel il faut atteindre.

On ne cultive pas seulement l'orge pour en récolter le grain, on la sème très-rapprochée pour la couper en vert, et la donner ainsi aux bestiaux; c'est une des nourritures les plus saines qu'on puisse leur procurer au printemps; elle devient quelquefois pour eux une espèce de remède qui les rafraîchit et les dispose à supporter mieux les vives chaleurs de l'été; les nourrisseurs des environs de Paris ont toujours quelques arpens destinés à cet emploi, et cette première verdure est dévorée par les vaches.

On a vu, au mot AVOINE, les avantages sans nombre qui résulteroient pour les chevaux, pour l'agriculture et pour l'économie domestique, si l'orge plus nourrissante et plus salubre que ce grain le remplaçoit; mais les usages de l'orge sont encore très-nombreux pour l'engrais des cochons et des volailles: indépendamment de l'emploi qu'on en fait dans les brasseries; elle sert encore d'aliment sous forme de pain, à l'instar du riz et des gruaux; dans le premier état, l'orge à la vérité n'offre pas un comestible bien agréable, malheur

au pays dont l'habitant est forcé de se nourrir d'un pareil pain ; il seroit cependant possible de parvenir à l'améliorer un peu , en s'écartant , au moulin et au pétrin , des manipulations usitées pour le froment et le seigle ; en traitant , par exemple , l'orge comme les blés du Levant , c'est-à-dire , en la mouillant un peu avant de la convertir en farine ; autrement cette farine est presque toujours défectueuse , et ne donne avec l'eau qu'une boulette courte , qui se sèche à l'air ; d'où il est déjà facile de conclure que , malgré tous les soins , elle ne sauroit jamais fournir un pain parfaitement levé.

On doit à Proust (*Annales de Chimie et de Physique* , tom. 5) , une excellente analyse de l'orge , suivie d'importantes considérations sur ses emplois dans l'économie rurale et domestique , et dans la médecine. Il en résulte que la farine d'orge contient par quintal une livre de résine jaune ; trois livres de gluten ; neuf livres d'extrait gommeux et sucré ; trente-deux livres d'amidon ; cinquante-cinq livres d'hordeine.

Cette hordeine , dit ce célèbre chimiste , est une poudre ligneuse , jaunâtre , semblable à de la sciure de bois , qui n'est pas soluble dans l'eau. C'est elle qui rend le pain d'orge si pailleux , quelque soin qu'on apporte à tamiser la farine avec laquelle on le confectionne.

Pour préparer le *pain d'orge* , il faut se servir en tout temps d'eau chaude , et faire en sorte que le levain un peu avancé s'y trouve dans la proportion de la moitié de la farine employée ; parvenue au pétrissage , la pâte doit être bien travaillée , afin d'acquérir autant de liant et de viscosité qu'elle est susceptible d'en prendre , et poussée à un point de fermentation avancé : quant à la cuisson , il faut que le four soit un peu moins chauffé que pour le froment , et que le pain y séjourne plus long-temps ; mais ce pain , fabriqué d'après les précautions que nous venons de recommander , est plus ou moins rougeâtre , à cause de la matière extractive qui y abonde ; sa mie n'est ni flexible , ni spongieuse , ni élastique ; à peine conserve-t-il peu de temps après la cuisson , cette qualité qui appartient à toute espèce de pain frais , celle d'être tendre et humide au sortir du four.

Les auteurs qui prétendent qu'on faisoit autrefois de très-bon pain avec la fleur de farine d'orge , que c'étoit une nourriture assez commune chez les Athéniens , et dans les autres états les plus riches et les plus puissans de la Grèce , ont confondu , sans doute , la galette avec le véritable pain ; et quoiqu'il ce grain soit , après le froment , celui qui contient le plus d'amidon , la fermentation panairé y développe une saveur âcre , et son état est tellement compacte , que le

pain d'orge est devenu de nos jours un point de comparaison pour exprimer l'aliment le plus lourd et le plus grossier.

Il n'est pas douteux que dans les cantons où l'on est réduit à se nourrir de *pain d'orge*, si on vouloit n'adopter que la variété nue à deux rangs, les défauts inhérens de ce pain seroient moins considérables ; cette espèce est plus difficile à moudre, contient plus de farine, absorbe davantage d'eau, et donne au pain une apparence moins défectueuse.

Mais un pain lourd, grossier et compact, n'est pas toujours malsain dans ses effets. Les hommes vigoureux qui s'en nourrissent de temps immémorial, sans inconvéniens, en sont la preuve incontestable. A la vérité, comme la farine d'*orge* s'assimile très-bien avec celle de *froment* et de *seigle*, et que réunies elles fournissent plus de pain que traitées séparément, on pourroit, en associant constamment ces trois farines ensemble à parties égales, obtenir un pain mieux conditionné. C'est déjà ce que l'expérience a justifié; et ce pain seroit non-seulement pour les habitans des campagnes la nourriture la plus substantielle et la plus économique; mais elle procureroit encore à l'ouvrier chargé de famille, à l'homme dénué de tout secours, l'économie d'un tiers sur le prix de sa subsistance, et présenteroit en même temps l'avantage de ménager une grande quantité de *blé*, par un emploi plus considérable de *seigle* et d'*orge*.

Si l'*orge*, sous la forme de pain, ne peut, sans l'addition d'aucune autre farine, présenter un aliment agréable à l'œil et au palais, ce grain réunit, en revanche, étant traité d'une autre manière, des avantages sans nombre, soit en santé, soit en maladie. Qui ne connoît pas les ressources que l'on trouve dans l'*orge mondé*, *grué* et *perlé*? A la vérité, pour l'amener à ces différens états, il faut le concours de procédés dont la pratique est trop répandue pour n'en pas faire mention dans cet article.

Nous ignorons si l'art de monder l'*orge* est généralement pratiqué en France; mais ce qu'il y a de constant, c'est que nous tirons de l'étranger la plus grande partie de ce que nous en consommons. Voici cependant le moyen employé dans la Franche-Comté, que je tiens d'un voyageur qui a parcouru avec fruit ses différentes contrées.

Il faut avoir de l'*orge* nue ou commune, très-sèche; on en prend quarante à cinquante livres, qui soient bien passées au crible; on la verse ensuite sur un plancher, et on l'asperge pour l'humecter, en observant qu'elle le soit également. Si, pendant le travail, on s'aperçoit que le grain ne fût pas assez mouillé, il faudroit l'humecter de nouveau;

cette opération faite , on verse l'orge dans la ripe , qui est une auge de forme circulaire , dans laquelle il y a une meule de champ de trois pieds de diamètre sur un pied d'épaisseur ; devant cette meule , il y a un petit balai qui pousse toujours le grain dessous ; et sur le derrière se trouve un petit râteau pour remuer le grain. La meule est mise en mouvement , ou par un cheval ou par une chute d'eau.

En Saxe on monde beaucoup d'orge ; on en prend trois à quatre cents livres de bien sèche, de bien nettoyée, et purgée de tous corps étrangers ; on a soin de l'humecter également ; après cela , on la relève en tas , et on la couvre avec des toiles pendant l'espace de sept à huit heures , pour que l'humidité soit distribuée également à la surface , et qu'elle n'entre point dans le centre du grain. On verse cette orge dans la trémie du moulin.

Les meules ont trois pieds et demi de diamètre sur un pied d'épaisseur. (La qualité de la pierre est pleine et tendre , tirant sur le noirâtre.) Elles sont rayonnées , et les rayons sont de trois pouces en trois pouces ; elles sont piquées très-vif ; le rayon est d'un pouce de large , et creusé de deux à trois lignes.

La meule gisante est repiquée de la même manière que la meule courante. Il faut que celle-ci soit mise en équilibre , de manière qu'elle n'ait pas plus de poids d'un côté que de l'autre , et afin qu'elle tourne parfaitement bien , il faut que le palier sur lequel repose le fer soit élastique , ou qu'il fasse ressort.

Les archures qui renferment les meules , sont des tôles piquées en râpes. Il y a trois pouces de distance de la râpe à la meule courante.

On adapte deux petits balais à la meule , afin de ramasser le grain qui se range dans le pourtour. La vitesse de la meule est de cent vingt-cinq tours par minute.

On a soin de tenir la meule courante , élevée de manière qu'elle ne fasse que rouler le grain , afin de lui ôter la pellicule , et de casser ses deux extrémités.

La râpe sert à enlever le reste de la pellicule , s'il y en a , l'orge tombe , par l'anche , dans un crible ou ventilateur , que l'on nomme communément *tarare* , après avoir été séparée de toute la pellicule.

Cette opération faite , les grains doivent être entiers : s'il s'en trouve d'écrasés , c'est un défaut de manipulation.

Sur cent livres d'orge , on en obtient à peu près soixante à quatre-vingts livres de mondé : le reste est en son.

Il est aisé de juger , d'après cette courte description , que pour monder l'orge , il faut nécessairement se servir de meule.

les d'un diamètre moins considérable que pour les moulins ordinaires, et avoir l'attention de mouiller méthodiquement le grain, afin de préparer l'écorce à se détacher avec plus de facilité du corps farineux, auquel elle adhère fortement.

Nous croyons que, vu la nécessité où l'on est de mouiller l'orge avant de l'envoyer au moulin pour la monder, on doit avoir la précaution, dès que l'opération est terminée, d'exposer à l'air ce grain; sans quoi il ne manqueroit pas de contracter au bout de quelques jours, dans le sac où on le renfermeroit trop tôt, une odeur désagréable et un goût de mois.

Parmi les divers moyens que l'art a imaginés pour dépouiller l'orge de toutes ses parties corticales, il n'y en a point dont le succès ait été plus complet que celui qui donne à ce grua la forme sphérique et la surface polie d'une perle; ce qui lui a fait donner son nom d'*orge perlé*.

Les Hollandais ont été autrefois la seule nation qui préparât l'orge mondé et perlé; ils les transportoient ensuite chez tous les peuples. Il paroît que cette préparation s'exécute aujourd'hui dans plusieurs cantons de l'Allemagne; en voici le procédé.

Si on veut avoir une idée de l'opération, qu'on se représente un moulin à blé ordinaire avec ses deux meules, celle de dessous fixe, et celle de dessus mobile et tournant horizontalement; il n'est pas nécessaire qu'elles soient de pierre, mais de bois seulement. La meule supérieure ne diffère de celle du blé que par des cannelures en quart de cercle, pratiquées en dessous, au nombre de six ou huit, suivant la largeur de la meule; elles sont moins creusées à l'angle, et leur profondeur est de deux pouces à l'extrémité; à la place du bois ou caisse dans laquelle la meule tourne, sont placées des râpes en tôle, contre lesquelles l'orge est sans cesse poussée par le courant d'air qu'impriment les cannelures, et qui est attiré de l'ouverture centrale de la meule jusqu'aux râpes. Par ce mouvement centrifuge, le grain est sans cesse poussé contre les râpes, son écorce s'use; ensuite les angles de la partie farineuse sont emportés; enfin peu à peu le grain s'arrondit. Pendant cette rotation soutenue, la farine et une grande partie des débris de l'écorce passent à travers les trous des râpes, et sont reçus dans un encaissement circulaire et en bois, fermant exactement, d'où on les retire après l'opération. Dans d'autres moulins on se contente de placer une toile grossière et épaisse tout autour des râpes, et de laisser un espace de deux pouces entre les râpes et la toile; mais cet espace est exactement fermé par-dessus. Cette toile reçoit la farine et la laisse tomber doucement dans le coffre auquel elle répond, lorsque le grain est censé avoir acquis sa forme

ronde. On ouvre une petite porte ménagée dans les râpes. Cette porte correspond à un grand sac ; et la farine et les débris de l'écorce qui restent , ainsi que l'orge perlé , sont entraînés dans cette ouverture par le mouvement centrifuge : on porte ensuite ce mélange dans différens blutoirs , qui séparent le grain , la farine et le son. Ces derniers servent à la nourriture des bestiaux , de la volaille , etc.

Les meules qu'on emploie en Allemagne pour faire l'orge perlé , ont trois pieds de diamètre environ ; elles sont rayonnées ; chaque rayon a 18 lignes de large à l'extrémité de la meule , et vient à rien au point du centre. La distance de chaque rayon est de six en six pouces à l'extrémité de la meule. L'intervalle de chaque rayon est repiqué très-vif.

La meule courante est montée de manière à tourner très-ronde , et le latier , qui supporte le fer , fait ressort , afin que la meule se soulève lorsqu'elle est surchargée de grains.

Il faut , autant que possible , que la meule ait de 12 à 15 pouces d'épaisseur.

Les archures sont en bois , et il y a des plaques de tôle , piquées en râpes , qui sont clouées sur elles ; dans l'intérieur on compte environ 4 pouces de distance de la meule à la râpe.

On adapte à la meule courante deux petits balais , afin de faire rouler le grain qui se trouve déposé au pourtour.

On prend environ 25 à 30 livres d'orge mondé , qu'on verse dans le trou de la meule , avec la précaution de boucher l'anche , afin qu'il ne puisse rien sortir du dessous et du pourtour des archures.

On met ensuite la meule en mouvement. Sa vitesse est de quatre-vingt-dix à cent tours par minute. Il faut avoir soin de tenir la meule levée , de sorte qu'elle ne fasse que rouler le grain , afin de le perler. Avec un bon moulin , cent livres d'orge peuvent donner , par heure , cinquante à soixante livres d'orge perlé ; le reste est en issues.

Ce travail dure dix à quinze minutes , et l'homme qui conduit , a soin d'examiner si l'orge est assez perlé ; lorsqu'il le juge arrivé à son degré de perfection , il débouche l'anche ou trou par où sort le grain , qu'il ramasse et passe dans un crible afin d'enlever la pellicule , s'il en reste ; il porte cet orge perlé dans un second moulin qui a les mêmes dimensions que celui-ci , excepté que les meules sont en liège. C'est là que l'orge reçoit son poli. Nous ajouterons à cette description quelques observations.

Il n'est pas douteux que l'opération qui donne à l'orge les diverses formes sous lesquelles ce grain est d'un usage plus ou moins fréquent dans certains cantons , ne puisse être

applicable aux autres semences farineuses ; même aux légumineuses. M. Grinet m'a montré des pois et de grosses fèves mondées ainsi de leur première écorce ; si le moyen qu'il emploie n'augmente pas considérablement le prix de ces semences légumineuses , j'ose croire qu'il ne devroit pas être dédaigné , puisque souvent on est forcé , pour ne pas renoncer à leur usage , de les réduire à l'état de purée.

On lit dans la *Feuille du commerce* du 3 juin , article *Londres* ; qu'on vient de découvrir , en Angleterre , un procédé pour enlever la première pellicule du blé avant de l'envoyer au moulin ; ce qui produit une plus grande quantité de farine et une économie considérable de temps , puisque deux meules peuvent moudre deux fois autant que trois ; mais je dois revendiquer cette découverte , si c'en est une , en faveur de la France. Et en effet , dans le compte rendu à l'ancienne Société d'Agriculture de Paris par Lefèvre , Desmarest , membre de l'Institut national , qui a rendu des services importants aux arts , présente une notice conçue ainsi : *Description des moulins pour perler ou monder l'orge , le froment et l'avoine , avec trois planches en dessin seulement ; ouvrage achevé dès 1774*. Ovide , sans contredit l'un de nos plus habiles mécaniciens , alors directeur des moulins à feu de l'île des Cygnes , annonça aussi qu'il possédoit un moyen facile et assuré de perler toute espèce de grains , et de leur enlever les premières et les secondes pellicules sans leur faire perdre de leur forme. Le résultat de ses expériences forme le troisième des tableaux insérés dans l'*Encyclopédie méthodique* , au mot FARINE.

A la vérité , sans examiner la découverte prétendue des Anglais , on ne devine pas trop son objet , ni les motifs d'une pareille opération. Quels seroient réellement les avantages qui pourroient résulter de séparer les écorces du blé avant sa conversion en farine , puisqu'on est parvenu , à la faveur de la mouture économique , à ne pas laisser un atome de son dans les farines , et vice versa ?

Quand une fois l'orge est mondé , on l'écrase grossièrement au moulin ; on a soin de la sasser pour en séparer ce qui reste de l'enveloppe , comme cela se pratique dans la mouture économique pour le gruau du froment , c'est-à-dire pour le remoulage , lequel est au gruau ce qu'est le son au grain.

Sous le nom générique de *gruau* , on comprend assez ordinairement les semences graminées , divisées grossièrement par les meules , et purgées plus ou moins complètement de leur enveloppe corticale. La manière de s'en servir aujourd'hui tient encore au premier usage que l'on fit des farineux ;

elle consiste à les délayer et à les cuire dans un véhicule approprié, d'où résulte, toutes choses égales d'ailleurs, un potage pour le goût et pour l'aspect différent de celui qu'on obtiendrait du même grain, si au lieu de le concasser on le réduisoit à l'état de farine : cette différence dans la qualité du mets dont il s'agit, s'explique aisément.

On croit toujours que l'art de moudre n'opère aucune décomposition dans les substances végétales qui en sont l'objet. Cependant, ce qui vient d'être remarqué et les observations que j'ai été à portée de faire sur les effets de la mouture économique, ne prouvent que trop que le blé en passant sous les meules subit à chaque fois un commencement d'altération qui paroît s'exercer particulièrement sur le principe de la sapidité.

Nous ne pouvons douter que cette remarque ne soit saisie dans la préparation de nos potages les plus estimés; la semoule, qui n'est que le grain ou l'amande du froment qui a subi une première mouture, étant cuite avec un fluide quelconque, a plus de goût et un aspect autre que la même semouille réduite à l'état de farine et préparée de la même manière; mais c'est en Helvétie et en Allemagne que ces potages sont en faveur. On les prépare avec un fluide approprié selon les circonstances, les ressources locales et les facultés des consommateurs. Tantôt le lait, le bouillon ou la bière, servent d'excipient; tantôt c'est l'eau simplement assaisonnée avec un peu de beurre; mais il faut pour tout une longue cuisson, sans quoi le comestible conserve une saveur et une odeur désagréables de colle farineuse. On verra au mot RIZ les diverses préparations usitées pour donner à l'orge mondé et à l'orge perlé, la forme qu'elles peuvent prendre pour remplacer ce grain exotique; mais un motif pressant qui doit porter à construire partout des moulins propres à fabriquer en France, aussi parfaitement qu'en Allemagne, de l'orge mondé, de l'orge grué, à multiplier et à régler le nombre de ces machines utiles sur la consommation de ce genre d'alimens, afin de le maintenir toujours de la même qualité et au même prix, c'est la circonstance actuelle, où les soupes économiques qui ont l'orge pour base, prennent une grande faveur auprès de la classe la moins fortunée; c'est, je pense, le moment de ne négliger aucun des moyens capables de guider et d'éclairer sur leur composition et leur préparation.

On sait que les végétaux farineux sont le fondement de la nourriture des différens peuples de la terre, et que leur usage succède au régime lacté. Ce goût pour les farineux est si naturel à l'homme; il est si impérieux, que nous forçons même

les plantes vénéneuses à y satisfaire , témoin le *manioc*, dont tant de contrées de l'Amérique subsistent.

L'histoire apprend que la première préparation qu'on fit subir aux grains, fut de les moudre et de les associer avec l'eau. Les Romains, dont la frugalité a été si essentielle à l'entretien et au succès de leurs armées, portoient dans un petit sac de la farine qu'ils délayoient dans de l'eau pour s'en nourrir.

Mais les farineux ainsi mélangés sans former de combinaison, ne présentent pas encore un aliment homogène, économique et agréable. Ce n'est que par le concours du feu qu'on parvient à identifier l'eau avec la matière nutritive, et à lui donner cette mollesse et cette flexibilité si nécessaires pour sa transformation en chyle, d'où résulte, disons le mot, *une soupe*.

Quoique nos connoissances relatives à la manière d'agir des alimens soient encore fort incomplètes, on ne sauroit douter que l'eau ne joue le plus grand rôle dans la fonction importante de la nutrition, et que combinée intimement avec la matière nutritive, elle n'ajoute à ses propriétés. Ce fluide qui entre dans le pain quelquefois pour un tiers, y devient lui-même solide et alimentaire.

Il semble que cette vérité ait frappé depuis long-temps les meilleurs observateurs en économie ; ils ont remarqué que la même quantité de farine, réduite à l'état de bouillie, nourrissoit moins long-temps, et moins efficacement par conséquent que celle qui se trouvoit plus délayée ; que l'eau combinée et modifiée d'une certaine manière, avoit une influence sensible, et sur la qualité, et sur les résultats de la nourriture.

Mais un autre avantage de la nourriture sous forme de soupe, c'est de n'être bonne que dans un état chaud ; et on sait, d'après une suite d'expériences comparatives faites par des fermiers intelligens, que la subsistance solide ou liquide pourvue d'un certain degré de chaleur lorsqu'on l'administre aux animaux, est incontestablement plus alimentaire, plus salubre, et que le bénéfice résultant de cette pratique dédommage amplement des soins, du temps et des frais qu'elle peut occasioner.

Aussi voyons-nous, dans les annales de l'espèce humaine, l'aliment qui renferme le plus d'eau, *la soupe*, appartenir à tous les âges, à tous les états, à tous les banquets ; elle est, après le lait, le premier aliment de l'enfance ; et dans toutes les périodes de la vie, le Français surtout, ne s'en lasse jamais. Le soldat à l'armée, le matelot en mer, le voyageur en route, le laboureur au retour de sa charrue, le moisson-

neur, le vendangeur, le faucheur, le journalier, qui vont quelquefois travailler loin de chez eux, trouvent dans la soupe un aliment qu'aucun autre ne sauroit suppléer; la plupart d'entre eux croiroient n'être pas nourris si elle leur manquoit.

Pour ne pas remonter à des époques trop reculées, Vauban, ce guerrier philanthrope, qui n'a pas dédaigné de descendre à la considération des premiers besoins des soldats, nous a laissé, dans ses manuscrits, la recette d'une soupe économique dont il leur proposoit l'usage, préférant cet aliment aux farines gâtées des vivres, et à un pain souvent mal pétri, et plus souvent encore mal cuit.

Nous nous abstiendrons de faire ici mention d'une foule de recettes de ce genre plus ou moins composées, et exécutées en France à différentes époques. Les *soupes économiques* à la farine, aux légumes, aux herbes, aux racines, occupent, dans nos plus anciens traités d'économie domestique, une place distinguée; et leur composition est réglée sur les facultés des consommateurs.

Si nous jetons maintenant un coup d'œil rapide sur les élémens principaux dont ces soupes sont composées, nous verrons qu'ils appartiennent à des végétaux dont l'usage nous est très-familier; qu'ils conviennent à tous les climats, à tous les terrains et à tous les aspects; que leur culture est facile, et leur récolte plus certaine, plus abondante que celles de la plupart des autres productions.

Examinant ensuite dans la classe des semences farineuses, quelle est celle qui doit avoir la préférence pour la préparation des *soupes économiques*, nous ne formerons aucun doute que ce ne soit l'orge; depuis Hippocrate jusqu'à nous, ce grain constitue sous diverses formes le régime des malades; il est présenté dans tous les ouvrages diététiques comme un aliment médicamenteux. Les autres bases de cette soupe sont les haricots et les pois, surtout les pommes-de-terre, dont l'utilité est aujourd'hui si généralement reconnue: la ressource de ces racines ne peut à la vérité se prolonger toute l'année: il y a une saison entière où elles ne sauroient plus être employées, non qu'à cette époque leur usage soit susceptible de nuire, mais par la raison qu'elles disparaissent de nos marchés: ce ne doit cependant pas être un motif pour interrompre la préparation des soupes, puisqu'il est facile d'y substituer les semences légumineuses; il ne s'agiroit que d'en doubler les proportions: anciennes comme nouvelles, elles sont très-bonnes pour cette destination.

Il seroit superflu d'arrêter l'attention sur les autres substances qui entrent dans la composition de la soupe aux légumes: elles sont destinées à fournir l'assaisonnement; cette

partie si essentielle au mécanisme et à l'effet de l'aliment, et qui contribue à rendre la nourriture plus savoureuse, plus soluble et plus appropriée à notre constitution physique; elles peuvent être prises dans une foule d'autres matières végétales, suivant la saison et les localités; ce qui fera varier la saveur de cette soupe sans en changer les effets, et préviendra, ainsi, les inconvéniens ordinaires de la fatigante uniformité.

Si toutes les substances qui constituent les soupes économiques, et que nous avons perpétuellement sous la main, sont salutaires et nourrissantes lorsqu'on les prend isolément, elles le deviennent bien davantage par leur association et par une cuisson ménagée; dans son passage à l'état de potage, la matière nutritive n'a subi d'autres changemens que sa combinaison avec l'eau, et un plus grand développement dans ses propriétés alimentaires.

Quoiqu'il ne faille pas une grande intelligence pour ce genre de préparation, nous ne pouvons nous dispenser de faire remarquer qu'il exige cependant l'emploi de quelques précautions essentielles à son succès: si la soupe n'a pas bouilli doucement et suffisamment, si pendant sa cuisson on ne la remue pas de temps en temps pour empêcher les farineux de se pelotonner et de contracter trop de chaleur au fond de la chaudière, si les ingrédiens qui la constituent ne sont pas de bonne qualité et dans les proportions indiquées, cette soupe pourroit offrir un aliment désagréable, qui ne dépendroit que de l'inattention de la personne à qui l'on en auroit confié la préparation.

Le beurre, l'huile, le lard, le sain-doux, la graisse d'oie, le suif de bœuf, de mouton, la graisse de rôti, peuvent être indifféremment employés à la confection des soupes. Cette dernière doit avoir la préférence, parce qu'ayant éprouvé une sorte de torréfaction, elle jouit dans cet état d'une sapidité infiniment plus marquée qui relève la fadeur des autres substances mais comme on n'est pas toujours à portée de s'en procurer suffisamment, on peut la remplacer par de la graisse de mouton ou de bœuf, liquéfiée et tenue sur le feu jusqu'à ce qu'il ne s'élève plus de fumée, et que la surface commence à noircir; alors on la coule dans un vase de grès, et dès que la graisse commence à se refroidir, on y ajoute un bouquet de thym et de laurier, quelques clous de girofle brisés et un peu de poivre concassé. Il ne s'agit plus que d'ajouter cette graisse à la soupe trois heures avant d'en faire la distribution.

C'est à M. Bourriat, professeur adjoint au collège de pharmacie, dont le zèle pour tout ce qui peut être utile aux indigens est connu, que nous sommes redevables de cette heu-

reuse et économique substitution au beurre par la graisse ainsi préparée.

Mais ce n'est pas assez que les soupes aux légumes soient véritablement très-nourrissantes, elles doivent encore être économiques. C'est sur ces deux bases que repose le succès des établissemens de ce genre : or, l'usage a appris que l'orge ne devoit entrer dans la composition de cette soupe que mondée, parce que dans cet état elle donne beaucoup plus de corps à la soupe ; pour lui faire absorber le plus d'eau possible, il faut en employer peu d'abord, l'augmenter insensiblement jusqu'à ce que le grain soit extrêmement renflé et n'offre plus qu'une bouillie de même blancheur et d'une consistance comparable à celle du riz très-épais.

Si le consommateur n'aimoit pas à voir, à rencontrer sous la dent les semences légumineuses, on pourroit les convertir en farine, et préparer la soupe plus promptement et à moins de frais ; mais pour les moudre, il faut préalablement les faire sécher au four, et même les torréfier légèrement, sans quoi l'humidité constituante des graines s'échauffant par la rotation des meules, la farine passe difficilement à travers les bluteaux, dont elle graisse le tissu ; d'où résulte une purée moins délicate que celle préparée avec la même graine légumineuse cuite, puis écrasée et passée.

Disons un mot à présent des plantes ou herbes fraîches qui entrent dans la composition des soupes économiques.

Il faut toujours avoir l'attention de les laver et de les éplucher avec précaution, et surtout de ne s'en approvisionner pendant l'été, que pour deux ou trois jours au plus. On peut, il est vrai, dans l'automne, en préparer pour l'hiver, en les cuisant.

C'est principalement à l'oseille, au céleri, au persil et au cerfeuil que cette observation doit s'appliquer. Tout le monde connoît la manière de préparer les herbes cuites ; on se dispensera donc d'en donner ici la recette. La seule remarque à faire, c'est qu'on doit les saler et épicer le plus fortement possible, recouvrir ensuite leur surface, d'une bonne couche d'huile, de graisse ou de beurre, et les tenir dans un endroit sec et frais. On ne court aucun risque de forcer du côté des épices et du sel, qui en contribuant à la conservation des herbes cuites, ne dispensent pas d'en ajouter encore une certaine quantité pour assaisonner la soupe.

C'est une grande économie de temps, d'argent et de soins, que d'avoir une provision d'herbes cuites dans la saison ; l'agrément qu'elles donnent à la soupe, en relevant la fadeur de l'orge et des pommes-de-terre, en dépend. Les aromates quoique peu nutritifs, sont aussi importants, et lui com-

muniquent un goût qui la fait savourer avec plaisir ; ils doivent donc fixer aussi notre attention : ce n'est pas la quantité qu'il faut employer , leur surabondance donneroit un goût âcre ; il suffit d'en mettre assez pour que le consommateur devine à peine l'espèce d'aromate auquel il doit la saveur agréable ; mais pour en conserver les avantages , il ne faut l'ajouter que quelques instans avant la distribution.

Après avoir passé en revue chacune des substances qui constituent les soupes aux légumes , il ne nous reste plus à indiquer que les proportions dans lesquelles on les y fait entrer , et la manière de les assortir et de les combiner entre elles , au point d'en former un bon tout. Les tableaux que nous allons présenter , serviront à prouver , d'une part , qu'on peut varier à volonté la saveur et la consistance des soupes ; que de l'autre , les difficultés locales pour se procurer les substances y dénommées , ne sauroient être un motif pour renoncer aux avantages de ce genre d'aliment. En observant attentivement les proportions de chacune , il est facile de les remplacer par d'autres substances d'un prix inférieur , telles que le maïs , le sarrasin , le millet dans certains cantons , au lieu d'orge , en les augmentant ou les diminuant , suivant la consistance qu'elles donnent à l'eau.

Premier tableau pour trois cents soupes économiques.

Eau de rivière , ou eau liv. ment.	2 l.
pure.	390
Pommes-de-terre.	80
Orge mondé.	25
Haricots, pois ou lentilles.	26
Graisse préparée.	2
Sel.	5
Oignons.	1
Céleri , les feuilles seule-	
Herbes cuites.	2 l.
Thym et laurier sec , (de chaque).	3 gros.
Persil.	3 onc.
Poivre.	1 onc.
Bois brûlé pendant la cuisson , de . . .	40 à 50 l.

Dès la veille au soir , on commence à cuire les pommes-de-terre , dans une marmite surmontée d'un fond percé , placée à côté de la grande qui doit contenir les soupes ; une heure au plus suffit pour cette opération : lorsqu'elle est achevée , on met dans la même marmite les haricots , qui trempent depuis la veille dans un vaisseau de terre , avec un peu d'eau froide ; à mesure qu'ils absorbent cette eau en cuisant , on en ajoute d'autre , avec la précaution de ne jamais les noyer ; moins l'eau surnage , et mieux la cuisson s'opère : sitôt qu'on les juge cuits , il faut en passer une partie par un cylindre creux , percé de beaucoup de trous ,

pour, à l'aide de cet instrument, en former une purée; le reste se mêle ensuite avec cette purée, sans être écrasé. On conserve le tout dans un vaisseau de terre ou de bois, on profite de la chaleur qu'a le fourneau, après avoir cuit les pommes-de-terre et les haricots, pour y mettre l'orge humectée avec suffisante quantité d'eau; on ajoute un ou deux petits morceaux de bois, et l'orge crève ainsi toute la nuit; et se laisse facilement pénétrer par l'eau; chaque grain est considérablement renflé, et n'offre plus qu'un riz de la plus grande blancheur. Pendant ces diverses cuissons, qui se font sans peine, et qui n'exigent qu'un peu de surveillance, on pèle les pommes-de-terre; le lendemain, au moment de les ajouter à la soupe, on les passe au cylindre.

C'est le matin à six heures, qu'il faut commencer à allumer le feu sous la grande marmite dans laquelle on a mis l'excédant de l'eau nécessaire aux diverses cuissons qui ont lieu. On délaye l'orge, les haricots et la pomme-de-terre; on coupe les légumes verts en petits morceaux avant de les ajouter. Après une heure d'ébullition, on met la graisse et le sel; les aromates ne doivent y être mêlés qu'une demi-heure avant de distribuer la soupe.

La préparation des haricots, de l'orge et des pommes-de-terre, peut se faire également la veille au matin, pendant que la grande marmite bout. Cette préparation de la veille au soir, n'est bonne que pour la première fois, attendu qu'on ne pourroit pas distribuer à midi une soupe, dont diverses substances qui y entrent demandent elles-mêmes une préparation préliminaire qui dure une matinée, comme l'orge, par exemple.

On observera que l'orge doit être retirée de la marmite le soir, si on la cuit le matin. En préparant ainsi, la veille au matin, les substances qui doivent servir à la soupe du lendemain, il n'y a réellement que la moitié de la journée d'employée à la confection de trois cents soupes. Cette confection qui, en théorie, paroît très-compiquée, est, à la pratique, de facile exécution.

Deuxième Tableau.

Eau	390 liv.	tance	16
Riz	20	Farine de pois, lentilles,	
Ou orge mondé	30	fèves ou haricots . . .	18
Haricots, lentilles, fèves ou pois entiers, c'est-à-dire, en subs-		Oignons, carottes, choux, poireaux, oseille ou autres plantes potagères.	10

Girofles.	2 gros.		sarriette, ou au-
Persil.	3 poignées.		tres plantes aro-
Poivre.	$\frac{1}{2}$ once.		matiques. 2 gros.
Sel.	3 liv. $\frac{1}{2}$.	Bois brûlé, de .	
Graisse.	3 liv.	 35 à 40 liv.
Thym, laurier,			

On peut mettre ensemble le matin, à cinq heures, dans la marmite, l'orge et les légumes. Après les avoir bien lavés, on y ajoute d'abord trois seaux d'eau; on augmente ensuite cette quantité en proportion de la cuisson des substances et de leur gonflement; à huit heures, on y met les plantes potagères, lorsque toute l'eau est ajoutée, et à neuf, la farine délayée, comme il est dit par la suite. Une partie des plantes a dû être frite avec la graisse. On agite bien le tout pendant une heure d'ébullition et sans discontinuer. Ensuite on remue de temps en temps. Les aromates et le sel se mettent comme il est prescrit au premier tableau; à midi, la soupe doit être suffisamment cuite et bien faite, si l'ébullition a été soutenue.

Troisième Tableau.

Eau.	390 liv.	Carottes.	1 liv.
Orge mondé.	40	Persil.	3 onces.
Farine de haricots.	12	Laurier et sarriette	
<i>Idem</i> de lentilles.	9	(de chaque).	1 once.
Graisse	2	Poivre.	$\frac{1}{2}$ once.
Sel	5	Girofle.	2 gros.
Poireaux.	1	Bois.	35 liv.
Oignons.	$\frac{1}{2}$		

Ce procédé abrège beaucoup l'opération; il suffit, dans ce cas, d'avoir un fourneau avec des registres. On allume le feu à cinq heures du matin; on fait crever l'orge, en ajoutant successivement de l'eau à mesure qu'elle est absorbée; ensuite on met les légumes coupés, puis les farines qu'on a eu la précaution de délayer dans un vase séparé, avec l'eau de la marmite, avec le sel ou la graisse; on ajoute les aromates, au temps indiqué. Il y a ici économie de bois et de peine: ce procédé doit être employé dans la saison qui ne permet plus la jouissance des pommes-de-terre.

Quatrième Tableau.

Eau.	360 liv.	Herbes cuites.	4 liv.
Farine d'orge.	40	Oignons	1 liv.

— de pois	15	Ail.	1 once.
— de lentilles.	10	Thym, laurier (de	
Graisse.	3	chaque).	1/2 once.
Sel.	5	Poivre.	1 once.
Persil.	4	Bois.	28 à 30 liv.
Poireaux	2		

Ce procédé du quatrième tableau est le plus prompt et le plus facile à exécuter, et il ne s'agit que de délayer dans un vase séparé, les farines avec l'eau préalablement chauffée dans la chaudière. Le moyen est constamment le même pour toutes les farines, c'est-à-dire, qu'il faut ajouter d'abord peu d'eau dans le vase, et l'augmenter jusqu'à ce que l'on ait une bouillie assez claire pour passer par un tamis de crin peu serré : on la mêle en cet état à l'eau restée dans la marmite avec les légumes, qui, cette fois, y ont été mis les premiers. La soupe peut être commencée à neuf heures du matin, et finie à une heure après-midi. On ne donne ici ce procédé, que pour prouver combien il est possible de varier les soupes ainsi que les substances qui les constituent ; ce sont quatre méthodes qu'on peut nuancer à l'infini, selon les habitudes du pays, la saison et les facultés que l'on a de se procurer, au meilleur compte, telle ou telle substance plutôt que telle autre.

En connoissant bien la qualité salubre et nutritive d'une substance quelle qu'elle soit, et le degré de consistance qu'elle peut donner à une certaine quantité d'eau, on pourra toujours faire sans tâtonnement une bonne soupe économique ; il suffira de comparer cette même substance avec celle portée sur les tableaux.

Je pense qu'il seroit avantageux de faire pratiquer en tôle ou en fer blanc, une espèce de coffre d'un pied et demi de large environ, et de deux pieds et demi de haut, au milieu duquel passeroit le tuyau qui sort du fourneau. En pratiquant une porte à ce coffre, avec quelques étagères en fil de fer, on dessécheroit le pain, sans qu'il en coûtât aucun soin, aucuns frais ; cette espèce d'étuve serviroit à entretenir chauds les potages ou autres objets qu'on auroit intention de ne pas laisser refroidir. Le pain desséché seroit toujours de belle couleur et jamais brâté ; il paroît aussi que six gros de pain desséché suffiroient pour cha que soupe, seize livres de pain suffissent pour trois cents soupes.

Dans les grands établissemens, dans ceux par exemple, qui auroient deux ou trois fourneaux toujours en activité, on pourroit pratiquer une espèce d'entresol au-dessus, dans le-

quel passeroient tous les tuyaux de tôle des fourneaux ; le coffre déjà proposé pourroit les embrasser tous , il serviroit d'étuve ou de poêle aux malheureux qui viendroient manger la soupe dans l'hiver. C'est principalement dans les grandes villes , et auprès des ports de mer , et des bagnes , que ces établissemens deviendroient d'une grande utilité ; ils ne le seroient pas moins auprès des ports , des rivières , surtout à Paris , où beaucoup d'hommes sont employés à tirer du bois de l'eau : dans la saison la plus rigoureuse , un aliment très-chaud leur conviendrait mieux qu'à tous autres.

Quand on est près de distribuer la soupe , il convient d'ajouter à chaque ration , six gros de pain bien desséché , comme ci-dessus ou au four ; dans cet état , comme l'a observé le comte de Rumford , il prolonge le plaisir de manger ; rendant la mastication nécessaire , il contribue à ce que le repas soit plus sain ; à midi , commence ordinairement la distribution ; elle dure environ deux heures. On verse dans un vase particulier , une certaine quantité de rations , et avec une mesure de fer blanc , on la distribue toute chaude aux consommateurs.

Cette distribution peut se composer de deux classes d'individus , de l'ouvrier qui voudra y participer moyennant sept centimes , ou du pauvre qui présentera la carte qu'il aura reçue. Mais celui-ci , objecte-t-on , cédera sa carte pour quelques centimes , et voilà des secours en argent , détournés de leur véritable application ; mais ce sera toujours de la subsistance ajoutée à la masse des ressources , et un moyen de plus de faire contracter l'habitude pour un genre de nourriture qu'il sera utile de préparer en grand dans une saison où les besoins semblent se multiplier à mesure que les moyens d'y satisfaire diminuent.

Mais c'est moins sur la composition des soupes économiques qu'il nous paroît nécessaire d'insister , que sur la facilité et la promptitude de leur confection , et relativement aux avantages qu'il y a , dans certaines circonstances critiques , de faire subsister un grand nombre d'individus réunis dans la même enceinte.

Et en effet , si l'établissement des soupes économiques a eu d'abord pour objet spécial le soulagement de la classe peu fortunée , l'expérience n'a pas tardé à démontrer qu'on en retireroit d'autres avantages aussi précieux ; d'abord l'économie du combustible , du temps et de la main-d'œuvre , un moyen puissant d'accréditer en France l'usage de l'orge sous toutes les formes , de maintenir et d'étendre même la culture des pommes-de-terre et des semences légumineuses , et de diminuer par conséquent la consommation effrayante du pain ; enfin , ces distributions de cartes de soupes sont peut-

être le seul moyen de remédier à l'abus qu'on peut faire du secours en argent, le plus funeste de tous, parce qu'au lieu de soulager les besoins réels, il ne sert souvent qu'à satisfaire des passions, telles que la boisson des liqueurs fortes et les perfides espérances des jeux de hasard, ce qui contribue à entretenir la fainéantise, d'où naît la mendicité, ce fléau des états.

Qu'on ne soit donc plus étonné si tant d'efforts se sont réunis pour fournir à mille personnes à la fois, à raison de sept centimes et demi par ration de vingt-quatre onces (ce prix peut diminuer ou augmenter un peu, d'après les proportions de l'abondance des légumes et de leur bon marché), une nourriture fondamentale, et opérer parmi les indigens une révolution dans l'habitude de se nourrir : des souscriptions ont été ouvertes dans les différentes contrées de l'Europe, et ont eü un succès tel, qu'on a vaincu leur répugnance, au point que maintenant ils manifestent envers ce genre de secours une prédilection que les préjugés et les critiques tenteroient vainement d'affaiblir. Pourquoi l'usage des soupes économiques ne se répandroit-il pas parmi les citoyens estimables qui, vivant du produit de leur travail, trouveroient dans ces soupes plus de ressources qu'ils ne peuvent s'en procurer avec la même somme d'argent ? Des traiteurs populaires qui vendroient dans les lieux où il y a de grands rassemblemens d'ouvriers, de quoi tremper leur soupe, pourroient venir aux grandes marmîtes s'approvisionner ou en préparer chez eux, et en former insensiblement le fond de leurs cuisines.

Que ceux à qui il resteroit encore quelques préventions sur la valeur réelle des soupes économiques, au lieu de déplorer avec un attendrissement affecté le sort des indigens forcés de s'en nourrir, se transportent dans les cantons les plus reculés des grandes cités, près des hommes qui ont à vaincre, et les chaleurs excessives de la saison et la fatigue du jour, pour voir et goûter la soupe qu'ils préparent dans leur foyer ; ce n'est souvent que de l'eau chaude assaisonnée avec un chétif morceau de lard, et dans laquelle nage un pain noir et compacte ; il n'y en a pas un d'entre eux qui ne préférât la soupe aux légumes à un pareil potage. Rendons moins indifférens les cultivateurs sur la possibilité d'obtenir d'une petite quantité de terrain une grande quantité de subsistances : montrons-leur à tirer un meilleur parti des ressources locales, et écartons de leur humble chaumière, les maux dont le manque d'alimens ou leur mauvaise qualité sont presque toujours la principale cause.

C'est principalement au zèle éclairé de Benjamin Deles-

sert ; qu'on est redevable des plus précieux résultats à cet égard ; son nom , lié nécessairement avec celui du comte de Rumford , rappellera long-temps des secours essentiels rendus à l'indigence ; c'est dans sa maison , et au sein d'une famille vertueuse et patriarcale , que s'est formé le premier germe de la société des soupes économiques , réunion généreuse dont l'objet étoit de créer dans les momens les plus difficiles des ressources en faveur de cette classe intéressante que le défaut de travail et les événemens de la révolution ont plongée dans la plus affreuse misère.

Tel fut l'élan de cette utile association , qu'il se communiqua rapidement à tous les ordres de l'état. J'ai vu dans des réduits qui n'offroient pas même de quoi se reposer un moment , et dont l'aspect seul eût repoussé bien loin nos égoïstes et dédaigneux sybarites , les membres des premières autorités de la France , des ex-ministres , des généraux , d'anciens magistrats , des hommes de lettres , des savans , des négocians , se disputer à qui s'occuperait le plus constamment et le plus efficacement , du principal aliment du pauvre , se confondre avec les respectables sœurs hospitalières pour aviser aux moyens de rendre cet aliment plus agréable et plus substantiel ; jamais la bienfaisance n'eut un caractère plus auguste et plus touchant ; le ministre Chaptal , trop convaincu de l'insuffisance des secours que pouvoit accorder le gouvernement , n'oublia rien pour stimuler le zèle et la charité des préfets , sur le bien qu'ils pourroient répandre autour d'eux , en adoptant un système de nutrition qui décuploit le patrimoine de la misère.

Grâces soient rendues à la vénérable *Société des soupes économiques* , devenue aujourd'hui la *Société philanthropique* , en multipliant les ressources alimentaires dans le désert ! Avec d'aussi foibles moyens , elle a , pour ainsi dire , opéré le miracle de l'Évangile. (PARM.)

Quelle que soit la consommation de l'orge pour les usages précédens , elle se remarque à peine quand on considère celle qui est la suite de l'usage de la bière dans le nord de l'Europe.

Comme il n'a pas été parlé de cette boisson à l'article qui devoit lui être consacré , je vais y suppléer.

On peut fabriquer de la bière avec toutes les graines farineuses , et on en fait avec beaucoup de sortes , principalement avec le RIZ , avec le MAÏS et avec le SORGHO ou GRAND MILLET , dans les pays intertropicaux ; avec le FROMENT , le SEIGLE et l'AVOINE en Europe ; mais c'est l'orge qui est partout préférée , et avec raison , parce que c'est celle qui con-

tient le plus de mucilage, et qui développe le plus de principe sucré par sa germination. D'ailleurs, l'orge réussissant dans les terres déjà épuisées par le froment, manquant rarement, fournissant beaucoup, est presque constamment à bas prix, ce qui est important, surtout depuis que les impôts sur les boissons sont devenus si excessifs.

Il y a lieu de croire que les Celtes connoissoient la bière; mais ne la fabriquant qu'en petit et pour la boire de suite, elle ne pouvoit être pour eux aussi importante que l'est pour nous celle dont nous faisons aujourd'hui usage.

Si on employoit la simple décoction de l'orge, telle qu'elle est à sa séparation de l'épi, on feroit de la bière, mais elle seroit extrêmement foible. On en obtiendrait d'un peu plus forte, si cette décoction provenoit de la farine de la même orge; mais c'est après avoir fait germer ce grain, après l'avoir fait dessécher et moudre, qu'on en obtient le plus. Aussi partout lui fait-on subir, au préalable, ces deux opérations. La raison de ce fait, c'est que la fermentation vineuse ne s'effectue que dans les substances végétales pourvues de mucoso-sucré, et que plus ce mucoso-sucré est abondant, et plus elle est forte. Or, la germination de l'orge augmente ce mucoso-sucré, c'est-à-dire, transforme en sucre la portion d'AMIDON ou de FÉCOLE qui y existe. Il suffit de mettre sous la dent un grain d'orge dans cet état, pour en être convaincu.

Toutes les variétés d'orge ne sont pas également propres à la fabrication de la bière, le sucrion mérite la préférence; mais les brasseurs sont forcés de se contenter de celle qu'on cultive dans le pays où ils sont établis.

Pour faire germer l'orge, on la laisse après l'avoir fortement mouillée, se gonfler pendant deux ou trois jours dans un cuvier, puis on l'étend en couche de l'épaisseur de deux pieds, dans une chambre, où on la retourne fréquemment avec une pelle de bois. Pendant l'hiver on chauffe cette chambre. Lorsque la germination est commencée, on retourne encore plus fréquemment le grain. Ensuite, pour arrêter sa germination, on le met en couche de cinq à six pouces, sur des claies qu'on porte dans une étuve, ou qu'on verse dans une touraille, pour le faire sécher rapidement et complètement.

On appelle *touraille* une petite pièce dont le sol est pavé de larges dalles de pierre, ou garni de lames de cuivre, sous lesquelles on fait du feu. Là l'orge est continuellement remuée.

La touraille est préférable à l'étuve, en ce qu'on y brasse plus facilement la dessiccation de l'orge; mais il faut

opérer avec attention, car l'orge grillée n'est plus propre à faire de la bière.

Lorsque l'orge est bien desséchée et refroidie, on la passe au crible pour en séparer les ordures et les germes cassés, lesquels ne concourent en rien à la formation de la bière; puis on la porte au moulin pour la réduire en farine grossière, appelée *malte* ou *drèche*.

Avec des soins, la drèche peut se conserver une année et plus; mais en général on l'emploie dans le mois.

Pour faire la bière, on met dans une tonne une quantité de drèche, proportionnée à la force qu'elle doit avoir, et on verse dessus de l'eau bouillante, en quantité telle qu'on puisse facilement remuer le tout avec un râble. Après un quart d'heure de repos, on ajoute de la nouvelle eau et on agite de nouveau; enfin on achève de remplir avec de la nouvelle eau. Deux ou trois jours après, selon la chaleur de la saison, l'eau de la tonne est vidée dans une autre, et elle est remplacée par de l'autre; mais à un degré de chaleur moindre que celle connue précédemment, et on brasse. On laisse reposer cette seconde brassée moitié moins de temps que la première.

Les deux eaux réunies, reçoivent la quantité de houblon nécessaire, quantité proportionnée au temps qu'on veut conserver la bière, à son degré de force, au goût des consommateurs (c'est de trois à quatre livres par tonne). Cela fait, la liqueur est transvasée dans une grande chaudière couverte, où elle doit bouillir pendant une heure ou deux à un feu modéré; puis elle passe dans un vaisseau appelé d'abord *réceptacle*, où elle précipite ses impuretés, et où le houblon est arrêté par un filet à mailles étroites, et écoulée ensuite dans un réfrigérant.

La liqueur ayant perdu la plus grande partie de sa chaleur, est conduite dans une grande cuve; on y ajoute une certaine quantité de levure de bière. Là elle fermente jusqu'au point qu'on désire, et quand elle est arrivée à ce point, on la transvide dans des tonneaux où elle éprouve une nouvelle fermentation, et on la clarifie avec de la gélatine ou colle forte. C'est dans cet état que la bière est livrée à la consommation.

On met la bière en bouteilles après quelques jours de séjour dans les tonneaux; car il suffit qu'elle ait quelques communications avec l'air pour qu'elle s'altère et perde toute sa qualité. Les bouteilles de terre cuite ou grès sont préférables à celles de verre, comme moins cassantes. Là, elle peut

se conserver bonne pendant plusieurs années, et être envoyée au loin, même dans les pays les plus chauds.

On tire fort peu d'alkool de la bière par la distillation. Le vin ranime seulement le système musculaire de l'homme ; non-seulement la bière produit le même effet, quoique à un degré inférieur, mais de plus elle nourrit. *V. VIN.*

Je n'ai pu donner des indications rigoureuses des proportions des ingrédients de la bière, parce que ces proportions varient sans fin, selon la saison, selon la nature des ingrédients, selon la force, la durée, etc., qu'on se propose de donner à la liqueur. Chaque brasseur se forme à cet égard une pratique particulière, différente de celle de ses voisins.

En général, plus on opère en grand, plus la bière est bonne et revient à bon marché. C'est de Londres, où l'on brasse à la fois des centaines de tonnes de bière, que sort la meilleure.

Plusieurs plantes résineuses et amères peuvent être substituées au houblon dans la composition de la bière. On cite en Europe le MÉNYANTHE TRIFOLIÉ, la PETITE CENTAURÉE, la GRANDE GENTIANE, le BUIS, etc.

La drèche épuisée de mucilage et de principe sucré est encore excellente pour la nourriture et l'engrais des bestiaux. On peut même la faire entrer avec avantage dans le pain des pauvres, lorsque les grains sont chers. Elle peut encore être employée sur les terres, au lieu de fumier.

Il est possible de faire de la bière avec la plupart des plantes qui contiennent une grande quantité de mucilage. Ainsi, dans les parties reculées de l'Amérique septentrionale, on en fabrique avec les sommités du PIN DU CANADA, *Hemloc spruce*, et en général avec celles de tous les pins, ainsi qu'avec l'écorce du laurier sassafras. J'en ai bu dans le pays, et j'ai jugé qu'on pouvoit facilement, par une préparation plus soignée, les rendre toutes deux fort agréables au goût.

Parmi les autres espèces d'orge, je n'ai à citer que l'ORGE DES MURS et l'ORGE DES PRÉS. La première croît abondamment le long des chemins, sur les murs et autres lieux secs. Elle est annuelle, et sert de type au genre ZÉOCRITON. Les bestiaux ne la mangent que lorsqu'elle est jeune. La détruire est souvent fort long et fort difficile. La seconde se trouve dans les prés, et fournit un fourrage excellent. Elle est également annuelle. Il est fâcheux qu'elle soit aussi peu commune. (B.)

ORGE PETITE. On donne ce nom à la CÉVADILLE. (B.)

ORGE RIZ. C'est l'ORGE A LARGES ÉPIS. Voyez au mot ORGE. (B.)

ORGEAT. Liqueur composée d'une décoction d'ORGE, d'une émulsion d'AMANDE-DOUCE et de SUCRE.

Il fut un temps où le sirop d'orge formoit une des parties importantes du commerce des limonadiers de Paris ; aujourd'hui sa consommation est beaucoup diminuée , probablement parce qu'on s'est aperçu que son usage causoit souvent des indigestions. On en trouve cependant toujours dans les cafés et chez les droguistes. V. SIROP. (B.)

ORGEVAO. Un des noms de la VERVEINE , en Portugal. (LN.)

ORGHE. C'est le nom nicéen du TRIGLE MILAN. (DESM.)

ORGLISSE. C'est la RÉGLISSE SAUVAGE, espèce du genre ASTRAGALE, *Ast. glycyphyllos*. (LN.)

ORGNE. Nom picard du CANARD SIFFLEUR. (V.)

ORGUEDE MÉR. C'est le TUBIPORE MUSIQUE parmi les marchands. (B.)

ORGUEILH. C'est l'ORVET , en Provence. (B.)

ORGYIE, *Orgyia*. Genre de plantes établi par Stackhouse , *Néride Britannique*, aux dépens des VARECS de Linnæus. Ses caractères sont : fronde simple, très-longue, à côtes, pourvue de chaque côté d'une membrane mince, rugueuse, luisante, et de folioles ovales, à l'aisselle desquelles se forment les saillies séminifères.

Ce genre renferme deux espèces, les ORGYIES ESCULENTE et TÉTRAGONE, toutes deux figurées pl. 20 du grand ouvrage de l'auteur précité. (B.)

ORHEUWEL. Nom allemand du MOYEN DUC. (V.)

ORHOTA. Nom du GENSENG , en Tartarie. (B.)

ORIACHLOË. L'un des noms que , du temps de Dioscoride , on donnoit, en Afrique , à l'ÉRYNGIUM. (LN.)

ORIBA. Ce genre, fondé par Adanson , sur l'anémone *palmata*, n'a pas été adopté. (LN.)

ORIBASE, *Oribasia*. Nom donné par Gmelin aux plantes décrites par Aublet sous celui de NONATELIE, et qui ont été réunies au genre PSYCHOTRE. (B.)

ORIBATE, *Oribata*, Lat., Oliv. ; *Acarus*, Linn., Geoff., Deg., Fab. ; *Gamasus*, Fab. ; *Notaspis*, Hermann. Genre d'arachnides trachéennes, famille des holêtres, tribu des acarides, section des trombidites, ayant pour caractères : palpes sans appendices mobiles à leur extrémité ; des mandibules ; ces organes, ainsi que les autres de la manducation, cachés sous une espèce de museau ; huit pattes presque égales et uniquement propres à marcher ; corps recouvert d'une écaille ou d'un derme solide, en forme de carapace.

Hermann fils, dont les observations entomologiques et

relatives aux insectes aptères de Linnæus, n'ont paru que quelques années après sa mort, avoit jugé que les *acarus coleoptratus*, *geniculatus* de Linnæus, devoient former un genre propre, et qu'il nomina *notaspis*. J'avois eu la même idée, puisque j'avois établi, antérieurement à la publication de cet ouvrage, cette coupe générique sous la dénomination d'*oribate* (*Préc. des caract. génér. des insect.*).

Ces acarides ont le corps ovoïde ou arrondi, renfermé sous une peau plus solide que celle des autres animaux, de la même tribu qui leur forme une sorte de bouclier ou plutôt de carapace; ils ne sont point parasites, et on les trouve errans çà et là, mais avec lenteur, sur les pierres, sous les écorces et dans les mousses. Plusieurs espèces sont remarquables par leurs cuisses renflées et en massue, ou par d'autres caractères des articulations de leurs pattes, ainsi que par le nombre des crochets du bout des tarsi qui varie, selon les espèces, d'un à trois; les côtés du corps font quelquefois des saillies en manière d'angles ou d'ailes. La figure du bouclier et sa surface présentent aussi des particularités, qui doivent fixer l'attention de l'observateur.

Hermann a représenté, dans son Mémoire aptérologique, une douzaine d'espèces. Je renvoie à ce travail, ainsi qu'à l'extrait qu'en a donné Olivier, article ORIBATE de l'Encyclopédie méthodique.

Une des espèces des plus communes est l'ORIBATE GÉNICULÉE, *oribata geniculata*; *acarus corticalis*, Degér. Son corps n'a guère qu'un quart de ligne de diamètre; il est ovoïde, arrondi postérieurement, conique en devant, brun et parsemé de poils très-fins; les pattes sont de la longueur du corps, avec les cuisses renflées; les tarsi ont trois crochets à leur extrémité. On la trouve sur les pierres et sous les écorces des arbres. (L.)

ORICHALCUM. Chez les anciens, on donnoit ce nom à un métal réputé plus précieux que l'or, et qui, dès le temps de Platon, n'étoit plus connu que de nom. On avoit aussi un orichalcum factice, qui paroît avoir été, sans presque aucun doute, notre laiton. Il y a deux versions sur l'étymologie du nom d'*orichalcum* ou *aurichalcum*. Par la première, il signifieroit le cuivre de montagne, en grec, et par la seconde, il voudroit dire cuivre et or. Il n'est pas difficile de deviner pourquoi les anciens avoient donné ce dernier nom au laiton. Maintenant ORICHALQUE ou AURICHALQUE signifie ORIPEAU; c'est le laiton battu ou réduit en lames, dont on fait la fausse dorure. Voyez LAITON et CUIVRE. (LN.)

ORICHALQUE. V. ORICHALCUM. (LN.)

ORICOU. V. l'article VAUTOUR. (V.)

ORIENT. V. EST. (PAT.)

ORIENT. Les joailliers se servent de ce mot pour désigner la belle couleur nacrée des perles et les brillans reflets des pierres précieuses. (DESM.)

ORIENTALES. On donne ce nom aux pierres précieuses qui jouissent de toute la perfection dont elles sont susceptibles; et l'on appelle *occidentales* celles qui pèchent par la couleur ou le défaut de dureté. Il y a des pierres européennes, surtout parmi les agates, qui par leur perfection méritent de porter le nom de pierres *orientales*. V. le mot **OCCIDENTALES**.
(PAT.)

ORIGAN, *Marjolaine*, *Origanum*, Linn. (*didymie gymnospermie*.) C'est un genre de plantes de la famille des labiées, qui se rapproche des *clinopodes* et des *thymus*, et dans lequel les épis de fleurs sont serrés, courts, de la forme d'un petit cône, quelquefois à quatre côtés, et réunis plusieurs ensemble sur un pédoncule commun. Les fleurs sont munies de bractées ovoïdes, colorées, et qui se recouvrent les unes les autres. Le calice est inégal, tantôt à cinq dents, tantôt divisé en deux parties; la corolle monopétale avec un tube comprimé plus long que le calice, et un limbe partagé en deux lèvres, dont la supérieure est plane et échanerée, et l'inférieure à trois lobes à peu près égaux; elle renferme quatre étamines, deux longues et deux courtes, un germe supérieur, carré, et un style mince couronné par un stigmaté légèrement fourchu. Le calice tient lieu de péricarpe, et contient quatre semences nues et ovales.

Ce genre comprend une vingtaine d'espèces, parmi lesquels se placent le **DICTAME DE CRÈTE** et les **MARJOLAINES**. (V. ces articles.) Nous ne ferons mention ici que de quatre de ces espèces, dont trois sont d'usage en médecine; la quatrième est cultivée dans les jardins comme plante d'ornement. Ce sont :

L'ORIGAN COMMUN OU SAUVAGE, appelé aussi le *grand origan*, la *marjolaine d'Angleterre*, *sauvage et bâtarde*, *Origanum vulgare*, Linn. Cette espèce croît en Europe et au Canada; elle est commune en France, en Allemagne, en Angleterre: son caractère spécifique est d'avoir ses fleurs disposées en épis obronds, et entourées de bractées ovales plus longues que les calices; sa racine est vivace.

L'odeur de l'*origan commun* est pénétrante, aromatique et analogue à celle du *thym*: sa saveur est vive et un peu âcre. Cette plante passe pour être cordiale, apéritive, détersive et résolutive. On en tire une huile essentielle, une eau distillée; on en fait un sirop, une conserve. Son huile essentielle apaise les douleurs de dents. Ses feuilles et ses fleurs réduites en poudre sont céphaliques et propres à faire couler les séro-

sités par le nez. Les feuilles infusées comme du thé, rétablissent la transpiration; séchées au feu, et mises toutes chaudes dans un linge dont on couvre bien la tête, elles guérissent le torticolis et soulagent dans le rhume de cerveau: on s'en sert aussi dans les demi-bains. L'origan mêlé à la bière, la rend plus enivrante et l'empêche de s'aigrir. Dans le Nord, on l'emploie dans les sauces, et on en fait souvent usage en guise de tabac. En Suède, les gens de la campagne teignent leurs laines en rouge et en pourpre avec ses sommités. Les chèvres, les moutons, les chevaux mangent cette plante; les vaches n'en veulent point.

L'*origan sauvage* peut servir de décoration dans les jardins. Il offre quelques variétés dans ses fleurs, et une variété à feuilles panachées. Il se reproduit abondamment de lui-même par ses semences; on le multiplie aussi en divisant ses racines en automne. Toutes les expositions lui conviennent; et il se plaît dans tous les sols, pourvu qu'ils ne soient pas trop humides.

Le PETIT ORIGAN ou la PETITE MARJOLAINE SAUVAGE, *Origanum humile*, Mus., a une racine vivace, des tiges carrées, inclinées vers la terre, des feuilles oblongues, velues et sessiles, et des fleurs disposées en épis aux extrémités des tiges. Les vertus et les propriétés de cet origan sont les mêmes que celles du précédent. On le multiplie de la même manière.

L'ORIGAN PRÉCOCE, *Origanum heracleoticum*, Linn., appelé par quelques-uns *marjolaine de pot*, *marjolaine douce d'hiver*. Ses épis de fleurs sont longs, rapprochés en paquets, portés par des pédoncules, et garnis de bractées de la longueur des calices. Quoique originaire de la Grèce, il supporte l'hiver dans notre climat. Sa culture est la même que celle des deux espèces ci-dessus: on le multiplie par la division de ses racines, qui sont vivaces.

L'ORIGAN DE CRÈTE, *Origanum creticum*, Linn., à épis de fleurs longs, droits, faits en forme de prisme, et disposés en grappes, ayant des bractées nombreuses deux fois plus longues que les calices. Il vient spontanément en Crète.

Linnæus raconte, dans son *Voyage de Westgothie*, que le prévôt *Walborg* a préparé, avec l'origan, un thé si parfaitement semblable au *thé-bou* de la Chine, pour la forme, la grandeur des feuilles, la couleur, l'odeur et le goût, qu'il est impossible d'en remarquer la différence, si l'on n'est pas très-grand connoisseur en thé: quand on y est habitué, il est aussi agréable à boire que celui qui nous vient des Chinois. (D.)

ORIGAN DE MARAIS (*Origanum palustre*, P. Amman). C'est l'EUPATOIRE COMMUNE. (LN.)

ORIGANIS. Dans quelques éditions de Dioscoride, ce nom est synonyme de **MARUM**. *V.* ce mot. (LN.)

ORIGANOS et **ORIGANON**, des Grecs, *Origanum* et *Cunila*, des Latins. Ces noms désignaient diverses espèces de plantes chez les anciens ; et d'après les propriétés et le peu qu'en disent Théophraste, Dioscoride, Pline, etc., on peut croire que ce sont des labiées, et très-probablement quelques-uns de nos *thyms* et de nos *origans*. On a cité aussi le clinopode commun et le polion. On donnoit encore le nom d'*origanon*, chez les Grecs, au *chrysocome*, à l'*eryngion* et au *geranion*.

Théophraste mentionne deux espèces d'*origanos* : l'un stérile, noir ; l'autre blanc et fertile. Dioscoride en a quatre ; savoir : l'*enitis*, ainsi nommé parce qu'il plaisoit aux ânes ; l'*heracleoticum* ; l'*agrioriganum*, ou l'origan sauvage ; et le *tragoriganum*, ou l'origan fétide. Pline décrit tous ces *origanum* d'une manière très-embrouillée et sous les noms de *cunila* et d'*origanum*. On reconnoît qu'il a voulu parler des mêmes espèces que Dioscoride et d'autres, qui, de son temps, étoient placées avec les *origanum*. Selon lui, les meilleurs *origanum* se tiroit de Smyrne et de Crète. Ces plantes, jouissoient des propriétés, particulières aux labiées et surtout de celles d'être vulnérables, échauffantes et céphalalgiques.

Le nom d'*origanos* a deux étymologies grecques différentes : suivant l'une, il signifie *joie des montagnes* ; car les plantes qui le recevoient croissoient sur les montagnes. Selon la seconde étymologie, il exprimeroit *éclaircir la vue*, parce que c'étoit l'une des propriétés attribuées aux *origanum*.

Le genre *origanum*, Linn., présente des espèces nommées *sylvestre*, *heracleoticum*, *onites*, qui ont été considérées comme trois des espèces de Dioscoride ; le *thymus tragoriganum* seroit la quatrième.

Les genres *origanum* et *majorana*, de Tournefort, forment le genre *origanum*, Linn., aux dépens duquel Moench a fait son *amaracus*, genre non adopté.

Le nom d'*origanum* a également servi pour désigner quelques plantes labiées autres que celles qui appartiennent au genre *origanum*, L. (LN.)

ORIGERON. Synonyme grec du nom de *pulsatilla*, donné à plusieurs espèces d'anémones. (LN.)

ORIGNAC. *V.* **ORIGNAL.** (S.)

ORIGNAL ou **ORIGNAUX.** Ce sont les noms que l'on donne à l'*élan* dans le nord de l'Amérique. *V.* au mot **CERF**, l'histoire de l'*ELAN*. (DESM.)

ORIGOME. **BOURGEONS SÉMINIFORMES** qui sortent, après leur développement complet, des tubercules dont les

expansions des HÉPATIQUES sont parsemées , et qui n'ont aucune connexion avec les organes de la fructification de ces singulières plantes. Lorsqu'on les met en terre , ils reproduisent des individus semblables à ceux dont ils sortent. (B.)

ORILLETTE. C'est la MÂCHE dans quelques lieux. (B.)

ORIMANTHE, *Orimanthis*. Genre de plantes marines , décrit par Rafinesque-Smaltz. Les espèces de ce genre sont des corps, de forme et de substance diverses , dont les fructifications affectent la figure de fleurs et de cellules éparses sur toute leur superficie. Elles diffèrent des LEPTORIMES (V. ce mot), parce qu'elles ont leurs fructifications *poriformes*, répandues sur toutes les faces de la substance.

M. Rafinesque pense que beaucoup d'espèces d'ULVES devront se rapporter à ce genre.

L'ORIMANTHE VÉSICULEUSE, *Orimanthis vesiculata*, a la forme d'une vessie gonflée, voûtée, lobée, onduleuse, groupée, difforme, cartilagineuse, d'un brun jaunâtre, avec les fleurs éparses sur toute la surface extérieure. Elle est très-commune sur les coquilles de moule de Palerme, et reçoit, en Sicile, le nom de *beretta di Turco*, ou de turban de Turc.

L'ORIMANTHE FOLIACÉE, *Orimanthis foliacea*, est membraneuse, foliacée, plane, lobée, onduleuse, blanchâtre; ses cellules sont presque égales en dimension et répandues sur le côté inférieur. Elle croît sur les fucus et est attachée par un point. Elle a les cellules rondes ou ovales.

Il y a lieu de croire que ce genre se rapporte à la famille des alcyoniidiées de Lamouroux. (DESM.)

ORINE. L'un des noms de *l'apios* chez les Grecs. Cette plante est peut-être l'euphorbe ou tithymale du même nom. (LN.)

ORINOS. Nom grec de la MÉSANGE A LONGUE QUEUE. (V.)

ORIO, ORIOL, ORIoT. C'est ainsi qu'en divers endroits l'on désigne le LORIOT. V. ce mot. (V.)

ORIOIUS. Nom générique que Linnæus a imposé aux *cassiques, troupiâles, carouges, ballimores* et *loriots*; mais qui, dans ce Dictionnaire, n'est appliqué qu'à ces derniers. (V.)

ORION, *Orium*. Genre de plantes établi par Desvaux, pour placer la VÉSICAIRE LANUGINEUSE de Poiret. Il lui donne pour caractères : silicule comprimée, monosperme, orbiculaire, échancrée profondément au sommet, et dentée en ses bords. V. pl. 25, n.º 10 de l'ouvrage de l'auteur précité, intitulé : *Coup d'œil sur les plantes de la famille des crucifères*. (B.)

ORIOUX. On donne ce nom au SCOMBRE MAQUE-
REAU. (B.)

ORIPÉAU. *V.* ORICHALCUM. (LN.)

ORISEL. Nom qu'on donne, aux îles Canaries, à une es-
pèce de GENËT. *V.* ce mot. (D.)

ORITES. Nom grec de la MÉSANGE A LONGUE QUEUE.
(V.)

ORITES, dite aussi **SIDÉRITES**, est, selon Plinc, une pierre ronde réfractaire au feu. Il y en avoit de trois sortes, selon Louis Dulcis, Albert et Boëce de Boot. La première avoit la forme ronde; broyée et mêlée avec de l'huile rosat, elle guérissoit les plaies et les morsures faites par les bêtes sauvages ou venimeuses. La seconde sorte étoit verte, marquée de blanc; elle préservoit de tous accidens. La troisième, aussi mince qu'une lame de fer, avoit la propriété d'empêcher l'enfantement, et même de faire avorter. Ces pierres sont inconnues. (LN.)

ORITES, *Orites*. Genre de plantes de la tétrandrie monogynie et de la famille des PROTÉES, qui contient deux arbrisseaux originaires de la Nouvelle Hollande.

Les caractères de ce genre consistent: en un calice de quatre folioles régulières, recourbées à leur sommet, et portant les étamines dans leur milieu; quatre glandes entourant l'ovaire, qui est sessile, à deux ovales, et est surmonté d'un style roidé à stigmatte obtus vertical; en une capsule coriace à une seule loge, contenant des semences ailées à leur sommet.

Le genre XILOMÈLE diffère à peine de celui-ci. (B.)

ORITHIE, *Orithia*, Fab.; *Cances*, Herbst. Genre de crustacés décapodes, de la famille des brachyures, tribu des nageurs, ayant pour caractères: test presque ovoïde, rétréci et largement tronqué en devant; antennes extérieures plus courtes que les intermédiaires; yeux situés à l'extrémité d'un pédicule assez long, grêle et cylindrique; fossettes destinées à les recevoir, grandes, occupant la largeur antérieure du test, à l'exception du milieu; second article des pieds mâchoires extérieurs en forme de triangle étroit, allongé et pointu au bout; serres épaisses, de longueur moyenne, épineuses; les six pieds suivans ambulatoires; ceux de la troisième et quatrième paire les plus longs de tous; les deux derniers terminés en nageoire.

Par la forme de leur dernière paire de pieds, ces crustacés avoisinent les *portunes*; mais sous d'autres considérations, ils sont plus rapprochés des décapodes de la tribu des triangulaires. Ils tiennent des *matutes* et des *dorippes*. On ne connoît encore qu'une seule espèce, et qui est propre aux mers de

la Chine. Fabricius lui a donné le nom de *mamillaris* ; Elle avoit été figurée par Herbst, *Crust.*, pl. 17, fig. 101. Son test est long d'environ quinze lignes et a un peu moins en largeur. Il est tuberculé, triépineux de chaque côté, avec deux taches annulaires et rougeâtres sur le dos, et le chaperon ou l'espace interoculaire un peu avancé, armé de cinq dents. Les pincés en ont aussi quelques-unes sur leur tranche supérieure ; les doigts sont pointus et dentelés ; les autres pattes ont des bandes transverses, rouges. Je n'ai vu que des individus mâles ; leur queue est petite, en forme de triangle allongé, et composée de sept articles distincts ; les six premiers sont transversaux et presque de la même largeur ; l'extrémité postérieure du second est un peu dilatée en forme de tranche aiguë, velue, avec une dent au milieu du précédent, les côtés du troisième se terminent chacun par une saillie angulaire. Le dernier a la figure d'un triangle. La queue de ces crustacés a ainsi des rapports avec celle des *coristes*. La poitrine est orbiculaire. (L.)

ORITINA. Genre de plante de la famille des PROTÉES, établi par Robert Brown, et qui rentre dans le genre *orties*. (LN.)

ORITORIUS. Petite pierre analogue à l'Ætite, et dont l'intérieur remue lorsqu'on la secoue. Elle est décrite par Louis Dulcis, cité par Boëce de Boot, qui après avoir rapporté la vertu fabuleuse de cette pierre, d'après Dulcis, s'écrie : Qui est-ce qui n'admira pas la sottise de cet auteur ? En effet, cet auteur s'exprime ainsi sur cette pierre. Sa superficie extérieure est lissée, frêle ; étant liquéfiée dans le suc de basilic avec du sang d'*Ocheris* et de la tête d'*Omis*, ajoutant de l'eau, et mise dans un verre, elle montre ses forces, parce que si quelqu'un met le doigt dans cet onguent, et qu'on touche du bois, du métal ou des pierres très-dures, il les rompt incontinent. (LN.)

ORIXA, *Orixa*. Arbrisseau du Japon, décrit et figuré par Thunberg, et qui formoit un genre, depuis réuni à l'OTHÈRE. On croit que le LEPTA de Loureiro doit aussi faire partie de ce genre. (B.)

ORIZELON. C'est l'un des noms que les Grecs donnoient à leur CHAMÆPITYS. V. ce mot. (LN.)

ORKISZ. Nom polonais de l'ÉPEAUTRE (*Triticum spelta*, Linn.). (LN.)

ORKNEY-BEANS. Les Anglais connoissent sous ce nom diverses espèces de fruits, qu'on trouve sur les rivages des îles Orkney, près de l'Écosse. Ces fruits ne sont point produits par des arbres de ces îles, mais ils sont rejetés par les courans de l'Océan et paroissent venir des côtes d'Amé-

rique; ce qui est d'autant plus certain, que l'on a reconnu que plusieurs d'entre eux croissoient à la Jamaïque. On observe de semblables transports de fruits sur les autres côtes du nord de l'Europe. (LN.)

ORLENBAUM et **ORLIN**. Noms allemands de l'**AUNE** (*Betula alnus*). (LN.)

ORLERS. Nom donné au **MANGANÈSE LITHOÏDE** de la mine d'Orlez, près d'Ekatherinbourg, en Sibérie, employé par les Russes pour faire des boîtes et des tabatières. (LN.)

ORMAER. La **PARISSETTE** et la **DOUCE-AMÈRE** reçoivent ce nom dans la province de Gothlande, en Suède. (LN.)

ORME ou **ORMEAU**, **ORME DES CHAMPS**, **ORME BLANC** ou **VULGAIRE**, *Ulmus campestris*, Linn. Arbre de première grandeur, originairé du midi de l'Europe, et que l'on cultive jusque bien avant dans le nord. Il est commun dans le voisinage des habitations, le long des grands chemins et dans les promenades publiques. Il étend fort au loin ses racines dans la terre, et s'élève à une très-grande hauteur. Son tronc est droit, bien proportionné, et revêtu d'une écorce dure, crevassée, brune, rougeâtre, ou de couleur cendrée à l'extérieur, blanchâtre et souple en dedans. Son bois est robuste, compacte et d'une teinte jaunâtre tirant un peu sur le rouge. Ce bel arbre se divise en rameaux nombreux et étalés, présentant une cime ample, touffue et bien garnie de feuilles qui varient dans leur grandeur; elles sont alternes, simples, entières, communément rudes à leur surface, deux fois dentées sur leurs bords, pointues à leur sommet, arrondies à leur base, ayant un des côtés plus court et plus étroit que l'autre. Ce dernier caractère est propre à l'orme, et sert à le distinguer de plusieurs autres arbres qui s'en rapprochent. On voit aussi ses jeunes tiges ou ses feuilles souvent chargées de grosses vessies produites par des pucerons qui les habitent. Ce sont de *fausses galles*.

Les fleurs de l'orme naissent avant les feuilles. Elles sont groupées au sommet des rameaux et soutenues chacune par un très-court pédoncule. Leur couleur est herbacée et un peu rougeâtre. Leur calice (ou corolle) est formé d'une seule pièce, fait en cloche, et découpé sur ses bords en cinq parties droites, vertes en dessous, colorées intérieurement et persistantes. Ces fleurs ont cinq étamines plus longues que le calice, et un ovaire aplati, surmonté de deux courts styles à stigmates velus. Le fruit est un péricarpe elliptique, nommé *samare*, comprimé, échancré, bordé d'une membrane, renfermant une semence lenticulaire, blanche et douce au goût.

Le genre de l'orme fait partie de la pentandrie digynie et

de la famille des amentacées de Jussieu (de celle de son nom suivant quelques botanistes).

L'orme est d'une fécondité merveilleuse; il vit jusqu'à cent cinquante ans, et peut rapporter chaque année de vingt-cinq à trente mille graines; ainsi, à la fin de sa vie, il en a donné quatre millions et demi, provenus d'une seule. Si on ajoute à ce nombre la postérité existante de chacune de ces graines avant les cent cinquante ans révolus, que de milliards ne faudroit-il pas compter pour exprimer un tel produit! *O altitudo!*

La croissance de l'orme est assez rapide; il réussit presque partout, et se multiplie avec la plus grande facilité, de semences, de marcottes ou de rejetons enracinés. On peut le transplanter depuis un an jusqu'à vingt ans. Toutes ses parties sont reproductives; on a vu des arbres sortir de quelques copeaux qu'un charron avoit jetés sur son jardin.

La graine de l'orme est mûre et tombe dans le mois de mai. Il faut la semer sur-le-champ, mais sans la recouvrir. En la répandant sur un terrain bien meuble, et l'arrosant ensuite pour l'y fixer contre le vent, elle lèvera à souhait. C'est, de toutes les semences d'arbres, celle qui se développe le plus tôt. Elle lève cinq à six jours après qu'elle a touché la terre, et pousse une tige d'un pied de haut avant le mois de novembre. Une voie très-courte pour multiplier cet arbre, est celle des rejetons qui sortent de ses racines, soit lorsqu'il est en pépinière, soit lorsque dans un âge avancé on le coupe exprès par le pied. Mais les *ormeaux* ainsi élevés ne sont jamais aussi beaux que ceux venus de brins, c'est-à-dire par le semis.

Ce sont les semis qui ont donné naissance à un si grand nombre de variétés d'ormes. Les auteurs sont peu d'accord sur les noms de celles qu'ils décrivent; il ne faut pas en être surpris. En semant de la graine du même arbre, on en obtient à larges feuilles et à petites feuilles, de tardifs et de hâtifs, à écorce lisse et raboteuse; dans quelques arbres, les feuilles sont très-rudes; dans d'autres, très-glabres et luisantes. Il y a des variétés qui s'élèvent plus haut que les autres. Il y en a dont les branches s'élancent avec la forme pyramidale, tandis que d'autres affectent la direction horizontale. Enfin, pendant que le botaniste décrit, et que le cultivateur sème, la nature se joue dans les accidens et les formes dont elle revêt cet arbre, et met en défaut la science du premier et les espérances du second. Il en est ainsi de toutes les plantes qui ont quitté depuis longtemps leur état primitif et sauvage, pour entrer dans le domaine de l'homme. Les soins divers qu'il leur rend, l'éducation variée qu'elles reçoivent, les circonstances chaque jour nouvelles auxquelles elles sont soumises, les pays et les climats différens qu'on leur fait parcourir, changent à la longue

leur port, leurs mœurs et leurs habitudes. A peine en les voyant reconnoît-on leur type originaire ; la main de l'homme l'a presque effacé ; et dès ce moment ces plantes qu'il a conquises sont devenues en quelque sorte capricieuses et inconstantes comme lui.

L'orme a dû subir ces changemens. On le cultive de temps immémorial en Europe : c'étoit l'arbre favori de nos aïeux. Ils en bordaient les grands chemins et les promenades ; ils le plaçoient autour de leur demeure pour leur servir de point de vue ou d'abri. On sait que le ministre Sully ordonna d'en planter à la porte de toutes les églises paroissiales séparées des habitations. Il existoit encore avant la révolution plusieurs de ces arbres auxquels, par reconnaissance, on avoit donné dans quelques endroits le nom de *Rosni*. Il n'étoit pas rare d'en trouver dont le tronc avoit quinze ou dix-huit pieds de circonférence, et qui étoient de la plus grande hauteur. En Italie, on se plaît à marier l'orme avec la vigne, c'est ce que les Latins nommoient *ulmus marita*. La tige de l'arbre soutient la plante sarmenteuse, et ses rameaux sont entrelacés de pampres verts chargés de fruits.

Il est utile d'élaguer l'orme, surtout dans sa jeunesse. On lui fait tort quand on attend, pour cette opération, que ses branches soient trop fortes. Mais il suffit de supprimer, à mesure qu'il croît, les branches inférieures jusqu'à la hauteur de vingt à vingt-cinq pieds au plus. Quand on le plante, il faut se garder de l'étiéfer, parce que son intérieur s'altérerait. La conservation de sa tête dépend alors de celle de son pivot, qui est essentielle, moins pour assurer la reprise de l'arbre, que pour garantir sa force et sa durée, et pour arrêter la tendance naturelle de ses racines à tracer de tous côtés.

L'orme, considéré comme un arbre d'agrément, peut figurer non-seulement dans les bordures des chemins, dans les avenues, mais encore dans les massifs ; il peut suppléer la charmille dans les lieux où elle ne prospère pas. Comme il se prête à toutes les formes, par la souplesse de ses rameaux, il est propre à faire des quinconces, des palissades, des cabinets ou salles de verdure. On peut aussi en garnir les bords des prairies, ceux des étangs, et les cours des fermes ; son ombrage est aussi sain pour les animaux que pour l'homme.

Comme arbre utile, l'orme mérite d'être placé après les premiers arbres de nos forêts. Son bois sert dans la marine, le charriage et la menuiserie ; on en fait des cercles de cuves, des affûts, des tuyaux de conduite, des pompes. Il se conserve sous terre et sous l'eau, fournit un très-bon chauffage.

fage , un bon charbon , et des cendres riches en potasse. Il pèse sec cinquante livres dix onces quatre gros par pied cube.

« Ce bois, dit Fénille (*Mémoires sur l'Administration forestière*, tom. 2), est dur et fort, quelquefois un peu rebours. Cependant il se laisse travailler, même au tour; à défaut du *chêne*, du *châtaignier* et du *sapin*, on pourroit en faire de la charpente. J'ai vu un appartement qui en étoit lambrissé; sa couleur, sans être éclatante, est d'un brun clair qui n'est point désagréable.

« Mais il n'est ni le plus dur, ni le plus fort, ni le plus élastique de nos bois indigènes, ni le plus beau des arbres d'avenues, ni celui dont le fanage soit le plus gai. Le *chêne* lui est préférable pour la charpente, le *hêtre* pour la fente, beaucoup d'autres arbres pour la menuiserie, puisqu'il est sujet à se tourmenter; le *charme*, plus docile au croissant, vaut mieux pour les salles de verdure, le *charme* et le *hêtre* pour le feu, et les *peupliers* s'élèvent et croissent beaucoup plus rapidement. »

La grande quantité de mucilage que contiennent les feuilles de l'*orme*, les rend très-propres pour la nourriture des bestiaux, et même des hommes, dans les temps de disette. On est dans l'usage, dans plusieurs parties de la France, principalement dans les Cévennes et le Jura, de les employer pour cet objet, soit fraîches, soit sèches. Les cochons même en sont très-friands, surtout lorsqu'elles ont été bouillies. Il est une infinité de lieux où elles pourroient, avec avantage, être cultivées uniquement pour suppléer à la disette de fourrage en en formant des haies qu'on couperoit par moitié dans leur longueur, tous les ans, ou à mesure du besoin au printemps et en été, ou au mois de septembre, pour être séchées et conservées sous des hangars, l'hiver.

Ainsi l'*orme* n'est supérieur aux autres arbres que par sa propriété de fournir le meilleur bois pour le charronage.

De toutes les variétés de cet arbre, la plus intéressante pour l'agrément, est l'*ormieu à larges feuilles* ou de *Hollande*. On en fait de superbes avenues; mais son bois est léger, médiocre, et son écorce est fongueuse. L'*orme à petites feuilles* est propre aux palissades, et donne un bois dur et d'une bonne qualité. Mais le meilleur et le plus estimé de tous les ormes pour le charronage, est l'*orme tortillard*, ainsi appelé, parce que son bois est sans fil, et que les fibres en sont extrêmement serrées et entrelacées. Sa graine est beaucoup plus petite et plus arrondie que celles des autres ormes, et il est en général peu chargé. Lorsqu'on la sème, elle rend souvent des ormes tortillards; mais c'est par rejetons, par mar-

cottes et par greffes, qu'on est le plus certain de l'obtenir. Dans certaines années ces dernières manquent tout-à-fait. Ses feuilles sont larges, et quand il est grand, des espèces de bosses entourent sa tige.

Les caractères de la fleur et du fruit de l'*Orme des champs*, décrits ci-dessus, conviennent aux autres espèces, lesquelles sont en petit nombre, et composent, avec celle-ci, un genre, que les botanistes modernes placent, je ne sais pourquoi, dans la famille des AMENTACÉES. Ces espèces botaniques sont :

L'ORME PÉDONCULÉ, *Ulmus pedunculata*, Lam., qui n'a été observé que depuis quelques années dans le jardin de l'Arsenal de Paris. Il a le port de l'*Orme des champs*; mais ses fleurs sont soutenues par de très-longs pédoncules, et ses fruits sont ciliés à leur circonférence. On trouve sur les remparts de Soissons et dans les forêts des environs de cette commune, un orme dont les fleurs offrent le même caractère.

L'ORME FONGUEUX ou ORME LIÈGE, dont les rameaux sont bordés, de deux côtés opposés, d'une saillie de la consistance du liège. Il est assez commun, et lié insensiblement, par des fécondations hybrides, avec le commun.

L'ORME D'AMÉRIQUE, *Ulmus americana*, Linn. Arbre élevé d'environ trente pieds, dont le tronc est gros, couvert d'une écorce rude, dont les feuilles sont inégalement dentées, légèrement velues, inégales à leur base, et portées sur de courts pétioles, et dont les fleurs sont disposées le long des rameaux sur de courts pédoncules. Cet orme, originaire de l'Amérique septentrionale, est cultivé dans les jardins de Paris. Il varie dans ses feuilles plus ou moins rudes, et la grandeur de ses fruits, qui sont frangés et ciliés à leurs bords. Trois espèces sont confondues sous ce nom; mais elles sont difficiles à caractériser.

L'ORME NAIN, *Ulmus humilis*, Linn. Il s'élève peu, a une écorce grisâtre, des rameaux grêles, des feuilles dentées presque également, rétrécies et égales à leur base, de très-petites fleurs ramassées en petits bouquets, et des fruits dont la membrane a un de ses côtés plus court que l'autre. Il croît en Sibérie.

L'ORME POLYGAME, *Ulmus polygama*, Juss. Espèce qui diffère beaucoup des autres par ses feuilles crénelées et égales à leur base, par ses fleurs polygames, et par ses fruits non comprimés, de forme ovoïde, ayant, au lieu d'aile membraneuse, une forte nervure saillante. Il croît aussi en Sibérie. Son bois est blanc et très-fragile. Michaux en a fait un genre sous le nom de PLANÈRE.

L'arbre qu'on appelle à Saint-Domingue *orme* ou *bois*

d'orme, à cause de la ressemblance de ses feuilles avec celles de notre orme, est le **GUAZUMA**. Voy. ce mol. (D.)

ORME d'AMERIQUE. C'est le **GUAZUMA** à feuilles d'orme. (LN.)

ORME GRAES. C'est l'**ACTÉE** à épis, et l'**ORCHIS** à feuilles tachées, en Danemarck. (LN.)

ORME PYRAMIDAL. C'est, à la Guadeloupe, **FÉROTÉE ONDULEUSE**, appelée **FREZIÈRE** par quelques botanistes, et, à la Martinique, le **GUAZUMA**, dont on a indiqué l'écorce comme propre à clarifier le vezou. (B.)

ORME DE SAMARIE. C'est le **PTELEA TRIFOLIATA**. (LN.)

ORME SAUVAGE. On donne ce nom au charme à fruit de houblon (*Carpinus ostrya*, L.) (LN.)

ORMEAU. V. **ORMIER**. (DESM.)

ORMIER. Nom donné, par Adanson, aux **HALIOTIDES** et à l'animal des **HALIOTIDES**. Il est de la famille des **DERMOBRANCHES**, et a quatre tentacules. (B.)

ORMIERE. C'est la **REINE DES PRÉS**, plante du genre **SPIRÉE** (*spiraea ulmaria*). (LN.)

ORMIN. Plante du genre des **SAUGES**. (B.)

ORMINON. Voy. **HORMINUM**. (LN.)

ORMOCARPE, *Ormocarpum*. Genre de plantes établi par Palisot-de-Beauvois, dans la diadelphie décandrie, et dans la famille des légumineuses, au voisinage des **SAINFOINS**. Ses caractères sont : calice à deux lèvres et à cinq dents, accompagné de deux petites bractées; corolle papillonacée; ovaire pédiculé; style incliné; corolle coriace, articulée, contenant une semence dans chacune de ses articulations.

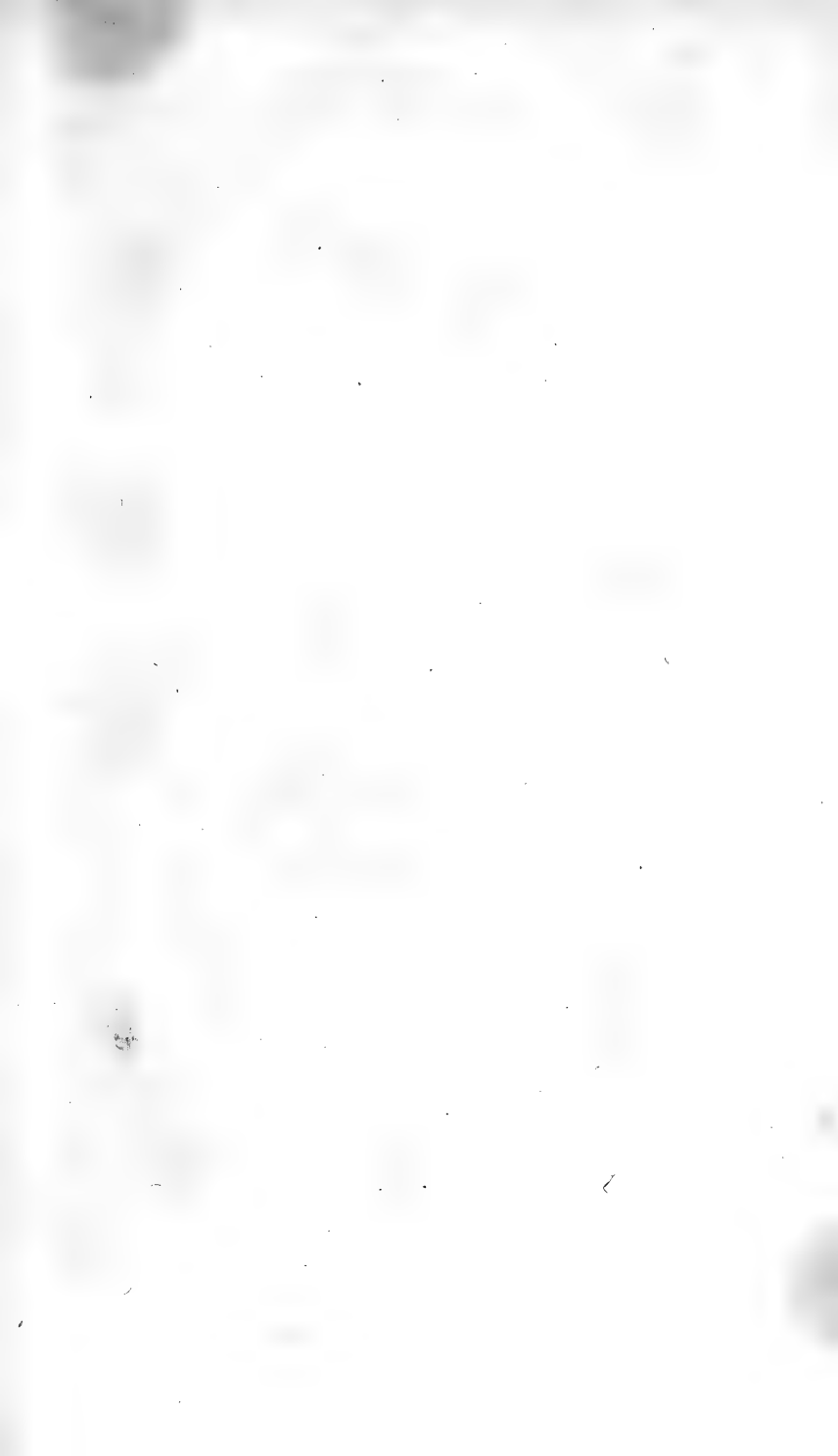
Ce genre renferme deux espèces; ce sont des arbrisseaux à feuilles simples, alternes, accompagnées de stipules.

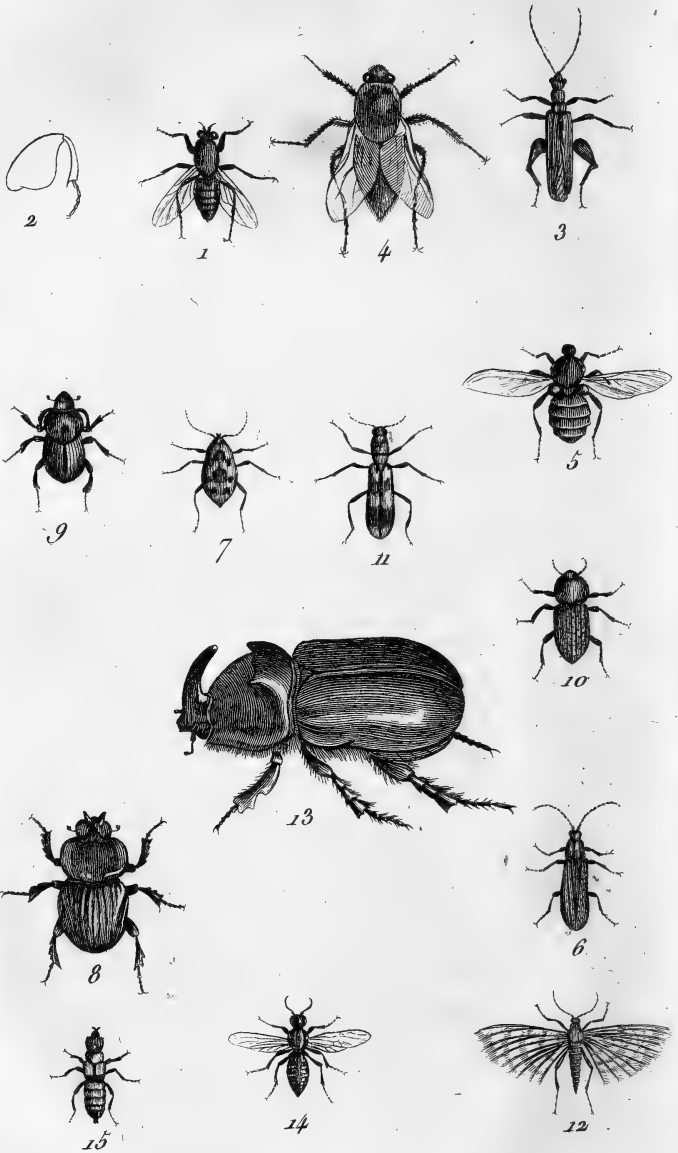
L'une est originaire d'Oware en Afrique, et l'autre de Saint-Domingue. (B.)

ORMOGON. C'est la **RAPETTE** (*Asperugo procumbens*), en Suède. (LN.)

ORMOSIE, *Ormosia*. Genre établi par Jackson, dans le dixième volume des Transactions de la Société Linnéenne de Londres. Ses caractères sont : calice bilabié, la lèvre supérieure bifide, et l'inférieure trifide; étendard presque rond, émarginé; à peine plus long que les ailes; carène de deux pièces, de la longueur des ailes; filamens libres, dilatés à leur base; style recourbé et à deux stigmates; comprimé, bivalve, à une ou trois semences.

Ce genre renferme trois espèces; l'une, placée parmi les **ROBINIERS**, par Aublet, est originaire de la Guinée; l'autre, faisant partie des **SOPHORES**, de Swartz, vient dans





Deseve del

V^oTardieu Sculp.

- | | | |
|----------------------|------------------------|------------------------|
| 1. Ochthère mante | 6. Omaliscé sutural. | 11. Opile mou. |
| 2. Patte antérieure. | 7. Omophron bordé. | 12. Ornéodéhexadactyle |
| 3. Oedemère bleu. | 8. Onitis bison. | 13. Oryctes nasicorné. |
| 4. Oestre du Renne. | 9. Onthophage laureau. | 14. Oribele rayé. |
| 5. Ogcode jouflu. | 10. Opatre sabuleux. | 15. Oxyptore jaune. |

l'Amérique méridionale; enfin, la troisième se trouve en Guinée. (B.)

ORMROT. C'est la BISTORTE, en Suède. (LN.)

ORMSKALLE. C'est le CYPRIPEDE (*Cypris calceolus*), dans la province de Gothlande, en Suède. (LN.)

ORNE ou ORNIER. Arbre qu'on appelle autrement FRÊNE À FLEURS. (B.)

ORNE et RONE. Noms du VERRAT, en Danemarck. (DESM.)

ORNÉODE, *Orneodes*. Genre d'insectes, de l'ordre des lépidoptères, famille des nocturnes, tribu des fissipennes, ayant pour caractères : ailes très-divisées; palpes inférieurs sensiblement plus longs que la tête, avancés; leur second article très-garni d'écaillés; le derrière presque nu, relevé.

L'insecte qui m'a servi à établir ce genre, est le *ptérophore à éventail* de Geoffroy, *ptérophorus hexadactylus* de Fabricius. Quoique ses ailes aient le caractère commun de celles des ptérophores, je veux dire d'être fendues, et d'imiter une sorte de digitation pluméuse, il me semble cependant que ce lépidoptère s'éloigne d'eux par un corps proportionnellement plus court et des ailes plus larges; du moins est-il bien certain que ses palpes sont faits autrement que ceux des ptérophores. Sa chenille vit dans la fleur du chevrefeuille. Lorsqu'elle en a dévoré une, elle passe dans une autre. Elle se change en chrysalide dans une coque à claire-voie. Les chrysalides des ptérophores sont nues et suspendues verticalement. Il y a donc ici un changement dans les métamorphoses, nouvelle indication de la solidité du genre.

Ornéode, signifie qui ressemble à un oiseau, ces insectes ayant comme des plumes. L'ORNÉODE HEXADACTYLE, *Orneodes hexadactylus*, pl. M, 5, 12, de cet ouvrage, a les ailes cendrées, partagées en six lanières ou six doigts, d'où vient le mot *hexadactyle*.

On le trouve quelquefois dans les appartemens, aux vitres des fenêtres, en juin et en août. (L.)

ORNÉPHILES ou SYLVICOLES. Nom donné, par M. Duméril, dans sa Zoologie analytique, à une famille d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des hétéromères, ayant pour caractères : élytres dures, larges; antennes filiformes, souvent dentées; il la compose des genres : *helops*, *serropalpe*, *cistèle*, *calope*, *pyrochre*, *horie*. (L.)

ORNIOS CERANIOS. L'un des noms grecs de l'ANÉMONE. (LN.)

ORNITHIDION, *Ornithidium*. Genre de plantes établi par Salisbury, pour placer le CYMBIDION ÉCARLATE, qui

diffère des autres par son nectaire sessile, en capuchon, entourant, par sa base, la colonne des étamines; par ses pétales rapprochés; par quatre masses de pollen obliques, et postérieurement sillonnées. (B.)

ORNITHOCEPHALE, *Ornithocephalus*. Sæmmering appelle ainsi un fossile très-singulier, décrit d'abord par Colini et ensuite par M. Cuvier, sous le nom de **PTERODACTYLE**. (V. ce mot.) (DESM.)

ORNITHOGALE, *Ornithogalum*. Genre de plantes de l'hexandrie monogynie, et de la famille des liliacées, qui offre pour caractères : une corolle (calice, Jussieu) de six pétales oblongs, droits, rapprochés jusqu'à leur milieu et persistans; six étamines, dont les filamens sont alternativement élargis à leur base; un ovaire supérieur, terminé par un style persistant et un stigmate obtus; une capsule presque ronde ou légèrement anguleuse, à trois loges, à trois valves, renfermant plusieurs semences arrondies.

Les ornithogales sont des plantes bulbeuses, à feuilles ordinairement radicales ou peu nombreuses sur la tige, fort longues et épaisses, et à fleurs disposées en épis. On en compte plus de cinquante espèces, dont plusieurs appartiennent à l'Europe et à l'Asie orientale, mais dont le plus grand nombre est propre au Cap de Bonne-Espérance, où leurs bulbes servent fréquemment de nourriture aux Hottentots. Quelques-unes sont de très-belles plantes, que l'on cultive dans les jardins d'agrément.

Parmi ces espèces, il faut remarquer comme plus communes ou plus intéressantes :

L'ORNITHOGALE JAUNE, qui a la hampe anguleuse, portant deux feuilles, et les pédoncules en ombelle simple. Elle se trouve dans toute l'Europe, dans les blés et les terrains secs. Elle fleurit dès le premier printemps, ne s'élève qu'à trois ou quatre pouces, et présente un beau bouquet de fleurs jaunes. On en a fait un genre sous le nom de **GAGÉE**.

L'ORNITHOGALE DES PYRÉNÉES, qui porte une hampe haute de deux à trois pieds, dont les fleurs épanouies sont écartées, tandis que les autres sont appliquées contre elle. Ces fleurs sont très-nombreuses et blanchâtres. Elle se trouve dans les bois montagneux de presque toute l'Europe. Ainsi, son nom lui convient peu.

L'ORNITHOGALE PYRAMIDALE, qui a les fleurs nombreuses relevées et disposées en cône. Elle se trouve dans les parties méridionales de l'Europe, et se cultive dans les jardins des parties septentrionales, à raison de la beauté de ses bouquets de fleurs d'un blanc de lait : on l'y nomme *l'épi de lait*. Sa culture ne consiste qu'en des labours au printemps, et des

binages en été. On la multiplie en divisant les groupes de bulbes, qui chaque années augmentent par le développement de petites bulbes latérales. Elle produit un effet plus agréable à l'œil lorsqu'il y a trois ou quatre hampes réunies, que lorsqu'il y en a moins ou davantage, et les jardiniers se conduisent en conséquence.

L'ORNITHOGALE ODORANTE présente un petit nombre de fleurs sur sa hampe, des bractées de la longueur du pédoncule, et des pétales obtus. Elle vient du Cap de Bonne-Espérance, et répand une odeur très-agréable.

L'ORNITHOGALE OMBELLÉE, qui a les fleurs en corymbe, les pédoncules plus longs que la hampe. Elle se trouve par toute la France, dans les prés et sur les coteaux peu humides. On la cultive dans quelques jardins sous le nom de *dame de onze heures*, parce que c'est à cette époque de la journée que ses fleurs blanches s'épanouissent. Sa culture est la même que celle précédemment mentionnée; mais elle est encore plus facile, attendu qu'elle ne craint pas les plus grands froids. Une fois introduite dans un jardin, on a bien de la peine à l'expulser. Elle pousse partout. Ses bulbes, ainsi que celles de plusieurs autres espèces, sont bonnes à manger, soit cuites à l'eau, soit cuites sous la cendre.

L'ORNITHOGALE PENCHÉE, qui a les fleurs unilatérales penchées, et dont les étamines forment un godet par leur réunion. Elle se trouve dans les départemens méridionaux. C'est une des belles espèces de ce genre.

L'ORNITHOGALE BULBIFÈRE, qui a la tige uniflore et feuillée, les feuilles alternes, linéaires, subulées, bulbifères à leur base. Elle se trouve dans les déserts de la Tartarie. Elle n'a qu'une fleur pour donner des graines; mais, pour suppléer à cette parcimonie de la nature, elle a obtenu d'elle la faculté de produire autant de bulbes qu'elle a de feuilles, ce qui la dédommage amplement. Elle forme le genre ERIOSPERME. L'Ornithogale triandre appartient actuellement au genre THYSANOTE. (B.)

ORNITHOGALON (*lait d'oiseau*, en grec). Plante ainsi nommée par les Grecs, à cause de ses fleurs d'un blanc de lait, semblable à celui de la coque des œufs ou des ailes des poules. La description de cette plante, par Dioscoride, convient très-bien à plusieurs espèces d'ORNITHOGALE; aussi croit-on que ce soit l'*ornithogale commun* ou celui d'Arabie. Selon Dioscoride et Pline, l'on mangeoit l'ognon de cette plante cuit ou cru; il avoit une saveur douce et suave. L'on mettoit la plante dans le pain, ainsi qu'on le pratiquoit pour le *melanthium*.

Les botanistes ont appliqué ce nom, jusqu'à Linnæus, aux

plantes rangées par Linnæus dans son genre *ornithogalum*, et à quelques espèces de *scilla*; cette réunion constituoit l'*ornithogalum* de Tournefort. Mais quelques-unes des espèces d'*ornithogalum* de Linnæus ou d'autres botanistes, ont été renvoyées dans les genres *melanthium*, *scilla*, *hypoxis*, *albuca*, etc. ou bien ont servi à établir les genres *eucomis*, *eriospermum*, *gagea*, *stellaris*, *thysanotus*, *viridika*, etc. (LN.)

ORNITHOGLOSSE. C'est un des noms appliqués aux dents de requins fossiles, ou GLOSSOPÈTES. (DESM.)

ORNITHOGLOSSE, *Ornithoglossum*. Genre établi par Salisbury, pour placer le MÉLANTHE VERT. Il offre pour caractères: six pétales sessiles et persistans; six étamines caduques insérées au réceptacle; un style caduc; une capsule à trois loges polyspermes. (B.)

ORNITHOGLOSSON (langue d'oiseau, en grec). On a donné ce nom au fruit du frêne, à cause de la forme de la languette dont il est couronné. (LN.)

ORNITHOÏDES. Nom d'une sous-classe proposée par Blainville pour placer les CHÉLONIENS, les SAURIENS et les OPHIDIENS de Brongniart. Il est fondé sur ce que les animaux de cette sous-classe sont formés d'après le plan des oiseaux. (B.)

ORNITHOLITHES. V. OISEAUX FOSSILES. (DESM.)

ORNITHOLOGIE. On appelle ainsi la science qui a pour objet de faire connoître les OISEAUX. V. ce mot.

Lorsque les collections étoient peu riches en objets, la détermination des ordres, des familles, des genres, etc., étoit facile, comme le dit un savant professeur, M. de Lamarck. Toutes les coupes qu'il importe d'établir dans la série des êtres étoient bien tranchées, très-distinguées les unes des autres, et faciles à circonscrire par des caractères qui ne laissoient pas le moindre doute. A la vue de ces collections, on étoit dans le cas de penser que la nature avoit divisé les êtres par groupes bien détachés et constans, et que les objets qui les composoient ne devoient avoir aucun rapport les uns avec les autres, puisque ces groupes étoient séparés par des limites si remarquables. Il en est autrement aujourd'hui, surtout pour les oiseaux, depuis qu'un grand nombre, ou nouvellement découverts, ou mieux observés, exigent que nous nous écartions de la manière dont ils ont été classés autrefois. Tout méthodiste de bonne foi conviendra néanmoins, qu'il est encore impossible de ranger les oiseaux d'une manière systématique et sûre en même temps, sans que la classification prête beaucoup à l'arbitraire, quelque soin que l'on mette à examiner les analogues, pour constituer une classe quelconque; car il reste toujours dans

les objets que l'on réunit des points de division , et dans ceux que l'on sépare des points de rapprochement qui troublent l'harmonie des plus savantes combinaisons, et s'opposent à la perfection des méthodes ; aussi il n'en existe et ne peut en exister aucune de parfaite , tant qu'on ne connoitra pas toutes les espèces d'oiseaux qui sont répandues sur le globe ; alors seulement il pourra y en avoir une qui ne laissera rien à désirer , et ce sera la méthode naturelle , dans laquelle on verra disparaître tous les intervalles , et s'effacer tous les traits de séparation. Cependant , ne cessons de nous en occuper, et ne regardons tous nos systèmes, plus ou moins artificiels , plus ou moins rapprochés de la nature , que comme un amas de matériaux , dont le choix sera de quelque utilité pour l'édifice à venir de la science des méthodes.

Si nous nous reportons aux temps anciens , nous voyons qu'Aristote est le premier qui ait écrit sur les oiseaux ; mais c'est plutôt un tableau composé de leurs mœurs , de leurs habitudes , et de leur conformation extérieure relativement aux autres animaux.

Après Aristote , Plin multiplia les observations , augmenta la masse des espèces connues ; mais il ne fit pas faire, sous les autres rapports , un pas de plus à la science.

Les premiers naturalistes qui , lors du renouvellement des sciences au milieu du quinzième siècle , s'occupèrent spécialement de l'*ornithologie* , sont , Pierre Belon et Conrad Gesner ; le premier en 1553 , et le second en 1555 , publièrent chacun un ouvrage accompagné de figures gravées en bois , où les oiseaux sont distingués en familles d'après leurs mœurs ou le lieu de leur habitation ; ainsi, les *oiseaux de proie* forment la première classe ; les *oiseaux de rivage* et les *nageurs* , la seconde et la troisième ; les *oiseaux* qui font leur nid sur terre ou dans les bois , la quatrième. Ils mettent dans la cinquième ceux qui n'ont point de demeure fixe , et enfin dans la sixième et dernière ceux qui nichent dans les haies.

Ces patriarches de l'*ornithologie* , dont le zèle et les connoissances méritent les plus grands éloges , ont donné les premières impulsions à cette science , et on leur doit des observations intéressantes, et des détails historiques qu'on lit avec intérêt , et qu'on cite avec plaisir.

L'*ornithologie* d'Aldrovande parut en 1599, et à l'exemple de Belon , il a classé les oiseaux d'après les lieux qu'ils fréquentent , et les alimens dont ils font usage ; il publia un grand nombre de figures et de descriptions nouvelles ; mais c'est un ouvrage pénible à consulter, et qui a donné lieu à de

fausses applications, lorsqu'on n'a pas été à portée de consulter ses desseins, et qu'on s'en est rapporté à ses mauvaises gravures.

Schwenchfeldt a publié ; en 1603, par ordre alphabétique, comme l'avoit fait Gesner, l'histoire des animaux de Silésie, parmi lesquels sont compris les oiseaux ; on peut lui reprocher d'avoir donné des descriptions trop succinctes, puisqu'elles ne suffisent pas toujours pour donner une notion précise de l'animal.

Le travail de Johnston, qui parut en 1657, n'est qu'une analyse de tout ce qu'on avoit écrit auparavant sur les oiseaux.

Willughby, gentilhomme anglais, très-zélé pour l'histoire naturelle, fit paroître, en 1678, une *Ornithologie* ; son *Traité sur les oiseaux*, principalement l'édition corrigée par Jean Rai, et publiée en 1713, attiral'attention de tous les naturalistes. Ce savant est regardé comme le premier méthodiste dans le règne animal, et dans cette partie il fut le guide principal de Linnæus. Il classe les oiseaux d'après des caractères pris de leurs habitudes, de la forme de leurs pieds, et de celle de leur bec. Le premier ordre comprend les *grands oiseaux de proie diurnes* ; le second, les *moyens oiseaux de proie diurnes* ; le troisième, les *petits oiseaux de proie diurnes*, tels que les *pie-grièches* ; le quatrième, les *petits oiseaux de proie étrangers*, tels que les *oiseaux de paradis* ; le cinquième, les *oiseaux de proie nocturnes* ; le sixième, les *oiseaux de nuit irréguliers*, tels que le *crapaud-volant* ; le septième, les *oiseaux frugivores à bec et ongles crochus*, comme les *perroquets* ; le huitième, les *grands oiseaux incapables de voler, et dont le bec est peu crochu*, tels que l'*autruche* ; le neuvième, les *oiseaux qui ont le bec gros et droit*, tels que les *corbeaux*, les *pies*, etc. ; le dixième, les *oiseaux terrestres à bec long*, qui fréquentent les eaux, comme les *martins-pêcheurs* ; le onzième, les *poules* et autres volailles ; le douzième, les *pigeons* ; le treizième, les *grives* ; le quatorzième, les *petits oiseaux* ; le quinzième, les *oiseaux de moyenne grandeur à bec gros et fort*, comme le *gros-bec*, le *bruant*, le *bouvreuil*, etc. ; le seizième, les *petits oiseaux étrangers*, qui ont de l'affinité avec les *moineaux* ; le dix-septième, les *plus petits oiseaux à gros-bec* ; le dix-huitième, les *oiseaux qui ont un tubercule ou une éminence dure à la mâchoire supérieure*, comme le *proyer*, le *verdier*, etc. ; le dix-neuvième, les *oiseaux aquatiques à pieds fendus*, qui se tiennent sur le bord des eaux, comme le *héron*, la *bécasse*, le *vanneau*, etc. ; le vingtième, les *oiseaux palmipèdes aquatiques*, comme les *canards*, les *mouettes*, etc.

Cette manière de classer les oiseaux ouvrit une nouvelle carrière aux naturalistes ; au lieu de chercher dans leur ma-

nière de vivre quelques méthodes de divisions, comme on l'avoit pratiqué jusqu'alors, on tâcha de découvrir dans leur conformation extérieure des caractères propres à les faire connoître.

Après un aussi bon guide, on doit être étonné que Barrière, qui publia son *Ornithologie* en 1741, nous ait prouvé qu'il étoit possible de reculer.

De 1734 à 1763, Frisch fit paroître son Histoire naturelle des oiseaux, contenant 255 planches exactes, sans élégance, dans lesquelles ils sont dispersés dans douze ordres principaux. Premier ordre, *petits oiseaux à bec court et épais*; deuxième, *petits oiseaux à bec menu*; troisième, *merles et grives*; quatrième, *pies, coucous, huppés, perroquets*; cinquième, *geais et pies*; sixième, *corbeaux et corneilles*; septième, *oiseaux de proie diurnes*; huitième, *oiseaux de proie nocturnes*; neuvième, *poules domestiques et sauvages*; dixième, *pigeons domestiques et sauvages*; onzième, *oies, canards, et autres oiseaux nageurs*; douzième, *oiseaux qui aiment les eaux et les lieux aquatiques*.

Il en est de même de Klein (Jac-Théod.), qui fit paroître en 1750, son histoire des oiseaux, qu'il a divisés en familles. Tout s'y trouve pêle-mêle; l'aigle, le colibri, le coq et la grive, appartiennent à la même famille, parce que ces oiseaux ont quatre doigts à chaque pied, trois devant, un derrière.

En 1752, Moehring donna au public une méthode; mais les caractères qu'il a établis d'après les descriptions des auteurs qu'il a consultés, ne méritent pas une grande confiance.

La science des oiseaux étoit arrivée à ce point, lorsque Linnæus parut. Ce puissant génie, destiné à influencer d'une manière si marquée sur toutes les parties de l'histoire naturelle, préluda, en 1735, à une réforme dans l'*ornithologie*, réforme qu'il fixa, en 1740, par la publication de son *Systema Naturæ*, et qu'aidé des travaux de ses prédécesseurs et des recherches de ses nombreux disciples, il perfectionna successivement. Les oiseaux sont divisés en six ordres dans la douzième édition de son *Systema Naturæ*.

1.^o OISEAUX DE PROIE, *Accipitres*. Bec un peu courbé en en bas; mandibule supérieure dilatée de chaque côté, ou armée d'une dent; pieds courts, robustes; doigts verruqueux sous les jointures; ongles arqués et très-pointus.

2.^o PIES, *Picæ*. Bec convexe ou arrondi en dessus, aminci en tranchant sur sa partie inférieure; pieds courts, robustes, à doigts lisses.

3.^o OIES, *Anseres*. Bec lisse, couvert d'un épiderme épaissi

à sa pointe ; pieds propres à nager , à doigts palmés ou réunis par une membrane.

4.^o ECHASSES , *Grallæ*. Bec presque cylindrique ; pieds propres à passer à gué ; jambes demi-nues.

5.^o GALLINAÉÉS , *Gallinæ*. Bec convexe , à mandibule supérieure voûtée sur l'inférieure ; pieds propres à la course ; doigts rudes en dessous.

6.^o PASSEREAUX , *Passeres*. Bec en cône , acuminé ; pieds propres à sauter , grêles , à doigts séparés.

Genres du premier ordre. — VAUTOUR , *Vultur*. Bec crochu , tête dégarnie de plumes. FAUCON *Falco*. Bec crochu , et couvert d'une membrane à sa base. CHOUETTE , *Strix*. Bec crochu , recouvert à sa base de plumes dirigées en avant. PIE-GRIÈCHE , *Lanius*. Bec presque droit , échancré.

Genres du second ordre. — COLIBRI , *Trochilus*. Bec courbé , filiforme , tubuleux à sa pointe. GRIMPEREAU , *Certhia*. Bec courbé , acuminé. HUPPE , *Upupa*. Bec courbé , un peu obtus. PIQUE-BŒUF , *Buphaga*. Bec droit , quadrangulaire. SITTELE , *Sitta*. Bec droit , terminé en forme de coin. LORIOT , *Oriolus*. Bec droit , conique , très-pointu. ROLLIER , *Coracias*. Bec en couteau ; courbé à sa pointe. MAINATE , *Gracula*. Bec en couteau , égal , à base chauve. CORBEAU , *Corvus*. Bec en couteau , plumes du capistrum tournées en devant. PARADIS , *Paradisea*. Bec un peu en couteau , couvert de plumes veloutées à sa base. TOUCAN , *Rhamphastos*. Bec crénelé ; langue en forme de plume. COUROUCOU , *Trogon*. Bec crénelé , crochu à sa pointe. PERROQUET , *Psittacus*. Base du bec couverte d'une membrane ; langue charnue. ANI , *Crotophaga*. Bec ridé , à bords anguleux. PIC , *Picus*. Bec anguleux ; langue en forme de lombric. TORCOL , *Yunx*. Bec lisse ; langue en forme de lombric. COUCOU , *Cuculus*. Bec lisse , narines bordées. BARBU , *Bucco*. Bec lisse , échancré , crochu. CALAO , *Buceros*. Bec crénelé ; front osseux. MARTIN-PÊCHEUR , *Alcedo*. Bec droit et trigone. GUËPIER , *Merops*. Bec courbé , un peu comprimé. TODIER , *Todus*. Bec subulé , aplati et droit.

Genres du troisième ordre. — CANARD , *Anas*. Bec onguiculé , garni de dentelures membraneuses. HARLE , *Mergus*. Bec onguiculé , à dentelures subulées. PAILLE EN QUEUE , *Phaëton*. Bec en couteau , dentelé. ANHINGA , *Plotus*. Bec subulé , dentelé. BEC EN CISEAUX , *Rhyncops*. Mandibule supérieure du bec plus courte que l'inférieure. ALBATROS ,

Diomedea. Mandibule inférieure du bec tronquée. ALQUE, *Alca*. Bec sillonné transversalement sur les côtés. PÉ-TREL, *Procellaria*. Bec portant des narines en forme de tuyaux cylindriques et couchés; PÉLICAN, *Pelecanus*. Bec entouré d'une face nue. MOUETTE, *Larus*. Bec renflé en dessous vers sa pointe. HIRONDELLE DE MER, *Sterna*. Bec subulé, un peu comprimé à la pointe. GRÈBE, *Colymbus*. Bec subulé, un peu comprimé sur les côtés.

Genres du quatrième ordre. — PHÉNICOPTÈRE, *Phœnicopterus*.

Bec comme rompu, dentelé; pieds palmés. SPATULE, *Platalea*. Bec aplati et en forme de spatule. KAMICHI, *Palamedea*. Bec crochu et pointu. JABIRU, *Mycteria*. Bec un peu tourné en haut, à mandibule inférieure plus épaisse. TANTALE, *Tantalus*. Bec arqué; poche sous la gorge. HÉRON, *Ardea*. Bec droit, pointu. AVOCETTE, *Recurvirostra*. Bec subulé, aplati, recourbé en en haut. BÉ-CASSE, *Scolopax*. Bec droit, presque rond et un peu obtus. VANNEAU, *Tringa*. Bec presque rond, obtus, doigt postérieur à peine appuyé sur la terre. FOULQUE, *Fulica*. Front chauve près de la base du bec. JACANA, *Parra*. Des caroncules mobiles au front près de la base du bec. RALE, *Rallus*. Bec un peu caréné; corps aplati par les côtés. AGAMI, *Psophia*. Bec un peu voûté; narines ovales. SAVACOU, *Cancroma*. Bec ventru. HUITRIER, *Hæmatopus*. Bec un peu comprimé, en coin à son sommet. PLUVIER, *Chadrius*. Bec presque rond, obtus.

Genres du cinquième ordre. — OUTARDE, *Otis*. Bec un peu voûté; langue échancrée. AUTRUCHE, *Struthio*. Bec conique; ailes impropres pour voler. DRONTE, *Didus*. Bec rétréci dans son milieu, ridé; face nue. PAON, *Pavo*. Bec nu; aigrette de plume sur le sommet de la tête. DINDON, *Meleagris*. Face nue, verruqueuse, caronculée. HOCCHO, *Crax*. Base du bec couverte d'une membrane. FAISAN, *Phasianus*. Joues nues, lisses; tarses du mâle éperonnés. PEINTADE, *Meleagris*. Deux caroncules à la base des mandibules. TÉTRAS, *Tetrao*. Sourcils nus, mamelonnés.

Genres du sixième ordre. — GROS-BEC, *Loxia*. Bec ovale, conique. PINSON, *Fringilla*. Bec conique, pointu. BRUANT, *Emberiza*. Bec un peu conique, la mandibule inférieure plus large que la supérieure et à bords rentrants. ENGOULEVENT, *Caprimulgus*. Bec courbé, aplati, cilié; narines tubuleuses. HIRONDELLE, *Hirundo*. Bec courbé, aplati. MANAKIN,

Pipra. Bec courbé, subulé. GRIVE, *Turdus*. Bec échan-
cré, subulé, comprimé à sa base. COTINGA, *Ampelis*.
Bec échancre, subulé, aplati à sa base. TANGARA, *Ta-
nagra*. Bec échancre, subulé, un peu conique à sa base.
GOBE-MOUCHE, *Muscicapa*. Bec échancre, subulé, cilié à
sa base. MÉSANGE, *Parus*. Bec subulé; langue tronquée;
plumes de la base du bec tournée; en devant. MOTACILLE,
Motacilla. Bec subulé, langue incisée; ongle du doigt pos-
térieur médiocre. ALOUETTE, *Alauda*. Bec subulé; langue
bifide, ongle du doigt postérieur allongé. ETOURNEAU,
Sturnus. Bec subulé, aplati et bordé à sa pointe. PIGEON,
Columba. Bec un peu voûté; narines renflées à membrane
oblitérée.

Dans la treizième édition du *Systema Naturæ*, publiée par
Jo.-Frid. Gmelin, en 1788, se trouvent plusieurs groupes
nouveaux; tels sont dans l'ordre *picæ* le genre GLAUCOPIIS.
Bec courbé, voûté; langue ciliée. Dans l'ordre *anseræ*, le genre
APTENODYTA. Bec droit, étroit, sillonné sur les côtés.

Dans l'ordre *gallinæ*, les genres VAGINALIS. Bec épais, un
peu convexe; mandibule supérieure entourée à la base d'un
fourreau corné. — GLAREOLA. Bec court, droit, crochu à sa
pointe; narines linéaires, obliques — SCOPUS, bec épais,
comprimé latéralement; narines linéaires, obliques. — COR-
RIRA. Bec droit, étroit.

Dans l'ordre *gallinæ*, le genre PÉNÉLOPE. Tête emplumée,
bec glabre.

Dans l'ordre *passeræ*, les genres COLIUS. Bec épais, con-
vexe en dessus, rétréci en dessous. — PHYTOTOMA. Bec co-
nique, droit, dentelé.

Non-seulement Linnæus a mérité la reconnaissance des
naturalistes qui s'occupent de l'étude des oiseaux, par l'éta-
blissement de ces genres, mais encore par la création de ter-
mes propres à rendre leur description plus sûre, plus uni-
forme, et de noms triviaux latins, faciles à retenir. Ensuite
Forster, dans son *Enchiridion*, a étendu cette dernière partie
du travail du naturaliste suédois, et a fait une *Terminologie
ornithologique* plus complète. Depuis quelques années, Illiger
l'a encore augmentée; et c'est dans ces trois terminologies
que nous avons puisé l'extrait publié ci-après. Voy. TERMES
D'ORNITHOLOGIE, page 137.

Brisson, dont les descriptions, quoique trop minutieuses,
n'en sont pas moins utiles, publia, en 1760, une méthode qui
contient 26 ordres et 113 genres. Les oiseaux compris dans les
quatorze premiers ordres, ont les jambes couvertes de plumes

talon , et les douze premiers renferment ceux qui ont quatre doigts , trois devant , un derrière , tous dénués de membranes et séparés environ jusqu'à leur origine.

PREMIER ORDRE. — Bec droit ; bout de la mandibule supérieure un peu courbé et renflé ; narines à demi-couvertes d'une membrane épaisse et molle. *Genre* : PIGEON

DEUXIÈME ORDRE. — Bec en cône courbé , et à tête ornée ou dénuée de membranes charnues. *Genres* : DINDON , COQ , PEINTADE , GÉLINOTTE , PERDRIX , FAISAN.

TROISIÈME ORDRE. — Bec court , crochu , couvert , à sa base , d'une peau nue ou de plumes tournées en devant. *Genres* : EPERVIER , AIGLE , VAUTOUR , HIBOU , CHAT-HUANT.

QUATRIÈME ORDRE. — Bec en cône allongé , couvert , à sa base , de plumes tournées en devant , ou tournées en arrière. *Genres* : CORACIAS , CORBEAU , PIE , GEAI , CASSE-NOIX , ROLLIER , TROUPIALE , OISEAUX DE PARADIS.

CINQUIÈME ORDRE. — Bec droit , à bords de sa mandibule supérieure échancrés vers le bout ; convexe en dessus , ou comprimé horizontalement à sa base , et presque triangulaire. *Genres* : PIE-GRIÈCHE , GRIVE , COTINGA , GOBE-MOUCHE.

SIXIÈME ORDRE. — Bec droit , entier , convexe en dessus ; presque quadrangulaire et anguleux en dessous , un peu plus large qu'épais et obtus à sa pointe. *Genres* : PIQUEBŒUF , ETOURNEAU.

SEPTIÈME ORDRE. — Bec menu , et un peu courbé en arc. *Genres* : HUPPE , PROMÉROPS.

HUITIÈME ORDRE. — Bec très-petit , comprimé horizontalement à sa base , et crochu à son bout ; l'ouverture du bec plus large que la tête. *Genres* : TETTE-CHÈVRE , HIRONDELLE.

NEUVIÈME ORDRE. — Bec droit en cône raccourci , droit et crochu vers le bout , ou à mandibules croisées et crochues. *Genres* : TANGARA , CHARDONNET , MOINEAU , GROS-BEC , BRUANT , COLIOU , BOUVREUIL , BEC-CROISÉ.

DIXIÈME ORDRE. — Bec en alène ; narines découvertes ou couvertes par les plumes de la base du bec. *Genres* : ALOUETTE , BEC-FIGUE , MÉSANGE.

ONZIÈME ORDRE. — Bec en forme de coin. *Genre* : TORCHEPOT.

DOUZIÈME ORDRE. — Bec effilé , courbé en arc ou droit. *Genres* : GRIMPÉREAU , COLIBRI , OISEAU-MOUCHE.

TREIZIÈME ORDRE. — Deux doigts devant , deux derrière ; bec droit , ou un peu courbé en en bas , ou crochu. *Genres* : TORCOL , PIE , JACAMAR , BARBU , COUCOU , COUROUCOU , BOUT-DE-PETUN , PERROQUET , TOUCAN.

QUATORZIÈME ORDRE. — Trois doigts devant et un derrière ; celui du milieu des trois antérieurs , étroitement uni au doigt extérieur jusqu'à la troisième articulation , et au doigt intérieur jusqu'à la première ; bec ou comprimé par les côtés vers le bout , ou dentelé comme une scie , et courbé en en bas , ou arqué , ou droit , gros et pointu , ou aplati horizontalement et obtus , ou courbé en arc et pointu , ou gros et en forme de faux. *Genres* : COQ-DE-ROCHE , MANAKIN , MOMOT , MARTIN-PÊCHEUR , TODIER , GUËPIER , CALAO.

Tous les ordres suivans renferment les oiseaux qui ont le bas de la jambe dénué de plumes ; et les quinzième , seizième et dix-septième , les doigts dénués de membranes.

QUINZIÈME ORDRE. — Ailes petites à proportion de la grosseur du corps , et point propres pour le vol ; deux ou trois doigts devant et point derrière ; si ce n'est chez le dronte qui a un doigt postérieur. *Genres* : AUTRUCHE , TOUYOU , CASOAR , DRONTE.

SEIZIÈME ORDRE. — Ailes assez grandes , propres au vol ; trois doigts devant et point derrière. *Genres* : OUTARDE , ECHASSE , HUITRIER , PLUVIER.

DIX-SEPTIÈME ORDRE. — Ailes assez grandes , propres pour le vol ; quatre doigts , trois devant et un derrière. *Genres* : VANNEAU , JACANA , COULON-CHAUD , PERDRIX-DE-MER , RALE , BÉCASSEAU , BARGE , COURLIS , SPATULE ; CIGOGNE , HÉRON , OMBRETTE , CUILIER , OISEAU ROYAL , CARIAMA , KAMICHI , POULE SULTANE.

Les huit ordres suivans renferment les oiseaux qui ont les doigts garnis de membranes.

DIX-HUITIÈME ORDRE. — Trois doigts devant et un derrière , garnis , dans toute leur longueur , de membranes fendues , simples ou festonnées. *Genres* : POULE D'EAU , PHALAROPE , FOULQUE.

DIX-NEUVIÈME ORDRE. — Quatre doigts , dont les trois antérieurs sont joints ensemble par des membranes demi-fendues ; le postérieur séparé ; le bec droit et pointu. *Genre* : GRÈBE.

VINGTIÈME ORDRE. — Jambes cachées dans l'abdomen ;

trois doigts devant ; joints ensemble par des membranes entières , et point derrière. *Genres* : GUILLEMOT , MACAREUX , PINGOUIN .

VINGT-UNIÈME ORDRE. — Jambes cachées dans l'abdomen ; quatre doigts , dont les trois antérieurs sont joints ensemble par des membranes entières , et le postérieur séparé. *Genres* : MANCHOT , GORFOU , PLONGEON .

VINGT-DEUXIÈME ORDRE. — Jambes hors de l'abdomen , avancées vers le milieu du corps et courtes ; trois doigts devant , joints ensemble par des membranes entières ; point de doigts derrière. *Genre* : ALBATROS .

VINGT-TROISIÈME ORDRE. — Jambes hors de l'abdomen , plus courtes que le corps ; quatre doigts , dont les trois antérieurs sont réunis par des membranes entières ; bec sans dentelures. *Genres* : PÉTREL , STERCORAIRE , GOÉLAND , HIRONDELLE-DE-MER , BEC-EN-CISEAUX .

VINGT-QUATRIÈME ORDRE. — Jambes hors de l'abdomen , plus courtes que le corps , à quatre doigts , dont les trois antérieurs sont réunis par des membranes entières , et le postérieur séparé ; bec dentelé. *Genres* : HARLE , OIE , CANARD .

VINGT-CINQUIÈME ORDRE. — Jambes hors de l'abdomen , plus courtes que le corps ; quatre doigts , tous joints ensemble par des membranes. *Genres* : ANHINGA , PAILLE-ENCUL , FOU , CORMORAN , PÉLICAN .

VINGT-SIXIÈME ORDRE. — Jambes hors de l'abdomen , plus longues que le corps ; quatre doigts , dont les trois antérieurs sont joints ensemble par des membranes entières , et le postérieur séparé. *Genres* : FLAMANT , AVOCETTE , COURREUR .

Dans les *Elementa ornithologica*, publiés en 1774 par J. Ch. Schæffer , les oiseaux sont divisés en deux familles, subdivisées par ordres et genres. La nomenclature et les caractères des familles et des ordres sont tirés des pieds et des doigts.

Première famille, NUDIPÈDES. — Bas des jambes dénué de plumes.

I.^{er} ORDRE — FISSIPÈDES. Deux doigts fendus. *Genre* : AUTRUCHE .

II.^e ORDRE — FISSIPÈDES. Trois doigts fendus. *Genres* :

RHEA ; CASOAR ; OUTARDE , PLOUVIER ; HUITRIER ;
ECHASE.

III.^e ORDRE.—FISSIPÈDES. Quatre doigts fendus. Tous les
GRALLÆ de Linnæus.

IV.^e ORDRE.—PINNATIPÈDES. Les quatre doigts bordés
de membranes , et fendus. *Genres*: GALLINULE , FOUL-
QUE , PHALAROPE , GRÈBE.

V.^e ORDRE.—PALMIPÈDES à trois doigts. *Genres*: GUILLEMOT,
PINGOUIN , MACAREUX , ALBATROS.

VI.^e ORDRE.—PALMIPÈDES à quatre doigts , et à pouce
libre. *Genres*: les ANSÈRES TÉTRADACTYLES , de Lin-
næus , qui n'ont que les doigts antérieurs réunis dans
une seule membrane.

VII.^e ORDRE.—PALMIPÈDES à quatre doigts engagés
dans une seule membrane. *Genres*: FOU , ANHINGA ,
PAILLE-EN-QUEUE , CORMORAN , PÉLICAN.

Deuxième famille , PLUMIPÈDES.—*Jambes couvertes de
plumes jusqu'aux genoux.*

I.^{er} ORDRE.—FISSIPÈDES NISODACTYLES. Tous les PICÆ de
Linnæus , à deux doigts devant , deux derrière.

II.^e ORDRE.—FISSIPÈDES ADUNCIROSTRES. Doigts fendus ;
trois devant , un derrière ; bec crochu. *Genres*: VAUTOUR ,
AIGLE , EPERVIER , HIROU , CHAT-HUANT.

III.^e ORDRE.—FISSIPÈDES CONICO-INCURVIROSTRES. Doigts
comme les précédens ; bec conique , un peu crochu.
Genres: DINDON , COQ , PEINTADE , FAISAN , PERDRIX ,
LAGOPEDE.

IV.^e ORDRE.—FISSIPÈDES CONICO-TÉNUIROSTRES. Doigts
ibid. ; bec conique. *Genres*: BOUVREUIL , COLIOU ,
MOINEAU , GROS-BEC , CHARDONNET , BRUANT , TAN-
GARA , BÈC-CROISÉ.

V.^e ORDRE.—FISSIPÈDES CONICO-PROTENSIROSTRES. Doigts
ibid. ; bec conique , allongé. *Genres*: PIQUEBŒUF ,
ETOURNEAU , COTINGA , GRIVE , PIE-GRIÈCHE.

VI.^e ORDRE.—FISSIPÈDES CONICO-SUBULIROSTRES. Doigts
ibid. ; bec conique , subulé. *Genres*: ALOUETTE , BÈC-
FIGUE , MÉSANGE , ENGOULEVENT , HIRONDELLE.

VII.^e ORDRE.—FISSIPÈDES CUNÉIROSTRES. Doigts *ibid.* ;
bec cunéiforme. *Genre*: TORCHEPOT.

VIII.^e ORDRE. — FISSIPÈDES FILIROSTRES. Doigts *ibid.* ; bec filiforme. *Genre* : OISEAU-MOUCHE.

IX.^e ORDRE. — FISSIPÈDES FALCIROSTRES. Doigts *ibid.* ; bec arqué. *Genres* : HUPPE , PROMÉROPS , GRIMPEREAU.

X.^e ORDRE. — ANOMALIPÈDES. Le doigt intermédiaire uni avec l'extérieur par trois phalanges , et avec l'intérieur par une seule phalange. *Genres* : COQ-DE-ROCHE , MANAKIN , TODIER , MARTIN-PÊCHEUR , GUÉPIER , MOTOT , CALAO.

Méthode de J.-Ant. Scopoli, extraite de son Introductio ad historiam naturalem, 1777. Les oiseaux y sont divisés en deux grandes familles, dont les caractères sont tirés des écailles des tarsi, et chacune est composée d'ordres et de genres.

Première famille. — RÉTIPÈDES. Peau des jambes divisée par petites écailles polygones.

1.^{er} Ordre. PLONGEURS. — *Genres* : GORFOU , PINGOUIN , MANCHOT , GRÈBE.

2.^e Ordre. PALMIPÈDES. — *Genres* : GUILLEMOT , ALQUE , BEC-EN-CISEAUX , AVOCETTE , ANHINGA , ONOCROTALE , PÉLICAN , FOU , PAILLE-EN-QUEUE , HARLE , CANARD , FLAMANT , SPATULE , PÉTREL , MOUETTE.

3.^e Ordre. LONGIPÈDE composé de deux sections.

Première section. — Tous les doigts , ou deux seulement, unis à leur base.

Genres : GLARÉOLE , PLUVIER , HUITRIER , VANNEAU , HÉRON , KAMICHI , CARIAMA , TANTALE , COURLIS.

Deuxième section. — Tous les doigts libres.

Genres : BÉCASSE , RALE , FOULQUE , JACANA , SAVACOU , AGAMI , OUTARDE , AUTRUCHE.

4.^e Ordre. GALLINACÉS. — *Genres* : DRONTE , PAON , DINDON , HOCO , FAISAN , PEINTADE , PIGEON , PERDRIX , TÉTRAS.

5.^e Ordre. RAPACES. — *Genres* : CHOUETTE , FAUCON , VAUTOUR , CALAO , TOUCAN.

6.^e Ordre. PSITTACÉS. — *Genres* : ANI , PERROQUET.

Deuxième famille. — SCUTIPÈDES. Devant des jambes couvert de segmens ou d'anneaux inégaux et aboutissant de chaque côté dans un sillon longitudinal.

Première section. — GRIMPEURS.

1.^{er} Ordre. NÉGLIGÉS. — *Genres* : COUROUCOU , BEC-CROISÉ ,

GRIMPEREAU, JACAMAR, COUCOU, TORCOL, PIE, SITTELE, BARBU.

Deuxième section. — PROMENEURS à narines couvertes.

Genres : HUPPE, MANAKIN, MÉSANGE, CORBEAU, PIEGRIÈCHE, COTINGA.

Troisième section. — PROMENEURS à narines ouvertes.

Genres : ROLLIER, MAINATE, OISEAUX DE PARADIS, GUËPIER, LORIOT, TROUPIALE, ALCYON, TODIER, COLIBRI.

2.^e Ordre. CHANTEURS.

Pr emière section. — OISEAUX A BEC MINCE.

Genres : FAUVETTE, GOBE-MOUCHE, GRIVE, ÉTOURNEAU, HOCHÉQUEUE, ALOUETTE.

Deuxième section. — OISEAUX A GROS BEC.

Genres : BRUANT, GROS-BEC, PINSON, TANGARA, COLIOU.

3.^e Ordre. BRÉVIPÈDES. — *Genres :* MARTINET, ENGOULEVENT, HIRONDELLE.

Latham est, après Brisson, l'un des ornithologistes-méthodistes qu'on doit distinguer : il a, en 1781, publié en anglais un *Synopsis*, suivi de deux *Supplémens*, dont l'un en 1787, et l'autre en 1801, le tout avec des figures de plusieurs espèces nouvelles d'oiseaux ; de plus il a fait paroître, en 1790, un *Systema*, avec un *Supplément* en 1801, qui remplissent complètement leur objet.

Ce méthodiste a fait des améliorations importantes au *Systema* de Linnæus. Il a établi trois ordres de plus ; celui des PIGEONS, celui des AUTRUCHES et celui des PINNATIPÈDES, et vingt-trois genres, dont plusieurs avoient déjà été indiqués par Brisson et autres ; savoir : *calæas*, *scythrops*, *galbula*, *musophaga*, *motus*, *colius*, *phytotoma*, *syloia*, *penelope*, *tinamus*, *perdix*, *rhea*, *casuarius*, *scopus*, *numenius*, *vaginalis*, *gallinula*, *glareola*, *phalaropus*, *podiceps*, *corrira*, *uria*, *aptenodytes*.

Classification des oiseaux par l'abbé Bonnaterre, publiée en 1790 dans l'Encyclopédie méthodique. Ils y sont divisés en douze classes d'après la structure des pieds, et en cent douze genres d'après le bec et diverses autres parties.

1.^{re} CLASSE. Deux ou trois doigts libres et dirigés en avant ; point derrière. — *Genres :* AUTRUCHE, CASOAR, TURNIX, OUTARDE, PLUVIER, ÉCHASSE, HUITRIER.

- 2.^e CLASSE. Trois doigts par devant, réunis par une membrane et point par derrière. — *Genres*: ALBATROS, PINGOUIN, MACAREUX; GUILLEMOT.
- 3.^e CLASSE. Quatre doigts, trois devant, un derrière, tous engagés par une membrane. — *Genres*: PAILLE-EN-QUEUE, ANHINGA, PÉLICAN.
- 4.^e CLASSE. Doigts *ibid.*, tous bordés par une membrane. — *Genres*: GRÈBE, PHALAROPE, FOULQUE, OISEAU DU SOLEIL.
- 5.^e CLASSE. Doigts *ibid.*, les antérieurs réunis par une membrane, le postérieur libre. — *Genres*: MANCHOT, PLONGEON, PETREL, GOÉLAND, HIRONDELLE-DE-MER, BEC-EN-CISEAUX, HARLE, OIE, CANARD, FLAMMANT, COUREUR, AVOCETTE.
- 6.^e CLASSE. Doigts *ibid.*, les antérieurs plus ou moins réunis à la base par une petite membrane lâche, le postérieur libre. — *Genres*: DRONTE, DINDON, PENELOPE, HOCO, PAON, FAISAN, PEINTADE, GELINOTTE, PERDRIX, CAILLE, TINAMOU, PIGEON.
- 7.^e CLASSE. Doigts *ibid.*, l'intermédiaire joint à l'extérieur par une membrane jusqu'à la troisième articulation, et à l'intérieur jusqu'à la première, le postérieur libre. — *Genres*: MANAKIN, COQ DE ROCHE, TODIER, GUËPIER, MARTIN-PÊCHEUR, MOMOT, CALAO.
- 8.^e CLASSE. Doigts *ibid.*, celui du milieu joint à l'extérieur jusqu'à la première articulation, le postérieur libre. — *Genres*: ALOUETTE, LAVANDIÈRE, SYLVIE, MÉSANGE, HIRONDELLE, ENGOULEVENT, OISEAU-MOUCHE, HUPPE, GRIMPÉREAU, ÉTOURNEAU, GRIVE, LORIOT, PIE-GRÈCHE, COTINGA, TANGARA, GOBE-MOUCHE, COLIOU, ROLLIER, MAINATE, CORBEAU, PHYTOTOME, GLAUCOPIS, PIQUE-BŒUF, OISEAU DE PARADIS, SITELLE, EMBERIZE, PINSON, GROS-BEC.
- 9.^e CLASSE. Doigts *ibid.*, dépourvus à peu près de membranes; bas de la jambe nu. — *Genres*: TOUYOU, SPATULE, JABIRU, SAVACOU, BEC-OUVERT, BEC-EN-FOURREAU, OMBRETTE, ROULOUL, PALAMÈDE, AGAMI, PERDRIX DE MER, POULE-SULTANE, JACANA, RALE, VANNEAU, HÉRON, IBIS, COURLIS, SCOLOPACE.
- 10.^e CLASSE. Doigts *ibid.*, dépourvus à peu près de membranes; bas de la jambe garni de plumes. — *Genres*: VAUTOUR, FAUCON.

- 11.^e CLASSE. Doigts *ibid.* ; l'extérieur peut se tourner en arrière, et faire la fonction de second doigt postérieur. — *Genres* : DUC, MUSOPHAGE.
- 12.^e CLASSE. Deux doigts libres par devant et deux par derrière. — *Genres* : TORCOL, JACAMAR, COUCOU, ANI, COUROUCOU, PERROQUET, BARBU, SCYTROPS, TOUCAN.

M. Cuvier a publié, en 1798, des tableaux élémentaires des animaux ; mais comme celui qui concerne les oiseaux est refondu et augmenté dans le *Règne animal* distribué d'après son organisation, et publié au commencement de 1817, ce sera dans cet ouvrage que nous puiserons l'analyse de la partie ornithologique. Ce savant a conservé tous les ordres du *Systema Naturæ* de Linnæus, à l'exception de celui des *picæ*, ainsi qu'il l'avoit déjà fait dans son tableau élémentaire, et l'a remplacé par son ordre des *Grimpeurs* pour les oiseaux qui ont deux doigts devant, deux derrière, et il a classé les autres dans celui des *Passereaux*.

Les oiseaux sont divisés par ordres, familles, genres, sous-genres et sections.

- 1.^{er} ORDRE. — OISEAUX DE PROIE, *Accipitres*. — Bec crochu, à pointe aiguë et recourbée vers le bas ; narines percées dans une membrane qui revêt toute la base de ce bec ; pieds armés d'ongles vigoureux ; celui du pouce et celui du doigt interne les plus forts.

Première Famille. OISEAUX DE PROIE DIURNES. Yeux dirigés sur le côté ; trois doigts devant, un derrière sans plumes ; les deux externes presque toujours réunis à leur base par une courte membrane. — *Genres*. VAOUTOUR ; GRIFFON, FAUCON, subdivisé en deux grandes sections, dont la première contient les *Faucons*, proprement dits, vulgairement *Oiseaux de proie nobles* ; la seconde se compose des *Oiseaux de proie* appelés *ignobles*, et est divisée ainsi qu'il suit : en *Aigles* proprement dits, *Aigles-pêcheurs*, *Balbusards*, *Harpies* ou *Aigles-pêcheurs à ailes courtes* ; *Aigles-autours*, *Cymindis*, *Autours*, *Milans*, *Bondrées*, *Buses*, *Busards*, *Messagers* ou *Secrétaires*.

Deuxième Famille. OISEAUX DE PROIE NOCTURNES. Tête grosse ; yeux dirigés en avant ; doigt externe dirigé à volonté en avant ou en arrière. — *Genre* STRIX, divisé d'après les aigrettes, la grandeur des oreilles, l'étendue

du cercle de plumes qui entoure les yeux. etc., en *Hibous*, *Chouettes*, *Effrayes*, *Chat-huans*, *Ducs*, *Chevêches*, *Scops*.

2.^o ORDRE. — PASSEREAUX. — *Première Division des Passereaux*. — Doigt externe réuni à l'interne seulement par une ou par deux phalanges.

Première Famille. DENTIROSTRES. Bec échancré aux côtés de la pointe. — *Genres* : PIE-GRIÈCHE, composé des sous-genres *Piegrièches*, proprement dites, *Langrayens*, *Cassicans*, *Bécardes*, *Choucaris*, *Béthyles*; TANGARA, subdivisé en *tangaras* proprement dits, *tang.* *Euphones*, *tang.* *Gros-becs*, *tang.* *Loriots* et *tang.* *Cardinaux*; GOBE-MOUCHE, divisé en *Tyrans*, *Moucherolles*, *Vangas*, *Gobe-mouches* proprement dits, *Gymnocéphales*, *Céphaloptères*; COTINGA divisé en *cotingas* proprement dits; *Echenilleurs*, *Jaseurs*, *Procnias* et *Gymnodères*; DRONGO; MERLE, CROCARD, LORIOT, FOURMILIER, CINCLE, PHILEDON, MARTIN, LYRE, MANAKIN, dont les *cops de roche* forment un groupe particulier; BEC-FIN divisé en *Traquets*, *Rubièlles*, *Fauvettes*, *Roitelets* ou *Figuiers*, *Troglydites*, *Hochequeues*, *Bergeronettes* et *Farlouses*.

Deuxième Famille. — FISSIROSTRES. Bec court, large, aplati, horizontalement, légèrement crochu, sans échancrure, et fendu très-profondément. — *Genres* : HIRONDELLE divisé en *Hirondelles* proprement dites et en *Martinets*, ENGOULEVENT, PODARGE.

Troisième Famille. — CONIROSTRES. Bec fort, plus ou moins conique et sans échancrure. — *Genres* : ALOÛETTE; MÉSANGE divisé en *mésanges* proprement dites, *Moustaches* et *Remiz*, BRUANT; MOINEAU subdivisé en *Tisserins*, *Moineaux* proprement dits, *Pinçons*, *Linottes* et *Chardonnerets*, *Veuves*, *Gros-becs*, *itylus*, *Bouvreuils*; BEC-CROISÉ; DURBEC; COLIOU; GLAUCOPE; PIQUEBŒUF; CASSIQUE; subdivisé en *cassiques* proprement dits, *Troupiales*, *Carouges*; ETOURNEAU; SITTELLE; CORBEAU divisé en *Pies*, *Geai*, et *Cassenoix*; ROLLIER divisé en *Rolliers* proprement dits, *Rolles*, *Mainates*; et OISEAUX DE PARADIS.

Quatrième Famille. — TENUIROSTRES. Bec grêle, allongé, plus ou moins arqué dans sa totalité, sans échancrure. — *Genres* : HUPPE divisé en *Craves*, *Huppes* proprement dites, *Promerops*, *Épimaques*; GRIMPÉREAU, divisé en *Grimpereaux vrais*, *Picucules*, *Echelettes*, *Su-*

criers, *Dicées*, *Hérotaires*, et *Souimangas*; COLIBRI dont les *oiseaux-mouches* font un sous-genre.

Deuxième division des PASSEREAUX. — Doigt externe presque aussi long que celui du milieu, auquel il est uni jusqu'à l'avant-dernière articulation. Une seule famille, SYNDACTYLES. — *Genres*: GUÊPIER; MOTMOT; MARTIN-PÊCHEUR, dont les *ceyx* ou *martins-pêcheurs à trois doigts*, font une sous-division; TODIER; CALAO.

3.^e ORDRE. — GRIMPEURS. Doigt externe, dirigé en arrière comme le pouce. — *Genres*: JACAMAR, PIC, dont les *Picoides* font une sous-division; TORCOL; COUCOU divisé en vrais *Coucous*, *Couas*, *Coucals*, *Courols*, *Indicateurs* et *Barbacous*; MALCOHA; SCYTHROPS; BARBU divisé en trois sous-genres sous les noms de *Barbicans*, *Barbus* proprement dits, et *Tamatias*; COUROUCOU; ANI; TOUCAN, composé des *Toucans* proprement dits, et des *Aracaris*; PERROQUET, subdivisé en *Aras*, *Perruches-aras*, *Perruches à queue en flèche*, *Perruches à queue élargie par le bout*, *Perruches ordinaires*, *Cacatoès*; *Perroquets* proprement dits, *Perroquets à trompe* et *Perruches ingambes*.

Les *Touracos* et les *musophages* n'ont point de place bien déterminée dans le *Règne animal*. M. Cuvier les trouve bien plus analogues aux *gallinacés* et nommément au genre *hocco* qu'aux *grimpeurs* parmi lesquels on les place communément.

4.^e ORDRE. — GALLINACÉS. Doigts antérieurs réunis à leur base par une courte membrane, et dentelés le long de leur bord; bec supérieur voûté; narines percées dans un large espace membraneux de la base du bec, recouvertes par une écaille cartilagineuse; ailes courtes. — *Genres*: PAON; DINDON; ALECTOR divisé en *Hoccos*, *Pauaxis*, *Guans*, *Parraquas* et *Hoazins*; FAISAN, subdivisé en *Coqs*, *Faisans* proprement dits, *Houppifères*, *Lophophores*, *Cryptonix*; PEINTADE; TÉTRAS, composé de sous-genres sous les dénominations de *Coqs de bruyère*, *Gangas*, *Terdrix*, *Cailles* et *Colins*; TRIDACTYLE, divisé en *Turnix* et *Syrrhaptés*; TINAMOU; PIGEON, divisé en *Columbi-gallines*, *Colombes* ou *Pigeons ordinaires* et *Colombars*.

5.^e ORDRE. — ÉCHASSIERS. Bas des jambes nu.

Première Famille. — BRÉVIPENNES. Ailes impropres au vol; pouce nul. — *Genres*: AUTRUCHE; CASOAR.

Deuxième Famille. — PRESSIROSTRES. *Genres*: OUTARDE, PLUVIER, divisé en deux sous-genres, *Ædicnèmes* et

Pluiers proprement dits ; VANNEAU ; HUÎTRIER ; COURE-VITE ; CARIAMA.

Troisième Famille. — CULTIROSTRES. Bec gros , long et fort , le plus souvent tranchant et pointu.

1.^{ere} *Tribu.* — GRUES dont l'*Agami* est en tête , et ensuite les *Numidiques* , *Courlans* et *Caurales*.

2.^e *Tribu.* — *Genres* : SAVACOU ; HÉRON.

3.^e *Tribu.* — *Genres* : CIGOGNE ; JABIRU ; OMBRETTE ; BEC-OUVERT ; TANTALE ; SPATULE.

Quatrième Famille. — LONGIROSTRES. Bec grêle , long et foible. Cette famille est subdivisée en genres et sous-genres, d'après les différentes nuances dans la forme du bec. *Genres* : BÉCASSE , divisé ainsi qu'il suit, en *Ibis*, *Courlis*, *Corlieux*, *Falcinelles*, *Bécasses* proprement dites, *Rhynchées*, *Barges*, *Maubèches*, *Alouettes de mer*, *Combattans*, *Sanderlings*, *Phalaropes*, *Tournepierres*, *Chevaliers*, *Lobipèdes*, *Echasses* ; AVOCETTE.

Cinquième Famille. — MACRODACTYLES. Doigts fort longs , sans membrane à leur base ; bec plus ou moins comprimé par les côtés ; corps aplati ; ailes médiocres ou courtes. Cette famille est divisée en deux tribus , selon que les ailes sont armées ou non. *Genres* : JACANA , KAMICHI , RALES , FOULQUE , subdivisé en *Poules d'eau* , *Talèves* ou *Poules-sultanes* , *Foulques* , proprement dites. L'ordre des échassiers est terminé par les genres GIAROLE et FLAMMANT.

6.^e ORDRE. — PALMIPÈDES. Pieds implantés à l'arrière du corps ; tarses couverts , comprimés et palmés entre les doigts.

Première Famille. — PLONGEURS OU BRACHYPTÈRES. Jambes implantées plus en arrière que dans tous les autres oiseaux. — *Genres* : PLONGEON , subdivisé en *Grèbes*, *Plongeurs* proprement dits , *Guillemots* , *Cephus* , d'après les différences des pieds ; PINGOUIN , subdivisé en deux sous-genres , et les *Macareux* , les *Pingouins* proprement dits ; MANCHOT , divisé en trois sous-genres , d'après le bec , savoir : les *Manchots* proprement dits , les *Gorfous* et les *Sphénisques*.

Deuxième Famille. — LONGIPENNES OU GRANDS VOILIERS. Bec sans dentelures , crochu au bout , dans les premiers genres et simplement pointu dans les autres ; ailes très-longues ; pouce libre ou nul. — *Genres* : PÉTREL , divisé en *Pétrels* , proprement dits , *Puffins* ,

I élécanoides, *T rions*; ALBATROS; GOÉLAND dont les *Stercoraires* sont une division; HIRONDELLE DE MER; COUPEUR D'EAU OU BEC-EN-CISEAUX.

Troisième Famille. — TOTIPALMES. Pouce réuni avec les autres doigts dans une seule membrane. — *Genres*: PÉLICAN, subdivisé en *I élécaus* proprement dits, *Cormorans*, *Frigates* et *Fous*; ANHINGA; PAILLE-EN-QUEUE.

Quatrième Famille. — LAMELLIROSTRES. Bec épais, revêtu d'une peau molle, à bords garnis de lames ou de petites dents; langue large, charnue, dentelée sur ses bords; ailes médiocres en longueur. Cette famille est composée du genre HARLE et du genre CANARD, divisé en trois sous-genres, les *Cygnés*, les *Oies* et *Bernaches* et les *Canards* proprement dits, sous-divisés eux-mêmes en *Macreuses*, d'après la largeur et le renflement de leur bec; en *Garrots*, leur bec étant court et plus étroit en avant; *Eiders*, ayant le bec plus allongé que les *Garrots*, et remontant plus haut sur le front; en *Millouins*, dont le bec est large et plat; en *Souchets*, très-remarquables par leur bec long, dont la mandibule supérieure, ployée parfaitement en demi-cylindre, est élargie au bout; en *Tadarnes*, qui ont le bec très-aplati vers le bout et relevé en bosse saillante à sa base; en *Canards* spécialement dits et en *Sarcelles*.

M. de Lacépède, dans une méthode publiée en 1799, divise les oiseaux ainsi qu'il suit :

PREMIÈRE SOUS-CLASSE. — *Bas de la jambe garni de plumes; point de doigts entièrement réunis par une large membrane.*

PREMIÈRE DIVISION. — Doigts gros et forts, deux devant, deux derrière. — GRIMPEURS.

PREMIÈRE SOUS-DIVISION. — Doigts gros et forts. — OISEAUX GRIMPEURS.

1.^{er} *Ordre.* GRIMPEURS à bec crochu. *Genres*: ABA, FERROQUET.
— 2.^e *Ordre.* A bec dentelé. *Genres*: TOUCAN, COUROUCOU, TOURACO, MUSOPHAGE; — 3.^e *Ordre.* A bec échancré. *Genre*: BARBU.
— 4.^e *Ordre.* A bec droit et comprimé. *Genres*: JACAMAR, PIC.—
5.^e *Ordre.* A bec très-court. *Genre*: TORCOL. — 6.^e *Ordre.* A bec arqué. *Genres*: COUCOU, ANI.

DEUXIÈME DIVISION. — Trois doigts devant, un doigt ou point derrière.

PREMIÈRE SOUS-DIVISION. — Ongles forts et très-crochus.

7.^e *Ordre.* OISEAUX DE PROIE. — bec crochu. *Genres*: VAUTOUR, GRIFFON, AIGLE, AUTOUR, ÉPERVIER, BUSE, MILAN, FAUCON, CHOUETTE.

SECONDE SOUS-DIVISION. — Ongles peu crochus ; doigts extérieurs libres, ou unis seulement le long de la première phalange. — PASSEREAUX.

8.^e *Ordre*. PASSEREAUX à bec dentelé. Genre : PHYTOTOME. —

9.^e *Ordre*. A bec échancré. Genres : PIE-GRIÈCHE, TYBAN, GOBEMOUCHE, MOUCHEROLLE, MERLE, FOURMILIER, LORIOT, COTINGA, TANGARA. — 10.^e *Ordre*. A bec droit et conique. Genres : CACIQUE, TROUPIALE, CAROUGE, ÉTOURNEAU, GROS-BEC, BOUVREUIL, MOINEAU, BRUANT. — 11.^e *Ordre*. A bec droit et comprimé. Genres : GRACULE, CORBEAU, ROLLIER, PARADIS, SITELLE, PICOÏDE, PIQUE-BOEUF. — 12.^e *Ordre*. A bec droit et menu. Genres : MÉSANGE, ALOUETTE, BEC-FIN, MOTACILLE. — 13.^e *Ordre*. A bec très-court. Genres : HIRONDELLE, ENGOULEVENT. — 14.^e *Ordre*. A bec arqué. Genres : GLAUCOPE, HUPPE, GRIMPÉREAU, COLIBRI. — 15.^e *Ordre*. A bec renflé. Genre : OISEAU-MOUCHE.

TROISIÈME SOUS-DIVISION. — Doigts extérieurs unis dans presque toute leur longueur.

16.^e *Ordre*. PLATYPODES à bec dentelé. Genres : CALAO, MOMOT.

— 17.^e *Ordre*. A bec droit et comprimé. Genres : ALCYON, CEYX.

— 18.^e *Ordre*. A bec droit et déprimé. Genre : TODIER. — 19.^e *Ordre*. A bec droit et menu. Genre : MANAKIN. — 20.^e *Ordre*. A bec arqué. Genre : GUËPIER.

QUATRIÈME SOUS-DIVISION. — Doigts de devant réunis à leur base par une membrane.

21.^e *Ordre*. GALLINACÉES à bec renflé. Genres : PIGEON, TÉTRAS, PERDRIX, TINAMOU, TRIDACTYLE, PAON, FAISAN, PEINTADE, DINDON, HOCO, PÉNÉLOPE, GUAN.

SECONDE SOUS-CLASSE. — *Bas de la jambe dénué de plumes, ou plusieurs doigts réunis par une large membrane.*

PREMIÈRE DIVISION. — Trois doigts devant ; un doigt ou point de doigt derrière.

PREMIÈRE SOUS-DIVISION. — Doigts de devant entièrement réunis par une membrane. — OISEAUX D'EAU.

22.^e *Ordre*. OISEAUX D'EAU à bec crochu. Genres : ALBATROS, PÉLÉCANOÏDE, PÉTREL. — 23.^e *Ordre*. A bec dentelé. Genres : CANARD,

HARLE, PRION. — 24.^e *Ordre*. A bec droit et comprimé. Genres : BEC-EN-CISEAUX, PLONGEON, GRÈBE, GUILLEMOT, ALQUE, PINGOUIN, MANCHOT. — 25.^e *Ordre*. A bec droit et menu. Genre : STERNE. — 26.^e *Ordre*. A bec droit et arqué. Genre : AVOCETTE. — 27.^e *Ordre*. A bec renflé. Genre : MAUVE.

DEUXIÈME SOUS-DIVISION. — Quatre doigts réunis par une large membrane. — OISEAUX D'EAU LATIRÈMES.

28.^e *Ordre*. OISEAUX D'EAU à bec crochu. Genres : FRÉGATE, CORMORAN. — 29.^e *Ordre*. A bec dentelé. Genres : FOU, PHAËTON, ANHINGA. — 30.^e *Ordre*. A bec droit et déprimé. Genre : PÉLICAN.

TROISIÈME SOUS-DIVISION. — Trois doigts devant, un doigt ou point derrière.

31.^e *Ordre*. OISEAUX DE RIVAGE à bec crochu. Genres : MESSAGEUR, KAMICHI, GLARÉOLE. — 32.^e *Ordre*. A bec droit et conique. Genres : AGAMI, VAGINAL. — 33.^e *Ordre*. A bec droit et comprimé. Genres : GRUE, CIGOGNE, HÉRON, BEC-OUVERT, RALE, OMBRETTE, HUITRIER. — 34.^e *Ordre*. A bec droit et déprimé. Genres : SAVACOU, SPATULE. — 35.^e *Ordre*. A bec droit et menu. Genre : BÉCASSE. — 36.^e *Ordre*. A bec arqué. Genres : JABIRU, IBIS, COURLIS, ÉCHASSE. — 37.^e *Ordre*. A bec renflé. Genres : HYDROGALLINE, FO LQUE, JACANA, VANNEAU, PHALAROPE, PLUVIER, OUTARDE.

DEUXIÈME DIVISION. — Deux, trois ou quatre doigts très-forts.

PREMIÈRE SUS-DIVISION. — Doigts non réunis à leur base par une membrane. — OISEAUX COUREURS.

38.^e *Ordre*. OISEAUX COUREURS à bec droit et déprimé. Genres : AUTRUCHE, TOUYOU. — 39.^e *Ordre*. A bec arqué. Genre : CASOAR. — 40.^e et dernier *Ordre*. A bec renflé; Genre : DRONTE.

M. Constant Duméril a publié, en 1806, une Zoologie analytique, avec des tableaux synoptiques; les oiseaux y sont classés de la manière dont il va être question :

PREMIER ORDRE. — Les RAPACES : un seul doigt en arrière, ceux de devant entièrement libres; bec et ongles crochus. — *Pre-mière famille*. Les NUDICOLLES: le bas du cou garni de plumes frisées en manière de palatine, le haut couvert d'un duvet; bec droit d'abord, crochu à la pointe. Genres : VAUTOUR, SARCORAMPHÉ. — *Deuxième famille*. Les PLUMICOLLES : yeux latéraux, cou et tête garnis de plumes; la base du bec offrant une saillie charnue, colorée, appelée cire. Genres : GRIFFON, BUSE, AUTOUR, FAUGON, MESSAGEUR, AIGLE. — *Troisième famille*. Les NOCTURNES : yeux dirigés en avant, très-grands; bec court, crochu, recouvert à la base et sur les narines par des soies roides. Genres : SURNIE, DUC, CHOUETTE.

DEUXIÈME ORDRE. — Les PASSEREAUX : un seul doigt derrière; les deux externes de devant réunis; les tarses médiocres en hauteur. — *Pre-mière famille*. Les CRÉNIROSTRES : une ou deux échancrures au plus sur la pointe du bec. Genres : PIE-GRIÈCHE, MERLE,

GOBE-MOUCHE, COTINGA, TANGARA. — *Deuxième famille.* Les **DENTIROSTRES** : bec échancré à trois dentelures, au moins. Genres : **CALAO, MOMOT, PHYTOTOME.** — *Troisième famille.* Les **PLÉNIRSTRES** : bec allongé, droit, non échancré, solide et fort. Genres : **MAINATE, PARADISIÈRE, ROLLIER, CORBEAU, PIE.** — *Quatrième famille.* Les **CONIROSTRES** : bec conique, un peu courbé, solide et non échancré. Genres : **CACIQUE, TROUPIALE, GLAUCOPE, PIQUE-BOEUF, ÉTOURNEAU, MOINEAU, BRUANT, COLIOU, LOXIE, BEC-CROISÉ.** — *Cinquième famille.* Les **SUBULIROSTRES** : bec court, foible, flexible, non échancré, à base étroite, arrondie. Genres : **MANAKIN, MÉSANGE, BEC-FIN, ALOUETTE.** — *Sixième famille.* Les **PLANIROSTRES** : bec court, foible, non échancré, large et plat à la base. Genres : **HIRONDELLE, MARTINET, ENGOULEVENT.** — *Septième famille.* Les **TÉNUIROSTRES** : bec long, étroit, sans échancrure, souvent flexible. Genres : **SITELLE, GRIMPEREAU, COLIBRI, ORTHORINQUE, HUPPE, GUËPIER, ALCYON.**

TROISIÈME ORDRE. — Les **GRIMPEURS** : pattes à deux doigts en avant, deux en arrière. — *Première famille.* Les **CUNÉIROSTRES** : bec pointu, étroit à sa base, en forme de coin, et non dentelé. Genres : **COUGOU, JACAMAR, ANI, TORCOL, PIC.** — *Deuxième famille.* Les **LÉVIROSTRES** : bec gros à la base, léger, souvent dentelé. Genres : **BARBŪ, TOURACO, COUROUCOU, MUSOPHAGE, TOUCAN, PÉROQUET, CACTÈS, ARA.**

QUATRIÈME ORDRE. — Les **GALLINACÉS** : les doigts antérieurs réunis à la base par une courte membrane. — *Première famille.* Les **COLOMBINS** : ailes propres au vol; bec droit à la base, narines couvertes d'une peau molle. Genre : **PIGEON.** — *Deuxième famille.* Les **ALECTRIDES** : ailes propres au vol; bec conique, fort, un peu courbé; la mandibule supérieure voûtée. Genres : **PAON, DINDON, HOCCHO, GUAN, PEINTADE, FAISAN, TÉTRAS, OUTARDE.** — *Troisième famille.* Les **BREVIPENNES** : ailes impropres au vol; corps pesant; jambes nues au-dessus du talon. Genres : **DRONTE, TOUYOU, AUTRUCHE, CASOAR.**

CINQUIÈME ORDRE. — Les **ÉCHASSIERS** : tarsi très-longs, dénués de plumes jusqu'à la jambe; doigts externes réunis à la base. — *Première famille.* Les **PRESSIROSTRES** : bec pointu, étroit, comprimé, surtout vers la pointe, et plus haut que large. Genres : **GALLINULE, FOULQUE, JACANA, RALE, HUITRIER.** — *Deuxième famille.* Les **CULTRIROSTRES** : bec long, droit, conique, fort et tranchant. Genres : **HÉRON, CIGOGNE, GRUE, JABIRU, BEC-OUVERT, TANTALE.** — *Troisième famille.* Les **LATIROSTRES** : bec mousse, obtus, déprimé, très-large. Genres : **SAVACOU, SPATULE, PHÉNICOPTÈRE.** — *Quatrième famille.* Les **TÉNUIROSTRES** : bec mou, grêle, obtus, cylindrique ou arrondi. Genres : **AVOCETTE, VANNEAU, PLOUVIER, COURLIS, BÉCASSE.**

SIXIÈME ORDRE. — Les **PALMIPÈDES** : doigts réunis par de larges membranes; tarsi peu élevés. — *Première famille.* Les **SERRIROSTRES** : les trois doigts antérieurs cachés dans la nageoire; ailes longues; bec dentelé. Genres : **FLAMMANT, CANARD, HARLE.** — *Deuxième famille.* Les

PINNIPÈDES : les quatre doigts réunis dans une même membrane. Genres : PÉLICAN, CORMORAN, FRÉGATE, FOU, PHAÉTON, ANHINGA. — *Troisième famille*. Les **LONGIPENNES** : trois doigts réunis dans une membrane ; ailes très-longues ; bec non dentelé. Genres : AVOCETTE, RHINCOFS, STERNE, MAUVE, ALBATROS, PÉTREL. — *Quatrième famille*. Les **BRÉVIPENNES** : pouce libre ou nul ; bec non dentelé ; ailes très-courtes ; pattes articulées tout-à-fait en arrière du corps. Genres : GRÈBE, GUILLEMOT, ALQUE, PIGNONIN, MANCHOT.

M. Savigny doit faire paroître, sous peu, la suite d'un système particulier pour les oiseaux de l'Égypte et de la Syrie, faisant partie du grand ouvrage de la commission d'Égypte. Nous n'en connoissons encore que le premier ordre, publié en 1810, celui des OISEAUX DE PROIE, qui y sont divisés en trois familles et dix-sept genres.

La première famille, les VAUTOURS, *Vultures*, se compose des genres : GYPS, ÆGYPIUS, NEOPHRON, PHENE.

La deuxième famille, les EPERVIERS, *Accipitres*, est divisée en deux sections. La première, sous le nom d'AETI, comprend les genres : AQUILA, HALIÆTUS, MILVUS, CIRCUS, DÆDALION, PANDION, ELANUS. La seconde, HIERACES ; genre : FALCO.

La troisième famille, les CHOUETTES, *Uluce*, renferme les genres : NOCTUA, SCOPS, ASIO, SYRNIUM, STRIX.

MM. Meyer et Wolf ont publié, en 1810, une Ornithologie allemande, sous le titre de *Taschenbuch der deutschen Vogelkunde*, avec des figures en couleur de la tête et du pied, pour chaque genre. Cet ouvrage, dans lequel on trouve des observations neuves, très-intéressantes, et que nous nous sommes empressés d'insérer dans ce Dictionnaire, présente les oiseaux d'Allemagne dans neuf ordres et soixante-quatorze genres, dont nous allons donner l'analyse :

ORDRE I.^{er} — ACCIPITRES, *Accipitres*. Genres : VAUTOUR, GYPAÈTE, AIGLE, FAUCON, CHOUETTE, PIE-GRÈCHE. — Les FAUCONS sont divisés en cinq familles, dont la première se compose des MILANS ; la deuxième, des BUSES et des BONDRÉES ; la troisième, des BUSARDS et des SOUS-BUSES ; la quatrième, des AUTOURS et des EPERVIERS ; la cinquième, des FAUCONS proprement dits, des CRESSERELLES, des HOBEREAUX et des ÉMÉRILLONS. — Les CHOUETTES sont dispersées dans trois familles ; savoir : les HIBOUS, les CHOUETTES proprement dites, et les CHOUETTES-ÉPERVIERS.

ORDRE II. — CORACES, *Coraces*. Deux familles, d'après la conformation des pieds. Genres de la première : CORBEAU, ROLLIER, LORIOT. Genres de la seconde : COUCOU, HUPPE.

ORDRE III. — PICS, *Pici*. Genres : PIC, TORCOL, SITTELE, GRIMPEUR, GUËPIER, MARTIN-PÊCHEUR.

ORDRE IV. — CHANTEURS, *Oscines*, — Il se compose de trois sous-ordres.

1.^{er} *Sous-Ordre*. — Les oiseaux de la nature du MOINEAU, à bec fort, conique, obtus ou pointu, droit, arrondi, entier. Genres : LOXIE, FRINGILLE, BRUANT. — Les LOXIES se divisent en trois familles, d'après quelques disparités dans la forme du bec. Dans la première, sont les BEC-CROISÉS; dans la deuxième, le GROS-BEC, le DUR-BEC, le VERDIER et le CINI; dans la troisième, le BOUVREUIL. — Les FRINGILLES sont dispersées dans quatre familles; savoir : pour la première, les PINSONS et les MOINEAUX; pour la seconde, les LINOTTES; pour la troisième, les CHARDONNETS, les TARINS, les SIZERINS, les VENTURONS; pour la quatrième, le GRAND-MONTAIN.

2.^e *Sous-Ordre*, — Les genres : GRIVE, JASEUR, CINCLE, ÉTOURNEAU.

3.^e *Sous-Ordre*. — Les genres : GOBE-MOUCHE, HOCHÉQUEUE, FAUVETTE. Ce dernier genre est divisé en quatre familles. Dans la première, se trouvent les espèces qui ont le bec d'égale force dans toute sa longueur; tels sont les ROSSIGNOLS et les FAUVETTES proprement dites; dans la deuxième, les FAUVETTES DE ROSEAUX, dont le sommet de la tête est aplati et bas, dont les ailes sont courtes et un peu arquées; dans la troisième, les espèces qui ont le bec moins large à la base, arrondi en forme de cylindre et fort pointu; tels sont le ROUGE-GORGE, la GORGE-BLEUE, les ROSSIGNOLS DE MURAILLE et la FAUVETTE DE HAIES; enfin, dans la quatrième, les oiseaux des bocages, à corps plus petit et à pieds plus longs à proportion que les précédens; tels sont les POUILLOIS, le ROITELET et le TROGLODYTE. — Vient ensuite les genres : MOTTEUX, où se trouvent le Traquet et le Tarier; ACCENTOR, la Fauvette des Alpes; PIFI, ALOUETTE, MÉSANGE.

ORDRE V. — CHÉLIDONS, *Chelidones*. Genres : HIRONDELLE, MARTINET, ENGOULEVENT.

ORDRE VI. — COLOMBES, *Colombæ*. Genre : PIGEON.

ORDRE VII. — GALLINES, *Gallinæ*. Genres : FAISAN, TÉTRAS, PERDRIX, OUTARDE.

ORDRE VIII. — GRALLES, *Grallæ*. Deux divisions, d'après le nombre des doigts. Genres de la première : HUITRIER, ÉCHASSE, PUVIER, SANDERLING, COURRE-VIE. Genres de la seconde : SPATULE, HÉRON, CIGOGNE, GRUE, TANTALE, COURLIS, BÉCASSE, TOTANUS (*Chevaliers et Barges*); TRINGA, VANNEAU, GLARÉOLE, RALE, CREX (*Rale de genêt*); GALLINULE (*Marouette et Foule d'eau*); AVOCETTE, PHALAROPE.

ORDRE IX. — NAGEURS, *Natantes*.

1.^{er} *Sous-Ordre*. — 1.^{re} *Section*. Pieds à quatre doigts lobés. Genres : FOULQUE, GRÈBE. — 2.^e *Section*. Pieds trois doigts entièrement palmés et sans ponce. Genre : AÏQUE. — 3.^e *Section*. Pieds à quatre doigts, dont trois palmés, et un derrière libre. Genres : PLONGEON, STERNE, MOUETTE, STERCORAIRE, PÉTBEL.

2.^e *Sous-Ordre*. — 1.^{re} *Section*. Bec en forme de pelle, couvert d'un

épiderme membraneux, dentelé en lame sur les bords, onguiculé à la pointe. Genres : CYGNE et CANARD. Les canards sont d'abord divisés d'après le pouce lisse ou pinné, et subdivisés d'après la couleur ou l'absence du miroir des ailes. — 2.^e Section. Bec demi-cylindrique, couvert en dessus d'une membrane coriace, à pointe en forme de croc, garni sur les bords de dents fortes et coniques. Genres : OIE, HARLE.

3.^e Sous-Ordre. — Tous les quatre doigts réunis dans une seule membrane. Genres : PÉLICAN, CORMORAN, FOU.

M. Illiger a publié, à Berlin, en 1811, le *Prodromus* d'un nouveau système des oiseaux. Il les divise en sept ordres, quarante-une familles et cent-quarante-sept genres.

ORDRE I. — OISEAUX GRIMPEURS, *Scansores*. Deux doigts devant, deux derrière; quelquefois deux doigts devant, un derrière.

1.^{re} Famille. — PSITTACINS, *Psittacini*. Bec épais, robuste, un peu court, convexe, couvert d'une cire à la base. — Genres : PERROQUET, PÉZOPORE.

2.^e Famille. — DENTELÉS, *Serrati*. Bec épais, mince, glabre à la base, crochu, à bords dentelés ou en scie. — Genres : TOUCAN, PTÉRIGLOSSE, POGONIAS, CORYTHAIX, COUROUCOU, MUSOPHAGE.

3.^e Famille. — AMPHIBOLI (*Oiseaux à doigt versatile*). Bec courbé en arc, nu à la base, à bords très-entiers. — Genres : ANI, SCYTHROPS, BARBU, COUCOU, CENTROPUS (*Toulou*).

4.^e Famille. — SAGITTILINGUIS (*Oiseaux à langue jaculatoire*). Bec droit, pointu, à bords très-entiers. — Genres : TORÇOL, PIC.

5.^e Famille. — SYNDACTYLES. Bec allongé, presque droit, tétragone, pointu; doigts antérieurs réunis presque jusqu'à leur extrémité. — Genre : JACAMAR.

ORDRE II. — OISEAUX MARCHEURS, *Ambulatores*. Pieds propres à la marche; bec un peu tétragone, acuminé.

6.^e Famille. — ANGULIROSTRES, *Angulirostres*. Bec médiocre ou allongé, acuminé, un peu tétragone; pieds quelquefois à trois doigts, deux devant, un derrière. — Genres : MARTIN-PÊCHEUR, GUËPIER.

7.^e Famille. — SUSPENSIS (*Oiseaux qui se tiennent stationnaires en l'air*). Bec allongé, grêle; pieds courts, foibles, la première rémige la plus longue; les autres diminuant graduellement de longueur. — Genre : COLIBRI.

8.^e Famille. — TENUIROSTRES, *Tenuirostres*. Bec allongé ou médiocre, grêle, courbé; pieds médiocres; les premières rémiges les plus courtes. Genres : NECTARINIA, TICHODROME, HUPPE.

9.^e Famille. — GRIMPEAUX, *Pygarriohi*. Bec médiocre, délié, un peu comprimé, à bords entiers; rectrices roides, acuminées; pieds médiocres. — Genres : GRIMPEBEAU, PICUCULE (*Dendrocotapes*).

10.^e Famille. — GREGARI (*Oiseaux qui se plaisent en troupes*). Bec

médiocre, droit, acuminé, pointu, à dos droit ou en cône allongé, ou comprimé, et, chez quelques-uns, terminé en cône égal. — Genres : XENOPS, SITELLE, PIQUE-BOEUF, TROUPIALE, CLASSIQUE, ÉTOURNEAU.

11.° *Famille.* — CHANTEURS, *Canori.* — Bec médiocre ou un peu court, droit, échancré près de la pointe, rarement dentelé. — Genres : GRIVE ou MERLE, CINCLE, ACCENTOR (*le Fégot ou la Fauvette des Alpes*), MOTACILLE, GOER-MOUCHE, FOURMILIER, PIE-GRÈCHE, SPARACTE, TÔDIER, MANAKIN.

12.° *Famille.* — PASSERINS, *Passerini.* Bec court, grossi, conique, croisé chez quelques-uns, à bords entiers, quelquefois échancré près de la pointe, très-rarement dentelé en scie. — Genres : MÉSANGE, ALOUETTE, BRUANT, TANGARA, FRINGILLE, BEC-CROISÉ, COLIOU, GLAUCOPE, PHYTOTOME.

13.° *Famille.* — DENTIROSTRES, *Dentirostres.* Bec médiocre ou allongé, en couteau, à bords dentelés. — Genres : MOMOT (*Prionites*), CALAO.

14.° *Famille.* — CORACES, *Coraces.* Bec médiocre, un peu épais, robuste, en couteau, à bords très-entiers, ou échancrés vers la pointe. — Genres : CORBEAU, ROLLIER, PARADIS, CÉPHALOPTÈRE, MAINATE.

15.° *Famille.* — SERICATI (*Oiseaux à plumage soyeux*). Bec un peu court, déprimé à sa base, à dos plus ou moins caréné, à pointe de la mandibule supérieure fléchie. — Genres : COTINGA, PROENIAS.

16.° *Famille.* — HIANTES (*Oiseaux qui engouffrent les insectes en volant*). Bec court, déprimé, à base très-dilatée, comprimé vers le bout, et courbé à la pointe de sa partie supérieure; bouche ample; pieds courts, foibles. — Genres : HIRONDELLE, MARTINET, ENGOLEVENT.

ORDRE III. — OISEAUX DE PROIE, *Raptors.* Bec couvert d'une cire à la base, médiocre, un peu épais, crochu, comprimé; narines larges, quelquefois couvertes de plumes; pieds robustes; ongles en forme de faux, allongés, forts, très-pointus.

17.° *Famille.* — OISEAUX NOCTURNES, *Nocturni.* Bec comprimé, crochu, couvert à sa base de plumes tournées en avant; yeux dirigés en avant; pieds laineux; doigt externe versatile. — Genre : CHOUETTE.

18.° *Famille.* — ACCIPITRINS, *Accipitrini.* Bec comprimé, crochu, couvert d'une cire à sa base; yeux latéraux; tête parfaitement emplumée. — Genres : FAUCON, GYPÈTE, SECRÉTAIRE.

19.° *Famille.* — VAUTOURINS, *Vulturini.* Bec couvert d'une cire à sa base, à mandibule supérieure crochue; tête et cou garnis d'un poil dur et rare, souvent caronculés; tarse plus court que le doigt intermédiaire. — Genres : VAUTOUR, PURIFICATEUR. Le premier se compose de tous les VAUTOURS de l'ancien continent, et le second, de ceux de l'Amérique.

ORDRE IV. — OISEAUX SARCLEURS, *Rasores.* Bec médiocre, voûté, souvent garni d'une cire à la base; à dos le plus souvent convexe, et rarement caréné, en forme de bosse, ou bec grand et traversé dans le milieu par des rides; pieds tétradactyles, ou à trois doigts sans postérieur.

20.° *Famille.* — GALLINAGÉS, *Gallinacei.* Bec un peu court, souven

porte-cire, à mandibule supérieure fléchie, ou totalement ou seulement vers la pointe, voûtée; à dos rarement gibbeux. — Genres : PEINTADÉ, DINDON, PÉNELOPE, HOCCO, HOAZIN, PAON, FAISAN, COQ, MÈNURE, TÉTRAS; PERDRIX.

21.^e Famille. — ÉPOLLICATÉS, *Epollicati*. (Oiseaux sans doigt postérieur); bec médiocre; presque grêle, droit, un peu comprimé sur les côtés, à pointe de sa partie supérieure, en voûte ou comprimée; trois doigts devant, point derrière. — Genres : ORTYGIS (*Les Cailles à trois doigts*), SYRRHAPTÉS (*Tetrao paradoxus*).

22.^e Famille. — COLOMBINS, *Columbini*. Bec droit, médiocre, presque grêle, un peu comprimé; mandibule supérieure garnie en-dessus d'une membrane molle, comprimée, à pointe voûtée et fléchie.—Genre : PIGEON.

23.^e Famille. — TINAMOUS, *Crypturi*. Bec médiocre, droit, déprimé horizontalement, à pointe arrondie et obtuse; mandibule supérieure couverte d'une cire à sa base, à dos large, distinct depuis la cire jusqu'à la pointe qui est fléchie; bords de l'inférieure distincts depuis l'angle du menton jusqu'à la pointe. — Genre : TINAMOU, divisé en deux tribus.

24.^e Famille. — INEPTES, *Inepti*. Bec grand; mandibule supérieure ridée transversalement sur le milieu et crochue à la pointe; quatre doigts fendus. — Genre : DRONTE.

ORDRE V. — OISEAUX COUREURS; *Cursores*. Bec médiocre ou long; bas de la jambe nu; pieds tridactyles ou didactyles.

25.^e Famille. — GÉANS, *Proceri*. Bec médiocre, un peu épais, obtus; ailes sans plumes; pieds di ou tridactyles, à doigts fendus. — Genres : CASOAR, AUTRUCHE, RHÉA (*le Nandu*).

26.^e Famille. — COUREURS DES CHAMPS, *Campestris*. Bec médiocre, droit, un peu voûté; ailes propres au vol, pieds à trois doigts, fendus. Genre : OUTARDE.

27.^e Famille. — COUREURS DES RIVAGES, *Littorales*. Bec de forme variée; ailes propres au vol: pieds tridactyles, réunis à leur base, rarement totalement fendus, ou un peu propres à la course, et à pouce bâtarde. — Genre : PLOUVIER, dans lequel Illiger a placé le *Tringa-vanellus, varius*, SANDERLING, ÉCHASSE, HUITRIER, COURE-VITE, BURHINE.

ORDRE VI. — ÉCHASSIERS; *Grallatores*. Bec de forme variée; bas des jambes dénué de plumes; quatre doigts, trois devant ou fendus ou palmés, ou lobés; un derrière.

28.^e Famille. — ENGAINÉS, *Vaginati*. — Bec garni à la base de sa partie supérieure d'une gaine cornée, libre par devant; pouce très-court, pointu. — Genre : CHIONIS.

29.^e Famille. — ALECTORIDES, *Alectorides*. Bec plus court que la tête; à mandibule supérieure convexe, fléchie et un peu voûtée. — Genres : GLARÉOLE, CÉRÉOPSE, CARIAMA, KAMICHI, CHAVARIA (*Chausso*), AGAMI.

30.^e Famille. — HÉRODIENS, *Herodii*. Bec plus long que la tête ou un peu épais, droit, acuminé en cône, ou baillant, ou épais et large. —

GENRES : GRUE, CIGOGNE, HÉRON, CAURALE (*Eurypyga*), OMBRETTE, SAVAGOU, ANASTOME.

31.^e Famille. — FALCINELLES, *Falcati*. Bec allongé, épais à la base, arqué, obtus et arrondi à la pointe; pieds allongés; doigt postérieur moitié plus court que l'intermédiaire. — GENRES : TANTALE, IBIS.

32.^e Famille. — LIMIGOLES, *Limicolæ*. Bec plus long que la tête chez la plupart, grêle, un peu arrondi, ou droit, ou arqué; pieds à doigt postérieur grêle, court ou élevé de terre, ou n'y portant que sur le bout. — GENRES : COURLIS, BÉCASSE, ÈREUNÈTE, TRINGA, TOURNE-PIERRE.

33.^e Famille. — MACRODACTYLES, *Macroductyli*. Bec médiocre ou allongé, droit, comprimé, acuminé en cône à son extrémité, pointu; pieds à doigts allongés et fendus. — GENRES : JACANA, RALE, CREX.

34.^e Famille. — LOBIPÈDES, *Lobipedes*. Bec médiocre, épais, droit, rarement fléchi à sa pointe; pieds médiocres ou courts, à doigts lobés. — GENRES : FOULQUE, GRÈBE-FOULQUE (*podoa*), PHALAROPE.

35.^e Famille. — HYGROBATES, *Hygrobatae*. Bec variant selon les genres; pieds allongés; la partie nue de la jambe plus longue que les doigts, qui sont plus ou moins palmés. GENRES : COUREUR, AVOCETTE, SPATULE, PHÉNICOPTÈRE.

ORDRE VII. — OISEAUX NAGEURS, *Natatores*. Bec variant suivant les genres; pieds dénués de plumes sur le bas de la jambe, courts, posés plus ou moins à l'arrière du corps; tous les doigts entièrement palmés, ou seulement les trois antérieurs, ou fendus ou palmés.

36.^e Famille. — LONGIPENNES, *Longipennes*. Bec médiocre, comprimé, droit, continu chez la plupart, rarement composé; narines à ouverture sans bordure; ailes allongées; pieds à l'équilibre du corps, palmés, tétradactyles, à pouce libre, simple, quelquefois raccourci et mutilé. — GENRES : RHYNCHOPS OU BEC-EN-CISEAUX, STERNE OU HIRONDELLE DE MER, MOUETTE, STERCOBAIRE. (*Lestris*).

37.^e Famille. — TUBINARES (*Oiseaux à narines tubulées*). Bec composé, c'est-à-dire, bords du dos de la mandibule supérieure et pointe de l'inférieure distincts vers le bout; narines tubulées, souvent jumelles; ailes allongées; pieds palmés, tridactyles, souvent avec un ongle au lieu de pouce. — GENRES : PÉTREL, HALADROME (*Procellaria urinatrix*), PACHYPTILE (les *Procellaria vittata* et *cærulea*). ALBATROS.

38.^e Famille. — LAMELLIROSTRES, *Lamellosodontati* (*Oiseaux dont le bec a des dents en forme de lames*). Bec médiocre, droit, un peu épais, couvert d'un épiderme, à bords dentés en lame ou dentelés en scie; pieds à l'arrière du corps chez les canards, presque à l'équilibre chez les oies et les harles, courts, palmés, tétradactyles, à pouce distinct. — GENRES : CANARD, OIE, HARLE.

39.^e Famille. — STÉGANOPODES, *Steganopodes*. Bec médiocre ou allongé; ailes un peu longues; pieds courts, à l'équilibre du corps, tétradactyles, tous les doigts réunis dans une seule membrane. — GENRES : PÉLICAN, CORMORAN OU FRÉGATE (*Haliæas*), FOU (*Dysporus*), PHAÉTON, ANHINGA.

40.^e Famille. — PYGOPODES, *Pygopodes*. Bec médiocre, continu, com-

primé chez la plupart, pointu, à bords très-entiers; pieds à l'arrière du corps, tétradactyles, à trois doigts palmés, ou palmés et fendus; pouce libre. — Genres: GRÈBE, PLONGEON (*Eudytes*), GUILLEMOT, MACAREUX, (*Mormon*), ALQUE.

41.^e Famille. — MANGOTS, *impennes*. Bec en couteau; ailes en forme de nageoires, sans pennes; pieds à l'arrière du corps, plantigrades, tétradactyles, rarement tridactyles, palmés. — Genre: APTÉNOYTE.

En 1815, M. C. J. Temminck a publié, en Hollande, un *Manuel d'Ornithologie, ou Tableau systématique des oiseaux d'Europe, classés dans treize ordres et quatre-vingt-trois genres*. Comme toutes ces divisions, à l'exception de deux, sont les mêmes, sauf quelques changemens dans la nomenclature, que celles dont il a été question ci-dessus dans l'exposé des méthodes de Linnæus, de Latham, de Meyer et d'Illiger, je me bornerai, afin d'éviter des répétitions inutiles, aux indications des auteurs qui les premiers ont formé ces groupes.

Ses RAPACES (1.^{er} ordre) sont d'après les *accipitres* de Wolf et Meyer, excepté son genre *catharte*, dénomination dure et malsonnante, comme beaucoup d'autres que cet Hollandais a tâché d'introduire dans notre langue, qui paroît ne pas lui être familière. Ses CORACES (2.^e ordre) se trouvent aussi dans les mêmes auteurs; mais il en a retiré la *huppe* pour en faire un *grimpeur*. C'est chez les mêmes méthodistes qu'il a pris ses CHANTEURS (3.^e ordre); — ses CHÉLIDONS (7.^e ordre); — ses PASSEREAUX (4.^e ordre) sont tirés de la famille *passerini* d'Illiger; — et ses ALCYONS (6.^e ordre) des *angulirostres* du même auteur; — ses GRIMPEURS (5.^e ordre) ne diffèrent des *grimpeurs* du 1.^{er} tableau élémentaire de M. Cuvier, qu'en ce qu'il leur a joint les *grimpeaux*, la *sittelle*, et en outre la *huppe*, qu'on sera peut-être surpris d'y voir figurer; mais, comme cet académicien nous dit que « ce que le *grimpeur* et le *tachidrome* (le *grimpeur* de muraille) font sur les arbres et le long des murailles, la *huppe* le fait à terre, c'est, en courant sur le niveau du terrain, dans les prés et les autres lieux humides, que la *huppe* déterre les larves et les insectes qui s'y engendrent »; qui peut, d'après cette habitude, se refuser à regarder cet oiseau comme un vrai grimpeur? — Ses PIGEONS (8.^e ordre) sont les *columbæ* de Latham; — Ses GALLINACÉS (9.^e ordre) sont les *gallinæ* de Linnæus, dont la méthode est défectueuse, dit-il, ailleurs (1), et peu conforme aux voies de la nature; mais il en a retrans-

(1) Introduction de l'Histoire des Pigeons, page 5 de l'édition in-8.^o

ché l'outarde ; — ses GRALLÉS (11.^e ordre) sont les *grallatores* d'Illiger , à l'exception des *foulques* et des *phalaropes*, qu'à l'exemple de Latham il place avec les *grèbes* dans son (12.^e ordre) ; mais ayant rejeté le nom de *pinnatipèdes*, imposé à cette division par le méthodiste anglais , il l'a remplacé par celui de *pinnatipèdes*, dénomination dont on attend l'étymologie ; — Ses COUREURS (10.^e ordre) sont les *cursores* d'Illiger , et ils sont divisés , ainsi que l'a fait cet ornithologiste , en *campestrés* et *littorales*, ou comme Temminck les appelle , *campestrés* et *riverains*. — Enfin , ses PALMIPÈDES (13.^e ordre) sont encore ceux de Latham ; mais il en a retiré l'*avocette* et le *flamant*, quoiqu'ils aient les pieds palmés.

Plusieurs des ordres de ce manuel se composent de divisions , dont deux sont indiquées ci-dessus à l'art. des *coureurs* ; quant aux autres , presque toutes sont des familles de Meyer et de Wolf. En effet , on y retrouve , dans l'ordre des RAPACES , celle des *faucons* et celle des *chouettes* ; dans l'ordre des CHANTEURS , celles des *sylvia* ; dans celui des PASSEREAUX , les familles des *loxia* et des *fringilla* de ces auteurs , qu'il a réunies sous cette dernière dénomination , ainsi que l'a fait Illiger.

Si on parcourt les quatre-vingt-trois genres de ce tableau systématique , on voit qu'à l'exception de deux , dont il sera fait mention ci-après , tous ceux qui ne sont pas dans le *Systema Naturæ* de Linnæus , et dans l'*Index* de Latham , se trouvent dans Bechstein , Meyer , Leisler , Illiger et Savigny. On remarque parmi les genres des *rapaces* celui du *vautour de Norwège*, sous la dénomination de *catharte*, que Temminck a prise dans le *Prodromus* d'Illiger , pour l'appliquer à cet oiseau ; mais ce savant prussien ne la lui a point imposée , il le range au contraire dans son genre *vautour*, et ses *cathartes* sont des vautours de l'Amérique. Au reste , le *vautour de Norwège* ou de *Malte*, classé dans un genre particulier , n'étoit pas une nouveauté pour cet Hollandais ; puisqu'il cite dans la synonymie le genre *neophron*, constitué par M. Savigny pour le même oiseau. Il me seroit facile d'indiquer encore beaucoup d'autres changemens aussi inutiles , tant parmi les genres , que parmi les espèces de ce Manuel ; mais sans cela où auroit-il placé les nombreux *mihî*, qui accompagnent même des groupes déjà établis sous les mêmes dénominations ? Je citerai entre autres le genre LORIOT , *oriolus*, qui est dans Meyer , et celui de la BERGERONNETTE , *motacilla*, qu'a fondé Latham.

Les seules divisions génériques de sa composition , sont celle du *ganga* et celle du *pâtre*, pour le *merle rose* : telle est la compilation que l'auteur donne pour le fruit de ses travaux ,

et comme un modèle que tous les ornithologistes présents et à venir doivent adopter. N'est-ce pas rappeler la fable du Geai ?

Analyse de la méthode d'après laquelle les oiseaux sont classés dans ce Dictionnaire.

Le *Systema Naturæ* de Linnæus, l'Ornithologie de Brisson, les Observations intéressantes de Buffon, le Synopsis et l'Index de Latham, le Règne Animal de M. Cuvier, la Division des oiseaux par M. de Lacépède, les Traités d'ornithologie de de MM. Levaillant, Bechstein, Leisler, Wolf et Meyer, le *Prodromus* d'Illiger, les Tangaras, etc. de M. Desmarest, le Système des oiseaux de l'Égypte et de la Syrie, par M. Savigny, qui, à mon grand regret, n'a encore publié que l'ordre des oiseaux de proie; enfin, l'Histoire des oiseaux du Paraguay de don Félix de Azara, sont les ouvrages où j'ai puisé pour établir et rectifier ma Méthode. Quoique cette analyse soit très-succincte, elle pourra, à ce que j'espère, mettre le lecteur sur la voie; du moins elle lui présentera une utilité réelle en lui servant de guide pour rapprocher les articles dispersés par l'ordre alphabétique; articles qu'il voudra bien consulter pour prendre connoissance des sections qui ne sont pas signalées ici, et surtout du développement de tous les caractères essentiels et accessoires, sans lequel il pourroit résulter des méprises, puisque des signes qui sont insuffisans par eux-mêmes, lorsqu'on les prend isolément, empruntent toute leur force de leur réunion. Il me paroît encore nécessaire, d'après le même motif, de redire ici qu'il faut rapporter les attributs des ordres, des tribus et des familles, à leurs subdivisions respectives quant à ceux qui les regardent particulièrement, ne les ayant pas indiqués ci-après dans ces subdivisions, afin d'éviter des répétitions toujours très-fastidieuses lorsque les groupes sont aussi rapprochés que dans cette analyse.

On trouvera peut-être que les caractères génériques sont trop multipliés; mais leur nombre m'a paru nécessaire, et si je me suis trompé, ce sera avec l'immortel Buffon, puisqu'il nous dit: « Jamais on ne déterminera un être par un seul caractère; il faut au moins en réunir plusieurs, car plus les caractères sont nombreux, moins la méthode aura d'imperfections. » Il résulte naturellement de cette multiplicité d'attributs, pour chaque division, un plus grand nombre de groupes particuliers, attendu que les oiseaux, dont chacun est composé, devant en réunir tous les signes, doivent se trouver en moindre quantité que si, pour les classer, je n'avois donné de la valeur qu'à un ou deux caractères, ainsi que l'ont fait des méthodistes. D'après cette vérité, il ne faut pas s'étonner que j'en

ne proposé beaucoup plus que tous ceux qui m'ont devancé dans cette carrière. Au reste, comme chaque genre nouveau possède souvent plusieurs attributs qui lui sont communs avec celui qui le précède et celui qui le suit, on peut, si on le juge à propos, le réunir à l'un ou à l'autre, selon qu'il s'en rapproche davantage, en supprimant toutefois son nom générique, pour en faire une section, signalée par les attributs qui le distinguent particulièrement.

De toutes les grandes divisions qui composent ma classification, les tribus sont les seules que je me suis permis de proposer. En effet, dans plusieurs des méthodes modernes, les oiseaux sont divisés par ordres, familles et genres. Si j'ai établi ces tribus, ce n'est point dans l'intention d'innover, mais uniquement pour faciliter la recherche d'un oiseau quelconque, dont on connoît l'ordre, et par-là éviter la peine de parcourir cet ordre en entier. Au reste, ceux qui les trouveront superflues ainsi que mes familles établies d'après le même but, peuvent n'y avoir aucun égard, sans que cela dérange nullement les genres, qui alors seront comme dans Linnæus et Latham, sans intermédiaires entre eux et les ordres. Ceux-ci sont au nombre de cinq; c'est seulement en ce point, et en établissant des tribus et des familles, que je me suis écarté du *Systema Naturæ*, qui est composé de six: j'ai conservé tous les genres de Linnæus de même que ceux de Latham; mais j'ai cru pouvoir en distraire des oiseaux qui m'y ont paru déplacés, ainsi que l'ont fait, pour d'autres, des méthodistes modernes, avec lesquels ils ont constitué plusieurs genres nouveaux, que j'ai insérés dans cette Analyse. J'ai donc supprimé, comme l'avoit fait M. Cuvier, l'ordre *Picæ*, avec cette différence que je l'ai fondu en entier dans celui de mes *Sylvains* (les *Passeres* de Linnæus), tandis que ce savant n'a réuni avec ses *Passeres*, que les *Picæ* à trois doigts devant et un derrière, et a constitué avec les autres un ordre particulier, sous la dénomination de *Grimpeurs*; différence qui, quand même j'eusse connu alors ses tables élémentaires, affoiblirait peut-être le reproche que cet illustre naturaliste m'a fait dans son Règne animal, d'avoir oublié de le citer comme le premier qui ait supprimé cet ordre. Au reste, ses *Grimpeurs* composent la première tribu de mes *Sylvains*, sous le nom de *Zygodactyles*.

ORDRE I. OISEAUX ACCIPITRES, *Accipitres*, Linn. —
 Bec robuste, couvert d'une cire à sa base, crochu vers le bout; pieds très-musculeux; jambes totalement couvertes de plumes; quatre doigts, trois devant un derrière; verruqueux en-dessous; les extérieurs le plus sou,

vent réunis à leur origine par une petite membrane; le postérieur articulé sur le même plan que les antérieurs portant à terre sur toute sa longueur; ongles forts, rétractiles, arqués, ou aigus ou émoussés.

Première tribu. — *ACCIPITRES DIURNES*, *Diurni*. — Yeux dirigés sur les côtés.

1.^{ere} Famille. — *VAUTOURINS*, *Vulturini*, Illiger. — Bec recourbé seulement vers le bout; yeux à fleur de tête; tête ou gorge plus ou moins dénuée de plumes; jabot saillant; ailes longues.

Genre: *VAUTOUR*, *Vultur*, Linn. Bec allongé ou gros ou grêle; cire simple et nue; ongles presque émoussés. 2 sections.

ZOPILOTE, *Gypagus* (*γύψος*, *vultur*; *ἀγός*, *dux*); *Vultur*, Linn. Mandibule supérieure du bec à bords dilatés; tête et cou glabres; narines caronculées, situées à l'origine de la cire; ongles obtus, le postérieur le plus court.

GALLINAZE, *Catharista* (*κάθαριζω*, *purgo*); *Vultur*, Linn. Bec un peu grêle, allongé, à bords droits; narines simples, percées à jour, situées sur la partie antérieure du bec; tête et cou ridés ou mamelonnés, un peu poilus.

IRIBIN, *Daptrius* (*δάπτριος*, *vorax*). Mandibule inférieure du bec anguleuse en dessous, échancrée vers le bout, obtuse; jabot et gorge glabres chez les adultes; cire velue; tarsi grêles.

RANGANCA, *Ibycter* (*ἰβυκτῆρ*, *vociferator*); *Falco*, Lath. Mandibule inférieure du bec, entière et un peu pointue; cire et joues nues.

CARACARA, *Polyborus* (*πολυβόρος*, *multivorus*); *Falco*, Linn. Bec rétréci en dessus, cire large, poilue; face nue; jabot laineux; ongle postérieur le plus fort de tous.

2.^e Famille. — *GYPÆTES*, *Gypæti*. Mandibule inférieure du bec garnie en dessous et sur ses côtés d'un faisceau de plumes roides et allongées; ailes longues.

PHÈNE, *Phene*, Savigny; *Falco*, Gm. Bec droit, renflé sur son crochet, garni à sa base de soies dirigées en avant et cachant la cire et les narines.

3.^e Famille. — *ACCIPITRINS*, *Accipitrini*, Illiger. Tête et cou parfaitement emplumés; cire et narines découvertes.

A. Ailes longues ; doigts extérieurs ou totalement libres ou unis à leur base par une membrane.

AIGLE, *Aquila*, Brisson; *Falco*, Linn. Bec droit à sa base, anguleux en dessus; narines elliptiques; tarses vêtus jusqu'aux doigts ; les extérieurs unis à leur base par une membrane.

PYGARGUE, *Haliaëtus*, Savigny ; *Falco*, Linn. Bec droit à sa base, convexe en dessus ; tarses à demi vêtus et à demi écussonnés sur la partie nue ; doigts totalement séparés ; l'externe versatile.

BALBUZARD, *Pandion*, Savig. ; *Falco*, Linn. Tarses nus, réticulés ; ongles à peu près égaux, l'intermédiaire arrondi de toutes parts ; doigts comme le précédent.

CIRCAËTE, *Circaëtus* (*κίρκος*, *circus* ; *αἰetos*, *aquila*) ; *Falco*, Linn. Bec droit à sa base ; tarses allongés, assez robustes ; doigts médiocres, les extérieurs unis à leur base par une membrane ; ongles presque égaux, un peu courts.

BUSARD, *Circus*, Lacépède ; *Falco*, Linn. Bec un peu anguleux en dessus ; tarses allongés et déliés ; doigts extérieurs unis à leur base par une membrane ; ongles très-acérés.

BUSE, *Buteo*, Briss. ; *Falco*, Linn. Bec presque droit ; tarses courts, un peu épais, nus ou vêtus jusqu'aux doigts ; les doigts extérieurs unis à leur base par une membrane ; *lorum* poilu ou couvert de plumes serrées. 3 sections.

MILAN, *Milvus*, Lacépède ; *Falco*, Linn. Bec incliné dès sa base ; cire nue ; tarses courts, minces ; doigts extérieurs unis à leur origine par une membrane ; queue fourchue ou étagée.

ÉLANOÏDE, *Elanoides* (*ελανός* ; *milvus* ; *ειδός*, *forma*). Bec incliné dès sa base ; cire velue ; tarses courts ; doigts totalement séparés ; queue plus ou moins fourchue.

Nota. Les *Milans de la Caroline et du Paraguay* doivent être retirés du genre *Milan*, et faire une section de celui-ci. Cette réunion m'a forcé de changer les noms génériques qui, pour ce groupe, étoient auparavant **COUHYER**, *Elanus*.

ICTINIE, *Ictinia* ; *Falco*, Lath. Bec court, droit à sa base, à dos rétréci, échancré vers le bout de sa partie supérieure ; tarses courts et grêles ; doigts extérieurs unis à leur base par une membrane ; rectrices à peu près égales.

FAUCON, *Falco*, Linn. Bec denté vers le bout de sa partie supérieure, échancré à la pointe de l'inférieure ; narines tuberculées dans leur milieu ; doigts extérieurs unis à leur base par une membrane. 2 sections.

Nota. Les *Gerfauts* qui composent la 2.^e section, diffèrent des espèces de la première en ce qu'ils n'ont point d'échancrure prononcée à l'extrémité de la mandibule inférieure, et que la supérieure a ses bords munis d'un feston.

B. Ailes courtes ou moyennes; doigts extérieurs unis à leur base par une membrane.

MACAGUA, *Herpetotheres* (έρπετος, *reptilis*; θηράω, *venor*); *Falco*, Lath. Bec arrondi en dessous, échancré en forme de cœur sur la pointe de sa mandibule inférieure; narines orbiculaires, tuberculées dans leur milieu; tarses et doigts courts; ongles aigus.

HARPIE, *Harpyia*; *Falco*, Lath. Bec grand, presque droit; narines ovales et transversales; tarses nus, très-épais, un peu allongés; ongles longs, très-forts et très-aigus.

SPIZAËTE, *Spizaëtus* (σπιζία, *accipiter*; αετός, *aquila*); *Falco*, Lath. Bec grand, presque droit; narines elliptiques; tarses allongés, un peu grêles, nus ou totalement vêtus; doigts foibles. 2 sections.

ASTURINE, *Asturina*; *Falco*, Lath. Bec presque droit, grand, à bords dilatés en forme de dent vers le bout de sa partie supérieure; narines lunulées; tarses courts et un peu grêles; ongles longs et très-aigus.

ÉPERVIER, *Sparvius*; *Falco*, Linn. Bec incliné dès sa base; narines un peu ovales; tarses allongés, plus ou moins grêles. 2 sections.

Deuxième Tribu. — **ACCIPITRES NOCTURNES**, *Nocturni*. — Yeux dirigés en avant.

4.^e Famille. — **ÆGOLIENS**, *Ægoli* (αἰγολίος, *ulula*). Région ophthalmique garnie de plumes disposées en rayons.

CHOUETTE, *Strix*, Linn. Bec couvert de plumes sétacées, dirigées en avant, et cachant les narines; tarses le plus souvent totalement vêtus; doigt externe versatile; ongles très-rétractiles, aigus; tête simple ou garnie de deux aigrettes. 2 sections.

ORDRE II. OISEAUX SYLVAINS, *Sylvicolæ*; *Picæ et Passeres*, Linn. Pieds courts ou moyens; jambes parfaitement emplumées, quelquefois nues au-dessus du talon (1); doigts 2-2, 3-1, très-rarement 2-1; les externes le plus souvent soudés, au moins à leur base; le

(1) *Martin-pêcheurs*, *Guépriers*, *Grallarie*.

postérieur articulé au bas du tarse, sur le même plan que les autres; ongles grêles, courbés, pointus, rarement obtus.

Première Tribu. — **ZYGODACTYLES**, *Zygodactyli* (ζυγός, *jugum*; δάκτυλος, *digitus*). — Deux doigts devant; deux ou très-rarement un seul derrière (1).

1.^{ère} (5.^e) *Famille.* — **PSITTACINS**, *Psittacini*, Illig. Bec incliné dès sa base, et garni d'une membrane à son origine, crochu vers le bout de sa partie supérieure, entier ou crénelé sur la pointe de l'inférieure; tarses réticulés.

PERROQUET, *Psittacus*, Linn. Bec entier, garni intérieurement, vers le bout de sa partie supérieure, d'un rebord transversal; queue de diverses formes.

ARA; *Macrocerus* (μακρόκερκος, *prælongam caudam habens*); *Psittacus*, Linn. Bec très-comprimé latéralement; mandibule inférieure crénelée transversalement sur sa pointe, et retroussée vers son bout; les tempes ou seulement les joues nues; queue très-longue et étagée.

KAKATOËS, *Cacatua*, Briss.; *Psittacus*, Linn. Bec convexe dessus et dessous; mandibule supérieure à bords très-anguleux, quelquefois dentée vers le milieu; l'inférieure retroussée vers son bout, profondément échancrée sur le milieu de son extrémité dont chaque bord se termine souvent en pointe aigüe; joues nues ou emplumées; queue à pennes égales.

2.^e (6.^e) *Famille.* — **MACROGLOSSÉS**, *Macroglossi* (μακρός, *longa*; γλῶσσα, *lingua*); langue très-longue, lombriciforme.

PIC, *Picus*, Linn. Bec polyèdre, terminé en forme de coin; quatre ou seulement trois doigts; les antérieurs réunis à leur base; langue garnie, vers son extrémité, d'aiguillons cornés et dirigés en arrière. 2 sections.

TORCOL, *Yunx*, Linn. Bec longicône, arrondi en dessus, acuminé; quatre doigts, les antérieurs réunis à leur base; langue sans aiguillons.

3.^e (7.^e) *Famille.* — **AURÉOLES**, *Aureoli*. Pieds grêles et très-courts; quatre ou seulement trois doigts, les antérieurs réunis jusqu'au-delà de leur milieu.

JACAMAR, *Galbula*, Briss.; *Alcedo*, Linn. Bec long, un peu grêle, tétragone, pointu. 2 sections.

4.^e (8.^e) *Famille.* — **PTEROGLOSSÉS**, *Pteroglossi* (πτερόν, *penna*; γλῶσσα, *lingua*). Bec grand, cellulaire; langue

(1) Le doigt postérieur, qui manque; est le pouce; alors l'extérieur est toujours en arrière.

en forme de plume ; doigts antérieurs réunis jusqu'au-delà de leur milieu.

TOUCAN, *Ramphastos*, Linn. Bec épais à sa base, à bords crénelés ; les bouts des mandibules courbés en en bas. 2 sections.

5.^e (9.^e) *Famille*. — **BARBUS**, *Barbati*. Bec garni de soies à sa base ; doigt externe postérieur, versatile.

COUROUCOU, *Trogon*, Linn. Bec dentelé sur ses bords, crochu à la pointe de sa partie supérieure ; tarses demi-vêtus.

BARBICAN, *Pogonia* (*πρωγονίας*, *barbatus*). Bec bidenté sur chaque bord, sillonné longitudinalement sur sa partie supérieure, et transversalement sur l'inférieure.

BARBU, *Bucco*, Linn. Bec lisse, avec une seule dent sur chaque bord, vers le milieu de sa partie supérieure, chez les uns ; édenté et crénelé sur sa pointe, chez les autres ; crochu vers son bout, chez tous.

CABÉZON, *Capito* ; *Bucco*, Linn. Bec entier, conico-convexe, incliné vers son bout.

MONASE, *Monasa* ; *Bucco*, Lath. Bec entier ; les deux mandibules fléchies en arc.

MALKOHA, *Phœnicophaus* (*φαινικοφαής*), *purpureus aspectu*). Bec long, épais à sa base, arrondi, arqué, atténué à sa pointe ; orbites mamelonnées.

6.^e (10.^e) *Famille*. — **IMBERBES**, *Imberbi*. Bec glabre à sa base, arqué ou seulement crochu à sa pointe.

TACCO, *Saurothera* (*σαῦρος*, *lacertus* ; *θηρῶν*, *venor*) ; *cuculus*, Lath. Bec long, à mandibule supérieure dentelée sur ses bords et courbée vers son bout ; orbites nues.

SCYTHROPS, *Scythrops*, Lath. Bec long, entier, crochu à sa pointe ; mandibule supérieure sillonnée ; orbites nues.

VOUROUDRIOU, *Leptosomus* ; *Cuculus*, Lath. Bec long, un peu trigone, rétréci en dessus, échancré et crochu à sa pointe.

COULICOU, *Coccyzus* ; *Cuculus*, Lath. Bec entier, fléchi en arc ; tarses plus allongés que le doigt le plus long ; ailes courtes et arrondies.

COUCOU, *Cuculus*, Linn. Bec *ibid.* Tarses pas plus longs et souvent plus courts que le doigt le plus long ; ailes longues, pointues.

INDICATEUR, *Indicator* ; *Cuculus*, Lath. Bec plus court que la tête, entier, peu arqué, dilaté à sa base, un peu rétréci vers son bout, et retroussé à la pointe de sa partie inférieure.

TOULOU, *Corydonyx* (χορυδός, *alauda*, όνυξ, *unguis*); *Cuculus*, Lath. Bec caréné en dessus, arqué des on milieu à sa pointe; ongle du pouce allongé, presque droit, subulé.

ANI, *Crotophaga*, Linn. Bec ou lisse ou ridé, arqué, caréné en dessus, à bords anguleux, *lorum* glabre. 2 sections.

7.^e (11.^e) *Famille*. — **FRUGIVORES**, *Frugivori*. Bec plus court que la tête; dentelé; doigts antérieurs unis à leur base par une membrane; l'externe dirigé plus souvent en devant qu'en arrière.

MUSOPHAGE, *Musophaga*, Lath. Bec glabre à sa base, très-comprimé vers son bout, incliné à sa pointe; mandibule supérieure quelquefois prolongée sur le front. 2 sections.

TOURACO, *Opæthus* (όπαιθος, *cujus oculi colore igneo ardent*); *Cuculus*, Linn. Bec emplumé à sa base, un peu fléchi en arc, dentelé de son milieu à sa pointe.

Deuxième Tribu. — **ANISODACTYLES** (άνισος, *inæqualis*, δάκτυλος, *digitus*), *Anisodactyli*. — Doigts 3-1, très-rarement 2-1 (1); l'externe toujours dirigé en avant; le pouce, quelquefois versatile.

8.^e (12.^e) *Famille*. — **GRANIVORES**, *Granivori*. Bec bréviconne, ou épais, ou grêle, quelquefois croisé, très-rarement dentelé.

PHYTOTOME, *Phytotoma*, Daudin. Bec épais, droit, finement dentelé; quatre ou seulement trois doigts. 2 sections.

COLIOU, *Colius*, Linn. Bec épais, convexe en dessus, un peu aplati en dessous, courbé, fléchi à la pointe de sa partie supérieure; doigts totalement séparés; pouce versatile et articulé sur le côté interne du tarse.

BEC-CROISÉ ou **KRINIS**, *Loxia*, Briss., Linn. Mandibules croisées et crochues en sens inverse.

DUR-BEC, *Strobilophaga* (στροβίλος, *pinca nux*, φάγω, *edo*); *Loxia*, Linn. Bec épais, entier, convexe dessus et dessous, courbé vers le bout de sa partie supérieure, et obtus à la pointe de l'inférieure.

BOUVREUIL, *Pyrrhula*, Briss.; *Loxia*, Linn. Bec épais, convexe dessus et dessous, arrondi ou comprimé latéralement; mandibule supérieure fléchie à sa pointe, quelquefois crénelée sur chaque bord vers son milieu. 3 sections.

GROS-BEC, *Coccothraustes*, Briss.; *Loxia*, Linn. Bec robuste, bombé; origine de la mandibule supérieure au niveau du

(1) Le doigt qui manque aux tridactyles est le doigt externe

front, chez les uns ; plus élevée que cette partie, chez les autres ; communément à bords lisses, quelquefois ciselé près du *capistrum*, rarement muni sur chaque bord, vers sa base, d'une dent aiguë, ou d'un angle saillant vers son milieu. 4 sections.

FRINGILLE, *Fringilla*, Linn. Bec moins épais que la tête, à bords droits et entiers ; à pointe, ou grêle et aigüe, ou courte et pointue, ou un peu obtuse ; mandibule supérieure couvrant les bords de l'inférieure, droite, rarement inclinée vers le bout, à palais creux et strié longitudinalement. 6 sections.

SIZERIN, *Linaria*; *Fringilla*, Linn. Bec très-court, droit, à pointe grêle et aiguë ; mandibule supérieure à bords bidentés vers son origine.

PASSERINE, *Passerina*; *Emberiza*, Linn. Bec entier, droit, rétréci vers son bout, à palais aplati et lisse, à bords inférieurs fléchis en dedans, et à ouverture dirigée obliquement en en bas ; ongle postérieur quelquefois droit et subulé. 2 sections.

BRUANT, *Emberiza*, Linn. Mandibule supérieure garnie intérieurement d'un tubercule osseux, plus ou moins saillant ; l'inférieure à bords fléchis en dedans.

9.^e (13.^e) Famille. — AEGITALES, *Ægithali* (αἰγιθαλός, *parus*). Bec court, couvert de plumes à sa base ou de soies seulement sur ses angles ; à pointe épaisse ou grêle, quelquefois échanquée.

MÉSANGE, *Parus*, Linn. Bec garni à sa base de petites plumes dirigées en avant, entier, quelquefois ovale, à pointe rarement très-aiguë et très-grêle. 3 sections.

TYRANNEAU, *Tyrannulus*; *Motacilla*, Linn. ; *Sylvia*, Lath. Bec très-court, un peu robuste, entier, incliné à sa pointe ; les quatre premières rémiges à peu près égales, et les plus longues de toutes.

PARDAÏOTE, *Pardalotus* (πάρδαλος, nom grec d'un oiseau inconnu) ; *Pipra*, Lath. Bec très-court, à base dilatée sur ses bords, entier et à pointe épaisse ; mandibule supérieure un peu arquée.

MANAKIN, *Pipra*, Linn. Bec trigone à sa base, comprimé latéralement, échanqué à la pointe de sa partie supérieure ; doigts extérieurs réunis jusqu'au-delà de leur milieu.

10.^e (14.^e) Famille. — PERICALLES, *Pericalles* (περικαλλής, *perpulcher*). Bec conico-convexe, échanqué, courbé ou seulement incliné à sa pointe.

PHIBALURE, *Phibalura* (φίβαλος, *gracilis*; οὐρά, *cauda*). — Bec très-court, robuste; mandibule supérieure un peu arquée et échancrée, queue grêle et fourchue.

VIRÉON, *Vireo*; *Muscicapa*, Lath. Bec court, un peu comprimé par les côtés, courbé vers le bout; mandibule inférieure à bords rétrécis, retroussée à sa pointe; la supérieure échancrée vers son extrémité.

NÉMOSIE, *Nemosia*; *Tanagra*, Lath. Bec un peu grêle, incliné vers le bout, pointu; mandibule supérieure couvrant les bords de l'inférieure, échancrée à sa pointe.

TANGARA, *Tanagra*, Linn. Bec un peu trigone à sa base, à bords courbés en dedans, rétréci et incliné vers le bout; mandibule supérieure échancrée.

HABIA, de Azara, *Saltator*; *Tanagra*, Linn. Bec épais à sa base, robuste, un peu comprimé latéralement; mandibule supérieure échancrée, un peu arquée, couvrant les bords et la pointe de l'inférieure.

ARREMON, *Arremon* (ἀρρήμων, *tacitus*); *Tanagra*, Lath. Bec à bords courbés en dedans, fléchi et échancré à la pointe de sa partie supérieure; première rémige plus courte que la septième.

TOUIT, *Pipillo*; *Emberiza*, Lath. Bec épais à sa base, robuste, à bords fléchis en dedans; mandibule supérieure échancrée vers sa pointe; ailes courtes.

JACAPA, *Ramphocelus*, Desmarest; *Tanagra*, Lath. Bec robuste, incliné et échancré à la pointe de sa partie supérieure; côtés de l'inférieure dilatés transversalement et prolongés jusqu'au-dessous des yeux.

PYRANGA, *Pyrranga*; *Tanagra*, Lath. Bec robuste, un peu dilaté à sa base, convexe dessus et dessous; mandibule supérieure couvrant les bords de l'inférieure, entaillée vers le bout, munie, sur chaque bord et vers le milieu, d'une fausse dent obtuse.

TACHYPHÔNE, *Tachyphonus* (ταχύφωνος, *celeriter cantans*); *tanagra*, Lath. Bec longicône, assez robuste, un peu comprimé latéralement, droit ou incliné à sa pointe; mandibule supérieure échancrée vers son extrémité.

II.^e (15.^e) Famille. — **TISSERANDS**, *Textores*. Bec à base nue et formant un angle aigu ou arrondi dans les plumes du front, robuste, longicône, pointu, entier ou échancré.

A Bec pointu et formant un angle aigu dans les plumes du front.

LORIOT, *Oriolus*, Linn. Bec un peu déprimé à sa base,

comprimé latéralement, échancré et incliné vers le bout de sa partie supérieure; extrémité de l'inférieure retroussée, entaillée et aiguë.

TISSERIN, *Ploceus*, Cuvier. Bec un peu comprimé par ses côtés, entier, presque droit, aigu, quelquefois un peu bombé; mandibule inférieure à bords fléchis en dedans.

ICTÉRIE, *Icteria*; *Muscicapa*, Lath. Bec entier, un peu arqué; les deux mandibules à bords fléchis en dedans; bouche ciliée.

CAROUGE, *Pendulinus*; *Oriolus*, Linn. Bec un peu grêle, arrondi, entier, un peu fléchi en arc, à bords inclinés en dedans, à pointe aiguë ou un peu épaisse.

BALTIMORE, *Yphantis* (ὕφαντης, *textor*); *Oriolus*, Linn. Bec droit, polyèdre, entier, un peu grêle, effilé, aigu.

TROUPIALE, *Agelaius* (ἀγελαιός, *gregarius*); *Oriolus*, Linn. Bec épais à sa base; droit, entier, quelquefois un peu concave près du capistrum, à bords droits, à pointe aiguë, ou obtuse et déprimée.

B. Bec entier et formant un angle arrondi dans les plumes du front.

CASSIQUE, *Cassicus*, Lacépède; *Oriolus*, Linn. Bec long, droit, aigu; mandibule gibbeuse près du capistrum.

12.^e (16.^e) Famille. — LEIMONITES, *Leimonites* (λειμωνιτης, *pratensis*). Bec droit, entier, à pointe obtuse, un peu aplatie ou renflée.

STOURNELLE, *Sturnella*; *Sturnus*, Lath. Bec obtus, et dilaté à sa pointe; mandibule supérieure formant un angle arrondi dans les plumes du front; doigt postérieur plus fort et plus long que l'externe.

Nota. Je joins à cette division, comme *section*, le genre *amblyramphus* de M. Leach, puisqu'il a le bec déprimé et obtus à sa pointe.

C. Bec obius, entier et formant un angle aigu dans les plumes du front.

ÉTOURNEAU, *Sturnus*, Linn. Bec entier un peu déprimé, à pointe obtuse et un peu aplatie; mandibule supérieure formant un angle très-étroit dans les plumes du front; doigts postérieur et externe égaux.

PIQUEBŒUF, *Buphaga*, Linn. Bec droit, entier, presque quadrangulaire, à pointe renflée de toutes parts et obtuse.

13.^e (17.^e) Famille. CARONCULÉS, *Carunculati*. Tête ou mandibule inférieure caronculée.

GLAUCOPE, *Callæas*, Lath. Bec voûté, entier, courbé vers

le bout ; mandibule inférieure garnie de deux caroncules pendantes.

CRÉADION, *Creadion*; *Sturnus* et *Merops*, Lath. Bec fléchi en arc , à pointe , ou étroite ou un peu déprimée ; mandibule inférieure ou tête caronculée. 2 sections.

MAINATE, *Graculus*, Linn. Bec un peu arqué , échancré et courbé vers le bout de sa partie supérieure, comprimé par les côtés de l'inférieure ; tête caronculée.

Nota. Ce genre n'est composé , dans cette méthode , que du *mainate* proprement dit.

14.^e (18.^e) *Famille.* — **MANUCODIATES**, *Paradisei*. Bec emplumé à sa base , échancré ou foiblement entaillé vers le bout , fléchi à sa pointe ; plumes hypocondriales ou cervicales , longues et de diverses formes chez les mâles.

SIFILET, *Parotia*; *Paradisea*, Linn. Bec garni de plumes courtes jusqu'au delà de son milieu , grêle , comprimé par les côtés , échancré et fléchi à la pointe de sa partie supérieure ; plumes de la queue courtes.

LOPHORINE, *Lophorina*; *Paradisea*, Linn. Bec grêle , couvert de plumes allongées et un peu relevées jusqu'au-delà de son milieu , très-comprimé par les côtés , échancré et fléchi à la pointe de sa partie supérieure ; ailes courtes ; la première rémige large et en forme de sabre.

MANUCODE, *Cicinnurus*; *Paradisea*, Linn. Bec grêle , garni à sa base de petites plumes dirigées en avant , convexe en dessus , fléchi et foiblement entaillé vers le bout de sa partie supérieure ; langue terminée en pinceau ; ailes allongées.

SAMALIE, *Paradisea*, Linn. Bec robuste , droit , garni à sa base de petites plumes veloutées , comprimé latéralement , très-foiblement entaillé vers le bout de sa partie supérieure , pointu ; tarses robustes.

16.^e (19.^e) *Famille.* — **CORACES**, *Coraces*, Daudin. Bec en couteau , robuste , ou entier ou échancré ; pouce épais.

CORBEAU, *Corvus*, Linn. Bec le plus souvent couvert à sa base de plumes sétacées dirigées en avant , épais , convexe en dessus , comprimé latéralement , droit ou un peu fléchi en arc ; entier chez les uns , échancré chez les autres , à la pointe de sa partie supérieure ; queue égale ou foiblement arrondie.

PIE, *Pica*, Briss.; *Corvus*, Linn. Bec le plus souvent garni à sa base de plumes dirigées en avant , droit , ou mandibule supérieure un peu arquée et quelquefois échancrée vers le bout ; queue très-longue , étagée.

GEAI, *Garrulus*, Briss.; *Corvus*, Linn. Bec couvert à sa base de plumes dirigées en avant, médiocre, droit, courbé brusquement à la pointe de sa partie supérieure; queue égale ou simplement arrondie.

CORACIAS, *Coracias*, Briss.; *Corvus*, Linn. Bec garni à sa base de plumes dirigées en avant, entier, un peu grêle, arrondi, arqué et pointu.

CHOQUARD, *Pyrrhocorax*; *Corvus*, Linn. Bec garni à sa base de plumes dirigées en avant, un peu grêle, médiocre; mandibule supérieure un peu arquée et à échancrure peu sensible vers le bout.

CASSENOIX, *Nucifraga*, Briss.; *Corvus*, Linn. Bec entier, un peu dilaté et presque mousse à sa pointe; mandibule supérieure plus longue que l'inférieure.

TEMIA, *Crypsirina* (*κρυπτα, occulto; ῥίς, naris*); *Corvus*, Lath. Bec médiocre, couvert à sa base de petites plumes veloutées, et cachant les narines, convexe en dessus, fléchi et entaillé vers le bout de sa partie supérieure; queue très-longue et étagée.

ASTRAPIE, *Astrapia*; *Paradisea*, Lath. Bec glabre à sa base, étroit en dessus, pointu, droit, entaillé et fléchi vers le bout de sa partie supérieure; queue très-longue, très-étagée.

QUISCALE, *Quiscalus*; *Graculus*, Lath. Bec glabre et comprimé latéralement à sa base, droit, entier, à bords anguleux et fléchis en dedans, incliné vers le bout.

CASSICAN, *Cracticus*; *Paradisea* et *Corvus*, Lath. Bec formant à sa base un angle arrondi dans les plumes du front, robuste, allongé, fléchi à sa pointe; les deux mandibules échancrées vers le bout.

ROLLIER, *Galgulus*, Briss.; *Coracias*, Linn. Bec nu à sa base, plus haut que large, entier, crochu vers le bout de sa partie supérieure; narines obliques, linéaires.

16.^e (20.^e) Famille. — BACCIVORES, *Baccivori*. Bec très-fendu, dilaté à sa base, un peu caréné en dessus, entier ou échancré.

ROLLE, *Eurystomus* (*εὐρύστος, latum os habens*); *Coracias*, Linn. Bec glabre et plus large que haut à sa base, moyen, entier; mandibule supérieure un peu arquée et courbée à sa pointe; narines linéaires et obliques; bouche très-fendue.

CORACINE, *Coracina*; *Corvus*, Linn. Bec à base glabre chez les uns, couverte de plumes ou de soies chez les autres, épais.

et courbé à sa pointe ; mandibule supérieure entière ou échancrée vers le bout ; bouche très-fendue. 4 sections.

PIAUHAU, *Querula*; *Muscicapa*, Linn. Bec couvert, à sa base, de plumes sétacées, très-déprimé, un peu trigone ; mandibule supérieure échancrée et crochue vers le bout ; l'inférieure convexe en dessous, retroussée et très-aiguë à sa pointe ; bouche très-fendue.

COTINGA, *Ampelis*, Linn. Bec médiocre, glabre et presque trigone à sa base ; mandibule supérieure carénée, rétrécie, échancrée et courbée vers le bout ; l'inférieure un peu aplatie en dessous, aiguë et retroussée à sa pointe ; bouche ample. 2 sections.

Nota. Le *grand Cotinga*, que j'ai classé dans cette division, ayant le bec garni à sa base de plumes dirigées en avant, doit faire partie de la précédente.

JASEUR, *Bombycilla*, Briss.; *Ampelis*, Linn. Bec glabre, un peu déprimé et trigone à sa base ; mandibule supérieure échancrée et fléchie vers le bout ; l'inférieure comprimée latéralement, entaillée, retroussée et aiguë à sa pointe ; plusieurs pennes secondaires terminées par une petite palette ovale et rouge, chez les adultes.

TERSINE, *Tersina*. Bec court, très-déprimé à sa base, caréné en dessus, à bords fléchis en dedans ; mandibule supérieure inclinée et échancrée vers le bout ; l'inférieure plate en dessous, aiguë et retroussée à sa pointe ; bouche très-fendue.

17.^e (21.^e) *Famille.* — **CHÉLIDONS**, *Chelidones*, Meyer. Bec petit, très-fendu, déprimé à sa base, le plus souvent échancré à sa pointe ; ailes très longues ; pieds courts.

HIRONDELLE, *Hirundo*, Linn. Bec glabre et presque triangulaire à sa base, étroit vers le bout ; mandibule inférieure à pointe droite ; 10 ou 12 rectrices. 2 sections.

MARTINET, *Cypselus*, Gesner Rzaczynsk ; *Hirundo*, Linn. Bec glabre et presque triangulaire à sa base, étroit vers le bout ; mandibule inférieure retroussée à sa pointe ; pouce dirigé en avant ; ongles très-aigus et très-crochus.

ENGOULEVENT, *Caprimulgus*, Linn. Bec garni de soies et très-déprimé à sa base ; mandibule supérieure crochue vers le bout ; l'inférieure retroussée à sa pointe ; doigts antérieurs réunis à leur origine par une petite membrane ; pouce grêle, articulé sur le côté interne du tarse et versatile ; ongle intermédiaire le plus souvent pectiné.

IBIJAU, *Nyctibius* (*νοκτίβιος*, *noctu victum quærens*) ; *Caprimulgus*, Linn. Bec déprimé et garni de soies à sa base,

rétréci à son extrémité mandibule supérieure munie vers son origine d'une dent obtuse, et crochue à sa pointe; l'inférieure plus large, à bords renversés en dehors; doigts antérieurs réunis à leur base par une petite membrane; pouce épaté, fixé en arrière; ongle intermédiaire sans dentelures.

PODARGE, *Podargus*, Cuvier, Bec entouré de soies dirigées en avant jusqu'à son extrémité, très-fendu, très-déprimé, robuste, arqué; mandibule supérieure à arête fort prononcée et à pointe crochue; l'inférieure plus courte et un peu inclinée en en-bas à son extrémité; doigts totalement séparés; pouce fixé en arrière.

18.^e (22.^e) *Famille*. **MYIOTHÈRES**, *Myiotheres*, (*μύια*, *musca*; *θηράω*, *venor.*) Bec, ou aplati dessus et dessous, droit et obtus, ou dilaté au moins à sa base et courbé vers le bout, entier ou échancré.

TODIER, *Todus*, Linn. Bec droit, aplati dessus et dessous, entier et obtus à sa pointe; bouche ciliée: doigts extérieurs réunis jusqu'au-delà de leur milieu chez les uns, seulement à leur base chez les autres. 2 sections.

CONOPHAGE, *Conopophaga* (*κωνώψ*, *culex*; *φάγω*, *edo*); *Pipra*, Lath. Bec nu à sa base, droit, déprimé sur toute sa longueur, un peu caréné en dessus, échancré et courbé vers le bout de sa partie supérieure; queue très-courte; tarses élevés.

PLATYRHYNQUE, *Platyrynchos*, Desm.; *Todus* et *Muscicapa*, Lath. Bec garni de soies dirigées en avant, et au moins deux fois plus large que haut à sa base, un peu caréné en dessus, crochu et le plus souvent échancré à la pointe de sa partie supérieure.

RAMPHOCÈNE, *Ramphocœnus* (*ραμφός*, *rostrum*, *καίνος*, *novus*). Bec très-long, droit, déprimé sur ses bords depuis sa base jusqu'à son milieu, ensuite comprimé sur les côtés, étroit et très-grêle; mandibule supérieure crochue et légèrement entaillée vers le bout, à dos distinct et arrondi; l'inférieure un peu plus courte et très-aiguë.

PITHYS, *Pithys*; *Pipra*, Lath. Bec plus large que haut à sa base, à bords déprimés, anguleux en dessus, échancré et courbé à sa pointe; tarses élevés; doigts extérieurs soudés jusqu'à la deuxième phalange; ailes arrondies et courtes.

GALLITE, *Alectrurus* (*ἄλεκτωρ*, *gallus*; *οὐρά*, *cauda*). Bec glabre et déprimé à sa base, conico-convexe; mandibule supérieure crochue à sa pointe; l'inférieure droite; queue comprimée sur les côtés, susceptible de rester relevée.

Nota. Ce genre n'est établi que d'après la description et la figure du *gallito* (petit coq) de M. de Azara.

ECHENILLEUR, Levaillant, *Campephaga* (καμῶν, -*eruca*; φαίγω, *edo*); *Muscicapa*, Lath. Bec court, un peu fléchi en arc, échancré et courbé à la pointe de sa partie supérieure; bouche ample et ciliée; doigts extérieurs réunis, au moins à leur base.

MOUCHEROLLE ou **GOBÉ-MOUCHE**, *Muscicapa*, Linn. Bec déprimé, un peu trigone et garni de soies à sa base, subulé; mandibule supérieure échancrée et courbée vers le bout; l'inférieure à pointe droite.

TYRAN, *Tyrannus*, Lacépède; *Muscicapa* et *Lanius*, Linn. Bec robuste, garni de soies à sa base, déprimé sur toute sa longueur; mandibule supérieure échancrée et crochue vers le bout; l'inférieure retroussée et aiguë à sa pointe.

BÉGARDE, *Tityra*; *Lanius*, Linn. Bec glabre à sa base, gros, convexe dessus et dessous, droit, un peu déprimé, mandibule supérieure échancrée et un peu courbée vers le bout; l'inférieure aiguë, entaillée et retroussée à sa pointe.

19.^e (23.^e) *Famille.* **COLLURIONS**, *Colluriones*. Bec convexe et comprimé par les côtés; la mandibule supérieure courbée ou crochue, échancrée ou dentée vers le bout, l'inférieure aiguë et retroussée à sa pointe.

PIE-GRIÈCHE ou **COLLURIE**, *Lanius*, Linn. Bec robuste, garni de soies sur les angles, convexe en dessus; mandibule supérieure dentée et crochue vers le bout; ailes à penne bâtarde. (1).

FALCONELLE, *Falcunculus*; *Lanius*, Lath. Bec court, robuste, très-comprimé sur les côtés; mandibule supérieure un peu fléchie en arc; dentée et crochue vers le bout; la première rémige la plus longue de toutes; point de penne bâtarde.

SPARACTE, *Sparactes*. (σπαράκτης, *lacerator*.) Bec très-fort, garni de soies à sa base, convexe en dessus; mandibule supérieure dentée et crochue à sa pointe; l'inférieure déprimée.

Nota. Cette division n'est établie que d'après la description et la figure du *Bec-de-fer*, publiées par M. Levaillant.

(1) Cette penne est implantée à l'extrémité de la phalange du long doigt et immédiatement au-dessous de la première rémige. Elle a la roideur et la texture des rémiges primaires et elle reste toujours dans un état de repos, lorsque l'aile se déploie en éventail.

LANION, *Lanio*; *Tanagra*, Linn. Bec robuste, caréné en dessus, rétréci vers le bout; mandibule supérieure dentée sur chaque bord, vers son milieu, et crochue à sa pointe.

BATARA, de Azara, *Thamnophilus*; (τάμνος, *frutex*; φιλέω, *gaudeo*); *Lanius*, Linn. Bec très-droit depuis sa base jusqu'à son crochet, garni de soies sur ses coins, robuste, un peu renflé en-dessous chez les uns, grêle et nullement renflé chez les autres; mandibule supérieure échancrée ou dentée vers le bout; ailes courtes et arrondies.

PILLURION, *Cissopis* (κίσσα, *pica*; ὠψ, *vultus*); *Lanius*, Lath. Bec gros, renflé dessus et dessous, un peu comprimé latéralement vers le bout, échancré et courbé à la pointe de sa partie supérieure; bouche ciliée.

DRONGO, *Dicrurus* (δίκρurus, *furcatus*; οὐρά, *cauda*); *Lanius*, Linn. Bec garni de soies à sa base, robuste, un peu arqué, caréné en dessus, échancré et crochu vers le bout de sa partie supérieure; queue fourchue.

BAGADAIS, *Prionops*, (πρίων, *serra*; ὠψ, *oculus*). Bec emplumé à sa base, très-droit jusqu'à son crochet; fort comprimé latéralement, échancré et crochu vers le bout de sa partie supérieure; paupières garnies de plumes disposées en forme de dentelures.

GONOLEK, *Laniarius*; *Lanius*, Linn. Bec nu à sa base, un peu grêle, droit, échancré, et courbé à la pointe de sa partie supérieure; angles de la bouche ciliés.

LANGRAIEN, *Artamus*; *Lanius*, Linn. Bec glabre à sa base, arrondi, très-lisse, longicône, un peu comprimé latéralement vers sa pointe; mandibule supérieure un peu arquée, échancrée vers le bout; ailes longues, sans penne bâtarde.

20.^e (24.^e) *Famille*. **CHANTEURS**, *Canori*. Bec comprimé latéralement, convexe en dessus, ou fléchi en arc ou droit, et seulement courbé à sa pointe; le plus souvent échancré, très-rarement dentelé sur ses bords; l'ongle postérieur quelquefois plus long que le pouce.

MERLE OU GRIVE, *Turdus*, Linn. Bec aussi large que haut, cilié sur ses angles, comprimé latéralement vers sa pointe; mandibule supérieure courbée et plus ou moins échancrée vers le bout; l'inférieure à pointe droite.

ESCLAVE, *Dulus*; *Tanagra*, Linn. Bec nu à sa base, un peu robuste; mandibule supérieure fléchie en arc, échancrée vers le bout; l'inférieure à pointe droite.

SPHÉCOTHÈRE, *Sphecoteres* (σφήξ, *vespa*; θηράω, *venor*).

Bec épais, droit et glabre à sa base, robuste, fléchi à la pointe de sa partie supérieure; orbites nues.

MARTIN, *Acridotheres* (ἀκρίς, locustella; θηράων, venor); *Gracula* et *Turdus*, Lath. Bec un peu déprimé, droit jusqu'à la courbure de sa pointe, et quelquefois échancré vers le bout de sa partie supérieure; tête, en partie, ou seulement les orbites dénuées de plumes.

MANORINE, *Manorina* (μανός, rarus; ρίς, nasus). Bec court, couvert sur les côtés de plumes dirigées en avant, très-étroites, entier; narines longues, larges et finissant en pointe.

GRALLINE, *Grallina*. Bec grêle, droit, un peu arrondi; courbé et échancré vers le bout de sa partie supérieure; tarses allongés; l'ongle postérieur robuste et très-crochu.

AGUASSIÈRE, *Hydrobata* (ἕδωρ, aqua; βαινός, gradior); *Turdus*, Lath. Bec emplumé et arrondi à sa base, droit, finement dentelé sur ses bords, fléchi à sa pointe; genoux nus, ailes et queue courtes.

BRÈVE, *Pitta*; *Corvus*, Linn. Bec robuste, épais à sa base, droit, pointu, échancré vers le bout de sa partie supérieure; ailes allongées; queue courte.

GRALLARIE, *Grallaria*; *Turdus*, Linn. Bec droit, caréné en dessus, échancré et courbé à la pointe de sa partie supérieure; jambes à demi nues; queue très-courte; ailes arrondies et courtes.

FOURMILIER ou MYRMOTHÈRE, *Myrmothera* (μύρμος, formica; θηράων, venor). Bec presque rond, si ce n'est à sa base; mandibule supérieure échancrée et crochue vers le bout; l'inférieure retroussée et entaillée à sa pointe; queue courte.

PÉGOT, *Accentor*, Meyer; *Motacilla*, Linn.; *Sylvia*, Lath. Bec plus large que haut à sa base, droit, à bords recourbés en dedans, échancré et un peu incliné à la pointe de sa partie supérieure.

MOTTEUX, *Ænanthe*, Willughby; *Motacilla*, Linn.; *Sylvia*, Lath. Bec plus large que haut à sa base, très-fendu, à bords droits; mandibule supérieure un peu obtuse, échancrée et courbée seulement à sa pointe.

ALOUETTE, *Alauda*, Linn. Bec cylindrique, plus ou moins épais, garni à sa base de petites plumes couchées en avant, entier, droit ou arqué; ongle postérieur subulé, à peu près droit, souvent plus long que le pouce; deux pen-nes secondaires des ailes allongées et échancrées en forme de cœur. 3 sections.

PIPI, *Anthus*, Jonst., Meyer; *Alauda*, Linn. Bec glabre à sa base, grêle, à bords fléchis en dedans, vers son milieu, échancré à la pointe de sa partie supérieure; ongle postérieur, le plus souvent à peu près droit, subulé et plus long que le pouce; deux pennes secondaires allongées et entières. 2 sections.

HOCHEQUEUE, *Motacilla*, Linn. Bec grêle, cylindrique, droit, entaillé vers le bout de sa partie supérieure; ongle postérieur courbé, quelquefois droit, et pas plus long que le pouce; une penne secondaire, très-prolongée et entière.

MÉRION, *Malurus* (μαλός, tener; οὐρά, cauda); *Sylvia*, Lath. Bec très-fin, droit, entier, court, cilié sur les angles; queue longue et grêle; ailes très-courtes.

FAUVETTE, *Sylvia*, Lath.; *Motacilla*, Linn. Bec grêle, subulé, souvent aussi large que haut à sa base, toujours étroit vers le bout, quelquefois un peu arqué; mandibule supérieure à pointe entière ou échancrée, le plus souvent inclinée. 2 sections.

ROITELET, *Regulus*; *Motacilla*, Linn.; *Sylvia*, Lath. Bec très-grêle, court, droit, finement entaillé vers le bout de sa partie supérieure; narines couvertes par deux petites plumes décomposées et dirigées en avant.

TROGLODYTE, *Troglodytes*, Gesner; *Motacilla*, Linn.; *Sylvia*, Lath. Bec grêle, entier, droit ou un peu arqué; ailes courtes et arrondies; queue susceptible de rester relevée. 2 sections.

21.^e (25.^e) Famille. GRIMPEREAUX, *Anerpentes*, (ἀνερπῆ, sursùm repto). Bec entier, ordinairement grêle; droit ou arqué, très-aigu ou terminé en forme de coin.

A. Doigts extérieurs inégaux; pouce grêle plus long que le doigt interne.

* Pennes caudales entières.

THRYOTHORE, *Thryothorus*, (θύρον, juncus; θορέω, saltator); *Motacilla*, Linn.; *Sylvia*, Lath. Bec allongé, cylindrique, arqué, délié; ailes courtes et arrondies; queue susceptible de rester relevée.

MNIOTILLE, *Mniotilla* (μνίον, muscus; τίλλω, vello); *Motacilla*, Linn.; *Sylvia*, Lath. Bec court, grêle, comprimé par les côtés, presque droit, pointu; langue longue, aiguë et cornée à sa pointe.

SITTINE, *Neops* (νέος, novus; ὠψ, vultus). Bec grêle, comprimé sur les côtés et pointu; mandibule inférieure

courbée en en bas vers son milieu, ensuite retroussée et à bords recouverts par la mandibule supérieure; doigts extérieurs unis jusqu'au-delà de leur milieu.

SITTELE, *Sitta*, Linn. Bec ou glabre, ou couvert à sa base de petites plumes dirigées en avant, droit, terminé en forme de coin. 2 sections.

DICÉE, *Dicæum*, Cuvier; *Certhia*, Lath. Bec déprimé à sa base, arqué, plus long que la tête, aigu.

PICCHION, *Petrodroma* (*πέτρας, rupis;δρομάς, cursitans*); *Certhia*, Linn. Bec long ou court, triangulaire et déprimé à sa base, grêle, fléchi en arc, aigu; ailes longues.

** Pennes de la queue aiguës.

GRIMPEREAU, *Certhia*, Linn. Bec médiocre, un peu trigone, comprimé par les côtés, grêle, fléchi en arc, aigu; ailes courtes; pennes de la queue roides, un peu arquées.

SYNALLAXE, *Synallaxis*. Bec grêle, entier, pointu; mandibule supérieure un peu arquée, l'inférieure droite; narines couvertes de plumes à leur base; ailes courtes, arrondies.

B. Doigts extérieurs égaux; pouce le plus court de tous; pennes caudales aiguës.

PICUCULE, *Dendrocopus* (*δένδροκόπος, arborem rostro tundens*); *Oriolus*, *Gracula*, Lath., Gm. Bec long ou médiocre, comprimé sur les côtés, un peu robuste, plus ou moins fléchi en arc, pointu; pennes caudales roides.

22.^e (26.^e) Famille. — ANTHOMYZES, *Anthomyza* (*άνθος, flos; μύζω, sugo*). Bec grêle, droit ou arqué, quelquefois dentelé, très-aigu ou tubulé à sa pointe; langue extensible, fibreuse; pouce grêle, plus court que le doigt interne.

GUI-TUIT, *Cæreba*, Marcgrave; *Certhia*, Linn. Bec un peu épais à sa base, ensuite trigone, arqué, aigu, finement entaillé à la pointe de sa partie supérieure; langue ciliée à son extrémité.

SOUI-MANGA, *Cinnyris*, Cuvier; *Certhia*, Linn. Bec arqué, rarement droit, grêle, un peu trigone, très-aigu, entier ou finement dentelé sur ses bords; langue divisée en deux filets, de son milieu à sa pointe; pieds médiocres, glabres. 2 sections.

COLIBRI, *Trochilus*, Linn. Bec emplumé à sa base, plus long que la tête, entier, droit ou arqué, rarement dentelé sur ses bords, tubulé à son extrémité; langue divisée en deux filets de son milieu à sa pointe; ailes très-longues, étroites;

les premières rémiges en forme de sabre; pieds très-courts, plus ou moins emplumés. 3 sections.

HÉOROTAIRE, *Melithreptus* (μελιθρεπτος, melle nutritus); *Certhia*, Lath. Bec arrondi à sa base, entier, arqué, acuminé, plus ou moins long; langue divisée en deux filets de son milieu à sa pointe, ou seulement ciliée à son extrémité. 2 sections.

23.^e (27.^e) *Famille*. — **EPOPSIDES**, *Eopsides*. Bec plus court ou plus long que la tête, glabre à sa base, plus ou moins arqué; langue médiocre ou courte, entière ou ciliée à sa pointe.

FOURNIER, *Furnarius*; *Merops*, Lath. Bec aussi épais que large, comprimé latéralement, entier, pointu; ailes foibles.

POLOCHION, *Philemon*; *Merops*, Lath. Bec médiocre ou long, arqué, pointu, échancré vers le bout de sa partie supérieure; langue terminée en pinceau; côtés de la tête quelquefois dénués de plumes. 2 sections.

PUPUT ou **HUPPE**, *Upupa*, Linn. Bec plus long que la tête, trigone à sa base, entier; presque émoussé; langue très-courte, triquetre, entière; dix rectrices.

PROMEROPS, *Falcinellus*; *Upupa*, Linn. Bec plus long que la tête, trigone à sa base, entier, comprimé latéralement, arqué, acuminé; langue courte et pointue; douze rectrices.

24.^e (28.^e) *Famille*. — **PELMATODES**, *Pelmatodes* (πέλμα, planta pedis). Bec plus long que la tête, droit ou arqué; bas des jambes dénué de plumes; pieds courts; doigts extérieurs réunis jusqu'au-delà de leur milieu.

GUËPIER, *Merops*, Linn. Bec épais à sa base, presque tétragone, entier, un peu fléchi en arc, aigu.

MARTIN-PÊCHEUR ou **ALCYON**, *Alcedo*, Linn. Bec épais à sa base, comprimé latéralement, anguleux, droit ou incliné à sa pointe, rarement échancré, à bords finement dentelés vers le bout; quatre ou seulement trois doigts. 2 sections.

25.^e (29.^e) *Famille*. — **ANTRIADES**, *Antrides* (άντριάς, in antris degens). Bec médiocre, un peu voûté; doigts extérieurs soudés jusqu'au-delà de leur milieu.

RUPICOLE, *Rupicola*, Briss.; *Pipra*, Linn. Bec robuste, comprimé vers le bout, échancré et crochu à la pointe de sa partie supérieure; pouce épaté, allongé.

26.^e (30.^e) *Famille*. — **PRIONOTES**, *Prionoti* (πριονωτός,

serratus). Bec plus long que la tête, dentelé ou crénelé ; doigts extérieurs joints jusqu'au-delà de leur milieu.

MOMOT, *Baryphonus* (*βαρύφωνος*, *cui vox est gravis*) ; *Ramphastos*, Linn. ; *Momotus*, Briss. Bec épais, convexe en dessus ; mandibules à bords dentelés, courbées en en bas à leur extrémité.

CALAO, *Buceros*, Linn. Bec très-gros, grand, cellulaire, le plus souvent casqué, arqué en faux, à bords crénelés inégalement, quelquefois entiers. 2 sections.

27.^e (31.^e) *Famille*. — **PORTE-LYRES**, *Lyriferi*. Bec droit, conico-convexe, garni à sa base de plumes sétacées dirigées en avant ; ongles obtus.

MENURE, *Menura*, Lath. Bec un peu grêle, médiocre, entier, incliné à la pointe de sa partie supérieure ; ongles convexes en dessus, longs et obtus ; queue très-longue et large.

28.^e (32.^e) *Famille*. — **DYSODES**, *Dysodes* (*δυσωδής*, *foetidus*). Bec robuste, en partie dentelé, comprimé latéralement ; pieds courts ; doigts totalement séparés ; ongles allongés, étroits, aigus.

SASA, *Sasa*, Sonnini ; *Phasianus*, Gm., Lath. Bec garni à sa base de soies divergentes, épais, à bords dentelés vers son origine, ensuite tranchans ; mandibule supérieure fléchie vers le bout ; l'inférieure retroussée à sa pointe ; doigt intermédiaire plus long que le tarse.

29.^e (33.^e) *Famille*. — **COLOMBINS**, *Columbini*, Illiger. Bec garni à sa base d'une membrane cartilagineuse et gonflée, crochu ou seulement incliné à sa pointe ; doigts antérieurs séparés ou unis à leur origine par une très-petite membrane.

PIGEON, *Columba*, Linn. Bec un peu robuste, caréné en dessus, crochu et renflé dessus et dessous, à sa pointe, chez les uns, grêle, flexible, incliné, vers le bout, chez les autres ; ailes des uns longues et pointues ; des autres, médiocres et arrondies. 3 sections.

GOURA, *Lophyrus* (*λόφυρος*, *crista insignis*) ; *Columba*, Linn. Bec grêle, un peu gibbeux vers le bout ; mandibule supérieure sillonnée longitudinalement sur les côtés, inclinée vers sa pointe ; narines situées dans une rainure.

30.^e (34.^e) *Famille*. — **ALECTRIDES**, *Alectrides* (*ἀλέκτωρ*, *gallus* ; *εἶδος*, *forma*). Bec un peu voûté ; gorge nue et caronculée, ou seulement les joues glabres ; doigts antérieurs

réunis à leur base par une membrane ; le postérieur articulé au niveau des autres.

YACOU, *Penelope*, Linn. Bec nu à sa base, médiocre, entier ; tarsi plus longs que le doigt intermédiaire ; ongles courbés, forts et pointus ; douze rectrices.

ORDRE III. GALLINACÉS, *Gallinacæ* ; *Gallinæ*, Linn.

Pieds courts ou médiocres ; jambes totalement emplumées ; tarsi nus ou vêtus ; doigts calleux en dessous ; quatre chez les uns, trois devant, le plus souvent réunis à leur base par une membrane, un derrière articulé, plus haut sur le tarse que les antérieurs ; trois doigts chez les autres, le postérieur nul ; bec voûté, plus ou moins courbé à sa pointe.

1.^{re} (35.^e) Famille. — NUDIPÈDES, *Nudipedes*. Bec glabre ou couvert d'une membrane à sa base ; tarsi dénués de plumes dans la plus grande partie de leur longueur ; quatre ou seulement trois doigts.

A. Quatre doigts.

* Les antérieurs réunis à leur origine par une membrane.

HOCCO, *Crax*, Linn. Bec à base entourée d'une membrane quelquefois gibbeuse ou tuberculée, épais, comprimé par les côtés, courbé vers le bout ; *lorum* nu ; douze rectrices. 2 sections.

DINDON, *Meleagris*, Linn. Bec couvert d'une membrane à sa base ; caroncule frontale conique et extensible ; tête et cou mamelonnés ; dix-huit rectrices susceptibles de se relever ; tarsi éperonnés chez les mâles.

PAON, *Pavo*, Linn. Bec glabre à sa base ; joues en partie nues ; queue composée de dix-huit plumes, ses couvertures supérieures plus longues que les plumes, susceptibles de se relever ; tarsi éperonnés chez les mâles.

ÉPERONNIER, *Diplectron* ; *Pavo*, Linn. Bec emplumé à sa base ; orbites et joues nues ; queue composée de seize plumes longues, non susceptibles de se relever.

ARGUS, *Argus* ; *Phasianus*, Linn. Bec glabre à sa base ; face nue ; douze rectrices, longues, larges et étagées chez les mâles ; point d'éperons.

FAISAN, *Phasianus*, Linn. Bec nu à sa base ; orbites mamelonnées ; dix-huit rectrices longues et étagées ; tarsi du mâle éperonnés.

COQ, *Gallus*, Briss. ; *Phasianus*, Linn. Bec nu à sa base ; tête surmontée d'une crête charnue ou d'un faisceau de plumes ; douze ou quatorze rectrices, susceptibles de se tenir re-

levées verticalement chez la plupart ; tarses éperonnés chez les mâles et quelquefois chez les femelles.

MONAUL, *Monaulus* ; *Phasianus*, Lath. Bec nu à sa base, très-crochu vers le bout ; orbites caronculées ; douze rectrices courtes, inclinées ; tarses du mâle éperonnés.

PEINTADE, *Numida*, Linn. Bec couvert à sa base d'une membrane verruqueuse ; tête casquée ou huppée ; queue composée au plus de dix-huit pennes, courtes, inclinées ; point d'éperon.

ROULOUL, *Liponix* (λείπω, *deficio*, ὄνυξ, *unguis*). Bec glabre à sa base ; orbites et *lorum* nus ; pouce sans ongle ; queue courte, inclinée ; point d'éperon.

TOCRO, *Odontophorus* (ὀδοντοφόρος, *dentifer*) ; *Perdix*, Lath. Bec glabre à sa base, robuste, très comprimé par les côtés, bidenté sur chaque bord et vers le bout de sa partie supérieure ; queue courte, inclinée ; point d'éperon.

PERDRIX, *Perdix*, Lath. Bec glabre à sa base, épais ou grêle, entier ; tête avec une place nue sur les côtés, ou parfaitement emplumée ; douze rectrices au moins, dix-huit au plus, toutes courtes et inclinées ; tarses du mâle éperonnés chez les uns, sans éperons chez les autres.

** Les quatre doigts totalement libres.

TINAMOU, *Cryptura* (κρυπτός, *occultus* ; οὐρά, *cauda*) ; *Tinamus*, Lath. Bec nu à sa base, grêle, droit, un peu déprimé, fléchi et obtus à sa pointe ; talons nus ; queue courte ou nulle. 2 sections.

B. Trois doigts devant, totalement séparés ; pouce nul.

TURNIX, *Turnix*, Bonnaterre ; *Perdix*, Lath. Bec grêle, nu ou emplumé à sa base ; dix rectrices très-courtes. 2 sections.

2.^e (36.^e) Famille — PLUMIPÉDES, *Plumipedes*. Bec emplumé à sa base ; tarses couverts de plumes en tout ou en très-grande partie ; quatre ou trois doigts nus ou vêtus.

A. Quatre doigts, trois devant, un derrière ; les antérieurs réunis à leur base par une membrane.

* Doigts nus.

TÉTRAS, *Tetrao*, Linn. Sourcils verruqueux ; queue arrondie, quelquefois fourchue, rarement très-étagée, composée de seize ou dix-huit pennes ; ailes arrondies. 3 sections.

GANGA, *Ænas* ; *Tetrao*, Linn. Ailes étroites, pointues ; seize rectrices, les intermédiaires les plus longues de toutes et ordinairement subulées ; pouce élevé de terre.

** Doigts emplumés.

LAGOPÈDE, *Lagopus*; *Tetrao*, Linn. Sourcils verrucoseux; pouce articulé sur le côté interne du tarse, très-court, et ne portant à terre que sur son extrémité; ongles larges, un peu aplatis et obtus; ailes arrondies.

B. Trois doigts devant, réunis presque jusqu'aux ongles; pouce nul.

HÉTÉROCLITE, *Heteroclitus*; *Tetrao*, Lath. Bec un peu grêle, sillonné en dessus, incliné à la pointe de sa partie supérieure; ongles aplatis; ailes allongées; rectrices intermédiaires subulées et les plus longues de toutes.

ORDRE IV. ECHASSIERS, *Grallatores*; *Gallinæ* et *Grallæ*, Linn. Pieds médiocres ou longs; bas des jambes nu, quelquefois emplumé (1); tarses nus, doigts fendus ou palmés, quelquefois bordés, 2-0, 3-0, 3-1; pouce articulé sur le tarse, plus haut ou sur le même plan que les doigts antérieurs; bec de formes diverses.

Première tribu. — **DI-TRIDACTYLES**, *Di-Tridactyli*. — Deux ou trois doigts devant, point derrière.

1.^{re} (37.^e) *Famille.* — **MÉGISTHANES**, *Megisthanes*. Deux ou trois doigts antérieurs; ailes nulles pour le vol.

A. Deux doigts.

AUTRUCHE, *Struthio*, Linn. Bec déprimé, à pointe onguiculée et obtuse; tête chauve; doigt externe sans ongle.

B. Trois doigts.

NANDOU, *Rhea*, Lath. Bec garni à sa base d'une membrane oblitérée, déprimé; mandibule supérieure carénée, onguiculée et arrondie à sa pointe; tête parfaitement emplumée.

CASOAR, *Casuaris*, Lath. Bec à dos caréné, arrondi et fléchi à sa pointe; mandibule supérieure à bords déprimés, entaillés vers le bout; tête casquée; deux fanons sur le devant du cou; ongle du doigt intérieur du double plus long que les autres, un peu arrondi, acuminé.

EMOU, *Dromains* (*δρομαῖος*, *velox*); *Casuaris*, Lath. Bec à bords très-déprimés, arrondi à sa pointe; mandibule supérieure un peu carénée; gorge nue; point de casque ni de fanons; ongles à peu près égaux et obtus.

(1) Chez les *Bécasses*, le *Secrétaire* et le *Blongios d'Europe*.

2.^e (38.^e) *Famille*. PEDIONOMES, *Pedionomi* (πεδίον, *campus*; νόμομαι, *pascor*). Bec droit, un peu voûté; les trois doigts réunis à leur base par une membrane.

OUTARDE, *Otis*, Linn. Bec médiocre, comprimé latéralement, courbé vers le bout; pinceau de poils roides sur le haut de la poitrine du mâle dans l'âge avancé.

3.^e (39.^e) *Famille*. — ÆGIALITES (αἰγιαλίτης, *littoralis*). Bec médiocre ou long, obtus chez les uns, pointu chez d'autres, quelquefois terminé en forme de coin; deux doigts au moins, réunis à leur base par une membrane, ou tous les trois totalement séparés.

OËDICNÈME, *Ædicnemus*, Belon; *Charadrius*, Linn. Bec long, garni d'une membrane depuis son origine jusqu'à son milieu, très-fendu; doigts antérieurs réunis à leur base par une membrane.

ÉCHASSE, *Himantopus*, Briss. Bec long, grêle, arrondi, un peu fléchi dans le milieu, pointu; tarses très-longs, flexibles; doigts antérieurs unis à leur base par une membrane.

HUITRIER, *Hæmatopus*, Linn. Bec droit, allongé, terminé en forme de coin; doigts bordés d'une callosité; les extérieurs unis à leur base par une membrane.

ÉROLIE, *Ærolia*. Bec long, arrondi à sa base, sillonné en dessus, fléchi en arc, obtus; doigts extérieurs unis à leur base par une membrane.

COUREVITE, *Tachydromus* (ταχυδρόμος, *qui velociter currit*); *Cursorius*, Lath. Bec médiocre, arrondi, courbé vers le bout; doigts totalement séparés, les latéraux très-courts.

PLUVIAN, *Pluvianus*; *Charadrius*, Lath. Bec épais à sa base, comprimé vers le milieu, pointu; mandibule supérieure arquée; doigts grêles, les extérieurs réunis à leur base par une membrane.

SANDERLING, *Calidris*, Briss.; *Charadrius*, Linn. Bec médiocre, droit, à pointe lisse, dilatée et un peu obtuse; doigts totalement séparés.

PLUVIER, *Charadrius*, Linn. Bec médiocre, droit, arrondi, un peu renflé et obtus à sa pointe; doigts extérieurs unis à leur base par une membrane; ailes simples ou éperonnées. 2 sections.

Deuxième tribu. — TETRADACTYLES, *Tetradactyli*. — Trois doigts devant, un derrière.

4.^e (40.^e) *Famille*. — HÉLONOMES, *Helonomi* (ἕλος, *pa-*

lus ; *νέμομαι*, *pastor*). Bec droit ou arqué , presque cylindrique , dilaté ou arrondi à sa pointe ; pouce articulé plus haut que les doigts antérieurs ; jambes emplumées jusqu'au talon seulement chez les *bécasses*.

A. Pouce élevé de terre.

VANNEAU, *Vanellus*, Briss. ; *Tringa* et *varra*, Linn. Bec du *Pluvier* (*Voyez* ci-dessus) ; ailes simples ou éperonnées. 2 sections.

B. Pouce portant à terre sur le bout.

TOURNE-PIERRE, *Arenaria*, Briss. ; *Tringa*, Linn. Bec médiocre , un peu fléchi vers le milieu de sa partie supérieure, et retroussé vers le bout de l'inférieure , pointu ; doigts totalement séparés.

TRINGA, *Tringa*, Linn. Bec presque rond, grêle, sillonné en dessus, droit ou un peu fléchi en arc , à pointe dilatée et lisse ; doigts communément séparés dès leur base. 2 sections.

CHEVALIER, *Totanus*, Briss. Bec médiocre ou long , presque cylindrique , sillonné en dessus , lisse et courbé à la pointe de sa partie supérieure ; l'inférieure quelquefois un peu retroussée à son extrémité ; trois doigts , ou seulement deux , réunis à leur base par une membrane.

STEGANOPE, *Steganopus* (*στεγανόπους*, *planipes*). Bec très-foible , droit , effilé ; tarses très-aplatis par les côtés ; doigts antérieurs bordés dans toute leur longueur et réunis à leur base par une mandibule.

Nota. Ce genre n'est constitué que d'après la description que M. de Azara donne de la seule espèce qui le compose.

RHYNCHÉE, *Rynchæa*, Cuvier ; *Scolopax*, Linn. Bec long , sillonné en dessus , un peu renflé , lisse et courbé vers son bout ; ailes courtes , un peu concaves ; doigts extérieurs unis à leur base par une membrane.

Nota. Ce groupe est décrit dans ce Dictionnaire et dans l'analyse de mon Ornithologie élémentaire, sous la dénomination de CHORLITE, *Rostratula* ; mais celles imposées par M. Cuvier m'ayant paru préférables, je les ai adoptées ici.

BÉCASSINE, *Scolopax*, Linn. Bec long , arrondi , sillonné en dessus , à pointe dilatée , obtuse , ridée chez l'oiseau mort ; doigts extérieurs réunis à leur base par une très-petite membrane, mais nulle chez l'oiseau empaillé ou desséché.

BÉCASSE, *Rusticula*, Gesner ; *Scolopax*, Linn. Bec long , droit , sillonné , à pointe arrondie , ridée latéralement chez

l'oiseau mort ; mandibule supérieure munie d'un bourrelet interne à son extrémité ; l'inférieure tronquée et creusée à sa pointe ; jambes totalement emplumées ; doigts entièrement séparés.

BARGE, *Limicula* ; *Scolopax*, Linn. Bec épais à son origine, très-long, arrondi, sillonné, un peu retroussé, à pointe lisse et obtuse ; doigts extérieurs unis à leur base par une membrane.

CAURALE, *Helias* ; *Ardea*, Linn. Bec long, presque rond, un peu épais, droit, pointu ; mandibule supérieure sillonnée sur ses côtés, fléchie vers son bout ; *lorum* emplumé ; doigts extérieurs unis à leur base par une membrane.

COURLIS, *Numenius*, Briss. ; *Scolopax*, Linn. Bec très-long, sillonné en dessus, courbé en arc, lisse et dilaté à sa pointe ; doigts antérieurs réunis à leur base par une membrane ; *lorum* emplumé.

5.^e (41.^e) *Famille*. **FALCIROSTRES**, *Falcirostris*. Bec plus long que la tête, épais à son origine, courbé en forme de faux ; face nue ; doigts antérieurs réunis à leur base par une membrane ; le postérieur portant à terre sur toute sa longueur.

IBIS, *Ibis*, Savigny ; *Tantalus*, Linn. Bec presque tétragone à sa base, entier, sillonné en dessus, à pointe lisse, arrondie et obtuse ; *lorum* glabre.

TANTALE, *Tantalus*, Linn. Bec très-long, à base aussi large que la tête, lisse et courbé vers son bout ; mandibule supérieure échancrée vers sa pointe ; tête et cou quelquefois totalement glabres.

6.^e (42.^e) *Famille*. **LATIROSTRES**, *Latirostris*. Bec plus long que la tête, déprimé, large, caréné ou plat en dessus ; doigts antérieurs réunis à leur base par une membrane ; pouce portant à terre sur toute sa longueur.

SAVACOU, *Cancroma*, Linn. Bec ovale, sillonné et caréné en dessus ; crochu à la pointe de sa partie supérieure ; l'inférieure membraneuse dans son milieu et à pointe très-aiguë.

7.^e (43.^e) *Famille*. **HERODIONS**, *Herodiones*. Bec long, épais, quelquefois entier, plus long que la tête, rarement entr'ouvert, droit ou fléchi à sa pointe ; jambes totalement emplumées, seulement, chez le *Blongios d'Europe*.

OMBRETTE, *Scopus*, Linn. Bec très-comprimé par les côtés, caréné, sillonné latéralement, courbé à la pointe de

sa partie supérieure; doigts antérieurs réunis à leur base par une membrane.

ANASTOME ou **BEC-OUVERT**, *Anastomus*, Bonnat.; *Ardea*, Linn. Bec comprimé latéralement, bâillant vers son milieu, dentelé ou seulement échancré vers la pointe de sa partie supérieure; doigts extérieurs unis à leur base par une membrane; ongle intermédiaire dilaté et entier.

COURLIRI, *Aramus*; *Ardea*, Linn. Bec comprimé latéralement, sillonné, courbé vers son bout, presque anguleux en dessous; doigts totalement séparés; ongle intermédiaire dilaté et entier.

HÉRON, *Ardea*, Linn. Bec robuste, très-fendu, sillonné en dessus, droit ou un peu courbé vers son bout, acuminé, finement dentelé sur ses bords chez plusieurs, ordinairement échancré vers sa pointe; doigts extérieurs unis à leur base par une membrane; *lorum* glabre; pouce articulé sur le côté interne et uni au doigt intérieur, seulement à son origine; ongle intermédiaire dilaté et pectiné sur son bord interne; bas des jambes emplumé chez le *Blongios d'Europe*. 2 sections.

CIGOGNE, *Ciconia*, Briss.; *Ardea*, Linn. Bec robuste, droit, entier, pointu et à sillon nasal très-court; ongle intermédiaire à bords entiers; *lorum* emplumé; doigts antérieurs unis à leur base par une membrane.

JABIRU, *Mycteria*, Linn. Bec robuste, pointu; mandibule supérieure trigone, droite; l'inférieure plus épaisse et un peu retournée; tête et cou plus ou moins dénués de plumes; doigts comme la cigogne.

8e. (44e.) *Famille. AÉROPHONES*, *Aerophoni*. (ἄεροφωνος, *altâ et elatâ voce aerem replens.*) Bec épais, droit, comprimé latéralement, convexe, pointu; tête quelquefois caronculée; doigts extérieurs unis à leur base par une membrane, l'interne libre; le postérieur ne portant à terre que sur son bout.

GRUE, *Grus*, Briss.; *Ardea*, Linn. Bec très-long, sillonné sur les côtés de sa partie supérieure, entier, ou demi-dentelé sur ses bords; tête chauve, ou emplumée et caronculée. 3 sections.

ANTHROPOÏDE, *Anthropoides*; *Ardea*, Linn. Bec à peine plus long que la tête, entier, sillonné en dessus; tête totalement emplumée ou glabre seulement sur les tempes.

9e. (45e.) *Famille. COLEORAMPES*, *Coleoramphi* (κολεός, *vagina*; ῥάμφος, *rostrum*). Bec couvert à sa base d'un

fourreau corné ; doigts extérieurs unis à leur origine par une membrane ; le postérieur élevé de terre.

CHIONIS, *Chionis*, Forster; *Vaginalis*, Lath. Bec conico-convexe, plus long que la tête, robuste, courbé à sa pointe ; tête nue, mamelonnée chez les adultes seuls.

10.^e (46.^e) *Famille*. **UNCIROSTRES**, *Uncirostres*. Bec robuste, très-rarement plus long que la tête, courbé ou crochu à sa pointe ; jambes emplumées chez le *secrétaire* seul ; les trois doigts antérieurs ou seulement les deux extérieurs réunis à leur base par une membrane ; pouce élevé de terre ou n'y portant que sur son bout.

A. Doigts antérieurs réunis à leur base par une membrane.

CARIAMA, *Cariama*, Briss. ; *Palamedea*, Lath. Bec plus long que la tête, garni à sa base d'un faisceau de plumes longues, crochu à la pointe de sa partie supérieure ; pouce élevé de terre.

SECRETÉAIRE, *ophiotheres* ; (ὄφις , *serpens* ; θηράω , *venor*) ; *Falco*, Gm. ; *Vultur*, Lath. Bec garni d'une membrane cérique et droit à sa base, crochu à la pointe de sa partie supérieure ; *lorum* glabre ; pouce portant à terre sur son bout.

KAMICHI, *Palamedea*, Linn. Bec emplumé à sa base ; mandibule supérieure un peu voûtée et crochue à sa pointe ; corne frontale cylindrique et pointue ; ailes armées de deux éperons ; pouce portant à terre sur son bout.

B. Les deux doigts extérieurs réunis à leur base par une membrane ; l'interne libre.

CHAVARIA, *opistholophus* (ὀπισθολοφος , *occiput cristatum*) ; *Parra*, Lath. Bec emplumé à sa base, un peu voûté, courbé à sa pointe ; tête simple ; *lorum* nu ; ailes éperonnées ; pouce portant à terre sur le bout ; ongles intermédiaire et postérieur à peu près droits.

Nota. Cette division n'est composée que d'après la description de la seule espèce qu'elle renferme.

CÉRÉOPSIS, *Cereopsis*, Lath. Bec convexe en dessus, fléchi à sa pointe ; cire ridée et couvrant la tête ; pouce élevé de terre.

GLARÉOLE ou **PERDRIX-DE-MER**, *Glareola*, Linn. Bec très-fendu, presque voûté, un peu comprimé latéralement vers son extrémité ; crochu à sa pointe ; pouce portant à terre sur son bout ; queue fourchue ou entière. 2 sections.

11.^e (47.^e) *Famille*. **HYLEBATES**, *Hylebates* (ὑλεβάτης , *per sylvas gradiens*).

Bec un peu voûté, droit, pointu; doigts antérieurs réunis à leur base; pouce ne portant à terre que sur son bout.

AGAMI, *Psophia*, Linn. Bec plus court que la tête, presque conique, fléchi à sa pointe; ailes arrondies.

12.^e (48.^e) *Famille*. MACRONYCHES, *Macronyches* (μακρός, *longus*; ὄνυξ, *unguis*). Bec médiocre, un peu renflé vers sa pointe; doigts totalement séparés; ongles longs, presque droits, aigus; ailes courtes; pouce articulé presque au niveau des doigts antérieurs.

JACANA, *Parra*, Linn. Bec glabre ou caronculé à sa base, droit, comprimé latéralement. 2 sections.

13.^e (49.^e) *Famille*. MACRODACTYLES, *Macroductylis* (μακρός, *longus*; δακτυλος, *digitus*). Bec un peu épais à sa base, droit ou incliné à sa pointe; doigts longs, lisses ou bordés; le postérieur articulé presque au niveau des autres.

RÂLE, *Rallus*, Linn. Bec plus ou moins long que la tête, sillonné sur sa partie supérieure; droit, quelquefois un peu arqué, comprimé latéralement vers son extrémité; doigts lisses, totalement séparés; front emplumé.

PORPHYRION, *Porphyrio*, Briss.; *Fulica*, Linn.; *Gallinula*, Lath. Bec plus court que la tête, conique, comprimé latéralement, un peu renflé vers son extrémité; front chauve; doigts lisses, totalement séparés.

GALLINULE, *Gallinula*, Briss., Lath.; *Fulica*, Linn. Bec droit, épais à sa base, un peu renflé en dessous vers son extrémité; front chauve; doigts antérieurs bordés d'une membrane entière et étroite.

14.^e (50.^e) *Famille*. — PINNATIPÈDES, *Pinnatipedes*, Lath. Bec médiocre, entier, incliné à sa pointe; doigts antérieurs totalement séparés, lobés sur leurs bords; pouce portant à terre sur son bout, pinné ou lisse.

FOULQUE, *Fulica*, Linn. Bec épais à sa base, droit, conico-convexe, un peu renflé en dessous vers son extrémité; front chauve; pouce pinné.

CRYMOPHILE, *Crymophilus* (κρυμός, *glacies*; φιλέω, *gaudeo*); *Tringa*, Linn.; *Phalaropus*, Lath. Bec un peu triangulaire à sa base, sillonné en dessous, à pointe dilatée, arrondie et fléchi; pouce lisse.

PHALAROPE, *Phalaropus*, Briss. Bec droit, arrondi, grêle, pointu et sillonné en dessus, un peu incliné vers le bout; pouce lisse.

15.^e (51.^e) *Famille.* — **PALMIPÈDES**, *Palmipèdes*. Bec plus long que la tête, ou grêle et entier, ou épais et dentelé en lames; doigts antérieurs réunis par une membrane échancrée dans son milieu.

AVOCETTE, *Recurvirostra*, Linn. Bec subulé, entier, un peu aplati en dessus, grêle, flexible, retroussé et aigu.

PHÉNICOPTÈRE, *Phœnicopterus*. Bec épais, cellulaire; mandibule supérieure à dos aplati, courbée et comme brisée vers son milieu, fléchie vers le bout; l'inférieure ovale, dentelée en lame. 2 sections.

ORDRE V. NAGEURS, *Natatores*, Illig. Pieds courts; posés à l'équilibre ou vers l'arrière du corps; bas des jambes totalement emplumé (1); doigts palmés, quelquefois lobés; 3-0, 3-1, 4-0; ongles comprimés par les côtés ou aplatis. Bec de forme variée.

Première Tribu. — **TÉLÉOPODES**, *Teleopodes* (τέλειος, *integer*; πῆς, *pes*). Quatre doigts; les antérieurs garnis d'une membrane entière ou festonnée; le pouce dirigé en avant, et réuni avec les autres doigts dans une seule membrane, ou tourné en arrière et libre.

1.^{ère} (52.^e) *Famille.* — **SYNDACTYLES**, *Syndactyli*; (σύν, *simul*; δάκτυλος, *digitus*). Bas des jambes nu ou emplumé; les quatre doigts engagés dans une seule membrane; bec plus long que la tête, et de forme variée.

A. Jambes entièrement vêtues.

FRÉGATE, *Tachypetes* (ταχυπέτης, *celeriter volans*); *Pelecanus*, Linn. Bec robuste, entier, suturé en dessus, très-fendu; mandibules fort crochues à leur pointe; gorge expansible; orbite glabre; membrane des doigts très-échancrée dans son milieu.

CORMORAN, *Hydrocorax*; *Pelecanus*, Linn. Bec robuste, un peu comprimé latéralement, entier, sillonné en dessus; mandibule supérieure crochue vers le bout, aiguë; l'inférieure un peu courbée à son extrémité, obtuse; gorge dilatable; face en partie nue.

B. Bas des jambes dénué de plumes.

PÉLICAN, *Pelecanus*, Linn. Bec large et aplati en dessus, à bords entiers, quelquefois dentelés; mandibule supérieure sillonnée, à pointe onguiculée et crochue; l'inférieure flexible, membraneuse dans son milieu; gorge expansible; face nue.

(1) Exceptions: *Cormorans*, *Frégates*, *aplénodytes*.

Fou, *Sula*, Briss.; *Pelecanus*, Linn. Bec un peu comprimé par les côtés, arrondi en dessus, finement dentelé sur ses bords; mandibule supérieure saturée, fléchie à sa pointe; gorge dilatable; face nue.

PHAËTON ou **PAILLE-EN-QUEUE**, *Phaëton*, Linn. Bec fort, comprimé latéralement, droit, dentelé sur ses bords, incliné vers le bout, pointu.

ANHINGA, *Plotus*, Linn. Bec droit, un peu cylindrique, aigu, dentelé obliquement sur ses bords; face et gorge nues.

2.^e (53.^e) *Famille*. — **PLONGEURS**, *Urinatores*. Bec presque cylindrique, subulé, entier; jambes demi-nues; trois doigts devant, un derrière; les antérieurs garnis d'une membrane entière ou découpée; pouce libre.

HÉLIORNE, *Heliornis*, Bonnat.; *Plotus*, Lath. Bec à bords tranchans, un peu incliné vers sa pointe, aigu; pieds à l'équilibre du corps; tarsi un peu arrondis; doigts antérieurs unis dans une partie de leur longueur par une palme, et ensuite séparés et bordés d'une membrane découpée chez les uns, ou totalement séparés et lobés chez les autres.

GRÈBE, *Podiceps*, Lath.; *Colymbus*, Linn. Bec plus long que la tête, un peu comprimé par ses côtés, ou presque cylindrique, droit, ou crochu à sa pointe; pieds à l'arrière du corps; tarsi très-comprimés latéralement; pouce pinné; ongles aplatis; queue nulle. 2 sections.

PLONGEON, *Colymbus*, Linn. Bec plus long que la tête, cylindrique, droit, pointu; pieds à l'arrière du corps; pouce pinné, joint par sa base au doigt interne par une petite membrane; ongles falculaires.

3.^e (54.^e) *Famille*. — **DERMORHYNQUES**, *Dermorhynchi* (*dépua, cutis; ρύγχος, rostrum*). Bec couvert d'un épiderme, dentelé en scie ou en lames, onguiculé à sa pointe; bas des jambes nu; trois doigts devant, un derrière; les antérieurs engagés dans une membrane entière, le postérieur lisse ou pinné.

HARLE, *Mergus*, Linn. Bec un peu déprimé à sa base, ensuite cylindrique, dentelé en scie sur ses bords, crochu à la pointe de sa partie supérieure; pieds hors l'équilibre du corps.

OIE, *Anser*, Briss.; *Anas*, Linn. Bec plus haut que large à sa base, quelquefois renflé près du front, rétréci vers son extrémité, dentelé en lames coniques et pointues sur ses bords; pieds presque à l'équilibre du corps; ailes simples ou armées; cou allongé. 2 sections.

CYGNE, *Cygnus*, Briss. Bec plus haut que large à sa base,

ensuite d'égale largeur, quelquefois tuberculé, dentelé en lames transverses sur ses bords; pieds un peu à l'arrière du corps; *lorum* nu; cou très-allongé.

CANARD, *Anas*, Linn. Bec plus large que haut à sa base, quelquefois gibbeux, dentelé en lames transverses sur ses bords; *lorum* emplumé; pieds un peu à l'arrière du corps; cou médiocre.

4.^e (55.^e) *Famille*. — PÉLAGIENS, *Pelagii*. Bec entier, comprimé par les côtés, quelquefois en forme de lame, droit ou courbé; jambes à demi-nues; trois doigts devant, palmés; un postérieur libre; ailes longues.

STERCORAIRE, *Stercorarius*, Briss.; *Larus*, Linn. Bec couvert à sa base d'une membrane prolongée jusqu'aux narines; mandibule supérieure crochue, l'inférieure arrondie à sa pointe.

MOUETTE, *Larus*, Linn. Bec nu à sa base, comprimé latéralement; mandibule supérieure crochue à sa pointe, l'inférieure anguleuse en dessous; pouce quelquefois sans ongles.

STERNE OU HIRONDELLE DE MER, *Sterna*, Linn. Bec un peu comprimé latéralement, subulé, droit ou courbé à sa pointe. 2 sections.

RHYNCHOPS OU BEC-EN-CISEAUX, *Rhynchops*, Linn. Bec droit, comprimé en forme de lame, tronqué à sa pointe; mandibule supérieure plus courte que l'inférieure.

Deuxième Tribu. — ATÉLÉOPODES, *Ateleopodes* (ἀτελής, *imperfectus*, πούς, *pes*). — Trois doigts dirigés en avant et réunis dans une seule membrane; pouce nul.

5.^e (56.^e) *Famille*. — SIPHORHINS, *Siphorhini* (σιφωρ, *tubus*; ῥίς, *naris*). Bec composé, sillonné en dessus, entier, crochu à sa pointe; narines tubulées, souvent jumelles; pieds presque à l'équilibre du corps; jambes demi-nues; quelquefois un ongle au lieu de pouce.

PÉTREL, *Procellaria*, Linn. Bec un peu comprimé latéralement, ou déprimé à sa base; les deux mandibules crochues et pointues chez les uns; la supérieure seule crochue, et l'inférieure droite et tronquée chez les autres; narines distinctes ou jumelles et cachées dans un tube émoussé, couché sur le dos du bec; un ou point d'ongle postérieur. 4 sections. On les divise sous les noms de *pétrel*, *puffin*, *pelecanoïde*, *prion*.

ALBATROS, *Diomedea*, Linn. Bec très-long, épais, droit, crochu vers le bout de sa partie supérieure, et tronqué à la pointe de l'inférieure; narines tubulées.

6.^e (57.^e) *Famille.* — BRACHYPTÈRES, *Brachypteri.* Pieds à l'arrière du corps ; jambes demi-nues ; ailes courtes ; bec de diverses formes.

GUILLEMOT, *Uria*, Lath. ; *Colymbus*, Linn. Bec allongé, emplumé à sa base, comprimé latéralement, subulé, droit, échancré vers le bout des deux mandibules, pointu ; narines linéaires.

MERGULE, *Mergulus*, Ray, Willughby ; *Alca*, Linn. Bec plus court que la tête, emplumé à sa base, un peu déprimé, épais, courbé à sa pointe ; mandibules échancrées vers le bout ; narines rondes.

MACAREUX, *Fratercula*, Briss. Bec aussi large que la face, et garni d'une peau plissée à sa base, comprimé par les côtés, sillonné transversalement, aussi haut que long chez l'adulte, crochu à la pointe de sa partie supérieure ; narines linéaires à peine visibles.

ALQUE ou **PINGOUIN**, *Alca*, Linn. Bec plus court que la tête, comprimé latéralement, conico-convexe, sillonné le plus souvent en travers, courbé à la pointe de sa partie supérieure, l'inférieure renflée à sa base ; narines oblongues, situées vers le milieu du bec.

PANOPE, *Chenalopex*, Moehr. ; *Alca*, Lath. Bec robuste, plus long que la tête, très-comprimé latéralement, beaucoup plus haut que large, sillonné transversalement sur les côtés et vers le bout ; mandibule supérieure munie à sa base d'un sillon profond, recourbée à sa pointe ; l'inférieure avec un angle très-prononcé en dessous et vers le bout ; ailes très-courtes, impropres au vol ; la première rémige la plus longue de toutes.

Troisième Tribu. — Ptiloptères, *Ptilopteri* (πτιλοι, pinna, πτερυξ, ala). Ailes en forme de nageoires et sans plumes ; quatre doigts dirigés en avant, trois palmés ; pouce isolé.

7.^e (58.^e) *Famille.* — MANCHOTS, *Sphenisci*, Briss. Bec comprimé latéralement et crochu à sa pointe, ou presque cylindrique et incliné seulement vers son extrémité ; pieds à l'arrière du corps ; tarses en très-grande partie couverts de plumes ; pouce court, joint par sa base au doigt interne.

GORFOU, *Catarrhactes*, Briss. ; *Aptenodytes*, Linn. Bec droit à sa base, un peu comprimé par les côtés, sillonné obliquement ; mandibule supérieure crochue, l'inférieure arrondie ou tronquée à sa pointe.

APTÉNODYTE, *Aptenodytes*, Linn. Bec allongé, droit, su-

bulé, grêle, cylindrique, pointu, incliné vers le bout de sa partie supérieure.

BIBLIOGRAPHIE ORNITHOLOGIQUE.

Outre les historiens et méthodistes dont il vient d'être question, beaucoup d'auteurs et voyageurs naturalistes ont publié des ouvrages particuliers sur les oiseaux; tels sont:

1648. *L'Histoire des oiseaux du Brésil*, par Marcgrave, (en latin). Les descriptions sont quelquefois trop succinctes, ce qui jette dans l'embarras celui qui les consulte; embarras d'autant plus grand, que souvent les figures ne ressemblent point aux oiseaux qui sont décrits.

1651. *L'Histoire des oiseaux du Mexique* (en latin), par Hernandez ou Fernandez, sous les noms du pays, et trop imparfaitement décrits, pour pouvoir déterminer les genres, et le plus souvent les espèces.

1684. *L'Histoire d'une quarantaine d'oiseaux* (en italien), par Olina.

1726. Marsilli a publié en latin *l'Histoire des oiseaux du Danube*. Ses descriptions sont très-succinctes, et les figures souvent fort imparfaites.

1728. *Les oiseaux de la Jamaïque*, par Sloane, avec des planches généralement mauvaises et des descriptions assez exactes.

1731 et ann. suiv. *Les oiseaux en couleur*, d'Albin, avec des descriptions d'après Willughby, souvent mal appliquées, et des portraits mal coloriés.

1731 et ann. suiv. *Les oiseaux de la Caroline, de la Virginie, etc.*, par Catesby, avec des figures en couleur qui ont quelquefois induit en erreur les naturalistes, quand ils en ont fait l'application; ce qui a donné lieu à des doubles emplois, lorsqu'on les a comparés à l'oiseau en nature.

1734 et ann. suiv. *Locupletissimi rerum naturalium thesauri*, de Séba, dans lequel des oiseaux sont fort mal décrits, et les figures souvent inexactes.

1743 et ann. suiv. *L'Histoire naturelle des oiseaux rares, etc.*, par Edwards. Les descriptions sont assez exactes, et les figures sont enluminées avec des couleurs quelquefois trop vives et plus belles que dans la nature.

1743. *Histoire naturelle et civile de la Jamaïque* (en anglais), par Patrice Brown.

1767 et ann. suiv. Pallas, grand naturaliste, a publié divers ouvrages sur les oiseaux, et en a décrit, dans son *Voyage en Russie et en Sibérie*, un grand nombre, avec des observations intéressantes sur leurs habitudes, leur passage, leur arrivée et leur départ de ces contrées; plusieurs sont figurés dans son *Voyage* et dans les *Mémoires de l'Académie de Pétersbourg*.

1767. *L'Histoire naturelle éclaircie dans une de ses principales parties* (l'Ornithologie), par Salerne. C'est une traduction du *Synopsis avium* de Rai, avec figures.

1768 à 1774. S. Th. Gmelin, naturaliste voyageur, nous a fait connoître un certain nombre d'oiseaux de la Russie et de la Sibérie, dont plusieurs sont figurés dans les Mémoires de l'Académie de Pétersbourg.

1770 à 1783. *Histoire naturelle des oiseaux par Buffon*, qui, à la faveur d'un style éloquent et enchanteur, a su faire valoir les moindres qualités des oiseaux : c'est surtout sur les oiseaux de basse-cour, sur ceux qui servent le plus habituellement au plaisir de la chasse, ou qui sont remarquables par leur force, leur grandeur ou leurs mœurs, que ce grand écrivain s'est exercé avec le plus de succès. Il s'étoit associé de savans collaborateurs pour compléter son Ornithologie ; tels sont Gueneau de Montbeillard, Daubenton le jeune, Bexon, etc.

C'est au second de ces collaborateurs que le public doit la précieuse collection appelée *Oiseaux enluminés de Buffon*, qui contient environ mille espèces, exactement gravées et coloriées. Il est bien à désirer que l'on donne une suite à cette collection, suite d'autant plus précieuse et intéressante, qu'elle mettra ces planches enluminées au niveau de nos connoissances actuelles.

1770 et ann. suiv. *L'Histoire des oiseaux des Pays-Bas* (en hollandais), par Noseman et le graveur Chrétien Sepp, avec des figures en couleur, assez fidèles.

1774 à 1777. *Storria naturale di Sardagna* par Cetti, qu'on a traduite en français. Les descriptions des oiseaux sont souvent trop succinctes pour les bien déterminer.

1776. *Voyage à la Nouvelle-Guinée*, par Sonnerat, avec des figures d'oiseaux quelquefois inexactes.

1776. *New illustrations of Zoology*, par Pierre Brown, avec des figures enluminées assez médiocres.

1776 et ann. suiv. Pennant, naturaliste estimé et très-laborieux, a publié : 1^o. la *British Zoology*, in-fol., avec des figures enluminées ; 2^o. en 1784, l'*Arctic Zoology*, en 2 vol. in-4^o. ; et, en 1792, une nouvelle édition en 3 vol. ; 3^o. l'*Indian Zoology*, avec figures en couleurs, dont il n'a paru qu'un cahier.

1782. *Voyage aux Indes orientales et à la Chine*, par Sonnerat, avec des planches d'oiseaux inconnus jusqu'alors pour la plupart.

1784. *Matériaux pour l'histoire des oiseaux* (en allemand), par J. F. Jacquin, où se trouvent quelques figures d'oiseaux rares.

1786. *Avium rariorum et minus cognitarum icones, et descript.*, par Merrem, quatre cahiers in-4^o.

1786 et ann. suiv. *Museum carlsonianum*, par Sparrman, avec des figures en couleurs qui donnent une idée satisfaisante des oiseaux ; mais l'on y trouve quelques variétés données pour des espèces, et quelques oiseaux présentés comme nouveaux, quoique déjà décrits.

1789. *Essai sur l'histoire naturelle du Chili* (en italien), par Molina, et traduit en français par Gravel. Ouvrage dans lequel les descriptions sont trop succinctes pour les appliquer avec certitude de ne point se tromper.

1789 et ann. suiv. *Naturalists Miscellany*, in-8.^o, par Shaw (Georges), continué jusqu'à présent par M. Léach.

1790. *Voyage en Abyssinie et aux sources du Nil* (en anglais), par Bruce, et traduit en français. On y trouve la description et les figures de quelques oiseaux de ces contrées.

1790. *Fauna Groenlandica*, par Othon Fabricius. Ouvrage très-recherché pour l'exactitude des descriptions et la partie historique des oiseaux.

1790. *Journal of a voyage to new South walles*, par White (traduit en français), avec de belles figures d'oiseaux nouvellement découverts.

1795 à 1801. *Les oiseaux de la Grande Bretagne* (en anglais et en français), par Lewin, avec figures coloriées des oiseaux et de leurs œufs, assez exactes.

1798 et ann. suiv. *Nouvelle édition de l'Histoire naturelle de Buffon*, par Sonnini. On y trouve de nombreux supplémens aux oiseaux mentionnés par ce célèbre écrivain, et de plus les descriptions de la plupart des espèces découvertes jusqu'à la fin de cette édition.

1799 et ann. suiv. Levaillant, voyageur célèbre et ornithologiste très-profond, a publié divers ouvrages très-estimés, avec des figures en couleur, dont la plupart sont d'après les dessins de Barraband et de Prêtre, peintres en histoire naturelle des plus habiles. Savoir : en 1799 et ann. suiv., *l'Histoire des oiseaux d'Afrique* ; en 1801, *celles des perroquets et d'oiseaux nouveaux et rares de l'Amérique et des Indes* ; en 1806, *celles des oiseaux de Paradis, des Rolliers, des Toucans et des Barbus* ; en 1807 et jusqu'à présent, *l'Histoire des Promerops, des Couroucous, des Guépieri, etc.*

1800. *General Zoology*, in-8.^o, par Shaw (Georges), et continué par M. J. S. Stephens, qui, en 1817, a publié la deuxième partie du dixième volume, contenant la suite des oiseaux et soixante-deux planches.

1800. *Traité élémentaire et complet d'ornithologie*, par Daudin. Il n'a paru que deux volumes. Cet ouvrage, jugé un peu trop sévèrement, est resté incomplet par la mort de l'auteur.

1801 et ann. suiv. *Histoire naturelle de l'Allemagne* (en alle-

mand), par Bechstein, avec quelques figures d'oiseaux ; assez mauvaises, mais avec des descriptions très-intéressantes. Il a paru une nouvelle édition avec des changemens et des corrections.

1802. *Histoire des oiseaux dorés ou à reflets métalliques*, avec des figures en couleur, par Audebert, et continuée par L. P. Vieillot.

1802 à 1805. *Apuntamientos, etc.*, ou *Précis pour l'histoire naturelle des oiseaux du Paraguay et de Rio de la Plata*, par don Felix de Azara, traduit en français par Sonnini. Ouvrage très-intéressant et très-instructif, dont j'ai extrait, pour la nouvelle édition de ce Dictionnaire, tout ce qui concerne les oiseaux de ces contrées.

1805 et ann. suiv. *Histoire naturelle des plus beaux oiseaux chanteurs de la Zone Torride*, et celle des oiseaux de l'Amérique-Septentrionale, avec des figures en couleurs, par L. P. Vieillot. Cet ouvrage est resté incomplet.

1805. *Histoire naturelle des Tangaras, des Manakins et des Todiers*, par Anselme Gaétan Desmarest, avec des figures en couleurs par M.^{lle} de Courcelles. Cet ouvrage, précieux sous tous les rapports, exige une continuation pour le compléter, vu qu'on possède présentement un certain nombre de ces oiseaux nouvellement découverts.

180... et ann. suiv. *Land a Waservogel, etc.*, ou *les Oiseaux du nord de l'Allemagne et des provinces adjacentes*, par Naumann, avec figures en couleur et en noir, dont il avoit paru, en 1812, 21 cahiers. Ouvrage souvent cité par MM. Meyer et Wolf.

1806. *Tableau élémentaire d'ornithologie*, par Girardin, avec un atlas in-folio.

1808 et ann. suiv. *American Ornithology* (en anglais), par Wilson, avec des figures coloriées. Ouvrage qui doit attirer l'attention des ornithologistes pour les descriptions et la partie historique des oiseaux des Etats-Unis, parmi lesquels il se trouve un certain nombre d'espèces inconnues jusqu'alors.

1810. *Taschenbush, etc.*, ou *Description de tous les oiseaux de l'Allemagne*, par Meyer et Wolf, avec des têtes et des pieds gravés en couleur pour chaque genre, qui donnent une idée complète des caractères. Cet ouvrage, comme l'a remarqué M. Cuvier (*Règ. anim.*), est plein de très-bonnes observations et m'a été, dans la nouvelle édition de ce dictionnaire, de la plus grande utilité pour les oiseaux d'Europe. Si l'on en croit l'emminck, ce n'est qu'un essai ; mais il auroit pu ajouter que sans cet essai prétendu, son *Manuel d'ornithologie* n'auroit pas vu le jour.

1811. *Catalogue des oiseaux du Piémont*, par Bonelli. C'est

d'après ce catalogue que j'ai indiqué dans le dictionnaire les noms que les oiseaux portent dans ce royaume.

1813. *Histoire des Pigeons*, par J. C. Temminck. Il a paru auparavant une édition in-folio, avec des planches en couleur par M.^{lle} de Courcelles, présentement M.^{me} Knip. Dans cet ouvrage, toute la nomenclature française est bouleversée, quoique l'auteur ne cesse de répéter dans tous ses écrits : « Qu'il est préférable de conserver, à une espèce telle, l'ancienne dénomination qui la fait reconnoître de tout le monde, la composition de ces noms fût-elle même barbare. »

On doit penser, d'après ce qu'il a fait pour les pigeons et ailleurs, que la faculté de changer les noms, est un privilège réservé pour lui seul ; car il ne manque pas d'injurier celui qui se permet de le faire pour quelques genres ou quelques espèces. Ce Hollandais a publié une histoire des *gallinacés*, dans la même année ; et en 1815, le *Manuel* dont il a été question ci-dessus, et dont il annonce une seconde édition, dans laquelle il sera peut-être de meilleure foi que dans la première.

TERMES D'ORNITHOLOGIE.

Pour pouvoir s'entendre, les ornithologistes sont convenus de préciser les différentes parties des *oiseaux*, de manière qu'en les indiquant par leur nom, on pût s'en former une idée distincte. La connoissance de la nomenclature qu'ils emploient est indispensable à ceux qui veulent lire leurs ouvrages avec fruit, et encore plus à ceux qui veulent décrire de nouvelles espèces ; ainsi ils considèrent dans l'oiseau : 1.^o la TÊTE ; 2.^o le COU ; 3.^o le TRONC ; 4.^o les AILES ; 5.^o la QUEUE ; 6.^o les PIEDS.

1.^o Parties de la TÊTE. *Bonnet*, *occiput*, *sommet*, *sinciput*, *front*, *anthies*, *mastax*, *capistrum*, *joues*, *tempes*, *oreilles*, *région parotique* ; *yeux*, *région ophthalmique*, *orbites*, *sourcils*, *lorum*, *face*, *menton*, *bec*, *langue*, *huppe*, *moustaches*, *caroncules*, *fanons et cornes*.

Le BONNET, *Pileus*. On entend, par ce mot, toute la superficie de la tête, depuis la base du bec jusqu'à la nuque.

L'OCCIPUT *Occiput*. C'est la partie postérieure du crâne, depuis le sommet jusqu'à la nuque.

Le SOMMET, *Vertex*. On nomme ainsi la partie supérieure du crâne, entre les oreilles.

Le SINCIPUT, *Sinciput*. C'est la partie antérieure du crâne, depuis la base du bec jusqu'au milieu du vertex.

Le FRONT, *Frons*. C'est la région du sinciput, depuis le bec jusqu'au vertex. Il est ou *emplumé*, ou *chauve*, ou *caronculé*, ou *cornu*.

Les ANTHIES, *Anthiæ*. Sont les deux cornes du front emplumé qui s'avancent vers les narines. Chaque *anthie* est située sur chaque côté, entre l'angle frontal, à la base de la mandibule supérieure qui touche à la bouche.

Le MASTAX, *Mastax*. Illiger donne ce nom à la partie latérale du sin-

ciput, contiguë à la base de la mandibule supérieure, distincte par des plumes ou des couleurs.

Le **CAPISTRUM**, *Capistrum*. C'est le bord de la tête, entourant la base du bec.

Les **JOUES**, *Genæ*. Ce sont les côtés de la tête, entre la base du bec, le front et l'œil.

Les **TEMPES**, *Tempora*. Région latérale entre l'œil, le vertex et l'oreille.

Les **OREILLES**, *Aures*. Ce sont des ouvertures situées vers la partie postérieure de la tête, sans oreillons, quelquefois couvertes d'une valve cutanée (chez les *chouettes*), ordinairement garnies de plumes décomposées.

La **RÉGION PAROTIQUE**, *Regio parotica*. On désigne ainsi le tour de l'oreille.

Les **YEUX**, *Oculi*, sont latéralement chez tous les autres oiseaux, dirigés en face (chez les *chouettes*), garnis de paupières mobiles, ciliées, sous lesquelles est une membrane clignotante; ils sont *concaves*, *saillans*, *plats*.

L'**IRIS**, *Iris*, est la partie colorée qui entoure la pupille.

La **RÉGION OPHTHALMIQUE**, *Regio ophthalmica*, est le cercle qui entoure l'œil; elle est *nue*, *tuberculée*, *emplumée*, *ridée*, *élevée*.

L'**ORBITE**, *Orbita*, est le cercle intérieur de la partie de la région ophthalmique, la plus proche de l'œil.

SOURCIL, *Supercilium*. On donne ce nom au trait longitudinal qui est au-dessus de chaque œil; il est *glabre*, *emplumé*, *caronculé*, *mamelonné*.

Le **LORUM**, *Lorum*, est une ligne emplumée qui s'étend de la base latérale du bec jusqu'à l'œil.

La **FACE**, *Facies*, réunit les régions ophthalmiques, les joues, les tempes; souvent on y comprend le front, le vertex et le menton.

Le **MENTON**, *Mentum*. On appelle ainsi la région inférieure, située entre les branches de la mandibule inférieure et la gorge.

Le **BEC**, *Rostrum*. Nom de la partie la plus avancée de la tête; il renferme la langue, est de matière cornée, rarement couverte d'un épiderme, et varie dans sa forme.

Parties du bec. — Les mandibules, *Mandibulae*. Dénomination de ses deux divisions: la supérieure semble être le prolongement du crâne; l'inférieure, qu'on appelle aussi *mâchoire* (*maxilla*), est jointe à la supérieure par une articulation.

La **cire**, *Cera*, est une peau ou membrane, colorée chez la plupart des oiseaux, qui couvre plus ou moins la base de la mandibule supérieure.

Le **dos** ou la **cime**, *Dorsum aut culmen*, est la partie la plus élevée et le milieu longitudinal de la mandibule supérieure, depuis la base jusqu'à la pointe.

Le **palais**, *Palatum*. C'est la face inférieure de la mandibule supérieure, formant en haut le côté creux de la bouche.

L'**angle frontal**, *Angulus frontalis*. On désigne ainsi l'angle que le dos de la mandibule supérieure forme dans le front.

Le **bord**, *Margo*, est la partie latérale externe tranchante.

Le **bec**: relativement à sa longueur, est *très-long* (au moins du double plus long que la tête); *allongé*, (plus long que la tête); *médiocre* (à peu

près de la longueur de la tête); *court* (plus court que la tête); *très-court* (plus court que la moitié de la tête). Relativement à sa direction, il est *droit, tendu, arqué, courbé*, comme *rompu, retroussé, incliné, crochu, croisé*. Si on consulte sa forme, on voit qu'il est *épais, grêle, plat, en couteau, tubulé, cylindrique, filiforme, anguleux, polyèdre, triquètre, quadrangulaire, conique, comprimé, déprimé, sillonné, cannelé, ridé, suturé, gibbeux, cellulaire, subulé, voûté, tisse, composé*; que sa partie supérieure est à la base quelquefois *couverte d'une cire*, que les deux mandibules ont leurs bords *tranchans, échancrés, dentés, dentelés, crénelés, entaillés, lamellés, entiers, anguleux*; que leur pointe est *obtuse, aiguë, acuminée, crochue, tronquée, cunéiforme, tubulée, onguiculée, dilatée, comprimée latéralement, arrondie, en disque, plate, renflée, flexible*.

La cire, *Cera*, selon sa figure, est *nue, mamelonnée, caronculée, gibbeuse, poilue, emplumée*.

Les narines, *Nares*, relativement à leur position, sont situées à la *base du bec, dans le milieu, sur la cime, sur les côtés, vers le bout*; relativement à leur forme; elles se présentent *ovales, orbiculaires, oblongues, tinéaires, triangulaires, tubuleuses, glabres, planes, ouvertes, perforées, coniques, saillantes, cylindriques, obliques, oblitérées, lunulées, elliptiques, voûtées, concaves, bordées, jumelles, épatées, à demi-couvertes, tuberculées dans le milieu*.

La *LANGUE, Lingua*: suivant sa longueur, on dit qu'elle est *longue* si elle a plus de longueur que le bec; *médiocre*, si elle atteint le bout, *courte*, si elle est plus ou moins éloignée de sa pointe.

Relativement à sa figure: elle est *cylindrique, lombriciforme, lancéolée triangulaire, filiforme, tubuleuse, plate, plumée, large* (aussi large que le bec), *dentelée*; relativement à sa pointe, elle est *lacérée, ciliée, en forme de pinceau, bifide, trifide, échancrée, tronquée, aiguë, acuminée*.

La *HUPPE, Crista*, se compose des plumes allongées du bonnet. Elle est *frontale, occipitale, verticale, auriculaire, recourbée, fléchie, droite, roulée, comprimée, fasciculée, globuleuse, bifide, oblongue, double, simple, pliable*.

La *MOUSTACHE, Mystax*. C'est une réunion de plumes ou de poils roides, qui partent des mâchoires; elles sont ordinairement simples ou en forme de soie.

Les *CARONCULES, Carunculae*. Ornemens *charnus, glabres, mous* de la tête, du front, du vertex, de la nuque, du cou, des sourcils, de la gorge, du menton. Elles sont *comprimées* par les côtés, *rétractiles, pendantes, lâches, spongieuses: déchiquetées, divisées en deux parties, etc.*

Les *FANONS, Palaria*. On appelle ainsi deux caroncules situées sur les côtés ou à la base de la mandibule inférieure.

Les *CORNES, Cornua*, sont les éperons de la tête.

2.° Le *COU* est long, court, un peu dressé, rond, et se compose de la *NUQUE, Nucha*, qui est la partie supérieure annexée à la tête; du *CHIGNON, cervix*, qui comprend l'espace entre la nuque et le haut du dos; de la *GORGE* qui est la partie du dessous attachée à la tête: et l'on appelle *jugulum* (devant du cou) celle qui sépare la gorge de la poitrine.

Le **JABOT** *Ingluvies*, est saillant, nu, laineux, nul ou presque nul.

Le **SAC**, *Sacculus*. On désigne ainsi une bourse extensible, pendante sous la gorge;

3.° Le **TRONC**, *Truncus*, est ovale; ses parties sont : le dos (le dessus du tronç, entre le cou et le croupion); les **ÉPAULES** (la partie antérieure appuyée sur l'aile, entre les os du bras et l'extrémité du coude); la **POITRINE** (ce qui couvre en dessous le sternum); les **AISELLES** (les côtés de la poitrine sous la base des ailes); les **FLANCS** (les côtés postérieurs de la poitrine et du ventre); l'**ABDOMEN** (la partie molle, située entre la pointe du sternum et l'anus); le **CRISSEM** (l'extrémité de la partie supérieure du corps, depuis les cuisses jusqu'à la queue); le **CROUPION**, il est sessile, en forme de cœur, a deux glandes courtes, opposées l'une à l'autre, renflé, percé en dessus d'un pore rempli d'huile, et entouré par les pennes caudales.

4.° Les **AILES**, *Alæ*, se composent de *tectrices*, de *remiges*, d'une *aile bâtarde* et de *scapulaires*.

L'*aile propre au vol* a des *remiges* allongées, épaisses, et à tige forte et roide. L'*aile impropre au vol* est garnie de pennes ou de plumes lâches, égales et courtes.

L'*aile en forme de nageoire* est comprimée latéralement, privée de pennes, seulement vêtue de plumules en forme d'écaillés pressées. On appelle *mediocre* l'aile qui, dans son repos, s'étend à peine au-delà du milieu de la queue (qui, selon Illiger, en couvre seulement l'origine); *courte*, si elle ne dépasse pas la base de la queue; *très-courte*, quand elle atteint tout au plus les côtés du croupion; *allongée*, ou *longue*, ou *très-longue*, lorsqu'elle atteint ou dépasse l'extrémité de la queue; et suivant Illiger, si elle est de la longueur ou plus longue que le corps, pris depuis le front jusqu'à la naissance de la queue. Relativement à leur forme, les ailes sont *pointues*, *arrondies*, *larges*, *étroites*, *un peu plates*, *concaves*; enfin, celles qu'on appelle *dentelées* en scie, ont les bords des barbes dentelés et recourbés vers la pointe.

Les **TECTRICES**, *Tectrices* (vulgairement couvertures des ailes). On les distingue par les épithètes de *petites*, de *moyennes*, *grandes*, *supérieures* et *inférieures*. Les petites couvertures supérieures garnissent le haut de l'aile; les moyennes tiennent le milieu entre celles-ci et les grandes, qui sont immédiatement sur les *remiges*; les couvertures inférieures occupent le dessous de l'aile.

Les **REMIGES**, *Remiges*, sont des pennes ou plumes allongées, fortes et roides. On les divise en *primaires*, *secondaires*, *tertiaires*; les primaires sont les externes, souvent au nombre de dix; les secondaires tiennent le milieu, au nombre de 10 à 18, et les tertiaires sont les internes, au nombre de 3 à 5; la plupart des ornithologistes rangent ces dernières pennes parmi les secondaires. On appelle *pennne bâtarde*, une petite plume roide qui se trouve immédiatement au-dessous de la première *remige*, à l'extrémité du long doigt.

L'**AILE BATARDE**, *Atula*, se compose de quatre ou cinq petites pennes roides, situées à la base extérieure des *remiges* primaires.

Les **SCAPULAIRES**, *Scapulares*, sont des plumes attachées au bras, au-dessus de la base de l'aile, et qui se cachent entre le corps et l'aile en repos. (1)

Le **MIROIR**, *Specutum*, est une marque colorée, brillante, placée

(1) On appelle **INTERSCAPULAIRE**, *interscapularium*, la région antérieure du dos entre les ailes.

sur l'aile, à la superficie des tectrices supérieures, rarement de la teinte des rémiges, très-visible quand l'aile est pliée, ainsi qu'on la voit sur les ailes des canards.

5.° La **QUEUE**, *Cauda*, est composée de *tectrices* et de *rectrices* dont le nombre varie; elle part du croupion, et se présente sous diverses formes et longueurs.

Les **TECTRICES**, *Tectrices*. On les nomme supérieures et inférieures; elles couvrent en dessus et en dessous l'origine des rectrices.

Les **RECTRICES**, *Rectrices*, sont des plumes plus ou moins fortes, souvent disposées 1, 2, 3, 4, 5, 6—6, 5, 4, 3, 2, 1; quelquefois au nombre de 8, 10, 14, 18; rarement plus. Elles sont *transversales*, quand leur surface est parallèle au dos; *obliques* lorsque leur pavillon forme un angle aigu avec le dessus du dos; *verticales*, lorsqu'elles présentent un angle avec la même partie. La queue est *allongée*, *longue*, *très-longue*, lorsqu'elle a plus de longueur que le pied; *médiocre*, si elle est de sa longueur; *courte*, *très-courte*, si elle est un peu plus petite; *nulle*, lorsqu'elle n'a pas de rectrices. Relativement à sa forme et à sa direction, on la dit *écartée* les rectrices étant de chaque côté courbées en dehors; *bifurquée*, les rectrices extérieures étant beaucoup plus longues que les intérieures égales entre elles; *échancrées*, les rectrices externes étant plus longues que les intérieures, graduées entre elles, de sorte que la queue épanouie présente à la pointe une excavation en forme d'arc détendu; *égale*, *entière*, les rectrices étant d'égale longueur, de manière qu'elles forment, à la pointe, une ligne droite; *arrondie*, lorsque les rectrices internes sont un peu plus longues que les externes; *étagée*, si les rectrices latérales sont graduellement plus courtes que les deux intermédiaires; *comprimée*, quand les rectrices sont obliques ou verticales, les internes dirigées en haut, les externes en en bas, de manière que la queue prend la forme d'une carène renversée, et creuse en dessous; *naviculaire*, si les rectrices intérieures se dirigent en en bas, et les latérales sont posées plus haut, de sorte que la queue prend la forme d'une carène ouverte en dessus; enfin la queue est *ascendante* quand elle se tourne obliquement en en haut.

6.° Les **PIEDS**, *Pedes*. Les parties des pieds sont les *cuisse*s, les *jambes*, les *tarses*, les *doigts* et les *ongles*.

La **CUISSE**, *Femur*, est l'article de la base du pied; elle est charnue, emplumée, posée à l'équilibre du corps ou à l'arrière et cachée dans l'abdomen.

La **JAMBE**, *Tibia* (*femur vulgò*), est le deuxième article du pied, lequel soutient la cuisse et se termine au talon; elle est ou entièrement charnue ou seulement vers sa base, totalement couverte de plumes ou en partie nue.

Le **TALON**, *Suffrago* (*genus vulgò*). On nomme ainsi la jointure de la jambe et du tarse; il est ou *nu* ou à *démi*, ou *entièrement emplumé*.

Le **TARSE**, *Tarsus*; (*Tibia vulgò*), troisième article du pied, immédiatement après la jambe, et terminé par des doigts; il est *maigre*, *arrondi*, *comprimé latéralement*, *caréné*, *couvert d'écaillés*, quelquefois de *plumes*, jamais de *chair*; rarement *éperonné*.

Le **PODIUM** est l'extrémité du tarse à laquelle les doigts sont attachés.

Le **PODARTHUM** est la jointure du *Podium* avec le tarse.

Les **ÉCAILLES**, *Squamæ*, forment l'enveloppe du tarse; elles sont

soutiformes, annulaires, saillantes, aplaties, hexagones, raboteuses, arrondies, pentagones, trigones.

Le BRACELET. *Armilla*. On désigne ainsi un anneau de couleur (quelquefois double ou triple) situé proche et au-dessus du talon.

Les DOIGTS, *Digiti*, sont *verruqueux* ou *callos*, ou *plats* en dessous, *glabres* quelquefois, *velus* rarement, *pectinés*, *lobés*, *tissés* ou *bordés* d'une petite membrane; leur nombre est de 2, 3, 4, disposés 3-1, 2-2, 2-1, 4-0, 3-0, 2-0; les antérieurs sont ou engagés dans une membrane entière et prolongée jusqu'aux ongles, ou à demi-palmés, ou seulement les deux extérieurs sont unis à leur base par une membrane; quelquefois ils sont totalement séparés; le plus souvent trois ou deux, plus ou moins réunis. On dit qu'un doigt est *allongé*, s'il est un peu plus court que le tarse d'un pied médiocre; *très-long*, lorsqu'il est d'une longueur égale ou supérieure à celle du tarse d'un pied médiocre ou allongé; *court*, s'il est moitié plus court que le tarse d'un pied médiocre; *mutilé*, s'il manque d'ongle. On appelle *versatile* le doigt externe lorsqu'il peut se porter tantôt en avant tantôt en arrière. Le *pouce* (doigt postérieur), est le plus souvent solitaire et rarement dirigé en avant; on le dit *couché*, quand il pose à terre sur toutes ses phalanges; alors il est articulé sur le tarse au niveau des autres; *appuyé*, s'il ne touche au sol que par le bout ou sur son ongle; il est alors à demi-fléchi et attaché au tarse plus haut que les doigts antérieurs; *éloigné*, lorsqu'il ne porte à terre d'aucune manière: il est alors immobile et toujours étendu contre le tarse.

Les PHALANGES sont en nombre qui croît à chaque doigt, en commençant par le pouce qui en a deux et finissant par le doigt externe qui en a cinq.

Les ONGLES, *Ungues*, sont, relativement à leur forme, *droits*, *crochus*, *plats*, *comprimés latéralement*, *convexes*, *tubulés*, *aigus*, *obtus*, *bordés*, *pectinés*.

Illiger divise les PIEDS de cette manière. Il nomme *palmati* (*palmés*), les pieds tétradactyles ou tridactyles, à doigts antérieurs réunis dans une membrane jusqu'à leur extrémité, et à pouce distinct ou nul (les *phénicoptères*, les *avocettes*, les *oies*, les *canards*, les *alques*, les *manchots*, etc.).

Semi-Palmati, les P. palmés, dont la membrane n'outre-passe pas le milieu des doigts (les *spatules*).

Stegani, les P. palmés, dont les quatre doigts sont engagés jusqu'aux ongles dans la même membrane (les *péticans*, les *fous*, les *anhingas*, etc.).

Fissi-Palmati, les P. qui ont des doigts à large bordure, laquelle s'étend à la base d'un doigt à l'autre, et dont les ongles sont en forme de lame sur les bords (les *grèbes*).

Lobati, les P. à doigts dont la bordure est large et découpée par lobes (les *phalaropes*, les *foulques*, les *kétiornes*, les *grèbes*).

Fissi, les P. à doigts distincts, ni étroitement joints, ni unis par une membrane (les *bécasses*, les *colious*, la plupart des *tringas*, les *jacanas*, les *rates*, les *porphyriens*, etc.).

Colligati, les P. à jambes demi-nues, dont deux doigts sont séparés, ou dont les trois antérieurs sont joints à leur base par une membrane courte, qui s'avance à peine au-delà de la première phalange (les *éphasses*, les *huîtriers*, etc.).

uni-Colligati, les P. dont le doigt intermédiaire est joint à l'externe par une membrane et totalement séparé de l'interne (les *chionis*, les *glaréoles*, les *grues*, les *courtis*, etc.).

Bicolligati, les P. dont les doigts antérieurs sont réunis à la base par une membrane (les *engognes*, les *ombrettes*, les *tantales*, les *ibis*).

Vadantes, les P. propres à passer à gué, ont les jambes dénudées de plumes sur leur partie inférieure, à deux, trois et quatre doigts (les *oiseaux de rivage*, les *casoars*, les *autruches*, les *outardes*, etc.).

Cussorii, les P. propres à la course, à jambes demi-nues, à deux ou trois doigts antérieurs confondus ou réunis à la base par une membrane et sans pouce (les *turnix*, les *autruches*, les *adicnèmes*, les *pluviers*, etc.).

Gradarii, les P. propres à la marche, dont les jambes sont couvertes de chair et de plumes jusqu'au talon (vulgairement genou), (les *gallinacés*).

Insidentes, les P. propres à s'asseoir, à jambes des précédens, tétradactyles, fendus, à trois doigts antérieurs réunis à leur base par une membrane courte, qui s'étend jusqu'à la première articulation (les *engoulevents*, les *oiseaux de proie diurnes*).

Gressorii, P. *gradarii*, fendus, à quatre doigts, trois devant, un derrière, les deux extérieurs réunis depuis leur base jusqu'au-delà du milieu, sans aucune membrane intermédiaire (les *martin-pêcheurs*, les *mandrins*, quelques *todiers*, les *calaos*, les *momots*).

Ambulatorii, P. *gradarii*, fendus, à quatre doigts, un derrière, trois devant, dont les extérieurs sont joints seulement à la base de la première phalange (les *corbeaux*, les *pies*, les *pinsons*, les *bruans*, les *fauvettes*, etc.).

Adhâmantés, P. propres à s'accrocher, *gradarii*, à quatre doigts totalement séparés, tous les quatre dirigés en avant, ou un en arrière un peu plus court que les autres, et versatile (les *colibris*, les *martinets*, quelques *engoulevents*).

Scansorii, P. propres à grimper, *gradarii*, à quatre doigts, dont deux devant, deux derrière, le postérieur externe quelquefois versatile (les *perroquets*, les *pics*, les *torcols*, les *barbus*, les *coucous*, etc.).

Æquilibres, P. à l'équilibre du corps; ils sont posés au milieu de l'abdomen, de sorte que le corps de l'oiseau debout est presque horizontal (les *bec-en-oiseau*, les *hirondelles de mer*, les *mouettes*, les *pétrels*, etc.).

Aversi, *compedes*, P. à l'arrière du corps; ils sont engagés vers l'anus, de manière que le corps de l'oiseau debout est totalement droit (les *plongeurs*, les *grèbes*, les *alques*, les *manchots*, etc.).

Congrui, P. adaptés à la masse du corps (les *torcols*, les *coucous*, les *barbus*, les *pics*, etc.).

Plantigradi, P. dont la plante entière jusqu'au talon sert d'appui à l'oiseau. Les *martinets*, des *engoulevents*.

Debiles, P. grêle relativement à la masse du corps (les *jacamars*, les *colibris*, les *oiseaux merches*, les *hirondelles*, les *martinets*, es *engoulevents*, etc.).

Robusti, P. épais relativement à la masse du corps (les oiseaux de proie).

Braccati, P. à jambes dont les plumes sont allongées et pendantes.

Hirsuti, *Pennati*, *Lanati*, P. coaverts jusqu'aux ongles de plumes composées ou simples, le plus souvent lâches.

Semi-Hirsuti, *Semi-Lanati*, P. garnis de plumes jusqu'au milieu du tarse, ou jusqu'au *podarthrum*.

Epollicati, P. à deux ou trois doigts, sans pouce.

Les Pieds selon le même auteur, sont courts quand ils ont moins que la moitié de la longueur du tronc; *medioeres*, s'ils sont un peu plus longs que la moitié de cette longueur; *allongés*, *longs*, *très-longs*, lorsqu'ils sont égaux au tronc ou plus longs.

Nota. — Si l'on désire connoître un plus grand nombre de termes, on les trouvera dans l'*Enchiridion* de Forster, et dans le *Prodromus* d'Illiger.

(v.)

ORNITHOMYIE, *Ornithomyia*, Lat.; *Hippobosca*, Linn., Fab. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, famille des pupipares, tribu des coriaces, et qui ne diffère essentiellement du genre *hippobosque*, dont il est un démembrement, que par les antennes en forme de lames avancées et velues.

Je forme ce genre des *hippobosques* des auteurs, qui vivent sur les oiseaux, d'où vient le mot d'*ornithomyie* (*mauches d'oiseaux*). Ces insectes diffèrent des *hippobosques* proprement dits par leurs antennes, qui ne consistent pas en un tubercule globuleux, inséré dans une fossette, mais en un avancement velu, saillant, placé à la base du support du bec ou de la trompe.

La tête des *ornithomyies* est logée et fixée dans une échancre du corselet; le corselet est presque carré et porte deux ailes; comme celui des *hippobosques*. Les pattes antérieures semblent prendre naissance de dessous la tête; les crochets des tarses paroissent être tridentés.

On trouve ces insectes sur quelques oiseaux, particulièrement sur les *hirondelles*, dans leurs nids. Les uns ont de petits yeux lisses, les autres en sont dépourvus. Les ailes présentent aussi quelques différences; tantôt elles sont assez grandes et obtuses ou arrondies à leur extrémité; tantôt elles sont plus petites, terminées en pointe, mais toujours avec la forme des précédentes ou triangulaires. Enfin, comme dans l'*ornithomyie de l'hirondelle*, elles sont quelquefois étroites et terminées en une pointe assez longue, le docteur Léach, dans une excellente monographie de nos diptères coriaces, ou des *hippobosques* de Linnæus, a fait usage de ces considérations pour établir de nouveaux genres. Les *ornithomyies* qui sont dépourvues d'yeux lisses, et dont les ailes sont triangulaires,

obtus, forment le genre *oxypterum* ; leurs antennes sont d'ailleurs en forme de dents. Les espèces qui ont des yeux lisses, avec les ailes très-étroites et finissant en pointe, composent celui de *stenepteryx*. Celles enfin qui, avec des yeux lisses, ont les ailes triangulaires, assez grandes et obtuses, conservent le nom générique d'*ornithomyia*.

Je nommerai l'espèce la plus commune (*hippobosca avicularia* Linn., Fab.), ORNITHOMYE VERTE, *Ornithomyia viidis*. Cet insecte est de la grandeur de la mouche domestique. Il est d'un vert obscur, plus clair sur les pattes ; les yeux sont d'un brun rougeâtre, et grands. Sur le derrière de la tête est une éminence noire, écailleuse, et ayant trois petits yeux lisses ; ce qui ne se voit pas dans l'*hippobosque* des chevaux. Le dessus du corselet est brun ; les ailes sont vitrées, grandes, ovales, une fois plus longues que le corps, se croisent dans le repos, et ont de grosses nervures noires. Les crochets des tarsi sont accompagnés chacun de deux appendices, courts et arrondis au bout, et d'une pelote ovale et mobile. Cet insecte s'accroche ainsi fortement aux plumes et à la peau des oiseaux.

Il est d'une grande vivacité, court fort vite, souvent de côté, comme les crabes, et s'envole facilement. Il suce le sang des oiseaux. (L.)

ORNITHOMYZES ou RICINS. Nom sous lequel M. Duméril désigne, dans sa Zoologie analytique, une famille d'insectes aptères, composée du genre *ricin* de Degér. Elle correspond à celle de mon ordre des parasites que j'ai nommée : *mandibulés*. V. PARASITES et RICIN. (L.)

ORNITHOPE, *Ornithopus*. Genre de plantes de la diadelphie décandrie et de la famille des légumineuses, qui offre pour caractères : un calice tubuleux, persistant, à cinq dents presque égales ; une corolle papilionacée à étendard entier, à ailes droites et ovales, et à carène très-petite et comprimée : dix étamines, dont neuf réunies à leur base ; un ovaire supérieur linéaire, oblong, à style sétacé et montant, et à stigmate simple ; un légume subulé, grêle, arqué, articulé, contenant une semence arrondie dans chacune de ses articulations.

Ce genre, aux dépens duquel Desvoux a formé les genres ARTOLOBION et MYRIADÈNE, renferme de petites plantes annuelles à feuilles alternes, ailées avec impaire, et à fleurs disposées en tête. On en compte huit à dix espèces, dont trois sont indigènes à la France, mais qui ne présentent rien de remarquable.

L'une, l'ORNITHOPE DÉLICAT, *Ornithopus perpusillus*, a les feuilles pinnées, et les légumes recourbés en dedans. Il se

trouve dans tous les terrains sablonneux et couverts , et a dans sa petitesse une élégance qui le fait voir avec plaisir.

L'autre , l'ORNITHOPE COMPRIMÉ , a les feuilles pinnées , les légumes recourbés en dehors , comprimés , rugueux , et les bractées pinnées. Il se trouve dans les parties méridionales de l'Europe.

La troisième , l'ORNITHOPE TRIFOLIÉ , *Ornithopus scorpioides* , porte son caractère dans son nom. Il se trouve avec le précédent. Ses feuilles écrasées et appliquées sur la peau y excitent une foible irritation. (B.)

ORNITHOPODE. Plante du genre LOTIER. (B.)

ORNITHOPODION (*Pied d'oiseau* , en grec.) Plante citée par Dioscoride , dont les fruits crochus ressembloient aux doigts des pieds d'un petit oiseau. Ses qualités étoient analogues à celles du *vicia*. Cette plante reste inconnue , à moins que ce ne soit l'*ornithopus perpusillus* , L. C. Bauhin réunit sous ce nom , à cette plante , une autre du même genre , (*Or. compressus* , Linn.) , et l'*astragalus sesameus* , L. ; on l'a aussi donné au *coronilla varia*. Dans toutes ces plantes le légume peut représenter un doigt d'oiseau. Le genre *ornithopus* , L. , est l'*ornithopodium* , Tourn. ; on a fait à ses dépens les genres *artolobium* et *myriadenus*. (LN.)

ORNITHOPUS. V. ORNITHOPE et ORNITHOPODION. (LN.)

ORNITHORHYNQUE , *Ornithorhynchus*. Blumenbach , Lacép. , Cuv. , Dumér. , Geoff. , Illig. ; *Platypus* , Shaw. Genre d'animaux rangés dans la classe des mammifères et dans l'ordre des EDENTÉS , famille des MONOTRÈMES.

Ces animaux , les plus singuliers peut-être que l'on connoisse , semblent destinés à former le passage des vertébrés vivipares aux vertébrés ovipares. Ils ont à la fois des points d'organisation qui les rapprochent des mammifères , des oiseaux et des reptiles.

Ils appartiennent à la Nouvelle Hollande , et sont surtout communs dans les eaux douces des environs de la colonie anglaise du port Jackson. On les observa pour la première fois , il y a une vingtaine d'années environ. M. Banks , qui en possédoit plusieurs apportés par Hunter , en envoya un à Blumenbach , qui le décrivit et le figura dans son *Manuel d'histoire naturelle* sous le nom d'*ornithorhynchus paradoxus*. Depuis ce temps , le nom d'ornithorhynque est resté à ces animaux ; et Shaw est le seul qui (dans son livre intitulé : *General zoology*) l'ait changé en celui de *platypus*.

Péron et Lesueur , lors de leur séjour au port Jackson , recueillirent plusieurs ornithorhynques , et les adressèrent au Muséum d'histoire naturelle ; mais seulement à l'état de peaux boursées et de squelette. Cette collection renferme de très-

petites portions des viscères abdominaux de ces animaux, et particulièrement les organes de la femelle, dans un mauvais état de conservation.

Ce que l'on connoissoit sur l'organisation des ornithorhynques, portoit à les faire regarder comme pouvant appartenir à l'une ou à l'autre des trois premières classes d'animaux vertébrés. Le manque d'observations sur les parties essentielles, autorisoit en quelque sorte à les ranger (du moins provisoirement) dans celle des reptiles; c'est aussi ce qu'a fait M. Duméril. Mais M. de Blainville, dans une thèse soutenue devant la faculté des sciences de Paris, en 1812, a prouvé, qu'à l'exemple des naturalistes, qui les premiers avoient admis les ornithorhynques dans les méthodes, il convenait plutôt de les placer avec les mammifères, bien qu'ils n'eussent point de mamelles apparentes, qu'avec les oiseaux et les reptiles, qui cependant ont d'assez nombreux points de rapports avec eux.

M. Geoffroy, le premier, avoit proposé d'établir une famille particulière formée des ornithorhynques et des échidnés, sous le nom de MONOTRÈMES (*V.* ce mot). Cette famille a depuis été adoptée par les zoologistes, et quelquefois sous la qualification d'ordre. M. de Blainville, dans son *Prodrome d'une nouvelle distribution méthodique des animaux*, range ces animaux dans sa sous-classe des mammifères didelphes, et les considère comme anomaux; les échidnés pour fouir, les ornithorhynques pour nager. Il paroît penser qu'ils pourroient être distraits de la classe de mammifères pour en former une particulière.

Avant lui, Illiger en avoit composé son ordre et sa famille des *reptantia*, où il fait entrer sous le nom de *pomphractus*, la tortue écailleuse (*testudo squamata*, Gmel.), qui n'est bien réellement qu'une tortue mal figurée par Bontius.

Les caractères communs à l'échidné et à l'ornithorhynque, consistent notamment dans la ressemblance des organes de la génération, qui ont beaucoup de rapports avec ceux des animaux marsupiaux; dans l'absence totale des mamelles, du moins chez tous les individus observés jusqu'à ce jour; dans l'absence de véritables dents enchâssées; dans la présence d'un ongle surnuméraire, mobile et creux au talon des mâles; dans l'existence d'un cloaque, etc.

La forme des pattes, propres à fouir dans les échidnés, et destinées à la natation dans les ornithorhynques; les épines nombreuses qui recouvrent le corps des premiers tandis que celui des derniers est revêtu d'un poil court et serré; la forme de la queue grosse, aplatie et assez développée dans les ornithorhynques, tandis que cette partie manque

presque totalement dans les échidnés; enfin la différence du museau en bec de canard dans les uns et en forme de tuyère de soufflet dans les autres: tels sont les caractères qui ont servi à distinguer ces deux genres.

Le corps des ornithorhynques est bas sur jambes, allongé, cylindrique, mais cependant un peu moins épais près de la région des épaules que vers celle du bassin. Il se termine postérieurement par une queue aussi large que lui, et d'un quart de sa longueur, laquelle est fort épaisse, aplatie et de forme ovale comme la queue du castor; mais elle est, ainsi que le corps, tout à fait couverte de poils courts et grossiers, traversés par d'autres poils plus rares, plus longs, et aplatis à leur extrémité. La tête est peu séparée du corps, par un cou fort court; elle est petite, sans oreilles externes; les yeux, qui sont très-petits, sont placés sur les côtés et un peu supérieurement: mais ce qui est surtout remarquable, c'est le bec qui saille fort en avant et qui a une ressemblance frappante avec celui des canards. Il est d'une substance cornée nue, et il a vers sa racine un rebord de cette même substance; sa forme est plate, large et arrondie à son extrémité. Ses bords cartilagineux portent de petites dents, qu'on a appelées molaires à cause de leur position vers le fond de la bouche, mais qui ne sont pas implantées dans des alvéoles, comme les dents des mammifères ordinaires: elles sont simplement attachées sur les gencives, au nombre de quatre à chaque mâchoire, c'est-à-dire deux de chaque côté; leur structure présente des fibres accolées verticalement les unes aux autres, et leur couronne est plate; la langue est courte et garnie de papilles, et de deux petites pointes cornées; les narines sont ovales, situées en dessus du bec, à peu de distance de son extrémité, et fort rapprochées l'une de l'autre; la mâchoire inférieure, qui est plus courte et plus étroite que la supérieure, est munie, comme elle, à sa base, d'une sorte de collerette membraneuse; ses bords ont des tries transversales, et son extrémité est légèrement échancrée; la bouche est pourvue d'abajoues. Les quatre pattes sont courtes; les postérieures dirigées en arrière sont fort éloignées des antérieures, qui sont placées latéralement, de façon que le ventre touche à terre. Elles sont toutes terminées par cinq doigts. Les doigts des pattes de devant sont minces, presque égaux, écartés, munis d'ongles longs, étroits et aplatis; ils sont garnis en dessous d'une large membrane qui les dépasse, et qui n'est autre que la paume de la main excessivement dilatée; cette membrane est assez unie sur ses bords, et n'offre ni dentelures ni lobes. Les pieds de derrière ont les doigts réunis jusqu'aux ongles, tous dans la même direction, les ongles

plus arqués , et l'on remarque à leur base des demi-palmures , comme on en observe entre les doigts de quelques espèces de quadrupèdes aquatiques. Dans les mâles seulement , il y a au côté interne du métatarse de ses pieds , un fort ergot conique , pointu , qui n'appartient pas à un sixième doigt comme on l'a cru , mais qui est attaché sur la peau. Cet ongle est creux , et percé d'un trou très-fin vers sa pointe ; il renferme dans son intérieur et à sa base une vésicule qui se remplit d'une liqueur particulière , qui , introduite dans la plaie faite par cet ongle , envenime la blessure et rend la guérison difficile (1). Les organes de la génération ne sont point apparens au dehors , et leur issue aboutit à un cloaque commun , pour la sortie des excréments et des urines , ainsi que cela s'observe dans beaucoup de rongeurs et d'édentés. Les mamelles ne sont pas visibles , soit que l'on n'ait pas employé les moyens convenables pour les chercher , soit qu'elles ne se développent qu'au temps de la gestation , soit même qu'elles n'existent jamais ; ce qui pourroit être , si , comme le dit M. de Blainville , les petits restoient assez de temps dans l'utérus de leur mère pour n'avoir pas besoin d'être allaités après leur sortie , ce qui seroit assez bien en rapport avec la facilité avec laquelle chacun de ces utérus communique dans le vagin.

Les caractères anatomiques les plus saillans des ornithorhynques sont les suivans : tête petite ; cavité du crâne assez spacieuse ; os maxillaires singulièrement prolongés en avant en une longue apophyse spatuliforme , destinée à soutenir le bec corné ; quarante-neuf vertèbres en tout , savoir : sept cervicales , dix-sept dorsales , deux lombaires , deux sacrées et vingt-une caudales , dont les huit premières sont surtout des apophyses transverses très-allongées ; première pièce du sternum ayant de chaque côté une sorte d'apophyse transverse ; dix-sept côtes , dont onze fausses ou asternales ; clavicules très-minces ; omoplate ayant son corps en forme de serpe , et munie d'une grosse apophyse ou appendice faisant évidemment partie de cet os , qui descend se joindre au sternum ; bassin pourvu , comme dans tous les animaux à bourses , d'os dits *marsupiaux* , assez longs , triangulaires , articulés par leur base avec le pubis , se portant en avant , et divergeant en dehors ; une épiglotte au larynx ; le cœur a ,

(1) Cet ongle surnuméraire avoit été d'abord considéré comme un attribut des mâles , comparable aux éperons de certains oiseaux gallinacés. On avoit aussi pensé qu'il pouvoit servir à l'accouplement ; mais ce n'est que dans les derniers temps que l'on a reconnu son véritable usage. C'est à M. de Blainville que l'on doit le peu que l'on sait sur sa structure.

comme celui des mammifères, deux oreillettes et deux ventricules ; les poumons sont grands, allongés, libres ; le droit à trois lobes, suivant M. Home, et à quatre, selon M. Cuvier ; le diaphragme est très-grand ; l'estomac est très-petit et ne sauroit mieux être comparé qu'à une sorte de poche élargie vers son fond, appliquée sur le côté gauche de l'œsophage, qui semble ensuite se continuer dans le duodénum ; l'intestin présente une multitude de lames saillantes et parallèles ; le cœcum est petit ; la rate est plus grande que l'estomac, rectangulaire et formée de deux lobes allongés ; le foie est grand, composé de quatre lobes et un lobule ; la vésicule du fiel est grande et allongée ; les vaisseaux hépatiques sont très-courts ; les reins globuleux ; la vessie est fort grande, très-mince, pyriforme, etc. Les organes de la génération sont surtout remarquables dans ces animaux. Les testicules sont renfermés dans le ventre, près des reins ; le canal de l'urètre ne suit point la longueur de la verge, mais aboutit à l'anus, ainsi que dans les oiseaux. Le gland du pénis est double et terminé par des épines percées, et il paroît que la semence sort par les trous de ces épines. La femelle a l'orifice du vagin placé dans l'ouverture de l'anus ; au fond du vagin sont l'orifice de l'urètre et les deux trompes qui peuvent être considérées comme deux matrices. C'est cette structure, analogue à celle des squales et des reptiles ovovivipares, ainsi que l'absence de mamelles, qui ont fait penser à M. Home que l'ornithorhynque étoit un animal ovipare.

On n'a encore trouvé les ornithorhynques que dans les rivières qui avoisinent le port Jackson, et notamment celle qui a reçu le nom de Nepean, sur la côte orientale de la Nouvelle-Hollande, par les 33 et 34° de latitude méridionale et les 148 et 149° de longitude orientale. Les Anglais, qui ont passé, en 1815, les montagnes bleues, situées en demi-cercle autour de la colonie, les ont rencontrés en abondance dans la rivière de Campbell et dans celle de Macquarie, mais de plus forte taille que ceux du Nepean.

Ces animaux sortent rarement de l'eau, où ils nagent avec une extrême facilité. Lorsqu'ils sont à terre, ils rampent plutôt qu'ils ne marchent, ce qui est nécessité par la brièveté de leurs membres et la longueur de leur corps. On ne sait rien de positif sur leur genre de nourriture ; mais la singulière ressemblance qui existe entre leur museau et le bec des canards, porte à penser qu'ils vivent, comme ces oiseaux, de vers ou d'insectes aquatiques, qu'ils trouvent dans la vase des étangs et des rivières qu'ils habitent.

On en a distingué deux espèces ; mais l'une d'elles n'est peut-être qu'une variété d'âge de l'autre.

Première Espèce — ORNITHORHYNQUE ROUX (*Ornithorhynchus rufus*), Péron et Lesueur, Voyage aux Terres Australes, atlas, pl. 34, fig. 2, 7 et 8. — Blumenbach, Manuel d'hist. nat., tom. 1, pag. 165, pl. 14. — Home, Transact. philos. 1802. — *Platypus anatinus*, Shaw. Gen. zool., t. part. pl. V. pl. A. 25 de ce Dictionnaire.

Cet animal est long d'un pied deux pouces, depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout de la queue. Celle-ci a cinq pouces de long sur deux de largeur. La tête entière a un peu plus de quatre pouces, sur quoi le bec fait à peu près la moitié. Tout le corps est couvert d'un poil court, fort serré et lisse. Ce poil est de deux sortes: l'un, appliqué contre la peau, est le moins long et le plus fin; sa couleur est le gris ardoisé clair; l'autre perce le premier et est seul apparent au dehors; il est très-mince et gris à sa base, et aplati en spatule à sa pointe, qui est d'un brun fauve très-luisant. Le dessous du corps est blanc argenté, ainsi qu'une petite tache en avant de chaque œil.

Seconde Espèce. — ORNITHORHYNQUE BRUN (*Ornithorhynchus fuscus*), Péron et Lesueur. — *Atlas du Voyage aux terres Australes*, pag. 34, fig. 1, 5 et 6.

Cette espèce, si elle doit être conservée, ne diffère de l'autre qu'en ce que son poil est d'un brun noirâtre, aplati et crépu, au lieu d'être roussâtre, menu et lisse. (DESM.)

ORNITHORHYNQUE EPINEUX (*Ornithorhynchus histrix*), Home. C'est l'ÉCHIDNÉ. V. ce mot. (DESM.)

ORNITHOSPERME. Sous-genre proposé par Rafinesque, *Florule de la Louisiane*, pour placer la QUAMOCLITE AVICULAIRE. (B.)

ORNITHOTHYPOLITE. Empreinte d'oiseaux. V. OISEAUX FOSSILES. (DESM.)

ORNITHROPHE, *Ornitrophe*. Genre de plantes de l'occandrie monogynie et de la famille des saponacées, qui offre pour caractères: un calice divisé en quatre parties; une corolle de quatre pétales; huit étamines; un ovaire supérieur, didyme, surmonté d'un style à stigmat bifide; un drupe pyriforme, petit, dont le noyau est osseux et monosperme.

Ce genre renferme huit espèces d'arbres à feuilles ternées et à fleurs disposées en grappes axillaires, dont trois sont des Indes, et trois de l'Amérique. Deux de ces espèces, dont un des ovaires est sujet à avorter, avoient été placées par Linnæus parmi les SUMACS, et les trois d'Amérique avoient

été établies en titre de genre particulier par Swartz, successivement sous les noms d'ALOPHYLLE et de SCHMIDÉLIE. Un autre avoit été de plus établi par Forster, sous le nom d'APORÉTIQUE ; de sorte que, selon quelques botanistes, ce genre doit être supprimé. (B.)

ORNO, ORNELLO. Ces noms sont ceux du FRÈNE A LA MANNE (*fraxinus ornus*, L.), en Italie. (LN.)

ORNOBALLO. Nom qu'on donne, en Espagne, à l'ASCLÉPIADE NOIRE, *asclepius nigra*, Linn. (LN.)

ORNOS. C'est, en grec moderne, le FIGUIER MÂLE, c'est-à-dire, dont le fruit n'est pas pulpeux. (B.)

ORNOS ou ORNUS. Théophraste donne ce nom à un arbre qui est, dit-on, l'espèce de frêne qui produit la manne. Selon Columelle, l'*ornus* de Virgile est une espèce de frêne sauvage qui croissoit dans les lieux montueux. Pline rapporte qu'au-delà du Pô (relativement à Rome), on se servoit de l'*ornus* pour échalasser la vigne. Belon et Daléchamp, parmi les modernes, sont les premiers qui aient donné le nom d'*ornus* au frêne de ce nom, appelé aussi *oreomelia* (frêne de montagne en grec). Ruellius, Dodonée, Gesner, ont pris pour l'*ornus* le sorbier des oiseaux (*sorbus aucuparia*). Traagus et Lonicerus ont cru que c'étoit le charme (*carpinus betulus*). D'autres auteurs ont cité le hêtre ou même le frêne ordinaire. Il paroît que le frêne à feuilles de lentisque a été donné aussi pour tel. Maintenant le nom d'*ornus* est resté au frêne à la manne, connu depuis long-temps en Calabre et en Sicile, sous le nom d'*orno*. Tournefort et Micheli ont fait de cette plante (*fraxinus ornus*, Linn.), un genre *ornus*, caractérisé par la présence d'une corolle et de quatre pétales, et par ses fleurs hermaphrodites. Linnæus et Adanson ne l'ont pas adopté, il nous semble avec raison. Moench, Cavanilles et Persoon l'ont rétabli. V. FRÈNE. (LN.)

ORNUS. V. ORNOS, (LN.)

mai 1869 — **OROBANCHE, Orobanche.** Genre de plantes parasites des racines des autres plantes, de la didynamie angiospermie et de la famille des orobanchoïdes, qui offre pour caractères : un calice tubuleux, à deux ou cinq divisions, coloré, persistant, et accompagné de trois bractées (quelquefois il manque) ; une corolle tubuleuse, bilabée, à tube ventru, à lèvre supérieure concave et échancrée, et à lèvre inférieure réfléchie, trifide et inégale ; quatre étamines, dont deux plus longues, placées sous la lèvre supérieure ; un ovaire oblong, ayant à sa base une glande ovale, et à son sommet un style terminé par deux stigmates à deux lobes ;

une capsule à une loge , à deux valves et à un grand nombre de semences.

Ce genre renferme des herbes presque charnues , rous-sâtres , à racine tubéreuse , à tiges simples ou rameuses , garnies , au lieu de feuilles , d'écaillés membraneuses , souvent imbriquées , et à fleurs disposées en épis terminaux. On en compte une trentaine d'espèces , qu'on sépare en deux divisions , à raison de celles de la corolle , et parmi lesquelles il en est deux dont Desfontaines a cru devoir faire un genre particulier , sous le nom de PHÉLYPÉE ; dans son excellente *Flore atlantique*.

Il faut distinguer dans les *orobanches à corolle quadrifide* :

L'OROBANCHE MAJEURE , qui a la tige simple , pubescente , le calice divisé en deux parties , les découpures bifides , et les étamines plus courtes que la corolle. C'est l'*orobanche elatior* , figurée tab. 17 du 4.^e vol. des *Transactions de la Société Linnéenne de Londres*. Elle s'élève de deux à trois pieds , et est rare.

L'OROBANCHE COMMUNE , qui a la tige simple pubescente , le calice divisé en deux parties , et chaque partie trilobée. Elle se trouve très-communément par toute l'Europe , dans les prés secs , sur le bord des chemins , dans les bois taillis. Elle a été généralement confondue avec la précédente , quoi qu'elle ne s'élève qu'à six ou huit pouces , et qu'elle ait des caractères particuliers. C'est cette espèce que l'on emploie quelquefois en médecine : on la dit propre , prise en poudre , à guérir les coliques venteuses. Un dicton de berger feroit croire qu'elle met en rut les taureaux qui en mangent ; mais ce fait a besoin de confirmation.

L'OROBANCHE FÉTIDE , qui a la tige simple , pubescente , le calice divisé en deux parties mucronées , et l'épi accompagné de longues bractées. Elle a été découverte par Poiret et Desfontaines sur les côtes de Barbarie. Elle répand une odeur spermatique très-fétide.

L'OROBANCHE D'AMÉRIQUE , qui a la tige simple , imbriquée d'écaillés , la corolle recourbée , et les étamines saillantes. Elle se trouve dans la Caroline , sur les racines des arbres , où elle forme de grosses touffes , ainsi que je l'ai fréquemment observé. Chaque tige est de la grosseur et de la longueur du doigt.

L'OROBANCHE DE VIRGINIE , qui a la tige rameuse et la corolle à quatre divisions. Elle se trouve en Virginie et en Caroline , où elle passe , d'après ce que j'en ai appris , pour être un bon remède contre les cancers au sein.

Parmi les *orobanches dont la corolle est à cinq divisions* , il faut remarquer :

L'OROBANCHE RÂMEUSE, qui a la tige rameuse, les bractées ternées, le calice court et profondément divisé en quatre parties. Cette espèce se trouve parmi les chanvres, les tabacs, etc. On a vu des propriétaires être obligés d'interrompre la culture de leurs chanvres pendant plusieurs années avant de pouvoir la détruire. Elle suce la substance des pieds sur lesquels elle s'établit, et les fait périr avant la floraison.

Palisot-de-Beauvois a observé qu'un SCLÉROTIUM vit aux dépens des racines de cette orobanche.

L'OROBANCHE LISSE, qui a la tige simple, sans poils, les stipules ternées, et le calice souvent à cinq divisions. Elle se trouve dans les terrains secs et stériles. C'est l'*orobanche bleue* de plusieurs auteurs.

L'OROBANCHE DES TEINTURIERS, qui a la tige simple, imbriquée d'écaillés, le calice à cinq divisions, et les bractées latérales. Elle croît en Arabie et en Barbarie, où elle a été observée par Forskaël, Poiret et Desfontaines. On s'en sert dans le pays pour donner aux laines une couleur jaune obscure. C'est la PHÉLIPÉE JAUNE, figurée table 146 de la *Flore atlantique*. (B.)

OROBANCHE. Cette plante, selon Dioscoride et Pline, croissoit dans les lieux où l'on cultive les pois et autres légumes de même espèce qu'elle faisoit périr. C'est ce qu'exprime, en grec, son nom d'*orobanche* (*étrangle-orobe*). Elle avoit une tige épaisse, grasse, rouge, velue sans feuilles; sa fleur étoit blanchâtre ou d'un jaune paille; sa racine, d'après Pline, devoit être tuberculiforme, puisqu'il dit que de la forme de cette racine l'*orobanche* étoit appelé *cynomorion*. L'on mangeoit l'*orobanche* cuite ou crüe, en guise d'asperges.

Théophraste ne paroît pas avoir donné le nom d'*orobanche* à la même plante que Dioscoride, puisque son *orobanche* étouffoit les herbes en s'entortillant autour d'elles.

Pline nomme cette plante, liv. 18, c. 27. Mais dans son liv. 22, c. 25, c'est de l'*orobanche* de Dioscoride qu'il s'agit.

Il en résulte : 1.^o que l'on a regardé, et avec beaucoup de raison, l'*orobanche* de Dioscoride, Galien, Oribase, Æginet, Ætius, comme une espèce d'*orobanche*. On cite aussi l'*ophrys nidus avis*; 2.^o que l'*oboranche* de Théophraste a été rapportée à la cuscute ou liseron des champs, au *polygonum convolvulus*, et à la gesse aphaca.

Le nom d'*orobanche* est devenu ensuite celui non-seulement des OROBANCHES, mais aussi de celui des plantes qui ont le même port, ou le même aspect, savoir : les *ophrys corallo-rhiza*, *nidus avis*, etc., les *lathraea*, les *monotropa*, l'*obolaria*, le *tozzia alpina*, etc. Le genre *orobanche* de Tournefort a été

adopté par Linnæus, qui y avoit rapporté des espèces dont on a fait ensuite les genres *æginetia* et *phelipæa*. Le genre *orobanche* est le type d'une nouvelle famille de plantes, les *orobanchoïdes* de Ventenat. (LN.)

OROBANCHIE, *Orobanchia*. Genre de plantes établi par Vandeli dans la didynamie angiospermie, et dans la famille des scrophulaires. Ce genre ne diffère des BARTSIES que par son fruit qui est une capsule uniloculaire, à deux valves, contenant des semences petites et nombreuses. Il renferme deux plantes vivaces, originaires du Brésil. (B.)

OROBANCHOÏDES. Ce genre est le même que le *monotropa*, Linn. V. MONOTROPE. (B.)

OROBANCHOIDES. Famille de plantes, qui présente pour caractères : un calice persistant, à quatre ou à sept divisions, quelquefois nul, et suppléé par des bractées ; une corolle ordinairement labiée ; des étamines didyames ; un ovaire simple, à style unique, à stigmate simple ou bifide ; une capsule uniloculaire, bivalve, polysperme ; des placentas adhérens au milieu des valves ; un péricarpe charnu, dur, presque corné ; un embryon très-petit, excentrique.

Les plantes de cette famille qui, au reste, n'est pas adoptée par tous les botanistes, sont souvent parasites des racines des arbres. Elles sont remarquables par leur tige ordinairement herbacée, presque succulente ou charnue, simple ou rameuse, garnie d'écaillés plus ou moins serrées, qui semblent tenir lieu de feuilles ; leurs fleurs rarement solitaires, plus souvent disposées en épis, sont munies de bractées.

Ventenat, de qui on a emprunté ces expressions, rapporte quatre genres à cette famille, qui est la seconde de la huitième classe de son *Tableau du Règne végétal*, et dont les caractères sont figurés pl. 8, n.º 3 du même ouvrage. Ces genres sont : HYOBANCHE, OBOLAIRE, OROBANCHE et CLANDESTINE. V. ces mots. (B.)

OROBAX et **OROBILION**. Deux noms que les Grecs donnoient au PÉONIA. V. ce mot. (LN.)

OROBÉ, *Orobus*. Genre de plantes de la diadelphie décandrie, et de la famille des légumineuses, dont les caractères consistent : en un calice tubuleux, à cinq dents, dont les deux supérieures sont plus courtes et plus profondes ; une corolle papilionacée, composée d'un étendard en cœur réfléchi sur les côtés, de deux ailes oblongues et conniventes, et d'une carène montante et aiguë, divisée en deux à sa base, dix étamines, dont neuf réunies à leur base ; un ovaire supérieur cylindrique ou comprimé, surmonté d'un style filiforme, courbé et terminé par un stigmate pubescent ; un légume oblong, cylindrique, terminé par le style qui persiste, qui s'ouvre en deux

valves, et contient dans une seule loge plusieurs semences arrondies.

Ce genre renferme des plantes vivaces, la plupart indigènes à l'Europe, dont les feuilles sont alternes, bijuguées ou ailées sans impaire, à stipules dentées à leur base, et à fleurs disposées en épis axillaires et terminaux. On en compte une vingtaine d'espèces, dont les plus communes sont :

L'OROBES DES PYRÉNÉES, dont la tige est rameuse, droite, les feuilles bijuguées, lancéolées, nervées, et dont les stipules sont presque épineuses. On la trouve dans les Pyrénées et dans les autres montagnes des parties méridionales de la France.

Cette plante et deux autres, également très-belles et propres aux mêmes montagnes, ont été figurées par M. Picot-la-Peyrouse dans le premier volume des Mémoires du Muséum d'histoire naturelle de Paris.

L'OROBES NOIRE, qui a la tige rameuse, droite, les feuilles quadrijuuguées ou sexjuuguées, et les folioles ovales-oblongues. Elle se trouve dans les forêts. On l'a appelée *noire*, parce qu'elle prend toujours cette couleur en se desséchant.

L'OROBES JAUNE, qui a les feuilles pinnées, les folioles ovales-oblongues, les stipules arrondies et demi-sagittées, dentées, la tige simple. Elle se trouve sur les montagnes des parties méridionales de l'Europe.

L'OROBES PRINTANIÈRE, qui a les feuilles pinnées, les folioles ovales, les stipules à demi-sagittées, très-entières, et la tige simple. Elle vient en Italie. Ses fleurs sont purpurines et assez agréables à la vue. Cette plante fleurit une des premières dans le climat de Paris, et cela fait qu'on la cultive dans quelques jardins d'agrément.

L'OROBES TUBÉREUSE a les feuilles pinnées, les folioles presque cylindriques, les stipules à demi-sagittées et entières, et la tige peu rameuse. Elle se trouve dans les bois argileux, dans les prés couverts. Sa racine est tubéreuse, ou mieux, formée par des fibrilles qui, de distance en distance, se gonflent, forment des nodosités qui donnent naissance à d'autres fibrilles latérales, de manière qu'un seul pied fournit ordinairement sept à huit ganglions gros comme des noisettes, dont la chair, cuite dans l'eau, est assez agréable et très-nourrissante. J'en ai fréquemment mangé, pendant la disette, dans ma retraite de la forêt de Montmorency, où elle est assez commune. La tige ne sort jamais directement d'un de ces ganglions, mais d'une fibrille latérale: en conséquence, il est assez difficile de récolter en totalité ceux des pieds que l'on a en vue. Cette plante vient assez bien dans les jardins, et ses ganglions y acquièrent plus de grosseur; mais, malgré

cela, on ne doit pas la regarder comme pouvant devenir importante pour l'homme sous le rapport de la nourriture.

L'OROBE DES BOIS a les tiges couchées, hérissées et rameuses. Elle croît dans plusieurs parties montueuses et boisées de la France.

On cultive dans quelques cantons, sous le nom d'*orobe* ou *pois de pigeon*, la *lentille ers*. Voyez au mot LENTILLE. (B.)

OROBÉ-BATARD. C'est la même plante que l'ERS, *ervum ervilia*. (LN.)

OROBITES. Concrétions calcaires, globuleuses, de la grosseur d'une semence d'*orobe* ou *pois de pigeon*. Voy. AMMITES, CONCRÉTIONS ET OOLITES. (PAT.)

OROBOS ou OROBON des Grecs (*Orobos* et *ervum* des Latins). Selon Dioscoride, c'est une petite plante à feuilles petites et étroites, et dont les graines étoient contenues dans des siliques. L'on faisoit, avec ses graines, que Théophraste compare pour leur forme ronde à celles du poivre, une farine employée seulement en médecine, comme émolliente, diurétique. La farine de l'*orobos* mangée, appesantissoit la vue et troubloit les fonctions de l'estomac. Les anciens distinguoient plusieurs *orobos*, l'un cultivé, l'autre sauvage. Le premier se subdivisoit en *orobos blanc* et *orobos roux*, selon la couleur de la graine. Galien indique deux autres *orobos*, l'un à graine pâle et l'autre de Crète et à graines petites. Les deux premiers répondoient à l'*ervum* des Latins, et dans Pline se trouvent réunis au *vicia*.

D'après l'étymologie du nom d'*orobos* (nourriture de bœuf), on doit croire que ces plantes croissoient dans les champs avec assez d'abondance pour être recherchées des bœufs. Plusieurs plantes légumineuses paroissent être ces anciens *orobos*, et notamment l'ERS (*Erva ervilia*) donnée par presque tous les auteurs pour l'OROBOS de Dioscoride. C'est à cette plante et à ses variétés que C. Bauhin conserve le nom d'*orobus*. Clusius est le premier qui, sous le nom d'*orobus pannonicus*, ait réuni presque toutes les espèces européennes du genre actuel *orobus*, lesquelles sont les *orobus sylvestris* de C. Bauhin. Tragus et Brunfelsius croyoient revoir les anciens *orobus* dans le *vicia sativa* ou la VESCE et ses variétés, et dans le *vicia sepium*.

Le nom d'*orobus* a été donné à plusieurs espèces de *lathyrus*, de *vicia*, d'*ervum*, de *galega*, à l'*abrus*, etc.

Le genre *orobus*, établi par Tournefort et adopté par Linnæus, n'a pas encore éprouvé le sort qu'éprouvent à présent presque tous les genres de plantes, celui d'en voir faire à ses dépens. Cependant l'on doit faire observer que Tournefort

y avoit rapporté l'*abrus*, dont Linnæus fit une espèce de *glycine* avant d'en faire un genre distinct. (LN.)

O-RO-CAY. Il paroît qu'en Cochinchine c'est le nom du **Houx** (*ilex aquifolium*). (LN.)

ORONCE, *Orontium*. Genre de plantes de l'hexandrie monogynie, et de la famille des arôides, qui offre pour caractères : une spadix cylindrique, portant, dans des enfoncements isolés, un grand nombre de fleurs, ayant chacune une corolle de six pétales persistans ; six étamines très-courtes ; un ovaire arrondi, comprimé, sans style, et à stigmatte bifide. Le fruit est une follicule mince, enfoncée, dans la spadix, et ne contenant qu'une seule semence ronde et fongueuse.

Ce genre renferme deux plantes à feuilles radicales, et à hampes nues portant la spadix à leur extrémité.

L'une, l'**ORONCE AQUATIQUE**, a les feuilles ovales-oblongues, et l'épi mince et long. Elle se trouve dans l'Amérique septentrionale, dans les eaux tourbeuses, et fleurit au premier printemps. J'ai observé que ses graines germoient dans leur follicule, et ne tomboient dans l'eau que lorsque la radicule avoit deux ou trois lignes de long.

L'autre, l'**ORONCE DU JAPON**, a les feuilles ensiformes, veinées, et l'épi ovale. Elle se trouve au Japon, et paroît ne pas différer de la plante qui a servi de type au genre **TUPISTRE**. (B.)

ORONGE. Nom vulgaire d'une espèce d'**AGARIC** qui croît dans le Midi de l'Europe, et qui se mange. Paulet regarde ce champignon comme le type d'une famille dans laquelle il place tous les **AGARICS** bulbeux à leur base.

Voici les espèces qu'il réunit à cette famille :

L'**ORONGE FRANCHE** ou **ORONGE JAUNE D'ŒUF**, qui est celle dont il vient d'être parlé comme si excellente. Elle est figurée pl. 134 de son *Traité des champignons*.

L'**ORONGE CIGUE** et ses variétés. C'est l'**AGARIC BULBEUX** de Bulliard et de beaucoup d'autres botanistes, le fameux *fungus phalloides annulatus sordidè virescens et patulus* de Vaillant, un des plus dangereux des champignons qui croissent en France, parce qu'il ressemble un peu au champignon de couche, et qu'il a son odeur. V. sa figure, pl. 155 et 156 de l'ouvrage précité.

L'**ORONGE CIGUE VERTE** et l'**ORONGE CIGUE BLANCHE** sont regardées par quelques botanistes comme des variétés de la précédente, et par d'autres comme des espèces. Elles sont constamment plus petites, mais non moins dangereuses.

L'**ORONGE COQUEMELLE**. Elle est presque blanché, bonne à manger.

L'ORONGE TANNÉE. Elle est d'un brun-rougeâtre et fort délétère.

L'ORONGE CROIX DE MALTE, dont le chapeau se divise en cinq ou six lobes. Elle est fort dangereuse.

L'ORONGE COULEUVRE. Son chapeau est brun et son pédicule ponctué de la même couleur. Elle n'est pas nuisible.

L'ORONGE GERCÉE, dont le chapeau est en dessus d'un roux jaunâtre, et gris en dessous; l'ORONGE CIRE JAUNE, dont le chapeau est en-dessus d'un jaune de gomme-gutte et rougeâtre en dessous; l'ORONGE SATINÉE, qui est partout grise, et offre des stries sur le bord supérieur de son chapeau; l'ORONGE DES VIGNES, qui est d'un brun pâle; sont innocentes. On en voit les figures pl. 150 de l'ouvrage ci-dessus.

L'ORONGE SUCRÉE, dont le chapeau est aplati et jaunâtre; et l'ORONGE SÉPENT, dont le chapeau est conique et noirâtre, sont au contraire fort dangereuses.

Les figures de ces quatre espèces se voient pl. 151 de l'ouvrage précité.

L'ORONGE PAUCIÈRE est jaunâtre, avec des taches de peau brunâtre. Elle atteint un demi-pied de diamètre et autant d'élevation. On la trouve dans les bois au nord de Paris. Elle se rapproche beaucoup de la *fausse oronge*, et est aussi dangereuse qu'elle.

L'ORONGE FAUSSE ORONGE, *Agaricus muscarius*, Linn., a le chapeau en dessus d'un rouge aurore taché de jaune et de blanc, et en dessous gris. Elle est extrêmement commune par toute la France, et extrêmement délétère. Sa ressemblance avec la vraie oronge, surtout dans sa jeunesse, cause annuellement de nombreux accidens. Beaucoup d'auteurs l'ont figurée, et en dernier lieu Paulet, pl. 157.

L'ORONGE DORÉE OU PERLÉE ressemble beaucoup à la précédente, mais sa couleur est plus jaune et elle est plus petite. On la voit figurée pl. 158 de l'ouvrage précité. Elle n'est pas nuisible.

L'ORONGE VISQUEUSE OU GRIVÉLÉ VISQUEUX a le chapeau gris brun, tacheté de gris rougeâtre en dessus. Le dessous et le pédicule sont d'un gris cendré. Sa saveur est un peu sucrée, et son odeur nauséuse. Elle cause des vomissemens violens, mais rarement la mort. Paulet l'a figurée pl. 159.

L'ORONGE VITREUSE est d'un gris rougeâtre en dessus, avec des taches blanchâtres irrégulières. Elle est cendrée en dessous, avec le pied très-rougeâtre. C'est l'*agaricus pustulatus* de Scopoli. Paulet l'a figurée pl. 161. Elle n'est pas bonne, mais n'est pas mortelle.

L'ORONGE PERLÉE est d'un jaune brun, avec de petites taches anguleuses semblables à des perles. On la trouve aux environs de Paris, dans les bois. Sa figure se voit pl. 160 de l'ouvrage ci-dessus.

L'ORONGE POMME DE PIN est toute grise. La surface supérieure de son chapeau est parsemée de saillies anguleuses analogues à celles des cônes du pin.

L'ORONGE A FACETTES DE DIAMANS est de même couleur que la précédente, mais plus petite, et ses saillies sont plus arrondies et plus pointues.

L'ORONGE A POINTES DE RÂPE, ou la PETITE RÂPE, a le chapeau d'un fauve clair, hérissé de pointes en dessus. En dessous, elle est grise, ainsi que le pied.

L'ORONGE A POINTES DE TROIS QUARTS, ou la PALETTE A DARDS, est entièrement grise, avec la surface supérieure couverte de pointes triangulaires. (B.)

ORONTIUM. Plante citée par Galien, et plus anciennement par Archigène, et ainsi nommée, dit-on, du mot *aurantium*, parce qu'elle se rapporte à un MUFLIER qui en a conservé le nom (*antirrhinum orontium*).

Plusieurs autres espèces de MUFLIER ont été décrites sous le nom d'*orontium*. M. Persoon en a fait un genre sous le même nom.

Dans le même ouvrage de M. Persoon (le *Synopsis plantarum*), on retrouve aussi le genre *orontium*, Linn., qui est totalement différent, et auquel, dans ce cas, l'on auroit pu rendre le nom d'*amidena*, que lui donnoit Adanson. Voyez ORONCE et MUFLIER. (LN.)

OROP. Nom que les Hottentots donnent au GONOLEK-BACBAKIRI. (V.)

OROPESA. Espèce de SAUGE (*salvia æthiopis*, Linn.), en Espagne. (LN.)

OROSPIZA. Nom du PINSON D'ARDENNES, dans Belon. C'est l'*orospize* d'Aristote, selon Willughby, l'*orospizes* des Grecs. (V.)

OROSPIZÈS. V. OROSPIZA. (S.)

OROSTACHYS. Genre de plantes indiqué dans le Catalogue de 1812, du jardin des plantes du comte Alexis de Razoumoffsky, à Gorenki, mais dont les caractères ne sont pas encore publiés. On y rapporte le *cotyledon malacophyllum* de Pallas, et le *crassula spinosa*, indiqué sous le nom de *O. chlorantha*. Ce genre paroît intermédiaire entre le *cotyledon* et le *sedum*. (LN.)

OROYENDOLA. Nom espagnol du LORIOT. (V.)

OROZO, *Mus furunculus*, Linn. Petit quadrupède rongeur, qui se trouve en Sibérie, et qui a été décrit par Messerschmid et Pallas. Il appartient au genre des HAMSTERS. *V.* ce mot. (DESM.)

OROZUZ. Nom de la RÉGLISSE, en ESPAGNE. (LN.)

ORPAILLEURS. On donne ce nom à ceux qui s'occupent au lavage des sables aurifères de quelques-unes de nos rivières. Cette dénomination vient des paillettes d'or dont ils font la recherche. (PAT.)

ORPHANUS. *V.* ORPHESIUS. (LN.)

ORPHE. Poisson du genre SPARE. C'est aussi le nom d'un autre poisson du genre CYPRI. (B.)

ORPHÈLE. C'est sous ce nom que, à l'article BAORAB, on a indiqué le genre que Loureiro a nommé OPHELE. *V.* ce mot. (LN.)

ORPHELINE, *Concha pupillaris*. Nom que les conchyliologues donnoient à plusieurs coquilles bivalves; c'est particulièrement celui de deux VÉNUS. (B.)

ORPHESIUS. C'est selon Boëce de Boot, une variété inférieure d'opale, ou même une fausse opale. Elle est d'une couleur vineuse blanchâtre et laiteuse. De telles opales, dit-il, se trouvent en Hongrie. Il paroît que l'*orphanus* d'Albert-le-Grand est la même pierre, ou l'opale dans toute sa pureté; car il lui attribue une haute valeur. (LN.)

ORPHIE (*Belone*). Nom d'une espèce d'ÉSOCE assez commune dans nos mers, que Cuvier regarde comme le type d'un sous-genre qui a pour caractères : un long museau fermé par les intermaxillaires; les mâchoires garnies de petites dents; une rangée de grosses écailles carénées de chaque côté du corps, qui est très-allongé.

L'ORPHIE BELONE est figurée pl. D 24 de ce Dictionnaire. (B.)

ORPHITEBEOCA et **ORPHITO**. Noms que les Égyptiens donnoient à la plante dite *quinquefolium* ou *pentaphyllum*. *V.* ces mots. (LN.)

ORPHRYDES. *V.* FLEUR A MOUCHES. (LN.)

ORPIMENT et **ORPIN MINÉRAL**. Noms qui dérivent du latin *aurum pigmentum*, *fard d'or*. Il a été donné à l'ORPIMENT, parce que ce minéral sert dans la peinture. C'est l'ARSENIC SULFURÉ JAUNE. *V.* cet article. (LN.)

ORPIN, *Sedum*. Genre de plantes de la décandrie pentagynie et de la famille des succulentes, qui offre pour caractères : un calice à cinq divisions aiguës et persistantes; une corolle de cinq pétales lancéolés, planes et ouverts; dix étamines; cinq ovaires surmontés d'un style court à stigmat ob-

tus ; cinq écailles nectarifères ; cinq capsules à plusieurs semences. Ce genre, auquel Decandolle réunit la RHODIOLE, renferme des plantes dont les feuilles sont alternes, épaisses et charnues, tantôt planes, tantôt cylindriques, et dont les fleurs sont disposées en corymbes terminaux ou axillaires. On en compte plus de cinquante espèces, la plupart appartenant à l'Europe, et dont on peut voir la plus grande partie supérieurement figurée dans l'ouvrage de Redouté, sur les *Plantes grasses*.

Parmi les espèces à feuilles planes, il faut principalement remarquer :

L'ORPIN REPRISE, *Sedum telephium*, qui a les feuilles dentelées, le corymbe feuillé, et la tige droite. Il est vivace, et s'élève à un ou deux pieds. C'est une assez belle plante, que l'on trouve par toute l'Europe, dans les lieux argileux, pierreux et couverts. Elle fournit plusieurs variétés. On fait usage de ses racines et de ses feuilles. Elles sont vulnéraires, consolidantes, adoucissent les douleurs hémorroïdales, et détergent les ulcères. Elles entrent dans la composition de l'eau d'arquebusade.

L'ORPIN A FEUILLES RONDES, *Sedum anacampseros*, a les feuilles cunéiformes, très-entières, et la tige couchée. Il se trouve dans les parties méridionales de l'Europe, parmi les rochers. Il partage les propriétés du précédent, dont il diffère fort peu.

L'ORPIN ÉTOILÉ, qui a les feuilles anguleuses, les fleurs latérales, sessiles et solitaires. Il se trouve dans les parties méridionales de l'Europe, et est annuel.

L'ORPIN PANICULÉ, *Sedum c epœa*, a la tige rameuse et les fleurs paniculées. On le trouve dans la France méridionale, aux lieux couverts. Il est annuel.

Parmi les espèces à feuilles cylindriques, les plus communes sont :

L'ORPIN RÉFLÉCHI, dont les feuilles sont subulées, éparses, et les inférieures recourbées. Il est vivace et commun dans les bonnes expositions, sur les rochers et les murs. Ses fleurs sont jaunes.

L'ORPIN A FLEURS BLANCHES, qui a les feuilles oblongues, obtuses, sessiles, écartées, et la panicule rameuse. Il est vivace et se trouve très-abondamment par toute l'Europe. On le connoît sous le nom de *trique-madame* et de *petite joubarbe*. On en met souvent dans les salades, et on lui attribue les mêmes vertus qu'à la JOUBARBE. V. ce mot.

L'ORPIN BRULANT, *Sedum acre*, a les feuilles presque ovales, bossuées, sessiles, droites, et sa panicule est à trois divisions. Il est extrêmement commun sur les vieux toits, les

vieux murs, dans les terrains sablonneux et arides. Ses fleurs sont jaunes ; ses feuilles ont une saveur âcre et brûlante, et sont employées pour déterger les gencives ulcérées et scorbutiques, pour résoudre les tumeurs scrophuleuses et les loupes naissantes, pour guérir les cancers, les charbons, et même la gangrène commençante. Prises intérieurement, elles font vomir. On connoît cette plante sous le nom de *vermiculaire brûlante*, de *pain d'oiseau*, de *poivre de murailles*, etc. C'est l'*illecebra* de Lémery.

L'ORPIN VELU a les tiges droites, les feuilles un peu comprimées et les feuilles légèrement velues. On le trouve dans les lieux un peu humides des montagnes, et autour des mares de Fontainebleau. Ses fleurs sont bleues. (B.)

ORPIN-MINÉRAL. V. ORPIMENT. (LN.)

ORPIN ROSE. V. au mot RHODIOLE. (B.)

ORQUE. Cétacé du sous genre des MARSOUINS. V. l'article DAUPHIN. (S.)

ORRACH. V. ORACH. (LN.)

ORRAGROES. C'est le MÉLAMPYRE DES PRÉS, en Suède. (LN.)

ORRE. Nom lapon de l'ECUREUIL. (DESM.)

ORSEILLE. Dans le commerce, on donne ce nom à une pâte molle, d'un rouge violet, qui sert à la teinture de petit teint. On en distingue deux espèces : l'une, l'*orseille de terre* ou d'*Auvergne*, est faite avec le LICHEN PARELLE ou PERELLE ; l'autre, l'*orseille d'herbe* ou *orseille des Canaries*, s'est avec le LICHEN ROCCELLE. On peut fabriquer l'*orseille* avec beaucoup d'espèces de lichens ; mais la teinture qu'elle fournit est de la plus mauvaise qualité, et on ne s'en sert presque plus, attendu que l'art se perfectionne, et qu'on peut obtenir, par des moyens plus solides, la nuance qu'elle donne.

Quelques auteurs, et en dernier lieu Bory-Saint-Vincent, dans son *Essai sur les îles Fortunées Canaries*, ont voulu prouver que ce lichen fournissoit la *pourpre* des anciens, et que c'étoit pour se conserver exclusivement le commerce des étoffes teintes en cette couleur, que les Phéniciens disoient qu'ils la tiroient d'un coquillage. Cette opinion ne peut se soutenir lorsqu'on lit ce que les anciens ont dit de la pourpre, surtout Pline, qui décrit très en détail les procédés employés pour la faire, et quand on considère la nuance et la mauvaise qualité de la couleur fournie par l'*orseille*. V. au mot POURPRE.

Le LICHEN ORSEILLE sert aujourd'hui de type à un genre appelé ROCCELLE. (B.)

ORSO. Nom italien de l'OURS BRUN. (DESM.)

ORSODACNE, *Orsodacne*, Latr., Oliv.; *Crioceris*, Geoff.; Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des tetramères, famille des eupodes.

Ces insectes sont du nombre de ceux qui, tels que les *sagres*, les *donacies* et les *criocères*, paroissent lier la famille des coléoptères longicornes avec celle des cycliques. Les orsodacnes ont la languette profondément échancrée et les mandibules terminées en pointe simple, ou par une seule dent, caractères qui rapprochent ces coléoptères des *sagres*, et les distinguent des *donacies* et des *criocères*. Mais ils s'éloignent des *sagres* par leurs antennes, dont les articles sont presque tous en forme de cône renversé; et par le dernier article des palpes maxillaires, qui est plus grand que les précédens, presque cylindrique et tronqué. Le port des orsodacnes est d'ailleurs très-analogue à celui des *criocères*: cependant leurs yeux n'ont point d'échancrure et la tête n'est pas aussi distincte postérieurement du corselet. Ces insectes habitent les feuilles des arbres; mais leurs métamorphoses sont inconnues. L'espèce la plus commune, et qui se trouve au printemps sur les cerisiers, les pruniers et l'aubépine, est celle que j'ai nommée **CHLOROTIQUE**, *chlorotica*, c'est le *crioceris cerasi* de Fabricius. Elle est longue d'environ deux lignes et demie, d'un fauve pâle en dessus, noirâtre en dessous, avec les élytres jaunâtres, finement pointillées, et l'extrémité postérieure de la tête noire; les pattes sont pâles. V. Olivier, *Coléopt.*, tom. 6, n°. 94 bis, et son article **ORSODACNE** de l'Encyclopédie méthodique. (L.)

ORSOLLE. V. **ORSEILLE**. (DESM.)

ORTALIDA. C'est, dans Merrem, le nom générique du **PARRAQUA**. (V.)

ORTAMPELOS. Variété de vigne dans Pline. (LN.)

ORTÉGIE, *Ortegia*. Genre de plantes de la triandrie monogynie, et de la famille des caryophyllées, qui offre pour caractères: un calice de cinq divisions ovales, membraneuses sur leurs bords, et persistantes; point de corolle; trois étamines, dont les filamens sont courts, et les anthères linéaires et comprimées; un ovaire supérieur à trois côtés surmonté d'un style filiforme à stigmaté simple; une capsule uniloculaire, polysperme, s'ouvrant par son sommet en trois valves.

Ce genre renferme deux plantes à feuilles opposées, stipulacées, à fleurs axillaires ou terminales.

L'une, l'**ORTÉGIE D'ESPAGNE**, a les fleurs presque verticillées, et la tige simple.

L'autre, l'**ORTÉGIE D'ITALIE**, *Ortegia dichotoma*, a les fleurs solitaires et axillaires, la tige dichotome et le stigmaté triple. Ces deux plantes sont vivaces et ne présentent rien de remarquable. (B.)

ORTEGIA. Ce genre de caryophyllées, établi par Læfving et adopté par Linnæus, est le *mosina* d'Adanson. (LN.)

ORTEIL DE MER. C'est l'ALCYON LOBE de Lamouroux, l'*alcyonium digitatum* de Gmelin et l'*alcyonium exos* de Spix et de Lamarck. (DESM.)

ORTHITE. M. Berzelius donne ce nom à une substance minérale d'un brun noirâtre, qui se présente en longs prismes divergens dans une roche feldspathique laminaire rose, avec albite et autres substances, à Finbo, en Finlande. Les principes de l'*orthite*, d'après M. Berzelius, sont :

Silice	36,25.
Alumine	14,89.
Chaux	4,89.
Cerium protoxydé	17,29.
Fer protoxydé	11,42.
Manganèse protoxydé	1,36.
Yttria	3,80.
Eau	8,70.
Perte	1,40.

100,00.

D'après cette analyse, on a lieu de croire que l'*orthite* est une espèce particulière; et non par un nadelzéolithe (V. MÉSO-TYPE) coloré par le cérium et le fer protoxydé; mais comme on n'en a pas encore publié de description, on ne sauroit rien affirmer à cet égard; l'on sait que dans la même roche se rencontrent la gadolinite et le cerium oxydé yttrifère. (LN.)

ORTHO-CÉRACÉES. Famille de coquilles établie par M. de Blainville (*Dict. des Sc. nat.*), et qui se rapporte à celle des ORTHOCÉRÉES de M. de Lamarck.

Selon M. de Blainville, le caractère de cette famille est ainsi rédigé : coquilles vraies, univalves, symétriques, concaves, polythalamés ou à plusieurs loges, droites ou presque droites.

Aux genres que M. de Lamarck place dans sa famille des *orthocéracées*, M. de Blainville joint, mais avec doute, ceux des baculites et des turrilites. (DESM.)

ORTHO-CÉRAS, *Orthoceras.* Plante de la Nouvelle-Hollande, à racine bulbeuse, à hampe courte, roide, et à fleurs peu nombreuses, qui seule, selon R. Brown, constitue un genre dans la gynandrie diandrie et dans la famille des ORCHIDÉES, fort voisin des DIURIS.

Les caractères de ce genre sont : corolle en masque, le

casque ovale; les trois pétales extérieurs linéaires, droits; les deux intérieurs très-courts, connivens sous le casque; l'inférieur en forme de lèvres trifide, point éperonné; une anthère parallèle au stigmate, accompagnée de chaque côté d'un lobe latéral. (B.)

ORTHO-CÉRATITES. Coquilles fossiles, du genre **ORTHO-CÈRE**. On donne ce nom aux *cornes d'Ammon fossiles*, qui sont droites et non tournées en spirale. P. Soldani a figuré, dans sa Testacéographie, plus de soixante espèces microscopiques, ou au moins fort petites, qui se font presque toutes remarquer par la singularité de leur forme. (B.)

ORTHO-CÈRE, *Orthocerus*, Lat., Oliv.; *Sarrotrium*, Illiger, Fab., Lam.; *Hispa*, Linn.; *Tenebrio*, Degéer. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des hétéromères, famille des mélastomes, tribu des ténébrionites.

La seule espèce connue, et qu'on avoit placée dans divers genres, tient évidemment, par ses habitudes, des opatres et par sa forme allongée, ainsi qu'à raison des parties de sa bouche, des *ténébrions*; mais ses antennes ont des caractères particuliers qui distinguent ce genre; non-seulement des précédens, mais encore des autres de la même famille; elles sont courtes, avancées, grosses, de dix articles, dont les six derniers forment une sorte de massue en fuseau, perfoliée et velue, semblable à un petit balai; de là le nom de *sarrotrium*, qu'Illiger a donné à ce genre.

L'**ORTHO-CÈRE HIRTICORNE**, *Orthocerus hirticornis* (*Hispa mutica*, Linn., *Syst. natur.*), est long de près de deux lignes, d'un noir obscur; la tête est enfoncée; le corselet est carré, inégal, avec une dépression longitudinale sur le dos; les élytres ont chacune quatre sillons, dans chacun desquels sont deux rangées de points enfoncés: les stries ou arêtes sont un peu crénelées; les pattes sont courtes, avec les jambes presque cylindriques, et terminées par des éperons très-petits. Cet insecte est ailé.

On le trouve au printemps, dans les lieux secs et arides, et dans les sablonnières. Il marche lentement, et lorsqu'il se tient tranquille on a de la peine à le distinguer, soit parce que sa couleur est la même que celle du sol où il se tient, soit à raison de sa petitesse. (L.)

ORTHO-CÈRE, *Orthocera*. Genre de testacés de la classe des **UNIVALVES**, qui présente pour caractères: coquille droite, arquée, un peu conique, divisée intérieurement en loges distinctes, formées par des cloisons transverses, simples, perforées par un tube soit central, soit latéral.

Ce genre a été établi par Lamarck. Les espèces qui le composent faisoient partie des **NAUTILES** de Linnæus, quoiqu'elles n'aient de commun avec ces derniers que les cloi-

sons et le siphon. Il renferme un grand nombre d'espèces fossiles, connues des oryctographes sous le nom d'*orthocératiles*, qu'on ne peut pas apprendre à connoître, en détail, dans leurs ouvrages, faute de descriptions suffisantes.

On ne sait rien des *orthocères* marines; mais elles sont en général si petites, qu'il n'est pas étonnant qu'on n'y ait pas fait attention dans un temps où on mettoit peu d'importance à connoître les habitans des coquilles. On en connoît une douzaine d'espèces dont les plus saillantes sont :

L'ORTHOÈRE CHAPELET, qui est presque conique, articulé, recourbé en spirale à son extrémité, dont les articulations sont globuleuses et progressivement décroissantes. Il se trouve dans la mer Rouge, et est fréquemment fossile en France.

L'ORTHOÈRE OBLIQUE est articulé, très-peu courbe, et ses articulations sont striées obliquement. Il habite la Méditerranée. V. pl. G. 30, où il est figuré.

L'ORTHOÈRE RAPHANOÏDE est articulé, et a les articulations gonflées avec quatre stries élevées, et le siphon presque latéral et oblique. Il se trouve dans la Méditerranée.

L'ORTHOÈRE FASCIÉ a les articulations striées, des étranglemens unis, et le siphon central. Il se trouve dans la Méditerranée.

L'ORTHOÈRE LÉGUME est comprimé, articulé, a les articulations marginées, et le siphon latéral. Il se trouve dans la Méditerranée. (B.)

OHTHOCÉRÉES. Famille de coquilles formée par M. de Lamarck, et présentant pour caractères, d'être univalves, multiloculaires, droites ou presque droites, jamais en spirale.

L'analogie rapproche ces coquilles de celles des mollusques céphalopodes. On ne les a jamais rencontrées qu'à l'état fossile.

Elles composent les genres BELEMNITE, ORTHOCÈRE, NODOSAIRE et HIPPURITE. (DESM.)

ORTHOCHILE, *Orthochile*, Latr., Oliv. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, famille des tanystomes, tribu des dolichopodes.

J'ai établi ce genre sur une petite espèce de diptère des environs de Paris, ressemblant aux dolichopes par les antennes et la forme générale du corps, mais dont la trompe est conique et avancée, en manière de bec, avec deux palpes filiformes, de sa longueur, et couchés sur elle; les antennes sont très-courtes, de trois articles, dont les deux derniers se réunissent pour former une petite tête presque globuleuse, avec une soie simple et longue; elle est insérée sur le dos du dernier.

L'ORTHOCHILE BLEUET, *Orthochile nigro-cœruleus*, n'a guère plus de deux lignes de long; son corps est d'un bleu foncé, avec une teinte violette. Les antennes et les pattes sont noires; les ailes sont hyalines et sans taches.

M. de Basoches m'a envoyé du département du Calvados un diptère qui paroît devoir former un autre genre à côté de celui-ci. (B.)

ORTHOCLADE, *Orthoclada*. Genre de graminées établi par Palisot-de-Beauvois; il se rapproche des PANICS et des CANCHES. Ses caractères sont : panicule composée de verticilles, droits, roides, florifères à leur extrémité; balle calicinale de deux valves, et renfermant trois à quatre fleurs à écailles obtuses. (B.)

ORTHOGYON. L'un des noms grecs de la BELLADONE (*atropa belladona*). (LN.)

ORTHOPOGON, *Orthopogon*. Genre établi par Brown dans la famille des graminées, mais qui ne diffère pas suffisamment des OPLISMÈNES des SÉTAIRES et des ÉCHINOCLOA de Palisot-de-Beauvois, pour être conservé. (B.)

ORTHOPTÈRES, *Orthoptera*, Oliv. Cinquième ordre de la classe des insectes, dans la méthode d'Olivier, le sixième de la nôtre, et qui a pour caractères : deux ailes recouvertes par des élytres; bouche composée d'organes propres à la mastication; élytres coriaces, souvent chargées de nervures ou réticulées; ailes pliées ou plissées dans leur longueur, et quelquefois en outre transversalement (des yeux lisses dans le plus grand nombre; antennes ayant ordinairement plus de onze articles).

Linnaeus avoit d'abord pressenti la distinction de cette grande coupe; car, quoiqu'il eût rangé avec les coléoptères les insectes qui la composent, c'est néanmoins par eux qu'il terminoit cet ordre; ses deux derniers genres, ceux de *blatta* et de *gryllus* étoient principalement distingués des autres du même ordre, par des élytres membraneuses. Les *forficules*; autre genre d'orthoptères, précédoient immédiatement ceux-ci. En prenant cette méthode pour base de la sienne, Geoffroy distribua un peu autrement ces coupes génériques, et sa série est moins naturelle que celle du naturaliste suédois; car les *meloës* y séparent les *forficules* des *blattes*; et les *thirps*, que celui-ci plaçoit, avec raison, avec les hémiptères, sont, dans la méthode de Geoffroy, intermédiaires entre les *blattes* et les *grillons*. Linnaeus qui, pour distinguer ses ordres, faisoit alors concourir les organes de la manducation avec ceux du vol, n'employa plus ensuite, dans les caractères essentiels, que ces dernières parties, et réunit les orthoptères aux hémiptères. Degér, tome troisième de ses

Mémoires sur les insectes, imprimé en 1773, opéra à cet égard une réforme nécessaire. Les *mantes*, les *sauterelles*, les *criquets*, les *grillons*, les *blattes* et les *perce-oreilles* ou *forficules*, furent l'objet d'un ordre particulier ou de sa sixième classe, qu'il caractérisa ainsi : étuis coriaces ou demi-écailleux, aliformes; deux ailes membraneuses; bouche à dents. « Les insectes, dit-il (*ibid.*, pag. 399, *Mém.* 9.^e), qui feront le sujet de ce mémoire et des suivans, peuvent être nommés *dermoptères* (*dermoptera*), du mot grec *derma*, qui veut dire cuir, parce que leurs étuis, qui couvrent les ailes, sont coriaces ou membraneux. » Il remarque, un peu plus bas, que par leurs métamorphoses ces insectes appartiennent tous à la seconde classe de la méthode des insectes de Swammerdam.

On voit donc, par ces passages, que Degéer avoit établi le premier cet ordre, et qu'il lui avoit donné un nom, celui de *dermoptères*.

Fabricius, dans son système d'entomologie, qui fut publié en 1776, désigna le même ordre sous la dénomination d'*ulonates* (*ulonata*), et le caractérisa de la manière suivante : mâchoire recouverte d'une galette (*galea*) obtuse. Olivier (*Encycl. méth., Insectes*, tom. 1), qui, dans l'établissement des premières coupes de sa méthode, donna la priorité aux caractères tirés des ailes, observa que celles de ces mêmes insectes sont pliées longitudinalement, et, d'après cette considération, nomma le même ordre, *orthoptères*, ailes droites. Je crois qu'il eût été plus juste de conserver la dénomination que Degéer lui avoit imposée. Le Réaumur suédois associoit les forficules aux insectes de cette coupe, et ce sentiment étoit très-bien fondé; mais dans la méthode d'Olivier, ce genre termine les coléoptères et se trouve ainsi très-éloigné des orthoptères; il est évident qu'il fait le passage de l'un à l'autre, ce genre, après avoir formé une section (*Latr.*, *Gener. crust. et insect.*), ensuite une famille *forficulaires* (*Latr.*), *labidoures* (Duméril), a fini par être le sujet d'un ordre particulier, que M. Kirby a nommé *dermoptères*, et que M. Léach a adopté.

Si les orthoptères ont, par la nature de leurs élytres, quelques rapports avec les hémiptères, ils s'en éloignent par bien d'autres, et notamment par celui de leur bouche, composée, ainsi que celle des coléoptères, de deux lèvres, de deux mandibules, d'autant de mâchoires et de palpes. Ces insectes tiennent aussi, par quelques points, aux névroptères. Leur corps est généralement allongé, de consistance moins ferme que celui des coléoptères, et même souvent mou ou charnu; aussi quelques peuples d'Afrique, que les

anciens nommèrent pour cette raison *acridophages*, y trouvent un aliment. Ces insectes sont, de tous ceux de nos collections, ceux qui sont les plus exposés à être dévorés par les *dermestes*, les *anthrènes*, les *ptines* et autres animaux destructeurs de la même classe. Leur tête est grosse et verticale, et offre, dans le plus grand nombre, deux ou trois petits yeux lisses, mais dont la position varie. Les yeux ordinaires ou à réseau, sont grands et occupent souvent une grande partie des côtés de la tête. Dans la plupart, les antennes sont insérées entre les yeux, filiformes ou sétacées, simples et composées de petits articles, dont le nombre est plus ou moins considérable. Le labre est fixé au chaperon par une suture distincte, mobile, toujours extérieur, demi-coriace, un peu voûté, presque demi-circulaire, et arrondi en devant; il s'avance sur les mandibules. Les mandibules sont écailleuses, triangulaires, courtes, épaisses, avec le côté extérieur arqué, et l'intérieur armé de plusieurs dentelures inégales. M. Marcel de Serres, dans un *Mémoire sur les organes de la mastication des orthoptères*, a observé que les dentelures sont en rapport avec la manière de se nourrir de ces insectes, et leur trouve de l'analogie avec les dents des mammifères. D'après cette idée, il distingue les dentelures des mandibules des orthoptères en incisives, laniaires ou canines, et molaires. Celles-ci sont les plus grandes, et chaque mandibule n'en offre jamais qu'une, et qui est située à sa base; son usage est de broyer les alimens déjà coupés par les dentelures précédentes. Ces trois sortes de dents n'existent pas toujours simultanément, et c'est par leur présence ou leur absence et leurs modifications de forme, qu'on peut reconnoître la nature des matières alimentaires de ces insectes. Ainsi les *mantès* et les *empuses* qui sont essentiellement carnassières, n'ont que des dents laniaires; elles sont plus longues et plus aiguës que dans les autres orthoptères, et recourbées à leur extrémité, en manière de tenailles, à branches croisées. Les espèces uniquement herbivores n'ont que des incisives et des molaires; celles-ci sont plus larges que dans les omniivores.

Selon la nature des végétaux servant de nourriture à ces insectes, les deux molaires sont plus ou moins concaves de même que les incisives sont plus ou moins aiguës. Les omnivores ont des laniaires et des molaires; mais les premières sont moins longues et moins recourbées, et les secondes sont plus petites et plus étroites. Il nous a paru que les mandibules de ces insectes sont de grandeur inégale; la gauche est ordinairement plus dentelée, et le côté interne de la droite plus irrégulier. Plusieurs coléoptères carnassiers présentent un exem-

ple presque semblable. Là, comme ici, lorsque ces organes sont croisés ou très-rapprochés l'un de l'autre, leurs dentelures se joignent, ainsi que le font les dents des autres animaux. Les mâchoires des orthoptères ont une grande ressemblance avec celles des coléoptères carnassiers; leur portion supérieure est cornée, et forme une sorte de dent conique, grande et munie de deux ou trois dentelures; le palpe interne des mâchoires des coléoptères est transformé en une pièce membraneuse, inarticulée, soit presque cylindrique, soit triangulaire et dilatée, mais qui, voûtée en dessous, recouvre toujours l'extrémité de la mâchoire. Tel est sans doute le motif qui a déterminé Fabricius à nommer cette pièce *galea*, casque, expression censurée un peu à tort par Olivier, qui l'a rendue dans notre langue par le nom de *galette*, qu'on pourroit tout aussi bien blâmer. La languette est presque membraneuse, allongée, élargie et un peu arrondie à son extrémité; elle est divisée en deux ou quatre lanières. Le menton est coriace, en forme de carré transversal, et un peu plus étroit au sommet. Une pièce charnue, longitudinale, carénée en dessus, plus large à sa base, un peu resserrée avant son extrémité antérieure, arrondie et un peu échancrée en ce point, occupe le palais ou l'intérieur de la bouche, et forme une espèce de langue immobile. Les palpés sont au nombre de quatre, filiformes dans les uns, un peu plus gros au bout dans les autres; ils se terminent alors par un article ayant la figure d'un cône renversé, rempli intérieurement d'une substance très-molle, vésiculeuse, susceptible de tuméfaction et de contraction, et paroissant en partie au dehors.

Les palpés maxillaires sont composés de cinq articles, dont les deux premiers, en commençant par la base, sont très-courts; les labiaux n'en ont que trois. Olivier avoit soupçonné que ces organes pourroient être, chez les insectes qui en sont pourvus, le siège de l'odorat. M. Marcel de Serres partage cette opinion, du moins quant aux orthoptères, et a publié à cet égard un mémoire très-intéressant par les faits anatomiques qu'il présente. Il a vu deux nerfs, qu'il croit pouvoir nommer olfactifs, parcourir l'intérieur des palpés, et se répandre sur la membrane vésiculeuse qui termine leur dernier article. L'un est fourni par la cinquième paire qui part des faces inférieures du cerveau, et l'autre par la première paire des faces latérales et supérieures du premier ganglion situé dans la tête. Entre ces deux nerfs est, suivant le même observateur, une trachée qui, avant que d'arriver à la membrane vésiculeuse, commence par former une poche pneumatique; cette poche se développe entièrement lorsqu'elle a pénétré

dans l'intérieur du palpe; elle jette de nombreuses ramifications qui se répandent et se distribuent dans la cavité de cet organe. Cette opinion sur le siège de l'odorat, fût-elle bien fondée relativement aux orthoptères, il resteroit encore à découvrir quel est le foyer des mêmes sensations, soit dans d'autres insectes dont les palpes sont très-petits ou d'une forme très-différente, soit dans ceux qui sont privés de ces parties. J'ai de la peine à croire que la nature n'ait pas établi à cet égard un système unique et général. Des expériences auroient pu fortifier ce sentiment, et M. Marcel de Serres n'en cite aucune. Je ne dirai donc pas, avec Olivier, que ce fait est à peu près démontré.

Le tronc des orthoptères est composé, comme à l'ordinaire, de trois segmens, dont l'antérieur est le plus souvent beaucoup plus grand, le seul qui soit découvert, ainsi que celui des coléoptères, appelé de même *corselet*, et prolongé, dans la plupart, à son bord postérieur, en manière d'angle ou de pointe : ce prolongement, quelquefois très-étendu, remplace l'écusson. La forme de ce segment est très-variée, et remarquable dans plusieurs par une arête dorsale, qui s'élève même dans quelques-uns en manière de crête. Il donne naissance aux deux pattes antérieures; les deux autres segmens sont très-courts, le plus souvent réunis, et portent les autres pattes, ainsi que les élytres et les ailes.

Les quatre pattes postérieures sont plus écartées entre elles, à leur origine, ou plus rapprochées des côtés de l'arrière-poitrine, que dans les coléoptères. Cette partie inférieure du corps comparée à la même de ces derniers, présente aussi quelques différences, et son union avec le corselet est généralement plus intime ou plus fixe. Les élytres, dans le plus grand nombre, sont coriaces, minces, flexibles, demi-transparentes, vues à la lumière, et chargées de nervures : ce sont en quelque sorte des ailes de névroptères renforcées et colorées; leur extrémité postérieure est plus mince et plus diaphane dans plusieurs. Elles ne sont pas toujours horizontales avec la suture droite, ainsi qu'on le remarque dans les coléoptères; mais elles s'inclinent dans beaucoup, en manière de toit écrasé, et lorsqu'elles sont couchées horizontalement sur le corps, leurs bords internes se croisent très-souvent. Les ailes sont bien plus larges que les élytres, membraneuses, très-réticulées, et plissées longitudinalement en manière d'éventail, ou quelquefois simplement doublées. Celles des *forficules* sont pliées transversalement, ainsi que celles des coléoptères, avec une partie plissée en rayons ou en façon d'éventail. Quelques femelles et même quelquefois les deux sexes sont privés de ces organes. Quelquefois encore

les élytres des mâles sont très-courtes ou rudimentaires. Les ailes de plusieurs offrent souvent une teinte agréable, soit rouge ou bleue, soit jaunâtre ou verdâtre; leur bord extérieur, lorsqu'elles ne sont pas entièrement recouvertes par les élytres, est plus épais, et d'une consistance presque analogue à celle de ces dernières parties. Dans plusieurs mâles, une portion du bord interne de leurs élytres ressemble à du talc ou du parchemin, et présente de grosses nervures irrégulières. Le frottement réciproque de ces parties produit une stridulation monotone, entrecoupée, qu'on a nommée chant, ainsi que celle qui, dans d'autres espèces du même ordre, est excitée par les cuisses postérieures agissant en manière d'archet sur les élytres. L'abdomen est sessile, allongé, tantôt ovale, tantôt cylindrique ou conique, et formé de huit à neuf anneaux extérieurs. On distingue aisément sur les côtés les stigmates ou les bouches des trachées. Il est souvent terminé par deux ou quatre appendices saillans. Celui d'un grand nombre de femelles est pourvu d'une tarière plus ou moins longue, en forme de sabre, de coutelas ou de stylet, composée de deux pièces appliquées l'une contre l'autre, et qui leur sert à enfoncer leurs œufs dans la terre. Les pattes sont généralement plus robustes et plus longues que celles des autres insectes; les deux dernières, dans les espèces qui sautent, ont les cuisses très-grandes, pourvues intérieurement de muscles très-puissans, diversement striées ou sculptées à leur surface extérieure, et formant avec la jambe, qui est aussi fort longue, un angle plus ou moins aigu; ces jambes, quelquefois même les autres, sont hérissées de piquans ou d'épines, disposées par séries longitudinales. Le nombre des articles des tarsi varie selon les genres; mais il y est constamment identique; cet ordre n'offre point, comme celui des coléoptères, d'espèces hétéromères. Le dessous de ces articles est le plus souvent charnu ou garni de pelotes membraneuses, le pénultième, au moins, est bifide, et le dernier se termine par deux forts crochets entre lesquels on observe fréquemment un petit corps charnu, ou une autre pelote. Les *man-tes* et les *empuses* ont les deux pattes antérieures si longues, que pour pouvoir marcher elles sont obligées de les relever, en les rapprochant l'une de l'autre, ce qui leur a fait donner en Provence le nom de *préga-diou*, parce qu'en cette position elles semblent être en oraison. Cet allongement et leur forme tiennent à une habitude particulière que nous avons exposée à l'article *mante*.

Les *courtillères outaupes-grillons*, qui creusent la terre, ont les pattes antérieures très-dilatées, fort comprimées, verticales; leurs hanches sont très-comprimées; leurs jambes sont trian-

gulaires, fortement dentées en dessus; et les deux premiers articles de leurs tarsi sont en forme de dents. Les *tridactyles* ont les jambes fort larges, velues, sans épines, et les postérieures terminées par cinq pièces, dont deux plus courtes, munies d'une petite dent, à leur extrémité; ces pièces remplacent le tarse.

Telles sont les particularités les plus remarquables, tirées de la configuration extérieure des *orthoptères*. A l'intérieur, ces insectes présentent une manière d'être très-singulière: leur canal alimentaire est fort étendu, et laisse voir plusieurs renflemens que l'on a regardés comme autant d'estomacs. Voyez. ce que j'ai dit à ce sujet, au mot INSECTES.

La plupart des *orthoptères* ne se nourrissent que de substances végétales, et ces matières étant moins propres à l'animalisation que les substances déjà animalisées, il s'ensuit que ces insectes mangent beaucoup plus, proportion gardée, que ceux des autres ordres, qui se nourrissent d'insectes, de charognes ou d'autres substances corrompues. Les *orthoptères* sont herbivores, donc, de tous les insectes ceux qui mangent le plus, et leur voracité est extrême. Des champs, des pays entiers, sont dépouillés de leur verdure et en moins de deux ou trois jours, par ces nuées de *criquets*, qu'on appelle vulgairement *sauterelles*, qui s'y abattent tout à coup, et qui, après avoir désolé les campagnes, ne tardent pas à mourir de faim. Leur destruction même est un fléau non moins terrible que celui dont ils sont la cause de leur vivant; en se putréfiant, ils remplissent l'air de miasmes putrides, qui font, pour ainsi dire, succéder la peste à la famine.

Les *orthoptères* pullulent beaucoup; leurs œufs, souvent très-nombreux, sont ordinairement grands et d'une forme allongée; mais il ne faut pas les confondre avec la capsule qui les renferme, ainsi qu'on l'avoit fait relativement aux blattes.

La larve de ces insectes ne diffère de l'état parfait que par l'absence totale des ailes, et la nymphe ne se distingue de la larve que par la présence des moignons des ailes; elle est agile et se nourrit des mêmes substances. C'est vers la fin de l'été et en automne que ces insectes sont plus abondans dans nos climats; ce n'est guère aussi qu'à cette époque qu'on les trouve en état parfait.

Olivier, dans son exposition des genres de ses ordres, a, comme Degée, pris ses caractères principaux de la forme des antennes et du nombre des articles des tarsi: ni l'un, ni l'autre, n'ont fait d'ailleurs aucune division dans cet ordre. J'ai commencé le premier, en employant un plus grand nombre de considérations, à le couper en petits groupes; et l'on trouvera, à la fin de ces articles, l'indication de ma mé-

thode actuelle. M. Duméril (*Zool. anal.*) divise cet ordre en quatre familles : les *labidoures*, les *blattes*, les *anomides*, et les *grylloïdes*. Elles correspondent aux genres : *forficula*, *blatta*, *mantis* et *gryllus* de Linnæus.

Le cinquième volume des Mémoires de l'Académie impériale des sciences de St.-Pétersbourg, imprimé en 1815, nous offre un travail général du célèbre Thunberg, sur les insectes de cet ordre. A l'exemple de Linnæus, il les place avec les hémiptères, mais il en fait une division particulière : les *macheliers* (*maxillosa*), ou pourvus de mâchoires.

Les premières subdivisions sont établies sur la forme des antennes, et de la manière suivante.

* Antennes terminées en bouton (*capitatae*.)

Le genre *Gomphocerus*.

** Antennes filiformes.

Les genres : *Acridium*, *Gryllus*, *Pneumora*.

*** Antennes linéaires, déprimées.

Les genres : *Pymateus*, *Dictyophorus*, *Pamphagus*.

**** Antennes en forme d'épée, trigones.

Le genre *Truxalis*.

***** Antennes sétacées.

Les genres : *Acheta*, *Conocephalus*, *Locusta*, *Pteropus*, *Philophora*, *Mantis*, *Mantispa*, *Gongylus*, *Phasma*, *Blatta*.

Les autres caractères employés par Thunberg, pour signaler ces genres, sont tirés des différentes parties du corps, celles de la bouche et les tarse exceptés. Cette méthode n'est ni savante ni naturelle. Son auteur, dont je respecte d'ailleurs les travaux, semble avoir voulu se reporter au temps où vivoit Linnæus, son maître, l'imiter servilement, et ne tenir presque aucun compte de ce qui avoit été fait depuis dans cette partie de la science : il ne voit que lui et Fabricius, et presque tous les autres travaux lui sont étrangers. Ce savant nous fait d'ailleurs connoître plusieurs espèces jusqu'alors inédites.

Suivant la méthode que j'ai adoptée dans le troisième volume du Règne animal, par M. Cuvier, et que je suis ici, je divise l'ordre des orthoptères en deux grandes familles. Dans la première, celle des COUREURS, *cursoria*, tous les pieds sont uniquement propres à la course ; les élytres et les ailes sont toujours horizontales. Dans la seconde, celle des

SAUTEURS , *saltatoria* , les pieds postérieurs sont propres pour le saut ; les élytres et les ailes sont le plus souvent en toit ; les mâles sont chanteurs ou produisent une stridulation. La première famille est composée des tribus suivantes : *forficulaires* , *blattaires* , *spectres* et *mantides* ; la seconde en contient trois : les *gryllones* , les *acridiens* et les *locustaires*. V. ces mots.

ORTHOPYXIS, *Orthopyxis*. Genre établi aux dépens des MNIES de Linnæus , par Palisot de Beauvois. L'ARRHÉNOTÈRE de Ventenat doit lui être réuni. Il se rapproche des BARTRAMIES. Il a une urne droite, dépourvue de toute substance charnue intérieure, à ouverture non oblique, et à tube toujours droit. (B.)

ORTHOSE. Nom proposé par M. Haüy pour désigner le FELDSPATH. (LN.)

ORTHOSE, *Orthosia*, Ochseneimer. Nouveau genre de lépidoptères, formé de plusieurs espèces de NOCTUELLES. V. ce mot. (DESM.)

ORTHOSTACHYS. Genre établi par R. Brown, mais qui ne diffère pas assez des HÉLIOTROPES pour en être séparé.

ORTHOSTEMON, *Orthostemon*. Plante de la Nouvelle-Hollande, qui, selon R. Brown, constitue seule un genre intermédiaire entre les CANSORES et les ERYTRÉES. Ses caractères sont : calice tubuleux à quatre dents ; corolle à limbe court, divisé en quatre parties ; cinq étamines égales, sail-lantes , à anthères s'ouvrant longitudinalement et se con-tournant après la fécondation ; un ovaire surmonté de deux styles à stigmat globuleux. (B.)

ORTHOTRIC, *Orthotricum*. Genre établi parmi les mousses , aux dépens du BRY , par Hedwig.

Ses caractères consistent en une urne droite, ovale, à tube court, droit, quelquefois un peu plus long que l'urne ; un opercule conique aigu ; un péristome double à huit à seize dents lancéolées ; à huit à seize cils soyeux ; point de perichète.

Ce genre renferme plus de vingt espèces, parmi lesquelles la plus commune est le BRY STRIÉ , qu'on trouve sur le tronc des arbres. (B.)

ORTHRAGUS. Rafinesque-Smaltz établit sous ce nom un genre de poissons qui renferme la *mole* ou *tétrodon mole* de Linnæus. Avant lui, ce genre avoit été institué par Schæi-der, sous le nom d'*ortogoriscus* , et par Shaw, sous celui de *cephalus*. (DESM.)

ORTIE, *Urtica* , Linn. (*monoécie tétrandrie* .) Genre de plantes de la famille des *urticées* , qui comprend des herbes indigènes et exotiques à feuilles munies de stipules , et à fleurs unisexuelles dépourvues de corolle , communément réunies , mâles et femelles , sur le même individu , disposées

en grappe ou en chaton le long d'un réceptacle commun. Les fleurs mâles ont un calice formé de quatre folioles rondes et concaves; quatre étamines, dont les filets sont courbés avant la floraison, et les anthères à deux loges; au centre de la fleur est une espèce de glande faite en forme de vase. Les fleurs femelles ont un calice à deux valves, un seul ovaire, point de style, un stigmate velu. Le fruit consiste en une semence ordinairement recouverte par le calice. Dans quelques espèces, ce fruit est une baie.

Les orties se rapprochent beaucoup des PARIÉTAIRES et des PROCRIS. Elles sont connues de tout le monde; il n'est personne qui n'en ait été piqué. Non-seulement on évite de toucher ces plantes, mais on les méprise, et on les regarde en général comme de mauvaises herbes qui ne sont bonnes qu'à arracher. Cependant plusieurs espèces, surtout celles qui croissent auprès de nous, peuvent être appliquées à divers usages économiques. Ces orties si dédaignées, sont alimentaires pour l'homme et les animaux; elles fournissent une très-bonne litière à ceux-ci; et, travaillées comme le chanvre, elles donnent un fil qui peut soutenir la comparaison avec celui qu'on retire de cette dernière plante. Ainsi, en négligeant de les cultiver, ou de les recueillir au moins, nous nous montrons, pour ainsi dire, ingrats envers la nature, qui semble n'avoir fait croître abondamment ces herbes autour de nos habitations que pour nous inviter à en tirer parti. Leurs poils piquans nous rebutent; mais l'épine que porte la rose nous empêche-t-elle de la cueillir?

Les botanistes comptent plus de cent espèces d'orties de tous les pays. On les partage ordinairement en deux sections, à raison de la disposition de leurs feuilles, qui sont opposées ou alternes.

La plupart des orties sont garnies de poils très-fins, roides, articulés, pointus, qui, touchant ou pénétrant la peau, y causent aussitôt une inflammation et une chaleur vive, semblable à celle qu'on ressentiroit si la partie avoit été touchée par le feu. En examinant ces poils au microscope, on voit qu'ils sont autant de tuyaux excrétoires d'une humeur âcre et mordicante, renfermée dans une vessie qui est à la base de chacun d'eux. C'est cette humeur qui cause la douleur qu'on éprouve. Dès que les orties ont été desséchées par le soleil, elles ne piquent plus.

Dans la première section, qui comprend les orties à feuilles opposées, on distingue :

L'ORTIE DIOÏQUE, ou LA GRANDE ORTIÉ PIQUANTE, *Urtica dioica*, Linn., qui est vivace et qui vient partout, dans les

champs, dans les jardins, sur le bord des chemins et des fossés. Elle a une tige quadrangulaire, haute de deux ou trois pieds, divisée en rameaux opposés; des feuilles en cœur, dentées et aiguës, et des stipules très-petites. Ses fleurs, qui sont mâles sur un individu, et femelles sur un autre, naissent en grappes axillaires, longues, pendantes, et souvent réunies deux à deux.

Les cultivateurs peuvent tirer un parti très-avantageux de cette plante. D'abord ses graines et ses feuilles hachées conviennent beaucoup aux dindonneaux dans leur premier âge. Les jeunes pousses sont extrêmement du goût des vaches; l'homme même, dans quelques pays, les mange cuites en guise d'épinards ou dans les potages, et les tiges fleuries peuvent être employées à leur faire de la litière, qui devient un excellent fumier. Plus tard, ces mêmes tiges donnent par le rouissage une filasse qui approche beaucoup de celle du chanvre, et qu'on peut lui substituer dans les pauvres ménages. Ajoutez à cela qu'elles viennent dans les plus mauvais terrains, qu'elles se développent de très-bonne heure au printemps, et qu'on peut les couper trois ou quatre fois par an sans inconvénient.

L'ORTIE BRULANTE, *Urtica urens*, Linn., plante annuelle, commune partout, dans les lieux cultivés, le long des murs, dans les décombres, etc. Elle s'élève moins que la précédente, a des feuilles plus profondément dentées et à dents moins larges; ces feuilles sont ovales-lancéolées, plus ou moins arrondies au sommet, et supportées par des pétioles à peu près aussi longs qu'elles. Les fleurs sont mâles et femelles sur le même pied, et disposées en grappes épaisses et presque sessiles. Ses feuilles hachées se donnent plus souvent aux dindonneaux que celles de l'espèce précédente.

L'ORTIE PILULIFÈRE, *Urtica pilulifera*, Linn., vulgairement *ortie romaine*. Une racine fibreuse et jaunâtre qui périt chaque année; une tige herbacée de couleur purpurine; des feuilles en cœur, profondément dentées en scie, terminées en pointe aiguë, et ayant de longs pétioles; les fleurs mâles et les femelles sortant des aisselles des feuilles aux mêmes nœuds sur chaque côté de la tige; les mâles venant au-dessus des femelles, sur des pédoncules longs et minces en chatons fort serrés; les femelles portées sur de plus courts pédoncules, et rassemblées en têtes globulaires; des semences lisses et luisantes imitant celles du lin: tels sont les caractères spécifiques de cette ortie, qui croît spontanément dans les provinces méridionales de la France, et qui est garnie de poils piquans, comme les précédentes.

L'ORTIE A FEUILLES DE CHANVRE, *Urtica cannabina*, Linn.;

originaire de Sibérie ou de Tartarie , à racine vivace , à tiges carrées , ayant quatre à cinq pieds de hauteur ; à feuilles oblongues profondément découpées et dentelées , et assez semblables à celles du chanvre ; à fleurs axillaires , formant de longs chatons cylindriques , les femelles placées au haut des branches , les mâles plus bas. Toutes les parties de cette plante sont aussi munies de poils rares et piquans. On peut la cultiver avantageusement pour en obtenir de la filasse.

L'ORTIE DE CEYLAN , *Urtica alienata* , Mur. Cette espèce est toujours verte. Elle a les fleurs femelles mêlées avec les mâles. Elle paroît , dit Murray , tenir le milieu entre les orties et les pariétaires ; elle convient aux orties par ses fleurs mâles , aux pariétaires par ses fleurs femelles et ses fruits ; elle croît à l'île de Ceylan. Sa tige est très-basse , roide et cylindrique. Ses rameaux sont diffus et pendans , ses feuilles ovales et très-entières , rudes , principalement sur les bords , et accompagnées de chaque côté de doubles stipules. On peut la regarder comme le type du genre BOEHMÈRE.

Dans la section renfermant les orties à feuilles alternes , je ne citerai que les deux suivantes :

L'ORTIE A FEUILLES BLANCHES , *Urtica nivea* , très-belle espèce qui croît dans les Indes et à la Chine , remarquable par sa grandeur de trois à quatre pieds , par ses feuilles , dont la surface inférieure est d'un blanc de neige. Elle est très-propre à concourir , dans le Midi de la France , à l'ornement des jardins paysagers. J'ai vu de la filasse retirée de ses tiges , qui égaloit celle que fournit le chanvre. Une espèce fort voisine , si elle n'est pas la même , l'ORTIE TENACE , est , de temps immémorial , employée , à Ceylan , pour faire des cordes et des toiles à voiles , que les Anglais regardent comme supérieures , sous le rapport de la force et de la durée , à celles faites avec le chanvre de Russie.

L'ORTIE BACCIFÈRE , *Urtica baccifera* , Linn. Arbrisseau de l'Amérique , dont toutes les parties sont recouvertes d'aiguillons ; les feuilles grandes et arrondies , les fleurs réunies en grappes courtes et sessiles le long des tiges , et les fruits autant de baies échanrées à leur sommet.

Quatorze espèces nouvelles de ce genre sont figurées dans le superbe ouvrage de MM. Humboldt , Bonpland et Kunth , sur les plantes de l'Amérique méridionale. (D.)

ORTIE BLANCHE. V. LAMIER. (B.)

ORTIE-CHANVRE. C'est le GALÉOPSIS TETRAHIT. (LN.)

ORTIE-EPINEUSE. C'est la même plante. (LN.)

ORTIE CORALLINE. C'est le MADRÉPORE MURIQUÉ.

(B.)

ORTIE A CRAPAUD. *V.* ÉPIAIRE ANNUELLE et ÉPIAIRE DES BOIS. (LN.)

ORTIE ERRANTE. C'est l'ORTIE DE MER. (B.)

ORTIE GRIMPANTE. C'est la TRAGIE VOLUBLE. (LN.)

ORTIE DE MER. On appelle de ce nom les *méduses*, les *physalides*, les *velelles*, et autres animaux de la classe des RADIARES de Lamarck, qui, lorsqu'on les prend à la main, font éprouver une sensation brûlante, analogue à celle que produisent les *orties*. Par analogie, on appelle de même les *actinies*, qui ont quelques rapports avec les *méduses*, quoiqu'elles n'occasionent pas le même effet. *Voy.* à l'article MÉDUSE. (B.)

ORTIE MORTE. On appelle vulgairement ainsi le LAMIER BLANC, parce qu'il ressemble à une *ortie* et ne pique cependant pas. (B.)

ORTIE MORTE BATARDE. C'est la MERCURIALE ANNUELLE. (LN.)

ORTIE MORTE DES BOIS. C'est l'ÉPIAIRE DES BOIS (*stachys sylvatica*, Linn.). (LN.)

ORTIE MORTE PUANTE. C'est la GALÉOPE DES CHAMPS. (B.)

ORTIE DES NÈGRES. C'est la DALÉCHAMPE GRIMPANTE (*D. scandens*, L.). (LN.)

ORTIE ROUGE. La GALÉOPE DES CHAMPS, porte ce nom aux environs d'Angers. (B.)

ORTO. Vieux nom français de la POIRÉE. (LN.)

ORTOHULA. Autant que l'on en peut juger par une description incomplète donnée par Fernandez (*Hist. anim. nov. Hisp.* p. 6, cap. 16,) l'*ortohula* du Mexique est une des nombreuses variétés de Mouffettes si répandues depuis le Paraguay jusque dans le centre des Etats-Unis. (DESM.)

ORTOLAN. Tous les oiseaux décrits sous ce nom dans la première édition de ce Dictionnaire, sont dans celle-ci dispersés dans les deux genres BRUANT et PASSERINE. Ainsi donc l'on trouvera sous le premier de ces noms les ORTOLANS proprement dits, DU CAP DE BONNE ESPÉRANCE, DE LA CHINE, DE LORRAINE ou de PASSAGE, PASSEREAU, DE ROSEAUX, A VENTRE JAUNE; et sous le second, les ORTOLANS dits de la CAROLINE ou AGRIPENNE, JACOBIN, de la LOUISIANE, DE NEIGE, DE RIZ.

L'ORTOLAN A COLLIER. *V.* PASSERINE DE ROSEAUX.

L'ORTOLAN DES ANTILLES. *V.* TOURTERELLE COCOTZIN, à l'article PIGEON.

L'ORTOLAN DE LA LOUISIANE, de Buffon, est la PASSE-RINE AGRIPENNE, sous son plumage d'hiver. (V.)

ORTHORHYNCUS. Nom que M. Lacépède a donné, comme générique, aux OISEAUX-MOUCHES ou COLIBRIS à bec droit. (v.)

ORTOVIN. Nom allemand de la MANTIENNE (*Viburnum lantana*, Linn.). (LN.)

ORTYGIS. C'est, dans le *Prodromus* d'Illiger, le nom générique des Cailles à trois doigts. (v.)

ORTYGOUE. Dans l'analyse de mon Ornithologie élémentaire, j'ai consacré ce nom au genre qui se compose des cailles à trois doigts, parce que j'ignorois alors que Bonnat-terre (*Encyclopédie méthodique*) avoit appliqué aux mêmes oiseaux celui de *turnix*, que je m'empresse d'adopter, pour ne pas multiplier inutilement les dénominations génériques. V. TURNIX. (v.)

ORTYGOMETRA. Nom grec du RALE DE GENET. (v.)

ORTYON. C'est, en grec moderne, le nom de la CAILLE.

ORTYX. Nom grec de la CAILLE. (v.)

ORUBICA. Nom d'une espèce de VERVEINE (*Verbena orubica*, Linn.). (LN.)

ORUBU. V. GALLINAZE URUBU. (v.)

ORUK. Nom kalmouk de l'AMANDIER. (LN.)

ORUSCO. C'est le FRAGON, en Espagne. (LN.)

ORUSS. C'est le RIZ, *Oryza sativa*, L., chez les Dar-Fourains, peuples d'Afrique. (LN.)

ORVALA. Nom donné autrefois à quelques espèces de SAUGES, et notamment à la SCLARÉE ou TOUTE-BONNE. Linnæus s'en est servi pour désigner le genre *papia* de Micheli, qu'il avoit d'abord adopté, et que depuis il a réuni aux *lamiers*. M. Decandolle a rétabli ce genre dans sa *Flore française*, sous la considération que l'orifice de la corolle est bordé, de chaque côté, d'un appendice à trois lobes; que la lèvre inférieure est dentelée au sommet; que les anthères sont glabres. (LN.)

ORVALE DES PRÉS. C'est la SAUGE DES PRÉS. (B.)

ORVALÉ. Ce nom est cité par Clusius comme étant donné, à Malaga, au *physalis somnifera*. (LN.)

ORVENY-FU. Nom de l'AUNÉE (*inula helenium*), en Hongrie. (LN.)

ORVERT. Voyez la section des oiseaux-mouches, au mot COLIBRI. (v.)

ORVET ou **ORVERT.** Espèce d'ANGUIS. (B.)

ORYCTÈRES ou **FOUISSEURS.** Nom donné, par

M. Duméril (*Zool. anal.*), à une famille d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, et qu'il caractérise ainsi : abdomen pédiculé ; lèvre inférieure de la longueur des mandibules ; antennes non brisées, de quatorze à dix-sept articles.

Elle comprend les genres : *tiphie*, *larre*, *pompile*, *sphège*.
Voyez FOUISSEURS. (L.)

ORYCTÉRIENS ou **TATOUS**. Famille de mammifères édentés, que nous avons établie dans notre *Classif. des mammifères*, insérée dans le vingt-quatrième volume de la première édition de cet ouvrage.

La tête allongée ; la bouche assez ouverte et non en tube, comme celle des fourmiliers ; des mâchelières seulement, à couronne plate ; la peau ou couverte de boucliers osseux, ou épaisse, et revêtue de poils rares ; les oreilles longues ; les ongles propres à fouiller la terre, etc. : tels sont les caractères de cette famille, qui ne comprend que les deux seuls genres TATOU et ORYCTÉROPE. V. ces mots. (DESM.)

ORYCTÉROPE, *Orycteropus*, Geoffr., Lacép., Cuv., Illig. ; *Myrmecophaga*, Pallas. Genre de mammifères de l'ordre des édentés et de la tribu de ces animaux, qui ont le museau pointu, et la bouche garnie de dents molaires.

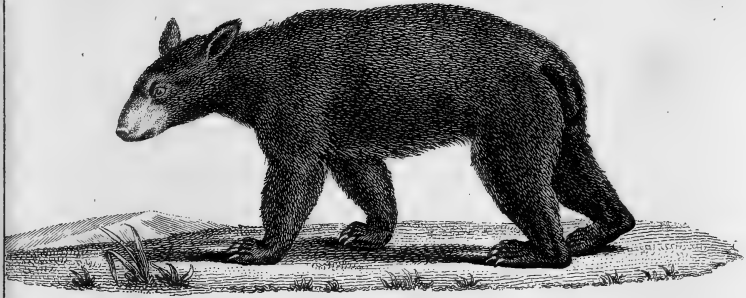
C'est particulièrement des tatous qu'ils se rapprochent ; mais ils en diffèrent notablement par leur corps non cuirassé, par la structure de leurs dents molaires, la longueur de leur langue, etc. On ne sauroit non plus les confondre avec les fourmiliers qui ont la bouche totalement dépourvue de dents, les ongles tranchans, etc.

Les molaires, au nombre de cinq ou six, à chaque côté de l'une et l'autre mâchoire, sont d'une nature toute particulière. Elles sont cylindriques et à couronne plate ; leur substance se compose d'une infinité de petits tubes accolés les uns aux autres, comme ceux qu'on remarque dans l'intérieur des tiges de jonc. Leur langue est extensible ; la tête est allongée ; les oreilles sont longues et pointues ; la queue est assez longue et térétille ; le corps couvert d'une peau épaisse parsemée de poils rares ; les parties de la génération sont à quelque distance de l'anus ; les pieds de devant sont à quatre doigts, et les postérieurs à cinq, tous armés d'ongles plats, propres à fouir. (DESM.)

Espèce unique. — **ORYCTÉROPE DU CAP**, *Orycteropus capensis*, Geoffr. ; Cuv. ; Illig. — *Myrmecophaga capensis*, Pallas. — **COCHON DE TERRE**, Buffon. Supp. tom. 6, pl. 31. Voy. pl. M. 36 de ce Dictionnaire.

Au premier aspect, cet animal présente quelque ressemblance avec le cochon ; il en a la physionomie ; sa tête est

1.



2.



3.



Meunier del.

Perron sculp.

1. Ours noir d'Amérique.

2. Ouistiti, proprement dit.

3. Oryctérope du cap.

également allongée, terminée par un boutoir, dans lequel sont les ouvertures des narines, et surmontée par de longues oreilles; ses yeux, assez grands, sont beaucoup plus près des oreilles que du museau; la forme du corps ne s'éloigne pas beaucoup de celle du cochon; mais le reste est bien différent; la queue surpasse le tiers de la longueur de tout le corps; elle est fort grosse dès son origine, et va en diminuant jusqu'à son extrémité; les jambes sont très-grosses; il y a quatre doigts aux pieds de devant, et cinq à ceux de derrière, tous armés d'ongles forts, longs et larges, arrondis à leur extrémité, et un peu recourbés; ceux des pieds postérieurs sont les plus longs; les poils de la tête, du corps et de la queue, sont très-courts, et tellement couchés et appliqués sur la peau, qu'ils semblent y être collés; leur couleur est un gris sale; ils sont roussâtres aux flancs et au ventre; ceux des jambes sont tout-à-fait noirs.

La taille de l'*oryctérope* est à peu près celle du *fourmilier tamarois*; sa langue est fort longue, mince et plate, mais plus large que celle des fourmiliers; elle a jusqu'à seize pouces de long, et elle est enduite d'une matière visqueuse; l'animal l'enfonce dans les fourmilières, et en retire les fourmis qui s'y attachent. Kolbe a décrit la manière dont ce quadrupède s'y prend pour se procurer les insectes qui composent sa subsistance: « Lorsqu'il a faim, il va chercher une fourmilière; dès qu'il a fait cette bonne trouvaille, il regarde tout autour de lui, pour voir si tout est tranquille, et s'il n'y a point de danger; il ne mange jamais sans avoir pris cette précaution; alors il se couche, et plaçant son groin tout près de la fourmilière, il tire la langue tant qu'il peut; les fourmis montent dessus en foule, et dès qu'elle en est bien couverte il la retire, et les gobe toutes; ce jeu recommence plusieurs fois, et jusqu'à ce qu'il soit rassasié. » (*Description du Cap de Bonne-Esperance*, vol. 3, p. 43.) Il attaque aussi les retraites souterraines des *termès*, dont il brise les voûtes avec ses grands ongles; il s'en sert aussi pour se creuser un terrier; il y travaille avec beaucoup de vivacité et de promptitude; et s'il a seulement la tête et les pieds de devant dans la terre, il s'y cramponne tellement, au rapport de Kolbe, que l'homme le plus robuste ne sauroit l'en arracher.

Les voyageurs ne sont pas d'accord au sujet de la chair de l'*oryctérope*, comme aliment. Suivant Kolbe, les Européens et les Hottentots vont souvent à la chasse des *cochons de terre*, qu'il est très-facile de tuer, car il ne faut que leur appliquer un léger coup de bâton sur la tête; il ajoute que c'est un gibier très-sain et de fort bon goût. Levaillant assure qu'il est très-difficile de se procurer de ces animaux, parce

qu'ils ne sortent de leur terrier que pendant la nuit. « Les cochons de terre, continue Levaillant, passent parmi les Hottentots et les Colons pour un manger délicieux, auquel rien ne peut se comparer. Les Kaminouquois les nomment *goup*; ils m'en avoient apporté un, et me tenoient le même langage. Je voulus en goûter quand on l'eut tué; mais je lui trouvai un fumet si musqué, un goût de fourmi si détestable, qu'il me fallut rejeter le morceau que j'avois à la bouche. » (*Second Voyage de Levaillant*, tom. 2.) Enfin un troisième voyageur dans les mêmes contrées, Degrandpré, auteur moderne d'un *Voyage dans la partie méridionale de l'Afrique*, parle du cochon de terre, comme d'un animal très-commun dans la colonie du Cap de Bonne-Espérance, et dont on sale les quartiers de derrière, qui passent alors pour de bons jambons. (Tom. 1, pag. 103). Il est difficile, quand on a goûté du *tamanoir* en Amérique, de s'attendre à un meilleur mets en mangeant un quadrupède qui ne se nourrit également et exclusivement que de fourmis. L'odeur de ces insectes peut paroître agréable aux Hottentots, qui les mangent eux-mêmes avec délices lorsqu'ils en rencontrent; mais je doute que cette saveur soit supportable pour un palais européen. (s).

ORYCTES, *Oryctes*, Illiger. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des lamellicornes, tribu des scarabéides, le même que celui auquel j'avois déjà conservé (*Préc. des caract. génér. des insect.*) le nom de *scarabée*, et que Fabricius a depuis désigné sous celui de *géotrupe*. Il se compose de la première division des scarabées d'Olivier.

Quoique le scarabée *nasicorne* de Linnæus nous offre la physionomie générale et les caractères essentiels des grands scarabées exotiques, tels que l'*hercule*, l'*actéon*, etc.; il n'est pas moins constant qu'il en diffère par ses mâchoires, plutôt coriaces que cornées à leur extrémité, dépourvues de dents et simplement velues. Il en est de même de celles des scarabées *silenus*, *rhinoceros*, *boas*, *tarandus*, etc. C'est à ces espèces que j'ai restreint le genre oryctès. Le côté extérieur de leurs mandibules n'est point d'ailleurs sinué ou denté, ainsi que l'est celui de nos scarabées proprement dits. Les mâles ont toujours une corne recourbée sur la tête, et le corselet tronqué ou creusé en devant. L'espèce la plus commune en Europe, l'*O. nasicorne*, et que des auteurs désignent sous le nom de *moine*, vit dans le tan à demi-pourri du chêne, et dans les couches des jardins où ce tan est employé. Après l'accouplement, qui a lieu en juin ou juillet, la femelle s'y enfonce, afin d'y déposer ses œufs. Ils sont

oblongs , de la grosseur d'un grain de chènevis et d'un jaune clair. La larve éclôt au bout de cinq à six semaines ; elle est d'un jaune sale , mêlé de gris , avec la tête d'un rouge vif , parsemé de petits points. Par sa forme et son attitude , elle ressemble d'ailleurs à celle des autres scarabéides. On croit que ce n'est qu'au bout de quatre à cinq ans qu'elle parvient à toute sa grosseur , et qu'elle passe à l'état de nymphe. Elle se construit alors une coque ovale , allongée et très-lisse à l'intérieur. La nymphe y demeure un temps plus ou moins long , constamment couchée sur le dos. Devenu insecte parfait , l'animal , pour donner le temps à ses parties de se raffermir , ne quitte sa retraite qu'au bout d'environ un mois.

Swammerdam , Roësel , etc. , nous ont donné , sur cette espèce , plusieurs observations anatomiques curieuses ; j'en ai exposé , à l'article INSECTES , les plus importantes.

ORYCTÈS NASICORNE, *oryctes nasicornis* ; *scarabæus nasicornis*, Linn. , Oliv. Il est long d'environ quinze lignes , d'un brun marron luisant , plus clair en dessous. Le mâle , pl. M. , 5 , 13 , de cet ouvrage , à la tête armée d'une corne simple , relevée et recourbée ; le corselet un peu raboteux latéralement , coupé et lisse en devant , avec sa partie postérieure élevée et tridentée au milieu ; les élytres lisses , avec une strie près de la suture. Dans la femelle , la corne est très-petite , et le corselet est légèrement coupé antérieurement. (L.)

ORYCTOGNOSIE. Synonyme de MINÉRALOGIE. Science qui s'occupe de la description des espèces minérales. La géognosie ou géologie fait connoître leurs gisemens. (LN.)

ORYCTOGRAPHIE. C'est la science des FOSSILES.

Avant qu'on eût acquis une suffisante idée de toutes les parties de l'Histoire naturelle ; qu'on sût apprécier l'importance des rapports qui existent entre elles , on a dû les étudier isolément. De là l'oryctographie , sur laquelle se sont exercés Langius , Bourget , Guettard , Knorr , Scheuchzer , Burtin , Schlotteim , etc.

Aujourd'hui , que l'on est convaincu de la nécessité de comparer sans cesse ce qui fut avec ce qui est , cette science s'est fondue dans les différentes parties de la zoologie ; ainsi , les mammalogistes , étudient les ossemens des quadrupèdes ; les ichthyologistes , les poissons ; les conchyliologistes , les coquilles ; les botanistes , les plantes fossiles ; et les géologues , profitant de leurs observations , les coordonnent pour fixer les époques relatives de la formation des différentes couches de la terre , etc. , etc.

L'article que je traite en ce moment n'a donc plus l'im-

portance qu'il auroit eue au milieu du dernier siècle, et je dois me borner à renvoyer aux mots FOSSILE, GÉOLOGIE, PÉTRIFICATION, ANIMAUX PERDUS, etc., ceux qui désirent acquérir quelques notions des travaux généraux qui l'ont eu pour objet, et à un très-grand nombre d'articles particuliers, ceux qui voudront connoître les espèces fossiles dont les divers rédacteurs de ces articles ont eu soin de faire mention toutes les fois que cela leur a paru nécessaire.

C'est faute d'avoir acquis, au préalable, la connoissance des animaux vivans; faute d'avoir étudié la géologie et la minéralogie sous le point de vue convenable, que les oryctographes ont été si peu utiles aux progrès de la science qu'ils cultivoient. En effet, n'étant guidés par aucun principe général, ils ont dû se contenter de décrire et de figurer ce qu'ils avoient sous les yeux: et combien de fois se sont-ils trompés? Citerai-je l'homme pétrifié de Schœuchzer, qui s'est trouvé être une SALAMANDRE? Voyez au mot ANTHROPO-LITHE.

Il n'est pas probable qu'on publie à l'avenir l'oryctographie de tel ou tel pays, comme on l'a fait pour les environs de Bruxelles, les environs de Turin, etc. (B).

ORYCTOLOGIE. Science qui traite de tous les minéraux et de tous les fossiles en général. (LN.)

ORYGIE, *Orygia*. Genre de plantes établi par Forskaël, et qui a été réuni aux TALINS. (B.)

ORYSSUS, *Oryssus*, Latr., Fab., Klüg., Jurin., Oliv. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, section des térébrans, famille des porte-scies, tribu des urocérates, ayant pour caractères: abdomen sessile; antennes filiformes, courtes, insérées à la base extérieure des mandibules, de onze articles dans les mâles, de dix dans les femelles, et dont le neuvième allongé, et le dixième plus menu, tronqué; mandibules cornées, courtes, sans dents; quatre palpes; les maxillaires beaucoup plus longs, presque détachés, de cinq articles; les labiaux de trois, dont le dernier plus gros, ovalaire; mâchoires terminées par un lobe membraneux et arrondi; languette courte, membraneuse, entière et arrondie à son extrémité; cellule radiale, unique et incomplète; cellules cubitales deux, dont la première recevant seule une nervure récurrente; femelle ayant une tarière capillaire, très-longue et roulée dans l'intérieur de l'abdomen; ses tarsez antérieurs à trois articles.

ORYSSE est un mot grec qui signifie *je creuse*. Ces insectes sont très-voisins des urocères, par la figure de plusieurs de

leurs organes masticatoires, et'en ce qu'ils placent également leurs œufs dans les bois à la faveur d'une tarière en forme de filet. On ne les confondra donc pas avec les *tenthredines*, qui ont de l'affinité avec eux, mais dont les mandibules, la lèvre inférieure et la tarière sont faites autrement. Les *orysses* ont la tête arrondie, plus large que le corselet, comprimée, avec le front plan ; le corselet arrondi en devant , au lieu qu'il est tronqué dans les urocères ; l'abdomen cylindrique, mais point terminé en pointe avancée, comme dans les précédens , renfermant dans les femelles une tarière fort longue , très-mince , capillaire , semblable à celle des *cinips* femelles, et se roulant sur elle-même. La tarière des *urocères* est saillante et accompagnée d'un filet de chaque côté , qui, réunis, lui forment une gâîne.

L'ORISSE COURONNÉ , *Oryssus coronatus*, Fab., Coqueb., *Illust. icon, insect., dec. 1. , tab. 5 , fig. 7 , A , B*, le mâle ; *ibid. C*, la femelle , a de sept à huit lignes de longueur ; il est noir ; le dessus de quelques articles inférieurs des antennes et le tour des yeux sont blancs ; le sommet de la tête est couronné de quelques pointes ; le corselet est raboteux , avec un point blanc devant les ailes , dans les femelles ; les ailes supérieures ont du noir près de leur extrémité ; l'abdomen est d'un fauve terne , avec la base noire ; l'anus a un point blanc dans quelques individus ; les pattes sont blanches , avec les cuisses noires.

Scopoli avoit observé le premier cet insecte ; il l'appelle *sphex abietina*. Je l'ai trouvé aux environs de Brive-la-Gaillarde , au printemps , dans un petit bois de charmes : il couroit avec vitesse sur leurs troncs. Je n'ai pris pendant longtemps que des mâles , les femelles n'ayant paru que tard.

L'*Orysse chauve-souris* , de Fabricius , n'est qu'une variété produite par la différence des sexes.

ORYSSE UNICOLOR , *Oryssus unicolor*. Latr. (*Encycl. méth.*) De moitié plus petit que le précédent ; tout noir , avec un peu de blanc sur une partie des antennes et des pattes. Aux environs de Paris. (L.)

ORYTHIE , *Orythia*. Genre établi par Péron aux dépens des MÉDUSES. Ses caractères sont : corps orbiculaire, transparent , ayant un pédoncule , avec ou sans bras , sous l'ombrelle ; point de tentacules ; bouche unique , inférieure et centrale.

Lamarck réunit à ce genre ceux que Péron a appelés FAVONIE , EVAGORE et MÉLITÉE ; au moyen de quoi il est composé de sept espèces , figurées pl. 3 du Voyage de Péron

et Lesueur. L'une d'elles l'avoit déjà été par Forskaël, pl. 33 B de son Voyage en Arabie. (B.)

ORYX. Le quadrupède que la plupart des écrivains de l'antiquité ont désigné par le nom grec *oryx*, ne sauroit être rapporté avec précision à aucune espèce d'ANTILOPE, quoiqu'il paroisse certain qu'il appartient à leur genre. Sonnini a cru le reconnoître dans l'*antilope coësdœs* ou *condoma*; mais il convient que tous les passages des livres anciens, où il est question de l'*oryx*, ne s'appliquent pas également bien au *condoma*; celui de Pline, par exemple, qui donne aux *oryges* un poil à contre-sens tourné vers la tête, et dans le ventre des vessies pleines d'eau, qui sont d'une grande ressource pour les voleurs Gétules, au milieu des déserts arides et dénués d'eau. (*Hist. nat.*, lib. 8, cap. 53, et lib 10, cap. 73.)

Quant à l'*oryx* à une seule corne, dont les mêmes auteurs ont fait mention, il doit être rangé au nombre des fables que les voyageurs de la Grèce ont souvent rapportées de leurs excursions en Afrique. V. à ce sujet le mot LICORNE.

D'un autre côté, l'*oryx* d'Ælien paroît se rapporter parfaitement au pasan de Buffon. V. ANTILOPE ORYX.

M. de Blainville a formé, sous ce nom, un sous-genre, lequel renferme, outre l'*oryx* d'Ælien, le *leucoryx* de Pallas, l'*antilope bleue* et l'*antilope chevaline*. V. ANTILOPE. (DESM.)

ORYZA et **ORYSON.** Noms que les Grecs donnoient au RIZ. Cette graminée, originaire de l'Inde, est mentionnée par Théophraste, Dioscoride et Pline. Il paroît que ses noms dérivent de ceux que les Arabes lui donnoient. Au reste, il paroît que le riz étoit bien moins, ou à peine en usage en Europe, dans ces temps anciens.

En Egypte, sa culture remonte au-delà des califes. Beaucoup d'auteurs pensent que l'*hordeum galaticum*, de Columelle, n'est autre chose que le riz. V. RIZ.

Sous le nom d'*oryza*, on a décrit plusieurs graminées, entre autres, l'*hordeum zeocriton*, et les *leersia* (LN.)

ORYZOPSIS, *Oryzopsis*. Genre de plantes de la triandrie digynie, et de la famille des graminées, établi par Michaux dans sa *Flore de l'Amérique septentrionale*. Il offre pour caractères: une balle calicinale uniflore, et composée de deux valves presque égales, ovales, légèrement carinées et striées par des nervures; une balle florale de deux valves, entourées à leur base d'un anneau velu; l'extérieure ovoïde, terminée par une barbe; l'intérieure plus étroite et mutique; deux appendices linéaires; trois étamines; un ovaire oblong, surmonté de deux styles velus.

Ce genre, qui est figuré pl. 9 de l'ouvrage précité, ne renferme qu'une espèce. C'est une plante à chaume presque nu,

haute d'environ un pied ; à feuilles roides, droites, même piquantes, et rudes au toucher ; à fleurs disposées en panicule peu garnie, qui se trouve sur les montagnes du Canada, et qui a beaucoup de l'aspect du riz. (B.)

ORZAGA et OSAGRA. Noms qui, sur les côtes d'Espagne, désignent le POURPIER DE MER (*atriplex halimus*, Linn.). (LN.)

ORZEL. Nom polonais de l'ÂIGLE. (V.)

ORZESZKI. Nom polonais de la FILIPENDULE, plante du genre *spiræa*. (LN.)

ORZO. Nom italien de l'ORGE. (LN.)

OS, *Os* et *ossa*. Les corps vivans ont deux sortes de solides dans leur composition ; chez les arbres, c'est le bois et l'aubier, qui est plus tendre ; parmi les animaux, c'est l'os et la chair. De petites espèces d'animaux, de même que les plus foibles plantes, n'ont guère qu'une sorte de substance solide, parce que leur masse peu considérable, et leur mouvement organique peu rapide, ne nécessitent pas une grande résistance dans les points d'appui. Ainsi, les lichens, les champignons, les mousses, et autres petites plantes, peuvent être considérés comme analogues, dans leur cellulosité, aux vers, aux polypes, et à quelques insectes et mollusques pulpeux du règne animal ; en effet, ces êtres n'ont qu'une espèce d'organes solides, et le genre de vitalité qui leur est propre se rapproche chez eux par des points communs de similitude.

Dans les espèces d'animaux plus composés, les solides charnus sont appuyés sur des corps plus durs et plus résistans. Les insectes ont extérieurement en forme de cuirasse et d'armure complète avec des cuissarts, des brassards, une enveloppe cornée qui remplace les os ; les crustacés sont pourvus d'un têt osseux ; les mollusques sont entourés, pour la plupart, de coquilles crétaées ; les poissons cartilagineux ont un squelette à moitié ossifié, et enfin les autres poissons, les reptiles, les oiseaux, les cétacés et les quadrupèdes ont seuls un vrai squelette osseux interne d'une dureté assez considérable. (V. l'article SQUELETTE.) Celui-ci seul constitue le véritable os, car la corne des insectes est d'une toute autre nature ; le têt des crustacés est une croûte de phosphate et de carbonate de chaux, qui tombe chaque année. La coquille des mollusques univalves, ou bivalves, ou multivalves, n'est qu'une simple transsudation feuilletée de carbonate calcaire, ou craie réunie par une matière glutineuse, et diversement colorée selon les espèces.

Il n'y a point de véritable os dans les animaux privés de squelette articulé. L'os de la sèche n'est qu'une masse lamelleuse de carbonate de chaux, et d'une substance gélatineuse

qui en lie les diverses saucés ; sa manière de se former et de s'accroître diffère de celle des os des animaux à sang rouge ; c'est une sorte de coquille interne, formée par couches superposées. Les branches des coraux, des lithophytes, des cératophytes, s'accroissent par juxtaposition. Les coques des oursins et des étoiles de mer semblent être produites par une sécrétion particulière ou transsudation des membranes muqueuses de l'animal ; ainsi, nul exemple de véritable ossification chez eux, comme dans les seuls animaux à sang rouge. Voyez. COQUILLES et MADRÉPORES.

L'os est formé de deux substances distinctes, indépendamment du sang, de la moelle, des membranes, qu'il contient. L'une de ces matières est la gelée animale ou gélatine qui en fait la base et le premier rudiment ; l'autre est la substance terreuse, qui est une sorte de sel composé d'acide phosphorique et de chaux. Aujourd'hui on extrait facilement la gélatine des os, en plongeant ceux-ci dans l'acide muriatique qui s'empare de la chaux ; l'acide phosphorique et le phosphate acide de chaux se dissolvent et se séparent au moyen de lavages à grandes eaux ; l'on obtient alors la gélatine pure et capable de servir d'aliment ; tel est le procédé de M. Darcet.

La matière gélatineuse est formée la première dans l'embryon, de sorte qu'à cette époque une simple organisation muqueuse et demi-cartilagineuse est la première trame de l'ossification, ou pour mieux dire l'élément de l'os ; aussi, peut-on facilement couper les os d'un fœtus. A mesure que l'animal croît ou se nourrit, le sel terreux ou phosphate calcaire vient se déposer dans les mailles de cette gélatine, s'y arranger par fibres qui partent d'un ou de plusieurs centres communs pour chaque os, et qui s'étendent peu à peu dans toutes ses dimensions. Les points d'ossification commencent surtout vers les têtes ou les lieux d'articulation. Le phosphate de chaux se dépose en fibres denses et serrées à la surface de l'os ; elles sont divergentes dans les os plats, et parallèles dans les os longs. Ordinairement la nature organise plus promptement les os des parties qui doivent servir les premières ; ainsi, dès la naissance, les os de l'oreille des animaux et de l'homme sont déjà parfaits, tandis que les autres os sont encore dans un état cartilagineux. Ainsi, les têtes articulaires des os se durcissent avant les autres portions. La seule gélatine est vivante et organisée dans l'os, car le phosphate calcaire est un sel de nature terreuse qui n'est pas capable de recevoir la vie.

Le tissu des os diffère dans les diverses classes ; il est fin dans l'homme, plus grossier dans les quadrupèdes, lâche et rude dans les cétacés, mince, ferme et élastique dans les oiseaux,

homogène dans les reptiles. Les animaux marins ; comme les *phoques* ; les *cétacés*, les *tortues* , n'ont aucune cavité médullaire dans leurs os, tandis que les cavités des os des oiseaux sont grandes, sans moelles ; mais elles recèlent de l'air ce qui allège le poids de ces animaux destinés à fendre les airs.

Plus les animaux vieillissent, plus leurs os acquièrent de solidité par l'abondance du phosphate calcaire qui s'y accumule sans cesse ; lorsqu'ils sont parvenus à ce point extrême de dureté et de rigidité, ils ne sont plus capables de s'accroître et de s'étendre. Au contraire, ils deviennent cassans chez les vieillards, tandis qu'ils sont d'autant plus mous et plus cartilagineux, que l'individu est plus jeune. Alors ils plient et cèdent plus aisément ; de là vient qu'ils peuvent se déformer ou dévier, comme dans le rachitisme. Les poissons chondroptérygiens, les *raies*, *squales*, *esturgeons*, *cycloptères*, etc. , semblent ainsi toujours dans leur jeunesse, car leurs os sont toujours cartilagineux ; aussi ces animaux prennent-ils de l'accroissement pendant presque toute leur vie. Plus l'ossification s'opère lentement dans un animal, plus l'accroissement et la vie seront longs, puisqu'il est nécessaire que les organes d'un individu devenus trop rigides, se détruisent et perdent la vie. Les phénomènes de la formation, de l'accroissement et de la mort du bois de cerf, représentent exactement ceux qui se passent dans le corps des animaux, car ce bois est un véritable os ; il en a toutes les qualités ; il vit et meurt de la même manière.

Toutefois les os du squelette intérieur possèdent une vie spéciale, et reçoivent des nerfs, comme des vaisseaux sanguins ; ils sont susceptibles, en plusieurs maladies, d'un état inflammatoire ; dans leurs fractures, ils repoussent des bourgeons charnus, et une sorte de transsudation, pour souder, pour réparer les portions détruites, ou réunir les séparées ; ils sont rongés parfois de caries, comme les chairs par des ulcères ; il y a des nécroses ou portions d'os morts, et qui ont besoin d'être expulsées par l'art ou la nature, à la suite des grandes fractures et comminutions d'os.

On sait que la *garance* mêlée aux alimens, communique une couleur rouge aux os ; et par ce moyen, on a reconnu qu'ils prenoient leur accroissement par couches ; il paroît que la membrane du périoste qui les entoure est pour eux ce que l'écorce est au bois, et qu'elle sécrète le phosphate calcaire.

Les os ont aussi des maladies qui leur sont propres. Ainsi, l'ossification est lésée chez les rachitiques, et aussi à la suite de maladies vénériennes, produisant des tumeurs gommeuses, des *tôphus*, des *nodosités*. La goutte produit aussi

des déformations aux articulations. Le phosphate calcaire peut être dévié, et causer des ankyloses.

C'est communément la sécrétion urinaire qui débarrasse le superflu du phosphate calcaire des animaux; de là vient aussi qu'il se forme des concrétions rénales ou vésicales de ce sel. Il existe dans le lait, et l'on a pensé que l'allaitement étoit le moyen dont se sert la nature pour affermir l'ossification des jeunes mammifères.

Dans la vieillesse, les sutures des os se soudent et s'unissent comme dans les vertèbres, le coronal, ou l'os du front, l'occipital, etc. Ainsi, l'animal jeune a un plus grand nombre d'os que dans sa vieillesse. L'intérieur des os est communément spongieux, et rempli de moelle *Voy.* MOELLE.

Plusieurs parties tendineuses et cartilagineuses du corps peuvent recevoir du phosphate calcaire dans leur tissu, et s'ossifier dans la vieillesse de l'animal, comme la crosse de l'aorte, d'où vient le prétendu os du cœur. De même les tendons des pattes des oiseaux, et ceux des doigts chez les vieillards, s'ossifient; de là naissent les os surnuméraires nommés sésamoïdes, à cause de leur forme analogue aux graines de sésame. D'autres parties ne s'ossifient pas complètement, comme les cartilages des côtes et du larynx. *V.* le mot SQUELETTE.

Nous traitons de la manière de préparer les os pour l'usage des arts, à l'article de l'IVOIRE. (VIREY.)

OS. Nom hollandais du bœuf. Celui du taureau est *stier*. (DESM.)

OS-LEONIS (*gueule-de-lion*). Nom donné, par Césalpin, à plusieurs espèces de MUFLIERS (*antirrhinum majus*, *orontium arvense*, L.). (LN.)

OS DE SÈCHE. *V.* au mot SÈCHE. (B.)

OS DE SÈCHES FOSSILES. On trouve, dans certaines couches calcaires, et notamment dans celles du calcaire à cérithes, des pétrifications d'une forme assez bizarre. C'est une sorte d'éperon légèrement recourbé, assez épais, court, et garni, de chaque côté, d'une sorte d'aile, qui paroît n'être que le restant d'une partie plus considérable. M. Cuvier a trouvé entre ces corps et la partie des os de sèches qui se termine en crochet, une analogie assez complète pour ne pas hésiter à les regarder comme provenant aussi de grandes sèches qui vivoient avec les coquillages pétrifiés, au milieu desquels on les trouve. Il ne seroit resté de ces os de sèches, que la partie la plus épaisse et la plus résistante. (DESM.)

OSAFRON. L'un des noms hébreux de l'HYSSOPE.

(LN.)

OSANE. Nom spécifique, donné d'abord par M. Geoffroy à l'ANTI LOPE CHEVALINE, *antilope equina.* (DESM.)

OSAT. Nom russe du CHARDON hémorroïdal. (*serratula arvensis*, Linn.). (LN.)

OSBECK, *Osbeckia.* Genre de plantes de l'octandrie monogynie, et de la famille des mélastomées, dont les caractères sont : d'avoir un calice divisé en quatre parties, avec autant d'écaillés intermédiaires ciliées, ou divisé simplement en cinq parties; une corolle de quatre à cinq pétales; huit à dix étamines à anthères terminées par une pointe longue, filiforme et recourbée; un ovaire, supérieur ovale, couronné de soies roides, entre lesquelles s'élève un style à stigmate simple; une capsule ovoïde, hérissée, recouverte par le calice, divisée en quatre à cinq loges, s'ouvrant au sommet en autant de parties, et contenant un grand nombre de petites semences insérées sur un placenta adné à l'axe du fruit. Ce genre, fort voisin des QUADRETTES, renferme deux plantes vivaces, qui ont les tiges tétragones, les feuilles opposées, entières, et les fleurs terminales, sessiles, entourées de quatre bractées plus longues qu'elles.

L'un, l'OSBECK DE LA CHINE, a les feuilles sessiles et le calice glabre; l'autre, l'OSBECK DE CEYLAN, a les feuilles pétiolées et le calice hispide. (B.)

OSBECK. Nom d'une espèce de SPARE. (DESM.)

OSCABIORN. Nom islandais, d'où est dérivé celui d'OSCABRION. Il doit son origine à la fable et à la superstition. Selon Hannas Thorleivius, il est composé de deux mots, *biorn*, oursin, et *oskar*, génitif d'*oosk*, vœu ou souhait. L'animal a été ainsi nommé, parce que, selon l'idée populaire, quiconque peut avaler une pierre qui est cachée dans son corps, obtient facilement l'accomplissement de tous ses souhaits. (DESM.)

OSCABRION, *Chiton.* Genre de testacés de la classe des MULTIVALVES, qui offre pour caractères : une coquille elliptique, composée de plusieurs valves transverses, imbriquées et réunies à leurs extrémités par un ligament circulaire.

Les *oscabrions* sont aux testacés ce que les TATOUS sont aux quadrupèdes, et les CLOPORTES aux insectes, c'est-à-dire, qu'ils sont organisés de manière à pouvoir se mettre en boule en se repliant sur eux-mêmes.

Les coquilles de ce genre, qui constitue aujourd'hui une classe intermédiaire entre les MOLLUSQUES et les CRUSTACÉS, classe que Blainville a appelée des POLYPLAXIPHORES, sont généralement ovales, composées par six, sept ou plus sou-

vent huit valves en recouvrement , et attachées sur un ligament un peu plus large qu'elles. La forme de ces valves varie selon les espèces ; mais la première est constamment la plus petite , et la dernière la plus grande. Les intermédiaires sont généralement plus larges que longues ; toutes sont d'une substance aussi voisine de la corne que du test des autres coquilles , et extrêmement solide.

Le ligament forme intérieurement deux saillies ou côtes rapprochées, presque parallèles, qui se réunissent avant d'atteindre les extrémités. C'est à ces côtes qu'est attaché le corps de l'animal , qui est de même forme , mais un peu plus petit que son têt. Cet animal est aplati en dessous , et fait voir à sa partie antérieure un trou rond , qui est la bouche , puis un espace ovale fort allongé , de couleur différente du fond , qui indique l'abdomen ; ensuite un autre trou , qui est l'anus. Les parties latérales du corps ne tiennent pas à la coquille. On peut voir, pl. 3 de l'ouvrage de Poli sur les testacés des mers des Deux Siciles , une anatomie complète et parfaitement bien faite de cet animal. Il en résulte que ce n'est pas une *DORIS*, comme l'avoit cru Linnæus , mais qu'il appartient à un genre nouveau que ce savant italien a appelé *LOPHYRE* (1).

Les oscabrions s'attachent aux rochers , aux vaisseaux et même fréquemment aux poissons et aux autres testacés. Ils peuvent changer de place à volonté , mais il ne paroît pas qu'ils usent souvent de cette faculté. Lorsqu'ils sont séparés par violence des corps sur lesquels ils étoient fixés , ils se replient sur eux-mêmes , se forment en boule , ne présentent plus à leur ennemi qu'une coquille invulnérable , à une petite partie latérale du ligament près , presque aussi impénétrable.

J'ai observé sur les côtes de l'Amérique , que lorsque les oscabrions ont été ainsi séparés par violence des corps sur lesquels ils étoient fixés , ils sont long-temps à reprendre leur position naturelle. Les plus expéditifs ne se sont déroulés qu'au bout de deux jours ; et plusieurs , mais que je pouvois supposer avoir été blessés , sont restés sept à huit jours dans cet état.

Lamarck a ôté les oscabrions du nombre des coquillages , pour les placer parmi les mollusques nus. On ne peut se dissimuler, en effet , que les valves, dans ce genre , sont enchâssées dans un muscle qui forme réellement le corps de l'animal , ce qui ne se voit dans aucun autre genre ; que le test de ces valves est d'une substance intermédiaire entre le calcaire et le gluten animal , comme il a été observé précédemment.

On ne fait nulle part usage des oscabrions , qui se trouvent rarement en abondance dans le même lieu , mais cependant

(1) Voyez *OSCANE*.

on peut les manger. On en connoît une quarantaine d'espèces, dont les plus connues ou les plus saillantes sont :

L'OSCABRION A POINTE, qui a huit valves striées, et le corps épineux. Il se trouve dans les mers d'Asie.

L'OSCABRION OURSINÉ, qui a huit valves onguiculées dans leur milieu, légèrement granuleuses en leurs bords, et le ligament couvert d'épines obtuses, blanchâtres et articulées. On ignore son climat natal. Il est figuré pl. G 30.

L'OSCABRION ÉCAILLEUX, qui a huit valves et le corps écailleux. Il se trouve dans la Méditerranée et dans les mers d'Amérique.

L'OSCABRION PONCTUÉ, qui a huit valves unies, et le corps avec des points enfoncés. Il se trouve dans toutes les mers.

L'OSCABRION ROUGE, qui a huit valves en arc, un peu striées, et le corps rouge. Il se trouve dans la mer du Nord.

L'OSCABRION CENDRÉ, qui a huit valves unies, carinées, le corps rougeâtre, et le bord légèrement cilié. Il se trouve dans la mer du Nord.

L'OSCABRION MAGELLANIQUE, qui a huit valves épaisses, convexes, d'un brun noir; des fascies noirâtres au milieu du dos, et des stries latérales jaunâtres.

L'OSCABRION GÉANT, qui a huit valves épaisses, convexes, blanches, la première crénelée, la dernière dentée, et les intermédiaires émarginées. C'est la plus grande espèce du genre. Il se trouve au Cap de Bonne-Espérance.

L'OSCABRION CLOPORTE, qui a huit valves convexes, noires, avec chacune une tache jaune dans son milieu. Il se trouve dans les mers d'Europe. Il est à peine plus gros que l'insecte dont il porte le nom. (B.)

OSCANÉ, *Oscana*. Genre de testacés de la classe des UNIVALVES, qui offre pour caractères: une coquille univalve, ovale, coriace, presque transparente, sans spire.

Ce nouveau genre, que j'ai découvert, se rapproche des Patelles, par la forme de sa coquille, et des OSCABRIONS, par la forme de l'animal. Il ne contient qu'une espèce, dont le test est d'une nature analogue à celui des CRUSTACÉS, c'est-à-dire, qu'il est coriace, demi-transparent, de couleur pâle, de forme ovale-allongée, de la longueur d'une ligne et demie.

L'animal qui se trouve sous cette coquille est ovale, convexe, avec un sillon sur son dos, d'où partent vingt-cinq à vingt-six côtes arrondies, courtes, obtuses, qui se prolongent au-delà de l'abdomen. En dessous, il est presque plat, et laisse voir très-distinctement sa bouche et son anus à égale distance des deux extrémités. L'intestin se manifeste par une ligne obscure, ayant un point brun à chacune de ses extré-

mités. Vers la région de la bouche, se montrent, de temps en temps, des tentacules rétractiles, au nombre de trois seulement de chaque côté. Il est probable que ces tentacules servent à le fixer.

Cet animal est si délicat, qu'on ne peut le toucher sans le blesser, et le blesser sans détruire complètement son organisation. Il est sorti en ma présence, du corps de plusieurs individus, une grande quantité de grains blancs qui, observés à la loupe, m'ont fait voir des petits, couverts de leur coquille. Ainsi il est vivipare.

L'oscane se trouve sur les crevettes qui vivent dans la haute mer. Il est toujours solitaire et attaché sur le côté du corselet. Il est figuré pl. 27 de mon *Hist. nat. des Coquilles*, faisant suite au *Buffon*, édition de Deterville, et pl. G 30 de ce Dictionnaire.

On pourroit peut-être le placer dans la classe des vers, avec autant de fondement que dans celle des testacés. (B.)

OSCILLAIRE, *Oscillaria*. Genre de plantes cryptogames, de la famille des CONFERVES, d'abord observé par Adanson, ensuite par Saussure et autres, et en dernier lieu par Vaucher.

Ce genre présente pour caractères : des filets simples, cylindriques, cloisonnés, réunis par leur base, et flottans sur l'eau ou fixés sur les corps qui s'y trouvent. Le genre ARTHRODIE de Rafinesque s'en rapproche beaucoup.

Les espèces qui appartiennent à ce genre ont été confondues par les botanistes avec les CONFERVES et les TRÉMELLES. Elles en diffèrent en ce qu'elles sont toujours simples, et qu'elles jouissent d'un mouvement oscillatoire qui semble les rapprocher des animaux.

Elles doivent donc, dans l'état actuel de la science, former le premier genre de la série des végétaux, puisque ce genre a encore plus que les autres genres de la famille des conferves, des rapports d'animalité avec les polypes, dernière famille des animaux.

En effet, les oscillaires, que Vaucher appelle abusivement *oscillatoires* dans son excellent travail sur les *conferves*, ressemblent, lorsqu'elles sont en masses, à une pièce de velours vert. Les unes couvrent des espaces considérables dans les lieux humides; les autres vivent dans l'eau, soit fixées sur des corps qui y sont contenus, soit flottantes à la surface. Leurs filets sont généralement très-courts, et toujours, dans leur vieillesse, engagés par leur base au milieu d'un corps mucilagineux, semblable aux trémelles, mais qui n'est autre chose que les anciens filets privés de leurs bourgeons séminifères, qui se sont affaissés et pour ainsi dire feutrés.

Chacun de ces filets, examiné au microscope, présente un cylindre membraneux, transparent, quelquefois plus atténué à son sommet, et que Vaucher a mal à propos appelé la tête. Ce cylindre est, dans toute sa longueur, partagé par une immense quantité d'anneaux, et renferme une matière verte.

Ce qui rend les oscillaires si remarquables, c'est, comme on l'a déjà dit, la faculté de se mouvoir dont jouit chacun des filets qui les composent. Ils oscillent continuellement de droite à gauche et de gauche à droite, de manière que les angles sous lesquels ils se coupent varient sans cesse de grandeur. Quelquefois un filet s'avance parallèlement à un autre qu'il dépasse; quelquefois certains filets vont dans un sens, tandis que d'autres vont dans un autre. Souvent une partie des filets est stationnaire, tandis que l'autre se meut; et ces mouvemens ne s'exécutent pas seulement sur des plans horizontaux, mais dans tous les sens. Il n'y a rien de si bizarre que la marche du même filet, et de si irrégulier que sa vitesse et son repos, sur lequel, quoi qu'en disent Adanson et Saussure, le froid et le chaud ne semblent pas influencer.

Cependant il tend de préférence vers la lumière, ainsi que Saussure et Vaucher s'en sont assurés par plusieurs expériences; mais il ne se meut pas moins dans l'obscurité comme au soleil.

Vaucher a cherché à s'assurer s'il y avoit un mouvement dans les anneaux; mais il n'a pu y en apercevoir aucun. Cependant on n'a pas moyen de concevoir le mouvement oscillatoire, autrement que par la dilatation et la contraction alternative du côté de ces anneaux.

Ce mouvement presque perpétuel des oscillaires, mouvement qu'on a aussi observé quelquefois dans les trémelles et dans les conferves, surtout dans la *conferve gélatineuse* (V. *Mémoire sur les Conferves et les Byssus*, par Bory-Saint-Vincent), a paru à quelques naturalistes une preuve évidente de leur animalisation, si on peut employer ce terme. Mais si l'on considère les mouvemens oscillatoires des étamines de beaucoup de plantes, et des feuilles de quelques-unes, telles que celles du SAINFOIN GIRANT (V. ce mot, et ceux PLANTE et IRRITABILITÉ), on sera déterminé à croire qu'il peut être purement mécanique. L'expliquer ne seroit pas facile dans l'état actuel de nos connoissances en physiologie végétale; mais on ne doit pas désespérer d'y parvenir un jour. On ne peut pas dire que ce soit un simple mouvement thermométrique, puisqu'elles sont également vibrantes au chaud et au froid, et que celles qui vivent dans l'eau sont aussi sensibles que celles qui habitent sur la terre, ainsi que l'ont constaté Adanson,

Saussure et Vaucher. Il suffit, au reste, de se mettre ici en garde contre l'enthousiasme de ces esprits ardents qui saisissent un fait et le contournent au gré de leurs systèmes ou de leurs passions, sans s'embarrasser des circonstances qui l'accompagnent.

La reproduction des oscillaires rentre dans celle des *conferves*, des *trémelles*, des *ulves* et autres genres voisins, c'est-à-dire, qu'elle se fait comme celle des POLYPES, par séparation de partie ou dispersion de bourgeons séminiformes existans dans l'intérieur de leurs filets.

Vaucher a vu la matière verte d'une de leurs espèces, se partager dans le tube même en plusieurs parties, qui sortoient successivement et donnoient naissance à de nouveaux pieds. Souvent des tubes conservent encore plusieurs de ces parties long-temps après que les autres sont sorties. Dans quelques espèces, le tube même se rompt aux points de séparation.

Girod-Chantrans annonce que la reproduction d'une autre oscillaire, celle de la pl. 47 de son ouvrage sur les *conferves*, a lieu par la sortie, à travers son tube, d'une poussière granulée qui se développe bientôt et produit de nouveaux pieds.

L'accroissement des oscillaires se fait avec une grande rapidité, lorsque la saison est favorable; aussi, elles disparaissent avec la plus grande facilité. Il est probable que leurs bourgeons peuvent se conserver long-temps en état de dessiccation sans perdre leur faculté végétative; car celles qui vivent dans l'eau, et celles qui vivent dans les lieux humides sont exposées fréquemment à en éprouver la suspension.

Ainsi, ce genre prouve bien, comme celui de l'HYDRODYCTION, que la plupart des espèces de la famille des confervoïdes n'ont pas de véritables semences, mais des bourgeons séminiformes qui se développent par simple extension de substance. Il paroît qu'il n'y a que le genre VAUCHERIE qui fournisse des anomalies à cet égard.

Vaucher cite douze espèces d'*oscillaires*, dont les plus communes paroissent être :

L'OSCILLAIRE PRINCIPALE, qui est formée par des filamens verts, en anneaux, dont le diamètre est cinq fois plus considérable que leur distance; son extrémité antérieure est effilée, la postérieure terminée par deux appendices. Elle flotte en gros flocons sur la surface des eaux. C'est la plus grande observée par Vaucher, et cependant elle n'a que quatre à cinq lignes de long, et son diamètre n'est que la moitié de celui d'un cheveu.

L'OSCILLAIRE MAJEURE est verte; son diamètre est cinq fois plus grand que la distance des anneaux; ses deux extré-

mités sont effilées. Elle se trouve dans les bains chauds d'Aix, elle a été découverte par Saussure, et observée par lui. Elle diffère peu de la précédente; mais son habitation dans une eau de 33 à 37 degrés de chaleur, la rend très-remarquable.

L'OSCILLAIRE D'ADANSON est verte; ses filamens ont un diamètre égal à la distance de ses anneaux, et ses extrémités sont effilées. Elle couvre les pierres, et souvent le sol des petits ruisseaux et des fontaines. C'est celle qui a été observée la première par Adanson.

L'OSCILLAIRE PARIÉTINE est verte; ses filamens ont leur diamètre presque aussi large que la distance de ses anneaux; son extrémité est terminée par un globule. Elle se trouve, en automne et en hiver, sur la terre, les pierres et le bois, et y forme des taches plus ou moins étendues: ses mouvemens sont peu sensibles. Elle se dessèche en été.

L'OSCILLAIRE LISSE a les filamens noirâtres, à articulations insensibles, et ses extrémités sont pointues. On la trouve principalement dans le bassin des fontaines, où elle forme des plaques minces d'une consistance assez semblable à celle du castor, ou mieux d'un chapeau non collé.

L'OSCILLAIRE EN FOURREAU a ses filamens noirâtres, renfermés dans un fourreau membraneux; et leurs extrémités sont libres et tronquées. Elle se trouve, dans les temps humides, sur la terre et les pierres, dans le voisinage des maisons; son fourreau forme des lignes serpentantes, d'où sortent les filamens dont le mouvement est facile à observer. Cette espèce fait le passage de ce genre avec les TRÉMELLES. V. ce mot et le mot NOSTOC.

C'est encore dans ce genre qu'il faut placer la *matière verte* des physiciens, matière qui a donné lieu, il y a quelques années, à un grand nombre d'expériences. (V. aux mots MATIÈRE VERTE et CONFERVE.) Priestley d'abord, ensuite Sennebier et Inghen-Houz, ont fait voir que cette matière naissoit spontanément dans les vases de verre pleins d'eau, qu'on tenoit pendant quelques jours exposés au soleil, et qu'elle fournissoit constamment pendant le jour de l'oxygène, mais plus ou moins abondamment, selon que la saison étoit plus chaude et la lumière plus vive.

Priestley et Inghen-Houz regardoient cette matière comme intermédiaire entre les végétaux et les animaux, comme un mucilage *sui generis*; mais Sennebier n'a pas hésité à la placer parmi les CONFERVES. En effet, elle est composée évidemment, même d'après les descriptions de ces physiciens, de filamens simples, verts, remplis de grains disposés en forme de chapelets, qui s'écrasent aisément. Lorsqu'on la touche, elle semble n'être qu'un mucilage, parce que ses filamens

sont si petits et si nombreux , qu'ils paroissent ne former qu'une seule masse.

On a beaucoup disserté sur la reproduction de cette matière ; on l'a fréquemment citée pour appuyer le système des générations spontanées : mais il est de fait , et j'en ai acquis personnellement la preuve , qu'elle renaît comme les autres osseillaires , comme les conferves et les polypes , par bourgeons séminiformes , si infiniment petits , que la plus forte lentille du microscope peut à peine les faire voir. Les bourgeons flottent toujours abondamment dans toutes les eaux , restent plusieurs années desséchés sans inconvénient , peuvent être emportés par les vents , et fournir partout des élémens de reproduction.

Il est à regretter que Vaucher n'ait pas porté sur cette espèce , qu'il ne fait que citer , le coup d'œil observateur dont il étoit doué ; probablement que la petitesse de ses filets ne lui a pas permis d'y trouver des caractères propres à la distinguer des autres. (B.)

OSCINE, *Oscinis*, Latr., Fab., Fall.; *Tephritis*, *Scatophaga*, Fab. Genre d'insectes de l'ordre des diptères , famille des athéricères , tribu des muscides , ayant pour caractères : corps et pattes peu allongés ; balanciers découverts ; ailes grandes , couchées l'une sur l'autre , ou peu écartées ; trompe membraneuse , bilabée , rétractile , portant deux palpes presque filiformes ; tête presque triangulaire , plane en dessus , avancée à la partie supérieure du front , qui est nu et membraneux ; antennes en palette comprimée , beaucoup plus courtes que la tête , insérées au sommet du front , écartées , avancées , un peu inclinées , de trois articles : le second et le troisième presque de la même longueur ; celui-ci presque ovoïde ou presque orbiculaire , arrondi au bout , avec une soie simple sur le dos.

Malgré les efforts de plusieurs naturalistes pour simplifier le genre *musca* de Linnæus et en faciliter l'étude , nous sommes encore loin d'avoir , sur cet objet , un travail satisfaisant , et j'ose espérer que les personnes qui connoissent et savent apprécier les difficultés , excuseront mes vacillations à cet égard. (V. l'article **OSCINE** de l'*Encyclop. méthod.*)

Le genre oscine est composé de petits insectes qui , par leur port et leur organisation générale , ont une grande affinité avec les *mouches* proprement dites. Leur corps est cependant un peu plus allongé , et peu velu ; leur tête est moins arrondie et plus avancée ; leurs cuillerons sont très-petits , et leurs ailes sont en recouvrement le long de leurs bords internes. Ces diptères ressemblent encore plus aux *scatophages* de Fabricius et aux *tétanocères* de M. Duméril ; mais ils s'en

éloignent par quelques caractères particuliers, et surtout à raison de leurs antennes. Ils se plaisent sur les arbres et sur les fleurs de divers végétaux. Les larves de quelques espèces sont très-nuisibles par les pertes qu'elles font essuyer à l'agriculture; car elles attaquent les substances qui fournissent à nos premiers besoins, telles que les plantes céréales. Suivant Linnæus, la mouche *frit*, que l'on place maintenant avec les oscines, détruit, en Suède, le dixième du produit de l'orge, et le dommage qu'elle occasionne est évalué à 100,000 ducats d'or.

I. *Tout le dessus de la tête paroissant être de la même consistance et coriace* (les OTITES, Latr., première édit. de cet ouvrage, et *Hist. nat. des crust. et des insectes*).

OSCINE ÉLÉGANTE, *Oscinis elegans*; *Scatophaga ruficeps*? Fab. Corps long de quatre lignes, noir, luisant, avec des lignes longitudinales sur le corselet, et des bandes transverses sur l'abdomen, cendrées; yeux noirs, bordés de blanc; six taches noires sur chaque aile; pattes d'un brun roussâtre, avec quelques parties plus obscures. Aux environs de Paris, au printemps, sur le tronc des chênes.

OSCINE NÉBULEUSE, *Oscinis nebulosa*; *Otites porcus*, Lat., (Nouv. Dict. d'Hist. nat., tom. 24, tabl. méthod.); un peu plus petite que la précédente, cendrée, avec les pattes roussâtres et la côte des ailes variée de noirâtre et de blanchâtre; extrémité antérieure et supérieure de la tête arrondie. Aux environs de Paris.

II. *Le sommet seul de la tête paroissant être coriace ou écailleux, et en forme de triangle.* (Les OSCINES, Latr. *Hist. nat. des crust. et des insectes*).

OSCINE RAYÉE, *Oscinis lineata*, Fab.; *Musca saltatrix*, Linn.; *Musca lineata*, Schellemb., *Dipt.*, tab. 4, fig. 1. Corps long de deux lignes, presque entièrement jaunâtre; corselet rayé de noir; base supérieure des anneaux de l'abdomen noirâtre.

Nota. Le dernier article des antennes est beaucoup plus grand que le précédent et presque orbiculaire, avec une soie menue et noirâtre. Cette espèce paroît donc s'éloigner des oscines et devoir être rapportée au genre *chlorops* de M. Meigen. Elle est très-commune aux environs de Paris, sur les fleurs, celles du buis particulièrement.

L'oscine que Fabricius nomme *pumilionis*, est très-voisine de cette espèce. Elle est noire, avec la tête, l'écusson, et des lignes sur le corselet, jaunes. Sa larve est jaunâtre, avec la tête noire. Elle attaque, à ce qu'il paroît, le seigle.

OSCINE STRIÉE, *Oscinis strigula*; *Tephritis strigula*, Fab.; Coqueb. *Illust. icon. insect. dec. 3*, tab. 24, fig. 6; de la taille

de la précédente, mêlée de blanc jaunâtre et de noirâtre; corselet noirâtre, rayé de jaunâtre; dessus de l'abdomen noirâtre, avec le bord postérieur des anneaux blanchâtre; soie des antennes épaisse et blanchâtre. Dans les bois, aux environs de Paris. (L.)

OSEILLE, *Acetosa*, Tourn.; *Rumex*, Linn. (*hexandrie trigynie*.) On ne voit pas trop pourquoi Linnæus a réuni dans son genre **RUMEX** les *oseilles* et les *patiences* de Tournefort, dont ce dernier botaniste avoit fait deux genres, l'un sous le nom d'*acetosa*, qui comprenoit les *oseilles*; l'autre sous celui de *lapathum*, qui renfermoit les *patiences*. Ces deux sortes de plantes ont, à la vérité, beaucoup de ressemblance apparente, et même des propriétés à peu près analogues; mais elles offrent des caractères qui semblent devoir les séparer. Les *oseilles* sont tantôt hermaphrodites, tantôt dioïques ou monoïques, et les *patiences* ont toutes leurs fleurs hermaphrodites. Dans les premières, les segmens du calice ne sont jamais glanduleux, tandis qu'ils le sont dans beaucoup de *patiences*. Les *oseilles* ont une saveur fortement acide, parce que le principe qui constitue l'acidité y est fortement développé; quoique ce principe existe dans les *patiences*, il s'y trouve toujours plus ou moins masqué, soit par le mucilage, soit par le squelette nerveux du végétal. Ainsi, je crois devoir rétablir les deux genres de Tournefort. Je renvoie donc au mot **PATIENCE**, la description des espèces qui portent ce nom. Je ne fais mention dans cet article que des *oseilles* proprement dites.

Elles composent un genre de la famille des polygonées à fleurs incomplètes, et qui a pour caractères: un calice à six divisions profondes, trois intérieures plus grandes et rapprochées; point de corolle; six étamines, avec des filets capillaires; un ovaire triangulaire, surmonté de trois styles à stigmates découpés; et pour fruit une semence à trois côtés, contenue dans les folioles intérieures et persistantes du calice, qui ont pris la même forme.

Ce genre renferme dix espèces, dont deux seulement sont cultivées dans nos jardins comme plantes potagères, ce sont:

L'OSEILLE ORDINAIRE, **L'OSEILLE LONGUE** ou **L'OSEILLE DES PRÉS**, *Rumex acetosa*, Linn., à racine fibreuse, longue, jaunâtre, amère et acerbe; à tige cannelée, branchue, haute d'un pied et demi ou de deux pieds; à feuilles alternes, amplexicaules, oblongues, pointues, en fer de flèche, avec des oreillettes renversées en arrière; à fleurs dioïques et pendantes, terminales ou axillaires.

On trouve cette plante dans les prés et les forêts, et on la cultive dans les jardins pour l'usage de la table: elle est vi-

vace , et se multiplie de graines qu'on sème au printemps par sillons ou à la volée. On en distingue plusieurs variétés , dont une est préférable ; c'est l'*oseille vierge* , qui ne pousse point de tige et dont les feuilles sont très-larges. On la multiplie par le déchirement des vieux pieds , en hiver. L'*oseille* demande une terre meuble et bien préparée. On en fait ordinairement des bordures qui subsistent dix ou douze ans , si on a soin de regarnir les places vides. Il vaut mieux la renouveler tous les six ans. Quand on la cueille , il faut chaque fois en couper les feuilles très-près du collet de la racine. Pour en avoir l'hiver , on transplante , en novembre , avec leur motte , des pieds bien enracinés , et dès que les froids surviennent , on les couvre avec des paillassons.

Cette plante réunit plusieurs propriétés , soit alimentaires , soit médicinales ou relatives aux arts. Ses feuilles cuites ont une saveur acide , agréable et saine ; elles sont rafraîchissantes ; mêlées avec les viandes , elles en rendent la digestion plus facile. Dans le scorbut , l'*oseille* est très-précieuse , et l'on doit alors en nourrir les malades. On retire du suc d'*oseille* un sel acide , analogue à la crème de tartre. Sa racine sèche donne à l'eau bouillante une belle couleur rouge , et on se sert de ses feuilles pour préparer à la teinture rouge le lin , le chanvre et les toiles. Tous les bestiaux mangent l'*oseille*.

Labillardière nous apprend que l'*oseille* , cultivée dans l'île de Chypre , perd sa saveur acide au bout de deux ans ; aussi faut-il , lorsqu'on en veut avoir , semer tous les ans de la graine tirée de France.

La PETITE OSEILLE ou l'OSEILLE SAUVAGE , *Rumex acetosella* , Linn. Elle croît dans les lieux cultivés et sablonneux , a un goût acide et les mêmes propriétés que la précédente. Ses fleurs sont dioïques , et ses feuilles lancéolées , en halberde , ou avec des oreillettes aiguës et recourbées. Elle offre plusieurs variétés. Sa tige n'a quelquefois que deux ou trois pouces , d'autres fois un pied ; elle est grêle , droite ou couchée , a les épis plus ou moins serrés , les feuilles plus ou moins larges. C'est la plus acide de toutes les *oseilles*.

L'OSEILLE MULTIFIDE ou DES BREBIS , *Rumex multifidus* , Linn. , à fleurs dioïques , à feuilles et oreillettes hastées. Elle vient dans les bois sablonneux , fleurit en juin , et est mangée des brebis.

L'OSEILLE DES ALPES , *Rumex alpinus* , Linn. , a les feuilles en cœur , obtuses , ridées , et de la grandeur de celles de la rhubarbe. Cette espèce a des fleurs polygames et monoïques. Les fleurs hermaphrodites sont stériles , et les fleurs mâles situées au-dessus des femelles. On la trouve sur les montagnes du Dauphiné et de Suisse. Sa racine est rampante.

L'OSEILLE TUBÉREUSE, *Rumex tuberosus*, Linn. Elle vient en Italie, a une racine charnue à tubercules, une tige droite et simple, des feuilles lancéolées en fer de flèche, à oreillettes ouvertes, et des fleurs dioïques.

L'OSEILLE RONDE OU FRANCHE, *Rumex scutatus*, Linn. Sa racine est menue et rampante; ses tiges sont moins longues, plus minces que celles de l'oseille des prés; elle a des fleurs hermaphrodites, et des feuilles en fer de flèche, arrondies en cœur et amplexicaules. Elle est vivace, a les mêmes propriétés que l'oseille des prés, et est cultivée comme celle-ci dans quelques jardins pour l'usage de la cuisine. Elle surabonde sur les rochers des montagnes du midi et du centre de la France.

L'OSEILLE A FEUILLES DE COCHLÉARIA, *Rumex digynus*, Linn. Elle diffère de la précédente en ce que sa fleur n'a que deux pistils. Sa saveur est plus douce. Ses feuilles sont rondes, blanchâtres, et imitent celles du cochléaria. On la trouve dans les montagnes du Bugey et dans les Alpes. Voyez le mot PATIENCE. (D.)

OSEILLE DES BOIS DE LA GUYANE. Voyez au mot BEGONE. (B.)

OSEILLE DE BREBIS. On appelle ainsi l'OSEILLE MULTIFIDE. (B.)

OSEILLE DE BUCHERON. L'OXALIDE OSEILLE porte ce nom dans l'Est de la France. (B.)

OSEILLE DE CERF. C'est, au Canada, le *rhexia alphanus*. Voyez au mot RHEXIE. (B.)

OSEILLE DE GUINÉE. On appelle ainsi, dans nos colonies, la KETMIE ACIDE. Elle varie en blanc et en rouge. (B.)

OSEILLE DU MALABAR. Espèce de BEGONE (*Begonia malabarica*), nommée au Malabar *tsiera narinam-pulli*. (LN.)

OSEILLE DE SAINT DOMINGUE. C'est l'OXALIDE FRUTESCENTE. V. ce mot. (B.)

OSEILLE A TROIS FEUILLES. V. OXALIDE. (B.)

OSERAIE. Lieu planté de jeunes OSIERS. (B.)

OSEL. Nom russe de l'ANE. Dans la même langue, l'Anesse est appelée *oslitza*. (DESM.)

OSERDÓ. Un des noms de la LUZERNE. (B.)

OSERE. Nom russe de l'ESTURGEON. (B.)

O'SFOUR. V. QORFOM. (LN.)

OSFRAGUE. C'est l'ORFRAYE. (S.)

OSFRAYE. C'est l'ancien nom de l'ORFRAYE. (S.)

OSIER. Nom commun à plusieurs espèces d'arbustes du

genre des saules, dont les jeunes rameaux sont très-flexibles et servent à plusieurs usages économiques. *Voyez* aux mots SAULE et OSYRIS. (B.)

OSIER BLEU. On appelle ainsi le SAULE A FEUILLES OPPOSÉES, *salix helix*, Linn., dans le Jura. Il ne faut pas le confondre avec l'*osier violet*, *salix acutifolia*, Willd., qui est originaire de la Sibérie. (B.)

OSIER FLEURI. C'est l'ÉPILOBE ANTONIN. (B.)

OSIKA et OSICZYNA. Noms polonais et prussien du PEUPLIER NOIR (*populus nigra*, L.). (LN.)

OSILIN. Nom donné, par Adanson, à une coquille du genre des TOUPIES. C'est le *trochus tessellatus* de Gmelin. (B.)

OSINOWIECK. On donne ce nom, en Sibérie, aux champignons qui deviennent bleus lorsqu'on les entame. *V.* au mot BOLET. (B.)

OSJIROI. Nom qu'on donne, au Japon, au LIS A FEUILLES EN CŒUR (*lilium cordifolium*, L.). (LN.)

OSKAMPIE, *Oskampia*. Genre établi par Moench, pour placer le GRÉMIL ORIENTAL. Il n'a pas été adopté. (B.)

OSMANTHE, *Osmanthus*. Nom donné, par Loureiro, à un genre qu'il a formé avec l'OLIVIER A FLEURS ODORANTES. *V.* aux mots OLIVIER et OLEA. (B.)

OSMAS. L'un des noms de l'ONOSMA (*V.* ce mot) chez les Grecs. (LN.)

OSMÈRE, *Osmerus*. Genre de poissons établi par Artédi et rappelé par Lacépède, pour quelques espèces de SALMONES qui ont pour caractères : bouche à l'extrémité du museau ; tête comprimée ; écailles facilement visibles ; deux nageoires dorsales, la seconde adipeuse et dénuée de rayons ; la première plus éloignée de la tête que les ventrales ; plus de quatre rayons à la membrane des branchies, des dents fortes aux mâchoires.

Ce genre renferme six espèces, dont font partie l'OSMÈRE ÉPERLAN et l'OSMÈRE SAURE, qu'on trouve dans la mer et les lacs d'Europe. (*Voyez* au mot ÉPERLAN), et l'OSMÈRE PUANT, que l'on appelle aussi *blanchet*, *salmo fætens*, Linn., que j'ai trouvé avoir douze rayons aux nageoires dorsales et anales. Il se trouve dans la mer de la Caroline, d'où je l'ai rapporté. On ne le mange point, à raison de sa mauvaise odeur. Il atteint plus d'un pied. (B.)

OSMIE, *Osmia*, Panz. ; *Apis*, Linn., Kirby ; *Anthophora*, Fab. ; *Trachusa*, Jurin. ; *Hoplitis*, *Amblys*, Klüg. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillons, famille des mellifères, tribu des apiaires, ayant

pour caractères : premier article des tarsi postérieurs très-grand, comprimé, garni de duvet au côté interne ; mâchoires et lèvres longues, formant, réunies, une fausse trompe fléchie en dessous ; languette longue et linéaire ; labre en carré long et perpendiculaire ; abdomen des femelles presque ovoïde, convexe en dessus, garni en dessous d'une brosse soyeuse et pollinifère ; mandibules très-fortes et triangulaires dans les individus du même sexe ; quatre palpes, dont les maxillaires très-petits, presque coniques, de quatre articles ; les labiaux semblables à des soies écailleuses, à quatre articles, dont les deux premiers très-grands, et les deux du bout très-petits : le troisième inséré près de l'extrémité latérale et extérieure du second (antennes filiformes ou à peine plus grosses vers leur extrémité, presque coudées, plus courtes que le corselet, dans les femelles ; une cellule radiale et allongée ; deux cellules cubitales, dont la seconde reçoit les deux nervures récurrentes).

Les *osmies* sont des apiaires solitaires, et auxquelles il faut rapporter celles que Réaumur a désignées sous le nom d'*abeilles tapissières*, et une partie de ses *abeilles maçonnes*. Elles ont une grande affinité avec celles qu'il appelle *coupeuses de feuilles*, et avec celles qui forment le genre *anthidie* de Fabricius, ou les *abeilles cardeuses* de ma première distribution méthodique des apiaires. En un mot, ces insectes, dans un ordre naturel, font essentiellement partie de ce groupe d'apiaires, qui se distinguent de toutes les autres par la longueur et la figure parallélogrammique de leur labre, et à raison de la brosse soyeuse qui couvre le dessous de l'abdomen de leurs femelles. Cette division se partage aujourd'hui en plusieurs genres ; mais celui d'*osmie*, que M. Kirby et moi avons déjà distingué comme section du genre *apis* de Linnæus, est le seul dont les palpes maxillaires aient quatre articles.

Fabricius a confondu ces hyménoptères avec ses *anthophores* ou nos *mégachites* ; mais, outre que ces dernières apiaires n'ont que deux articles aux palpes maxillaires, leur abdomen est triangulaire et déprimé ; de sorte que l'animal peut relever cette partie, diriger en avant son aiguillon, et piquer par-dessus son corps la main imprudente qui l'a saisi.

Le corps des *osmies* est généralement oblong, plus étroit dans les mâles que dans les femelles, velu ou pubescent, et pointillé. Leur tête est verticale, arrondie, épaisse, mais plus petite dans les mâles ; les yeux sont ovales ou elliptiques ; les petits yeux lisses sont rapprochés en triangle sur le vertex ; les antennes sont insérées, entre les yeux, vers le milieu de la face antérieure, filiformes ou à peine et insensiblement plus grosses vers leur extrémité, coudées au second article,

et leur longueur ne dépasse pas ordinairement celle de la tête et de la partie du corselet qui est en avant des ailes ; celles des mâles de quelques espèces sont plus allongées et paroissent comme noueuses ; le chaperon des individus du même sexe offre souvent une touffe de poils plus clairs, blancs ou grisâtres ; le labre est crustacé, tombe perpendiculairement entre les mandibules, recouvre et garantit la fausse trompe ; les mandibules sont cornées, grandes, avancées, triangulaires, raboteuses ou striées, et souvent pubescentes en dessus, terminées par un fort crochet, croisées à cette extrémité, et plus ou moins dentées ou tranchantes au côté interne ; celles des mâles sont plus petites, plus étroites et moins dentées ; le corselet est presque globulaire, un peu plus long que large, et tronqué aux deux bouts ; l'abdomen a la forme d'un ovoïde tronqué et excavé en dessus, à sa base ; il est convexe en dessus, plane en dessous, et plus ou moins courbé à son extrémité postérieure ; le ventre des femelles est tout garni en dessous de poils épais, soyeux, droits, mais inclinés en arrière, disposés par rangées transverses, et composant une sorte de brosse que l'insecte passe et repasse sur les étamines des fleurs, afin d'enlever ainsi leur pollen. Les mêmes individus ont, dans cette partie du corps, un aiguillon caché, fort et rétractile. L'abdomen des mâles est tantôt plus court et presque globuleux, tantôt plus allongé et courbé en dessous ; le dernier anneau, et quelquefois même précédent, ont des dentelures ou des sinuosités à leur bord postérieur, dont l'observation est très-utile ou même nécessaire pour la distinction des espèces. Par les ailes, les osmies ressemblent aux *mégachiles*, aux *anthidies*, aux *dasy-podes*, à plusieurs *eucères* et à quelques autres apiaires ; aussi M. Jurine ne forme-t-il qu'un seul genre de ces insectes, celui de *trachuse*. Les mâles des osmies, comparés avec ceux des *mégachiles*, ne présentent pas, dans la forme de leurs pattes antérieures, ces différences remarquables que l'on observe, à cet égard, dans ce dernier genre. Je renvoie, pour d'autres détails, à mon article OSMIE de l'*Encyclopédie méthodique* ; mais je reproduirai ici ce que j'y ai dit des mœurs de ces insectes.

Réaumur, Degéer, M. Spipola, etc., ont recueilli quelques traits de l'histoire des osmies, que mes recherches ont, en partie, éclaircis ou constatés. Le premier, après nous avoir fait connoître les mœurs de cette espèce d'apiaire maçonne, que Fabricius place mal à propos avec les *xylocopes* (*muraria*), parle de quelques autres espèces de la même famille et pareillement maçonnnes. Le mortier que font celles-ci n'est pas aussi bon que celui de la précédente ; ce n'est

qu'une terre fine , dont les grains sont liés ensemble par le moyen d'une liqueur. Il seroit inutile de donner à ce mortier plus de solidité , parce que ces insectes savent construire leurs cellules dans des lieux où elles ne sont pas exposées à être détrempées par la pluie. Ils cherchent des pierres qui aient des cavités assez profondes et assez spacieuses pour servir d'habitation à une seule de leurs larves ; ils recouvrent de terre les parois de cette cavité , la remplissent en partie , et n'y laissent de vide que l'espace nécessaire pour contenir les provisions destinées à la nourriture et à l'accroissement de la larve qui doit éclore de l'œuf déposé auprès d'elle. Afin de raccourcir la durée de leurs travaux , ces osmies choisissent les cavités qui ne sont pas trop grandes , et dont les ouvertures n'ont guère plus de diamètre que celui qu'il leur faut pour qu'elles puissent passer. Si les ouvertures ne sont point justes , elles les rétrécissent en attachant de la terre à leur bord intérieur , et laissant au milieu un trou bien circulaire et proportionné à la grosseur de leur corps. La pâtée que Réaumur tira de quelques-unes de ces cellules avoit la consistance de la bouillie. Le miel qui servoit à délayer la poussière des étamines dont cette bouillie étoit composée , avoit un goût fort agréable. Après avoir pourvu aux besoins de sa postérité , l'insecte ferme l'entrée de la cellule avec de la terre préparée à cet effet. J'ai moi-même suivi quelquefois les travaux de cette espèce , que j'ai nommée *corque*. Une autre espèce mentionnée encore par Réaumur , la *bicorne* , fait dans le vieux bois des ouvrages semblables à ceux que la précédente exécute dans la pierre. Ne redoutant point la présence de l'homme , et comme privée , elle nidifie dans les portes , les châssis des fenêtres , lorsqu'elle y trouve des cavités propres à devenir le berceau de ses petits. L'individu observé par ce grand naturaliste , avoit profité d'un trou qui traversoit un des battans des portes de sa cuisine. Les mouvemens des gens qui alloient et venoient continuellement ne l'épouvantoient point. Elle n'interrompoit point ses travaux , quoiqu'on s'arrêtât pour les voir. Que le battant fût ouvert ou fermé , elle ne continuoit pas moins son ouvrage , entrant dans son trou et en sortant plusieurs fois à chaque heure du jour ; elle enduisit de terre les parois de cette cavité ; et après y avoir fait sa ponte , elle scella les deux bouts de l'habitation de ses petits avec la même matière. Réaumur ayant attendu trois semaines , ou plus , avant de déranger l'intérieur du nid , le trouva vide.

Les femelles de ces deux osmies , et celles de quelques autres , nous offrent une singularité digne d'attention ; leur tête a , en avant , deux saillies , en forme de cornes , qui

ne sont que des prolongemens des côtés de cette partie ; une autre espèce (*tricornis*) en a même une de plus. L'intervalle qui les sépare est plus ou moins enfoncé, plus ou moins étendu, et ordinairement uni et luisant ; c'est une espèce d'auge ; car on y trouve souvent des parcelles de terre ou de mortier. Il est possible que ces cornes, par le mouvement de la tête, puissent, si besoin est, servir à agrandir les cavités où ces insectes nidifient, et à en arrondir les parois ou le centre. Les mandibules peuvent encore faire l'office de truelles.

Degée a exposé l'histoire de l'*osmie bleudtre*. Il remarqua, plusieurs années de suite, dans les inégalités d'un mur bâti de grosses pierres de granite, des plaques ovales, relevées en bosse, et ayant la couleur de l'argile sèche. En les examinant de près, il s'aperçut qu'elles étoient composées de terre et de grains de sable mêlés ensemble, et formant une masse assez solide, mais qu'on les détachoit facilement avec la pointe d'un couteau, et qu'elles tomboient en poussière ; pour peu qu'on les touchât trop rudement. Ces masses sont les nids de cette osmie, nommée par Degée *petite abeille maçonne bronzée*. En ayant ouvert une au mois de mai, il vit dans son intérieur deux ou trois cellules, remplies chacune d'une coque ovale de soie, d'un blanc sale, et qui renfermoit un de ces insectes plein de vie, et qui n'eût pas tardé à quitter sa loge. Ces nids avoient été construits l'année précédente. Le même observateur en trouva un autre fait de la même matière, dans une couche épaisse d'argile, mêlée de chaux, dont on a coutume, dans le pays, d'enduire les parois des maisons de bois. Ce nid renfermoit, dans une grande cavité intérieure, une larve sans pattes, d'un blanc jaunâtre, ayant le corps gros et court, la tête écailleuse, arrondie et armée de deux petites dents, à extrémités brunes ; le derrière de cette larve étoit gros, arrondi, et marqué d'un petit trait brun et transversal. Degée soupçonne que c'étoit l'ouverture de l'anus. La larve passa tout l'hiver sous cette forme, et ne se transforma en nymphe qu'au commencement du mois de juin de l'année suivante.

La nymphe étoit entièrement d'un blanc de lait ; son corps étoit court, gros, dodu, avec l'abdomen un peu courbé en dessous. Le dessus du corselet offroit quatre petites éminences coniques. Les antennes et les pattes étoient arrangées régulièrement sous le dessous du corps, de même que dans la plupart des nymphes. Les fourreaux des ailes étoient placés sur les côtés, au-dessus des pattes intermédiaires. La trompe s'étendoit entre les pattes, jusqu'au bout du ventre, et sa pointe étoit un peu rejetée sur le côté. Quatre pièces plus

courtes, formant une espèce d'étui, étoient placées à l'origine de cet organe.

J'ai trouvé assez souvent les nids de cette osmie dans les terrains coupés à pic de Meudon, de Montmartre, aux environs de Paris, et j'en ai retiré l'insecte parfait.

Une autre osmie, que je crois être celle que je nomme *bicolore*, choisit, pour faire son nid, des coquilles vides d'hélice, et en maçonne l'intérieur. C'est un fait qui m'avoit été communiqué par feu Daudin.

Telles sont les particularités les plus intéressantes de l'histoire des osmies maçonnées, généralement distinctes des autres, en ce qu'elles sont fournies de poils plus nombreux, et ordinairement de couleur fauve, ou d'un roux ardent.

J'ai surpris fréquemment l'osmie à *ventre fauve*, dans des trous de vieux arbres; mais j'ignore de quelle manière elle y construit l'habitation de sa postérité; je présume cependant qu'elle y emploie des morceaux de feuilles, ayant vu cet insecte couper celles de l'alcée rose.

Une espèce des plus curieuses, par la nature des matériaux dont elle fait usage pour remplir les devoirs de la maternité, est celle que Réaumur a nommée *abeille tapissière*, et qui est notre osmie du *pavot*. Cette espèce avoit échappé, jusqu'à moi, aux recherches des naturalistes antérieurs, et comme Réaumur ne l'avoit point décrite, on ne pouvoit lui assigner une place certaine. Olivier en avoit fait une *andrene*. Il auroit pu néanmoins présumer par analogie, qu'elle étoit très-voisine des *abeilles coupeuses de feuilles*, et surtout de celle que l'on a désignée sous le nom de *centuncularis*. Ayant enfin retrouvé cette espèce dans les environs de Paris, et vérifié de mes propres yeux les belles observations de Réaumur, j'ai publié sur cet insecte un Mémoire particulier.

Il creuse d'abord dans la terre un trou perpendiculaire, profond de quelques pouces, cylindrique à son entrée, plus évasé au fond, et ressemblant à une espèce de bouteille. Des portions en demi-ovale de pétales de fleurs de coquelicot, que l'animal coupe et transporte avec ses mandibules, sont ensuite employées à tapisser les parois de cette cavité, et à prévenir l'éboulement. Pour faire entrer ces pièces, il les plie en deux, puis il les développe et les étend le plus uniformément possible. La tapisserie déborde souvent de quelques lignes l'ouverture du trou, et forme tout autour un ruban couleur de feu, et qui avertit l'œil attentif de l'observateur. Cette tenture revêtant toute la surface intérieure du terrier, en prend naturellement la forme, et ressemble à une bouteille dont l'extrémité inférieure de la panse est arrondie. On peut retirer le nid du trou, sans qu'il perde sa forme.

Après avoir mis au fond une pâtee composée de pollen et d'un peu de miel, l'insecte y pond un œuf, et ferme l'entrée de son nid, en refoulant l'extrémité supérieure de la tapisserie. Si le trou est assez profond, il élève un second nid au-dessus du premier. Un peu de terre ferme et cache l'entrée de l'habitation. Le nid, dans cet état, a la figure d'un dé à coudre et fermé. Si les fleurs de coquelicot sont rares, dans le local que l'osmie a choisi, ou si elle se trouve trop pressée, elle emploie, du moins en partie, les pétales des fleurs de navette.

Leur couleur étant très-différente de celle des fleurs de coquelicot, il est évident que l'animal, dans cette circonstance, agit plus en vertu de son instinct que d'après l'impression que font sur sa vue les objets extérieurs. Cette espèce d'osmie est très-commune aux environs de Paris, dans les champs et les terrains où abonde le coquelicot. Des larves de *boucliers*, de *dermestes*, s'introduisent quelquefois dans son nid, et détruisent ses espérances. Un fait remarquable, et qui dépose comme tant d'autres en faveur de cette sage providence qui veille à la conservation des êtres, c'est que les nymphes de cet insecte n'éclosent qu'à l'époque de la floraison de cette plante.

Une espèce de chêne du midi de la France et de l'Italie a souvent ses rameaux chargés de galles fongueuses, presque sphériques et couronnées de tubercules. Un cinips, autre insecte de l'ordre des hyménoptères, y passe son enfance. A-t-il quitté sa demeure, l'osmie *des galles* s'en empare comme étant au premier occupant, et en fait le domicile de sa postérité. L'habitation primitive du cinips n'étant pas assez spacieuse, cette osmie l'agrandit considérablement et en polit l'intérieur. Le local préparé, elle y fait son nid, consistant en plusieurs petites cellules presque cylindriques, placées confusément, et dont chacune renferme un œuf. Le nombre de ces cellules est ordinairement de douze à quinze; quelquefois, mais rarement, il est porté à vingt-quatre. Des brins de feuilles de chêne, agglutinés au moyen d'une matière résineuse, en forment les parois intérieures. C'est à M. Maximilien Spinola que nous sommes redevables de ces intéressantes observations.

Considérées relativement à leurs habitudes, les osmies nous présentent ainsi deux principaux modes d'industrie, ou plutôt d'instinct particulier; les unes sont des maçonnes, les autres sont des coupeuses de feuilles ou de pétales. Il est nécessaire à celles-ci, ainsi qu'aux *mégachiles*, que la végétation soit bien développée, puisqu'elles n'emploient dans la construction de leurs nids que des portions de feuilles

ou de pétales ; aussi ne paroissent-elles que vers la fin du printemps ou en été ; mais les premières ou les osmies maçonnes, ne dérobaient aux fleurs que leur miel et leur pollen, la terre qu'elles mettent en œuvre pour bâtir la maison qui renfermera leur progéniture étant toujours à leur disposition, elles n'ont pas besoin que la nature ait étalé de nouveau toute sa richesse ; elles peuvent se contenter des premières fleurs du printemps, saison de l'année d'ailleurs plus favorable, par son humidité, à leurs travaux. A peine les arbres fruitiers de nos jardins ont-ils ouvert leurs boutons à fleurs, qu'elles viennent s'offrir à nos regards en cherchant alors comme nous les lieux abrités et exposés aux rayons du soleil. Les larves et les nymphes des osmies sont exposées, ainsi que celles de plusieurs autres insectes, aux attaques des ichneumons et de quelques hyménoptères de la même famille, également parasites dans leur premier âge. L'osmie à *ventre fauve*, arrivée à son état parfait, est quelquefois toute couverte d'un nombre prodigieux d'*acarus*.

I. *Chaperon des Femelles cornu.*

OSMIE TRICORNE, *Osmia tricornis*, Latr. ; *Anthophora toxensis*, Fab. La femelle a le corps long de près de six lignes, d'un noir bleuâtre, avec l'extrémité postérieure du corselet et l'abdomen hérissés de poils roux. Son chaperon est armé de trois cornes, une de chaque côté, et la troisième au milieu ; celle-ci est formée par le prolongement d'une carène. Le mâle est plus petit, semblable pour les couleurs à l'autre sexe, sans cornes sur le chaperon, mais garni, principalement au-dessus des mandibules, de poils blancs.

Dans les départemens les plus méridionaux de la France.

OSMIE CORNUE, *Osmia cornuta*, Latr., Réaum., *Mém. Insect.*, tom. 6, pag. 86, tab. 8, fig. 11. La femelle est longue d'environ sept lignes, noire, très-velue, avec l'abdomen bronzé, tout couvert de poils roux ; le chaperon est relevé au bord antérieur, et offre deux cornes arquées, pointues, simples, et situées une de chaque côté.

Le mâle a les antennes presque aussi longues que la tête et le corselet. Le devant de la tête et la première paire de pattes ont des poils blancs. Elle ressemble d'ailleurs, pour les couleurs, à la femelle.

Cette espèce paroît dès les premiers jours du printemps, et fait son nid dans les murs. Elle est commune aux environs de Paris, dans tout le midi de la France et en Italie.

OSMIE BICORNE, *Osmia bicornis*, Latr. ; *Apis rufa*, Linn., le mâle ; *Apis bicornis* ejusd., la femelle ; Vill., *Entom.*, tom. 3, tab. 8, fig. 28, le mâle ; fig. 23, la femelle. Elle

est un peu plus petite que la précédente, et moins velue. Le corps est noir, avec le corselet couvert de poils d'un gris jaunâtre, et l'abdomen hérissé de poils fauves, plus obscurs postérieurement; le chaperon de la femelle a deux cornes tronquées obliquement et extérieurement à leur extrémité, presque unidentées. Son bord extérieur n'est pas relevé; il a, de chaque côté, une échancrure; son milieu est un peu avancé et terminé par deux ou trois dentelures. Les poils qui garnissent le devant de la tête du mâle, ne sont pas aussi blancs que ceux que cette partie offre dans l'individu du même sexe de l'espèce précédente. Il en diffère d'ailleurs par les poils d'un gris jaunâtre du corselet, et en ce que ceux du bout de l'abdomen sont noirs ou plus obscurs.

L'*osmie bicorne* fait son nid dans les trous des vieux arbres, des poutres, des planches, etc.; elle enduit l'intérieur de ces cavités de mortier, et les ferme avec la même matière, après y avoir fait sa ponte. Cette espèce est commune dans toute l'Europe, aux mois de mai et de juin. On la trouve sur les fleurs, dans les jardins et dans les bois; elle voltige souvent autour des fenêtres. Elle est le type du genre *amblys* de M. Klüg.

L'*osmie fronticorne* de Panzer n'est peut-être qu'une variété de cette espèce, à cornes plus petites, plus droites, presque triangulaires, avec leur côté antérieur un peu concave ou échancré.

II. Chaperon sans cornes dans les deux sexes.

OSMIE BICOLORE, *Osmia bicolor*, Latr.; *Apis fusca*, Panz., *Faun. Insect. Germ.*, fasc. 46, tab. 11, la femelle; ejusd., *Apis hæmatoda*, ibid., fasc. 81, tab. 20, le mâle; *Anthophora fusca*, Fab., la femelle; *Apis bicolor*, Kirby, la femelle. La femelle a environ cinq lignes et demie de long; elle est très-noire, velue, avec les poils de l'abdomen et des tarsez roux; les tarsez postérieurs et l'extrémité des autres sont fauves.

On la trouve, mais rarement, au printemps, dans les bois.

OSMIE BLEUÂTRE, *Osmia cœrulescens*, Latr.; *Apis cœnea*, Linn.; le mâle; ejusd., *Apis cœrulescens*, la femelle; *Anthophora cœnea*, Fab., le mâle; ejusd. *Andrena cœrulescens*, la femelle; *Abeille maçonnie*, dont la femelle est d'un bleu violet, à poils cendrés, et le mâle, d'un vert bronzé luisant, à poils roux, Degér, *Mém.*, tom. 2, pag. 751, tab. 38, fig. 23, la femelle; tab. 32, fig. 1, le mâle. La femelle a quatre lignes de long; elle est d'un bleu foncé ou violet, avec des poils blanchâtres; le dessus de l'abdomen est presque nu, avec des raies blanches, en partie interrompues; la brosse du ventre est noire et épaisse. Le mâle est d'un vert bronzé foncé

et luisant, avec les poils de la tête et du corselet d'un gris jaunâtre; les autres tirent sur le blanc; l'abdomen est presque globuleux, plus nu et plus luisant; le bord postérieur de l'avant-dernier anneau est arrondi et entier; l'anus est armé de trois épines assez longues, droites, parallèles, écartées, et presque égales.

Cette espèce est commune dans toute l'Europe, et se trouve même en Barbarie. Elle fait son nid avec de la terre et des grains de sable, dans des cavités, aux angles des murs. Elle s'établit encore dans des terrains argileux ou crétacés, coupés à pic ou peu inclinés.

OSMIE DES GALLES, *Osmia gallarum*, Spin., Latr. Elle est un peu plus petite que la précédente, à laquelle elle ressemble beaucoup pour la forme et la couleur; mais la brosse du ventre est blanche. L'abdomen du mâle est encore terminé par trois pointes, mais dont les deux latérales sont plus larges et obtuses. V. les généralités.

OSMIE A VENTRE FAUVE, *Osmia fulviventris*, Latr.; *Apis fulvi ventris*, Panz., *Faun. Insect. Germ.*, fasc. 56, tab. 18, la femelle; ejusd. *Andrena œnea*, ib., tab. 3, le mâle; *Apis leiana*, Kirby. La femelle est longue de cinq lignes, noire, pubescente, avec le dessus de l'abdomen presque nu, d'un noir bleuâtre, et la brosse du ventre roussâtre; ses mandibules sont un peu élevées à leur base; le bord antérieur du chaperon est un peu concave, avec son milieu presque unidenté. Le mâle est d'un vert foncé ou bronzé, luisant, un peu doré dans quelques individus, couvert de poils d'un jaune roussâtre, plus rares sur l'abdomen, plus épais sur la tête. L'abdomen est presque globuleux; le bord postérieur de son avant-dernier segment est tronqué obliquement de chaque côté, et échancré au milieu; le dernier anneau est bidenté.

Elle est très-commune en été aux environs de Paris, sur les fleurs composées particulièrement. V. les généralités.

OSMIE DU PAVOT, *Osmia papaveris*, Latr.; *Apis papaveris*, Coqueb., *Illust. icon. Insect.*, dec. 3, tab. 21, fig. 14, la femelle; *Megachile papaveris*, Panz., *Faun. Insect. Germ.*, fasc. 105, tab. 17, le mâle; tab. 16, la femelle. L'individu de ce dernier sexe a un peu plus de quatre lignes de long. Son corps est noir, avec les poils du ventre et du corselet jaunâtres ou roussâtres; les autres, la brosse du ventre et le bord postérieur et supérieur de ses anneaux, sont gris. Les côtés du sixième segment de l'abdomen du mâle sont échancrés et unidentés; le dernier est fourchu.

J'ai donné l'histoire de cette espèce dans les préliminaires de cet article. (L.)

OSMITE, *Osmites*. Genre de plantes de la syngénésie

polygamie frustranée, et de la famille des CORYMBIFÈRES, qui offre pour caractères: un calice commun, renflé, imbriqué de folioles souvent scarieuses, et dont quelques-unes sont élargies à leur sommet; un réceptacle commun, garni de paillettes, et renfermant dans son disque, des fleurons hermaphrodites, tubuleux et quinquéfides, et dans sa circonférence, des demi-fleurons femelles stériles, ayant leur languette très-entière; plusieurs semences oblongues, surmontées chacune d'une aigrette composée de paillettes courtes et d'un simple rebord.

Ce genre renferme cinq à six arbustes à feuilles alternes et simples, et à fleurs terminales, tous du Cap de Bonne-Espérance, ou autres contrées de l'Afrique, et tous exhalant une forte odeur de camphre. Aucun d'eux n'est cultivé dans nos jardins. Thunberg a fait, à leurs dépens, le genre LAPEYROUSIE et Cassini, le genre OSMITOPSIS. (B.)

OSMITOPSIS, *Osmitopsis*. Genre établi par H. Cassini, aux dépens des OSMITES. Il offre pour caractères: calice commun composé de trois rangs d'écailles ovales, les extérieures plus grandes; fleurs radiées à demi-fleurons ligulés, infertiles, à fleurons androgynes; réceptacle convexe, couvert de longues écailles; semences munies d'un bourrelet surmonté d'un grand nectaire. (B.)

OSMIUM. On n'a pas encore pu obtenir ce métal à l'état de régule, et il n'est connu que par ses autres propriétés physiques. L'*osmium* se trouve dans le platine brut combiné à l'*iridium*. Voyez à l'article IRIDIUM, où cet alliage naturel se trouve décrit. L'*osmium* chauffé avec le courant de l'air, se volatilise sous forme de fumée blanchâtre et piquante, en répandant une odeur très-forte, analogue à celle de l'acide muriatique oxygéné. C'est de cette propriété qu'il tire son nom, dérivé d'un mot grec qui signifie odeur. Calciné avec du nitre en poids égal au sien, dans une petite cornue, il donne lieu à un sublimé blanc également odorant. Ce sublimé est très-caustique, très-fusible et susceptible de faire brûler les charbons incandescens à la manière de la potasse nitratée. Il est soluble dans l'eau, et la dissolution, d'abord incolore et odorante, devient bleue par l'infusion de la noix de galle. Le zinc, l'alcool, l'éther, en séparent des flocons noirâtres. Si on la soumet à la distillation, même après l'avoir mêlée avec un acide, l'on obtient une liqueur qui jouit encore des mêmes propriétés. V. PLATINE. (LN.)

OSMODIUM, de Rafinesque Schmaltz. C'est le même genre que l'*onosmodium* de Michaux. V. ONOSMODE. (LN.)

OSMONDAIRE, *Osmundaria*. Genre de plantes établi aux dépens de VARECS de Linnæus, par Lamouroux. Ses caractères sont : fructifications très-petites, oblongues, pédicellées, situées au sommet des feuilles; feuilles entièrement couvertes de petits mamelons pédicellés et épineux.

Ce genre ne contient qu'une espèce originaire des mers de la Nouvelle-Hollande, et qui est figurée pl. 7 de l'*Essai sur les Thalassiophytes* du naturaliste précité. (B.)

OSMONDE, *Osmunda*. Genre de plantes, jadis de la famille des FOUGÈRES, aujourd'hui de celle des SCHISMATOPTÉRIDES, dont les caractères sont : d'avoir la fructification disposée sur un épirameux, et composée de follicules unilatérales, nus, presque globuleuses, transversalement bivalves, et polyspermes. Ce genre a été divisé d'abord par Michaux, ensuite par Swartz, en trois autres : BOTRYPE ou BOTRYCHE, MOHRIE et ANÉMIE. Plusieurs de ses anciennes espèces, d'abord mal observées, ont été placées parmi les ACROSTIQUES et les TODÉES, genres voisins, de sorte qu'il ne contient plus aujourd'hui que sept à huit plantes, parmi lesquelles je citerai seulement :

L'OSMONDE COMMUNE, *Osmunda regalis*, dont les feuilles sont bipinnées. On la trouve en Europe et en Caroline, dans les bois marécageux. Elle n'est point rare aux environs de Paris. On l'appelle vulgairement *fougère fleurie*. Elle forme de très-grosses touffes de deux à trois pieds de haut, d'un aspect très-agréable. Sa racine passe pour vulnérable et détersive; on l'emploie dans les coliques, les maladies de foie et surtout le rachitisme. Elle fournit une excellente litière pour les bestiaux, et beaucoup de potasse, lorsqu'on la coupe immédiatement après sa floraison, et qu'après l'avoir laissée à demi-sécher, on la brûle lentement dans une fosse profonde.

L'OSMONDE CLAYTONIENNE, qui a les feuilles pinnées, les pinnules pinnatifides. Elle se trouve dans les lieux humides et ombragés de la Virginie et de la Caroline, où je l'ai observée.

L'OSMONDE DU MARYLAND, *Osmunda cinnanomea*, qui a les feuilles pinnées, les pinnules pinnatifides, la tige hérissée et les grappes composées et opposées. On la trouve dans l'Amérique septentrionale, aux lieux humides et ombragés. Je l'ai fréquemment trouvée en Caroline. (B.)

OSMOS. L'un des noms du MÉDION, chez les Grecs. V. MÉDION. (LN.)

OSMUNDA. Plante mentionnée par les Latins, à laquelle ils attribuoient de grandes vertus vulnérables. Lobel croit que c'est notre OSMONDE COMMUNE (*osmunda regalis*),

et *Tragus*, que c'est la **VESCE DES BUISSONS** (*vicia dumetorum*). *V. OSMONDE.* (LN.)

OSMYLE, *Osmylus*, Latr. Genre d'insectes de l'ordre des névroptères, famille des planipennes, tribu des hémérobins. L'*hémérobe tacheté* (*maculatus*) de Fabricius, quoique semblable aux espèces de ce genre par l'ensemble de ses rapports, présente néanmoins un caractère particulier et essentiel, celui d'avoir trois petits yeux lisses. Telle est la considération la plus importante, d'après laquelle je me suis décidé à former avec cette espèce un genre propre; mais il faudroit changer sa dénomination, car il paroît que les Grecs désignoient sous celle d'*osmylia* un mollusque céphalopode de la Méditerranée.

L'**OSMYLE TACHÉTÉ**, *Osmylus maculatus* (*Hemerobius fulvicephalus*), Vill., *Entom.*, tom. 2, tab. 7, fig. 7, est une fois plus grand que l'*hémérobe perle*, noirâtre, avec la tête et les pattes rougeâtres; les ailes sont grandes et velues; les supérieures et la côte des inférieures sont tachetées de noir.

On le trouve dans les lieux aquatiques. Il ne faut pas le confondre avec l'*hémérobe aquatique* de Geoffroy. *V. SIALIS.* (L.)

OSO MELERO, *Ours à miel*. Les missionnaires espagnols, dans l'Amérique méridionale, donnent ce nom au **KINKAJOU POTO.** (DESM.)

OSORIA. Nom polonais du **BALBUZARD.** (V.)

OSPHYA. Genre d'insectes établi par Illiger, qui se rapporte à celui appelé **NOTHUS.** *V. ce mot.* (DESM.)

OSPHRONÈME, *Osphronemus*. Genre de poissons établi par Commerson dans la division des **THORACIQUES**, et adopté par Lacépède. Son caractère consiste: à avoir cinq ou six rayons à chaque nageoire thoracine; le premier aiguillonné et le second terminé par un très-long filament.

Ce genre renferme deux espèces:

L'**OSPHRONÈME GORAMY**, qui a la partie postérieure du dos très-élevée; la ligne latérale droite; la nageoire de la queue arrondie. (*V. pl. M. 4*, où il est figuré.) Il habite les eaux douces de la Chine, et il a été naturalisé à l'Ile-de-France, où Commerson l'a observé, décrit et dessiné. Il parvient à cinq à six pieds de long, et fournit un nouvel aliment, aussi copieux qu'agréable, aux habitans de cette colonie.

Le corps de l'*osphronème* est très-comprimé et très-haut; son ventre et la partie postérieure du dos sont carénés; cette dernière partie est de plus échancrée. De larges écailles couvrent tout le corps. La mâchoire supérieure est extensible, et l'inférieure plus avancée; toutes deux sont garnies d'une double rangée de dents; les orifices des narines sont doubles,

chaque opercule des ouïes est formé de deux lames, dont l'une est excavée, et la seconde saille en pointe. On voit dans l'intérieur de sa bouche, au-dessus des branchies, un os labyrinthiforme qu'on peut comparer à l'os éthmoïde, et qui est placé dans une cavité particulière. Cet os est très-remarquable; et son usage a paru à Commerson très-digne d'être recherché. On aperçoit de plus une callosité au palais. La langue est très-enfoncée. La nageoire du dos commence loin de la nuque, et s'élève graduellement jusque près de la caudale, où elle s'arrondit. Le filet du second rayon des thoracines se prolonge jusqu'à l'extrémité de la nageoire de la queue. L'anus est voisin de la gorge, et sa nageoire est fort semblable à la dorsale, mais plus étendue, ce qui est digne d'attention. La caudale est arrondie.

Ce poisson est brun, avec des teintes rougeâtres sur les nageoires et sur le dos. Ses écailles latérales et inférieures sont argentées et bordées de brun.

Lacépède forme des vœux pour qu'on cherche à introduire ce poisson dans nos rivières, et tout ami des hommes doit se joindre à lui. (B.)

OSPREY. Nom anglais du BALBUZARD. (V.)

OSSA. Le voyageur La Hontan dit que c'est le nom d'un Didelphe au Mississipi. L'espèce dont il parle est peut-être le DIDELPHE A OREILLES BICOLORES. (DESM.)

OSSEA. Lonicerus a donné ce nom au CORNOUILLER SANGUIN (*cornus sanguinea*, L.). (LN.)

OSSELET (*Physiq. végét.*), *Pyrena*. Nom donné par les anciens botanistes et par Gærtner, à toute enveloppe extrêmement dure et comme osseuse ou ligneuse, dans laquelle les semences de quelques plantes sont renfermées. (B.)

OSSELETS D'OURSINS. Ce nom est donné à différentes pièces provenant des tests d'oursins fossiles, et d'étoiles de mer. Ces pièces ont différentes formes selon les parties auxquelles elles appartiennent. Elles sont abondantes dans le calcaire du Jura, où on les voit le plus souvent changées en chaux carbonatée laminaire, et isolées les unes des autres. (DESM.)

OSSEMENS PÉTRIFIÉS. V. FOSSILES. (DESM.)

OSSEN-OOG. Erxleben rapporte ce nom, cité par Houttuyn, à la BALEINE JUBARTE (*Balæna boops*). (DESM.)

OSSEN ou **ASEN.** Nom hébreu du moyen duc. (V.)

OSSEUX. (POISSONS). Sous-classe dans la méthode ichthyologique de M. Lacépède, renfermant tous les poissons dont le squelette a une certaine solidité, et qui le plus

souvent ont des écailles imbriquées, des côtes, des dents en-
châssées, etc.; caractères qui sont presque tous en opposition
avec ce qui existe chez les poissons cartilagineux qui forment
la première sous-classe. (DESM.)

OSSIFRAGA-LACTEA. Rumphius figure sous ce nom
une espèce d'euphorbe des Indes, appelée vulgairement DIS-
CIPLINE. (*Euph. tiru-kali*, L.). (LN.)

OSSIFRAGE. Nom latin de l'ORFRAIE. (S.)

OSSIFRAGE. Poisson du genre des LABRES. (B.)

OSSIFRAGUM. Nom spécifique d'une espèce d'anthé-
ricum à laquelle on attribue en Suède la propriété de briser
ou de dissoudre les os des bestiaux qui en mangent. V. ANTHE-
RICUM et NARTHECIUM. (LN.)

OSSIFRAGUE. Nom vulgaire du PYGARGUE ORFRAIE. (V.)

OSSO, l'Ours; **OSSA**, l'Ourse, en Espagne. (DESM.)

OSSO-HORMIGUERO. Gumilla donne cette dénomi-
nation espagnole, qui signifie ours fourmilier, à notre
FOURMILIER TAMANDUA. (DESM.)

OSSOKOR. Nom du PEUPLIER NOIR (*populus nigra*, L.),
en Russie. (LN.)

OSSON. C'est ainsi qu'en Guinée les Nègres appellent
PELÉPHANT. (S.)

OSSWER. Nom hongrois du MULET. (DESM.)

OSTAPHYS. V. STAPHYSAGRIA. (LN.)

OSTARDE. Nom de l'OUTARDE en vieux français. Al-
bin l'a appliqué, ainsi que ceux d'outarde et de bitarde, à
l'OEÏCNÈME, communément appelé COURLIS DE TERRE. (S.)

OSTARDEAU. C'est, dans Belon, l'OEÏCNÈME. (V.)

OSTEITES. V. OSTÉOCOLLE. (DESM.)

OSTEOCARPON. C'est le nom que Plukenet a donné
à des plantes qui depuis sont devenues les types du gen-
re *osteospermum*, Linn. V. OSTÉOSPERME. (LN.)

OSTEOCOLLE. Nom donné autrefois à des concrétions
calcaires ou marneuses qui ont une forme cylindri-
que, et auxquelles on attribuoit différentes vertus, entre au-
tres celle de consolider les os fracturés; mais ce n'étoit
qu'une propriété chimérique imaginée par la charlatanerie.
V. CONCRÉTIONS. (PAT.)

OSTEOCOLLON. Daléchamp donne ce nom à l'U-
VETTE (*Ephedra distachia*), et J. Camerarius à une espèce
d'OEILLET. (LN.)

OSTEODERMES. Famille de poissons établie par Du-
méril et dont les caractères sont: Poissons cartilagineux, à
opercules et à membranes, des branchies sans nageoires ven-
trales, et à peau couverte d'une cuirasse ou de grains osseux.
Les genres OSTRACION, TÉTRAODON, DIODON, SYNGNATHE,
OVOÏDE et SPHÉROÏDE, entrent dans cette famille. (B.)

OSTEOLITHES. Voyez FOSSILES et OSSEMENS PÉTRI-FIÉS. (PAT.)

OSTEOPHILE, *Osteophilus*. Genre d'insectes, voisin des **PODURES**, établi par M. Rafinesque, qui lui a donné pour caractères : tête arrondie ; corps oboval, obtus, mutique, sans articulations ; antennes claviformes ; six jambes égales. L'**OSTÉOPHILE BLANCHE** est la seule espèce que contient ce genre. (L.)

OSTEOSPERME, *Osteospermum*. Genre de plantes de la syngénésie polygamie nécessaire et de la famille des corymbifères, qui a pour caractères : un calice simple ou polyphylle sur une double rangée ; les folioles petites, subulées et presque égales ; un réceptacle nu, supportant dans son disque un grand nombre de fleurons tubuleux à cinq dents, hermaphrodites, stériles, et à sa circonférence huit à dix demi-fleurons à languette linéaire, tridentée, femelles fertiles ; semences nues, osseuses, arrondies, quelquefois recouvertes d'une enveloppe charnue.

Ce genre renferme des plantes à tiges souvent ligneuses, à feuilles alternes et à fleurs terminales, solitaires ou disposées en corymbe. On en connoît une trentaine d'espèces, toutes naturelles au Cap de Bonne-Espérance, et dont la plus remarquable est l'**OSTÉOSPERME PORTE-COLLIER** ; ses feuilles sont légèrement ovales, dentées, pétiolées, décurrentes. Il est cultivé au Jardin des plantes de Paris. Ses semences, après avoir été percées, servent pour faire des colliers, des chapelets, etc. (B.)

OSTEOSPERMUM. C'est ainsi que Linnæus nomme le genre **OSTÉOCARPON** de Plukenet. V. **OSTÉOSPERME.** (LN.)

OSTEOSTOMES. Famille de poissons établie par Dumeril parmi les osseux à branchies complètes. Ses caractères sont : nageoires inférieures sous-pectorales ; corps épais, comprimé ; mâchoires tout-à-fait osseuses.

Les genres qui se rangent sous cette famille sont : **LEÏGNATHE**, **SCARE** et **OSTORHYNQUE.** (B.)

OSTEOZOAIRE. Nom proposé par M. de Blainville pour remplacer celui de **VERTEBRÉS**, donné aux animaux des quatre premières classes, c'est-à-dire, ceux qui ont un véritable squelette interne. (BESM.)

OSTERBLUME. Les **ANÉMONES** pulsatille et des prés, et la **PRIMEVÈRE** printanière, reçoivent ce nom en Allem. (LN.)

OSTERBLUMCHEN. C'est la **PAQUERETTE** (*Bellis perennis*), en Allemagne. (LN.)

OSTERDIKIA d'Adanson. V. **OOSTERDIKIE.** (LN.)

OSTERITIUM. Tragus donne ce nom à l'*Astrantia major*, qui est son *osteritium montanum*, et à l'*ægopodium podagraria*, qui est son *osteritium sylvestre.* (LN.)

OSTERKRAUT et **OSTERKERZE**. Noms allemands du **BOUILLON-BLANC** (*Verbascum thapsus*, Linn.). (LN.)

OSTERLILIE. Nom allemand d'une espèce de **NARCISSÉ** (*Narcissus pseudo narcissus*, Linn.). (LN.)

OSTERLUZEY. C'est un des noms de l'**ARISTOLOCHE**, en Allemagne. (LN.)

OSTERVEIGELAR. En Allemagne on donne ce nom à la **VIOLETTE tricolore** ou **PETITE-PENSÉE**. (LN.)

OSTHALE. Synonyme de *phœnix*, dans Dioscoride. *V. PHŒNIX*. (LN.)

OSTHANES. Nom grec qui désignoit l'**ANÉMONE**. (LN.)

OSTHANES-THESA. Synonyme d'**ASARON** chez les Grecs. (LN.)

OSTIA. Ce genre d'Adanson est fondé sur le *Lantana africana*, Linn. Il a été adopté, mais sous le nom de **SPIELMANNIA**. *V. CAMARA* et **SPIELMANNE**. (LN.)

OSTIOLE. Ouverture, ordinairement peu visible, par laquelle les bourgeons séminiformes de quelques **VARÈCS** sortent, à l'époque de leur maturité, des réceptacles dans lesquels ils étoient contenus. *V. FRUIT*. (B.)

OSTLINDE. Nom allemand du **TILLEUL DES BOIS**, (*Tilia europæa sylvestris*). (LN.)

OSTOCOLLOS. Ce nom a été donné autrefois à l'**OPUNTIA**. (LN.)

OSTOKRZEW. Nom polonais du **HOUX**. Cet arbre est appelé **OSTOKROF** par les Russes. (LN.)

OSTOME, *Ostoma*. Nom donné par Laicharting au genre d'insectes coléoptères que Fabricius appelle **NITIDULE**, *nitidula*. *V. ce mot*. (L.)

OSTORHYNQUE, *Ostorhynchus*. Genre de poissons établi par Commerson, et publié par Lacépède, dans la division des **THORACIQUES**. Il présente pour caractères : des mâchoires osseuses très-avancées, et tenant lieu de véritables dents; deux nageoires dorsales.

Ce genre ne renferme qu'une espèce, que Lacépède a appelée l'**OSTORHYNQUE FLEURIEU**, et qui ne diffère des **SCARES** que parce qu'elle a deux nageoires dorsales. Elle a la mâchoire inférieure un peu plus avancée que la supérieure; les yeux gros; la tête dénuée d'écaillés; huit rayons aiguillonnés à la première dorsale; la caudale très-grande et en croissant; la couleur obscure, avec une bande transversale plus vive et plus brillante vers la queue.

Ce poisson se trouve dans la grande mer équinoxiale. (B.)

OSTORMENY-FA. Nom de la **VIORNE** (*Viburnum lantana*), en Hongrie. (LN.)

OSTRACARIUS. Nom latin donné aux animaux qui vivent dans les coquilles des genres **HUITRE** et **PEIGNE**. Ils ont

un manteau à bords frangés qui recouvre les branchies disposées par lames, la bouche entourée de quatre petits feuillets membraneux. Leurs petits naissent tout formés, et avec leurs valves. (DESM.)

OSTRACÉES. M. de Lamarck établit sous ce nom un groupe ou une famille de coquilles bivalves irrégulières monomyaires, ou à une seule impression musculaire subcentrale, à ligament non marginal, intérieur ou demi intérieur, quelquefois inconnu.

Les ostracées à ligament connu, ou *ostracées franches*, sont les GRYPHÉES, les HUITRES, les VULSELLES, les PLACUNES, les ANOMIES et les EPHIPPILES.

Les ostracées à ligament inconnu, ou *ostracées anormales*, sont : les CALCÉOLES, les RADIOLITES et les CRANIES.

M. de Blainville (Dict. des Sc. nat., art. *conchyliologie*) adopte cette famille, et la caractérise ainsi : coquilles bivalves libres, à valves closes, à ligament céphalique, et à valves inéquilatérales.

M. Cuvier donne aussi le nom d'*Ostracés* à la première famille de ses *acéphales testacés* dans sa méthode fondée sur les caractères des animaux mollusques. Il la caractérise ainsi : manteau ouvert et sans tubes ni ouvertures particulières ; pied nul, ou très-petit ; coquille le plus souvent fixée aux rochers, par sa propre substance ou par des fils ou autres corps plongés sous l'eau.

Les Ostracés à un seul muscle sont les ACARDES, les HUITRES, les GRYPHÉES, les PEIGNES, les LIMES, les HOULETTES, les ANOMIES, les PLACUNES, les SPONDILES, les PLICATULES, les MARTEAUX, les VULSELLES et les PERNES.

Les Ostracées à deux muscles sont : les ARONDES, les CRÉNATULES, les JAMBONEAUX, les ARCHES, les PETONCLES, les NUCULES, et les TRIGONIES. (DESM.)

OSTRACHODES. Latr., V. **OSTRACODES.** (L.)

OSTRACIAS et **OSTRACITES.** Pierres des anciens, classées par Pline au rang des pierres précieuses : il y en avoit de fort dures, couleur d'un têt de terre, et d'autres plus tendres, assez semblables à l'agate ; mais celle-ci en différoit par un poli un peu gras. La première *ostracias* étoit si dure, que ses fragmens servoient à tailler et à graver les autres pierres précieuses ; l'*ostracites* devoit son nom à ce qu'elle ressembloit entièrement à une écaille d'huître, (*ostracon*, en grec). Pline nous apprend aussi qu'on donnoit encore le nom d'*ostracites* à une pierre faite comme un éclat d'un pot cassé, dont on se servoit en guise de pierre ponce

pour lisser et polir la peau. Prise en breuvage, dit-il, elle étanche toute espèce de flux de sang; enduite et appliquée avec du miel, elle guérit toutes sortes d'ulcères, et est fort propre à calmer les douleurs des mamelles.

Ces diverses pierres qui devoient leur nom à leur forme en écailles, paroissent avoir été des coquillages bivalves pétrifiés, les ostracites de la plupart des oryctographes. (LN.)

OSTRACINS ou **BITESTACES**. M. Duméril nomme ainsi une famille de crustacés, composée de ceux de notre ordre des branchiopodes ou des entomostracés de Müller, qui ont les yeux sessiles, et le corps protégé par deux valves calcaires ou cornées en forme de coquille. Elle comprend les genres : *daphnie*, *cypris*, *cythérée* et *lyncée*, et correspond entièrement à cette division des entomostracés que j'avois appelée *ostracodes*. V. ce mot. (L.)

OSTRACION, *Ostracion*. Genre de poissons de la division des **BRANCHIOSTÈGES**, dont les caractères consistent : à être privés de nageoires ventrales; à avoir le corps dans une enveloppe osseuse, et des dents incisives à chaque mâchoire.

Les espèces de ce genre se font remarquer par leur singulière conformation. Elles sont réellement renfermées dans une enveloppe osseuse, percée seulement à leur bouche, à leurs yeux, à leur anus et à leurs nageoires; ce qui les a fait généralement appeler *poissons coffres* par les matelots. Cette arme défensive des *ostracions* est analogue par ses effets aux cuirasses des *tatous*, à la carapace des *tortues*, au test des *crustacés*; mais elle est de nature différente : c'est une véritable écaille, ou mieux elle est composée d'un grand nombre d'écailles polygones, soudées intimement par leurs côtés. Lacépède, cependant, pense qu'elle est osseuse; mais il suffit de l'examiner avec attention, de la comparer avec les écailles de quelques autres poissons, remarquables par l'épaisseur et la dureté de ces parties, telles que celles de l'**ÉSOCE CAYMAN**, pour être convaincu qu'il se trompe. Du reste, l'enveloppe des *ostracions* n'en a pas moins la dureté des os, et sa composition n'en diffère que par la proportion. C'est toujours du calcaire uni à la gélatine; mais la première de ces substances n'y entre qu'en très-petite quantité, tandis qu'elle prédomine dans les os proprement dits.

L'enveloppe des *ostracions* est donc, comme on l'a déjà dit, formée d'écailles ordinairement hexagones, réunies par leurs bords; saillantes dans leur milieu, et rayonnées de tubercules de diverses grosseurs, selon les espèces. Elle a beaucoup d'analogie avec celle des **BALISTES**, genre fort voisin des *ostracions* sous un grand nombre de rapports. Sa forme varie; elle représente tantôt un trièdre, tantôt un tétraèdre, tantôt un pentaèdre. Plusieurs espèces sont armées en dessus

et en dessous d'épines redoutables, qui ont servi à Lacépède pour les diviser en sections propres à en faciliter la recherche.

La bouche des *ostracions* est petite et armée de dix à douze dents serrées, étroites, et en outre assez semblables aux incisives de quelques quadrupèdes. Les yeux sont grands, saillans, placés latéralement vers le sommet de la tête. L'ouverture des narines est située sur leur bord antérieur. Celle des branchies est très-allongée, et ouverte d'un opercule entouré d'une membrane flottante dans sa partie antérieure. Les nageoires jugulaires sont fixées à une membrane qui tient immédiatement à cette dernière, mais qui en est bien distincte. Les nageoires dorsales et anales sont en général petites, arrondies et situées fort en arrière. La caudale qui varie le plus dans sa forme et dans ses dimensions, est placée à l'extrémité d'une queue membraneuse qui lui permet de décrire un arc assez étendu dans ses mouvemens.

Ces poissons vivent de crustacés et de coquillages, dont ils brisent facilement l'enveloppe avec leurs dents. Leur natation doit être lente, mais ils ont été formés avec des moyens de défense passive qui leur rend la fuite moins nécessaire. On ne les trouve que dans les mers situées entre les tropiques. Ils sont assez communs dans les cabinets, parce que leur conservation est extrêmement facile, qu'il suffit de les vider, par une fente au ventre, et de les laisser sécher à l'air.

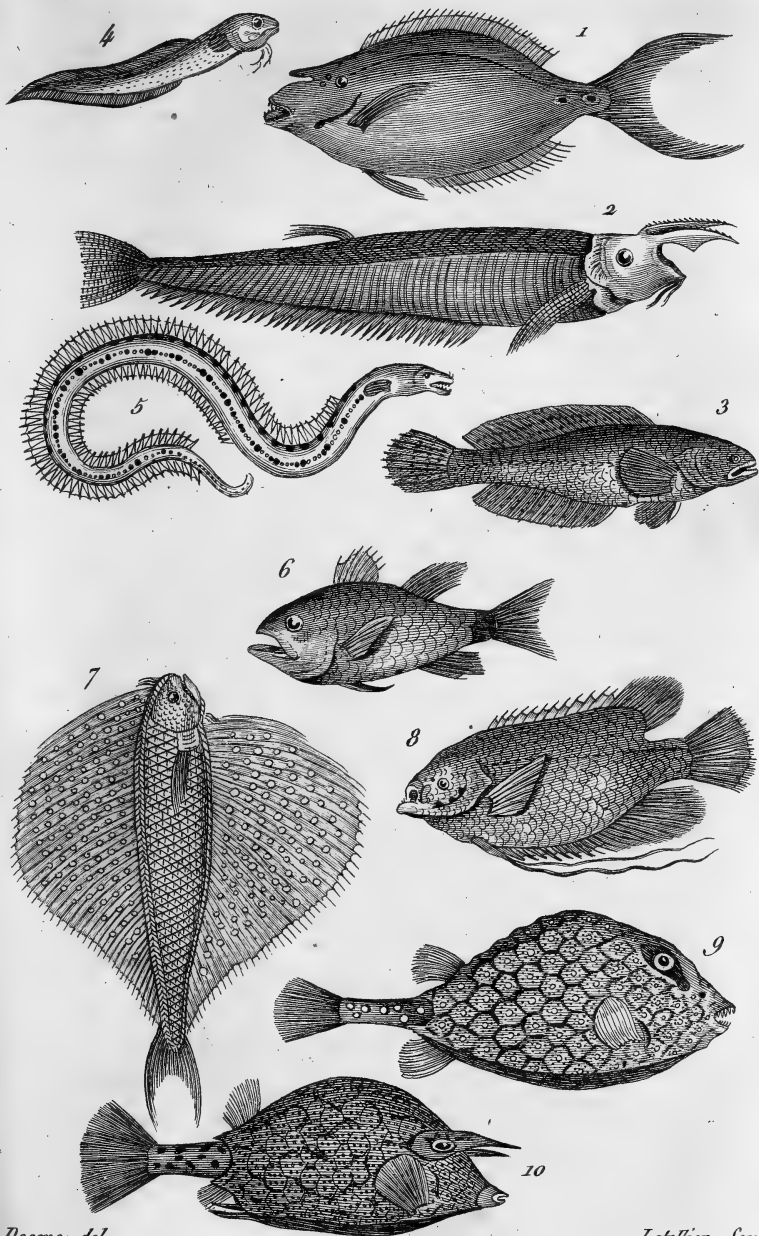
Lacépède mentionne quinze espèces d'*ostracions*, qu'il divise en quatre sections.

1.^o Les *ostracions* qui n'ont d'aiguillons ni au-dessus des yeux, ni au-dessous de la queue.

L'OSTRACION TRIANGULAIRE, qui a le corps triangulaire et garni de tubercules saillans sur des plaques bombées. V. pl. M. 4, où il est figuré. On le trouve dans les mers de l'Inde et de l'Amérique, où il parvient à un pied et demi de long. Sa chair est salubre et d'un goût exquis; aussi le recherche-t-on sur les tables des riches, et se vend-il toujours fort cher. Celui qui est figuré dans Lacépède, vol. 1, pl. 20, est différent de celui de Bloch que je possède. On pourroit l'appeler le *tacheté*, à raison du grand nombre de petites taches rondes dont il est parsemé. Il est connu sous le nom de *coffre lisse*.

Sa forme représente un trièdre curviligne dont le côté du ventre est plus étroit. Sa couleur est brune avec de petites taches blanches. Ses nageoires sont jaunes.

L'OSTRACION MAILLÉ a le corps triangulaire et garni de tubercules peu sensibles, dont la disposition imite un ouvrage à mailles. Il est figuré dans Bloch, pl. 131, et dans le *Buffon* de Deterville, vol. 8, pag. 26. On le pêche dans les mers d'Amérique, où Plumier l'a observé. Il se rapproche

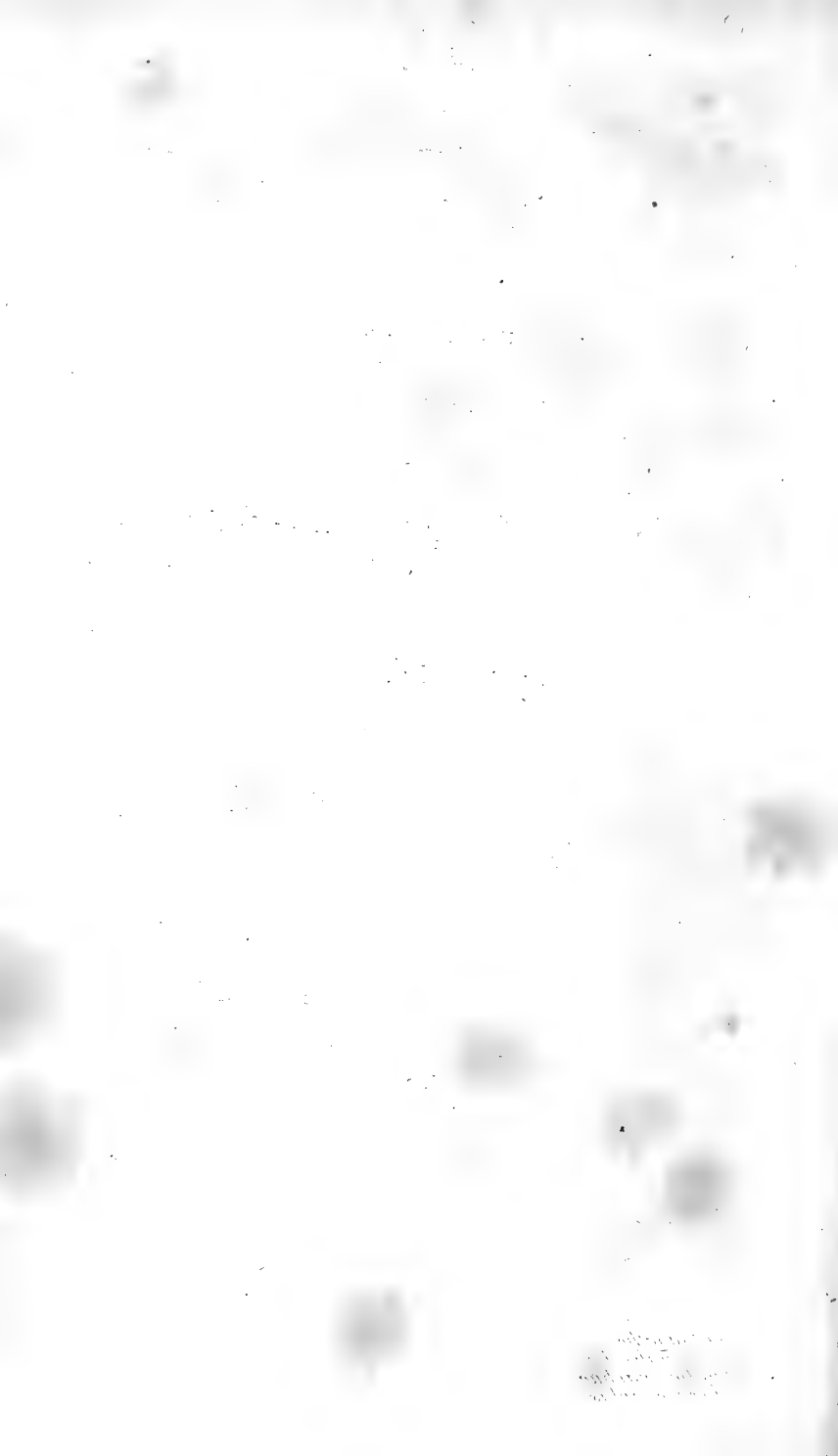


Desève del.

Letellier Sculp.

1. *Nason licornet.*
2. *Odontognathe aiguilloné.*
3. *Ophicéphale karraway.*
4. *Ophidie barbue.*
5. *Ophisure ophis.*

6. *Ostorhingue fleurie.*
7. *Oligoposte vellifère.*
8. *Osphroneme gorain.*
9. *Ostracion triangulaire.*
10. *Ostracion quatre aiguillons.*



du précédent , mais ses côtés sont plus étroits , son dos n'est pas si arqué et ses angles plus émoussés.

L'OSTRACION POINTILLÉ a le corps quadrangulaire , de petits points rayonnans et de petites taches blanches sur tout le corps. Il est figuré dans Lacépède , vol. 1 , pl. 21. Commerson l'a observé , décrit et dessiné dans la mer des Indes. On ne lui voit point de polygones sur le corps.

L'OSTRACION QUATRE TUBERCULES , *Ostracion tuberculatus* Linn. , a le corps quadrangulaire , et quatre grands tubercules disposés en carré sur le dos. On le trouve dans l'Inde.

L'OSTRACION MUSEAU ALLONGÉ , *Ostracion nasus* , Bloch , a le corps quadrangulaire et le museau allongé. Il est figuré dans Bloch , pl. 138 , dans Lacépède , vol. 1 , pl. 21 , et dans le *Buffon* de Deterville , vol. 8 , page 44. On le pêche dans la Méditerranée , à l'embouchure du Nil.

L'OSTRACION DEUX TUBERCULES a le corps quadrangulaire , et deux tubercules , l'un au-dessus et l'autre au dessous de l'ouverture de la bouche. Il a été observé par Commerson dans la grande mer équatoriale.

L'OSTRACION MOUCHETÉ , *Ostracion cubicus* , Linn. , a le corps quadrangulaire ; un grand nombre de taches noires , chargées chacune d'un point blanc ou bleuâtre. Il est plus connu sous le nom de *coffre tigré*. Il habite la mer des Indes. Sa chair est exquise. On le nourrit dans des viviers d'eau salée , où il devient familier jusqu'à prendre sa nourriture dans la main.

L'OSTRACION BOSSU a le corps quadrangulaire et le dos relevé en bosse. Il est figuré dans Jonston , tab. 25. On le pêche sur les côtes d'Afrique.

2.^o Les *ostracions* qui ont des aiguillons auprès des yeux et non au dessous de la queue , où se trouve seul.

L'OSTRACION TROIS AIGUILLONS , qui a le corps triangulaire ; un aiguillon sur le dos et auprès de chaque œil. On le voit dans la mer des Indes.

3.^o Les *ostracions* qui ont des aiguillons au-dessous de la queue , et non auprès des yeux.

L'OSTRACION TRIGONE a le corps triangulaire , deux aiguillons cannelés au dessous de la queue ; des tubercules saillans sur des plaques bombées ; quatorze rayons à la nageoire du dos. Il est connu sous le nom de *coffre à perles*. On le pêche dans la mer des Indes. Sa chair est dure et de mauvais goût. Lorsqu'on veut le prendre , il fait entendre un bruit , une espèce de grognement , qui l'a fait appeler *cochon de mer*.

L'OSTRACION DOUBLE AIGUILLON , *Ostracion bicaudalis* , Linn. , a le corps triangulaire ; deux aiguillons situés au-

dessous de la queue ; des tubercules peu élevés ; dix rayons à la nageoire du dos. C'est le *coffre deux piquans*. On le voit dans les mers de l'Inde. Il parvient à la longueur d'un pied et demi , et vit comme les autres de petits coquillages et de crustacés. Il se rapproche beaucoup du précédent. Sa robe est tachetée de noir.

4.^o Les *ostracions* qui ont des aiguillons auprès des yeux et au-dessous de la queue.

L'OSTRACION QUATRE AIGUILLONS , *Ostracion quadricornis* , a le corps triangulaire , deux aiguillons auprès des yeux , et deux autres sous la queue. V. pl. M 4 où il est figuré. C'est le *coffre à quatre cornes*. On le pêche dans la mer des Indes , où il ne parvient qu'à huit à dix pouces de long. Il est si bien défendu , qu'il n'y a que le *loup marin* qui ose l'attaquer ; encore en est-il la victime lorsqu'il ne le réduit pas en bouillie entre ses dents , parce que ses piquans lui percent les entrailles. Sa chair est dure et difficile à digérer. On peut tirer une grande quantité d'huile de son foie.

L'OSTRACION LISTER a le corps triangulaire , et un grand aiguillon sur la partie supérieure de la queue qui est hors du test. Il est figuré dans Lacépède , vol. 1 , pl. 468. On ignore son pays natal. Il a été mal à propos confondu avec le trois-aiguillons.

L'OSTRACION QUADRANGULAIRE a le corps quadrangulaire ; deux aiguillons auprès des yeux , et deux autres sous la queue. Il habite la mer des Indes. Sa chair est dure. La position de ses cornes antérieures l'a fait appeler *taureau marin*. La nageoire de sa queue est très-longue , tronquée net et tachetée de noir.

L'OSTRACION DROMADAIRE , *Ostracion turrilus* , Linn. , a le corps quadrangulaire , et une bosse garnie d'un aiguillon sur le dos. Il est plus connu sous le nom de *chameau marin*. Il habite la mer Rouge et celle des Indes. Sa chair est dure , mais son foie extrêmement gras. (B.)

OSTRACITE. V. OSTRACIAS et OSTRÉITE. (LN.)

OSTRACITE de Brattenbourg. V. CRANIE. (LN.)

OSTRACODES , *Ostracodes* , Latr. Tribu des crustacés branchiopodes , famille des lophyropes , ayant pour caractères : tous les pieds uniquement natatoires et branchiaux , au nombre de seize au plus , et jamais foliacés ; un test bivalve en forme de coquille , s'ouvrant et se fermant à la volonté de l'animal , et enveloppant dans ce dernier cas son corps. C'est ce que l'on voit dans les genres : *cythérée* , *cypris* , *lyncée* et *daphnie* , de Müller. La plupart de ces crustacés sont très-petits , vagabonds , et paroissent avoir une bouche composée de mandibules et de mâchoires. Ils habitent , par myriades ,

les eaux douces et dormantes. Quelques-uns semblent n'avoir que six pieds ; leurs antennes leur servent aussi à la locomotion. J'avois d'abord formé avec ces animaux un ordre, et ensuite une famille. *V.* les genres rapportés ci-dessus. (L.)

OSTRACOMORPHITES. *V.* OSTRACITÉ. (DESM.)

OSTRALEGA et OSTRALEGUS. C'est l'HUITRIER dans les ouvrages d'ornithologie écrits en latin. (S.)

OSTREA. Nom latin des HUITRES. (DESM.)

OSTREITE. On a donné ce nom aux coquilles fossiles du genre des HUITRES, et autres voisins. (B.)

OSTREOPECTINITE. On a donné ce nom aux coquilles pétrifiées, du genre des PEIGNES. *V.* ce mot. (LN.)

OSTRICH. Nom anglais de l'AUTRUCHE. (V.)

OSTROWIDZ et RYZ. Nom polonais du LYNX. (DESM.)

OSTROZKA. Nom du PIED D'ALOUETTE SAUVAGE (*Delphinium consolida*), en Pologne. (LN.)

OSTRUTHIUM. Lonicerus paroît être le premier qui ait décrit sous ce nom l'IMPÉRATEIRE (*Imperatoria ostruthium*, Linn.). (LN.)

OSTRUZINA. L'un des noms du GROSEILLIER (*Ribes rubrum*), en Bohème. (LN.)

OSTRYA et OSTRYS, des Grecs et des Latins. Cet arbre, selon Théophraste, ressembloit à l'*oxya* (le hêtre); il en avoit l'écorce. Ses feuilles plus oblongues que celles du poirier étoient marquées en dessous de nombreuses fibres ou côtes épaisses, partant d'une côte dorsale moyenne et longitudinale; l'extrémité des feuilles se terminoit en une pointe longue et rétrécie; leur contour étoit légèrement denté, et l'espace interfibrillaire rugueux; le fruit étoit petit, hordéiforme, oblong et jaune. Les racines de cet arbre étoient profondes. Pline compare l'*ostrya* au *fraxinus*, pour les rameaux et l'écorce, et du reste s'accorde avec Théophraste. Val. Cordus, Clusius, Gesner, etc., rapportent cette plante à notre CHARME. D'autres botanistes l'ont regardée comme le charme à fruit de houblon, et ce charme en a conservé le nom d'*ostrya* (*carpinus ostrya*, Linn.). Il est possible que ce soit l'une de ces plantes, mais non pas le sorbier des oiseaux (*Sorbus aucuparia*), comme le soupçonnoit Lobel.

C. Bauhin a placé sous le nom d'*ostrya* les deux espèces de charmes d'Europe, citées ci-dessus. Micheli avoit fait du seul charme à fruit de houblon, un genre *ostrya* (*V.* ce mot), que Linnæus avoit réuni au *carpinus*, mais que Scopoli, Willdenow, Persoon, etc., ont rétabli. *V.* CHARME.

OSTRYDION, *Ostrydium*. Nom donné, par M. Desvaux, au genre appelé MOGHANIE par Jaumes Saint-Hilaire (B.)

OSTRZYKA. Nom polonais du GRATERON. (LN.)

OSYRIDIS-DIADEMA. L'un des noms que les Grecs donnoient à l'HALIMUS. V. ce mot. (LN.)

OSYRIS, des Latins. « Cette plante, dit Pline, produit de petites branches brunes, souples et menues, lesquelles sont garnies de feuilles brunes comme le lin, et portent une graine d'abord noire, puis rouge. Les dames s'en servent en guise de vergettes pour nettoyer leurs habillemens. La décoction de sa racine, prise en breuvage, guérit de la jaunisse. Les racines de cette herbe, avant la maturité de la graine, servent à resserrer le ventre; pour cet usage, on les coupe en rouelles, qu'on fait sécher au soleil. Si l'on cueille les racines après la maturité des graines, on les administre cuites dans du bouillon ou bien pilées dans de l'eau de pluie, pour guérir les catharres et les affections du ventre ». Les Latins nommoient cette plante *linaria*. Selon C. Bauhin, ce seroit le ROUVET (*osyris alba*, L.) qu'il distingue de l'*osyris* des Grecs. Celui-ci est, selon Dioscoride, une plante noire à branches flexibles, difficiles à rompre, garnies de quatre, cinq ou six feuilles, comme le lin, noires d'abord, puis fort rouges. Ce second *osyris* seroit, d'après C. Bauhin, d'accord avec Anguillara, Dodonée, etc., le BELVÉDÈRE (*chenopodium Scoparia*), et Bauhin fait observer à ce sujet que, de son temps, en Grèce, on appeloit encore cette plante *osyris*. Un grand nombre de botanistes, parmi lesquels sont : Matthioli, Fuchsius, Val. Cordus, Lobel, rapportent l'*osyris* à la LINAIRE COMMUNE (*antirrhinum linaria*, Linn.). Mais il est plus probable que c'étoit le BELVÉDÈRE. Le nom d'*osyris* a été appliqué par ces botanistes à diverses espèces de LINAIRES, au BELVÉDÈRE, A LA CHEVELURE D'OR (*chrysocoma linosyris*), et au ROUVET. Linnæus fit avec cette dernière plante son genre OSYRIS (V. ce mot), auquel Thunberg a rapporté une espèce, dont on a fait depuis le genre *helwingia*. Gmelin, l'auteur du Voyage en Sibérie, y rapportoit aussi le *nitraria Schoberie*, et Scopoli l'*hippophæa rhamnoides*, Linn.

Il est à présumer que notre mot OSIER est dérivé d'*osyris*, ce mot signifiant en grec souple et pliant sans se casser. (LN.)

OSYRIS, *Osyris*. Genre de plantes de la diœcie triandrie, qui a pour caractères : un calice monophylle à trois divisions ovales pointues; point de corolle; dans les fleurs mâles, trois étamines insérées à la base des divisions du calice; dans les fleurs femelles, un ovaire inférieur, conique, chargé d'un style à stigmatte trifide; une baie globuleuse, uniloculaire, ombiliquée, renfermant un noyau arrondi et monosperme.

Ce genre renferme deux arbrisseaux rameux, à feuilles al-

ternes et à fleurs disposées en grappes au sommet des rameaux ou sur les feuilles.

L'un, l'OSYRIS BLANC, vulgairement le *Rouvet*, a les feuilles linéaires. On le trouve dans les parties méridionales de l'Europe, sur les montagnes sèches. Il s'élève à un et deux pieds. Ses petites fleurs blanches répandent une odeur très-suave, et ses fruits rouges ont une saveur repoussante, ainsi que je m'en suis assuré en Espagne.

L'autre, l'OSYRIS DU JAPON, a les feuilles ovales et florifères. Il croît dans le Japon, où l'on mange ses jeunes feuilles. Willdenow en fit un genre sous le nom d'HELWINGIE, quoiqu'il n'en connût pas la fructification femelle. (B.)

OSYRITE, des anciens Egyptiens. Cette plante seroit une espèce de MUFLIER (*antirrhinum*), selon Adanson. Il paroît que c'étoit aussi le *marmaritis* (V. ce mot) dont Plinè a parlé. (LN.)

O-TAM-SIN. Nom chinois d'une espèce d'INDIGOTIER (*indigofera rotundifolia*, Lour.). Cette plante croît naturellement aux environs de Canton. (LN.)

OTAPULI, des Malabares. V. DARAMBO. (LN.)

OTARDE. C'est ainsi que les anatomistes de l'académie des sciences écrivoient le nom de l'OUTARDE, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire des animaux*. (S.)

OTARIE de Péron. V. Part. PHOQUES. (DESM.)

OTHERE, *Othera*. Arbrisseau du Japon, à feuilles alternes, pétiolées, ovales, obtuses, coriaces, glabres et entières, et à fleurs blanches et axillaires, portées en petit nombre sur des pédoncules courts, qui forme un genre dans la tétrandrie monogynie, dont les caractères offrent: un calice monophylle, persistant, à quatre découpures ovales; quatre pétales blancs, planes et ovales; quatre étamines à anthères didymes; un ovaire surmonté d'un stigmate sessile; fruits capsulaires.

Depuis, on a réuni à ce genre l'ORIXA, qui vient du même pays, et qui est figuré, ainsi que lui, dans les *Icones plantarum japonicarum* de Thunberg.

Loureiro a établi sous le nom de LEPTA, un genre qui ne diffère de celui-ci que parce que son fruit est une baie à quatre loges monospermes. (B.)

OTHERMENNIG et OTTERMENNIG. V. ODERMENNIG. (LN.)

* OTHEROCERNE, *Otherocernus*. Genre de plantes probablement établi par R. Brown, et dans lequel se place l'arbre d'Afrique qui fournit la gomme KINO. (B.)

OTHONNA ou OTHONNE. Plante mentionnée par les anciens, qui croissoit en Syrie. Selon Plinè, elle ressem-

bloit à la roquette et portoit des feuilles toutes trouées, d'où elle tiroit son nom, et des fleurs analogues à celles du safran. Son suc entroit dans la composition des remèdes pour les yeux : il passoit pour dessiccatif et réfrigérant. Dioscoride rapporte que l'on appeloit *othonna*, tantôt le suc de la chélideine, du glaucion ou du pavot ; tantôt une mixtion de diverses plantes, dans le nombre desquelles se trouvoit le pavot ; tantôt le suc d'une plante qui croissoit dans cette partie de l'Arabie qui avoisine l'Egypte, et il en donne une description qui prouve que c'est de la même plante de Pline qu'il a voulu parler. Le suc de cette plante avoit aussi les mêmes propriétés et usages. Les modernes n'ont pu rapporter cette plante à celles connues, car on ne peut la regarder ni la rapprocher de nos œillets d'Inde (*tageles*), comme fait C. Bauhin, Lobel, etc. Ces plantes étant originaires d'Amérique, ne furent connues en Europe que du temps de Charles-Quint. Adanson, qui étoit du même sentiment, crut devoir pour cela changer le nom d'*othonna*, que Linnæus avoit donné à un genre de la famille des corymbifères, en celui d'*aristotela*.

Quant au genre *othonna*, L., confondu avec le *jacobea* par Tournefort, il a été adopté par les botanistes, et se trouve décrit dans ce Dictionnaire à l'article OTHONNE. Quelques-unes des espèces qu'on y rapportoit, font partie maintenant du genre CINÉRAIRE. (LN.)

OTHONNA. Pierre dont Pline et Dioscoride font mention. Elle étoit fort petite et de couleur de bronze ; il se peut que ce soit de la *pyrite* ou *fer sulfuré*. On la tiroit d'Egypte. (LN.)

OTHONNE, *Othonna*. Genre de plantes de la syngénésie polygamie nécessaire, et de la famille des corymbifères, qui présente pour caractères : un calice simple, monophylle, divisé en huit ou en un plus grand nombre de parties ; un réceptacle velu et chargé de fleurs hermaphrodites et stériles dans son disque, creusé de fossettes et garni de demi-fleurons femelles fertiles, à languette lancéolée, tridentée et réfléchie à sa circonférence ; plusieurs semences oblongues, presque nues ou chargées d'une aigrette simple et sessile.

Ce genre rassemble une quarantaine de plantes, dont plusieurs sont frutescentes, dont les feuilles sont simples ou ailées, et les fleurs ordinairement solitaires et portées sur de longs pédoncules terminaux.

On les divise en *othonnes à feuilles simples* et en *othonnes à feuilles composées*.

Parmi les premières, il faut remarquer :

L'OTHONNE A FEUILLES DE GIROFLIER, qui a les feuilles lancéolées, entières, trinerves, la tige un peu frutescente et

rampante. Elle vient du Cap de Bonne-Espérance. Comme elle conserve ses belles feuilles glauques pendant l'hiver, et qu'elle ne craint pas les gelées, on l'emploie souvent dans la décoration des bosquets de cette saison. On la multiplie de semences et de marcottes. Elle n'est pas délicate sur la nature du terrain.

L'OTHONNE BULBEUSE, qui a les feuilles oblongues, pétiolées, nues, la tige herbacée, et le pédoncule uniflore et très-long. Sa racine est tubéreuse et orbiculaire. Elle fournit plusieurs variétés. On la trouve au Cap de Bonne-Espérance.

Parmi les secondes, il faut distinguer :

L'OTHONNE PECTINÉE, qui a les feuilles pinnatifides, et les découpures linéaires et parallèles. Elle vient au Cap de Bonne-Espérance. Ses fleurs exhalent une odeur fétide.

L'OTHONNE A FEUILLES D'AURONE, qui a les feuilles multifides, les pinnules linéaires, et les nœuds de la tige velus. C'est un arbuste de deux à trois pieds, qui croît au Cap de Bonne-Espérance.

L'OTHONNE TRIFURQUÉE, qui a les feuilles trifides, pinnatifides, les pinnules linéaires, les pédoncules rassemblés en bouquets et latéraux. Elle se trouve au Cap de Bonne-Espérance. (B.)

OTHRYS, *Othrys*. Arbuste de Madagascar, à feuilles alternes, trifoliées, ne paroissant qu'après les fleurs qui sont disposées en thyrses à l'extrémité des rameaux; lequel, selon Aubert-Dupetit-Thouars, forme un genre dans la dodécandrie monogynie et dans la famille des câpriers.

Les caractères de ce genre sont : calice plane de quatre folioles; corolle de quatre pétales ongiculés, insérés sur un disque; douze étamines attachées au même disque; un ovaire pédicellé; une baie cylindrique, recourbée au sommet; des semences éparses et réniformes. (B.)

OTILIENKRAUT. C'est le PIED D'ALOUETTE DES CHAMPS, en Allemagne. (LN.)

OTION, *Otione*. Genre établi par Léach parmi les mollusques cirrhipèdes. Il a été appelé CONCHODERME par Olfers, AURITELLE par Blainville, et BRANTA par Ocken. Ses caractères sont : corps en massue, surmonté de deux cornes cylindriques. Il renferme deux espèces, dont l'une porte le nom de Blainville, et l'autre celle de Cuvier. On les trouve dans la mer. (B.)

OTIOPHORES, *Otiophori*. J'ai désigné ainsi, dans mon *Genera crust. et insect.*, une famille d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, composée des genres : *dryops*, *macronyche* et *gyrin*. Dans le premier et le dernier, un des articles inférieurs des antennes est dilaté extérieurement, et présente l'apparence d'une sorte d'oreille; de là l'origine

du nom d'otiophores, *porte-oreilles*, que j'avois imposé à cette famille. Tous ces insectes ont les antennes en massue, très-courtes et susceptibles d'être cachées ou de se loger sous les yeux. Ils sont tous aquatiques ou habitans des rivages. Les gyrins composent aujourd'hui, dans ma Méthode, la tribu des *tourniquets*, famille des *carnassiers*; les deux autres genres appartiennent à la tribu des *macrodactyles*, famille des *clavicornes*. (L.)

OTIOSTRON. L'un des noms de la MÉLISSE, chez les Grecs, selon Adanson. (LN.)

OTIS. Nom grec et latin de l'OUTARDE. (S.)

OTITE, Otites, Latr. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, famille des athéricères, tribu des muscides, formé sur une espèce que Panzer a représentée sous le nom de *musca formosa* (*Faun. insect. Germ., fasc. 59, tab. 21*), et sur quelques autres diptères analogues. J'ai réuni ensuite ce genre à celui d'*oscine*. Voy. cet article. (L.)

OTITES. Tabernæmontanus a donné ce nom à une espèce de CUCUBALE (*Cuc. otites*), dont depuis Adanson a fait un genre caractérisé ainsi : calice tubulé, à cinq divisions; cinq pétales entiers; dix étamines; capsule à trois loges et six crénelures; fleurs en corymbes axillaires et opposées; feuilles opposées. Les fleurs sont quelquefois dioïques, mais par avortement de l'un des deux organes sexuels. Ce genre n'a pas été adopté. (LN.)

OTOBA. Les naturels de la petite ville de Mariquita; dans la Nouvelle-Grenade, donnent ce nom à une espèce de MUSCADIER qui croît dans les forêts de ce royaume. Les Américains font, avec le macis des muscades que cet arbre produit en abondance, une pommade propre à guérir la gale et d'autres affections cutanées. Les effets de cette pommade sont d'autant plus prompts, qu'elle est plus fraîche. (LN.)

OTOLICNUS, d'ωτολικνος, *auriculis magnis*. Illiger propose ce nom pour remplacer celui de GALAGO donné par M. Geoffroy à un petit genre de mammifères de l'ordre des quadrumanes, et de la famille des makis ou lémurians.

(DESM.)

OTOLITHE, Otolithes. Genre de poissons établi par Cuvier, aux dépens des JOHNES de Bloch. Il offre pour caractères: la seconde nageoire plus longue; les dentelures des préopercules à peine sensibles; le museau non renflé; les dents de la première rangée plus fortes, deux très-longues à la mâchoire supérieure.

Les JOHNES ROUGE et ROYAL servent de type à ce genre.

(B.)

OTOO. C'est , à Taïti , le nom d'un HÉRON. (s.)

OTOS. Nom grec du MOYEN-DUC , selon Belon. (v.)

OTRIK et **CHAGOCH.** Noms de la VIGNE , en Arménie (LN.)

OTSCHKIHYL. Nom du FRAMBOISIER , au Kamtschatka. (LN.)

OTSCHKIL. Les Bucharieus désignent par ce nom le CHÈVREFEUILLE A FRUITS BLEUS , *Lonicera caerulea* , L. (LN.)

OTTA-HA. Les habitans des îles de la Société appellent ainsi l'oiseau *frégate*. (s.)

OT-TAU. Nom donné , en Cochinchine , à un PIMENT (*Capsicum baccatum* , L.). *Ot-thon-tlai* est celui du PIMENT ANNUEL (*Capsicum annuum* , L.) ; **CAY-OT** , celui d'une troisième espèce (*Capsicum frutescens*) , qui est le *lat-tsiao* des Chinois. Toutes ces espèces sont cultivées en Chine et en Cochinchine , et employées aux mêmes usages qu'en Europe. (LN.)

OTTAY. « L'*ottay* , dit Sagard-Théodat , est grand comme un petit *lapin* ; il a le poil très-noir et si doux , poli et beau , qu'il semble de la panne. Les Canadiens font grand cas de ces peaux , desquelles ils font des robes ». (*Voyage au pays des Hurons* , pag. 318.). Buffon a jugé que cet *ottay* des Hurons est le même animal que la *marte vison* , et d'Azara partage cette opinion. (s.)

OTTE , **OTTEN** et **OTTER.** Divers noms vulgaires allemands de l'AUNE. (LN.)

OTTEL AMBEL. Nom malabare d'une plante aquatique qui constitue le genre *Damasonium* de Schreiber et Willdenow , appelé *ottelia* par Persoon , et qui n'est autre que le *stratiotes alismöide*. (LN.)

OTTELIE , *Ottelia*. Genre de plantes de l'hexandrie monogynie , et de la famille des hydrocharidées , lequel renferme deux espèces de plantes aquatiques vivaces , l'une de l'Inde et l'autre de la Nouvelle - Hollande , qui avoient été placées parmi les FLUTEAUX , ou mieux les DAMASONES.

Les caractères de ce genre sont , selon Richard qui les a développés dans les Mémoires de l'Institut , année 1811 : fleurs hermaphrodites ; pédicules radicaux , axillaires ; spathe tubuleuse , ailée ; corolle à six divisions , dont trois intérieures plus grandes et pétaliformes , attachées à des tubercules ; six étamines ; ovaire inférieur , surmonté de six stigmates ligulés et glanduleux ; un péricarpe charnu , presque à six loges , renfermant , dans une pulpe gélatineuse , un grand nombre de petites graines oblongues. (B.)

OTTER. En hollandais , c'est la **LOUTRE VULGAIRE**. En Allemagne , on donne aussi ce nom et celui de *fischotter* à ce quadrupède. (DESM.)

OTTERLING. Nom donné par Storr à une pierre siliceuse contenant de l'amphibole. (LN.)

OTTERNLAUCH. *V. OBERHARNISCH.* (LN.)

OTTERWURZ. C'est la **BISTORTE** , *Polygonum bistorta*, Linn. , en Allemagne. (LN.)

OTTICH. L'un des noms de l'**HIÈBLE** , en Allemagne. (LN.)

OTUS. C'est, en latin formé du grec, le nom du **HIBOU**. Les anatomistes de l'Académie des sciences ont cherché en vain à prouver que l'*otus* des anciens étoit le même oiseau que la *demoiselle de Numidie*. C'est le nom spécifique du *moyen-duc* dans Linnæus , et celui d'une division des oiseaux de proie nocturnes dans le Règne animal de M. Cuvier. (v.)

OTYLIA. L'un des noms du **MÉLILOT COMMUN** , en Pologne. (LN.)

OU. Les Tartares désignent sous ce nom la **CIGUE AQUATIQUE**. (B.)

OUACAPOU. Arbre de la Guyané. On ignore à quel genre il appartient. (B.)

OUAICARI. C'est , suivant Barrère , le nom du **BRADYPE AÏ** , chez les naturels de la Guyane française. (s.)

OUAILLE. Arbre de Cayenne , qui sert beaucoup dans les constructions des maisons et des bateaux. On en distingue de rouge et de blanc. C'est peut-être le même que l'**OUAYE**. (B.)

OUAKA. L'un des noms donnés au **LAURIER AVOCATIER** , selon Adanson. (LN.)

OUALOFES et **ZALOFES.** Les Nègres du Sénégal donnent ces noms à l'**ANTILOPE GUIB.** (s.)

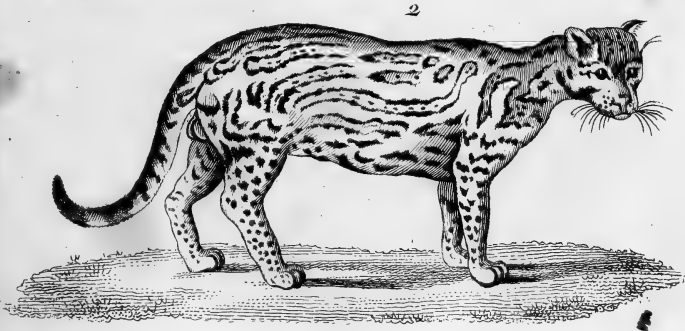
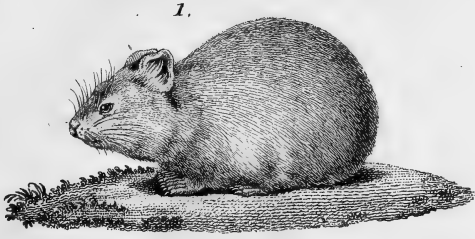
OUALOUMEROU. Espèce de **MÉDICINIER**. (B.)

QUANDEROU (*Simia Silenus*, Linn.). Espèce de singe de l'ancien continent et du genre des **MACAQUES** (*V. ce mot.*), caractérisé principalement par son museau fort allongé comme celui des animaux du même genre ; par sa face brune , sa queue moyenne terminée par un flocon de poils assez longs , et surtout par la vaste crinière qui entoure sa face. Cet animal est figuré pl. M. 1 , n.º 3 de ce Dictionnaire (DESM.)

OUANGUE. Nom que les Nègres de Cayenne donnent au **SÉSAME D'ORIENT** , qui y a été transporté. (B.)

OUANTOU. *V. PIC OUANTOU.* (v.)

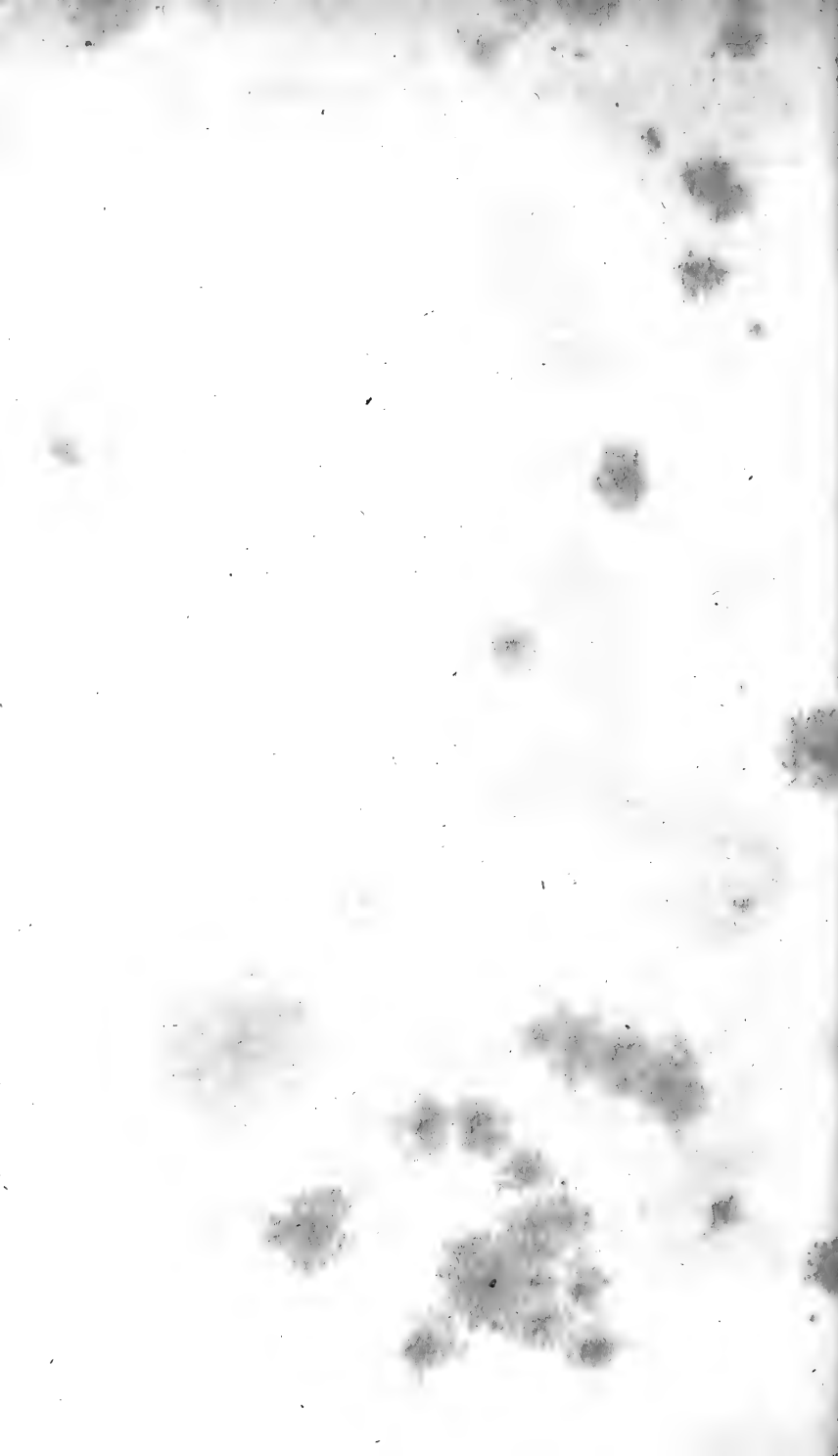
OUAPE. C'est le *Vouapa* d'Aublet , c'est-à-dire , un **MACROLOBE**. (B.)



Deseve del.

V. Tardieu Sculp.

1. *Ogotone (Pika)*. 2. *Ocelot (Chat)*. 3. *Ouanderou (Macaque)*.



OUARAN. Nom du **MONITOR**, *Lacerta monitor*, Linn., dans la Haute Egypte. (B.)

OUARI. On donne ce nom au fruit de l'**ICAQUIER**, au Sénégal. (B.)

OUARINE, *Simia Beelzebuth*, Linn.; *Stentor fuscus*, Geoffr. Singe de l'Amérique méridionale, du genre des **ALOUATES**, et dont l'espèce est décrite dans cet ouvrage sous le nom d'**ALOUATE GUARIBA**. (DESM.)

OUARIRI. Nom du **FOURMILIER TAMANOIR**, à la Guyane. (DESM.)

OUAROUCI. Il paroît que c'est une espèce d'**ICIQUIER**. V. ce mot, et celui **ARBRE A SUIF**. (B.)

OUASPOUS. Grand *phoque* des côtes de l'Amérique septentrionale, qui, selon le P. Chrétien Leclercq, est aussi grand et aussi gros qu'un cheval et qu'un bœuf. (*Voyage en Gaspésie*, pag. 490.) Voy. l'article du **PHOQUE**. (S.)

OUASSACOU. C'est le *conani* d'Aublet, c'est-à-dire, un **PHYLLANTHE**. V. ce dernier mot. (B.)

OUASSE. C'est la **PIE**, en vieux français. (S.)

OUATIER. V. **OUATTE**. (S.)

OUATIRIOUAOU. Nom que porte le **FOURMILIER** chez les naturels de la Guyane française, selon Barrère. (S.)

OUATTE. On donne ce nom à l'**APOCYN DE SYRIE**, dont les semences sont entourées d'un coton propre à divers usages. (B.)

OUAYCHO. C'est, dans Jean de Laët, le **TOUCAN A GORGE JAUNE**. (S.)

OUAYE. Nom de l'**APÉIBA**. (B.)

OUBLIE. Coquille du genre **BULLE**. (B.)

OUBOU et **MONBEN.** Noms caraïbes du **MONBIN FRANC**. (LN.)

OUBOUERI. Nom caraïbe de l'**ACAJOU A MEUBLES**. V. **CEDRELA**. (LN.)

OUBRA. Nom vulgaire du **HOBEREAU**, aux environs de Niort. (V.)

OUBRON. C'est le **CHARME** à fruit de houblon, *Carpinus ostrya*, L. (LN.)

OUCHEMOULI. Plante dont Heister a fait un genre rappelé par Adanson, mais qui est encore inconnu. (LN.)

OUCLE. Arbuste grimpant de l'Inde, dont on se sert pour faire des cercles. Valmont de Bomare soupçonne que c'est une **PISONE**. (B.)

OUDEDONIS. Selon Adanson, c'est un des noms du **SYDÉRITIS** de Dioscoride. (LN.)

OUDRE, **DORQUE** ou **OURQUE.** Voyez **DAUPHIN**. (DESM.)

OUEDNEH (*oreille*). Nom arabe du **KALANCHOË** d'Égypte, *Kalanchoë ægyptiaca*, Déc., plante grasse. (LN.)

OUEDNEH-CHEYTANY, *Auricula diabolica*. C'est le nom arabe d'une espèce de **STRATIOTE** (*stratiotes alismoides*, L.,) dont M. Persoon a fait son genre *ottelia*. Cette plante croît dans les rizières, en Égypte. (LN.)

OUEDNEH-ROUMY (*oreille-grecque*). Nom arabe d'une espèce d'*achit* (*cissus rotundifolius*, Vahl), qui constituait le genre *sælanthus* de Forskaël. (LN.)

OUË. On appeloit ainsi anciennement l'**OIE** en France. (S.)

OUELI-ILA ou bien **WELI-ILA**. Nom malabare du **CALADIUM** *nymphæifolium*, Vent., figuré dans Rheède (*Mal.* II, tab. 22). (LN.)

OUELIOS. La Brebis, en Languedoc. (DESM.)

OUEST. C'est l'un des quatre points cardinaux du monde, celui où le soleil se couche dans le temps des équinoxes. (PAT.)

OUETTE. *V. COTINGA OUETTE*. (V.)

OUIAKOU (Oiseau de l'esprit). Nom que les Nadéossis, peuplade des environs du Mississippi, donnent à un oiseau pour lequel ils ont la plus grande vénération. Sa taille est celle d'une *hirondelle*. La couleur de son plumage est brune, et relevée autour du cou par un vert éclatant; sa queue a quatre ou six plumes trois fois aussi longues que son corps, à reflets verts et pourprés. Carvar, qui décrit cet oiseau (*Voyage dans l'Amérique septentrionale*), ajoute que c'est une espèce d'oiseau de paradis, qu'il n'a jamais vu dans les colonies européennes, mais que les Nadéossis en avoient pris plusieurs, quand il étoit dans leur pays, et qu'ils les traitoient comme s'ils étoient d'un rang supérieur à tout le reste de la race emplumée. J'ai peine à croire qu'un oiseau, tel que le dépeint ce voyageur, existe réellement sans s'être trouvé dans les nombreuses collections qu'on a reçues et qu'on reçoit encore de toutes les parties des États-Unis, et notamment de la Louisiane. De plus, Wilson n'en fait aucune mention dans l'*American ornithology*. (V.)

OUICOU. Eau-de-vie de **PATATES**, anciennement fabriquée par les Caraïbes. (B.)

OUIË, *Auditus*. C'est la sensation des sons et des bruits que nous apercevons au moyen de l'**OREILLE**, organe à l'article duquel nous décrivons tout ce qui a rapport à ce sens. (VIREY.)

OUIËS. Chez les poissons, l'on donne ce nom à la fente de chaque côté de la tête, qui communique avec les branchies ou les organes respiratoires aquatiques de ces animaux; c'est pourquoi le peuple s' imagine que les poissons enten-

dent par-là ; mais nous avons décrit ailleurs leur OREILLE. V. cet article et celui de POISSON.

Quant aux organes respiratoires et à l'organisation propre des feuillets branchiaux des poissons , il en est traité à l'article BRANCHIES, ainsi que de celles des mollusques , des crustacés.

Les os des opercules qui recouvrent ces branchies dans les poissons , viennent , suivant M. Geoffroy Saint-Hilaire , des os internes de l'oreille , comme l'enclume , l'étrier , le marteau , le lenticulaire , transformés , ainsi que nous l'exposons à l'article OPERCULE. (VIREY.)

Le nom d'*ouïes* est quelquefois , mais très-improprement , pris pour le synonyme de *branchies* , qui désignent les organes respiratoires propres aux POISSONS , aux CRUSTACÉS et aux MOLLUSQUES ACÉPHALES. (B.)

OUIILLARD. Nom picard de la MAUBÈCHE. (V.)

OUIRA-OUASSOU-PIRAVERA (grand mangeur de poissons). V. PIRAVERA , à l'article des OISEAUX DE PROIE , et l'article HARPIE. (V.)

OUISTITI, *Jacchus* et *Midas*, Geoffr. ; *Saguinus*, Cuv., Dum., Lacépéd.; *Hapale*, Illig.; *Simia*, Linn. Genre de mammifères de l'ordre des quadrumanes et de la famille des singes , correspondant à la division des ARCTOPITHÈQUES de M. Geoffroy. Il ne renferme que des singes de l'Amérique méridionale , remarquables par leur petite taille , et le plus souvent par les belles couleurs de leur pelage. Ces singes ont , pour la plupart , des caractères propres aux espèces du nouveau continent , tels que ceux pris des narines écartées ; de la queue longue et non prenante ; des fesses velues , etc. ; mais ils en diffèrent essentiellement en ce que , comme les singes de l'ancien monde , ils n'ont que cinq dents molaires à chacun des côtés des deux mâchoires. Ils s'éloignent en général de tous les singes connus , par l'organisation de leurs mains et de leurs pieds , dont tous les doigts ont à peu près la même direction , ne sont point opposables entre eux , ni au pouce , et dont l'extrémité est armé d'un ongle crochue.

Tous les ouistitis ont le museau court ; le nez saillant ; l'angle facial de soixante degrés ; la face assez grande et plane ; ce qui est dû à de fortes crêtes surcilières qui semblent relever le crâne vers le front , bien qu'il fuie plus encore dans ces singes que dans tous les autres. Ils ont tous également la queue plus longue que le corps , couverte de poils , et non prenante.

On ne connoissoit , du temps de Buffon , que cinq espèces de ce genre ; mais depuis les voyages de MM. de Humboldt et Hoffmannsegg , et l'occupation du Portugal par les armées

françaises, le nombre s'en est fort augmenté dans notre Muséum, où l'on en compte maintenant treize. Il est vrai que plusieurs de ces espèces ont été établies sur l'examen d'un seul ou de deux individus, ce qui laisse encore quelque doute sur leur existence réelle dans la nature, attendu que les individus décrits n'offrent peut-être que des variétés qui leurs sont particulières.

Ces animaux ont à peine la taille de l'écureuil. Ils sont assez doux, et leurs habitudes naturelles sont fort semblables à celles des autres singes américains. On les apprivoise facilement.

M. Geoffroy les partage en deux genres qu'il nomme OUISTITI, *Jacchus*, et TAMARIN, *Midas*; mais nous ne croyons pas que les différences qui servent à séparer ces deux coupes, soient assez importantes pour les faire considérer comme de vrais genres; nous les regardons seulement comme suffisantes pour former parmi les OUISTITIS deux sous-genres assez bien tranchés.

PREMIER SOUS-GENRE. — OUISTITIS, *Jacchus*, Geoffr.
Caractères : Quatre incisives supérieures; les intermédiaires plus larges; les latérales isolées de chaque côté; — Quatre incisives inférieures, allongées, étroites, verticales; les latérales plus longues. — Les deux canines supérieures coniques, et de grandeur moyenne; les deux inférieures très-petites; — Front peu apparent.

Première Espèce. — OUISTITI VULGAIRE, *Jacchus vulgaris*, Geoffr., *Ann. du Mus.*, tom. 19, pag. 119, sp. 1.; — *Simia Jacchus*, Linn., Gmel.; — Schreber, *Saugthiere*, tab. 33; — Audebert, *Hist. Nat. des singes et des makis. Titi*, d'Azara, *Hist. Nat. des quadr. du Paraguay*, pl. M. 36 de ce Dictionnaire.

C'est l'espèce de ce genre la plus anciennement connue, et c'est la plus répandue dans l'Amérique méridionale, où elle habite principalement le Brésil. Elle est particulièrement caractérisée par son pelage cendré, sa croupe et sa queue annelées de gris-brun et de cendré (le nombre des bandes de la croupe est de dix ou onze, et celui des anneaux de la queue, de quinze à dix-sept); par une tache blanche au milieu du front, et par les deux grandes touffes de poils blancs, qui sont situées au devant et derrière chaque oreille. Le dessous du corps est d'un gris plus clair que le dos, et un peu jaunâtre.

Il en existe une variété assez communément apportée en France, dont le pelage est roux, et dont la croupe et la queue sont annelées de roux et de cendré.

Ce singe s'apprivoise facilement, et ses manières sont pleines de gentilleses. Edwards prétend qu'il se reproduit aisément en Portugal; de sorte qu'on pourroit l'acclimater dans les contrées méridionales de l'Europe. La femelle ne met bas qu'un petit, qui s'attache constamment à elle dès sa naissance, et ne la quitte que lorsqu'il est en état de vivre seul.

L'*Ouistiti* doit son nom à la voix qu'il prononce lorsqu'il crie. Il marche toujours à quatre pattes. On prétend qu'il meurt souvent de chagrin lorsqu'il est en domesticité, et qu'il est fort amoureux de sa liberté; aussi vit-il peu en Europe, surtout dans les contrées froides, et pendant l'hiver.

Seconde Espèce. — OUISTITI PINCEAU, *Jacchus penicillatus*, Geoffr., *Ann. du Mus.*, tom. 19, pag. 119, n.º 2.

Cette espèce, qui n'a pas encore été décrite par les naturalistes, fait partie de la collection du Muséum d'Histoire Naturelle de Paris. Selon M. Geoffroy, son pelage est cendré; sa croupe et sa queue sont annelées de brun et de cendré; une tache blanche est au front comme dans l'espèce précédente; mais en avant de chaque oreille on remarque un pinceau de poils noirs et très-longs. Les autres parties de la tête et le hausse-col sont noirs.

Les bandes brunes transversales de la croupe nous ont paru au nombre de douze ou treize environ; les épaules et le devant du cou, que M. Geoffroy nomme le hausse-col, ainsi que le dessus de la tête, nous ont semblé plutôt bruns que noirs. La queue a quatorze ou quinze anneaux bruns, alternant avec autant d'anneaux cendrés. Les pattes sont d'un gris-brun.

Cette espèce, sur laquelle nous ne possédons pas d'autres renseignements, se trouve au Brésil.

Troisième Espèce. — OUISTITI A TÊTE BLANCHE, *Jacchus leucocephalus*, Geoffr., *Ann. du Mus.*, tom. 19, pag. 119, sp. 3.

C'est encore une des espèces de la Collection du Muséum. Elle est de la taille des deux précédentes, mais elle en diffère par les couleurs de son pelage. Le corps est d'un brun fauve ou roussâtre; la tête et la gorge sont d'un blanc jaunâtre; le hausse-col est noirâtre; la queue offre des anneaux très-peu distincts, bruns et cendrés, et sa pointe est grise; les oreilles sont ornées, en avant et en arrière, d'une touffe de très-longs poils noirs; les pattes sont brunâtres, etc.

Quatrième Espèce. — OUISTITI OREILLARD, *Jacchus auritus*, Geoffr., *Ann. du Mus.*, tom. 19, pag. 119, sp. 4.

Cette espèce est une des plus belles du genre. Son pelage est noir, avec des poils brun-fauves mêlés aux autres, par places, sur le dos et sur la face externe des membres; sa queue est marquée d'une quinzaine d'anneaux gris-cendrés, et d'autant d'un brun noirâtre; le sommet de la tête est couvert d'une touffe de poils jaunâtres; le museau, y compris le tour des yeux, est blanchâtre; les oreilles ont à leur partie interne une assez forte touffe de longs poils blancs.

Ce singe est désigné dans la Collection du Muséum, mais avec doute, comme étant du Brésil.

Cinquième Espèce. — OUISTITI CAMAIL, *Jacchus humeralifer*, Geoffr., *Ann. du Mus.*, tom. 15, pag. 120, sp. 5.

Le pelage de celui-ci est d'un brun châtain; sa queue est mince, noire, avec des anneaux gris-cendrés, peu marqués et fort écartés entre eux; les épaules, la poitrine, la gorge, la partie supérieure des bras, la touffe de longs poils des oreilles, sont d'un blanc sale; la tête brune, etc.

On ne sait rien de positif sur le lieu d'habitation de cette espèce qui fait partie de la Collection publique du Muséum. Il est probable qu'elle se trouve au Brésil.

Sixième Espèce. — OUSTITI MELANURE, *Jacchus melanurus*, Geoffr., *Ann. du Mus.*, tom. 19, pag. 120. Sp. 6.

Celui-ci a le pelage brun sur le dos, plus foncé vers la croupe et sur la tête, plus clair sous la gorge et le ventre où cette couleur passe au fauve; les pattes de devant sont brunes sur l'avant-bras, plus foncées à la main; la partie postérieure des cuisses est fauve, et les pieds sont d'un brun plus foncé qu'aucune autre partie du corps, à l'exception de la queue qui est d'un noir légèrement teint de brun.

Cette jolie espèce fait aussi partie de la collection du Muséum, et est présumée venir du Brésil.

Septième Espèce — OUISTITI MICO, *Jacchus argentatus*, Geoffr., *Ann. du Mus.*, tom. 19, pag. 120, sp. 7. — Le MICO, Buffon, tome 15, fig. 18. — *Simia argentata*, Linn., Gmel. — Schreber, *Saugthiere*, tab. 36 — *Mico*, Audebert, fam. 6, sect. 2, fig. 2.

Ce petit singe que la Condamine a fait connoître dans son *Voyage sur la rivière des Amazones*, pag. 165, se trouve au Para, mais il est fort rare. Son poil est d'une couleur blonde très-belle et si lustrée qu'on le croiroit argenté; le poil de la queue tire sur la couleur brune foncée, et il est bien lustré aussi; mais ce qui est très-singulier, c'est que ses joues, son museau, ses oreilles, ses mains, et la plante de ses pieds qui sont

nus, ont une couleur vive et foncée de vermillon. Sa queue est plus longue du double que son corps, qui n'a que sept à huit pouces de longueur; ses ongles sont fort allongés; il marche à quatre pieds. Le seul individu de cette espèce, rapporté par la Condamine, a fait partie de la collection du Muséum.

SECOND SOUS-GENRE. — *TAMARINS*, Midas, Geoffroy.
Caractères : Quatre incisives supérieures contiguës, les intermédiaires plus larges; — quatre incisives inférieures également courtes, proclives, contiguës et formées en bec de flûte; — deux canines à chaque mâchoire, toutes coniques, fortes, et se dirigeant de dedans en dehors; — front très-apparent par la saillie en avant des bords supérieurs de l'orbite.

Huitième Espèce. — OUISTITI TAMARIN, *Jacchus midas*, Nob. — TAMARIN AUX MAINS ROUSSES, *Midas rufimanus*, Geoff.; Ann. du Mus., tom. 19, pag. 121, n.º 1. — TAMARIN, Buffon, tom. 15, fol. 13. — *Simia midas*, Linn., Gmel. — Schreber, *Saugthiere*, tab. 37. — *Tamarin*, Audebert, fam. 6, sect. 2, fig. 5. Voyez planche P. 30 de ce Dictionnaire.

Ce singe et les deux suivants ont le corps un peu plus allongé que ceux du premier sous-genre: un grand front et des oreilles amples et nues, dépourvues de ces pinceaux qui caractérisent les ouistitis, contribuent surtout à leur donner une physionomie particulière.

Le tamarin n'est guère plus gros qu'un écureuil, mais aussi vif, aussi gai, aussi amusant que lui. Ses oreilles sont carrées et larges; sa lèvre supérieure est fendue; son poil est noir, varié de petites taches grises sur la croupe; ses mains jusqu'au poignet et ses pieds jusqu'au talon, sont d'un jaune roux; sa queue est assez mince, fort longue et toute noire. Cet animal est très-familier, s'apprivoise aisément; mais le froid de nos climats lui est contraire, et le fait souvent périr. Ses yeux sont châains; son poil est un peu hérissé, mais doux au toucher. Il marche à quatre pattes. Sa taille est de sept à huit pouces, sans compter la queue.

Plus rares que les sapajous, les tamarins, se tiennent dans les bois de haute-futaie, les terrains élevés et reculés des habitations, tandis que les sapajous préfèrent un sol bas et humide, suivant l'observation de M. Delaborde. Les tamarins sont assez hardis et ne s'enfuient pas devant l'homme; les femelles ne mettent bas qu'un petit. Ces animaux demeurent presque toujours sur les arbres, en troupes assez nombreuses; leur cri est un sifflement aigu; ils sont colériques et fort vifs, cependant faciles à apprivoiser. Ils aiment chercher les puces et sauter sur les épaules des hommes, sans leur faire de mal.

Leurs manières sont pleines de gentilleses ; leur chair n'est pas recherchée des sauvages ; elle a un mauvais goût.

L'espèce du tamarin se rencontre particulièrement dans les forêts de la Guyane et au Maragnon, où elle porte le nom de *Tamary*. Elle est fort commune dans les collections.

Neuvième Espèce.—OUISTITI NÈGRE, *Jacchus ursulus*, Nob.—TAMARIN NÈGRE, Geoffr. Ann. du Mus., tom. 19, pag. 121 sp. 2. — *Saguinus ursulus*, Hoffmannsegg X, pag. 102.—TAMARIN NÈGRE, Buff., suppl., tom. VII, pl. 32.—Audebert, Hist. nat. des Singes et des Makis, fam. 6, sect. 2, fig. 6.

Cette espèce, que Buffon ne considérait que comme une simple variété du tamarin proprement dit ou tamarin aux mains rousses, n'en diffère qu'en ce que les pieds et les mains sont d'un noir foncé comme tout le reste du corps, et que le dos est ondulé de roux vif, au lieu d'être varié de gris. Selon Buffon, cet animal auroit la face noire, tandis que le premier l'auroit blanche. Nous ne pouvons rien décider sur l'exactitude de ce caractère, d'après les peaux bourrées que nous possédons, et sur lesquelles les couleurs naturelles de la face ont totalement disparu.

Cette espèce est du Para. Elle n'est pas très-rare.

Dixième Espèce.—OUISTITI LABIÉ, *Jacchus labiatus*, Nob.; TAMARIN LABIÉ, *Midas labiatus*, Geoffr., Ann. du Mus., tom. 19, pag. 121, sp. 3.

Ce singe, qui fait partie de la collection du Muséum d'histoire naturelle, a le dessus du corps d'un brun noirâtre, ainsi que la face extérieure des membres; la tête, la queue et l'extrémité des quatre pattes noires; le ventre et la partie interne des membres, d'un roux ferrugineux, etc. Son caractère le plus apparent consiste en ce que son nez et le bord de ses lèvres sont recouverts de poils courts et serrés, d'un assez beau blanc.

Sa patrie est inconnue. On le croit du Brésil.

Onzième Espèce.—OUISTITI LÉONCITO, *Jacchus leoninus*, Nob.—TAMARIN LÉONCITO, *Midas leoninus*, Geoffr., Ann. du Mus., tom. 19, pag. 121, sp. 4.—LÉONCITO DE MOCOA, Humboldt, *Recueil d'observations zoologiques*, pag. 14, pl. 5.

Cet ouistiti, dont la connoissance est due à M. de Humboldt, n'a que sept à huit pouces de longueur; son pelage est brun olivâtre; sa tête et son cou supportent une longue crinière de la même couleur; sa face est noire, avec une tache d'un blanc bleuâtre sur la bouche et les narines; ses oreilles sont grandes, poilues, triangulaires, distantes, avec le bord

supérieur replié ; son dos est marqué de petites taches et de lignes légères d'un blanc jaunâtre ; sa queue, de la longueur du corps, est noirâtre en dessus et brune en dessous, recourbée et floconneuse à son extrémité ; les mains et les pieds sont noirs, les plantes nues, et les pouces éloignés des autres doigts ; les ongles sont recourbés, aigus et noirs aux pieds de devant, et, au contraire, aplatis à ceux de derrière.

Les singes de cette espèce sont très-rares, même dans leur pays natal. Ils habitent les plaines qui bordent la partie orientale des Cordilières, les rives fertiles du Putumayo et du Caqueta, et ne montent jamais jusqu'aux régions tempérées. Leurs mouvemens sont très-rapides ; ils sont très-irascibles, et font entendre une sorte de sifflement analogue au chant des petits oiseaux.

Douzième Espèce. — OUISTITI MARIKINA, *Jacchus Rosalia*, Nob. — TAMARIN MARIKINA, *Midas Rosalia*, Geoffr., Ann. du Mus., tom. 19, pag. 121, sp. 5. — MARIKINA, Buff., tom. 15, pl. 16. — *Simia Rosalia*, Linn., Gmel. — Schreber, *Saugthiere*, tab. 35. — Audebert, *Hist. nat. des singes et des makis*, fam. 6, sect. 2, fig. 3.

Cette espèce est caractérisée par la couleur rousse dorée de son pelage, et par la longue crinière qui environne sa tête. Une variété de la Guyane, observée seulement par M Geoffroy, a la queue nuancée de roux et de noirâtre, tandis que les autres Marikinas, ceux qui ont été décrits par les auteurs que nous venons de citer, sont du Brésil, et ont leur pelage d'un roux éclatant, avec la queue d'une même couleur.

On nomme vulgairement cet animal petit singe-lion, à cause de sa crinière. Il a d'ailleurs tous les caractères des tamarins. Un poil long, reluisant et touffu, de couleur blanche jaunâtre, couvre tout le corps. Autour du cou est une crinière de longs poils droits, d'un fauve doré. Au bout de la queue est un petit flocon de poil. Cet animal marche à quatre pattes ; sa taille est d'environ huit ou neuf pouces de longueur. Sa face est couverte d'un duvet ; son nez est large et aplati ; son museau court ; ses oreilles sont grandes, mais cachées dans sa crinière ; sa queue est plus longue que son corps. Ses pattes sont fort longues.

On trouve dans cet animal l'agilité, les habitudes, les affections des autres petits singes du même genre. Il supporte assez bien la température de notre pays.

Treizième Espèce. — OUISTITI PINCHE, *Jacchus Œdipus*, Nob. — TAMARIN PINCHE, *Midas Œdipus*, Geoffr., Ann. du

Mus., tom. 19, pag. 122, sp. 6. — PINCHE, Buff., tom. 15, pl. 17. — *Simia Œdipus*, Linn., Gmel. — Schreber, *Sœug-thiere*, tab. 34, d'après Edwards. — PINCHE, Audebert, *Hist. nat. des singes et des makis*, fam. 6, sect. 2, fig. 2. — *Titi de Carthagène*, Humboldt, *Recueil d'observations zoologiques*, pag. 325.

Le pinche a le pelage lustré, d'un brun fauve, quelquefois moucheté de taches fauves en dessus, blanc en dessous; l'origine de sa queue est d'un roux vif; elle est deux fois plus longue que le corps, qui a neuf pouces environ; ses deux premiers tiers sont roux, et le dernier est noir. On remarque surtout à cet animal un toupet de longs poils lisses et blancs au sommet et aux côtés de la tête, comme une grecque ou coiffure en ailes de pigeon, ce qui tranche fortement avec la peau noirâtre et tannée de son visage; elle est aussi couverte d'un léger duvet gris. Il y a quelques poils roides et blancs autour de la bouche, près des oreilles et sur le menton; la mâchoire inférieure est très-large; l'oreille grande et arrondie. Cet animal s'apprivoise difficilement, car il est fort délicat, et la froidure de nos pays le fait bientôt périr. Son cri ressemble au sifflement des chauve-souris.

M. de Humboldt, dans son *Recueil d'observations zoologiques*, nous a donné quelques détails sur l'histoire naturelle du pinche, qu'il décrit sous le nom de titi de Carthagène, que ce singe porte à l'embouchure du Rio-Sinù, à Turbaco, au Darien, ainsi qu'à Carthagène. Ce voyageur ne l'a rencontré ni dans les forêts de l'Orénoque, qu'il parcourut en 1800, ni dans le Mexique; et il n'ose affirmer que le pinche n'habite pas les provinces de Guatemala et de Nicaragua.

« Le titi de Carthagène, dit-il, est un petit animal très-méchant et très-atrabilaire. Il est difficile à apprivoiser; mais une fois accoutumé à l'esclavage, il vit long-temps dans son pays natal. Il est moins délicat que le titi de l'Orénoque (le SAGOUIN SAÏMIRI), et on ne réussit qu'avec peine à le transporter vivant en Europe. L'ancien voyageur Jean de Léry fait observer avec raison, dans son style plein de naïveté, que « Ce marmot, qui n'est pas plus grand qu'un Escuriau, et qui a le muffle comme celui d'un lion, et fier de même, endure difficilement le branlement d'un navire sur la mer, et qu'il est en outre si glorieux, que pour peu de fâcherie qu'on lui fasse, il se laisse mourir de dépit. » (DESM.)

OULEMARY. C'est la même chose que COURIMARI. (B.)

OULENTIA (pour *olentia*, sans doute). L'un des noms de l'ARMOISE, chez les Romains. (LN.)

OULIERA. Nom que les Caraïbes donnoient au RAISI-

NIER UVIFÈRE (*Coccoloba wifera*, L.), qu'on nomme maintenant dans les colonies, *mangle rouge* et *peuplier d'Amérique*. (LN.)

OULIOU. Nom de l'olivier, en Languedoc. (LN.)

OULOUC. Nom du GRAND-DUC, à Turin. (V.)

OULOUI. Nom caraïbe de l'ACAJOU, selon Adanson. (LN.)

OULUDIA. Nom oriental sous lequel Daléchamp décrit une espèce de TULIPE. (LN.)

OUMATE. Synonyme d'URÈNE. (B.)

OUMBRINO. C'est le nom que porte, à Nice, la PERSÈQUE OMBRE. (DESM.)

OUMEGAL. Synonyme d'ORONGE. (B.)

OUMO. C'est l'ORME, en Languedoc. (LN.)

OUNITE. Racine d'un arbrisseau qui croît dans les marais de Madagascar, et dont on fait usage pour teindre en rouge. J'ignore à quel genre se rapporte cet arbrisseau. (B.)

OULOLOF-AGDEUM. Selon Adanson, on donne ce nom, au Sénégal, à une espèce de FAGARIER (*fagara zanthoxyloïdes*, Lk.). (LN.)

OUONG-THAONG. Nom donné, en Cochinchine, à un bambou dont les entre-nœuds, très-longs et étroits, forment des tuyaux de pipes élégans. Loureiro, sans assurer que ce soit une espèce particulière, le nomme *arundo tabacaria*. On le retrouve aux îles Moluques. Il paroîtroit, d'après ce qu'en dit Rumphius, que les épillets sont verticillés. (LN.)

OUPADA. Nom du COCHEVIS, à Turin. (V.)

OUPAN-OUPAN-SAPI. Nom malais de la CYNOSLOSSE. (B.)

OUPAS. Synonyme d'UPAS. (B.)

OUPAU-OUPAU. L'AIGREMOINE porte ce nom à Java. (B.)

OUPO-CY-TSÉ. Espèce de galle, analogue par sa forme à celle des pucerons de l'orme, qui nous vient de la Chine, et qui remplace la NOIX-DE-GALLE dans ses usages économiques et médicaux. Duhalde en parle. (B.)

OURAGAN. On désigne ordinairement par cette dénomination, un vent violent et étendu, qui s'élevant tout à coup, devient assez fort pour causer de grands ravages. On en a vu qui déracinoient des arbres, renversoient des maisons. Les ouragans sont surtout fréquens et redoutables sur les hautes montagnes, et les voyageurs sont quelquefois obligés de se jeter par terre et de s'y cramponner, pour n'être pas emportés dans les précipices. (BIOT.)

On distingue plusieurs sortes d'ouragans, le *prester*, l'*eene-phia*, l'*exhydrix*, le *typho* ou *vertex*.

Le *prester* est un vent impétueux qui lance des éclairs. Des observations exactes, quoique très-peu fréquentes, ne laissent aucun doute sur son existence.

L'*ecnephie* est un vent violent qui paroît s'élançer d'un nuage, et qui accompagne presque toujours le *prester*.

L'*ecnephie* se fait fréquemment sentir dans la mer d'Ethiopie, principalement vers le Cap de Bonne-Espérance; les marins le connoissent sous le nom de *travados*.

L'*exhydrie* est un vent qui sort avec violence d'un nuage, et qui est accompagné d'une pluie abondante.

Le *typho* ou *vertex* est un vent impétueux qui tourne avec rapidité en toutes sortes de sens; il souffle fréquemment de haut en bas. Les Turcs le connoissent sous le nom d'*oliphant*, et les Indiens, sous le nom d'*orancan*. Les mers orientales, et particulièrement celles qui sont situées au voisinage de Siam et de la Chine, sont fréquemment le théâtre de cette espèce de vent, ce qui augmente, dans ces endroits, les dangers de la navigation.

Des détails intéressans tirés du premier volume de l'*Histoire générale et particulière*, nous ont paru mériter de trouver ici leur place.

« Les premiers navigateurs qui ont approché du Cap de Bonne-Espérance ignoroient les effets de ces nuages funestes, qui semblent se former tranquillement, et qui, tout d'un coup, lancent la tempête. Près de la côte de Guinée, il se fait quelquefois trois ou quatre de ces orages en un jour; ils sont causés et annoncés par de petits nuages noirs; le reste du ciel est ordinairement fort serein, et la mer tranquille; c'est principalement aux mois d'avril, de mai et de juin, qu'on éprouve ces tempêtes sur la mer de Guinée.

« Il y a d'autres espèces de tempêtes que l'on appelle proprement des *ouragans*, qui sont encore plus violentes que celles-ci, et dans lesquelles les vents semblent venir de tous côtés.

« Lorsque les vents contraires arrivent à la fois dans le même endroit comme à un centre, ils produisent les tourbillons; mais lorsque les vents trouvent en opposition d'autres vents qui contre-balancent de loin leur action, alors ils tournent autour d'un grand espace, dans lequel il règne un calme perpétuel. Ces endroits de la mer sont marqués sur les globes de Sénèse, aussi bien que les directions des différens vents qui règnent ordinairement dans toutes les mers. » (LIB.)

OURAI. Nom donné, au Sénégal, à la PRUNE ICACQUE (*Chrysobalanus icaco*, L.). (LN.)

OURANA. Barrère rapporte que c'est le nom du *PAGA* parmi les naturels de la Guyane. (s.)

OURAPTERIX. Genre d'insectes de l'ordre des lépidoptères, établi par M. Léach, et qui comprend des phalènes de Fabricius, ayant pour caractères : antennes sétacées et simples dans les deux sexes ; palpes cylindriques, à poils courts : dernier article plus court que le précédent ; ailes étendues ; les supérieures triangulaires ; les inférieures prolongées en forme de queue tronquée ; chenilles nues, arpen-teuses , à dix pattes.

Ce genre comprend les phalènes : *politata*, *sambucaria*, etc. de Fabricius. Il répond à notre division III, 3 de ce dernier genre (*Gener. crust. et insect.*, tom. 4, pag. 227.) (L.)

OURARI. Plante vénéneuse des Indes orientales, dont la plante nommée *Turara* est l'antidote. Ni l'une ni l'autre ne sont connues des botanistes. (LN.)

OURATE, *Ouratea*. Très-grand arbre à feuilles alternes, ovales, oblongues, terminées en pointe, à court pétiole, accompagné de deux stipules, à fleurs jaunes disposées en corymbes terminaux, qui forme un genre dans la décandrie monogynie et dans la famille des pédiculaires.

Ce genre offre pour caractères : un calice de cinq folioles ovales, aiguës ; une corolle de cinq pétales presque ronds ; dix étamines, dont les anthères sont réunies en tube ; un ovaire à cinq angles, surmonté d'un long style, terminé par cinq stigmates. Le fruit n'est pas connu.

L'*ourate* se trouve dans les forêts de la Guyane, et répand, lorsqu'il est en fleurs, une odeur qui approche de celle de la giroflée. (B.)

OURAX. Nom athénien du COQ DE BRUYÈRE. (V.)

OURDE. C'est la SOUDE FRUTESCENTE, à l'embouchure du Rhône. (B.)

OURDON. Nom qu'on donne à des feuilles qu'on trouve fréquemment mêlées avec celles du séné. Delisle nous a appris que c'étoient celles d'une espèce de CYNANQUE. (B.)

OUREGAO et **OUREGAOS.** Noms de l'ORIGAN, en portugais. (LN.)

OUREGON. Nom spécifique d'un CANANG. (B.)

OURET. Nom que l'on donne, au Sénégal, et selon Adanson, à une espèce de CADELARI (*Achyranthes lanata*), dont il a fait un genre par la considération : que ses feuilles sont alternes ; que son calice a six divisions ; et qu'il a deux stigmates. Ce genre est le même que l'*Alternanthera* de Forskal d'abord supprimé, puis rétabli par R. Brown. (LN.)

OURH-HAN ou **OER-HAHN.** Nom allemand du COQ DE BRUYÈRE ; il vient, selon Frisch, de *ur*, *our*, *urus*, qui

veut dire *sauvage*; ainsi *aner-hahn* signifie un oiseau qui se tient dans les lieux sauvages et de difficile accès; ce sont là, en effet, les retraites de choix pour le coq de bruyères, ou le TÉTRAS. (S.)

OURI. Nom du BONDUC, au Sénégal, selon Adanson. (LN.)

OURICO-CACHEIRO. Nom donné au COENDOU par les Portugais établis en Amérique. Voyez COENDOU. (DESM.)

OURIEU ou OURIEUL. Noms du LORIOT dans des cantons du Piémont. (V.)

OURIGOURAP, c'est-à-dire, en langage namaquois, CORBEAU BLANC, espèce de *vautour* d'Afrique, décrite par Levaillant, et qui a de nombreux rapports avec le *vautour d'Egypte*, si ce n'est pas la même. Voy. l'article des VAUTOURS. (S.)

OURILE. Nom du CORMORAN au Kamtschatka. V. ce mot. (V.)

OURISIE, *Ourisia*. Plante vivace du détroit de Magellan, d'abord placée parmi les GALANES, et de laquelle on a ensuite formé un genre dans la didynamie angiospermie, et dans la famille des personnées, genre dont les caractères sont : calice à cinq lobes inégaux; corolle campanulée, à gorge très-ouverte et à limbe à cinq lobes presque égaux; capsule à deux valves et deux loges polyspermes. Une autre plante des îles de Chiloë et le DICHROME de Cavanilles se rapportent à ce genre. (B.)

OURISSA. Nom appliqué aux OISEAUX-MOUCHES. (V.)

OURITE. Nom que les Nègres de l'île de la Réunion donnent au POULPE (*sepia octopus*, Linn.). (B.)

OURIZO. Nom portugais du HÉRISSON D'EUROPE. (DESM.)

OURLON ou HOURLON. Noms du HANNETON, en Picardie et dans l'Artois. (S.)

OUROPEZO. C'est, en Portugal, le nom d'une espèce d'ANTHÉRIC (*ant. planifolium*, L.). (LN.)

OUROPEZO BASTARDO est celui d'une SAUGE (*salvia æthiopis*, Linn.). (LN.)

OUROUA. C'est l'*urubu* chez les naturels de la Guyane française. V. GALLINAZE URUBU. (S.)

OUROUCOUAIS. Nom que les COUROCOUS portent à la Guyane. V. ce mot. (V.)

OUROU-COUCOU. HIBOU encore peu connu, dont parle Stedman dans son *Voyage à Surinam et à la Guyane*. (V.)

OROUPARE. Genre établi par Aublet. C'est une véritable NAUCLÉE. (B.)

OROUTARAN. V. URUTARANA. (S.)

OUROVANG. Nom d'un *merle* de Madagascar. *V.* l'article **MERLE.** (v.)

OURQUE. *V.* **ORQUE.** (DESM.)

OURS, *Ursus*, Linn., Schreb., Lacép., Cuv., Geoff., Illiger; *Orochilus*, Illig. Genre de mammifères carnassiers, de la famille des carnivores, et de la tribu des plantigrades.

Ce genre, qui renferme d'assez gros animaux, est ainsi caractérisé. Six incisives à chaque mâchoire, dont l'extérieure de chaque côté diffère des quatre intermédiaires; à la mâchoire supérieure, ces dents extérieures sont plus fortes et plus pointues; à l'inférieure, elles sont larges, assez pointues, avec un lobe latéral bien séparé à leur base externe. Deux canines en haut et en bas, fortes, coniques. Sept molaires au plus et quatre au moins (1) de chaque côté à chaque mâchoire, dont trois vraies. Les fausses molaires sont petites, obtuses, espacées entre elles. Les vraies sont fort larges, à couronne totalement tuberculeuse. Le corps de ces animaux est trapu, et couvert d'une fourrure épaisse qui déguise ses formes. La tête est assez grosse, avec le nez plus ou moins prolongé et mobile; les oreilles sont médiocrement grandes, et peu pointues; la langue est lisse; la queue courte; les mamelles sont au nombre de six, quatre pectorales et deux ventrales. Les pieds sont tous pentadactyles et armés d'ongles très-forts, très-courbés et destinés à creuser la terre; la plante des postérieurs est calleuse, plus ou moins grande, selon les espèces, et appuie en entier sur le sol. On ne trouve point de poches ou de follicules près de l'anus, comme on en observe dans les blaireaux. Les ours ont cela de commun avec les carnassiers insectivores, qu'ils manquent de cœcum.

Les ours ont une démarche lente. Leur nourriture consiste principalement en racines, en fruits et en herbes, et généralement ce n'est que lorsqu'ils sont pressés par la faim qu'ils se jettent sur les animaux et sur l'homme. Ils vivent sur les hautes montagnes, ou dans les contrées les plus rapprochées des pôles, soit dans l'ancien, soit dans le nouveau continent. L'Amérique méridionale et la Nouvelle-Hollande n'en ont aucune espèce, et l'on n'a encore que des notions fort imparfaites sur des ours que l'on dit exister au centre et au midi de l'Afrique.

Les ours, selon leurs espèces, passent l'hiver, presque engourdis, dans les cavernes où ils ont établi leur domi-

(1) Ce qui varie suivant l'âge; les fausses molaires n'ayant pas encore paru dans les très-jeunes individus, et étant tombées dans les très-vieux.

cile , ou plongés dans la plus profonde léthargie , au milieu des glaces , où ils font leur séjour habituel. Comme tous les animaux dormeurs , ils prennent de l'embonpoint en été , et vivent aux dépens de leur graisse pendant le temps de leur hibernation ; aussi sont-ils d'une maigreur extrême au printemps , au moment de leur réveil.

Sous le nom d'*ursus*, Linnæus comprenoit non-seulement les ours proprement dits , mais encore les BLAIREAUX , les RATIONS , les COATIS , les KINKAJOUS , les GLOUTONS , etc. Le genre des ours , tel qu'il doit être restreint maintenant , se compose de cinq espèces vivantes , bien connues ; savoir : l'ours brun , l'ours blanc maritime , l'ours gris et l'ours noir d'Amérique , auxquels il faut joindre une petite espèce qui habite l'Inde , et qui a été d'abord rapportée au genre des BRADYPES , et ensuite distinguée par Illiger , comme devant former un genre particulier , sous le nom de *prochilus*.

Outre ces espèces , il paroît qu'il en existe encore d'autres dans l'Amérique Septentrionale et aux Indes ; et même il y a lieu de croire que nous en possédons une seconde en Europe.

Les ossemens fossiles d'ours abondent dans plusieurs cavernes de l'Allemagne ; ils appartiennent à deux ou trois espèces inconnues , et ils se trouvent mêlés avec des débris de grands carnassiers du genre des chats et de ceux des hyènes et des chiens. Voyez ci-après l'article OURS FOSSILES.

Première Espèce. — OURS BRUN D'EUROPE , *Ursus arctos*, Linn. , Erxleb. , etc. — L'OURS , Buffon , tom. VIII , pl. 51 , Cuv. — *Ménagerie nationale*, fascicule. 4.

Les caractères propres à cette espèce consistent dans la forme du front , qui présente une saillie convexe au-dessus des yeux ; dans celle du museau , qui diminue d'une manière brusque , et dans la longueur de la plante du pied de derrière , qui est intermédiaire à celle de l'ours blanc de mer , et à celle de l'ours noir d'Amérique.

Les variétés de cette espèce sont assez nombreuses , et quelques-unes ont même été considérées comme pouvant former des espèces particulières. Les plus remarquables sont l'*ours noir d'Europe* , auquel M. Cuvier a remarqué un front plat et un pelage laineux et noirâtre , et l'*ours des Indes* , dont le pelage est noirâtre , avec une tache blanche sur la poitrine.

Les auteurs , et notamment Racziński , Klein , Blumenbach , Wormius , Gmelin et Pennant , distinguent deux variétés principales de couleurs , la noire et la rousse ; mais ils ne sont pas d'accord sur les dimensions relatives de ces

variétés et sur leurs mœurs : les uns assurent que c'est l'ours noir qui est le plus grand et le plus féroce ; les autres disent que c'est le roux qui atteint la plus forte taille , et que sa nourriture consiste en animaux , tandis que selon eux le noir ne vivroit que de végétaux. Une petite variété d'ours a été nommée *ours de fourmis* , par Pontoppidam. Un ours très-petit , à pelage taché de blanchâtre , a été décrit par quelques naturalistes , et notamment par Klein et Blumenbach.

Quant à la variété noire , dont parle Buffon , il est certain que tout ce qu'il en dit se rapporte à l'espèce de l'*ours noir d'Amérique*.

Gadd parle d'un *ours à collier* , que M. Cuvier prouve n'être qu'un jeune ours brun.

Pallas et Sonnini pensent que tous ces ours appartiennent à la même espèce , et que les variétés qu'ils offrent ne proviennent que de la différence d'âge.

On doit considérer comme variétés individuelles les *ours dorés* , dont les couleurs du pelage ne se perpétuent pas par la génération ; et c'est peut-être dans la même catégorie qu'il conviendrait de ranger l'ours blanc , figuré par Buffon , tom. VIII , pl. 32 , et qu'il ne faut pas confondre avec l'ours blanc de mer. Répandue dans les climats les plus rigoureux de l'Europe et de l'Asie , cette variété se mêle avec les races brune et noire ; il naît de ce mélange des individus dont le pelage est varié de blanc et de brun ou de noir. Cette race intermédiaire d'*ours pies* , qui se fond bientôt dans l'une de celles dont elle est issue , se nomme , en allemand , *silberbær*.

Toutes ces races offrent encore non-seulement entre elles , mais aussi entre les individus qui les composent , des disparités dans la taille et la force ; elles dépendent sans doute des localités , ainsi que du genre et de l'abondance de la nourriture.

Il étoit indispensable de faire précéder la description et l'histoire de l'ours , par le précis rapide qu'on vient de lire. Ce sont des données certaines , des bases fixes , sans lesquelles il eût été impossible de s'entendre. Nous passons maintenant aux détails et aux faits que nous présente l'espèce de l'ours de notre continent , celle de l'*ours commun* , qui se compose , comme on vient de le voir , de plusieurs races , qui n'ont pas encore été observées avec assez de soin , pour qu'on puisse décider si réellement elles appartiennent ou si elles n'appartiennent pas à une même espèce.

La taille des ours varie comme la teinte de leur poil ; la longueur du corps est , pour l'ordinaire , de cinq pieds à cinq

pieds et demi (1). Le long poil, ferme et hérissé, dont il est couvert, et qui n'a pas moins que trois à quatre pouces, le fait paroître informe et laid. Ces dehors grossiers, qu'accompagne un naturel sombre et dur, ont fait servir l'ours de terme de comparaison : l'homme qui, à des formes épaisses et lourdes, joint un abord dur et revêché, un caractère bourru, se peint par l'expression proverbiale, *c'est un ours mal léché*.

Cependant, sous l'enveloppe épaisse et brute de l'ours, l'on peut distinguer les différens traits de sa conformation extérieure. L'on voit que sa tête est allongée, et qu'elle a des rapports avec celle du loup; que son museau se relève un peu par le bout; qu'une scissure traverse le bord extérieur des narines; que ses yeux petits et placés obliquement, sont munis, selon quelques auteurs, d'une membrane clignotante, qui n'est cependant pas plus grande que celle des mammifères ordinaires; que ses oreilles sont courtes et arrondies; que son cou est peu apparent; que son garrot paroît relevé, et sa croupe ravalée; que ses jambes ont autant de force que d'épaisseur; que ses pieds sont divisés en cinq doigts fort courts et serrés l'un contre l'autre, parmi lesquels le pouce est le plus mince; que ses pieds antérieurs se tournent un peu en dedans; que la plante de tous est grande; que la queue a peu de longueur, et paroît coupée, etc. Entre les longs poils du corps, il se trouve une sorte de duvet qui n'a que deux pouces de longueur. Cette épaisse fourrure est d'une teinte presque uniforme sur tout l'animal; les yeux sont cendrés, et ils se colorent, dit-on, en bleu lorsque l'animal est irrité.

A l'intérieur; l'estomac est fort petit, si on en compare la capacité avec le volume du corps; il ressemble beaucoup à l'estomac du chien. Il n'y a point de cœcum; les intestins sont très-étroits; le foie approche beaucoup de celui du chien; la vésicule du fiel est fort grosse et irrégulière. Si la langue n'avoit pas plusieurs glandes à sa partie postérieure, elle ne différeroit pas de celle du chien. Rédi a découvert des hydatides dans les reins d'un ours mâle et dans les ovaires d'une femelle.

Les lieux les plus solitaires, les forêts les plus sombres, les montagnes les plus escarpées, sont la demeure habituelle de

(1) M. Cuvier (*Ménagerie du Muséum*) donne les dimensions principales d'un ours dont la longueur totale étoit de quatre pieds deux pouces. La hauteur du train de devant étoit de deux pieds cinq pouces et demi de longueur; le pied de devant avoit huit pouces de long, et celui de derrière neuf pouces et demi, à compter du poignet et du talon jusqu'au bout des ongles.

L'ours. Il se retire dans les cavernes des rochers ou dans le creux des grands arbres. Il y vit seul, *comme un ours*, et n'en sort pas pendant une partie de l'hiver, quoiqu'il n'y ait pas amassé de provisions. La neige qui tombe, condensée par la respiration de l'animal, bouche l'entrée de cet antre, et il ne reste qu'une petite ouverture par où l'air extérieur communique au-dedans. L'ours n'est point engourdi durant ce repos d'hiver, mais il ne se donne presque aucun mouvement; l'abondance de la graisse qu'il prend en automne lui fait supporter cette longue abstinence, et l'épaisseur de sa peau, la fermeté et la longueur de son poil, empêchent qu'il ne perde beaucoup par la transpiration. Ce temps de retraite absolue, l'ours le passe en grande partie à dormir; aussi, dans quelques contrées du Nord, le peuple croit-il qu'au commencement de la saison froide, les ours mangent d'une herbe qui les endort d'un sommeil profond, et les rend insensibles pendant plusieurs mois de l'hiver. Quand ils ne dorment pas, ils lèchent continuellement leurs pattes, et surtout la plante des pieds de devant.

On n'est pas d'accord sur la durée de la retraite absolue de l'ours, dans laquelle il ne fait que dormir et sucer ses pieds. Aristote a dit que cet animal sortoit de sa tanière au bout d'environ quarante jours; cela peut être exact pour le climat de la Grèce, mais il est probable que ce temps d'une inertie presque complète, est plus long dans les pays septentrionaux, relativement à l'intensité et à la persévérance du froid. Dans les contrées qui ressentent toute la rigueur des frimas, l'ours se recèle en novembre et ne se remontre qu'au dégel.

Avant d'entrer dans leur solitude d'hiver, les ours se livrent à la propagation de leur espèce; ils se recherchent en automne, et pour l'ordinaire à la fin d'octobre; les mâles se battent souvent avec fureur, excités par les feux de l'amour et de la jalousie. La femelle ressent vivement les premiers, et même avec plus de violence que les mâles, pour lesquels sa possession est un sujet de rude discorde. Le couple formé, ces animaux paroissent pressés de désirs très-ardens; dressés debout, ils s'embrassent avec transport en s'enlaçant de leurs pattes de devant, à la manière des hommes. Pendant l'accouplement, qui a lieu comme dans les autres quadrupèdes, le mâle a des mouvemens fort prompts, mais interrompus à plusieurs reprises; il semble chercher à prolonger ses jouissances et à leur donner plus de vivacité.

Dès que la femelle est pleine, elle se sépare de son mâle, et va choisir ou se former une tanière isolée, où elle met bas, à l'abri de la férocité du mâle, qui, dit-on, dévoreroit sa progéniture. La gestation est de cent douze jours, et la portée

varie, suivant l'âge des femelles, depuis un jusqu'à cinq petits; les jeunes et les vieilles n'en produisent ordinairement qu'un seul. En naissant, les oursons ne sont point informes, comme les anciens l'avoient avancé; ils n'ont rien de désagréable, et leur figure, qui est même assez jolie, ne ressemble point à celle qu'ils prennent dans la suite. Leur couleur est fauve, avec du blanc autour du cou; leurs yeux restent fermés pendant quatre semaines. Leur croissance est très-rapide; si à leur naissance ils n'ont pas plus de huit pouces de longueur, trois mois après ils en ont déjà quatorze à quinze; ils sont alors d'une figure presque ronde, et le museau paroît être fort pointu, de façon qu'on ne les reconnoît plus; ensuite ils deviennent fluets; pendant qu'ils sont adultes le blanc s'efface peu à peu, et de fauves ils deviennent bruns. La mère a un soin extrême de ses petits; elle leur prépare un lit d'herbes et de mousse au fond de sa caverne, et elle les allaite jusqu'au printemps, saison où elle les conduit avec elle. Si on l'attaque accompagnée de sa jeune famille, elle se défend avec courage, s'élançant sur les assaillans, les poursuit et les met à mort, si elle ne succombe pas elle-même dans cette lutte, que la tendresse maternelle rend terrible; mais avant de s'y engager, cette mère prévoyante force ses enfans à monter sur quelque arbre, où elle les croit en sûreté.

La manière dont les ours se battent se rapproche de celle des hommes. On les voit se lever avec beaucoup d'agilité sur les pieds de derrière, lutter avec ceux de devant, frapper des poings, et chercher à entourer et serrer leur adversaire, afin de l'étouffer; ce sont là leurs grands moyens d'attaque et de défense, et ils ne font presque jamais usage de leurs dents. Rarement dangereux pour les hommes qui ne les attaquent pas, ils s'irritent de la provocation, ils deviennent furieux, et s'ils se sentent blessés, la rage les transporte. On prétend qu'ils introduisent dans leurs plaies des espèces de tentes faites de mousse ou d'herbes. Les chasseurs de presque tous les pays assurent aussi que les ours amassent du gazon et des pierres, qu'ils lancent avec beaucoup de force et de dextérité, quand, pressés par les chasseurs et excédés, ils s'approchent le dos contre un rocher ou un arbre.

Lorsque ces animaux ne sont point émus par la colère, les désirs de l'amour ou les besoins, ils sont lents et paresseux; il faut même qu'ils éprouvent ces émotions à un haut degré, puisqu'elles ont la puissance d'imprimer des mouvemens précipités à des corps pesans, massifs, et qui ont peu de jeu dans les articulations. La bonté des sens seconde à merveille une vivacité acquise par l'effet des passions; l'ours a l'odorat excellent, l'ouïe très-fine et le toucher délicat; mais sa vue est

foible. Aidé de ses pieds antérieurs, qui font l'office des mains, il monte facilement au haut des arbres, et il nage avec aisance. Quand il est tranquille, sa démarche est lourde et lente; c'est vraisemblablement à cause de cette sorte de gravité, résultat de la masse et du poids, que les Yakouts, peuples de la Sibérie, attribuent à l'ours une sagesse plus qu'humaine. Tout accusé, chez quelques tribus de cette nation, est obligé de mordre la tête d'un ours, et s'il est coupable, ils croient que l'animal ne manque pas de le dévorer. (*Voyage du commodore Billings*, traduct. franç., tom. 1, pag. 228.)

La voix de l'ours est une espèce de grognement, un gros murmure, souvent mêlé d'un frémissement de dents, surtout lorsqu'on l'irrite. Il aime à tremper dans l'eau, comme pour les laver, les morceaux qu'il veut manger, et il enterre le superflu pour le retrouver au besoin. En buvant il mord l'eau. L'on ne voit jamais de poux sur sa peau. La durée ordinaire de sa vie est de vingt à vingt-cinq ans.

Au commencement de cet article, il a déjà été question de la nourriture des ours; elle est mixte chez presque tous, c'est-à-dire qu'elle se compose également de végétaux et d'animaux. Cependant plusieurs paroissent se nourrir exclusivement de diverses parties des plantes, tandis que d'autres se vouent à un carnage habituel. Selon la remarque de Blumenbach, cet animal se nourriroit de matières végétales dans sa jeunesse, et ne commenceroit à devenir carnassier qu'après avoir atteint l'âge de trois ans. D'ailleurs, les localités et d'autres circonstances opèrent cette diversité dans les goûts, et de l'habitude de les exercer, naît la nécessité irrésistible de les satisfaire. C'est ainsi que les loups, une fois accoutumés à prendre leurs horribles repas sur les champs de morts que la guerre multiplie, ne peuvent plus se passer de chair humaine, et se répandent dans les paisibles campagnes pour assouvir leur formidable appétit, lorsque les hommes, mille fois plus habiles et plus exercés à la destruction que les animaux les plus féroces, cessent de s'entre-égorger (1).

Les fruits sauvages, les baies, les racines, composent la

(1) Il nous paroît néanmoins que les ours ont un fonds de naturel carnassier; et ce qui nous porte à émettre cette opinion, c'est un fait arrivé à la ménagerie du Jardin des Plantes. Un ours pris jeune et nourri depuis fort long-temps de pain seulement, se jeta sur un soldat qui étoit descendu pendant la nuit dans son enclos, et le mit à mort. Il est vrai qu'il ne le dévora pas; mais il suçà le sang qui sortoit des plaies qu'il avoit faites à cet homme, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'on parvint à l'éloigner du cadavre.

subsistance des ours qui ne vivent pas habituellement de proie. Ils font de grands dégâts dans les forêts de châtaigniers, dont ils aiment beaucoup les fruits, ainsi que les sorbes, les groseilles, les framboises, etc. Le miel est pour eux un mets très-friand, et en le mangeant avidement, ils avalent aussi les abeilles, et causent un tort considérable aux habitans des pays où l'on élève, en pleine liberté, un grand nombre de ces insectes, trop négligés parmi nous. En Lithuanie, par exemple, il est peu de forêts où l'on ne voie une infinité de ruches, qui sont tout simplement des espèces de loges pratiquées dans le creux des arbres. Pour garantir ces ruches des insultes des ours, on établit autour de l'arbre une petite enceinte de piquets, ou bien l'on couvre le trou par lequel entrent les abeilles, de branches d'arbres épineux, qui les mettent à l'abri de leurs ennemis, sans empêcher leurs allées et venues.

Les ours savent aussi prendre les poissons dans les rivières, les étangs et sur les rivages de la mer; ils ne dédaignent pas même les fourmis, dont l'odeur pénétrante leur plaît apparemment. Wormius a fait, mal à propos, une espèce distincte de l'ours *mange-fourmis*; c'est, dit-il, le plus petit de tous, et qui ne laisse pas d'être nuisible; il se nourrit de fourmis, et se plaît à renverser les fourmilières; son nom, en Norwége, est *myrebiorn*. (*Mus. Worm.*, pag. 318.)

Des ours en grand nombre ne s'attachent qu'à surprendre et saisir des animaux; ils descendent des montagnes et enlèvent l'innocente brebis qui paît l'herbe des vallées; des bêtes fauves, telles que les élans, en sont souvent dévorées; l'on en a vu attaquer des chevaux, leur faire de larges blessures et les tuer. D'autres font leur pâture des cadavres et des voiries. En 1789, le général hongrois de Hatten, voyageant de Lugos dans le Bannat en Méhadie, pour y faire la revue des troupes, rencontra dans les montagnes des bandes de gros chiens et d'ours, qui rendoient ce passage très-périlleux. Ces animaux s'y étoient établis depuis un an, parce qu'ils y trouvoient en abondance des cadavres qui n'avoient été ni enlevés ni enterrés. Ces ours, d'une dégoutante voracité, se jettent sur tout ce qu'ils rencontrent. Oléarius raconte (*Voyage en Moscovie*, etc., pag. 86), qu'à Ermes en Livonie, un ours, d'une grandeur extraordinaire, sortit de la forêt et entra dans le village. Ayant trouvé une caque de harengs exposée en vente à la porte d'un marchand, il en mangea une bonne quantité; il s'introduisit ensuite dans une écurie, où il blessa plusieurs chevaux, ainsi que des paysans qui étoient accourus. Après avoir rôdé assez long-temps dans la maison, il but tant de bière nouvelle dans une cuve de

brasseur, qu'il s'enivra de telle sorte, que voulant regagner le bois, il chanceloit et tomboit à chaque instant; ce qui donna aux paysans la facilité de le suivre et de l'assommer.

Enfin, quoique généralement parlant les ours n'attaquent point l'homme, sans néanmoins le craindre, ni le fuir, ni même se détourner pour éviter sa rencontre, il existe de ces animaux, habitués au carnage, qui sont très-redoutables, et qui s'élancent sur les chasseurs, les voyageurs et les gardiens des troupeaux. C'est principalement dans le Nord que se trouvent de ces animaux féroces, qui dévorent de jour et de nuit tout ce qui se présente à leur portée, entrent dans les étables, et même quelquefois dans les maisons pour en saisir et déchirer les habitans. Les Islandais, dit Horrebows (*Nouv. descript. de l'Islande*, tom. 1, pag. 142), savent fort bien se soustraire à la poursuite d'un ours; ils lui jettent quelque chose pour l'amuser, et communément c'est un gant à l'envers; l'ours court à ce gant, le retourne et manie tous les doigts; ce qui dure assez long-temps, cet animal n'étant pas fort adroit à cet exercice. Dans cet intervalle, les habitans se dérobent à sa vue par une prompte fuite. Mais lorsque l'ours est pressé par la faim, il s'arrête peu à ce qu'on lui jette, et il rejoint bientôt l'Islandais, qu'il dévore en peu de temps.

Un fait très-singulier, et dont on ne peut guère douter, puisqu'il est attesté par plusieurs voyageurs instruits, c'est que ces ours du Nord enlèvent quelquefois des femmes et des enfans, qu'ils retiennent dans leur caverne, sans leur faire aucun mal. Oléarius, que j'ai déjà cité, dit qu'en Livonie un ours garda une femme quinze jours entiers dans son fort. L'enfant sauvage qui fut trouvé, du temps de la reine Louise-Marie, dans les forêts de la Pologne, au milieu d'une bande d'ours, avoit été, dit-on, nourri par une ourse. On assura au P. Avril que de pareils événemens étoient assez ordinaires en Lithuanie, et que l'on trouvoit quelquefois des enfans sains et saufs dans la tanière des ours, quoiqu'ils eussent été enlevés depuis plusieurs jours par ces animaux. (*Voyages en divers Etats d'Europe et d'Asie*, pag. 285.) Jean Struys fait les mêmes récits (*Voyages en Moscovie*, tom. 1, pag. 208 et 209), qui sont confirmés par une autorité respectable, celle du célèbre Pallas. Suivant les observations de ce naturaliste, les ours sont très-communs sur la haute montagne d'Ossinova en Sibérie, enlèvent fréquemment les femmes et les enfans qui vont y cueillir les framboises, mais ils ne leur font aucun mal. (*Voyages en Russie et au nord de la Russie*, tom. 3, in-4.° de la Traduction française, pag. 260.) A quel dessein les ours font-ils ces enlèvements? c'est ce que personne ne nous dit, et ce qui néanmoins auroit été, ce me

semble , assez facile à apprendre , si , comme on l'assure , des femmes passent souvent plusieurs jours dans la demeure sauvage de ces étranges ravisseurs.

Au reste , les ours paroissent avoir une sorte d'affection innée pour les enfans. L'anecdote suivante , consignée dans l'*Essai sur la ville de Nancy* , par l'abbé Lyonnais , en est la preuve. Elle y est rapportée à peu près en ces termes :

« Depuis René II , les ducs de Lorraine entretenoient constamment un ours , en reconnaissance des services que le canton de Berne , qui portoit cet animal dans ses armoiries , lui avoit rendus , en engageant les cantons suisses à lui fournir des secours contre le duc de Bourgogne. Sous le règne de Léopold , un petit Savoyard , mourant de froid dans l'hiver de 1709 , s'avisa d'entrer dans la loge de l'ours du duc. *Masco* , c'est le nom que l'on avoit donné à l'animal , loin de maltraiter celui qui venoit se confier à sa générosité , le prit entre ses jambes et le serra contre sa poitrine pour le réchauffer. Le lendemain matin il laissa partir le Savoyard , qui , après avoir couru la ville pendant toute la journée , retourna chez son nouvel hôte , et y fut reçu avec la même affection ; l'enfant n'eut plus d'autre retraite , et *Masco* lui réservoit toujours une portion de ses repas. Un jour , ayant reçu sa nourriture plus tard qu'à l'ordinaire , son gardien fut très-surpris de le trouver couché , les yeux étincelans , et marquant , par son air furieux , qu'il craignoit qu'on ne lui enlevât un dépôt précieux ; il tenoit en effet entre ses pattes le Savoyard , qui dormoit d'un profond sommeil , et que l'ours ne voulut pas déranger pour satisfaire son appétit. Toute la cour de Léopold , ainsi que les habitans de Nancy , ont été témoins de ce trait de la bonté du naturel d'un ours ; et il seroit devenu pour le Savoyard un moyen de fortune , si une mort prématurée ne l'eût enlevé peu de temps après. »

Si l'on prend l'ours dans sa jeunesse , on peut le dresser à divers exercices , le conduire en laisse comme un chien , le faire danser , gesticuler , mettre enfin sa patience à tous les genres d'épreuves. Des hommes promènent de ces animaux dans les villes de l'Europe pour gagner de l'argent. C'est principalement dans le Tyrol et en Lithuanie , que se trouvent le plus grand nombre de ces instituteurs d'ours ; il y a dans cette dernière contrée un bourg nommé *Samourgun* , où existe une espèce d'académie destinée à donner aux ours des leçons de danse grossière (1). Ces animaux , quand ils ont de

(1) Un ours de la ménagerie , qui a reçu le nom de *Martin* , est connu de tout Paris , par l'habitude qu'il a prise de monter sur un grand arbre , à la vue d'un gâteau ou de toute autre friandise qu'on lui

l'âge, ne s'apprivoisent ni se contraignent, et l'on doit éviter de frapper ceux qui sont privés, sur le bout du nez, et de les toucher aux parties de la génération.

Nous n'avons d'ours en France que sur les hautes montagnes des frontières, les Alpes et les Pyrénées. Les bruns ou fauves y sont moins rares que les noirâtres, communément appelés *ours noirs*. Il n'y en a point en Angleterre. Les monts de l'Helvétie en nourrissent; il y en a sur les Apennins, dans les antiques forêts de l'Hyrkanie; le mont Olympe, au sommet duquel l'imagination vive et brillante des Grecs avoit placé l'assemblée des dieux, n'est plus que le séjour des ours, et de quelques moines les plus ignorans de la terre. Il en est de même du Pélion et de l'Ossa, voisins de l'Olympe; et la délicieuse mais étroite vallée de Tempé est souvent foulée par l'ours grossier, qui vient y chercher quelque proie ou se désaltérer et se baigner dans le ruisseau que les anciens décorent du nom pompeux de *fleuve Penée*. Les chaînes des montagnes de la Grande-Grèce, celles de l'Asie-Mineure, de la Perse, de la Chine, du Japon, du royaume de Siam, etc., l'énorme mont Atlas en Barbarie, offrent à une multitude d'ours des demeures sombres, à l'ombre de leurs forêts aussi anciennes que le monde, et dans les grottes naturelles de leurs rochers déchirés par la main puissante du temps. C'est des montagnes de l'Atlas que les Egyptiens de Papremis, ville située sur les confins du désert de Libye, tiroient les ours qu'ils honoroient d'un culte particulier, car il n'y a point de ces animaux en Egypte, pays nu, découvert et brûlant; ceux que l'on y nourrissoit y étoient amenés du dehors. C'est de ces derniers qu'il faut entendre ce que les historiens de l'antiquité ont dit des ours d'Egypte. Pline avoit déjà remarqué qu'il n'y en a point de sauvages dans cette contrée, et mes observations, ainsi que les informations que j'ai prises sur les lieux, confirment pleinement cette opinion (1). Quant aux animaux que des voyageurs moins anciens ont pris en Egypte pour des ours, l'on sait que ce sont les *hyènes* qui y sont communes. Il paroît presque certain que l'espèce de l'ours manque dans le reste de l'Afrique, quoique plusieurs voyageurs aient assuré en avoir vu en Barbarie et au Congo.

donne lorsqu'il en est descendu. Cet ours ayant été d'abord trompé dans son attente par des enfans, n'a plus le moindre égard à leurs invitations; mais au contraire il obéit assez facilement aux personnes dont l'âge lui inspire de la confiance; et surtout il ne manque jamais de suivre les ordres d'un homme qui tire un petit bénéfice de son association avec lui, et qui, par cette raison, se garderoit bien de le tromper.

(1) Cette partie de l'article *Ours* est de feu Sonnini.

Mais les ours sont surtout très-multipliés dans les régions froides et boréales de notre continent, partout où il se trouve des déserts escarpés ou couverts, depuis l'Allemagne jusqu'à la mer Glaciale; et ces animaux passent même de la terre ferme dans les îles, soit à la nage, soit sur des glaçons, comme cela arrive assez souvent en Islande, où l'on voit aborder des ours portés sur de gros morceaux de glace. Les habitans ont grand soin de ne pas les laisser établir dans leur île, et dès qu'ils aperçoivent sur la neige les traces de quelques-uns de ces nouveaux débarqués, ils se mettent à leur poursuite, et ne la quittent pas qu'ils ne se soient défaits de ces hôtes malfaisans. Une grande quantité d'ours s'offrit sur les côtes de la Tartarie Chinoise, à la vue des navigateurs français de l'équipage de La Pérouse. Ils rencontrèrent aussi, dans un coin de l'île Ségalien, une espèce de cirque planté de quinze ou vingt piquets, surmontés chacun d'une tête d'ours; les ossemens de ces animaux étoient épars aux environs. Comme les insulaires n'ont pas l'usage des armes à feu, qu'ils combattent les ours corps à corps, et que leurs flèches ne peuvent que les blesser, ce cirque parut être destiné à conserver la mémoire de leurs exploits; et les vingt têtes d'ours exposées aux yeux devoient retracer les victoires qu'ils avoient remportées depuis dix ans, à en juger par l'état de décomposition dans lequel se trouvoit le plus grand nombre. (*Voyage de La Pérouse*). Le Kamtschatka, le Groënland ont des ours dont les peaux sont fort estimées. Billings en a vu se promener sur les bords mêmes de la mer Glaciale.

Sous la peau épaisse de ce quadrupède est une couche de graisse, une sorte de lard qui recouvre sa chair. Celle d'un vieil ours est un mauvais manger. Il n'a de bon que les pieds. Les Chinois estiment fort les pieds d'ours bien apprêtés. L'ourson a la chair assez délicate. On tire d'un seul ours quelquefois plus de cent vingt pots d'huile ou de graisse fondue. Les Tartares mangent cette graisse crue, mêlée avec du miel, comme un mets très-friand. Celle que donnent les ours de Canada passe pour la meilleure. *Voyez* ci-après l'article de l'OURS NOIR D'AMÉRIQUE.

De toutes les fourrures grossières, celle de l'ours a le plus de prix. Elle entre dans le commerce des pays septentrionaux; au nord de la Russie, chaque peau vaut ordinairement un rouble. Elle sert de lit à plusieurs peuplades du Nord.

La chasse de l'ours est donc très-utile, lorsqu'on la fait avec quelque succès, et elle procure d'assez grands bénéfices à ceux qui s'y livrent. Nous allons présenter succinctement les diverses manières de la faire.

Chasse de l'ours commun.—L'on ne chasse pas l'ours à cor et

à cri, comme les bêtes fauves, les loups, les renards, etc. Cependant, cette chasse s'est pratiquée autrefois, du moins en Espagne, au temps d'Alphonse XI, roi de Castille, qui nous a laissé un traité de vénerie. Il arrivoit quelquefois qu'un ours, suivi par des chiens courans, se faisoit chasser pendant cinq jours entiers; mais comme il faut chercher l'ours dans les lieux escarpés, cette manière de le chasser n'est guère praticable, et on l'a totalement abandonnée.

Une manière plus sûre de le tuer, est de faire des battues dans les forêts où il se tient. Dans quelques endroits on s'y fait accompagner par de gros mâtins dressés à cette chasse.

On le lance aussi avec des chiens, devant lesquels il tient rarement; mais il est lent à se lever, et donne quelquefois le temps aux chiens les plus hardis de lui sauter sur le corps, non sans risque pour eux. Les Norwégiens ne se servent que de bassets, qui se glissent sous le ventre de l'animal, et le saisissent par les parties de la génération.

La chasse de l'ours la plus ordinaire, est l'*affût*. Il est bon d'y être deux, placés à peu de distance l'un de l'autre, et d'être armés d'un fusil double, parce qu'on parvient rarement à le tuer d'un seul coup, à cause de l'épaisseur de sa fourrure. Lorsqu'après un ou plusieurs coups, l'ours n'est que blessé, le chasseur à l'affût doit se garder de bouger de sa place, autrement l'animal se jetteroit sur lui; au lieu qu'il est, dit-on, sans exemple qu'un ours soit revenu sur un homme qui reste immobile.

Un coup de sifflet étonné, arrête l'ours, et le fait dresser sur ses pieds de derrière; c'est le moment de l'ajuster sous le ventre où le poil est moins serré et la peau moins épaisse. Plusieurs peuples du Nord n'attaquent les ours qu'à coups de flèches, et ne les combattent qu'avec des lances.

Les Kamtschadales font la guerre aux ours avec beaucoup de courage. Le chasseur porte une espèce de carabine à crosse très-mince, une lance ou un épieu, et son couteau. Toutes ses provisions se bornent à quelques poissons séchés. Ainsi muni et équipé, dit M. Lesseps, il pénètre dans l'épaisseur des bois et dans tous les endroits qui peuvent servir de repaire à l'ours. C'est, pour l'ordinaire, à travers les broussailles et parmi les joncs, au bord des lacs ou des rivières, qu'il se porte et attend son ennemi avec constance et intrépidité: s'il le faut, il restera ainsi en embuscade une semaine entière, jusqu'à ce que l'ours vienne à paroître. Dès qu'il le voit à sa portée, il pose en terre une fourche en bois qui tient à son fusil: à l'aide de cette fourche, le coup d'œil acquiert plus de justesse et la main plus d'assurance. Il est rare qu'avec une balle même assez petite, il ne touche pas

l'animal, soit à la tête, soit dans la partie des épaules, son endroit sensible; mais il faut qu'il recharge dans la même minute, car si l'ours n'est pas renversé du premier coup, il devient furieux, et accourt aussitôt pour se jeter sur le chasseur, qui n'a pas toujours le temps de lui tirer un second coup. Alors le Kamtschadale a recours à sa lance, dont il s'arme à la hâte pour se défendre contre l'ours qui l'attaque à son tour. Sa vie est en danger s'il ne porte à l'animal un coup mortel. Souvent il arrive que, dans ces combats, l'homme n'est pas toujours vainqueur; cela n'empêche pas les habitans de ces contrées de s'y exposer journellement.

Ils tendent aussi des pièges pour prendre les ours. Ils placent un appât sous une trappe très-pesante, suspendue en l'air; l'ours, bientôt attiré, vient pour dévorer la proie, et en ébranlant le foible support qui soutient la trappe, il se trouve pris et écrasé.

Mais de toutes les manières de prendre les ours, la moins dangereuse sans doute est celle que rapporte Regnard dans ses *Voyages*, et qui consiste à les enivrer en jetant de l'eau-de-vie sur le miel, qu'ils aiment beaucoup, et qu'ils cherchent dans les troncs d'arbres.

En Russie, selon Billings, la chasse des ours a lieu depuis le mois de mai jusqu'à la fin de septembre.

Seconde Espèce. — OURS NOIR D'AMÉRIQUE, *Ursus americanus*, Pallas, Spic. Zoolog. 14; Cuv., Mén. du Mus., in-8.°, tome 2, pag. 143. *Voy. pl. M* 36 de ce Dictionnaire.

C'est une espèce propre au Nouveau-Monde, qui ne sauroit être confondue avec celle de notre ours brun, dont elle diffère par de nombreux caractères, et notamment 1.° par la forme de la tête, le front étant moins bombé au-dessus du nez et presque en ligne droite avec ce même nez, et les oreilles étant plus grandes et plus écartées; 2.° par la brièveté de la paume de leurs mains et de la plante de leurs pieds, parties plus développées dans l'ours brun, mais surtout dans l'ours blanc ou polaire; 3.° par le poil, qui est d'un beau noir, très-doux au toucher, quoique droit et assez long, au lieu d'être brun, laineux et rude, comme celui de l'ours brun, ou très-long, blanc et également rude ainsi que l'est celui de l'ours blanc.

Ceux de ces animaux que nous avons vus en Europe paroissoient à peu près aussi grands que nos ours bruns. Tous avoient, et c'est un caractère de l'espèce, les côtés du museau marqués de fauve. On a vu aussi une tache de la même couleur sur le dessus de l'œil de quelques individus, et du blanc ou du fauve sur la poitrine ou à la gorge de quelques autres,

ce qui les avoit fait distinguer sous le nom d'*ours gulaire*, comme appartenant à une espèce particulière. Il y en a aussi d'entièrement ferrugineux ou bruns (*ranging bear*), et l'on dit ceux-ci très-féroces.

On retrouve dans l'espèce américaine de l'ours noir les mêmes nuances d'appétits, que l'on observe dans l'espèce de l'ancien continent. On en distingue aussi plusieurs races dont les principales sont désignées sous le nom d'*ours à grandes jambes* et d'*ours à jambes courtes*. Plusieurs de ces animaux paroissent se contenter de fruits sauvages, tandis que d'autres vivent de proie. Ils sont très-friands d'oranges, de raisins; de prunes, de groseilles, de framboises, de plaquemines, de maïs, de pommes-de-terre, et selon Bartram (*Voyage dans les parties sud de l'Amérique septentrionale*), ils ont le même goût pour le miel que les ours d'Europe, et ils aiment aussi beaucoup le lait. On assure qu'ils pêchent avec une sorte d'adresse les harengs, qui au printemps remontent dans les criques et les ruisseaux de la côte. Lorsqu'ils en rencontrent, ainsi que du miel, ils se laisseroient plutôt tuer que de lâcher prise. Ils acquièrent beaucoup de graisse en mangeant les glands non amers du chêne vert; mais plusieurs dévorent aussi les veaux, les porcs, les moutons. Cependant, ajoute Bartram, on ne m'a jamais cité une circonstance bien positive où ils aient attaqué des hommes. Ce sont des animaux très-forts; lorsqu'ils sont gras, ils pèsent jusqu'à cinq à six cents livres, et ils ont jusqu'à sept pieds de longueur.

L'ours noir habite les contrées les plus au nord, dans l'Amérique septentrionale et même les hautes montagnes de cette partie du monde jusqu'à l'isthme de Panama, sur lesquelles il éprouve la même température qu'au nord. De vastes solitudes, des forêts très-fourrées, lui offrent, dans cette portion du globe, des asiles qui conviennent à son humeur sombre et à sa multiplication. Aussi, y est-il fort commun en plusieurs lieux. Dans la partie basse des Carolines, au rapport de M. Bosc, il s'est réfugié dans les marais les plus impénétrables, et dans les îles noyées des rivières, d'où ils sort rarement le jour, et où il vit, au printemps, d'œufs d'oiseaux, de jeunes oiseaux, de jeunes quadrupèdes, etc.; en automne de toutes sortes de fruits, principalement de ceux des NYSSA; et pendant toute l'année, comme les fruits des ÉRABLES ÉRIOCARPE, de CAROLINE et ROUGE, mûrissent en mai, c'est-à-dire les premiers, il les recherche beaucoup, et il est certains pieds connus sur lesquels on en a tué plusieurs tous les ans. Il paroît que l'ours noir se trouve aussi dans les îles Aléoutiennes, au Kamtschatka, aux îles Kouriles et peut-être jusqu'au Japon. Ce n'est pas ordinairement dans les cavernes que les fe-

melles se retirent pour mettre bas leurs petits; elles préfèrent les creux des vieux cyprès morts sur pied, et comme elles montent très-aisément sur les arbres, elles s'établissent rarement, de même que les mâles pendant leur retraite d'hiver, à rez de terre, et on les trouve quelquefois nichées à trente ou quarante pieds de hauteur.

Les petits oursons de cette espèce n'ont point le collier qui distingue les jeunes ours bruns; et à ce sujet il est bon de noter que Pennant parle de peaux d'ours provenant des environs de la baie d'Hudson, qui ont un collier marqué comme celles de nos jeunes ours bruns, ce qui indique que cette espèce habite aussi dans cette contrée avec l'ours noir. Ce fait ne présente rien de surprenant: puisque les ours noirs ont pu passer sur l'ancien continent, il n'a pas été impossible aux ours bruns de se rendre dans le nouveau.

Du reste, l'ours noir a les mêmes habitudes que l'ours commun; il nage avec autant de facilité, et traverse d'assez longs espaces de mer pour gagner des îles. C'est l'objet favori des chasses des Américains du Nord, et le gibier qu'ils recherchent le plus. Sa chair n'est guère meilleure que celle de notre ours; mais elle devient souvent une ressource importante pour les voyageurs qui traversent les immenses déserts de ces contrées. Elle leur paroît alors un aliment très-délicat et un régal qui flatte leur palais avec autant de sensualité que s'ils mangeoient les mets les plus exquis dans des situations plus heureuses. Des Européens allant à la traite chez des nations sauvages et éloignées, ont plus d'une fois été obligés, dans leur dénûment, d'arracher le poil des peaux d'ours qui leur servoient de lit, et d'en faire rôtir le cuir, auquel ils ont trouvé le même goût qu'au cochon.

Les peaux crues d'ours noirs servent de vêtemens aux sauvages; elles sont aussi pour eux un objet de commerce et d'échange, au moyen duquel ils se procurent plusieurs articles de nécessité ou d'agrément. Le Canada seul, au rapport de Mackensie a produit par échanges aux Anglais, en 1798, deux mille cent peaux d'ours. L'on tire encore de ces animaux une quantité considérable d'huile ou de graisse. Le Page du Pratz décrit ainsi la manière de la préparer: «On met d'abord la chair et la graisse cuire ensemble dans une chaudière; la graisse se sépare; ensuite on la purifie en jettant, lorsqu'elle est fondue et très-chaude, du sel en bonne quantité et de l'eau par aspersion: il se fait une détonnation et il s'en élève une fumée épaisse qui emporte avec elle la mauvaise odeur de la graisse; la fumée étant passée, et la graisse étant encore plus que tiède, on la verse dans un pot où on la laisse reposer huit ou dix jours. Au bout de ce temps

on voit nager dessus une huile claire, qu'on enlève avec une cuiller; cette huile est aussi bonne que la meilleure huile d'olive, et sert aux mêmes usages. Au-dessous on trouve un saindoux aussi blanc, mais un peu plus mou que le saindoux du porc; il sert aux besoins de la cuisine, et il ne lui reste aucun goût désagréable, ni aucune mauvaise odeur. » C'est un article de traité des sauvages avec les Européens, qui l'emploient aux mêmes usages que le beurre; l'on en apporte en France. La graisse d'ours qui vient du Canada passe pour être de meilleure qualité; elle doit être nouvellement fondue, plutôt grisâtre que blanche, de moyenne consistance, d'une odeur forte et assez mauvaise. Celle qui est trop blanche est sophistiquée et mêlée de suif. On se sert de cette graisse comme de topique pour les hernies, les rhumatismes, la goutte, les humeurs froides, etc. Elle entre dans plusieurs compositions galéniques. On en compose aussi une pommade, à laquelle on attribue la propriété de conserver et même de faire croître les cheveux.

Chasse de l'ours noir d'Amérique. L'ardeur des naturels de la plupart des contrées septentrionales de l'Amérique, pour la chasse de l'ours noir, est portée à l'excès depuis que les Européens leur ont inspiré des goûts qui leur étoient étrangers, et suivant l'expression du voyageur Bartram, en parlant des Floridiens, « depuis que nous avons charmé leurs yeux et corrompu leurs désirs par le spectacle de nos frivolités ».

A la Louisiane et au Canada, on prend les ours en mettant le feu à leurs maisons, qui ne sont, comme on l'a dit, que le creux d'un arbre dont le cœur est pourri. Si c'est une mère avec ses petits, elle descend la première; on la tue avant qu'elle soit à terre. Les petits descendent ensuite, et on les prend en leur passant une corde au cou.

Les Espagnols du Mississipi guettent l'ours près de sa retraite. Dès qu'il y est entré, le chasseur, armé d'un fusil et d'une lance à feu, monte, à l'aide de crocs, sur l'arbre voisin, jette la lance enflammée dans la tanière, et lorsque l'ours effrayé en descend, il le tire à la tête ou aux épaules.

Aux Etats-Unis, on ne tue guère les ours qu'en hiver, soit en suivant leurs traces sur la neige, soit en traquant les bois.

On trouve dans quelques recueils des détails sur la chasse des ours au Pérou; mais on n'a encore aucun renseignement positif sur l'existence de ces animaux dans l'Amérique méridionale. Ainsi que le remarque M. Cuvier, d'Azara n'en fait aucune mention dans son *Hist. des quadrup. du Paraguay*, ni Molina dans *Histoire naturelle du Chili*, et dans les nombreux envois des peaux d'animaux qui se font de la Guyane au Mu-

séum d'histoire naturelle. Celle de l'ours noir ne s'est jamais trouvée.

Troisième Espèce. — OURS GRIS, *Ursus griseus*, Nob. — Lewis et Clarck, *Expedit. an Missouri*, vol. 1. — Clinton, *Mém. de la Soc. Litter. et philos. de New-Yorck*.

Cette espèce est encore imparfaitement connue ; mais les voyageurs s'accordent généralement à la séparer de celle de l'ours noir. Elle est d'une taille beaucoup plus considérable son ventre est plus mince ; sa tête plus grande et plus longue, et elle paroît habiter de préférence les montagnes des contrées méridionales de l'Amérique septentrionale, tandis que l'autre espèce semble surtout propre aux provinces situées le plus au Nord. L'oursgris paroît être d'un naturel beaucoup plus féroce que l'ours noir. Il est si fort qu'il vient facilement à bout d'un bison ; car c'est dans les mêmes cantons que ces deux animaux habitent. Il n'a pas moins de huit pieds de longueur, et son poids dépasse cinq cents livres (1). Son pelage est d'un gris qui varie en intensité selon les individus, et qui passe au brunâtre ou même au blanc presque pur. Ses ongles sont fort longs et très-acérés, et ont donné lieu de croire à M. Clinton que les seules pattes qui ont été trouvées de l'animal nommé *Megalonyx*, par Jefferson, pourroient avoir appartenu à cette espèce, attendu que ces mêmes pattes ne sont point à l'état de véritables fossiles, et qu'on ne connoît aucun quadrupède vivant dans l'Amérique septentrionale, qui soit muni d'une pareille armure.

C'est dans les contrées qu'arrosent le Missouri et la Rivière Jaune, que se rencontre principalement cette espèce. On lui attribue aussi l'habitude de pêcher les poissons qui remontent dans ces rivières, et de dévaster les plantations de maïs, de patates, de pommes-de-terre, etc.

Nous nous abstenons d'entrer dans de plus grands détails sur cette espèce, craignant de lui rapporter des faits qui n'appartiennent réellement qu'à celle de l'ours noir. Nous nous contenterons de dire qu'elle est plus rare maintenant qu'à l'époque de l'établissement des Européens dans l'Amérique septentrionale, que sa chair est aussi estimée que celle de l'espèce noire, et que sa fourrure est employée pour faire des manchons, des casquettes d'hommes, etc.

Les Indiens ne l'attaquent que lorsqu'ils sont au moins sept ou huit réunis ; et lorsqu'ils en entreprennent la chasse, ils

(1) Des chasseurs ont assuré qu'il existe de ces ours qui n'ont pas moins de quatorze pieds de longueur ; et M. de Blainville a vu un pied, qui, par ses dimensions, devoit avoir appartenu à un individu au moins de cette taille.

se livrent à toutes les cérémonies superstitieuses qu'ils emploient en cas de guerre avec une nation voisine.

Quatrième Espèce. — OURS BLANC DE MER, *Ursus maritimus*; Linn. ; Buff., suppl. t. 3 , pl. 34; Cuvier, Ménag. du Mus. , in-12 , p. 68. V. pl. M. 6 de ce Dictionnaire.

Il n'y a pas fort long-temps que les naturalistes ont cessé de confondre cet animal avec l'ours blanc terrestre , race dans l'espèce de l'ours commun. L'ours blanc de mer diffère de l'ours terrestre , par la tête plus allongée , le crâne plus aplati , le museau plus épais , le nez plus grand , les narines plus ouvertes et sans rides , la bouche moins fendue , le cou plus long , les oreilles beaucoup plus courtes , et le poil plus long et moins rude. Les proportions des pieds présentent encore quelques différences; ceux de derrière égalent le sixième de la longueur du corps ; tandis que dans l'ours brun ils n'en sont que le dixième. Sa fourrure est laineuse , peu touffue , d'un blanc argenté , légèrement teintée de jaune , et le bout de son nez noir , de même que ses ongles et ses paupières. Ses lèvres tirent sur le violet , et l'intérieur de sa bouche est d'un violet pâle.

Cet animal , qui habite les régions voisines du pôle arctique , acquiert , généralement parlant , une taille plus grande que l'ours commun , et quelquefois la grosseur d'un bœuf. Il passe pour être plus féroce à la suite des hivers rigoureux ; il attaque les hommes , pour lesquels sa rencontre est dangereuse. Dans d'autres temps , il est assez craintif. Il ne quitte point les rivages de la mer ; il plonge aussi bien qu'il nage , et comme sa voracité est fort grande , il se jette sur tout ce qu'il rencontre; il dévore également les phoques , les oiseaux d'eau , les cadavres des hommes et des cétacés ; il attaque , dit-on , les morses , ou vaches marines , et est fort adroit à la pêche des poissons. Cependant , il peut supporter un long jeûne , lorsque la chasse et la pêche ne lui procurent aucune proie. Il voyage beaucoup , passe dans les îles voisines du continent , et souvent navigue sur des glaçons flottans. Dans ces courses fréquentes que le besoin commande , les femelles portent leurs petits sur le dos ; elles n'en font ordinairement qu'un. C'est au mois de mars , après six ou sept mois de gestation , qu'elles mettent bas dans des fosses profondes sous la neige , où elles se sont retirées depuis le mois de septembre , et où elles ont séjourné dans un état complet de léthargie. Les mâles se retirent dans des lieux séparés de ceux que les femelles habitent.

La voix de cet ours marin ressemble à l'aboïement d'un chien enroué. Sa chair est mangeable , et on lui a trouvé un goût approchant de celle du mouton ; mais sa graisse sent for-

tement le poisson. Sa peau donne une fourrure grossière, mais aussi bonne que celle de l'ours terrestre. Billing dit qu'elle a le même prix d'un rouble en Sibérie. Son foie est considéré en Sibérie comme pouvant fournir des remèdes contre les maladies vénériennes et l'angine; tandis que des matelots hollandais qui ont séjourné forcément dans les lieux habités par les ours blancs, et qui ont fait usage de leur foie ont assuré en avoir été fort incommodés.

Plusieurs animaux de cette espèce ont été nourris à la Ménagerie du jardin des plantes, à Paris; il avoient tous un mouvement régulier et presque continuel de la tête et du cou, de bas en haut, et de haut en bas, qu'on ne remarque pas dans les autres ours. Ils souffroient beaucoup de la chaleur, et l'on étoit obligé de leur jeter des seaux d'eau sur le corps à chaque instant du jour, pour les rafraîchir.

Chasse de l'ours blanc. — D'après ce qui vient d'être dit de cet ours très-fort et très-féroce, il est aisé de concevoir que la chasse qu'on lui fait n'est pas sans péril. Les habitans des contrées boréales où vit cet animal, se servent de canots assez légers pour être portés sur les épaules. Armés de fusils ou de lances et de flèches, ils vont, à l'aide de leurs canots, l'attaquer sur les glaces. Si la victoire ne leur reste pas, et si l'ours se jette à la mer, les chasseurs remettent leurs canots à l'eau, et le poursuivent à travers mille dangers. D'autres fois ils l'attendent sur le rivage, et le percent de leurs armes.

Des Européens vont à la chasse de l'ours blanc de mer avec un chien bien dressé, qui cherche à le saisir par derrière. L'ours s'assied pour le recevoir, et tourne sur lui-même avec une vitesse étonnante pour faire face de tous côtés. C'est là le moment de le tirer; mais si le chien se laisse atteindre, il est sûrement tué ou estropié, et alors l'ours s'élance sur le chasseur.

Cinquième Espèce. — OURS À GRANDES LÈVRES, *Ursus labiatus*, Bl., *Bull. soc. phil.*, 1817. — *Bradypus ursinus*, Shaw, *Gen. zool.* pl. 47; *ursiform Sloth*, Penn. — PARESSEUX OURS, *J. de phys.*, 1792, pl. 1. — *Prochilus*, Illig. — *Melursus*, Mey.

Pendant long-temps, on a été indécis sur la véritable place de ce quadrupède, et plusieurs pensoient que ce n'étoit qu'un ours édenté, Illiger, néanmoins, en avoit fait un genre voisin de celui des Bradypes, sous le nom de *prochilus*, et nous avons suivi cet auteur, en ne faisant du *prochilus* qu'un sous genre parmi les BRADYPES. V. ce mot.

M. de Blainville a vu, depuis peu, à Londres le crâne de l'individu décrit par les auteurs sous les différens noms, que nous venons de rapporter, et il s'est convaincu,

que c'était bien réellement celui d'un ours, dont les incisives avoient été arrachées. Les lèvres étoient remarquables par leur longueur et leur épaisseur. Le poil étoit noir, passant dans quelques endroits au brun; le museau en avant les yeux étoit d'un blanc sale. Il y avoit à l'angle inférieur de chaque œil, une tache blanche; et sur la poitrine une autre tache de la même couleur en forme de V.

Cet ours vit dans les pays montagneux de l'Inde choisit les lieux herbeux et voisins des bois, se retire dans les cavernes et creuse la terre avec ses griffes. Il paroît que sa nourriture favorite consiste en fourmis blanches, et qu'il y joint des fruits d'un palmier (*Borassus flabelliformis*), du riz et du miel. Il va par couples auxquels se joignent un ou deux petits, qui montent sur le dos de leur mère lorsqu'ils sont en danger. Dans quelques endroits on assure qu'ils attaquent les hommes, mais seulement après avoir été poursuivis.

(DESM. et s.)

OURS D'AMÉRIQUE. V. **OURS NOIR.** (s.)

OURS BLANC. Race dans l'espèce de l'**OURS BRUN** (*ursus arctos*). (V. ce mot) On ne la trouve que dans les pays septentrionaux de l'ancien continent. On ne doit pas la confondre avec l'*Ours blanc de mer*. (s.)

OURS CRABIER. V. **RATON CRABIER.** (s.)

OURS DORÉ. Celui qui a la teinte fauve de la tête et du corps plus claire et en même temps plus vive. C'est une variété individuelle dans l'espèce de l'**OURS BRUN**. (s.)

OURS FAUVE. Variété de l'**OURS BRUN**. V. ce mot. (s.)

OURS FOSSILES. Plusieurs parties de l'Allemagne, et notamment le Hartz, la Franconie et la Hongrie, renferment des cavernes naturelles plus ou moins vastes, plus ou moins garnies de stalactites d'albâtre, et qui sont célèbres depuis long-temps à cause des nombreux ossemens qu'elles renferment, et qu'on a tantôt attribués à l'espèce humaine, tantôt à l'espèce fabuleuse de la *Licorne*.

Ces cavernes gisent presque partout dans des massifs stratifiés de calcaire coquillier assez ancien, et qui est de la nature de celui qui compose la chaîne du Jura. Ce calcaire caractérisé par les coquilles d'espèces maintenant perdues, qu'il renferme, l'est encore par son aspect, qui offre presque toujours des escarpemens perpendiculaires, et par les cavités naturelles qu'il recèle dans ses couches, et desquelles sortent communément des sources considérables.

Les cavernes à ossemens de l'Allemagne ont leur intérieur le plus souvent divisé en grandes salles séparées les unes des autres par des passages très-étroits et si bas, qu'il est difficile de croire que les animaux dont y rencontre les débris, aient pu y pénétrer d'eux-mêmes, à moins d'imaginer que ces pas-

sages ne se soient rétrécis depuis le temps où le dépôt de ces débris a eu lieu, par l'effet de l'infiltration des eaux chargées de matières calcaires, qui y auroient déposé des couches d'albâtre.

Parmi les cavernes du Hartz, la plus anciennement célèbre est celle de Bauman, située dans le pays de Blakenbourg, qui appartient au duc de Brunswick, au sud de la ville de ce nom, à l'est d'Elbingerode et au nord du village de Rubeland. Une seconde, dite la *Caverne de la Licorne*, est assez voisine de la première, au pied du château de Scharzfelds, dans la partie de l'électorat d'Hanovre qui se nomme le duché de Grubenhagen, et à peu près sur la dernière pente méridionale du Hartz. Quelques autres encore appartiennent à la chaîne du Hartz, notamment celles de Hartzbourg, sous le château de ce nom; celle d'Ufftrungen, dans le comté de Stolberg; celle appelée *Trou du voleur*, au même voisinage, etc.

Parmi celles de la Hongrie, on remarque les cavernes qui sont situées dans le comté de Liptow, sur la pente méridionale des monts Crapacks, et qu'on connoît dans le pays, sous le nom de *Grottes des Dragons*.

Mais les cavernes les plus riches en ossemens, sont celles de Franconie, qui ont été décrites par Esper. Une grande partie d'entre elles est située dans le petit bailliage de Streiberg, dépendant du pays de Bareuth, mais enclavé dans celui de Bamberg. La principale de toutes est celle de Gaylenreuth, sur la rive gauche du ruisseau appelé Visent, au nord-nord-ouest du village dont elle tire son nom. Elle est divisée en six grottes séparées par des étranglemens. On observe en outre, dans le même canton, la caverne de Belle-Roche, qui contient sept grottes continues; celle de Roche-Fontaine (*Bronnenstein*), celle du Nobberg, celle du Wizerloch, celle de Wunder-Hæhle; enfin celle de Klaustein, et à quelque distance celles de Mokas, Rabensteins, Kirch-Ahorn, Zewig, Hohen-Mir-Schfeld.

Il y a aussi quelques cavernes en Westphalie.

Dans toutes ces cavernes, les os sont détachés, épars, en partie brisés, mais jamais roulés, un peu plus légers et moins solides que des os récents, contenant encore beaucoup de gélatine, et nullement pétrifiés. Ils sont enveloppés par une terre endurcie, mais encore facile à briser, contenant aussi des parties animales quelquefois noirâtres, et imprégnée d'albâtre. Les os sont souvent soudés entre eux, ou leurs cavités sont remplies par cette matière incrustante.

Le nombre de ces débris est très-considérable dans quelques-unes des cavernes que nous venons de nommer, et notamment dans celle de Gaylenreuth. Ils sont épars et mêlés,

et appartiennent, ainsi que M. Cuvier l'a reconnu, à de grandes espèces carnassières qui n'existent plus, notamment à des chats de la taille de la panthère, à une hyène, à deux chiens etc.; mais les trois quarts et davantage appartiennent à des ours. Aucune espèce d'animaux herbivores ni marins ne s'y rencontre.

Le bon état de conservation de ces os et l'humus qui les entoure, prouvent qu'ils n'ont point été roulés par la mer, ou entraînés par des inondations. — L'absence de ces mêmes os dans la roche, qui forme les parois des cavernes, indique assez que ces cavernes ne sont pas le résultat d'une dissolution de cette roche, qui auroit respecté les ossemens qu'elle contenoit. — Il ne reste plus qu'une supposition probable; c'est que ces animaux habitoient ces demeures, et qu'ils y mouroient paisiblement. Mais ce qui est difficile à concevoir, c'est cette réunion d'espèces inconnues, ou dont les analogues les plus rapprochés vivent dans des contrées très-éloignées de celles où l'on trouve leurs débris, et sous des climats si différens.

Beaucoup d'auteurs ont écrit sur ces ossemens que le vulgaire supposoit de licorne; ce qui fait qu'on leur a prêté des propriétés merveilleuses, et qu'on les a employés pendant long-temps en pharmacie. M. Cuvier (*Ann. du Mus.*) donne un exposé succinct des travaux de J. Paterson, Hayn, Henry Vollgnad, Mylius, Leibnitz (*protogea*), Bruckmann, Kundmann, Walch, Esper, Fuchs, Camper, Rosenmuller, Hunter et Blumenbach, en s'attachant à faire connoître leur opinion sur l'identité ou la différence des ours des cavernes avec les espèces d'ours vivans, et notamment le brun et le polaire. Hunter, par exemple, dit, mais assez vaguement, que les diverses têtes d'ours des cavernes diffèrent autant entre elles, qu'elles diffèrent de celles de l'ours polaire, et que toutes ces dissemblances ne surpassent point celles que l'âge peut produire dans les animaux carnassiers. Blumenbach, au contraire, en distingue bien nettement deux espèces, l'une qu'il nomme *ursus spelæus*, et la seconde, *ursus arctoïdæus*; et il les considère toutes deux comme différentes de l'ours blanc polaire et de l'ours brun (*Ursus arctos*), quoique cependant la dernière se rapproche de celle-ci sous divers rapports. M. Cuvier, après avoir exposé les moyens qu'il a eus à sa disposition pour décider la question, se livre d'abord à l'examen des caractères des espèces vivantes qu'il borne à trois bien certaines, quoiqu'il fasse connoître que parmi les ours d'Europe, il existe une variété noire, ou plutôt noirâtre, qui ayant la partie frontale fort aplatie et même concave, tandis qu'elle est bombée dans l'ours brun proprement dit, pourroit bien être considérée comme une espèce différente. Ensuite il

compare les squelettes des fossiles à ceux des espèces vivantes, et il résulte de cette comparaison que les crânes et quelques-uns des grands os, les humérus et les fémurs par exemple, diffèrent assez entre eux pour que l'on doive croire qu'ils ont appartenu à deux espèces différentes, savoir :

1.^o L'OURS DES CAVERNES, *Ursus spelæus*, Blum. C'étoit le plus commun; sa taille avoit au moins un cinquième de plus que celle des plus grands ours vivans connus(1). Son caractère principal consistoit dans la forte élévation de son front au-dessus de la racine du nez, et dans la présence de deux bosses convexes sur ce front, ainsi que dans la grande saillie et le prompt rapprochement des crêtes temporales, ce qui rendoit la crête sagittale d'autant plus longue. (Les ours noirs d'Europe et d'Amérique s'en rapprochent sous cette dernière considération; mais ils n'ont point les bosses du front; et l'ours polaire, qui en manque également, a les crêtes du crâne beaucoup moins prononcées.)

2.^o OURS A FRONT PLAT, *Ursus arctoidæus*, Blum. Cette espèce étoit, comme la première, plus grande que toutes les espèces vivantes. Elle avoit particulièrement de la ressemblance avec l'ours noir d'Amérique; mais elle étoit d'un tiers plus volumineuse, son museau étoit plus allongé à proportion et avoit moins d'élévation verticale.

L'une et l'autre de ces espèces sont d'ailleurs caractérisées par le manque de la petite dent ou fausse molaire que l'on trouve dans les ours vivans derrière les canines.

Ce qui tend encore à établir que ces ours sont de deux espèces, c'est qu'on a trouvé de grands os, tels que des humérus et des cubitus, qui, différant notablement entre eux, ne pourroient pas être rapportés à une seule.

Un humérus qui n'a pu appartenir qu'à un ours, et trouvé dans la même caverne, a un trou particulier qu'on ne remarque point dans les humérus des deux espèces que nous venons de citer, ce qui a engagé M. Goltz à le considérer comme ayant appartenu à une troisième. (DESM.)

OURS FOURMILIER, des Espagnols du Paraguay. C'est le TAMANOIR, espèce de FOURMILIER. Leur petit *Ours fourmilier* est le *tamandua*, autre espèce du même genre. (DESM.)

OURS ROUGE. Variété de l'OURS BRUN.

OURS ROUX. C'est aussi une variété de l'OURS BRUN. (S.)

OURS TERRESTRE. Aux bords de la Caspienne, on appelle ainsi le CAMPAGNOL ZOCOR. (DESM.)

OURS MANGEURS DE FOURMIS. Race d'ours que Wormius dit exister en Norwège. V. OURS BRUN. Quelques

(1) Les grands ours gris d'Amérique exceptés.

auteurs ont aussi donné cette dénomination, en latin *ursus formicarius*, au FOURMILIER TAMANOIR. V. ce mot. (s.)

OURS MARIN. V. OURS BLANC DE MER. (s.)

OURS MARIN (*Phoca ursina*, Linn.), espèce de PHOQUE, par conséquent animal fort différent de l'*ours blanc de mer*, auquel on a également attribué la dénomination d'*ours marin*. V. l'article PHOQUE. (s.)

OURS DE LA MER GLACIALE. Le même que l'**OURS BLANC DE MER**. V. cet article (s.)

OURS A MIEL, *Oso melero*, des Missionnaires de la Nouvelle Grenade et du Rionegro. C'est le KINKAJOU POTO.

OURS NOIR. Le vrai *ours noir* est particulier au nouveau monde. L'on donne aussi ce nom à une race de notre continent, plutôt noirâtre que noire, dans l'espèce de l'*ours commun*. V. OURS D'AMÉRIQUE. (s.)

OURS RATON. V. RATON et AGONARAPOPE. (s.)

OURSAGNE. Nom de la FÉTUQUE VARIABLE, dans les Pyrénées. (B.)

OURSE. La femelle dans l'espèce de l'**OURS**. (s.)

OURSE. Les astronomes ont donné ce nom à deux constellations septentrionales. Pour les distinguer, on appelle l'une la *grande ourse*, et l'autre la *petite ourse*.

La *grande ourse* est située au voisinage du pôle nord, et demeure constamment au-dessus de notre horizon, c'est-à-dire qu'elle ne se couche jamais à notre égard.

La *grande ourse* est aussi connue sous le nom de *grand charriot*. C'est une des quarante-huit constellations formées par Ptolémée.

La *petite ourse* est la constellation boréale la plus voisine du pôle nord, et qui dans nos contrées septentrionales demeure toujours sur notre horizon.

On appelle *queue de la petite ourse*, la dernière étoile de seconde grandeur qui se trouve tout près du pôle, et qu'on connoît généralement sous le nom d'*étoile polaire*.

La *petite ourse* est aussi appelée le *petit charriot*. C'est une des quarante-huit constellations formées par Ptolémée. (LIB.)

OURSIN, *Echinus*. Genre de vers *échinodermes*, dont les caractères sont: d'avoir un corps orbiculaire, couvert d'une croûte osseuse, garnie d'épines mobiles et de plusieurs rangs longitudinaux de pores, par où sortent des tentacules; une bouche toujours inférieure, ou centrale, ou excentrique, ou marginale.

Ce genre, très-naturel, est fort voisin des ASTÉRIES, par la conformation et les mœurs des espèces qui le composent. Il a été connu des anciens, sous les noms d'*eschinos*, d'*echinomêtra*, de *spatagus*; et il l'est actuellement, sur les côtes de France,

sous ceux de *hérisson*, de *châtaigne de mer* et d'*oursin*. Ce dernier a prévalu parmi les savans.

Une croûte calcaire qu'on appelle *test*, mais dans laquelle il entre plus de matière animale que dans les coquilles, recouvre les *oursins*. Aussi, cette croûte, quoique épaisse, fléchit-elle souvent sous le doigt. Elle a beaucoup de rapports avec l'enveloppe des *crustacés*, et on verra bientôt que ces animaux en ont aussi quelques-autres avec ceux de cette famille.

Bruguière a fait une classe pour les OURSINS et les ASTÉRIES (*Voyez à l'article VERS ÉCHINODERMES*); Cuvier les a réunis aux ZOOPHYTES, avec quelques autres mollusques de Linnæus; Lamarck les a placés dans un ordre particulier. Ils avoient été rangés par Aristote, Pline et autres anciens naturalistes, parmi les coquilles multivalves. Klein, qui en a fait une monographie très-digne d'estime, et Muller, qui connoissoit si bien les animaux invertébrés, ont imité ces derniers.

En effet, l'enveloppe des oursins est composée d'un très-grand nombre de pièces; on en a compté neuf cent cinquante sur un seul individu, probablement de l'OURSIN ESCULENT. Ces pièces sont réunies les unes contre les autres, par juxtaposition et par apophyse simple. Leur forme, leur grandeur et leur nombre varient dans chaque espèce, et dans la même espèce, il y en a de différentes formes et grandeurs, selon le lieu où elles sont placées; mais ces pièces sont toujours régulières, semblables et également disposées dans les places correspondantes. Dans l'OURSIN MILIAIRE, par exemple, les lignes de juxtaposition sont droites, et le milieu de l'épaisseur du test est chargé alternativement de chaque côté, de tubercules et de points enfoncés qui entrent les uns dans les autres. Les pièces principales sont des hexagones allongés et réguliers, et les secondaires des pentagones irréguliers, très-petits.

La forme des oursins, jointe à l'espèce de leurs sutures et à la nature de leur test, présente beaucoup de rapports avec la tête de l'homme. On dit la nature du test, parce qu'en effet ce test ne croît pas par juxtaposition de molécules calcaires, comme dans les coquilles, ni par un renouvellement, comme dans les crustacés, mais par intus-susception, comme dans les os des animaux. Il est des oursins presque coniques, d'autres très-aplatis. La plupart ont le bord entier: quelques-uns l'ont divisé ou digité d'un côté. Leur surface est ordinairement très-rugueuse; mais il en est cependant qui l'ont unie. Des espèces, parmi les aplaties, sont perforées par de larges trous, ordinairement ovales ou allongés, réguliers ou

irréguliers , qui varient en nombre entre deux et six , et qui ; sans doute , donnent passage à des organes qui ne nous sont pas connus. Il en est qui ont au sommet de petits trous qui doivent aussi avoir un usage particulier. Tous sont percés , tantôt depuis le sommet jusqu'à la bouche , tantôt dans une partie seulement de cette longueur , de plusieurs rangées de trous qui servent au passage des tentacules de l'animal qui l'habite. Ces rangées sont ordinairement accolées deux par deux , quelquefois trois par trois , rarement plus. Leur réunion porte le nom d'*ambulacre* , parce qu'on l'a comparée à une allée disposée pour être plantée d'arbres. Il y a ordinairement cinq ou dix de ces ambulacres sur les oursins , rarement moins ou plus. Tantôt ils sont solitaires , tantôt ils sont accolés deux à deux. Ils ont produit un compte de trois mille huit cent quarante trous dans l'*oursin esculent* , qui en a dix. Ils sont bien moins nombreux dans d'autres espèces.

Les oursins sont , en outre , plus ou moins chargés de tubercules arrondis , placés sur des mamelons qui servent d'emboîtement à des épines mobiles , dont on parlera ci-après. Ces tubercules forment des rangées divergentes d'inégale longueur et disposées par masse , c'est-à-dire , qu'il y a entre une certaine quantité de ces rangées , des espaces vides. Ces rangées marchent assez ordinairement comme les ambulacres , qu'elles accompagnent toujours ; elles sont doubles , lorsqu'elles sont doubles ; triples , lorsqu'elles sont triples , etc. On a compté quatre mille cinq cents tubercules sur l'*oursin esculent*.

Les pointes ou les épines des oursins sont placées sur ces tubercules ; les grands en portent de grandes ; les petits , de petites ; elles y sont articulées par le moyen d'une membrane qui recouvre le tout , mais dont on ne voit pas facilement la communication avec le corps de l'animal. Ces épines varient en forme , en grandeur et en nombre , selon les espèces ; elles ont toutes à leur base un tubercule légèrement excavé , de manière qu'elles peuvent prendre toutes les positions entre la perpendiculaire et l'horizontale , et ce avec la plus grande facilité , et sans se gêner réciproquement. Elles servent à la marche et à la défense de l'animal. Comme elles ne tiennent que par une membrane à la coquille , elles tombent très-facilement après la mort de l'animal , et il est très-rare de les trouver aux oursins que l'on apporte des pays éloignés , pour les collections d'histoire naturelle. Les naturalistes ont été forcés , en conséquence , de ne les employer que secondairement dans leurs descriptions , quoiqu'elles dussent , par leur importance , être mises au premier rang. C'est pourquoi on ne les trouvera que très-rarement mentionnées dans le

développement des espèces. Une autre considération les a encore plus autorisés à en agir ainsi ; c'est que le nombre des espèces fossiles d'oursins est aussi et même peut-être plus considérable que celui des espèces marines, et que, comme elles n'ont jamais leurs épines, on auroit été privé de les décrire si on avoit voulu faire entrer ces épines dans l'exposé des caractères spécifiques.

La coquille des *oursins* a toujours deux grandes ouvertures, une pour la bouche, et l'autre pour l'anus. La première est constamment en dessous ; mais la seconde est tantôt en dessus, tantôt sur les côtés, tantôt en dessous. Cette diversité de position de l'anus a fourni à tous les naturalistes méthodiques, les moyens de subdiviser le genre, et à Lamarck et autres, ceux d'en faire onze genres distincts, savoir : OURSIN, SCUTELLE, CLYPÉASTRE, FIBULAIRE, ECHINONÉE, GALÉRITE, ANANCHITE, SPATANGUE, CASSIDULE, NUCLÉOLITE et CIDADRITE. Voy. ces différens mots.

L'ouverture de la bouche des oursins, ainsi que celle de leur anus, varient aussi beaucoup dans leur forme. Toutes deux sont fermées, soit par les organes de la mastication, soit par des écailles operculaires, dont les différences ne sont pas encore bien connues, mais qui cependant peuvent plus ou moins se rapporter à la description suivante :

La bouche de l'*oursin miliaire* est composée de dix dents presque triangulaires, qui sont réunies deux par deux, et dont le dos est courbe et fort large ; le côté inférieur est fendu en dents de peigne très-serrées, et est prolongé en dehors ; entre chaque réunion de dents se voit une autre dent linéaire, courbe, plus longue et plus solide qu'elles ; cette dent est retenue par l'élargissement du dos des deux autres, et ne peut s'écarter plus qu'elles ; mais il n'y a pas d'obstacles de rapprochement entre elles. On peut les appeler *dents canines*. Ce sont elles qui sont destinées à porter les premiers coups, à tuer et écraser les animaux, que les dents à peigne sont chargées de mâcher ensuite. Il y en a une à chaque paire de dents, et par conséquent cinq en tout. Ces organes, privés de la chair ou des muscles qui les font mouvoir, ressemblent assez à la carcasse d'une lanterne à laquelle Aristote les a comparés. On ne peut ici décrire en détail la forme des mâchoires principales, des os accessoires, et encore moins des muscles qui font mouvoir tout cet appareil, lequel est engrené sur des apophyses très-saillantes qu'on voit accolées deux par deux dans l'intérieur au bas des ambulacres.

L'anus, dans le même oursin, est positivement opposé à la bouche, c'est-à-dire vertical ; il est fermé par quatre écailles

triangulaires , fortifiées en dehors par quelques épines extrêmement courtes et différentes des autres.

L'intérieur des oursins est presque complètement rempli par cinq ovaires allongés , contenant des millions d'œufs , et par un long intestin , tantôt renflé , tantôt étranglé , qui va en se contournant sur lui-même de la bouche à l'anus. Le reste ne contient que des membranes ou des muscles membraneux difficiles à caractériser ; aussi l'animal de l'oursin , considéré anatomiquement , est-il imparfaitement connu.

Réaumur , dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences* , année 1712 , a donné un Mémoire sur les oursins , dans lequel il fait connoître les vrais organes de leur mouvement. Il en résulte que les oursins emploient leurs épines pour marcher , soit sur le côté plat , comme cela est le plus ordinaire , soit en roulant sur les côtés , ou même sur le dos. Comme ces épines sont susceptibles , ainsi qu'on l'a dit , de s'incliner de tous côtés , beaucoup peuvent servir en même temps , et toutes agissent , les unes comme pieds qui portent le corps en avant , les autres comme points d'appui qui s'opposent à son retour. Il en résulte encore que les tentacules servent uniquement à fixer les oursins aux corps solides.

Ces tentacules , dont il n'a encore été parlé qu'en passant , sont des filets charnus qui sortent du corps de l'animal par les trous des ambulacres , et y rentrent au gré de l'animal. Leur longueur , dans leur plus grande extension , est toujours plus considérable que celle des épines ; elles possèdent éminemment , à leur extrémité , la faculté de faire à volonté l'office de ventouse , c'est-à-dire , de s'appliquer par la succion aux corps solides , de mettre , pour ainsi dire , l'animal à l'ancre. Ces tentacules , comme on peut le voir dans les oursins vivans et dans ceux dont les ambulacres sont à découvert , sont beaucoup plus nombreux aux environs de la bouche qu'ailleurs , parce que la position horizontale est la plus naturelle à ces animaux , et que c'est celle où ils s'arrêtent le plus souvent. Ils fixent l'oursin avec tant de force sur les rochers , que , lorsqu'on veut l'enlever , on les casse plutôt que de les faire lâcher prise.

Les oursins sont ovipares , et jettent leur frai au printemps ; mais on n'est pas encore instruit du mode de leur génération. On pourroit soupçonner , par analogie , que ce mode se rapproche de celui des crustacés. Ils vivent de tous les animaux marins qu'ils peuvent saisir ; mais c'est principalement sur de jeunes coquillages et sur de petits crustacés qu'ils fondent leur subsistance. Comme ces derniers sont ordinairement très-alertes dans leurs mouvemens , il devient difficile aux oursins de les prendre ; mais lorsqu'une fois un de ces ani-

maux s'est laissé atteindre par un ou deux des tentacules de leur ennemi , il est bientôt saisi par un grand nombre d'autres , et sur-le-champ il est conduit vers la bouche , dont l'appareil se développe , et le réduit en bouillie. J'ai vu une fois cette manœuvre sur les côtes d'Espagne , et elle a été si prompte , qu'à peine ai-je pu en saisir la principale circonstance.

On trouve des oursins dans toutes les mers. On en rencontre plusieurs espèces sur les côtes de France. Ils se tiennent pendant l'été tout-à-fait sur la côte ; et souvent même dans les lieux qui sont dans le cas d'être mis à sec à la marée descendante ; mais pendant l'hiver ils rentrent dans le fond des eaux , et on n'en voit presque plus. Une seule espèce sert à la nourriture de l'homme , c'est l'*oursin esculent*. On le mange positivement comme on mange les œufs frais , avec des mouillettes , après l'avoir fait cuire et l'avoir cerné en dessous avec des ciseaux. On est dégoûté d'abord de ce mets , qui ressemble à du pus , et qui a le goût des *écrevisses* ; mais on s'y accoutume bientôt. Il donne ordinairement un petit cours de ventre à ceux qui n'en ont pas l'habitude.

J'ai déjà dit qu'on trouvoit des *oursins fossiles* , et même en grande quantité. C'est principalement dans les roches calcaires secondaires ou dans les argiles primitives , dans les mêmes cantons que les BÉLEMNITES et les AMMONITES , qu'il faut les chercher. On en trouve aussi dans les craies , au milieu des terrains à couches. Ordinairement il n'y a que le moule intérieur , mais quelquefois la coquille semble conservée , quoique détruite , parce qu'il s'est formé , par infiltration , ou , selon Patrin , par recombinaison de molécules calcaires , une autre coquille , qui diffère de la première en ce que sa cassure offre des fragmens rhomboïdaux. Il est extrêmement rare d'en trouver avec leurs pointes : on en a cependant des exemples. Ces pétrifications sont plus souvent siliceuses que calcaires , et celles qui sont restées calcaires fournissent la preuve du concours de la matière animale dans la formation de la silice ; car on voit fréquemment une fusée de pierre à fusil sortir de leur bouche , et s'étendre plus ou moins loin. On n'en trouve que rarement , et même que de petites , dans les terrains analogues à ceux de Grignon et de Courtagnon.

Les pointes pétrifiées d'oursin ont joui autrefois d'une grande réputation , comme amulettes. Aujourd'hui , on les ramasse à peine ; car à mesure que la science se perfectionne , on recherche peu ce qui n'apprend rien ; et une partie détachée d'un animal inconnu ne peut pas signifier grand chose. On en voit beaucoup de figurées dans les ouvrages des ory-

tographes , et dans Klein. Quelques-unes ont été appelées *pierres judaïques*. On a prétendu que les BÉLEMNITES étoient aussi des pointes d'oursin ; mais c'est une erreur.

Les oursins , tant marins que pétrifiés , ont fait la matière d'une monographie de Klein , comme on l'a déjà observé ; monographie qui a été tellement augmentée par Leske , dans une nouvelle édition , qu'on peut la regarder comme un ouvrage nouveau. Ces auteurs divisent et subdivisent les espèces en tant de manières , que plusieurs sections ne sont composées que d'une ou deux espèces. C'est certainement un abus , mais que Linnæus semble avoir consacré en l'adoptant. L'ouvrage de Klein n'en est pas moins fondamental , et la grande quantité d'espèces qu'il a figurées le rendra toujours indispensable à ceux qui voudront étudier ce genre.

On compte plus de cent espèces d'oursins figurés ou décrits , dont la moitié est fossile. On se demande , sans doute , pourquoi une si grande proportion de fossiles dans ce genre ? Cette question a été examinée ; mais comme la réponse n'est fondée que sur des hypothèses , je dois me dispenser de l'analyser ici ; il faut attendre de nouveaux faits.

Les espèces les plus saillantes ou les plus communes parmi les *oursins* , sont :

Dans la division à anus supérieur et vertical :

L'OURSIN ESCULENT , qui est hémisphérique , globuleux ; qui a dix ambulacres , les rayons à tubercules peu prononcés , et les épines blanches et violettes. Lamarck le fait servir de type à son genre *oursin* proprement dit. V. sa figure pl. G 25.

L'OURSIN MILIAIRE est hémisphérique , aplati ; a dix ambulacres ; ses rayons ont deux rangs de tubercules ; ses épines sont striées , blanches , violettes ou verdâtres. Il se trouve dans les mers de l'Inde. Sa figure se voit dans Rumphius , tab. 13 B. C. Il se rapproche beaucoup du précédent , mais est cinq à six fois plus gros.

L'OURSIN MELON DE MER est conique , marbré et fascié de rouge et de jaune. On le trouve dans la Méditerranée. Gualtiéri l'a figuré sous le nom d'*echinometra* , pl. 107 E. C'est une des plus belles espèces connues. Il se mange comme les précédentes.

Il en est de même de l'OURSIN SARDIQUE.

L'OURSIN BORG-ÉPIC , *Echinus cydaris* , Linn. , est légèrement aplati , a les ambulacres sinueux , les épines très-longues et striées. On le pêche dans la Méditerranée. Gualtiéri l'a figuré pl. 108 D. C'est le type du genre CIDARITE de Leske et de Lamarck.

L'OURSIN DES ROCHERS , qui est hémisphérique , aplati , a les pores des ambulacres en arcs obliques à la base , et

droits au sommet ; les épines brunes à la base , et violettes à la pointe. Il se trouve dans la Méditerranée et la mer des Indes.

L'OURSIN IMPÉRIAL est légèrement aplati ; a les ambulacres onvés , pourpres ; les grandes épines légèrement ventruées , striées et annelées de blanc à leur sommet. On le trouve dans la Méditerranée. Dargenville l'a figuré pl. 25. Il entre dans le genre CIDADRITE de Lamarck.

L'OURSIN DIADÈME est hémisphérique , aplati ; a cinq ambulacres tortueux et linéaires ; les rayons alternes à deux rangs de gros tubercules. Il se trouve dans l'Océan. Lamarck le fait servir de type à sa seconde division des CIDADRITES.

L'OURSIN PORTE-CHAUME , *Echinus calamarius* , Pallas , est épineux et sétifère. Ses épines sont très-longues , fistuleuses , striées transversalement et fasciées de blanc et de vert-brun. On le trouve dans la mer des Indes. Pallas l'a figuré dans ses Mélanges de Zoologie , tab. 2 , n.º 4-8. Il entre dans le genre CIDADRITE.

L'OURSIN RAYONNÉ est orbiculaire , très-large , très-aplati ; a les ambulacres saillans. Il vient des mers de l'Inde. Séba l'a figuré tab. 14 , n.º 1-2. Il fait partie du genre CIDADRITE.

L'OURSIN NOIR est hémisphérique , ovale , aplati ; a les épines tronquées , très-courtes , obtuses ; celles du bord en massue comprimée. Il se trouve dans la mer des Indes.

L'OURSIN CORONAL est hémisphérique , orbiculaire ; a dix rayons de tubercules alternativement grands et petits ; des mamelons épars ; les ambulacres plats , se réunissant par paires. Il se trouve fréquemment fossile en Europe.

Dans la division à anus en dessous.

L'OURSIN VULGAIRE , qui est orbiculaire , a dix ambulacres , dont deux toujours plus rapprochés que les autres. V. sa fig. pl. G 25. Il se trouve très-fréquemment fossile en Europe. Il sert de type au genre GALÉRITE de Lamarck.

L'OURSIN ROSACÉ est aplati , ovale , presque rond ; a cinq ambulacres ovales , ponctués sur toute leur surface. Il se trouve dans la mer des Indes , et dans celle d'Amérique. Il sert de type à la première section du genre CLYPÉASTRE de Lamarck.

L'OURSIN ÉLEVÉ est presque conique ; a les ambulacres allongés , le bord épais , arrondi. On le trouve en Italie dans l'état fossile. Sa forme extrêmement bombée au centre et aplatie sur les bords le rend fort remarquable. Il fait partie du genre CLYPÉASTRE de Lamarck.

L'OURSIN CYCLOSTOME est ovale , oblong , couvert de granulations , avec cinq trous en dessus , et la bouche ronde. Rumphius l'a figuré pl. 14 D. On le trouve dans la mer des

Indes. Leske et Lamarck l'ont fait servir de type au genre ECHINONÉE.

L'OURSIN CONIQUE, *Conulus albo galerus*, Leske, est conique ; a les ambulacres au nombre de dix, accompagnés de séries de tubercules très-petits et percés ; l'anus presque marginal. Il est très-commun en France dans les craies. Lamarck le place parmi ses GALÉRITES.

L'OURSIN PENTAPORE a le bord sinueux ; les ambulacres émarginés à leur extrémité ; l'anus et la bouche très-rapprochés, et est percé d'outré en outré par de grands trous. Voy. sa figure pl. G. 25. Il sert de type au genre SCUTELLE de Lamarck, et au genre ECHINODISQUE de Leske.

L'OURSIN DENTÉ, *Echinus dentatus*, Leske, est aplati avec le bord postérieur denté. On le trouve dans la mer des Indes. Rumphius l'a figuré pl. 14, n.º 1. Il entre dans le genre SCUTELLE de Lamarck.

L'OURSIN DOUBLE ENTAILLE est en cœur, orbiculaire, comprimé ; la partie la plus large entaillée des deux côtés Rumphius l'a figuré pl. 14 F. Il vit dans la mer des Indes. Lamarck le place parmi ses SCUTELLES.

L'OURSIN À DIX DOIGTS est antérieurement orbiculaire, avec quatre trous oblongs très-petits, et dix dentelures très-profondes au bord opposé. On ignore sa patrie.

L'OURSIN CRANIOLAIRE est antérieurement globuleux, postérieurement à cinq angles saillans ; le tour elliptique ; la base un peu plus étroite ; les côtés sillonnés ; les ambulacres saillans ; le sommet excentrique. Il se trouve dans la mer des Indes, et fréquemment fossile en Europe.

Dans la division à anus latéral, avec des tentacules en pinceaux autour de la bouche.

L'OURSIN ÉCUSSON est presque carré, convexe, plus large du côté de l'anus, avec cinq ambulacres complets. On le trouve seulement dans l'état fossile. C'est l'*echinobrissus* de Breynius, l'*echinites* de Langius, le *spatagus depressus* de Leske, tab. 31, fig. 1-2. Lamarck l'a fait servir de type à son genre NUCLÉOLITE.

L'OURSIN PLACENTA est presque conique ; a dix rayons de tubercules alternativement grands et petits ; cinq ambulacres aplatis, ouverts à leur pointe. Il se trouve dans les mers de l'Europe méridionale.

L'OURSIN CŒUR DE SERPENT est convexe ; a les ambulacres creux, avec quatre rangs de pores à cinq rayons de tubercules. Il se trouve fossile en Europe.

L'OURSIN LACUNEUX est ovale, bossu, et a cinq ambulacres aplatis. Il se trouve dans presque toutes les mers.

L'OURSIN ELLIPTIQUE, *Echinus ananchites*, Linn., est oblong en cœur, presque conique avec la base plate; il a dix ambulacres et dix rayons à tubercules; la bouche ronde, entourée d'un rebord; l'anus ovale, émarginé inférieurement. Lamarck l'a fait servir de type à son genre ANANCHITE. Il se trouve fréquemment fossile en Europe.

L'OURSIN EN CŒUR est en cœur conique, a les ambulacres en faisceaux à quatre rangs de pores. Il est fréquent dans l'état fossile en France et ailleurs; vu en dessous, il présente exactement la forme d'un cœur.

L'OURSIN OVALE est ovale, écailleux; a les feuillet hexagones; le sommet nu; l'anus presque ovale. *V.* sa fig. pl. G. 25. On le trouve fossile en Europe. Il appartient au genre ANANCHITE de Lamarck.

L'OURSIN APLATI est presque également aplati des deux côtés; a dix ambulacres et autant de rayons à tubercules, dont deux sont placés dans un enfoncement. Il se trouve fréquemment fossile en Europe.

L'OURSIN SPATANGUE est ovale, bossu, et a quatre ambulacres enfoncés et sillonnés. *V.* sa fig. pl. G. 25. Lamarck le fait servir de type à son genre SPATANGUE. C'est l'*echinospatagus* de Gualtiéri, tab. 108. Il se trouve dans toutes les mers.

L'OURSIN PLASTRON est très-grand, a quatre ambulacres, dont les intervalles sont granulés, la saillie de la bouche bifide. Gualtiéri l'a figuré pl. 109 B. B. Il vit dans la Méditerranée. On l'a souvent confondu avec le précédent, dont il diffère cependant beaucoup. C'est au genre SPATANGUE de Lamarck qu'il se rapporte.

L'OURSIN A GOUTTIÈRE est oblong, en cœur, saillant à sa base postérieure; il a cinq ambulacres, l'antérieur plus profonde. Il est originaire de la mer des Indes. Rumphius l'a figuré pl. 14, n.º 2. Lamarck l'a placé dans son genre SPATANGUE.

L'OURSIN CŒUR D'ANGUILLE est en cœur, convexe, a cinq ambulacres pourvus de quatre rangs de pores qui se prolongent au-delà. Il se trouve assez souvent en état fossile dans les craies de la Champagne. *V.* SPATANGUE.

L'OURSIN DES CARAÏBES est ovale, convexe; a le sommet excentrique, percé de quatre trous; cinq ambulacres allongés, dont deux se courbent et embrassent l'anus. *Voy.* sa fig. pl. G. 25. Il se trouve dans les mers d'Amérique, et sert de type au genre CASSIDULE de Lamarck.

L'OURSIN PIERRE DE CANGRE est obtus , ovale , convexe ; a le sommet excentrique , percé de quatre trous ; cinq ambulacres ovales , lancéolés , à extrémités écartées et à deux rangs de pores ; il se trouve fossile en Europe. Il entre dans le genre CASSIDULE de Lamarck.

L'OURSIN DES ROCHERS (*Echinus saxatilis*) sert de base aux superbes travaux de M. Frederich-Tiedemann, professeur de zoologie en l'Université d'Heidelberg, qui a remporté le prix proposé par la première classe de l'Institut sur l'anatomie des mollusques. (B.)

OURSIN. On donne ce nom, dans quelques relations de voyages , au PHOQUE LION DE MER du pôle arctique. (B.)

OURSINS FOSSILES. V. OURSIN et ECHINITES. (PAT.)

OURSINE , *Arctopus*. Plante du Cap de Bonne-Espérance , à racine très-grosse , noueuse , rampante , à tige droite , très-simple , épaisse , raboteuse , nue , terminée par huit ou dix feuilles assez grandes , disposées en faisceau très-ouvert. Ces feuilles sont pétiolées , larges , planes , épaisses , nerveuses , très-profondément sinuées , presque laciniées et garnies en leurs bords de spinules sétacées , très-nombreuses , qui les font paroître comme frangées ou ciliées. Leur surface supérieure est hérissée d'épines jaunâtres très-aiguës , piquantes , fasciculées en étoile , insérées vers l'angle de chaque échancrure. Les pétioles sont larges , scabres , engagés à leur base. Les fleurs naissent du centre de ces feuilles , et sont disposées en ombelles qui diffèrent beaucoup , selon les individus. Dans certains pieds , elles sont toutes mâles , et dans d'autres elles sont hermaphrodites. Les unes et les autres sont pourvues d'involucres et d'involucelles , à cinq folioles dans les premières , et monophylles , à quatre divisions grandes et épineuses dans les secondes.

Cette plante forme un genre dans la polygamie dioécie. Il a pour caractères : un calice très-petit , à cinq divisions ; cinq pétales oblongs ; cinq étamines ; et dans les pieds hermaphrodites un ovaire inférieur subulé , hispide , surmonté de deux styles courts , réfléchis , persistans , terminés chacun par un stigmate simple ; deux semences acuminées , hispides , accolées l'une à l'autre , renfermées quatre par quatre dans l'involucre qui persiste , et dont les divisions se sont rapprochées. (B.)

OURSININS, Vicq-D'azyr. Nous avons adopté cette famille de mammifères dans le *Tableau méthodique* du 24.^e vol. de la première édition de ce Dictionnaire.

Elle répond assez exactement au genre des OURS (*ursus*), de Linnæus , et comprend ceux qui sont maintenant appelés OURS , BLAIREAU , RATON , COATI et KINKAJOU. Tous les

animaux qui y sont renfermés ont six incisives à chaque mâchoire , des canines fortes , des molaires plus ou moins tuberculeuses , surtout les dernières ; le corps assez trapu ; cinq doigts armés d'ongles acérés , à chaque patte , et la plante du pied de derrière en entier appuyée sur le sol. (DESM.)

OURSON. C'est le petit de l'OURS. (s.)

OURSON. Singe d'Amérique. *Voy.* ALOUATTE OURSON.

OURTIGO ou **OURTIGUE.** Nom de l'ORTIE dans le midi de la France. (B.)

OURTOULAN. Nom provençal de l'ORTOLAN. (v.)

OUSLÉ. Nom de l'EMÉRILLON A CULOTTES ROUSSES, *Falco rufipes*, dans le Piémont. (v.)

OUTAMARIS-ILÉ. Nom indien d'une espèce d'EUPHORBE dont le suc est âcre , mais non corrosif. (B.)

OUTAPASEU. Nom duquel , par altération , on a fait **OUTASEU.** *V.* ce mot. (v.)

OUTARDE, *Otis*. Lath. Genre de l'ordre des oiseaux *Echassiers*, de la tribu des *Di-tridactyles*, et de la famille des *Pédionomes*. *V.* ces mots. *Caractères* : Bec médiocre , un peu conique , comprimé latéralement , courbé vers le bout ; mandibule supérieure , convexe , un peu voûtée , plus longue que l'inférieure et couvrant ses bords ; narines ovales , grandes , ouvertes , situées vers le milieu du bec ; langue cartilagineuse en dedans , charnue en dehors , frangée vers le bout , à pointe dure , aiguë ; bas de la jambe dénué de plumes ; trois doigts dirigés en avant , réunis à leur base par une membrane ; pouce nul ; ongles courts , convexes et d'une médiocre longueur ; la première rémige courte , les deuxième et troisième les plus longues de toutes.

Linnaeus et Latham ont classé les *Outardes* dans l'ordre des *Gallinacés* dont elles ont le corps massif. Illiger les comprend dans son ordre des *Cursores* avec les autruches , les caoars , les pluviers , les huïtriers et divers autres oiseaux de rivage tridactyles. M. Cuvier , *Règne animal* ; en fait des *Echassiers* d'après la nudité du bas de leurs jambes , la hauteur de leurs tarses et leur anatomie ; nous nous sommes comportés de même , tant pour les *Outardes* que pour les *Cédicnèmes* et les autres oiseaux cités ci-dessus.

On voit des *Outardes* en Europe , en Afrique et en Asie ; mais non pas en Amérique ; les oiseaux auxquels on a donné ce nom dans le nord du nouveau continent sont des oies , et celui dont parle Molina ne peut appartenir à ce genre , puisqu'il a quatre doigts , quoique Latham en ait fait un *Otis*. *V.* PLOUQUEN. Les *Outardes* ne se plaisent que dans les plaines sablonneuses et rocaïlleuses. Elles nichent à terre , et leurs pe-

uits quittent le nid, courent et mangent seuls dès leur naissance. Un * indique les espèces douteuses.

* *OUTARDE proprement dite*, ou GRANDE *OUTARDE*, *Otis tarda*, Lath., pl. M. 18, fig. 1 de ce dictionnaire. C'est l'*otis* des Grecs et non l'*otos* ou l'*otus* des Latins, qui est le hibou. Plusieurs auteurs, pour n'avoir pas fait cette distinction, se sont trompés au sujet de l'outarde, à laquelle ils ont attribué des particularités qui n'appartiennent qu'aux oiseaux de nuit; Pline nous dit que les Espagnols de son temps l'appeloient *avis tarda*, à cause de sa lenteur, et les Espagnols de nos jours ont conservé ce nom, mais un peu défiguré, dans celui d'*abu-tarda*. Une quantité d'autres appellations ont été appliquées, souvent par erreur, à l'outarde, en différens temps et en différens lieux, d'où sont résultées de fréquentes méprises et la confusion dans la nomenclature, aussi bien que dans l'histoire de cette espèce.

De tous les oiseaux de nos climats, l'outarde est le plus grand. Le sexe, l'âge et d'autres circonstances, produisent des différences individuelles dans la grandeur et la grosseur. En prenant un terme moyen, l'on peut fixer la longueur ordinaire du mâle à environ trois pieds, du bout du bec à celui de la queue; l'envergure a près de sept pieds, et le poids total, vingt livres. L'on a vu de ces mâles qui pesoient vingt-cinq, trente et jusqu'à trente-six livres. Les dimensions des femelles sont d'un tiers moins fortes que celles du mâle; et leur poids n'excède pas vingt livres; il est ordinairement de dix à quinze. Il y a aussi de grandes différences entre les individus du même sexe; des mâles, quoiqu'adultes, ne pèsent que dix livres, et des femelles huit, ce qui provient du plus ou moins d'âge, et ce qui prouve que ces oiseaux sont plusieurs années à parvenir à leur entier accroissement. On pourroit vérifier cette assertion, en élevant des jeunes, si on n'éprouvoit pas des difficultés presque insurmontables quand on veut en faire l'essai, puisqu'avec les plus grands soins on ne parvient guère à les conserver vivans au-delà de deux ou trois mois.

Les mâles comme les femelles ont les doigts fort courts; les ongles courts, convexes en dessus et par-dessous, en sorte qu'en les coupant perpendiculairement à leur axe, la coupe en seroit à peu près circulaire; les ailes longues, proportionnellement au volume du corps; vingt-six pennes à l'aile, selon Brisson, trente-deux ou trente-trois selon Edwards, qui a compté sans doute celles de l'aile bâtarde; les barbes extérieures des troisième, quatrième, cinquième et sixième pennes se raccourcissent tout à coup, et ces pennes sont conséquemment plus étroites à l'endroit où elles sortent de dessous leurs

couvertures ; vingt pennes à la queue ; sous les pieds, en arrière, un tubercule calleux qui tient lieu de talon ; la poitrine grosse et ronde ; enfin, un duvet couleur de rose à la naissance des plumes. De longues plumes effilées, à barbes longues et désunies, d'un cendré clair, forment de chaque côté du demi-bec inférieur, des espèces de moustaches ou une barbe tombante sous le menton, longue de près de trois pouces ; elles manquent à la femelle. Sur les côtés du cou, il y a deux places nues de couleur violette, qui paroissent fort garnies de plumes lorsque le cou n'est pas très-étendu. Le tour des yeux est d'un blanc roussâtre ; un cendré clair colore la tête, la gorge et le cou ; le plumage est en dessus varié de noir et de roux, disposés en ondes et par taches, en dessous d'un blanc foiblement lavé de fauve. Les premières pennes des ailes sont noirâtres, les autres ont plus ou moins de blanc ; la queue, roussâtre en dessus et blanchâtre en dessous, est traversée par des bandes noirâtres et terminée de gris-blanc ; l'iris de l'œil est orangé, et le bec d'un gris-brun ; de très-petites écailles cendrées couvrent le bas des jambes et les pieds ; les ongles sont gris. Tel est le mâle sous son plumage d'hiver ; mais, comme il mue une seconde fois au printemps, sa livrée d'été présente des différences. Il est alors d'un beau roux sur la tête, le cou et la poitrine ; les bandes noires et rousses des parties supérieures, sont d'une nuance vive d'un grand éclat ; enfin lorsqu'il est dans un âge avancé, il porte, sur la poitrine comme le dindon, un bouquet de crins, longs de trois à quatre pouces. C'est de quoi on n'avoit point fait mention jusqu'à présent ; mais cela n'en est pas moins vrai, puisque M. de Riocourt, à qui nous en devons la connoissance, possède dans sa collection un individu ainsi conformé. Ce fait nous a encore été certifié par d'autres naturalistes. La femelle a la gorge et les côtés de la tête de couleur brune, et le dessus de la tête et du cou varié comme le dos.

La langue est charnue en dehors ; au dedans elle a une partie cartilagineuse qui l'attache à l'os hyoïde, comme dans la plupart des oiseaux ; ses côtés sont hérissés de pointes d'une substance moyenne entre la membrane et le cartilage ; elle est, en outre, dure et pointue par le bout. Il y a dans le palais et la partie inférieure du bec de petites glandes qui s'ouvrent dans la cavité du bec par plusieurs pores fort sensibles ; et Pallas dit, qu'il se présente sous la langue un petit trou qui sert d'ouverture à une bourse aqueuse de la grosseur d'un œuf d'oise ; l'œsophage est garni de glandes régulièrement arrangées ; le gésier est fort dur ; il y a deux cœcum, un très-grand foie et une vésicule de fiel.

Quoique les ailes de l'outarde soient peu proportionnées

au poids de son corps , elles peuvent cependant l'élever et la soutenir quelque temps en l'air ; mais cet oiseau ne peut prendre sa volée qu'avec beaucoup de peine , et après avoir parcouru un certain espace les ailes étendues. Aussi ne se plaît-il que dans les plaines découvertes , spacieuses et sèches. Sa course est très-rapide , et il fournit de longues traites sans s'arrêter , à ce que dit Montbeillard. Cette assertion est contredite par de nouvelles observations que nous devons encore , ainsi que beaucoup d'autres sur le même sujet , au judicieux et excellent ornithologiste cité ci-dessus. Selon lui , l'outarde au contraire a la démarche lourde et pesante , d'où lui est venu le nom d'*avis tarda* ; mais elle vole très-bien , qualité que lui refuse le collaborateur de Buffon , quoiqu'elle soit réelle. Elle peut faire et elle entreprend de longs voyages , ne trouvant dans sa pesanteur pas plus d'obstacles que les marouettes , et que les cailles , dont le poids , lors de leur départ , excède , relativement à la longueur des ailes , celui de cette outarde ; et qui cependant se transportent à l'automne , des contrées septentrionales de l'Europe jusqu'au sein de l'Afrique. En effet , si l'outarde ne jouissoit pas de cet attribut , comment passeroit elle , comme elle le fait , dans ses émigrations périodiques , du continent en Angleterre , dont la distance la moins éloignée est de sept lieues ? Cet oiseau ne se perche pas , et fuit le voisinage des eaux. C'est un animal très-craintif , très-défiant , et que l'on approche fort difficilement. Les campagnes maigres et pierreuses sont celles qu'il préfère ; il se nourrit d'herbes et de grains , mange aussi des vers , et , suivant quelques-uns , des grenouilles , des crapauds et de petits lézards. Dans les temps de neige ; l'écorce des arbres lui tient lieu de toute autre nourriture Il avale de petites pierres comme les autres gallinacés , et des pièces de métal , comme l'autruche.

Les outardes s'apparient au printemps ; le mâle témoigne ses désirs en piaffant autour de sa femelle , et en faisant une sorte de roue avec sa queue. L'accouplement semble être un travail pénible pour le mâle , car immédiatement après il est tellement fatigué , qu'il ne peut reprendre son vol ; alors on s'en rend aisément maître , et ce n'est que dans ce moment que les chiens peuvent le forcer ; et souvent , au lieu de fuir , il se couche à l'approche de son ennemi. Cet oiseau est tellement silencieux que personne ne dit connoître sa voix ; il ne crie même pas lorsqu'il est blessé.

La femelle pond vers le mois de mai , deux œufs de la grosseur de ceux du dindon , mais plus allongés , et tachés de brun rougeâtre sur un fond olive chargé de jaune. Elle choisit ordinairement les champs de seigle les plus fourrés ,

pour y faire sa ponte ; elle ne construit point de nid , et elle se contente de creuser un trou en terre. L'incubation dure trente jours. Les petits quittent le nid, marchent et cherchent leur nourriture dès qu'ils sont éclos. Ils ressemblent tellement dans leur premier âge à ceux du grand pluvier (IOÉ-DICNÈME) , qui habite aussi les mêmes lieux , qu'on pourroit les confondre , si l'on ne faisoit attention à la disproportion des pieds et à la différence du bec ; car les uns et les autres sont couverts d'un duvet blanc ; mais l'accroissement des outardeaux est beaucoup plus prompt , et leur plumage se forme plus tôt.

On voit communément ces oiseaux en petits groupes. De loin on les prendroit pour des troupeaux de veaux. Ils passent , dit-on , régulièrement en France au printemps et à l'automne. Mauduyt croit qu'ils n'y sont pas de passage , et qu'ils y restent pendant toute l'année, parce qu'il en a vu de jeunes, pris en été dans les plaines de Champagne. En effet, ils y nichent. Toutes les fois que l'hiver est rigoureux et la terre couverte de neige, on apporte au marché de Paris des outardes , qui viennent toutes de la Champagne ou de la Picardie. Le canton où l'on en trouve le plus , est la partie de la Champagne que l'on nomme *Pouilleuse* , surtout depuis Fère-Champenoise jusqu'à Sainte-Menehould ; quelques-unes y font leur ponte. Ces oiseaux se montrent aussi en Lorraine , dans le Poitou , dans la plaine de la Crau aux environs d'Arles , dans le Trentin , près d'Avignon , entre le Tor et Saint-Saturnin , etc., etc. Lorsque les hivers sont très-froids et les neiges abondantes, les outardes qui ne voient plus que des plaines uniformes qu'il leur faut parcourir pour trouver de quoi subsister, se répandent presque partout , à l'exception des contrées couvertes de forêts montagneuses ou aquatiques.

Les outardes arrivent en Champagne , dans les environs de Châlons , vers les premiers jours de décembre , et y restent ordinairement jusqu'au mois de mars. Elles se tiennent d'abord dans les lieux de leur arrivée, quand elles n'y sont pas inquiétées et qu'elles y trouvent la nourriture qui leur convient ; mais lorsque le froid devient trop rigoureux ou que la neige couvre totalement les campagnes , elles s'en éloignent pour chercher une température plus douce. C'est alors qu'elles se rendent dans nos contrées méridionales. Naturellement très-sauvages , elles se tiennent de préférence dans les endroits écartés de toute habitation , et ne s'approchent des villages que lorsque la forte neige les prive totalement de leur nourriture, qui alors consiste principalement dans les feuilles et la graine du chou , dans le seigle et le froment

en herbes ; aussi s'en sert-on pour les prendre au piège , ces alimens étant pour elles un mets recherché. Les outardes restent en familles jusqu'à l'hiver ; alors elles se réunissent et forment des troupes nombreuses , composées de quarante à deux cents individus ; plus elles sont âgées , plus elles montrent de défiance , et toutes agissent avec tant de précaution , qu'il est très-difficile de les surprendre et de les approcher. Rarement elles prennent leur vol du côté où le chasseur se poste ; si elles s'aperçoivent qu'il cherche à les tourner , elles n'indiquent aucune apparence d'inquiétude tant qu'elles le voient , et elles ne prennent leur vol qu'au moment où il disparoît à leurs yeux. Elles se tiennent toujours dans un lieu assez élevé , afin de pouvoir découvrir toute la plaine ; et si leur ennemi échappe à leur vue , soit en se cachant , ou bien encore en se courbant et en marchant presque à rez-de-terre , pour les approcher de plus près , elles cherchent aussitôt , d'un air inquiet , un endroit d'où elles puissent le découvrir. Un cheval , une voiture , ne sont pas toujours des moyens sûrs pour les approcher à portée de fusil , surtout à présent qu'elles ont été chassées pendant la révolution par les cultivateurs , à l'aide de leurs chevaux et de leurs charrettes. Il en est presque toujours de même , si on veut les forcer avec un chien , à moins qu'elles ne soient jeunes ou blessées ; car quoiqu'elles paroissent s'envoler difficilement , quand rien n'exige un départ précipité , elles partent aussitôt qu'elles l'aperçoivent à une certaine distance. Sa présence , même dans le lointain , les inquiète. Le chien n'est utile que lorsque la terre est couverte de verglas , parce qu'alors on peut presque les saisir à la main , ou les tuer à coups de bâton , ne pouvant ni courir , ni prendre leur aplomb afin de s'élever en l'air. *Extrait du mémoire communiqué par M. le Comte de Riocourt.*

Les pays de l'Europe au nord de la France , sont la vraie patrie des outardes ; elles sont moins nombreuses au midi. Des navigateurs anglais ont assuré qu'elles se retrouvoient en grande quantité au nord du nouveau continent , vers le soixante-quatrième degré de latitude ; mais c'est une erreur. Des oiseaux auxquels on donne ce nom à la Nouvelle-Ecosse et au Canada , sont l'oie à cravatte (*Anas canadensis*) , qui n'est connue des chasseurs que sous la dénomination de l'outarde ; c'est un fait dont un de nous s'est assuré lorsqu'il étoit dans ces contrées. Le mâle porte en Mongolie le nom de *Sakhalon* , à cause de ses longues plumes en forme de barbe.

C'est un très-bon gibier : la chair des jeunes , un peu gardée , est surtout excellente ; les cuisses sont préférées par les

gourmets. On se sert des pennes pour écrire ; comme de celles d'oie et de cygne.

Prise jeune, l'outarde s'apprivoise aisément et s'habitue à vivre avec les volailles. On lui donne, dans le premier âge, de la mie de pain de seigle, détrempée avec des jaunes d'œufs dans de l'eau et du vin ; quand elle devient plus forte, sa nourriture se prépare avec de petits morceaux de pain de seigle et de foie de bœuf, mêlés ensemble. La grosseur de l'outarde et la bonté de sa chair ont fait désirer que l'on pût parvenir à l'élever en domesticité, et il seroit intéressant d'en faire la tentative. L'humeur farouche de cet oiseau sera probablement un grand obstacle à cette espèce de civilisation, et son peu de fécondité empêchera que l'économie domestique n'en retire de grands produits. Il paroît même certain que les outardes refusent de pondre en captivité ; on s'en est assuré en Crimée, où on a réussi à élever de jeunes outardes, qui s'apprivoisent très-facilement, mais ne font jamais d'œufs. *V. les Nouveaux Voyages de Pallas dans les gouvernemens méridionaux de l'empire de Russie, tom. 2, in 4.°, de la traduction française, pag. 406.*

Chasse. — On chasse l'outarde à l'oiseau de proie.

Les levriers et les chiens courans peuvent quelquefois la forcer dans de grandes plaines, surtout quand elle est surprise au point du jour par un brouillard épais qui l'empêche de faire usage de ses ailes mouillées. En Crimée, où cet oiseau vit en troupes, principalement pendant l'hiver, on le prend souvent à la main ou à l'aide de chiens, lorsque des morceaux de glace s'attachent à ses ailes, ce qui arrive souvent dans les temps de neige et de verglas : on le porte ainsi vivant au marché. (*Pallas, à l'endroit précédemment cité.*)

Il est nécessaire d'employer la ruse pour approcher un oiseau aussi défiant à la portée du fusil. Les moyens ordinaires sont : 1.° la *vache artificielle*. (*Voyez la chasse de l'étourneau.*) 2.° La *charrette* traînée par un seul cheval, autour de laquelle on accroche des gerbes de paille qui cachent deux hommes, dont l'un conduit la *charrette*, et l'autre est armé d'un *fusil*. On avance à bon vent, et l'on se dirige obliquement jusqu'à ce que le chasseur puisse tirer les *outardes*. 3.° La *hutte ambulante*, c'est-à-dire la représentation d'un buisson d'environ six pieds de haut, exécutée par l'assemblage de branches d'arbres attachées à trois cercles et trois montans. Un chasseur placé dans cette hutte, la transporte où il veut par le moyen des cercles ; un jour ménagé sur le devant, sert pour le conduire et pour découvrir le gibier. Arrivé à portée, il pose doucement la hutte et se met en devoir de tirer. 4.° *L'affût*. Dans les endroits que fréquentent les *outardes*, le chasseur

creuse un trou en terre; il le recouvre de branchages, de plantes, de gazons, à travers lesquels il laisse de petits jours pour voir le gibier et passer le fusil. En temps de neige, on recouvre le tout d'un drap blanc ou même de neige, et, tapi dans cette hutte, le chasseur attend patiemment que les *outardes* s'approchent assez près pour les tirer. 5.° Aux filets.

L'OUTARDE D'AFRIQUE. V. OUTARDE KORHAAN.

L'OUTARDE D'ARABIE. C'est sous cette dénomination que Brisson a décrit l'OUTARDE LOLONG. V. ci-après.

L'OUTARDE BLANCHE. Prodigieusement grosse et entièrement blanche : tel est le portrait que nous a laissé le chevalier Jauna, d'une *outarde* que l'on prend, dit-il, quelquefois dans l'île de Chypre, et dont la chair est très-délicate. (*Hist. génér. de Chypre, de Jérusalem, etc.*, tom. 1, in-4.° p. 69.)

L'OUTARDE BLEUÂTRE. Nouvelle espèce d'*outarde*, observée par Levaillant en Cafrerie. (*Premier Voyage dans l'intérieur de l'Afrique*, tom. 2, in-8.° p. 226.) M. Barrow la désigne aussi comme l'un des oiseaux qu'il rencontra près des forêts de la Kaka ou Kaka-Berg en Cafrerie. (*Voyage dans la partie méridionale de l'Afrique*, trad. franç., tom. 2, p. 153.) Une teinte *bleuâtre* s'étend devant le cou, sur la poitrine et le ventre; tout le dessus du corps est roussâtre, pointillé et rayé de noirâtre. Cet oiseau est plus gros que la *petite outarde* ou *canepetière* d'Europe, et son cri imite assez bien celui du crapaud.

L'OUTARDE CANEPETIÈRE (*Otis tetrax*, Lath., fig.); pl. enl. de l'*Histoire nat. de Buffon*, n.°s 25 et 10. Quelque ressemblance de vol avec celui du *canard*, et son habitation de choix parmi les pierres, a valu à cette espèce d'*outarde* la dénomination de *canepetière*, *canepetrau* ou *canepetrotte*. Elle est beaucoup moins grande que l'*outarde proprement dite*, et n'excède pas la grosseur du *faisan*. Sa longueur est d'environ un pied et demi, son vol de plus de 18 pouces, et sa queue de quatre pouces; les ailes, pliées, s'étendent un peu au-delà des trois quarts de la longueur de la queue. Une calotte noire, rayée de roussâtre, couvre sa tête. Cette dernière couleur, parsemée de traits noirâtres, est celle des tempes et de la gorge. Au-dessous de la gorge un demi-collier blanc, dont les pointes remontent, en s'amincissant, jusque derrière la tête, est accompagné en dessous d'une bande transversale blanche, qui a elle-même au-dessous d'elle, vers la poitrine, une autre bande noire; il y a quelques taches roussâtres au-dessous du collier, et le reste du cou est noir. Le dessus du corps est agréablement varié de zigzags noirs, fauves, roussâtres et blancs; tout le dessous est blanc. Vingt-sept pennes composent l'aile, qui est variée de blanc et de noir; la queue

en a dix-huit, dont les quatre du milieu sont fauves, les autres blanches, avec des bandes noirâtres. Le bec, les pieds et les ongles sont gris. Belon a peint d'un seul mot le plumage de cet oiseau : « Qui voudra, dit-il, avoir la perspective d'une *canepetière*, s'imagine voir une *caille* beaucoup *madrée* (tachetée.) » (*Hist. nat. des Ois.*) La femelle n'a pas le double collier ; le dessus de sa tête et son cou sont mélangés de noir et de roussâtre, et les taches du dessus de son corps plus grandes que celles du mâle ; sa poitrine est d'un blanc teinté de roux. Le mâle lui ressemble pendant l'hiver et prend la livrée décrite ci-dessus, après une seconde mue qui a lieu au printemps.

La *petite outarde* se plaît dans les prairies ; aussi porte-t-elle en Italie le nom de *gallina pratajuola*, c'est-à-dire *poule des prés*. Elle fréquente aussi les champs ensemencés d'avoine, et elle se nourrit d'herbes, de grains et d'insectes. Le mois de mai est le temps de l'accouplement ; un mâle suffit à plusieurs femelles ; il les appelle par un cri particulier de désir, *brout* ou *prouit*, qu'il répète surtout la nuit, et qui s'entend de très-loin ; la place du rendez-vous est battue comme l'aire d'une grange. La ponte est de trois ou quatre œufs d'un vert luisant, et lorsque les petits sont éclos, la mère les conduit comme la poule conduit ses poussins.

Ces oiseaux ne sont ni moins farouches ni moins défiants que les *grandes outardes*. Au temps de Belon, nos ancêtres disoient *faire de la canepetière*, lorsqu'ils vouloient signaler les personnes rusées et soupçonneuses. Du plus loin que les *petites outardes* aperçoivent quelqu'un, elles s'éloignent d'un vol roide et bas à quelque distance, puis elles se mettent à courir avec une extrême rapidité. On les voit assez communément en quelques endroits de la France, comme en Normandie et sur-tout en Beauce et en Berry, entre Bourges et Châteauroux ; mais elles n'y sont que de passage, et elles vont seules ou deux à deux, excepté à l'époque de leur départ, où elles s'assemblent. Dans les pays où elles sont sédentaires, elles se tiennent l'hiver en compagnies quelquefois de quinze. En France, elles arrivent en avril et partent en automne. Elles sont très-rares en Angleterre. M. Pallas les a rencontrées fréquemment en petites troupes dans les plaines du midi de la Russie, chez les Cosaques du Jaïk et jusque dans les déserts de la Tartarie. On les voit aussi en Espagne, en Italie, particulièrement dans la campagne de Rome, en Grèce, dans l'Asie mineure, en Sardaigne où elles passent toute l'année. La chair de la *petite outarde* est noire et passe pour meilleure encore que celle de la grande espèce ; aussi est-ce un gibier très-recherché, et pour se le procurer, on

mèt en usage les mêmes ruses que l'on emploie à la chasse de la *grande outarde*. On peut encore prendre les mâles de la petite espèce en les attirant avec une femelle empaillée, dont on imite le cri.

L'OUTARDE DU CHILI. V. OUTARDE PLOUQUEN.

L'OUTARDE CHURGE, que l'on appelle aussi *outarde moyenne des Indes* (*Otis bengalensis*, Lath.), fig. pl. 250, tom. 1 des *Glanures d'Hist. naturelle*, par Edwards, a près de deux pieds de longueur totale, et vingt pouces de haut; des plumes longues et étroites lui couvrent le dessus de la tête, la gorge et le cou: elles sont noires, ainsi que celles des cuisses et des parties inférieures du corps; les joues sont d'un marron clair; le dessus du corps est d'un brun lustré, parsemé de taches noires, et cette même teinte s'étend, avec ces taches, sur la poitrine, où elle forme une large bande transversale. Les couvertures supérieures des ailes sont blanches, et leurs plumes variées de blanc, de noir et de cendré; celles de la queue ont des raies et des points noirs sur un fond brun; l'iris de l'œil est de couleur de noisette; le bec et les pieds sont blanchâtres, et les ongles noirs.

La femelle présente dans son plumage des rapports avec celle de notre *outarde* proprement dite. Sa couleur générale est d'un cendré pâle, ondulé d'une nuance plus foncée et de noirâtre; la tête, le cou et le ventre sont d'une teinte uniforme. Latham soupçonne que l'*Outarde Korhaan* (*Otis afra*) est un individu de cette même espèce, qui diffère en ce qu'il a les oreilles blanches. Cette espèce, qui porte au Bengale le nom de *charge*, se trouve dans différentes contrées des Indes orientales, où sa chair est un mets très-estimé.

L'OUTARDE A GORGE BLANCHE *Otis indica*, Lath.; fig. tab. 33 des *Illustrations* de Miller. Cette espèce a la grandeur du *grand pluvier*, la tête noire, la gorge blanche, des ondes blanches et noires sur le fond brun du dessus du corps; la queue noirâtre; le tour des yeux noir; une strie de cette couleur sur chaque côté de la tête; les parties inférieures jaunâtres, et leurs côtés blancs; les pieds d'un brun clair. On la trouve dans l'Inde, suivant Miller.

L'OUTARDE HOUBARÁ, *Otis houbara*, Lath., Shaw's *Travel.*, p. 252, pl. oppos., fig. 1. Une belle huppe renversée et tombante en arrière, une fraise non moins belle, formée de longues plumes qui naissent du cou, se relèvent et s'enflent, font de cette espèce un oiseau très-remarquable. Sa grosseur est celle d'un chapon; le bec est noirâtre, long de près d'un pouce et demi et un peu aplati; le dessus du corps d'une couleur jaunâtre, avec de petites taches brunes; les longues plumes du cou sont blanchâtres et striées de noir; les gran-

des plumes des ailes noires et marquées de blanc près du milieu ; le front et les côtés de la tête, d'un cendré roux et pointillés de brun ; les plumes de la huppe blanches ; l'occiput et le haut du cou blanchâtres et variés de brun et de cendré ; la poitrine et le dessous du corps d'un blanc pur ; la queue est jaunâtre avec trois larges bandes transversales noirâtres ; les pieds sont verdâtres.

L'*Agami d'Afrique*, dont on voit la figure dans le *Voyage de Jacq.*, pag. 24, n.^o 18, pl. 9, et que Sonnini a jugé avec raison ne pas être un véritable *agami*, me semble appartenir à cette espèce. V. AGAMI D'AFRIQUE.

On trouve cette *outarde huppée* et fraisée en Barbarie, sur les confins du désert. Elle vit comme les *outardes* de nos pays, et n'a pas moins de ruse et de défiance. On la trouve encore en Numidie, vers les confins du désert, où elle se nourrit d'insectes et de jeunes pousses de plantes.

M. le professeur Desfontaines a apporté, à Paris, un individu vivant de cette espèce, que l'on a nourri dans la ménagerie du Jardin des Plantes ; il a été peint par feu Maréchal, artiste célèbre, plus regretté encore de ceux qui l'ont connu, pour sa candeur, ses vertus et son amabilité, que pour ses talents et son esprit orné.

L'OUTARDE HUPPÉE D'AFRIQUE. V. OUTARDE LOHONG.

L'OUTARDE DE L'ÎLE DE LUÇON (fig. pl. 49 du *Voyage à la Nouvelle-Guinée*, par Sonnerat, pl. 89). M. Latham l'a jugée de la même espèce que l'*outarde huppée d'Afrique*. Elle porte en effet une huppe de même forme que celle du *lohong* ; mais cette huppe est noire dans le haut, et grise avec des bandes noires dans le bas ; d'ailleurs le plumage est gris clair, et rayé de noir sur la tête, le cou et la poitrine, brun sur le dos, les ailes et la queue, et blanc sous le ventre ; les plumes qui recouvrent le pli de l'aile sont blanches, terminées de gris ; le bec est d'un noir lavé. Tant de dissemblances ne permettent pas à Sonnini de partager l'opinion de M. Latham, et lui font regarder l'*Outarde de Luçon* et le *Lohong*, comme deux espèces distinctes et séparées. Aux Philippines, l'*outarde* observée par Sonnerat porte le nom de *Paon sauvage*.

L'OUTARDE KORHAAN, *Oüs afra*, Lath., pl. 69 du *Synopsis* de cet auteur. Le nom que nous avons conservé à cette espèce, est celui qu'elle porte dans différentes contrées du Cap de Bonne-Espérance. Les Hollandais, selon Kolbe et Sparrmann, appellent le mâle KNOR-COCK, et la femelle KNORHAN. *Voy.* ce dernier mot où Sonnini a rapporté le passage de Kolbe, au sujet de cet oiseau (passage que Brisson a mal à propos appliqué à la *peintade*). La longueur totale de cette *outarde d'Afrique* est de vingt pouces ; sa queue, composée de

quatorze pennes, est légèrement arrondie et longue d'environ cinq pouces ; le bec jaune , avec sa pointe noire ; le sommet de la tête d'un brun noirâtre, irrégulièrement barré de blanc , avec une ligne de cette couleur sur chaque côté ; une large tache blanche sur les oreilles ; le reste de la tête , le cou et tout le dessous du corps sont noirâtres ; un demi-collier blanc se fait remarquer sur le cou ; toutes les parties supérieures , une grande partie des ailes et la queue ont des stries irrégulières rousses , sur un fond d'un brun noirâtre ; le bord de l'aile et ses pennes sont noirs ; une large bande blanche l'occupe dans presque toute sa longueur ; les pennes secondaires ont plus de longueur que les primaires ; la jambe porte une espèce de bracelet blanc ; les pieds sont jaunes et les ongles noirs. La femelle a la tête et le cou noirs , avec des lignes plus fines ; la poitrine et le ventre comme le mâle ; mais elle est privée de la tache blanche des oreilles , et du demi-collier blanc. Latham remarque que c'est à tort que Buffon donne le nom de huppe aux plumes blanches des oreilles , et que dans l'individu décrit par Linnæus , la couleur de la tête et des parties supérieures est cendrée , et qu'il n'est point mention des stries , ce qui pourroit faire croire que c'est un autre oiseau ; cependant c'est le même.

L'OUTARDE LOHONG, *Otis arabs*, Lath. , fig. (pl. 12 d'Edwards). Les Arabes lui donnent le nom de *lohong*. Elle égale en grosseur la *grande outarde* ; mais elle a le bec, le cou et les pieds plus longs , et les doigts plus courts ; sur sa tête est une huppe pointue, couchée en arrière et noire , qui , vue d'un peu loin, paroît être des oreilles un peu dirigées en arrière ; le bec couleur de corne ; l'iris d'un brun foncé ; le front blanchâtre ; une tache noire sur chaque côté de la tête , qui s'étend jusqu'à la huppe ; le reste de la tête , le cou et le dessus du corps , d'une couleur marron brillante , mélangée de noir comme la *bécasse* ; la gorge et le devant du cou d'un cendré bleu , et traversé par des lignes brunes ; la poitrine et le dessous du corps, blancs ; les pennes secondaires tachetées de noir et de blanc , les primaires noires ; les deux pennes intermédiaires de la queue, blanchâtres , les autres blanches , avec des bandes noires transversales ; les pieds d'un brun pâle ; les plumes du cou longues , très-épaisses , et d'une foible consistance.

Mauduyt (*Encyclopédie méthodique*) a confondu cette espèce avec l'*outarde d'Afrique* , dont elle diffère , ainsi qu'on peut le voir à l'article de l'OUTARDE KORHAAN.

On trouve l'outarde huppée d'Afrique ou lelohong , non-seulement en Afrique, mais encore dans les contrées de l'Asie qui avoisinent cette partie du monde. Elle s'approche des ha-

bitations dans l'intérieur de la colonie du Cap de Bonne-Espérance, et M. Barrow pense qu'on l'éleveroit aisément en domesticité. Sa chair est exquise, et son fumet très-agréable. C'est vraisemblablement l'espèce que dans la même contrée on nomme *paon sauvage*.

L'OUTARDE MOYENNE DES INDES. *V.* OUTARDE CHURGE.

L'OUTARDE ŒDICNÈME. *V.* ŒDICNÈME D'EUROPE.

L'OUTARDE A OREILLES. *V.* OUTARDE PASSARAGE.

L'OUTARDE PASSARAGE, *Otis aurita*, Lath., est de la taille de l'outarde canepetière. Elle a le bec long, grêle, brun et blanc; la tête, le cou, la poitrine et le ventre noirs; une grande tache blanche sur l'oreille; une bande blanche entre le cou et le dos; le dessus du corps, les ailes et la queue noirs et variés de petites lignes de cette couleur, et entourées de brun; les grandes couvertures des ailes blanches; quatre paires de plumes étroites, de différente longueur et terminées en fer de lance, sont sur chaque côté de l'occiput; la paire la plus longue a quatre pouces, et les plus courtes s'élèvent rarement; les pieds sont robustes et d'un jaune pâle; les doigts divisés à leur origine; dix-sept pouces de longueur totale. Cet oiseau habite l'Inde, où il porte le nom de *pluquier passarage*. Il a, comme le remarque Latham, de grands rapports avec l'outarde-*korhaan*; mais il est d'une taille plus petite, et il en diffère encore par les longues plumes capillaires de ses oreilles, ce qui l'a décidé à le présenter comme une espèce distincte. L'individu que l'on croit être la femelle, a plus de dix-huit pouces de long, le plumage de l'outarde canepetière, mais plus joli. Les Indiens l'appellent *oorail*, et les Anglais, *fletcher*. Il est très-recherché; mais quoique assez commun, on le prend rarement, attendu qu'il est très-défiant. La chair de sa poitrine est en partie blanche et en partie brune, et d'un goût très-délicat.

La PETITE OUTARDE. *V.* OUTARDE CANEPETIÈRE.

La PETITE OUTARDE HUPPÉE D'AFRIQUE. *V.* OUTARDE HOUBARA et OUTARDERHAAD.

L'OUTARDE PLOUQUEN, *Otis chilensis*, Lath., ne peut appartenir à ce genre, puisqu'elle a quatre doigts; trois devant, un derrière. C'est encore un de ces oiseaux qu'on connoît très-imparfaitement, et dont les descriptions trop succinctes ne permettent pas de les classer convenablement; c'est pourquoi nous l'avons isolée. *V.* PLOUQUEN.

L'OUTARDE RHAAD, *Otis rhaad*, Lath., Shaw's, *Travel*, pag. 255, pl. oppos., fig. 2. Dans le langage des Barbaresques, le nom *rhaad* signifie tonnerre, et ces peuples l'ont donné à des outardes de leur pays, parce qu'il exprime le grand bruit que font ces oiseaux en s'élevant de terre. Le voyageur anglais

Shaw est le premier qui a décrit les *rhaads* ; car il y en a deux, l'un qui est de la taille du *houbara*, à tête noire, à huppe d'un bleu foncé, sur l'occiput ; à plumage fauve, tacheté de brun sur le dessus du corps et sur les ailes ; à ventre blanc, à queue brune et rayée transversalement de noir ; à bec et pieds robustes. L'autre est de la taille d'une poule commune et sans huppe ; son plumage est marqué comme celui de la précédente ; Temminck le place dans la synonymie de l'*outarde houbara*, d'après les rapports que présentent leurs couleurs, si ce n'est celle de la huppe. (s. et v.)

OUTARDE. Dénomination impropre, que les navigateurs français de l'expédition de M. de Bougainville ont donnée à deux espèces d'*oies*, l'*OIE ANTARCTIQUE* et l'*OIE DES ÎLES MALOUINES*. V. ces mots. (s.)

OUTARDE NAINE, *Tarda nana*. Klein a désigné ainsi la *petite outarde* ou *canepetière*. (s.)

OUTARDEAU. Petit de l'*OUTARDE*. (s.)

OUTASEU. V. *PASSERINE OUTASEU*. (v.)

OUTAY. Genre de plantes établi par Aublet, et adopté par Lamarck, mais que Schreber et Willdenow ont réuni avec le *VOUAPE* du même auteur. (B.)

OUTIAS. V. *UTIAS*. (s.)

OUTIMOUTA. Nom que les naturels de la Guyane donnent à une plante sarmenteuse dont Aublet a fait son *bauhinia outimata*, qui selon Lamarck et Willdenow, n'est qu'une variété du *bauhinia guianensis* du même Aublet. (LN.)

OUTIN. On donne quelquefois ce nom à l'*ESOCESPET*. (B.)

OUTOM-CHU. Lecomte (*Mémoire sur la Chine*) prétend qu'en Chine on donne ce nom au *sterculia platanifolia*. Le père du Halde écrit *OU-THONG-CHU*. V. *TONG-CHU*. (LN.)

OUTREMER, *Fringilla ultramarina*, Lath. Cet oiseau d'Abyssinie est le même que le *MOINEAU COMBA-SOU*. V. ce mot à l'article *fringille*, section D, p. 189. (v.)

OUTREMER. On donne ce nom au *lapis lazuli*, quand on l'a préparé pour la peinture. V. *LAZULITE*. (LN.)

OUVIER. Nom du *VANNEAU SUISSE*, en Picardie. V. ce mot. (v.)

OUVENA. Nom du *PIPI DES BUISSONS*, dans un canton du Piémont. (v.)

OUVIRANDRA, *Hydrogeton*. Genre de plantes établi par Jussieu dans l'hexandrie monogynie, et dans la famille des *FLUVIALES*. Il offre pour caractères : un calice coloré, à six divisions profondes ; point de corolle ; six étamines à filets dilatés à leur base ; trois ovaires ; trois styles ; trois stigmates ;

trois follicules chacun à une loge, s'ouvrant en dedans, et contenant deux graines fixées à la base.

Ce genre se rapproche des POTAMOTS et ne contient qu'une espèce, qui croît dans les eaux à Madagascar, et qui est des plus remarquables. D'une racine tubéreuse et bonne à manger, sortent des pétioles qui portent des feuilles elliptiques, d'un à deux pieds, formées par des nervures de même forme, liées entre elles par d'autres nervures transverses, de sorte qu'elles sont percées à jour, et représentent un filet à mailles trapézoïdes. Les fleurs sont très-petites, entassées sur quelques épis au sommet d'une hampe renflée à sa partie moyenne. (B.)

OUYRA-OUASSOU, ce qui signifie dans la langue du Brésil, *grand oiseau de proie*. Celui-ci est en effet d'une grandeur considérable, puisqu'elle est double de celle du *grand aigle*. Si l'on ne savoit que le *condor* est un *vautour*, l'on ne pourroit s'empêcher de le considérer, avec Buffon, comme le même oiseau que l'*ouyra-ouassou*, sur le genre duquel on ne peut se méprendre, la description et la figure qu'on en trouve dans un manuscrit portugais fait au Para, ne permettant point de le méconnoître pour un *aigle*.

Une espèce de huppe en forme de casque couvre la tête de ce très-grand oiseau, que les Portugais du Brésil connoissent sous la dénomination d'*oiseau de proie royal*. Ses pieds sont nus, écailleux et rougeâtres, et ses ongles noirs et crochus égalent en longueur le doigt index de l'homme. Ses ailes ont tant de force et d'étendue, qu'il s'en sert pour tuer dans les airs les oiseaux qu'il poursuit, avant de les saisir avec ses griffes. Son corps se termine par une large et longue queue. Une teinte brune, variée de noirâtre et de blanc nuancé de jaune, est répandue sur les parties supérieures du plumage; les inférieures sont blanches.

Les habitudes naturelles de l'*ouyra-ouassou* sont les mêmes que celles du *grand aigle*, et sa force est telle, qu'il met en un instant en pièces le plus gros mouton. Il fait sa pâture ordinaire des chevreuils et des autres animaux des forêts, mais il a un appétit de préférence pour les singes. Il emploie à la construction de son aire les os des animaux qu'il a dévorés, et qu'il mêle à des branches sèches, le tout solidement attaché avec des lianes. La femelle pond des œufs blancs tachés de brun roussâtre.

Cette espèce est nombreuse sur les bords de l'Amazone; les naturels font des sifflets avec ses ongles, et ils prêtent à ses différentes parties des vertus merveilleuses dans plusieurs maladies. Sur des esprits simples et foibles, l'impres-

sion de ce qui est grand et terrible, enfante toujours des idées chimériques. (s.)

OVAIRE. Lieu où se forment les OEUFS. V. cet article où nous traitons de l'organisation des ovaires. (VIREY.)

OVAIRE. C'est le nom que l'on donne à l'*embryon* du fruit, ou c'est le fruit même avant la fécondation. Après la fécondation, l'*ovaire* perd ce nom, et s'appelle simplement *fruit*, si la plante est angiosperme; *semence* ou *graine*, si la plante est gymnosperme. (D.)

OVALE. Poisson du genre CENTRONOME. (B.)

OUVAPAVI DES CATARACTES. Singe d'Amérique, décrit par M. de Humboldt, et qui appartient au genre des SAPAJOUS. (DESM.)

OVA-PISCIUM. Rumphius donne ce nom à la LARMILLE. (LN.)

OVARIA. Nom donné par Gesner à la BALSAMITE DES JARDINS (*Tanacetum balsamita*, Linn.). (LN.)

OVEJA. Nom espagnol de la BREBIS. (DESM.)

OVELHA. La BREBIS, en portugais. (DESM.)

OVELLE. On donne quelquefois ce nom au CYPRIEN ABLE. (B.)

OVÉOLITES, Oveolites. Fossile de Grignon, qui ressemble à un petit œuf qui est uniloculaire et perforé aux deux bouts. Lamarck en avoit fait un genre parmi les coquilles univalves, mais Daudin a remarqué que c'étoit un véritable *polyptier*; en conséquence, il l'a placé parmi les ALVÉOLITES. (B.)

OVERGNE. Un des noms picards du VANNEAU HUPPÉ. (V.)

OVIBOS, Oribos, Blainville; *Bos*, Linn., Penn., Cuv., Illig., etc. Genre de mammifères de l'ordre des ruminans, dont l'établissement a été proposé par M. de Blainville, dans le nouveau Bulletin de la Société philomathique.

La seule espèce comprise dans ce genre étoit connue sous le nom de *buffle* ou de *bison musqué* du Canada (*bos moschatus*, Linn.). Par sa grande taille et par ses formes générales, elle se rapproche beaucoup des autres bœufs, et particulièrement du buffle par la convexité de son crâne et la direction de ses cornes. Mais elle a un caractère très-remarquable, qui consiste dans le manque total de muffle, son nez étant couvert d'un poil fin jusqu'aux lèvres, comme cela existe dans les moutons.

C'est cette singulière conformation qui a porté M. de Blainville à séparer cet animal des autres bœufs, et à lui donner le nom d'*ovibos*, qui rappelle à la fois les traits de

ressemblance qu'il offre avec les bœufs et avec les moutons.

Espèce unique. — OVIPOS MUSQUÉ, *Ovibus moschatus*, Bl. — BISON MUSQUÉ DU CANADA, Buff., Suppl., tom. VI, pl. 3. — *Bos moschatus*, Gmel. — Schreber, *Saugthiere*, tab. 32. — Pennant, Nord du globe, tom. 2, pl. pag. 269. — *Musk-ox* des Américains.

Nous ne saurions donner une description plus complète de cet animal, que celle que M. de Blainville a insérée dans le nouveau Bulletin de la Société philomatique, du mois de juin 1816.

Un mâle de cette espèce, conservé dans la collection de M. Bullock, à Londres, est de la taille à peu près d'une génisse de deux ans; il a en général plus de ressemblance avec un gros mouton qu'avec un bœuf; le corps est allongé ainsi que la tête; le front très-élevé est orné d'une sorte de crinière de longs poils divergens d'un centre commun et couvrant la racine des cornes. Celles-ci, toutes noires, lisses, élargies et se touchant à leur base, se courbent d'abord en avant et un peu en bas, en s'appliquant sur les côtés de la tête, puis se relèvent brusquement en haut et en arrière; les oreilles sont courtes, très-reculées et toutes couvertes de poils doux et épais; les yeux très-petits, très-distans entre eux, fort éloignés du bout du museau, sont compris dans le premier arc formé par les cornes; le nez ou chanfrein est très-allongé, busqué comme dans un belier; les narines, latérales et petites, sont plus rapprochées entre elles que dans le bœuf, mais moins que dans le belier; il n'y a aucune trace de muffle, c'est-à-dire, de partie nue à l'extrémité du museau; en sorte que par cette disposition cet animal se rapproche encore plus des moutons que des bœufs; la bouche est aussi fort petite et les lèvres peu épaisses, la supérieure n'offrant pas le sillon qu'on voit à celle du belier; les membres sont forts et courts; les ongles ou sabots, plus grands aux pieds de devant qu'à ceux de derrière, sont d'un brun foncé et convergent l'un vers l'autre; la queue fort courte est entièrement cachée par les poils de la croupe; le cou, le tronc et l'origine des membres sont couverts de poils de deux sortes, une bourre ou laine fort épaisse et longue, et des soies très-fines qui la traversent. Sur les extrémités, depuis la moitié de l'avant-bras en avant et le commencement de la jambe en arrière, les poils, proprement dits, sont courts et très-serrés contre la peau; dans tout le reste du corps ils sont fort longs, comme laineux, et surtout sur le cou, où ils descendent jusqu'aux poignets; ils sont également assez

longs sous la ganache ; quant à la face , ils sont d'autant plus courts , qu'ils s'approchent davantage de l'extrémité du museau , qui en est entièrement couvert.

La couleur générale est d'un brun roussâtre , en quelques endroits presque noire , excepté le tour des narines , la lèvre supérieure et l'extrémité de l'inférieure , qui sont blancs.

La description du bœuf musqué donnée par le père Charlevoix dans son *Histoire de la nouvelle France* , et celle que l'on trouve dans l'ouvrage de Pennant intitulé *le Nord du globe* , s'accordent généralement avec celle que nous venons de rapporter , mais sont moins complètes.

Les ovibos que Buffon rapportoit à l'espèce du bison d'Amérique , en sont éminemment différens , par la forme du crâne qui est assez aplatie entre les cornes dans les bisons , tandis que cette même partie est très-bombée dans les ovibos , et par le manque de muffle dans ces derniers animaux , tandis que les premiers en sont pourvus. De plus , les bisons ont une large crinière qu'on ne retrouve point chez les ovibos.

L'espèce de ceux-ci est fort nombreuse entre le 66.^e degré et le 73.^e de lat. septentrionale , et les premiers que l'on rencontre en se portant vers le nord des États-Unis , sont entre la rivière Churchill et celle des Veaux-Marins , sur le côté occidental de la baie d'Hudson. Ils vont , dit Pennant , par troupes de vingt ou trente , et se plaisent surtout sur les montagnes de roches stériles , et fréquentent rarement les parties boisées du pays. Légers à la course , ils grimpent sur les rochers. Leur chair a un goût fort de musc. Les Indiens les chassent et les tirent pour en manger la chair malgré son odeur désagréable , et en avoir la peau , qui , par sa chaleur , fait d'excellentes couvertures. Les Esquimaux du nord-ouest de la baie d'Hudson se font , avec la queue des bœufs musqués , un bonnet de la plus hideuse apparence : les poils tombent autour de leur tête et leur couvrent le visage ; mais elle leur sert utilement , en les garantissant des mosquitoes ou cousins , qui sont très-communs dans ces contrées.

On a découvert quelques crânes de cette espèce dans les plaines de mousse qui avoisinent l'embouchure de l'Oby en Sibérie. Pennant et M. Cuvier présumant qu'ils y ont été portés par les glaces. (DESM.)

OVICAMELUS. Dénomination latine , par laquelle Marcgrave a désigné le PACO ou LAMA. *V.* ce dernier mot. (S.)

OVIDUCTE ou **OVIDUCTUS.** *Voy.* à la suite de l'article OËUF , où il est aussi traité de l'ovaire et de l'*oviductus.* (VIREY.)

OVIDEDA. Ce genre , établi par J. Burmann , est consacré à la mémoire de Louis Oviedo , médecin espagnol qui vivoit vers la fin du quinzième siècle , et qui est auteur de plusieurs

ouvrages dont un, intitulé : *Indicæ occidentalis Historia generalis*, fut traduit en français par Duret. Adanson nomme ce genre *Valdia*, mais il paroît, d'après Jussieu, qu'on doit le réunir au genre SIPHONANTHE, lequel ne diffère pas suffisamment lui-même des CLÉRODENDRES. (LN.)

OVILLA. Nom donné, par Adanson, au genre JASIONE de Linnæus. (LN.)

OVIPARES. *V.* à la suite de l'article OEUF. (VIREY.)

OVIS. Nom latin du MOUTON. (S.)

OVIVORE. COULEUVRE d'Amérique, qui vit d'œufs. (B.)

OVOÏDE, *Ovoïdes*. Genre de poisson, établi aux dépens des DIODONS, dont il diffère par l'absence des nageoires impaires. (B.)

OVOVIVIPARES. On nomme ainsi les animaux ovipares, chez lesquels les œufs éclosent dans le ventre des femelles. La vipère, par exemple, est un reptile ovovivipare. (DÉSM.)

OVULE, *Ovula*. Genre de testacés de la classe des UNIVALVES, qui offre pour caractères : une coquille bombée, plus ou moins allongée aux extrémités, à bords roulés en dedans, et à ouverture longitudinale, non dentée sur le bord gauche.

Les *ovules* faisoient, dans les ouvrages de Linnæus, partie du genre des *bulles*. Bruguières avoit indiqué leur séparation, et Lamarck l'a effectuée. Ce nouveau genre diffère effectivement des BULLES par le recourbement de la lèvre à l'intérieur; il a de très-grands rapports avec celui des PORCELAINES, tant par la forme et la contexture de la coquille, que par la nature de l'animal; on peut même dire qu'il n'en diffère que par l'allongement des deux extrémités, et que cet allongement considérable dans une espèce, est presque nul dans une autre.

L'espèce plus connue de ce genre est l'OVULE OEUF, qui est ovale, obtusément prolongée des deux côtés, et dont la lèvre droite est dentée. Elle se trouve dans la mer des Indes. Elle est presque toujours blanche et luisante. *V.* pl. G 30 où elle est figurée.

Lamarck décrit dans le 16.^{me} vol. des *Annales du Muséum de Paris*, douze espèces de ce genre encore existantes, et deux espèces fossiles. (B.)

OVULE. C'est la partie qui, dans l'OVAIRE des plantes, doit, après la fécondation, contenir la graine ou les graines. *V.* ces mots et celui FRUIT. (B.)

OVULE. Quelques botanistes ont donné ce nom aux corps reproducteurs des CHAMPIGNONS, des CONFERVES, des VARECS et autres plantes dans lesquelles on n'aperçoit ni éta-

mines ni pistil. Ce sont nos BOURGEONS SÉMINIFORMES, les BISÉMENTS de Necker. (B.)

OVULE GIBBEUSE, *Bulla gibbosa*, Linn. Coquille placée par Denys de Montfort dans le genre qu'il nomme ULTIME, et qui est en effet le dernier de sa *Conchyliologie systématique*. (DESM.)

OVULE VERRUQUEUSE, *Bulla verrucosa*, Linn. Coquille qui sert de type au genre CALPURNE, *calpurnus*, de Denys de Montfort. (DESM.)

OWATIRIVAU. Selon Erxleben, les habitans de la Guyane donnent ce nom au FOURMILIER DIDACTYLE. (DESM.)

OWCA et OWIECZKA. Noms polonais des BREBIS. (DESM.)

OWEN. Nom russe du MOUTON; *Owza* est celui de la BREBIS. (DESM.)

OWES. Nom russe de l'orge; ce grain est nommé *owès* en Pologne, *owes* en Illyrie, *owwès* en Bohème. (LN.)

OWL. Nom anglais du HIBOU et des CHOUETTES. (V.)

OWL'S CROWS. Nom vulgaire anglais du GNAPHALE DES BOIS (*Gnaphalium sylvaticum*, L.). (LN.)

OWZA. V. OWEN. (DESM.)

OX. Nom anglais du BŒUF. (DESM.)

OXALIDE, *Oxalis*. Genre de plantes de la décandrie pentagynie, et de la famille des géranoides, qui présente pour caractères: un calice divisé en cinq parties, et persistant; une corolle hypogyne, régulière, formée de cinq pétales onguculés, à ongles courts, réunis par le côté; dix étamines hypogynes à filamens réunis à leur base, alternativement plus courts; un ovaire supérieur, à cinq angles, chargé de cinq styles, à stigmates simples et obtus; une capsule pentagone, à cinq loges, à cinq valves, s'ouvrant longitudinalement par les angles, avec élasticité, et contenant une ou plusieurs semences comprimées, arillées, et marquées de stries transversales; arille charnu, s'ouvrant avec élasticité au sommet, se roulant sur lui-même, et lançant au loin la semence; périsperme cartilagineux; embryon droit; cotylédons foliacés, elliptiques; radicule supérieure.

Ce genre a été successivement l'objet des travaux monographiques de Thunberg et de Jacquin. Il renferme des herbes ordinairement vivaces ou rarement annuelles, dont plusieurs ont la racine tubéreuse. Les unes ont une tige, d'autres une hampe. Celles qui ont une tige ont les feuilles alternes, ternées, excepté dans une espèce où elles sont simples, et dans une autre où elles sont ailées. Dans toutes, ces feuilles sont portées sur de longs pétioles plus ou moins dilatés à leur base, et sont constamment roulées en spirales avant leur développement.

La disposition des fleurs varie également : tantôt elles sont solitaires sur des pédoncules communs accompagnés de bractées, tantôt, et c'est surtout dans les caulescentes, elles sont réunies en ombelle sur un pédoncule commun, ou en grappe, et encore accompagnées de bractées. Leur couleur est le plus souvent jaune, mais il en est de rouges, de violettes, de blanches et de variées.

Toutes les espèces de ce genre sont évidemment sensibles à l'action de la lumière, et son influence sur le jeu de leurs organes se manifeste par des mouvemens qu'il est très-facile d'observer. En effet, leurs folioles se ferment le soir, et s'inclinent sur leurs pétioles communs. Les corollés se courbent sur leur axe comme avant la floraison, toute la plante semble être dans un état de sommeil et de repos. Mais, au retour de la lumière, on voit les *oxalides* s'étendre et se déployer, leur corolle s'épanouir de nouveau pour se refermer ensuite, etc.

Les mouvemens qu'on remarque dans les *oxalides* ne se bornent pas, pour quelques espèces, à ceux qui viennent d'être mentionnés. Il en est, comme l'*oxalide sensitive*, qui ont la faculté de se contracter, de resserrer toutes leurs parties au simple attouchement, ainsi que l'*acacie sensitive*. Voyez le mot SENSITIVE.

Les feuilles des *oxalides* ont en général une saveur acide très-marquée, qui est due à un acide particulier qu'elles contiennent toujours plus ou moins abondamment, et auquel on a donné le nom d'*acide oxalique*. Cet acide est le même que celui qu'on trouve dans l'*oseille*; mais il est ici plus abondant et plus facile à extraire. C'est lui qu'on vend dans le commerce sous le nom de *sel d'oseille*.

Le *sel d'oseille*, ou mieux l'*oxalate de potasse*, sert à plusieurs usages dans la médecine et les arts. On l'emploie principalement à ôter les taches d'encre ou de rouille sur les étoffes de fil et de coton. Il est l'objet d'un commerce assez important pour quelques cantons des montagnes de l'Allemagne et de la Suisse. Pour l'obtenir, on coupe les feuilles de l'*OXALIDE OSEILLE*, *Oxalis acetosella*, Linn., à l'époque de la floraison; plus tôt et plus tard, il donne moins de sel; on les pile dans un mortier de bois avec un pilon de même matière, on les exprime dans un linge peu serré, et on abandonne à l'évaporation naturelle, dans des haquets de bois, la liqueur acide qui en résulte. Au bout de deux ou trois jours, plus ou moins, suivant la chaleur de l'atmosphère, on commence à ramasser les cristaux qui se sont formés sur les parois du haquet, et on continue à en récolter pendant quelque temps; ensuite on met dans la liqueur une poignée de potasse puri-

fiée, plus ou moins selon la quantité de liqueurs et de cristaux déjà précipités, qui détermine une nouvelle formation de cristaux. Cent livres de feuilles fraîches, dans une bonne année, et bien traitées, peuvent fournir cinq à six livres de sel marchand; mais souvent elles en fournissent beaucoup moins, ce qui tient ce sel à un taux toujours élevé.

Plusieurs autres espèces peuvent fournir plus facilement une plus grande quantité d'oxalate. Thunberg rapporte que l'*oxalide comprimée* est de ce nombre. Il seroit sans doute avantageux d'en cultiver quelques-unes. L'*oxalide corniculée*, qui vient si bien dans le climat de Paris, qui touffe tant, pourroit être l'objet d'une spéculation de ce genre.

On trouve deux espèces d'*oxalides* en Europe, cinq ou six en Asie, et une douzaine en Amérique; tout le reste vient au Cap de Bonne-Espérance, et ce reste monte à près de cent. Pour reconnoître une espèce parmi ce grand nombre, on les a divisées en huit sections, tirées soit du nombre des folioles des feuilles, soit de la disposition des tiges et des fleurs.

La première division comprend les *oxalides* qui ont les feuilles simples; elle renferme trois espèces, dont la plus anciennement connue est :

L'OXALIDE MONOPHYLLE, qui est sans tiges; dont la hampe est uniflore, les feuilles elliptiques, obtuses, et les filamens glabres. Elle se trouve au Cap de Bonne-Espérance.

La seconde division comprend les espèces qui ont deux folioles à chaque pétiole. Parmi les quatre espèces qui s'y trouvent, on peut citer :

L'OXALIDE ASININE, qui a la hampe uniflore, les folioles lancéolées, cartilagineuses et dentelées en leurs bords, et le pétiole ailé. Sa corolle est jaune et très-grande.

La troisième division est formée des *oxalides* qui ont les feuilles ternées, la tige nulle et les hampes uniflores. Parmi elles il faut principalement distinguer :

L'OXALIDE OSEILLE, *Oxalis acetosella*, qui a les folioles presque en cœur et velues. On la trouve dans toute l'Europe septentrionale, dans les bois à l'exposition du nord, et principalement dans les montagnes de Suisse et d'Allemagne. Elle est vulgairement connue sous le nom d'*alleluia*, de *pain à coucou*, d'*oseille à trois feuilles*, d'*oseille de bûcheron*, etc. Sa racine est rampante, fibreuse, articulée et écailleuse; ses fleurs sont blanches, veinées de violet lorsqu'elles sont exposées au soleil. C'est d'elle qu'on tire le sel d'oseille ou oxalate de potasse. Ses feuilles se mangent comme l'oseille, et sont beaucoup plus agréables; mais comme leur acidité est plus considérable et qu'elle a une action puissante sur les dents, il convient de ne la manger qu'unie à de la laitue,

de la poirée et autres plantes insipides. On en prépare dans les apothicaireries un sirop et des conserves très-utiles dans les maladies inflammatoires et pûtrides , dans tous les cas où il s'agit de rafraîchir.

L'OXALIDE NAGEANTE , qui a les feuilles presque en cœur et glauques. Elle vient dans les rivières au Cap de Bonne-Espérance , et ses feuilles nagent à la surface de l'eau.

L'OXALIDE COMPRIMÉE a les feuilles légèrement en cœur, ciliées , et le pétiole comprimé. Elle se trouve au Cap de Bonne-Espérance, et est employée par les habitans pour faire du sel d'oseille qu'elle fournit en plus grande quantité que l'oxalide oseille.

L'OXALIDE POURPRE a les folioles presque rondes et ciliées, et les fleurs grandes et pourpres ; elle fournit plusieurs variétés. Elle vient du Cap , et se cultive dans les jardins de Paris.

La quatrième division renferme les *oxalides* dont les feuilles sont ternées , et la hampe multiflore , et il faut y distinguer :

L'OXALIDE VIOLETTE, qui a la hampe bifide, ombellifère; les fleurs penchées ; les feuilles glabres et le style plus court que les étamines. Elle se trouve dans la Caroline, où je l'ai observée. Ses fleurs sont violettes , odorantes ; ses racines tubéreuses et bonnes à manger. C'est dans les lieux secs et ombragés qu'elle se plaît particulièrement ; elle y forme des gazons fort agréables.

L'OXALIDE PENCHÉE a la hampe multiflore et ombellifère , les fleurs penchées, les folioles bilobées, et le style plus court que les étamines. Elle vient du Cap de Bonne-Espérance , et se cultive dans les jardins de Paris.

La cinquième division renferme les *oxalides* qui ont une tige nue inférieurement, dont les feuilles sont ternées , et les pédoncules uniflores ; il faut y remarquer :

L'OXALIDE VERSICOLERE, qui a les pédoncules plus longs que les feuilles ; les folioles linéaires , émarginées et biconcaves à leur pointe ; le style plus long que les étamines. Elle croît au Cap de Bonne-Espérance , et se cultive dans les jardins de Paris. Ses corolles sont blanches et bordées extérieurement de rouge ; elles produisent un très-brillant effet. On la multiplie par séparation de ses bulbes.

La sixième division renferme les *oxalides caulescentes* à tiges feuillées , à feuilles ternées et à pédoncules uniflores. On y remarque :

L'OXALIDE HÉRISSEE, qui a la tige rameuse ; les feuilles presque sessiles ; les folioles linéaires, cunéiformes ; la corolle campanulée , et le style plus long que les étamines. Elle croît au Cap de Bonne-Espérance . et se cultive dans les jardins à

raison de ses jolies fleurs blanches, pourpres ou violettes, qui doublent quelquefois.

L'OXALIDE RAMPANTE, qui a la tige rameuse, couchée, radicante; les pédoncules souvent biflores, et de la longueur des pétioles; les folioles presque en cœur, et le style plus court que les étamines. Elle se trouve dans les endroits humides, au Cap de Bonne-Espérance et dans l'Inde.

L'OXALIDE INCARNATE, qui a la tige droite, rameuse et glabre; les pédoncules uniflores, de la longueur des pétioles, les folioles presque en cœur, glabres, et le style de la longueur des étamines. Elle vient au Cap de Bonne-Espérance et est cultivée dans les jardins de Paris. Elle porte des bulbes dans les aisselles des feuilles, et ses folioles sont chatoyantes, en vert et en rouge violet très-éclatant.

La septième division est formée par les *oxalides caulescentes*, dont les feuilles sont ternées, et les pédoncules multiflores. On y remarque :

L'OXALIDE CORNICULÉE, dont la tige est penchée et radicante; les pédoncules plus courts que les pétioles; les folioles presque en cœur, et le style plus long que les étamines. Elle se trouve dans les parties méridionales de l'Europe et est annuelle. Elle touffe beaucoup, et est cultivée dans quelques jardins pour l'usage de la cuisine, et peut l'être en grand pour en tirer de l'*oxalate de potasse*. Elle est annuelle. Lamarck regarde l'*oxalis stricta* de Linnæus comme une simple variété, et en effet, elle en diffère fort peu; mais cette dernière est vivace, et vient d'Amérique, où je l'ai observée en grande quantité.

L'OXALIDE TUBÉREUSE, qui a la tige rameuse; les folioles ovales, et la racine tubéreuse. Elle croît dans le Chili, où Molina dit qu'on mange communément ses racines cuites, et qu'elles ont une saveur aigrelette fort agréable.

L'OXALIDE A GRAPPES, *Oxalis rosea*, Jacq., qui a les pédoncules beaucoup plus longs que les feuilles, bifides et rameux; les folioles presque en cœur et sessiles. Elle croît au Chili dans les lieux humides. Elle est rafraîchissante, et elle sert, mêlée avec d'autres plantes, à teindre en différentes couleurs.

L'OXALIDE FRUTESCENTE, *Oxalis plumerii*, qui a la tige frutescente; les pédoncules à quatre fleurs, de la longueur des pétioles; les folioles ovales, et l'intermédiaire longuement pétiolée. Elle se trouve à la Martinique, où elle est connue sous le nom d'*oseille des bois*, et où on en fait usage comme aliment.

La huitième division contient les *oxalides* dont les feuilles

sont digitées. Elle renferme six espèces dont la plus connue est :

L'OXALIDE JAUNE, qui a une hampe uniflore, de la longueur des feuilles ; les folioles linéaires, canaliculées, aiguës, et le style plus court que les étamines. Elle se trouve au Cap de Bonne-Espérance.

Enfin, la huitième division renferme une seule espèce, qui a les feuilles pinnées ; c'est :

L'OXALIDE SENSITIVE, qui a une hampe en ombelle, et qui vient aux Indes. Cette plante, qui semble s'éloigner un peu, par son port, de ses congénères, présente une irritabilité bien plus manifeste ; ses feuilles et ses fleurs se contractent avec précipitation au moindre attouchement. Aussi a-t-elle été long-temps un objet de superstition pour les Indiens, qui, ne pouvant pas expliquer ce phénomène, lui attribuoient les propriétés les plus merveilleuses. Leurs prêtres ignorans et fourbes la faisoient servir aux enchantemens, et l'employoient pour combattre les maladies les plus terribles. De nos jours, les habitans des Moluques en font encore usage dans l'asthme et la phthisie pulmonaire ; ils se servent de sa décoction, à laquelle ils ajoutent un peu de miel, pour en corriger l'amertume. Ceux de la côte de Malabar regardent le suc de sa racine comme un remède infailible contre la piqûre des scorpions. (B.)

OXALIS. (D'un mot grec qui signifie *acide*.) Plante des anciens rangée avec les *lapathon*, par Pline et par Dioscoride. Le premier de ces auteurs dit que c'est le *lapathum* sauvage que les Latins appellent *rumex* et *lapathum cantherinum*. Elle a, dit-il, les feuilles du *lapathum* cultivé, mais plus pointues et blanches comme celles du *beta candida* (POIRÉE) ; sa racine est petite. Cette herbe étoit d'usage pour guérir les scrophules. Dioscoride range l'oxalis ou oxalida, appelé par quelques personnes *anaxarida*, avec ses *lapathon*. Selon lui, la tige de cette plante n'est pas très-haute ; elle porte des feuilles semblables à celles du plantain ; les graines naissent à l'extrémité de cette tige et de ses rameaux ; elles sont rouges, pointues, et d'une saveur aigre. L'oxalis avoit les mêmes propriétés que les autres *lapathon*, telles que d'être résolutive, mondifiante, laxative, etc. On la mangeoit cuite.

Presque tous les botanistes s'accordent à regarder notre OSEILLE (*rumex acetosa*, Linn.), comme l'ancien *oxalis*. C'est même de ce dernier nom corrompu, qu'a pris naissance celui d'oseille. On s'en est servi ainsi que de celui d'*acetosa*, qui n'est que sa traduction latine, pour désigner un assez grand nombre d'espèces d'oseille ; mais Tournefort le fit oublier en adoptant celui d'*acetosa*. Linnæus le rendit à la

botanique, en l'appliquant à un genre très-naturel, fort nombreux en espèces, dont une, la plus commune (*oxalis acetosella*) a la saveur aigrette des oseille. Tournefort qui avoit établi ce genre, le nommoit *oxys*. Il est décrit plus haut à l'article OXALIDE. D'après M. de Jussieu, ce genre doit être ôté de la famille des géranées, pour être placé dans celle des diosmées.

Le *Talinum anacampseros*, Willd., jouit d'une saveur acide qui l'avoit fait regarder comme une oseille (*oxalis*). par J. Burmann. V. OSEILLE, LAPATHON et RUMEX. (LN.)

OXBAER. C'est le nom d'un NEFLIER (*Mespilus coloneaster*) en Suède. (LN.)

OX-BIRD. C'est, dans le voyage en Barbarie, etc., de Shaw, l'OISEAU-BOEUF. V. ce mot. (v.)

OXÉE, *Oxæa*. Genre d'insecte, de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillons, famille des mellifères, tribu des apiaires, établi par M. Klüg sur une espèce qui se trouve au Brésil, mais que nous n'avons point vue. Illiger la réunit d'abord aux *centris*, donna à la femelle le nom de *chlorogastre*, celui d'*aquiline* au mâle, et forma ensuite avec cet insecte un genre propre, qu'il appela *dasyglose* (langue velue). Le docteur Klüg en a publié, dans les Mémoires des Curieux de la nature de Berlin, les caractères, et l'a désigné sous la dénomination d'*oxæa*, qu'Olivier et moi avons adoptée. Ce genre me paroît être très-voisin de ceux des *mélètes* et des *eucères*; mais il en est distingué par l'absence totale des palpes maxillaires. Voyez l'article OXÉE de l'Encyclopédie méthodique. (L.)

OXEL, OXELTRAED, OXELBAR. Nom suédois de l'ALISIER (*Cratægus Aria*). (LN.)

OXELBAUM. V. ORELBAUM. (LN.)

OXEOIE (*Œil de bœuf*, en danois). C'est le *Trollius ruropæus*. L. (LN.)

OXICEDRE. Arbre du genre des GENÉVRIERS. (B.)

OXIDATION. V. OXYDATION. (LN.)

OXIDES. V. OXYDES. (LN.)

OXIGÉATION. V. OXYGÈNE. (LN.)

OXIGÈNE. V. OXYGENE. (LN.)

OXYA et OXYNE des Grecs. C'est le HÊTRE. Voyez FAGUS. (LN.)

OXYACANTHA des Grecs (*Spina-acuta* et *spina* des Latins). Dioscoride compare cet arbre au *poirier sauvage*; mais il ajoute qu'il est plus petit et beaucoup plus épineux; qu'il porte des fruits semblables à ceux du myrte, rous, fragiles et contenant un noyau; et que ses racines sont très-nombreuses et profondes. Ses fruits sont astringens, un

peu incisifs et roboratifs. Cette plante est-elle notre aubépine ou le buisson ardent (*mespilus oxyacantha* ou *pyracantha*, Linn.), ou l'épine vinette, comme on l'a imprimé. Matthioli, Belon, Rauwolfius, sont pour l'aubépine; Anguillara, C. Bauhin, pour le buisson ardent; Hermolaüs et Ruell pour l'épine-vinette. D'autres auteurs rapportent l'*oxyacantha* de Dioscoride à l'aubépine, et l'*oxyacantha* ou *oxyacanthus* de Galien, à l'épine-vinette.

Le nom d'*Oxyacantha* est resté à l'AUBÉPINE, et a été donné ensuite à quelques espèces du même genre ou qui lui ressembloient par le port ou par les épines; dans le nombre de ces dernières se trouve l'*oxyacantha javanica* (Rumph., Amb., tab. 19, f. 3), qui est un arbrisseau épineux des Indes orientales et de la Chine, où l'on en fait des haies. Cet arbrisseau est le *Co-Tsu* des Chinois, et constitue le genre PHOBEROS (*P. chinensis*) de Loureiro. Le *Mail-Anschî* des Malabares est encore un autre arbrisseau épineux comparé à l'*oxyacantha*.
V. MESPILOS et AUBÉPINE. (LN.)

OXYANTHE, *Oxyanthus*. Arbuste de Sierra-Léone, qui, suivant Décaudolle, tome 9 des Annales du Muséum, forme un genre dans la pentandrie monogynie et dans la famille des rubiacées. Il offre pour caractères : un calice à cinq dents aiguës; une corolle à tube très-long et à cinq divisions aiguës; cinq étamines sessiles; un ovaire inférieur à style simple; un fruit biloculaire et polysperme. (B.)

OXYARCEUTIS. Nom qui, en grec, signifie GENÉVRIER AIGU. L'arbre qui porte ce nom est appelé, par Dodonée, Belon, Clusius, maintenant *oxycedrus*, nom par lequel Théophraste et Galien ont désigné cette même plante selon ces auteurs et C. Bauhin. Parmi les cèdres qui croissent en Syrie, Plinè en distingue un qui est dur, piquant, épineux, fort rameux et garni de nœuds qui le rendent désagréable à manier, c'est son *oxycedrus*. Quelques botanistes le regardent comme étant le *juniperus phœnicea*, L. (LN.)

OXYBAPHE, *Oxybaphus*. Nom donné par Lhéritier à un genre de plantes qu'il a établi sur la NYCTAGE VISQUEUSE de Cavanilles. En effet, cette plante a un calice campanulé à cinq divisions; une corolle infundibuliforme; trois ou quatre étamines; un ovaire supérieur surmonté d'un style simple; une noix à cinq côtés et monosperme, entourée du calice qui persiste.

Ce genre, actuellement composé de dix espèces, toutes du Pérou, a été aussi appelé VITTMANNE et CALYMENIE, ou CALYXHYMENIE. (B.)

OXYBÈLE, *Oxybelus*, Latr., Fab., Jur., Oliv. Genre d'in-

sectes , de l'ordre des hyménoptères , section des porte-aiguillons , famille des fouisseurs , tribu des nyssonien.

Par la forme générale de leur corps et leurs habitudes , ces insectes sont très-rapprochés des *larres* , des *astates* , et surtout des *palares* ou *gonis* de M. Jurine ; sous quelques autres rapports , ceux de la réticulation des ailes spécialement , ils avoisinent encore les *crabons* de Fabricius. Mais ils offrent un caractère qui , quoique d'une valeur très-secondaire , les fait aisément distinguer de ces hyménoptères et des autres de la même famille : leur écusson est armé d'une épine , placée sous une ou deux lames ou petits appendices , en forme de dents ; ces parties sont avancées et de figures plus ou moins diversifiées.

Les oxybèles sont de petits insectes dont le corps est court et varié de noir et de jaune. Leurs antennes sont insérées près de la bouche , guère plus longues que la tête , presque filiformes , roulées en spirale , coudées , avec le second article beaucoup plus court que le troisième. La tête est beaucoup plus large que longue , comprimée antérieurement , avec les yeux assez grands , ovales , latéraux , écartés , entiers , et trois petits yeux lisses , disposés en triangle sur le vertex. Le chaperon est transversal , ordinairement couvert d'un duvet soyeux , argenté , avec une carène dans son milieu. Les mandibules sont étroites , allongées , arquées , pointues , croisées , sillonnées extérieurement et sans dentelures notables au côté interne. Les palpes sont courts et filiformes ; la languette est membraneuse , allongée , évasée et échancrée au bout , avec deux divisions latérales et très-petites ; elle ressemble à celle des larres et des philanthes. Le corselet est court , épais et presque globuleux. J'ai parlé plus haut des appendices en forme de pointes avancées que l'on remarque à l'écusson ou à la partie antérieure et dorsale du métathorax ; ces pointes sont ordinairement au nombre de trois et disposées en triangle ; l'inférieure est plus longue , en forme d'épine et canaliculée en dessus ; les deux latérales ressemblent à de petites écailles scarieuses. Les ailes supérieures offrent une cellule radiale , allongée , accompagnée d'un petit appendice , et une cellule cubitale très-grande qui reçoit une nervure récurrente ; l'autre nervure manque. M. Jurine dit que l'on voit souvent le commencement d'une seconde cellule. L'abdomen est court , ovoïdo-conique , et tronqué en devant , à sa base ; les pieds sont courts , mais robustes , avec les jambes épaisses , dentées ou épineuses extérieurement ; les tarses sont terminés par une grande pelote.

Ces insectes sont d'une grande vivacité. On les trouve sur les

fleurs et à terre, dans les lieux sablonneux, exposés au soleil. Les femelles font des trous, dans lesquels elles déposent leurs œufs, après y avoir enseveli des cadavres de petits diptères, de muscides particulièrement, qui doivent servir de nourriture à leurs petits.

OXYBÈLE REDOUTABLE, *Oxybelus uniglumis*, Latr., Fab., Oliv.; Panz. 2, *Faun. insect.*, Germ., fasc. 64, tab. 14. Il est noir, sans taches sur le corselet; l'écusson a deux petites lames jaunes et une épine noire, obtuse, creusée en gouttière à sa partie supérieure; l'abdomen est lisse, avec deux petites taches d'un jaune blanc sur chaque anneau, ou sur les premiers seulement; les pattes sont fauves, avec les cuisses noires.

OXYBÈLE RAYÉ, *Oxybelus lineatus*, Latr., Fab., Oliv.; pl. M, 5, 14 de cet ouvrage. Il est long de près de quatre lignes et demie, noir, avec deux lignes sur le milieu du corselet, deux plus courtes près des ailes, quelques autres petites taches sur la même portion du corps, et cinq bandes transverses et la plupart interrompues sur l'abdomen, jaunes; l'écusson a une lame large, échancrée, de cette couleur, et une épine noire, tronquée à son extrémité; les pattes sont fauves, avec le dessous des cuisses, jaune.

Cette espèce est très-rare aux environs de Paris. M. de Serville, qui fait une étude particulière des insectes de ce pays, n'y a pris qu'un seul individu de cet oxybèle, et a eu l'amitié de me le donner.

L'espèce décrite par Olivier sous le nom de *lanicifère*, et qui est la plus grande de celles qui sont connues, a été découverte en Espagne par mon ami Léon Dufour, médecin, et l'un de nos plus habiles botanistes. Elle est noire, avec deux taches d'un jaune clair et latérales sur les quatre premiers anneaux de l'abdomen; les pattes sont entièrement fauves; l'écusson a une lame jaune et échancrée, et au-dessous une épine assez longue, noire et un peu courbée. (L.)

OXYCARPE, *Oxycarpus*. Grand arbre à feuilles opposées, pétiolées, ovales-oblongues, très-entières, glabres, luisantes, à fleurs blanches, réunies trois ou quatre ensemble, et sessiles sur l'écorce, selon Loureiro, faisant partie des **MAN-GÓUSTANS**, mais qui doit former un genre dans la polygamie monoécie, et dans la famille des **GUTTIFÈRES**.

Ce genre offre pour caractères: un calice à tube court, divisé en quatre parties; une corolle monopétale, campanulée, charnue, divisée en quatre lobes ovales; un grand nombre d'étamines réunies en plusieurs faisceaux; un ovaire supérieur à six stigmates sessiles, multifides et recourbés; une baie arrondie à six loges monospermes.

Les fleurs mâles ne diffèrent des hermaphrodites que par l'avortement du germe.

L'*oxycarpe* croît dans la Cochinchine. Ses baies sont grosses comme une moyenne pomme, d'un rouge jaunâtre et acides. On les mange communément. Ce genre a été appelé BRINDONÉE par Dupetit-Thouars. (B.)

OXYCÉPHAS, *Oxycephas*. Genre de poissons osseux, jugulaires, à opercule complet, établi par Rafinesque Smaltz, et ainsi caractérisé :

Corps conique, comprimé, recouvert d'écaillés dures et presque cuirassé de plaques; tête cataphractée, pointue; deux nageoires dorsales, dont la dernière est, ainsi que l'anale correspondante, réunie à la caudale.

Ce genre forme, dans la division où il est placé, un groupe particulier, différant de tous les autres par la forme de la nageoire caudale, par la situation de la nageoire ventrale, et par le manque de rayons isolés auprès des pectorales; ces caractères éloignent surtout les oxycéphas des poissons de la famille des TRIGLES avec lesquels ils semblent avoir beaucoup de ressemblances par leurs formes et leur structure.

L'**OXYCÉPHAS SCABREUX**, *Oxycephas scaber*, a les écaillés épineuses, deux barbillons sous la mâchoire inférieure; les nageoires jugulaires à cinq rayons; la queue échancrée. Ce poisson est très-rare en Sicile; les pêcheurs le connoissent à peine; ils lui donnent le nom de *pizzone* à cause de sa tête pointue, mais ils l'estiment peu, parce qu'il est presque sans chair, et tout recouvert d'écaillés dures, épineuses. Sa couleur est un brun fauve uniforme; ses yeux sont grands, ovales; sa ligne latérale droite; ses nageoires dorsale et anale sont placées dans un espace plat, garni des deux côtés d'épines plus longues que celles du corps. (DESM.)

OXYCÈRE, *Oxycera*, Illig., Meig., Latr., Oliv.; *Stratiomys*, Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des diptères, famille des notacanthes, tribu des stratiomydes, distingué des autres genres de cette dernière division par les caractères suivans: antennes plus courtes que la tête ou à peine de sa longueur, de trois articles, dont le premier presque cylindrique, le second obconique ou en forme de coupe, et le troisième en fuseau, divisé transversalement en quatre anneaux, terminé par un stylet en forme de soie et simple; écusson armé de dents.

Les oxycères ne diffèrent des *stratiomes* proprement dits que par la forme de leurs antennes. Leur port et leurs habitudes sont les mêmes. On les trouve sur les feuilles et sur les fleurs des plantes et des arbrisseaux qui viennent dans les lieux marécageux.

Les espèces les plus communes en Europe sont :

L'OXYCÈRE HYPOLÉON, *Oxycera hypoleon*, Meig., *Dipt.*, tom. 1, tab. 8, fig. 3. Son corps est long de trois lignes, noir, avec la tête, et des taches sur le corselet et sur les côtés du dessus de l'abdomen, jaunes; les deux épines de l'écusson sont de cette couleur.

L'OXYCÈRE A TROIS RAIES, *Oxycera trilineata*, Meig., *ibid.*, tab. 8, fig. 2. Elle est un peu plus petite que la précédente, verte, avec trois lignes longitudinales sur le corselet et quatre bandes transverses sur le dessus de l'abdomen, noires; les deux épines de l'écusson sont jaunes. Voy. Olivier, article OXYCÈRE de l'Encyclopédie méthodique. (L.)

OXYCÈRE, *Oxyceros*. Genre de plantes établi par Loureiro dans sa *Flore de la Cochinchine*, et qui ne diffère pas du RANDIE. (B.)

OXYCOCCON et OXYCÓCCOS. Noms donnés par V. Cordus à la CANNEBERGE, *Vaccinium oxycoccus*, L. Tournefort en avoit fait un genre qui a été réuni, par Linnæus, avec les AIRELLES, mais qu'Adanson, puis Moench, Aiton, Michaux, Persoon, etc., ont rétabli. V. OXYCOQUE. (LN.)

OXYCOQUE, *Oxycoccus*. Genre de plante, autrement appelé SCHOLLÈRE. Son type est l'AIRELLE A TIGES RAMPANTES. (B.)

OXYDATION ou OXYGÉNATION. C'est la combinaison de l'oxygène avec quelque autre substance. V. OXYDES et OXYGÈNE. (PAT.)

OXYDES. On comprend sous cette dénomination toutes les combinaisons binaires où entre l'oxygène, et qui ne jouissent point de l'acidité. Un même corps simple peut souvent s'unir en plusieurs proportions avec l'oxygène, et donner ainsi naissance à un égal nombre de composés différens par leurs propriétés. On les distingue les uns des autres en faisant précéder le nom de l'oxyde des mots : *proto*, *deuto*, *trito*, *tetro*, etc., qui veulent dire premier, second, troisième, quatrième; prenant pour le premier, celui qui renferme le moins d'oxygène. Ainsi l'on dit protoxyde, deutoxyde de manganèse, etc. On se sert aussi du terme de *peroxyde*, pour désigner l'oxyde le plus oxygéné.

Lorsqu'un même corps peut former plusieurs oxydes, les quantités d'oxygène combinées dans ces divers oxydes avec le même poids de ce corps, sont toujours dans des rapports simples. Ces rapports sont exprimés par quelques-uns des termes de la série 1, 2, 3, 4, 6. Il est cependant quelques oxydes qui font exception à cette loi; mais l'exception n'est qu'apparente; on doit alors les considérer comme des combinaisons de deux oxydes plus simples, et l'expérience con-

ferme toujours cette explication. C'est ce qui arrive, par exemple, pour le deutoxyde de fer, qui seroit avec le peroxyde, comme 8 est à 9, et qui est réellement formé de protoxyde et de peroxyde, lesquels sont dans le rapport de 2 à 3.

Les corps combustibles non métalliques ne fournissent qu'un petit nombre d'oxydes. Les métaux, au contraire, en forment plus de soixante. Ceux-ci sont désignés par le nom d'*oxydes métalliques*. La plupart des métaux peuvent s'oxyder par l'absorption directe du gaz oxygène, à une température plus ou moins élevée.

En exceptant les métaux des alcalis, il n'est peut-être aucune substance métallique qui puisse absorber l'oxygène gazeux, à la température ordinaire. Si le fer, par exemple, se rouille ou s'oxyde si promptement à l'air, cela tient à la vapeur d'eau qui existe toujours dans l'atmosphère, et qui, en se précipitant, retient de l'oxygène en dissolution, et, par conséquent, dans un état plus favorable à la combinaison.

Il y a des métaux, tels que l'or, le platine, l'argent, qui n'absorbent jamais l'oxygène à l'état gazeux, et qu'on ne parvient à oxyder qu'en leur présentant l'oxygène déjà condensé par une autre combinaison : les oxydes de ces métaux ne se montrent jamais libres dans la nature.

Plusieurs oxydes se décomposent par l'action de la chaleur, tels sont ceux de mercure, d'or, d'argent ; mais le plus grand nombre résiste à la plus haute température ; quelquefois ils sont seulement ramenés par la calcination à un degré inférieur d'oxydation.

On voit qu'il existe une énorme différence entre les substances métalliques, relativement à l'intensité de leur affinité pour l'oxygène. Dans quelques-unes, cette affinité est si grande, que jusqu'à présent leurs oxydes n'ont pu être réduits, et ce n'est que par analogie qu'ils sont admis au rang des oxydes. Ainsi, les substances terreuses de l'ancienne nomenclature, comme l'alumine, la silice, etc., n'ont point encore été décomposées, quoique leurs métaux figurent sous les noms d'aluminium et de silicium dans le catalogue des corps simples.

Les alcalis proprement dits, c'est-à-dire, la potasse, la soude, la litine, la chaux, la baryte et la strontiane, que l'on regardoit encore, il y a quelques années, comme des corps simples, sont, après les terres, les oxydes les plus difficiles à réduire ; toutefois, on est parvenu à extraire les métaux de quatre d'entre eux, savoir : de la potasse, de la soude, de la litine et de la baryte. Ce beau résultat, dû à M. Davy, a fait faire à la science des progrès immenses. Enfin, tous les autres oxydes peuvent être réduits par le contact du charbon

à une température plus ou moins élevée. C'est ordinairement ce moyen qui est employé dans les arts, pour extraire les métaux dont les oxydes existent dans la nature.

La plupart des oxydes jouissent de la propriété de se combiner avec les acides, et d'en neutraliser les propriétés. Les composés qui en résultent se nomment sels. C'est pour cela que l'on donne encore aux oxydes métalliques le nom de bases salifiables, ou alcalines. On désigne plus particulièrement par le nom d'alcalis, les oxydes solubles dans l'eau.

L'alcalinité, c'est-à-dire, la propriété de saturer plus ou moins parfaitement les acides, dépend en même temps et de la nature du métal et de la proportion d'oxygène contenue dans l'oxyde. Pour le même métal, elle est en général d'autant plus forte, que l'oxyde contient moins d'oxygène. Quant à la quantité du même acide que peut prendre chaque oxyde pour former un sel neutre, elle est exactement proportionnelle à la quantité d'oxygène contenue dans l'oxyde, et tout-à-fait indépendante de la nature du métal.

Les oxydes métalliques forment de même avec l'eau des combinaisons très-remarquables, dont plusieurs existent dans la nature. On les nomme *hydrates*. Ceux de potasse, de soude, de baryte et de strontiane, sont indécomposables par l'action de la chaleur; tous les autres abandonnent la totalité de l'eau qu'ils contiennent, à une température plus ou moins élevée. Les hydrates sont des combinaisons à proportions fixes. Une même base en fournit quelquefois plusieurs espèces différentes par leurs proportions. Il y a toujours un rapport assez simple entre la quantité d'oxygène de l'oxyde, et celle de l'oxygène de l'eau combinée.

Les usages des oxydes sont très-multipliés et très-importans. La silice, en se combinant, à une température très-élevée, avec plusieurs autres oxydes, forme les différentes espèces de verres. Le verre ordinaire résulte de la combinaison de la silice avec la potasse et la soude; en y ajoutant l'oxyde de plomb, on obtient le cristal ou flint-glass. Un grand nombre donnent une couleur particulière aux composés vitreux dans lesquels ils entrent, et ce sont ces combinaisons qui constituent les couleurs de la porcelaine et les émaux. On les emploie aussi fréquemment dans la peinture ordinaire.

La nature présente elle-même des combinaisons d'oxydes métalliques. Les pierres gemmes ne sont, pour la plupart, que des composés de deux, trois ou quatre de ces substances. V. MÉTAUX et OXYGÈNE. (DL.)

OXYGÈNE (1). Un des corps simples de la chimie moderne, et l'un des plus remarquables par l'énergie de ses affinités, par le grand nombre de combinaisons qu'il concourt à former, et par le rôle important qu'il joue dans les opérations de la nature. Quand il est libre de toute combinaison, c'est un fluide élastique permanent, invisible, inodore, insoluble dans l'eau, d'une pesanteur spécifique exprimée par 1,10359, l'air atmosphérique étant pris pour unité. A la température de la glace fondante, et à la pression de 0,^m 76, un litre de ce gaz pèse 1 gram. 299. Les propriétés qui servent à le distinguer de tous les autres fluides élastiques, sont d'entretenir la combustion des substances organiques et de la rendre même beaucoup plus vive que celle qui a lieu dans l'air atmosphérique, et de se convertir en eau sans aucun résidu, en absorbant un volume double d'hydrogène.

On se procure l'oxygène en calcinant, dans des appareils convenables, plusieurs oxydes métalliques naturels, tels que l'oxyde noir de manganèse, ou certains sels, comme le chlorate de potasse, qui en contiennent une grande quantité, et qui le laissent dégager à une température plus ou moins élevée.

Il fait environ le cinquième du volume de l'atmosphère, où il est seulement mélangé avec le gaz azote, qui en forme presque entièrement les quatre autres cinquièmes (l'acide carbonique n'y entrant jamais pour plus d'un demi-millième); et comme l'azote, à l'état de gaz, est une substance presque inerte, l'air atmosphérique produit en général les mêmes effets que l'oxygène pur, à l'intensité près.

Le phénomène connu vulgairement sous le nom de combustion, n'est que l'acte même de la combinaison de l'oxygène avec une autre substance. C'est à Lavoisier qu'appartient la gloire d'avoir établi le premier, par des expériences décisives, ce principe général, qui a eu sur toute la science une si puissante influence.

La chaleur et la lumière qui accompagnent ordinairement la combustion, ne pouvoient échapper à l'observation la plus inattentive; mais, pour en connoître les produits matériels, il auroit fallu employer des appareils souvent assez compliqués; il n'est donc pas étonnant que, pour expliquer cette action chimique, on ait imaginé tant de théories fausses et bizarres, et que l'on ait pris pour la partie essentielle du phé-

(1) *Oxygene* ou *Oxigene*. On se sert indifféremment de ces deux mots, bien que le premier soit plus conforme à l'étymologie que le second. Il signifie en grec *engendré par l'acide*, mais il se prend dans la chimie moderne pour le *générateur de l'acide*; d'où *oxus*, acide, et de *γεννωμαί*, *génomai*, naître.

nomène quelques-unes de ses circonstances accidentelles. En effet, plusieurs chimistes étrangers ne veulent encore désigner par le terme de combustion, que la combinaison de l'oxygène accompagnée d'un dégagement de chaleur et de lumière, et réservent le nom d'oxydation aux combinaisons de l'oxygène qui s'accomplissent sans dégagement de chaleur et de lumière. Cette distinction, qui n'est point admise en France, est d'autant moins fondée en raison, que le même corps peut, dans des circonstances différentes, offrir les apparences les plus diverses.

Ainsi, le mot de combustion doit s'entendre de la combinaison de l'oxygène avec un corps quelconque. Selon la nature des substances, et suivant quelques circonstances accessoires, cette combinaison est accompagnée d'un dégagement plus ou moins remarquable de chaleur et de lumière, ou bien elle se fait sans élévation sensible de température, et sans lumière appréciable. On a encore donné à l'oxygène le nom de corps comburent; celui de combustible à tous ceux qui peuvent se combiner avec lui; enfin, celui de corps brûlés aux composés qui proviennent de cette action.

Tous les corps simples connus jusqu'à présent peuvent se combiner avec l'oxygène, quand on le leur présente dans des circonstances convenables.

Parmi les composés qui en résultent, il en est un assez grand nombre qui jouissent de l'acidité. Cette propriété dépend évidemment de la proportion d'oxygène qui entre dans le composé, puisque le même élément peut, avec des quantités différentes de ce principe, former des composés neutres ou acides; mais elle dépend aussi de la nature du corps avec lequel l'oxygène est combiné, et peut-être de l'arrangement des molécules; car, une même proportion d'oxygène ne rend point acides toutes les substances simples. Les corps qui deviennent acides en se combinant avec une certaine dose d'oxygène, sont: le bore, le carbone, le phosphore, l'azote, le soufre, le sélénium, l'iode, le chlore, l'arsenic, le chrome, le schéelin, le molybdène, le colombium. Tous les autres ne forment que des oxydes. (*V. ce mot.*)

Lavoisier ayant constaté l'existence de l'oxygène dans le plus grand nombre des acides connus de son temps, il généralisa trop promptement ce résultat, en regardant ce corps comme un élément nécessaire de tout acide. C'est même là l'idée qu'exprime le mot oxygène. On a reconnu depuis qu'il y a des acides très-puissans dans lesquels cette substance n'entre point; et il est probable que les acides organiques qui en contiennent, ne lui doivent point leur acidité.

La présence du gaz oxygène libre est une condition indis-

pensable pour le développement de la fermentation alcoolique ou vineuse, de la fermentation acide et de la fermentation putride. Une substance organique quelconque, même la plus disposée à se décomposer, peut être conservée indéfiniment lorsqu'on la préserve de l'influence de l'oxygène. Enfin, la germination pour les végétaux, et la respiration pour les animaux, ne sauroient s'accomplir sans l'absorption d'une certaine quantité d'oxygène.

Tous les phénomènes dont il vient d'être question, font passer l'oxygène libre à l'état de combinaison, et tendent, par conséquent, à en diminuer la proportion dans l'atmosphère. Mais, la décomposition que les feuilles des plantes font éprouver à l'acide carbonique, qui est un des résultats les plus ordinaires de l'absorption de l'oxygène à la surface de la terre, établit une sorte de compensation, dont l'effet est de maintenir une composition constante dans l'atmosphère.

(DL.)

OXYLAPATHUM. « Il y a, dit Pline, une autre espèce de *lapathum*, que les Grecs appellent *oxylapathon*, et les Latins *lapathum acutum*. Cette herbe ressemble beaucoup plus que l'*oxalis* (voyez ce mot) au *lapathum* cultivé, et a ses feuilles plus pointues et plus rouges; elle croît ordinairement dans les marais. » Dioscoride lui attribue des feuilles dures et terminées en pointe. Selon Fuchsius, Dodonée, Matthiolo, C. Bauhin, etc., cette plante seroit notre **PABELLE** (*rumex acutus*, Linn.).

Daléchamp a nommé *oxylapathum* aquatique, le potamo à feuilles dentées en scie (*potamogeton serratum*, L.). On a aussi appelé la bette vulgaire, *oxylapathum* sauvage. (LN.)

OXYLOBION, *Oxylobium*. Arbrisseau à feuilles opposées, ovales, aiguës, cordiformes, à fleurs rouges, réunies deux ou trois ensemble, à l'extrémité des rameaux qui seul, selon Andrews, *Botanist Repository*, constitue un genre dans la décandrie monogynie, et dans la famille des légumineuses.

Les caractères de ce genre sont: calice à cinq divisions; corolle papilionacée; style subulé à stigmatte obtus; légume ovale, aigu, comprimé à son extrémité et polysperme. (B.)

OXYMALVA. C'est l'OSEILLE DE GUINÉE (*hibiscus sabbdariffa*, Linn.), appelé au Mexique *Quauh-xocoll*, selon Hernandès. (LN.)

OXYMYRSINE (*Myrte aigu*, en grec), et **MYRTACANTHA.** On donnoit ces noms, chez les Grecs, au **FRAGON**. **V. RUSCUS.** Il paroît qu'ils désignèrent aussi le **MYRTE SAUVAGE.**

(LN.)

OXYOÏDES (Garc. angl., 1730, p. 379, t. 2). C'est

Oxalis sensitiva, Linn., qui, d'après l'esprit botanique qui règne actuellement, devrait faire un *genre nouveau*, attendu que cette plante diffère des autres espèces: par les styles plus courts que les filamens des étamines les plus intérieures; par les stigmates marginés; par ses feuilles ailées; par sa vertu sensitive; et parce qu'elle est étrangère au Cap de Bonne-Espérance, où se trouvent presque toutes les 120 espèces qui composent le genre *oxalis*. (LN.)

OXYON. Nom que les Egyptiens donnoient au CLYMENON. V. ce mot. (LN.)

OXYOPE, *Oxyopes*, Latr.; *Sphasus*, Walck. Genre d'araignides, de l'ordre des pulmonaires, famille des fileuses, tribu des citigrades; ayant pour caractères: la première paire de pattes la plus longue; la troisième la plus courte; les deux autres presque égales; mâchoires allongées, droites, presque de la même largeur, arrondies à leur extrémité supérieure; lèvres en carré long, un peu dilatée et arrondie au sommet; yeux au nombre de huit, disposés deux par deux, sur quatre lignes transverses, et représentant, réunis, une sorte de triangle, dont la base est arquée et occupe le devant du corselet, et dont la pointe est tronquée; ceux de la seconde ligne, ou ceux de la troisième plus gros.

Ces aranéides paroissent faire le passage des *araignées crabes* de plusieurs naturalistes, à celles qu'ils ont désignées sous le nom d'*araignées lousps*. Elles semblent même, sous plusieurs rapports, plus voisines des premières. Leur corps est oblong; un peu soyeux; avec le corselet en forme d'ovoïde étroit et tronqué en devant, et l'abdomen ovoïde-conique; les pattes sont longues, fines, et munies de quelques épines. Ces animaux, dont on ne connoît qu'un petit nombre d'espèces, sont communs aux deux continens, mais néanmoins plus propres aux pays chauds. Nos espèces indigènes ne se trouvent que dans les départemens méridionaux. Le seul individu que j'y ai pris (*oxyope bigarré*), étoit placé à l'extrémité desséchée de la plante nommée carline, et au-dessus du cocon renfermant ses œufs. Ce cocon est blanc, orbiculaire et aplati. Selon M. Bosc, l'*o. fossane*, espèce de la Caroline, court après sa proie, et se renferme dans des feuilles qu'elle rapproche, afin d'y faire sa ponte.

OXYOPE BIGARRÉ, *Oxyopes variegatus*, Latr.; *Sphasus heterophthalmus*, Walck, *Hist. des aran.*, fasc. 3, tab. 8. Son corps est long d'environ quatre lignes, d'un gris mélangé de roux et de noirâtre; les pattes sont roussâtres, avec des taches noires et les piquans allongés.

L'OXYOPE RAYÉ, *Oxyopes lineatus*, que j'ai représenté, tab. 5, fig. 5, de mon *Genera*, est un peu plus petite, avec le

corselet d'un jaunâtre roux , et marqué de trois lignes noirâtres et longitudinales. L'abdomen est d'un brun foncé , avec une ligne roussâtre et bifide en devant , le long du milieu du dos ; les pattes sont roussâtres.

L'OXYOPE INDIEN , *Oxyopes indicus* , est long de six lignes , d'un roussâtre pâle , avec de petits points noirs sur les côtés du corselet et sur les pattes ; les yeux de la troisième ligne sont les plus grands de tous , et les deux postérieurs sont les plus petits.

Il se trouve au Bengale , d'où il a été envoyé au Muséum , par Macé. (L.)

OXYPETALUM. Genre de plantes de la famille des asclépiadées , établi par R. Brown. Ses caractères sont : corolle à tube court et ventru , à limbe à découpures en languettes pointues ; couronne staminifère à cinq folioles simples , presque rondes , charnues ; cinq anthères terminées par une membrane ; masses pollénifères linéaires , pendantes , fixées par le côté courbe d'un processus qui se redresse ensuite ; stigmate pointu , allongé , bipartite ; follicule.....

Ce genre , très-voisin de l'*oxystelma* (V. OXYSTELME) et du *diplolepis* , comprend un seul arbrisseau grimpant , à feuilles cordiformes , opposées ; à fleurs odorantes , dispersées en ombelles interpétiolaires. Il croît aux environs de Rio-Janeiro. (LN.)

OXYPÈTRE. Ce nom a été donné , par quelques naturalistes , à des pierres alumineuses , comme celles de la *Tolfa* , près de Civita-Vecchia. Le mot *oxypètre* signifie *Pierre acide* ; mais les pierres alumineuses sont *acerbes* et non pas *acides* , attendu qu'elles ne contiennent point d'acide sulfurique libre. V. ALUN. (PAT.)

OXYPHÉRIE , *Oxypheria*. Genre de plantes qui ne diffère pas de l'HUMÉE et de la CALOMÉRIE. Voyez ce dernier mot. (B.)

OXYPHYLLUM et **OXYTRIPHYLLON.** Noms donnés par les Grecs à des espèces de TRIFOLIUM ou TRIPHYLLON. V. ce mot. Pline se contente de dire que l'*oxytriphylon* des Grecs est un trèfle à feuilles aiguës. Ce n'est pas la même acception que quelques botanistes , et notamment Tragus , ont donnée à ce nom en l'appliquant à la SURELLE , *oxalis acetosella* , dont le goût est acide et la feuille ternée. Lobel et Clusius , etc. , regardent l'*oxytriphylon* des anciens comme notre LOTIER VELU (*Lotus hirsutus* , Linn.). (LN.)

OXYPHOENIX. Nom donné au TAMARIN (*tamarindus indicus*). (LN.)

OXYPORE, *Oxyporus*, Fab., Oliv., Latr., Grav.; *Staphylinus*, Linn., Geoff., Deg. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des fissilabres, distingué des autres de la même famille aux caractères suivans : labre échancré ; antennes guère plus longues que la tête, insérées à la base extérieure des mandibules, les cinq ou six derniers articles formant une massue allongée et perforliée ; mandibules grandes, arquées, simples ; palpes maxillaires filiformes ; le dernier article des labiaux grand et lunulé.

Les entomologistes avoient confondu ce genre d'insectes avec celui des *staphylins*, parce qu'ils n'avoient considéré que les antennes et la forme du corps. Fabricius, en établissant ses caractères génériques sur les parties de la bouche, a dû nécessairement séparer les *oxypores* des *staphylins* ; en effet, les premiers ont les mandibules simples, et le dernier article des palpes labiaux large, en forme de croissant, tandis que les derniers ont les mandibules dentées et les palpes filiformes ; cependant Fabricius a réuni à ce genre des espèces qui ne lui convenoient pas, et dont M. Gravenhorst a formé deux genres nouveaux sous les noms de **TACHYPORE** et de **TACHYNE**. V. ces mots.

Les *oxypores* sont d'assez petits insectes dont le corps est proportionnellement moins allongé que celui de la plupart des autres brachélytres, et glabre ; la tête est grande, dirigée en avant ; les antennes sont moniliformes et très-courtes. Le corselet de ces insectes est légèrement rebordé, arrondi postérieurement. Les élytres sont dures, très-courtes, et couvrent à peine le tiers de l'abdomen ; elles cachent deux ailes membraneuses repliées. Les pattes sont de longueur moyenne avec les jambes garnies de poils ; les tarsi sont composés de cinq articles, dont le dernier et ensuite le second plus longs, et les autres fort courts.

Les habitudes des *oxypores* diffèrent un peu de celles des *staphylins* ; quoique la forme du corps soit à peu près semblable. Au lieu de fréquenter les fumiers, les ordures et les charognes, comme les derniers, les *oxypores* habitent les agarics et les bolets ; c'est là que la larve vit et prend son accroissement ; c'est là qu'on trouve l'insecte parfait, en troupe plus ou moins nombreuse ; c'est là encore que les sexes se réunissent. Les *oxypores* forment un genre composé d'une dizaine d'espèces. La seule qu'on ait encore observée en France, est l'**OXYPORE FAUVE**, *oxyporus rufus*, pl. M, 5, 15, de cet ouvrage. Il est long de trois à quatre lignes, fauve, avec la tête, les élytres, leur base exceptée, l'extrémité de

l'abdomen, la poitrine et la base des cuisses noires. Voyez pour les autres espèces la monographie des coléoptères microptères de M. Gravenhorst, et l'article OXYPORE de l'Encyclopédie méthodique. (L.)

OXYPTÈRE, *Oxypterus*. Genre de cétacés établi par Rafinesque-Smaltz et placé à côté de celui des DAUPHINS. La seule espèce qu'il comprend diffère de tous les cétacés connus, parce qu'elle est pourvue de deux nageoires dorsales. (DESM.)

OXYPTERNOS. Nom donné par les Grecs à une des espèces de joncs (*Schoenus*) mentionnées par Dioscoride. (LN.)

OXYRHYNCHUS. L'un des noms anciens des BÉLEMNITES. (DESM.)

OXYRHYNQUE. Nom spécifique de deux poissons, d'une RAIE et d'un SALMONE. V. ces mots.

Les commentateurs se sont long-temps disputés pour savoir ce que c'étoit que l'*oxyrhyne* des anciens, que ces derniers regardoient comme le meilleur poisson du Nil. E. Geoffroy, qui a passé plus d'une année en Egypte, les a mis d'accord; il s'est assuré que ce ne pouvoit être ni l'*ésocobrochet*, comme l'ont dit quelques antiquaires, ni l'*ésocobellone*, ni un *esturgeon*, ni un *gade*, tous poissons inconnus au Nil; mais que c'étoit le MORMYRE KAUNUME. V. ce mot, et l'article KASCHONE. (R.)

OXYRHYNQUE, *Oxyrhynchi*. J'avois désigné ainsi une famille de crustacés décapodes, à queue courte, et dont le test est plus long que large; souvent il se rétrécit et se termine en pointe à sa partie antérieure. Telle est l'origine du nom (nez pointu) que j'avois donné à cette famille. Elle comprenoit les genres : DORIPPE, MICTYRE, LEUCOSIE, CORYSTE, LITHODE, MAJA, MACROPE, ORITHYIE, MATUTE et RANINE. Ceux dont le test présente en devant une sorte de museau, composent, dans la méthode que je suis ici, la sous-famille des macroures *triangulaires*; les autres sont dispersés dans les autres sous-familles des macroures.

La famille des crustacés *oxyrhynques* ou *mucronés* de M. Dumeril (*Zool. analyt.*), est établie sur les mêmes principes; mais elle offre quatre genres de moins, savoir : ceux de *Mictyre*, *Coryste*, *Lithode* et *Macrope*. (L.)

OXYIS. Selon Pline, cette herbe n'a que trois feuilles; elle est utile aux personnes atteintes de hernies qui en mangent. Quelques botanistes anciens ont cru reconnoître cette plante dans notre SUBELLE (*oxalis acetosella*), et lui ont donné le nom d'*oxys*, ainsi qu'à plusieurs autres espèces du même genre. Ce genre est l'*oxys* de Tournefort et d'Adan-

son. Linnæus le nomme OXALIS. V. ce mot et OXALIDE.

(LN.)

OXYSCOENUS. Espèce de JONG mentionnée par Dioscoride, et rapportée, par C. Bauhin, au JONG AIGU (*Juncus acutus*, L.); d'autres auteurs l'ont rapprochée du *Juncus effusus*, et même du *Scirpes triqueter*. (LN.)

OXYSTELME, *Oxystelma*. Plante pubescente, voluble, à feuilles opposées, à fleurs en ombelle, fort voisine de l'ASCLÉPIADE ESCULENTE, qui, seule, selon R. Brown, constitue un genre dans la pentandrie monogynie et dans la famille des apocinées.

Les caractères de ce genre sont : corolle en roue, à tube court; couronne des étamines pédiculée, à cinq divisions aiguës; anthères terminées par une membrane, à masse de pollen comprimée et pendante; follicules unies; semences chevelues. (B.)

OXYSTOME, *Oxystoma*. M. Duméril, dans sa *Zoologie analytique*, avoit, le premier, proposé de faire, sous ce nom, un genre d'insectes coléoptères renfermant les petites espèces d'attelabe, ayant le corps en forme d'une poire dont la trompe seroit la queue.

Ce genre, qui renferme les *attelabes de la vesce*, *patte-jaunes* et *printanier*, a été aussi établi par Herbst, sous le nom d'APION. V. ce mot. (DESM.)

OXYTELE, *Oxytelus*, Grav., Latr., Panz., Oliv.; *Staphylinus*, Linn.; Geoff., Fab., Payk. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des trachélytres, section des aplatis, distingué des autres de la même famille par les caractères suivans : tête forte, dégagée, distinguée du corselet par un col; labre entier; antennes insérées au-devant des yeux, sous un rebord, courtes, coudées; grossissant vers l'extrémité et un peu perfoliées; mandibules fortes; palpes courts, terminés en alène; quatre articles distincts aux maxillaires; jambes antérieures épineuses au côté extérieur, rétrécies en pointe ou échancrées à leur extrémité; leurs tarsi se repliant le long de ce côté, à cinq articles, dont les deux premiers très-petits, et dont le dernier fort long; corps presque linéaire, déprimé; corselet presque demi-circulaire, ou en carré, arrondi postérieurement.

Les oxytèles sont de très-petits coléoptères, qui paroissent avoir les habitudes des autres brachélytres, mais qui forment néanmoins un genre très-distinct. Les espèces dont il se compose maintenant présentent quelques différences dans les mandibules, les antennes, etc.; de sorte que, selon

la remarque d'Olivier, ce groupe est alors susceptible d'être simplifié ; et c'est ce qui vient d'être fait par M. Léach, dans une nouvelle monographie des coléoptères de cette famille, qui n'a pas encore été publiée, mais dont il m'a communiqué les idées fondamentales. Beaucoup d'oxytèles se trouvent plus particulièrement dans les fientes d'animaux et les excréments humains. Quelques autres aiment les lieux humides ou aquatiques ; d'autres se tiennent sous la mousse, les pierres, etc. Les mâles d'un petit nombre sont remarquables par deux avancemens, en forme de cornes, qu'ils ont en avant de la tête. Il en est même parmi eux qui ont une pointe forte et avancée sur le corselet. On observe des différences sexuelles analogues dans les *siagones* de M. Kirby, genre que j'avois d'abord réuni au précédent, mais qui, d'après l'étude particulière que j'en ai faite dans la collection de M. Léach, me paroît aujourd'hui très-distinct. (*Voyez SIAGONE.*)

Les oxytèles d'Europe les plus connus ou les plus intéressans, sont :

L'OXYTÈLE JAYET, *Oxytelus piceus*, Panz., *Faun. insect. Germ.*, fasc. 27, tab. 12; *Staphylinus piceus*, Fab. Long de près de deux lignes; noir; corselet pointillé, avec trois sillons au milieu et un enfoncement de chaque côté; élytres pointillées, noires ou brunes; pattes d'un brun pâle.

L'OXYTÈLE CORNU, *Oxytelus cornutus*, Grav., Oliv. De la grandeur du précédent; noir; deux épines aiguës et avancées au-devant de la tête; une ligne enfoncée au milieu du corselet; élytres noirâtres, avec le disque d'un brun rousâtre.

L'Oxytèle trilobé d'Olivier, est probablement la femelle de cette espèce. La tête n'a point de cornes; elle est d'ailleurs semblable.

L'OXYTÈLE TRICORNE, *Oxytelus tricornis*, Grav., Oliv. Long de trois lignes; noir; deux cornes courtes, obtuses, avancées sur la tête, au-dessus de l'insertion des antennes, dans le mâle; deux simples tubercules, à la même place, dans la femelle; corselet presque en cœur, avec une ligne enfoncée dans son milieu; celui du mâle est armé d'une pointe dirigée en avant et presque aussi longue que la tête; élytres d'un rouge-brun, avec tous les bords ou leur majeure partie noirs; pattes brunes.

L'OXYTÈLE FOURCHU, *Oxytelus furcatus*, d'Olivier, est une espèce très-voisine de la précédente, et présentant les mêmes différences sexuelles; mais la corne du corselet est bifide à son extrémité antérieure, et les élytres sont noires, ainsi que le corps. V. Gravenhorst, et Olivier, article OXYTÈLE (*Encycl. Méth.*). (L.)

OXYTONON. L'un des noms du PAVOT chez les anciens Grecs. (LN.)

OXYTROPIS, *Oxytropis*. Genre de plantes établi par Décaudolle, pour placer plusieurs espèces des genres PHACA et ASTRAGALE. Il offre pour caractères : une carène se transformant supérieurement en pointe ; un légume biloculaire ou presque biloculaire, par suite de la rentrée de la suture supérieure.

Ce genre renferme trente-trois espèces. L'ASTRAGALE DES MONTAGNES peut lui être donnée pour type. V. ce mot. (B.)

OXYURE, *Oxyurus*. Genre de poissons osseux, apodes, à opercule complète, établi par Rafinesque - Smaltz, et rapproché, par ce naturaliste, des LEPTOCEPHALES de M. de Lacépède. Les Oxyures ont en effet, comme ces poissons, deux seules nageoires, une dorsale et une anale opposées ; ils ont les ouvertures des branchies latérales et la queue longue, nue et très-aiguë.

L'OXYURE VERMIFORME est presque cylindrique ; son museau est obtus et sa couleur tire sur le fauve. Son nom vulgaire, en Sicile, est *Pesce Verme*, qui lui convient d'autant plus qu'il a la forme d'un ver qui auroit la queue mince et très-pointue, et trois à quatre pouces de longueur. (DESM.)

OXYURE, *Oxyurus*. Genre de vers intestins, établi par Rudolphi aux dépens des ASCARIDES et des TRICHOCEPHALES ; ses caractères sont : corps allongé, cylindrique, atténué et sinueux postérieurement ; bouche orbiculaire, nue et terminale.

Ce genre renferme deux espèces : l'une est l'ASCARIDE VERMICULAIRE, qui est quelquefois très-abondante dans les intestins des enfans et qui les tourmente au point de les faire maigrir ; l'autre habite les intestins des chevaux. (B.)

OXYURES, *Oxyuri*, Latr. Nom que j'avois donné à une division d'insectes hyménoptères, de la famille des proctotrupiens, et que j'applique maintenant à une tribu correspondante à cette famille, et qui a pour caractères : ailes inférieures sans nervures ; femelles ayant une tarière filiforme cachée dans l'intérieur de l'abdomen, ou extérieure, mais formée par un prolongement terminal de cette partie du corps ; antennes filiformes dans les mâles, et même dans plusieurs femelles, de dix à quinze articles.

Je partage ainsi cette tribu :

I. *Antennes insérées au milieu de la face antérieure de la tête.*

Les genres HÉLORE, PROCTOTRUPE, CINÈTE, BÉLYTE, DIAPRIE.

II. Antennes insérées près de la bouche (toujours coudées).

A. Segment antérieur du tronc court et transversal.

* Antennes filiformes dans les deux sexes.

Les genres **ANTÉON**, **CÉRAPHRON**.

** Antennes des femelles plus grosses à leur extrémité.

Les genres : **PLATYGASTRE**, **TRÉAS**, **LÉLION**, **SPARASSION**.

B. Segment antérieur du tronc allongé.

Les genres : **DRYINE**, **BÉTHYLE**. *V.* **PUPIVORES**. (L.)

OXYVI. *V.* **OXYON**. (LN.)

OYAT. C'est le **ROSEAU DES SABLES**, aux environs de Boulogne. (B.)

OYE. *V.* **OIE**. (S.)

OYECH. Nom russe et illyrien de la **NOIX**. (LN.)

OYN. *V.* **ONUKA**. (LN.)

OYON. Nom du **SORBIER** (*Sorbus*), dans Dioscoride. (LN.)

OYOT-CHUNCHUM. Nom javan d'une plante frutescente, croissant à Java sur les arbres : Noronha en avoit fait un genre sous le nom de *Trigula*; mais il est très-probable que c'est une **CLÉMATITE**. (LN.)

OZABAR. Nom de la **SARRIETTE** (*Satureia hortensis*, L.) en Pologne. (LN.)

OZEILLE. *V.* **OSEILLE**. (LN.)

OZEL et **OZELEN**. Noms du **NOISETIER** et de la **NOISETTE** en Basse-Bretagne. (LN.)

OZÈNE, *Ozæna*. Nom donné par les anciens à un animal marin, répandant une mauvaise odeur, qui paroît être de la classe des mollusques, et qu'Olivier applique à un genre d'insectes coléoptères, de la famille des carnassiers, tribu des carabiques. Il est établi sur une seule espèce, qui se trouve à Cayenne; elle a le port des *ténébrionites*, mais par le nombre des articles des tarsi et les organes de la manducation, elle appartient à la famille désignée ci-dessus. Ses antennes ont une forme particulière et qui distingue ce genre de tous les autres de la même division; elles sont de la longueur de la moitié du corps; les quatre premiers articles sont serrés et cylindriques; les suivans sont moniliformes; le dernier est plus gros et comprimé à son extrémité. L'**OZÈNE DENTIPÈDE**, *Ozæna dentipes*, a le corps long de dix lignes, d'un noir luisant, tirant un peu sur le brun; la tête plane, inégale et ponctuée; le corselet marqué d'une ligne enfoncée et pointillée, et les élytres régulièrement striés; les jambes

antérieures ont une échancrure et une petite dent au côté interne ; les tarses sont courts et cylindriques ; les palpes extérieurs sont courts , avec le dernier article un peu plus gros et tronqué ; les mandibules sont fortes , anguleuses et un peu dentées à leur base.

Ce genre m'a paru avoisiner ceux de *Scarite* et de *Morion*. Il appartient (Cuvier , *Règne animal* , tom. 3 , pag. 187) à ma cinquième division des Carabiques. V. l'article OZÈNE , de l'Encyclopédie méthodique. (L.)

OZERNI-KINJA. La NIGELLE des champs (*Nigella arvensis* , Linn) , porte ce nom en Bohême , et celui d'*Ozarnucha-Ziele* en Pologne. (LN.)

OZIMOM. V. OCYMON. (LN.)

OZINISCAN. V. TROUPIALE ARC EN QUEUE. (V.)

OZOENITIS et OZENITIS. V. *Nardus indica* , à l'article NARDUS. (LN.)

OZOLE, *Ozolus* , Latr. , Dumér. (Genre de crustacés. V. ARGULE. (L.)

OZONE , *Ozonium*. Genre de plantes de la classe des anandres , deuxième ordre ou section , proposé par M. Linck , et ayant pour caractères : un tallus composé d'amas en flocons rameux , couchés , non cloisonnés ; les derniers plus minces et cloisonnés. On ne connoît pas encore parfaitement les autres marques caractéristiques de ce genre. (PB.)

OZOPHYLLUM. Nom sous lequel Schreber , Willdenow , Persoon , etc. , ont adopté le genre TICOREA d'Aublet. (LN.)

OZOTHAMNE, *Ozothamnus*. Arbrisseau de la Nouvelle-Hollande et îles voisines , qui , selon R. Brown , forme dans la syngénésie polygamie frustranée et dans la famille des corymbifères , un genre fort voisin des CALÉAS. Ses caractères sont : calice commun imbriqué d'écaillés scarieuses et colorées ; réceptacle glabre ; fleurons femelles peu nombreux ; anthères pourvues de deux soies à leur base ; stigmatte obtus et hérissé ; aigrette sessile , velue , persistante. (B.)

OZYMUM et OZYMOÏDE. V. OCYMON et OCYMOÏDE. (LN.)

P.

PAAFUËL. Nom hollandais du PAON. (V.)

PAAPENHOUT et PAAPENMUTS. Noms hollandais du FUSAIN. (LN.)

PAAPENKRUID et PAARDEBLOEM. Noms hollandais du PISSENLIT (*Leontodum taraxacum*). (LN.)

PAAPENKUL. Nom hollandais des MARSSETTES (*typha*). (LN.)

PAAPENKULLEKENS. Nom hollandais du **GOUET** commun (*Arum maculatum*). (LN.)

PAARD ou **PAERDT.** Dans la Belgique, on donne ce nom à l'espèce entière du cheval. (DESM.)

PAARDEBLOEM. C'est le nom que porte le **PISSENLIT** (*Leontodum taraxacum*), en Hollande. (LN.)

PAARDIK. Nom hollandais de la **PATIENCE AQUATIQUE** (*Rumex aquaticus*). (LN.)

PAASLELIE. Nom hollandais du **FAUX-NARCISSE** (*Narcissus pseudonarcissus*). (LN.)

PABO DE MONTE. (Dindon de montagne). Les Espagnols du Mexique donnent ce nom au **HOCO MITUPORANGA.** C'est aussi le nom de l'**YACOU** (*Yacuhu*), vers la rivière de la Plata. V. ce mot. (V.)

PABSTBAUM et **PABSTWEIDE.** Noms allemands de la **MANTIENNE** (*Viburnum lantana*. L.), et du **MERISIER A GRAPPE** (*Prunus padus*, L.). (LN.)

PABSTWEIDE. V. **PABSTBAUM.** (LN.)

PABU. Nom de la **MORGELINE** (*Alsine media*), en Perse, selon Gmelin et Pallas. (LN.)

PABULUM (des plantes). V. **ARBRE.** (TOL.)

PABULUM-CERVI. Nom donné autrefois au **PANAIS SAUVAGE.** (LN.)

PAC. V. **MAROLY.** (V.)

PACA, *Cœlogenus*, Fréd. Cuv. — *Cœlogenys*, Illig. — *Cavia*, Linn., Geoffr. Genre de mammifères de l'ordre des rongeurs et de la division de ces animaux qui renferme ceux dont les membres antérieurs sont dépourvus de clavicules.

Ce genre a été séparé de celui des *Cavia* de Linnæus par M. Frédéric Cuvier, parce que les animaux qu'il renferme offrent des caractères différens dans la forme des dents molaires, et dans le nombre des doigts de leurs pieds.

Les pacas ont deux fortes dents incisives à chaque mâchoire; les supérieures étant aplaties en devant, et tronquées obliquement en biseau; les inférieures étant légèrement comprimées latéralement, et arrondies sur leur face antérieure. Comme tous les vrais rongeurs, ils n'ont point de canines, et un espace vide ou barre, sépare les incisives des molaires; celles-ci sont au nombre de huit à chaque mâchoire, et assez semblables à celles des agoutis, c'est-à-dire, composées de rubans émailleux qui forment divers replis dans leur intérieur, et qui sont apparens sur la couronne qui est aplatie. Le corps de ces animaux est, en général, assez semblable, pour ses formes, à celui des cochons d'inde, mais d'une taille considérable, puisqu'elle dépasse celle d'un fort

cochon de lait. La tête est grosse, le museau épais, la lèvre supérieure fendue; les joues pourvues d'espèces de fausses abajoues sans usage, formées par un repli de la peau, ayant son issue extérieure et dirigée par en bas; les arcades zygomatiques sont très-saillantes, et c'est sous elles que sont situées ces cavités buccales (1); les oreilles sont médiocres, ovales, etc. Les pieds sont tous à cinq doigts, armés d'ongles robustes; le pouce antérieur est notablement plus court que les autres doigts; et il en est de même du pouce et du doigt externe du pied de derrière; la queue est à peine apparente; les mamelles sont au nombre de quatre, savoir: deux pectorales, et deux inguinales.

Les animaux de ce genre ont particulièrement des rapports avec les cabiais proprement dits, les agoutis et les cobayes; mais les cabiais, les cobayes et les agoutis, ont quatre doigts devant et trois derrière. Les cobayes, d'ailleurs, ont les molaires beaucoup moins composées, puisqu'elles ne présentent chacune qu'une lame simple et une fourchue, en dehors dans les supérieures, en dedans dans les inférieures; et les agoutis les ont à couronne plate irrégulièrement sillonnée, à contour arrondi, échancré intérieurement dans celles de la mâchoire d'en haut, et extérieurement dans celles de la mâchoire d'en bas.

Les pacas, ainsi que les autres quadrupèdes que nous venons de nommer, habitent les lieux humides et ombragés de l'Amérique méridionale, et sont tout-à-fait herbivores. M. Geoffroy en distingue deux espèces; mais M. Frédéric Cuvier n'en reconnoît qu'une. (DESM.)

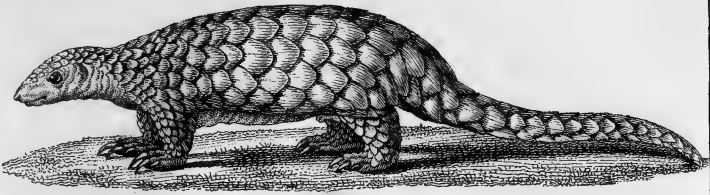
Espèce unique. — PACA TACHETÉ, *Cælogenus paca*, Fréd. Cuv., Dict. des Sc. nat., tom. VI, pag. 29. — *Cavia paca*, Linn. — Le PACA, Buff., tom. X, pl. 43, et suppl. III, pl. 35. — Schreber, *Sæugthiere*, tab. 171. — V. pl. M, 25 de ce Dictionnaire.

C'est, après le cabiai et l'hydromys coypou, le plus gros rongeur connu de l'Amérique méridionale. On le nomme au Brésil *paca*, qui se prononce *pag*; au Paraguay, *paig*; par quelques peuplades de la Guyane, *ourana*; par d'autres, *pakiri*; par les colons de Cayenne, *pah*; par ceux de Surinam, *lièvre aquatique*. Il est commun dans tous ces pays, à l'exception du Paraguay, où, selon d'Azara, il est fort rare.

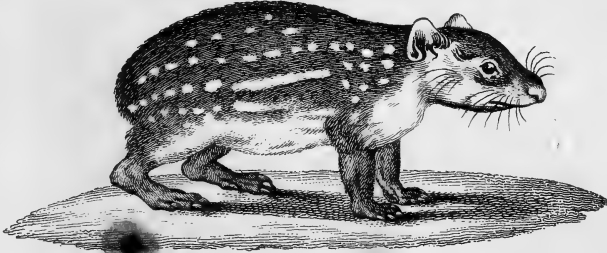
Lorsqu'il a pris tout son accroissement, ce quadrupède

(1) Le nom de *cælogenus* donné à ce genre, est tiré de l'existence de ces poches des joues. Il est formé de *καλος*, creux, et de *γενος* joue.

3



1



2



Desève del.

F. Tardieu Sculp.

1. Paca.

2. Palatine. (Guenon.)

3. Pangolin.



est de la grosseur d'un cochon de lait (1), avec lequel il a encore quelque ressemblance par la forme du corps. Sa tête est fort convexe ; ses yeux sont gros, saillans, obliques, et de couleur brunâtre ; ses oreilles, plissées en forme de fraise, et couvertes d'un duvet presque insensible, sont arrondies en ovale et peu longues ; le bout de son nez est large, presque noir, divisé en deux comme celui du lièvre, et ses narines sont fort grandes. L'animal a beaucoup de force et d'adresse dans cette partie ; il s'en sert comme le cochon pour fouiller la terre et soulever les obstacles qu'il rencontre. La mâchoire inférieure est plus courte que la supérieure, laquelle est arquée en dehors et renflée au-dessous de l'œil ; de chaque côté de cette mâchoire est un pli longitudinal, dans lequel se trouve l'ouverture de la poche buccale dont on a parlé ci-dessus ; il y a des moustaches très-roides, et composées de soies noires et d'autres blanches. Indépendamment des moustaches, l'on voit au-dessous et un peu au-delà de l'angle postérieur de l'œil, un bouquet de poils presque aussi longs qu'elles ; les jambes sont courtes, grosses et arrondies ; les doigts sont un peu réunis par la peau à leur base ; le tarse est calleux en dessous, et le train de derrière plus élevé que celui de devant ; on aperçoit à peine la queue. Deux mamelles sont placées près des parties de la génération, et deux autres sur la poitrine, au-dessous des aisselles ; les testicules ne se voient point, et la verge paroît peu ; elle est courte, avec des crochets au gland, comme dans les AGOUTIS. Voyez ce mot.

Un poil court et rude revêt le paca ; il est le plus souvent brun foncé, mais quelquefois fauve sur le corps (2), et blanc en dessous ; mais des bandes blanchâtres s'étendent le long des côtés du corps. Ces bandes sont plus ou moins nombreuses (3), plus ou moins interrompues ; quelquefois elles sont accompagnées de taches ; d'autres fois elles ne paroissent plus elles-mêmes que des mouchetures oblongues. Ces légères

(1) Son corps a vingt-un pouces de longueur, et sa tête en a dix.

(2) Cette seule différence dans la couleur du fond du pelage a fait établir une seconde espèce par M. Geoffroy ; mais ayant cherché vainement d'autres caractères importans dans les individus de la collection du Muséum, qui portent le nom de *paca fauve*, nous nous sommes déterminé à ne pas encore admettre cette espèce.

(3) Elles sont ordinairement au nombre de cinq de chaque côté, dont la première, formée de taches blanches, séparées ne se voit que sur la croupe ; la seconde, la troisième et la quatrième s'étendent sur toute la longueur de l'animal, depuis l'épaule jusqu'à la croupe, et la cinquième est peu distincte de la couleur blanche du ventre.

diversités, qui tiennent à l'âge ou au sexe, ne suffissent pas sans doute pour établir des différentes espèces; et je ne sais trop ce qu'a voulu dire le médecin Laborde, en rapportant dans ses Mémoires manuscrits, cités par Buffon, que l'on connoissoit à Cayenne deux ou trois espèces de pacas qui ne se mêloient point ensemble. Quoique, pendant les quatre années de mon séjour à notre Guyane, j'aie passé la plus grande partie de ma vie à voyager et à chasser dans l'intérieur des terres, je n'ai jamais vu les différens pacas annoncés par Laborde, et je suis persuadé qu'ils n'existent pas.

C'est dans les forêts basses et humides, et près des eaux, que le paca établit sa demeure. Il se creuse un terrier comme le lapin, mais beaucoup moins profond, en sorte qu'en marchant sur ses galeries, souvent le pied y enfonce et le fait partir. Il pratique trois issues, dont il recouvre l'ouverture avec des feuilles sèches et des rameaux. Pour le prendre en vie, on bouche deux de ces issues, et on fouille la troisième; mais lorsqu'on est prêt à le saisir, il se défend avec acharnement, et cherche à mordre. Cet animal se tient souvent assis, et se lave la tête et les moustaches avec ses deux pattes de devant, qu'il lèche et humecte de sa salive à chaque fois. Il s'en sert aussi pour se gratter le corps, de même que des pattes de derrière. Quoique de grosse corpulence, il ne laisse pas de courir avec assez de légèreté, et de faire des sauts assez vifs. Il nage et plonge très-bien. Son cri ressemble au grognement d'un petit cochon. Les fruits et différentes plantes composent sa nourriture, et c'est la nuit qu'il va la chercher. Il ne sort guère de son terrier pendant le jour, de même que tous les animaux habitués à vivre dans des cavités souterraines, où leur vue s'affoiblit au point de ne pouvoir plus supporter le grand jour. Les plantations de cannes à sucre se ressentent souvent de ses visites nocturnes. La femelle porte au commencement de la saison des pluies, et l'on assure qu'elle ne produit qu'un seul petit, qui, ajoute-t-on, ne la quitte qu'après s'être accouplé avec elle. Ces animaux sont très-propres; on ne trouve jamais d'ordures dans leur demeure, ils vont les faire au-dehors: ce sont des crottins fort allongés.

Le paca est doux et s'apprivoise fort aisément. Buffon a fait nourrir dans sa maison un de ces animaux qu'il avoit reçu vivant, et l'on peut voir les observations qu'il a publiées, sur la manière de vivre de ce paca, dans le tome X de ses OEuvres.

La chair du paca est très-appétissante et de bon goût; mais comme elle est chargée de beaucoup de graisse, on en est bientôt rassasié. Pour préparer cet animal, on l'échaude

comme un cochon de lait. Sa peau n'a aucune valeur comme fourrure ; son épaisseur pourroit peut-être la rendre propre à divers usages. M. Frédéric Cuvier pense qu'il seroit possible d'introduire cet animal dans nos établissemens ruraux, et qu'il seroit une très-bonne acquisition pour l'économie domestique. (s.)

PACACAPA. *V.* COTINGA PACAPAC. (v.)

PACAGE. *V.* PATURAGE. (d.)

PACAIIS ou PACAYS. Nom employé au Pérou pour désigner l'ACACIA A FRUIT SUCRÉ. (B.)

PACAL. Arbre d'Amérique, semblable à l'ORME, mentionné par Monardès, et qui nous est inconnu. (LN.)

PACANIER. Espèce de NOYER dont le fruit est petit, mais très-bon. (B.)

PACAPACA. *V.* COTINGA PACAPAC. (v.)

PACASCAS. Moscouade qu'on retire de la sève des PALMIERS, dans les Philippines. (B.)

PACAS ou PACASSE. A Congo, c'est l'ANTILOPE COUDOUS. *V.* ce mot. (DESM.)

PACASSA. C'est probablement le nom du *buffle* à Congo. *V.* aussi EMPACASSA. (DESM.)

PACAYS. *V.* PACAIIS. (s.)

PACHÉE. Nom que les Indiens donnent à l'ÉMERAUDE ORIENTALE, qui est un *corindon* vitreux d'une belle couleur verte, mais jamais semblable à celle de la véritable émeraude. *V.* CORINDON. (LN.)

PACHIRIER, *Carolinaea*. Genre de plantes de la monadelphie polyandrie et de la famille des malvacées, qui a pour caractères : un calice campanulé, tronqué, entouré de cinq corps glanduleux, très-légèrement échancré ; cinq pétales très-longs, ensiformes, concaves, presque droits, réfléchis à leur sommet, insérés à la base du calice épais et caduc ; des étamines très-nombreuses, réunies en godet à leur base, et se divisant ensuite en quinze faisceaux ; un ovaire supérieur ovale, conique, sillonné, chargé d'un style filiforme terminé par cinq stigmates ; une capsule très-grande, coriace, ovale, sillonnée, uniloculaire, s'ouvrant du sommet à la base en plusieurs valves, et renfermant des semences anguleuses.

Ce genre réunit deux arbres à feuilles alternes, digitées, munies de stipules, et à fleurs axillaires et solitaires, remarquables par leur beauté et leur grandeur. Ils ont été figurés aussi par Aublet et Cavanilles.

Le premier, le PACHIRIER A CINQ FEUILLES, *Carolinaea princeps*, a les feuilles de cinq lobes et les folioles ovales-lancéolées. C'est un arbre du plus bel aspect lorsqu'il est couvert

de ses fleurs longues de plus d'un pied, veloutées et jaunâtres. Ses fruits ressemblent à ceux du CACAOÏER, et portent le nom de *cacao sauvage* à Cayenne. On en mange les semences cuites sous la braise.

Le second, le PACHIRIER A SEPT FEUILLES, a été placé parmi les FROMAGERS. Il ne cède guère en beauté au précédent. Il a été figuré par Cavanilles. (B.)

PACHK. Nom arménien de la RABIOULE (*Brassica rapa*, Linn.). (LN.)

PACHYDERMES, *Pachydermi*, Cuv.; *Bellux*, Linn.; *Multungula* et *solidungula*, Illig. Mammifères du sixième ordre, dans la méthode suivie dans cet ouvrage, celle du Règne animal, de M. Cuvier.

Les mammifères se divisent naturellement en plusieurs groupes principaux, d'après l'organisation des parties qui servent au mouvement. Les uns, tels que l'homme et les singes, ont la faculté de saisir avec une seule main, en opposant le pouce, qui est séparé, à tous les autres doigts, et peuvent ainsi former la pince et saisir les objets les plus délicats; le dessus de chacun de leurs doigts est armé d'un ongle plat et sans force, qui ne sert qu'à donner un peu plus de fermeté à l'extrémité de ces doigts. D'autres mammifères, et c'est le plus grand nombre, ont les doigts presque réunis en un seul paquet, et n'ont pas par conséquent la faculté de les opposer les uns aux autres. Les ongles sont forts et crochus dans ceux qui se nourrissent exclusivement de chair, et ils sont plus ou moins obtus, mais non moins forts dans ceux qui vivent de substances végétales. Il est enfin des animaux qui ont les extrémités des doigts enveloppées par une substance cornée, plus ou moins épaisse, que l'on nomme *Sabot*. Ceux-ci ne se servent point du tout de leurs extrémités pour porter la nourriture à la bouche, ainsi que peuvent le faire d'une seule main, ou plutôt à l'aide d'un seul membre, les hommes et les singes, ou à l'aide des deux extrémités antérieures à la fois, ainsi que le font les espèces de carnassiers et de rongeurs qui sont pourvus de clavicules; ils ne peuvent, au contraire, se procurer leurs alimens (qui consistent nécessairement en substances végétales), qu'en les prenant immédiatement avec la bouche, ce qui détermine le plus souvent une longueur telle dans le cou, que l'animal peut couper l'herbe à ses pieds sans être obligé de se coucher, ou l'existence d'une nouvelle espèce de main, telle que la trompe de l'éléphant, à l'aide de laquelle il peut ramasser les objets qui conviennent à sa subsistance.

Ces animaux ont reçu le nom de *mammifères onglés* ou à *sabots*. Parmi eux se présente d'abord un groupe bien ca-

ractérisé, celui des ruminans. Ce sont, de tous les quadrupèdes, ceux qui sont le plus éminemment constitués pour vivre de substances végétales. Leur système dentaire est approprié à ce genre de nourriture, et leur estomac est divisé en plusieurs poches, qui sont autant d'estomacs séparés et qui diffèrent entre eux par la nature, l'épaisseur et la forme des replis intérieurs de leurs parois. Chez eux la digestion se fait en deux temps, ce qui constitue l'acte de la *rumination*.

Mais il est encore des animaux onglés, qui ne ruminent pas et qui par cela sont intermédiaires aux ongulés herbivores et aux onglés ruminans; ces animaux sont les pachydermes. Réunis d'abord en un seul ordre par Linnæus, sous le nom de *Belluæ*, ils avoient depuis été partagés en pachydermes et en solipèdes, et on plaçoit entre ces deux divisions l'ordre entier des ruminans ou *pecora*. M. Cuvier, dans son dernier ouvrage (*le Règne animal, distribué selon son organisation*), a senti la nécessité de revenir à la division proposée par Linnæus, et a compris de nouveau sous le nom général de *pachydermes*, tous les *belluæ* de ce célèbre naturaliste.

Il les subdivise en trois familles, savoir :

Les PACHYDERMES PROBOSCIDIENS, ou à *trompe et à défenses*, qui ont tous cinq doigts complets; dont les incisives et les canines manquent, mais dont les os incisifs sont munis de deux grandes défenses qui sortent de la bouche et prennent souvent un accroissement très-considérable; le cou court et le nez prodigieusement allongé et mobile, formant une trompe propre à saisir les alimens et à les porter à la bouche. Le seul genre des ÉLÉPHANS, parmi les mammifères vivans, appartient à cette famille; mais il faut encore y joindre le genre MASTODONTE, formé d'animaux fossiles, très-analogues aux éléphans par toutes les parties de leur squelette, si ce n'est par la forme de leurs dents molaires.

Les PACHYDERMES ordinaires qui ont quatre, trois ou deux doigts à leurs pieds. M. Cuvier a fait à leur sujet la remarque très-importante que ceux chez lesquels les doigts sont en nombre pair, et qui ont par conséquent le pied en quelque sorte fourchu, se rapprochent à plusieurs égards des ruminans par le squelette et par la complication de l'estomac. Les genres de cette famille sont ceux, 1.^o des HIPPOPOTAMES; 2.^o des COCHONS, en y comprenant ceux des PÉCARIS et des PHASCOCHÈRES; 3.^o des RHINOCÉROS; 4.^o des TAPIRS; 5.^o des DAMANS, parmi les animaux vivans; 6.^o ceux des ANOPLOTHERIUMS; et 7.^o des PALEOTHERIUMS parmi les fossiles.

Les PACHYDERMES SOLIPÈDES qui n'ont qu'un seul doigt apparent et un seul sabot à chaque pied, quoiqu'ils portent sous la peau, de chaque côté de leur métatarse et de leur

métacarpe, des stylets qui représentent deux doigts latéraux. Cette famille ne comprend que le seul genre CHEVAL.

L'ordre des pachydermes renferme les plus gros animaux terrestres connus, et aussi de très-singuliers dans leurs formes; l'éléphant, avec sa longue trompe et ses fortes défenses; l'hippopotame, dont le corps est si difforme et la bouche garnie de dents si anormales par leur figure et leur distribution; les rhinocéros, dont le front est armé d'une ou deux cornes formées de poils agglutinés; le daman, si semblable aux quadrupèdes rongeurs par son extérieur, mais si voisin des rhinocéros par son organisation interne; le tapir, qui a quatre doigts aux pieds de devant et trois seulement à ceux de derrière, et dont le nez prolongé en trompe, a quelque rapport avec celui de l'éléphant; les anoplotheriums (dont on ne connoît que des débris), formant le passage des ruminans aux pachydermes; et le genre des palæotheriums (également perdus), formant le passage des tapirs aux rhinocéros. Le genre des cochons est le seul qui renferme des animaux propres à notre pays; et si, par l'habitude que nous avons de les voir, leurs traits nous paroissent moins remarquables que ceux des mammifères que nous venons de citer, parmi les espèces étrangères qui s'en rapprochent le plus, nous trouvons souvent une conformation très-bizarre. Ainsi, ce n'est que dans le pécari qu'on observe une glande sur les lombes, ayant une issue au dehors pour la sortie de la matière fétide qu'elle distille continuellement; ce n'est aussi que dans le babyroussa que nous trouvons des canines diversement allongées et recourbées pour former quatre espèces de cornes, sortant de la bouche pour orner le front; enfin, le seul phascochœre nous présente cette large tête, munie de défenses qui sortent latéralement de la bouche, et ces énormes verrues nues et de couleur de sang qui cachent presque entièrement ses yeux.

Tous ces pachydermes sont dépourvus des formes élégantes et sveltes qui font admirer les cerfs, les antilopes et quelques autres quadrupèdes dans l'ordre des ruminans. Leur tête est en général grosse, leur corps trapu et bassur jambès; leur peau souvent nue, et comme fendillée ou couverte de poils grossiers, est presque toujours si épaisse, qu'elle ne laisse deviner aucune forme musculaire; c'est même cette épaisseur extrême des tégumens, qui a valu à ces animaux le nom qu'ils portent. Leurs doigts sont enveloppés par la peau jusqu'à la racine des ongles, et ces parties seulement sont apparentes au dehors.

Le cheval fait seule exception à ce que nous venons de dire des formes générales des pachydermes; les belles proportions

du corps de cet animal sont au contraire, depuis un temps immémorial, un objet d'admiration pour l'homme. Ses mœurs et ses habitudes naturelles offrent aussi des différences sensibles avec celles des animaux du même ordre. Il est originaire des pays élevés et des climats secs; tous ses sens, et notamment ceux de la vue, de l'ouïe et de l'odorat, sont fort développés; le toucher sur toute la surface de son corps est assez parfait; enfin, il est doué d'un instinct et d'une intelligence qu'on ne sauroit comparer qu'à ceux des chiens.

Le plus grand nombre des pachydermes, au contraire, habitent des contrées brûlantes de la zone torride, et préfèrent les lieux marécageux où ils peuvent se vautrer, aux endroits découverts et exposés à la forte ardeur du soleil: ils ne quittent guère le voisinage des rivières ou des fleuves, et quelques-uns s'y tiennent continuellement plongés, afin d'humecter leur peau épaisse et de la rendre plus souple; ils sont pour la plupart pourvus d'une graisse abondante, de nature légèrement huileuse, et que l'on nomme *lard* dans le cochon; leurs sensations ne sont pas très-vives, si l'on en excepte la faculté d'odorner qu'ils possèdent à un degré éminent; le toucher ne réside chez eux que dans un bien petit nombre de parties, leur corps entier étant recouvert d'un cuir très-épais. A l'exception de l'éléphant, ces animaux n'ont rien de remarquable dans l'instinct; leur naturel est féroce, et quoiqu'ils ne vivent que de végétaux, ils attaquent et écrasent tous les êtres qui les inquiètent; certains pachydermes (les cochons) ne dédaignent pas toujours les substances animales.

L'éléphant, en effet, est le plus remarquable des animaux pachydermes, sous le rapport intellectuel; mais cette supériorité ne paroît pas due, ainsi qu'on l'a dit et répété depuis long-temps, au volume de son cerveau; car il l'a, proportionnellement à la masse de son corps, plus petit que celui du bœuf, animal d'un naturel assez stupide. Il paroît le devoir principalement à l'alliance des sens de l'odorat et du toucher, qui résidant éminemment dans sa trompe et agissant toujours concurremment, lui donnent des idées bien plus nettes des objets qu'il examine, que si ces sens agissoient séparément.

Comme tous les animaux herbivores, les pachydermes ont les dents molaires essentiellement conformées pour triturer les substances végétales dont ils se nourrissent: elles sont le plus souvent composées de rubans émailleux, affectant différentes formes sur la couronne qui est toujours plate; tantôt ces rubans présentent des bandes parallèles, d'autres fois des cercles ou bien des losanges; quelquefois ce sont de doubles croissans, ou des collines transverses, ou des figures plus ou

moins compliquées et difficiles à décrire. Ces dents n'ont pas, le plus souvent, de racines proprement dites. Ordinairement elles poussent perpendiculairement du fond du bord alvéolaire, comme cela a lieu dans tous les autres animaux; mais dans quelques espèces, elles se développent au fond des mâchoires et sont poussées en avant et obliquement jusqu'à ce qu'elles soient tout-à-fait usées. Cette manière de croître est surtout celle des dents composées de lames transverses, qui sont elles-mêmes autant de dents particulières, mais accolées les unes aux autres et parallèlement, par une substance cémenteuse, telles que celles des éléphants. Les défenses, qui sont tantôt des canines, tantôt des incisives, selon les genres, sont d'une substance très-serrée, qui a reçu le nom d'*ivoire*. Leur structure diffère aussi selon les animaux; ainsi, dans l'éléphant, on y voit de nombreuses couches d'émail circulaires, aboutissant toutes au centre de la défense et croisées entre-elles de manière à former, sur la tranche transversale de cette défense, comme une sorte de réseau; l'ivoire de l'hippopotame est au contraire si serré, qu'il paroît formé d'une matière homogène.

Comme dans tous les quadrupèdes herbivores, les intestins des pachydermes sont très-longs, leur cœur est très-développé et leur estomac très-ample, et ce dernier est divisé en plus ou moins de poches par des étranglemens qui, dans quelques espèces, comme le tapir et le pécari, semblent former plusieurs estomacs particuliers, se rapprochant un peu de ceux des ruminans, mais qui ont tous leurs parois d'une même structure, c'est-à-dire membraneuse.

Les femelles des plus gros pachydermes ne font qu'un petit à la fois, et la durée de la gestation est plus longue chez elles que chez celles des autres espèces de mammifères. Les femelles des espèces moyennes, au contraire, en font un plus grand nombre, surtout lorsqu'elles sont en domesticité.

L'ordre des pachydermes renferme dans le cheval, l'âne, l'éléphant et le cochon, quatre quadrupèdes des plus utiles à l'homme, soit en lui servant à dompter les autres animaux; soit en l'aidant dans ses travaux agricoles; soit en l'accompagnant à la guerre et combattant avec lui; soit enfin en lui procurant une nourriture abondante ou des matières propres à être employées dans ses arts. (DESM.)

PACHYDERMES (*Organisation*). En ne comprenant plus sous ce nom que les animaux ongulogrades (1) qui ont les extrémités terminées par moins de cinq doigts, plus d'un doigt apparent et ceux qui ne sont pas ruminans, c'est-à-dire, en en

(1) Voyez à l'article *Mammalogie*, la méthode de M. de Blainville. Voyez aussi l'article *Mammifere* (*Organisation*).

retranchant les éléphants , les solipèdes ou chevaux et les ruminans , il en résulte un groupe assez naturel qui se sépare en deux sections , d'après le système des doigts qui peut être pair ou impair.

Dans ce groupe qui contient en général des animaux d'une grande taille et presque jamais de petite , les modifications principales consistent essentiellement dans un moins grand développement proportionnel des facultés intellectuelles ou dans plus de brutalité, et par conséquent dans une combinaison des organes des sens et de ceux de la locomotion qui pût se trouver en rapport.

Ainsi, en général, la forme du corps est lourde et massive , informe , plutôt renflée latéralement que comprimée , arquée en dessus et supportée par des membres courts , peu divisés. Le cou est également court , portant une tête lourde ; la queue devient presque rudimentaire et peu mobile.

La peau qui recouvre ce corps , est dans un très-grand nombre de cas , extrêmement épaisse , d'un tissu dense et serré , surtout sur le dos , et dans toutes les parties les plus exposées aux attaques extérieures , couverte de poils grossiers d'une seule sorte , peu nombreux , formant ce qu'on nomme des soies ; d'où l'on doit conclure que ces animaux ont un sens du toucher extrêmement obtus. On ne trouve plus de ces modifications de poils comme nous en avons vu dans les groupes plus élevés ; ainsi plus de bourre , plus de moustaches ou *vibrissæ* , etc.

Sans être mobile dans toutes ses parties , cette peau peut , jusqu'à un certain point , être mue en totalité par des muscles peaussiers assez puissans.

Dans les organes des sens spéciaux , on trouve que le plus intellectuel , celui de la vision , est fort peu développé ; aussi ces animaux ont-ils tous des yeux très-petits , tout-à-fait latéraux , contenus dans un orbite toujours incomplet , et pourvus d'un muscle suspenseur très-puissant.

L'appareil interne et externe de l'audition est , au contraire , toujours très-développé. L'os du rocher presque libre ou flottant entre la vertèbre représentée par l'occipital et celle formée par le sphénoïde postérieur , est cependant généralement assez petit ; la caisse du tympan médiocre communique avec l'air extérieur par une grande trompe d'Eustache , et par un canal auditif externe fort long , à l'extrémité duquel s'ajoute une conque auditive en forme de cornet , très-grande , très-mobile par la grande force et la subdivision tranchée de ses muscles ; en général , on trouve que la partie de l'appareil , qui paroît servir à percevoir le bruit , est très-développée au contraire de celle qui juge des sons. La position de toute cette oreille et de la conque est très-recurvée et

très-élevée , ce qui , avec la petitesse et la position des yeux , ne contribue pas peu à donner à ces animaux une physionomie brutale toute particulière.

Cette espèce de physionomie est encore rendue plus animale par le grand développement de l'appareil olfactif, de celui de la mastication, et par conséquent du goût. Tous ces animaux paroissent avoir un odorat très-fin; en effet, outre la grandeur de la cavité nasale déterminée par le grand prolongement des mâchoires, on trouve dans son intérieur, que la membrane pituitaire a dû être encore beaucoup plus étendue par la grandeur et la multiplication des cornets ethmoïdaux et maxillaires, par la profondeur des sinus et surtout de ceux du front qui vont quelquefois se prolonger jusques entre les deux tables de l'occipital, comme dans le cochon.

Si l'on peut juger de la finesse du sens du goût par l'étendue de la membrane qui revêt la langue, on doit être porté à croire qu'elle est aussi assez grande; et, en effet, aucune espèce n'a de papilles cornées; elles sont, au contraire, très-molles, et la surface de l'organe toujours très-humide par lui-même. Il est en outre très-flexible.

L'ensemble de l'appareil de la locomotion indique évidemment une marche pesante, presque entièrement quadrupède, l'impossibilité de quitter le sol, de pouvoir se tenir même momentanément sur les extrémités postérieures, et par conséquent de se servir des antérieures à autre chose qu'à la sustentation quadrupède.

En effet, la colonne vertébrale offre toutes ses parties mobiles les plus courtes, les moins développées, au contraire, des immobiles: ainsi la tête très-grosse, très-lourde, par le grand développement des appendices de mastication, est articulée tout-à-fait à l'extrémité de son diamètre longitudinal, et par conséquent dans la direction du tronc; la portion thoracique, partie également à peu près immobile de la colonne vertébrale, est très-étendue. Au contraire, le cou, les lombes, la queue même, sont fort courts et très-peu mobiles. Les apophyses transverses des deux dernières vertèbres lombaires offrent même un caractère fort singulier, du moins dans les espèces à système de doigt impair; c'est qu'elles s'articulent entre elles d'avant en arrière, et avec le premier os sacré. La forme, la position de la tête et sa pesanteur ont nécessité un puissant ligament cervical, et par conséquent des apophyses épineuses très-élevées; et quoique les muscles de cette colonne vertébrale soient encore assez épais, il est aussi de fait que ceux des lombes, extenseurs ou fléchisseurs, directs ou latéraux, ceux du dos proprement dit ou du thorax, et même ceux de la région antérieure du cou, doivent être assez peu dé-

veloppés et divisés ; au contraire, les extenseurs du cou et surtout ceux de la tête, comme le digastrique, le grand complexe, les grand et petit droits de la tête sont très-forts et très-épais.

Si nous venons maintenant à considérer les appendices simples, nous trouverons, comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire observer, que les deux premières paires ou les mâchoires sont extrêmement allongées, très-fortes, ce qui a déterminé une très-grande cavité nasale et une cavité buccale proportionnelle. Devant produire des efforts assez considérables, la supérieure, qui en reçoit l'effet, s'archoute solidement sur les parties latérales de la tête, au moyen d'apophyses ptérygoïdes, et surtout d'une arcade zgomatique, très-puissantes, et l'inférieure qui les produit a sa branche horizontale large, épaisse, et sa branche verticale, quoique moins haute, terminée par un condyle épais, solide, et par une apophyse coronoïde assez haute, ce qui indique des muscles élévateurs assez épais : ils le sont cependant moins que les ptérygoïdiens ; aussi l'angle de la mâchoire est-il souvent fort élargi.

La grande étendue de la langue a nécessité un os hyoïde très-développé, et en effet, sa pièce médiane est fort large, fort épaisse, et ses branches ou cornes vont s'articuler sur les parties latérales de l'occipital ; d'où l'on doit conclure que tous les muscles qui de ces différentes parties vont à la langue elle-même ou au pharynx, ou même au reste du sternum, doivent être proportionnels.

Les côtes sont ordinairement nombreuses dans ce groupe, puisque nous avons dit que les vertèbres dorsales le sont elles-mêmes ; c'est, en effet, dans ces animaux qu'on en trouve le plus ; elles sont longues, fortes, épaisses.

Le sternum proprement dit, aux appendices duquel les côtes antérieures se réunissent, est formé de pièces médianes assez fortes, comprimées latéralement, et dont l'antérieure se prolonge souvent en un appendice assez considérable ; la postérieure est petite.

Les muscles intercostaux assez puissans au thorax, le sont beaucoup davantage à l'abdomen. En effet, les muscles abdominaux, devant soutenir des viscères fort pesans, ont dû avoir un développement proportionnel à cet effet : le muscle grand-droit est par la même raison fort épais, fort large, et se prolonge presque jusqu'à la partie antérieure de la poitrine.

Les membres ou appendices complexes sont, en général, fort courts, épais, et les pièces qui les composent disposées les unes au bout des autres de manière à former des espèces

de colonnes, quoique moins cependant que dans les ruminans, et surtout que dans les solipèdes qui offrent cette disposition à son *summum*; et parce qu'en général ils sont courts, il en résulte que ces animaux sautent peu, courent assez mal et comme tout d'une pièce. Mais entrons dans quelques détails.

Jamais il n'y a de clavicules, même rudimentaires, dans l'épaule de ces animaux, et l'omoplate assez peu large est située verticalement sans apophyse coracoïde, et même avec une crête assez peu développée, ce qui indique que hors le muscle grand dentelé qui fournit antérieurement une angulaire très-considérable et le sur-épineux, tous les autres muscles de l'épaule sont assez foibles.

L'humérus est court et épais; la tubérosité externe forte et dépassant beaucoup la tête de l'os, ce qui tient à l'épaisseur du muscle surépineux. Son articulation inférieure n'offre qu'une seule large poulie, quelquefois avec une autre petite au côté externe; mais l'une et l'autre sont entièrement occupées par le radius qui est déjà très-fort, presque tout-à-fait antérieur, portant lui seul la main. Le cubitus, quoique complet et encore assez fort, se termine supérieurement par une puissante apophyse olécrâne; mais il est presque tout-à-fait postérieur et très-peu ou point séparé du radius, qui ne peut se mouvoir sur lui, de telle sorte que l'avant-bras ne se meut plus sur le bras que d'avant en arrière, à l'aide d'un triceps olécranien très-considérable, et d'un biceps proportionnel qui n'a plus qu'une seule tête au-dessus de la cavité glénoïde, et qui même se confond inférieurement avec le brachial antérieur. Les deux os de l'avant-bras n'étant plus mobiles l'un sur l'autre, n'offrent aucune trace du carré pronateur, et le rond pronateur presque entièrement dans la direction de l'avant-bras et descendant fort bas, ne mérite plus son nom; aussi la main est-elle dans une pronation forcée pour servir constamment à la marche quadrupède.

La main, presque entièrement semblable au pied, n'est jamais formée de plus de quatre doigts complets ou rudimentaires, et jamais de moins de trois.

Le carpe est court, composé d'os qui se touchent par des surfaces planes, et dont le pisiforme simule une sorte de petit calcanéum; aussi ses mouvemens ont été presque bornés à l'extension et à la flexion; le cubital postérieur étant assez épais, forme une sorte de petit mollet, qui est l'antagoniste du radial externe développé proportionnellement.

Le métacarpe est également assez court, situé verticalement, formé de trois ou quatre os, suivant le nombre des doigts, très-serrés les uns contre les autres, et tendant

quelquefois à former une sorte de canon, comme dans les cochons.

Enfin les doigts qui terminent la main, sont composés de phalanges courtes, s'articulant en gynglyme serré, disposées également verticalement, et dont la dernière ou onguéale, plus ou moins élargie et de forme un peu variable, suivant le genre, est enveloppée par un ongle en forme de sabot, sur lequel l'animal appuie ainsi que sur une sorte de bourrelet plus ou moins saillant, qui occupe l'endroit de l'articulation de la troisième phalange, avec la dernière où se trouvent toujours deux os sésamoïdes.

De cette disposition générale des os, on conçoit que les muscles extenseurs et fléchisseurs, longs ou courts, sont assez considérables, et que les adducteurs ou abducteurs sont presque entièrement nuls.

Mais si les membres antérieurs sont convertis en espèces de pieds ou de colonnes qui soutiennent la partie antérieure du tronc, les postérieurs ont presque la même disposition et les mêmes fonctions; aussi sont-ils beaucoup moins des organes d'impulsion, qu'ils ne le sont dans certains ruminans et surtout dans les chevaux.

La ceinture osseuse postérieure, ou bassin, est solidement articulée avec le sacrum et entre ses deux parties, à la symphyse du pubis; l'os des îles est souvent assez large et dans des directions un peu différentes. Le fémur est court et épais; sa tête hémisphérique portée sur un cou court est presque dans la direction du corps de l'os: outre les deux trochanters dont l'externe est souvent fort considérable, il existe une crête plus ou moins saillante, au point d'insertion du grand fessier, qu'on désigne sous le nom de troisième trochanter, mais seulement dans les espèces à système de doigts impair. L'extrémité inférieure du fémur est pourvue d'une fort large poulie.

Les muscles de l'articulation de la cuisse sont assez épais, mais n'offrent rien de bien particulier; ceux de la cuisse proprement dite, sont très-puissans, surtout le droit antérieur et les deux vastes dans le tendon terminal desquels se développe une rotule étroite et fort épaisse. Le biceps de la cuisse et le grêle interne sont aussi fort larges, et s'insèrent fort bas à la jambe. Celle-ci, ordinairement médiocre, est composée de deux os, mais dont l'externe ou péroné tend de plus en plus à devenir rudimentaire. Les muscles du mollet qui ne paroissent pas à l'extérieur, parce que les fléchisseurs de la jambe les cachent, sont cependant assez forts; il en est de même du tibial antérieur, leur antagoniste. Quant au pied, on peut dire d'une manière générale, qu'avec la composition ordinaire, il est presque semblable à la main, avec

cette différence que le métatarse cependant est ordinairement plus élevé que le métacarpe, et que le nombre des mêmes doigts est quelquefois moindre : c'est d'après les membres postérieurs qu'il faut juger le système pair ou impair des doigts d'un animal onglé.

Tous les animaux ongulogrades et par conséquent pachydermes, étant essentiellement herbivores ou frugivores, on doit s'attendre que l'appareil digestif sera très-développé. En effet, un assez grand nombre ont reçu de la nature une certaine modification dans le nez, soit pour en faire une petite trompe, comme dans le tapir, ou un boutoir, comme dans les cochons, les pécaris, ou même une arme puissante, comme dans le rhinocéros, qui joint à cela des lèvres très-longues, fort mobiles et préhensiles, d'où s'en sont suivies dans ces différentes parties, des dispositions particulières et un développement plus ou moins considérable de leurs muscles.

La peau qui revêt les mâchoires est toujours armée d'un grand nombre de dents molaires, très-fortes, plus ou moins compliquées et susceptibles d'usure et à couronne plate, si ce n'est quelquefois les antérieures qui sont plus ou moins tranchantes, comme dans les cochons; quelquefois il y a des canines, mais qui sont plus ou moins anormales, et d'autres fois il y a une barre ou un espace vide entre les molaires et les incisives, qui sont en nombre variable et rarement bien normales.

Le canal intestinal proprement dit est fort ample et fort long; l'estomac, sans être complexe, est très-grand; son cul-de-sac gauche est très-développé; le foie est considérable, et pourvu d'une vésicule du fiel; les intestins grêles sont extrêmement longs et d'un calibre assez large, quoique beaucoup moindre que celui des gros intestins; il y a un cœcum ainsi qu'un colon énorme et boursoufflé, d'où la forme des excréments, et point d'amas de cryptes sébacés vers l'anus.

Dans l'appareil de la circulation, nous ne devons peut-être noter que la grandeur des poumons proportionnée à celle de la cavité thoracique et du diaphragme; ce qui explique pourquoi ces animaux nagent avec tant de facilité, quoique leurs pieds n'offrent guère une disposition favorable pour ce mode de locomotion.

Les organes de la circulation lymphatique, veineuse et artérielle, ne présentent rien de remarquable qu'une grandeur proportionnelle.

Quant à l'appareil de la dépuration urinaire, on peut dire qu'il est généralement très-développé. En effet, les

reins sont très-grands, souvent mamelonnés, et la vessie est fort ample.

Les organes de la génération femelles offrent un utérus assez large dans son corps, et divisé en deux cornes souvent fort longues.

Les mamelles, quelquefois extrêmement nombreuses, comme dans les cochons (l'animal qui en a le plus, à ce que je crois), ne sont qu'au nombre de deux dans les très-grandes espèces, et alors elles sont entièrement inguinales.

Dans l'individu mâle, les testicules peuvent être internes ou externes; le pénis est ordinairement très-développé et fixé longitudinalement dans un fourreau ou une gaine, dans lequel il peut être sorti ou rentré au moyen de muscles appropriés; il a en effet un muscle dorsal considérable. Quant à la forme du gland ou renflement qui le termine, elle est singulièrement différente dans chaque genre, parce que chaque genre est parfaitement tranché.

On connoît peu la forme du placenta du fœtus, la durée de la gestation et de l'allaitement; mais on sait que les petits naissent avec tous leurs organes des sens ouverts et ceux de la locomotion propres à agir presque immédiatement après la naissance, comme dans tous les ongulogrades.

Il nous resteroit à examiner le système nerveux, et surtout celui de l'encéphale. Nous nous contenterons de dire, tant l'organisation de ces animaux est encore peu connue, que la disproportion entre le diamètre de l'encephale et celui de la colonne vertébrale est moindre que dans aucun groupe d'animaux vertébrés; que chaque système nerveux est développé proportionnellement avec l'organe ou la fonction auquel il appartient; ce qui se voit d'une manière évidente, quand on étudie les nerfs de l'encéphale, les trous par où ils sortent, et, en général, la forme du crâne à sa base, forme que produit l'organe intérieur, et qui doit, par conséquent déterminer le plus ou moins grand degré de rapprochement d'un animal de l'espèce humaine; ainsi, les masses olfactives sont énormes. Il en est de même de celles dont sortent les nerfs acoustiques. Les hémisphères du cerveau sont proportionnellement fort petits; mais leurs circonvolutions sont assez nombreuses, profondes, fixes, et parfaitement symétriques. Le cervelet est proportionnellement gros, mais, surtout dans sa partie moyenne, ou procès vermiforme, qui est presque entièrement à découvert; aussi, la dure-mère ne forme-t-elle pas de faux du cervelet.

Les tubercules quadrijumeaux antérieurs, ou *nates*, sont plus grands que les postérieurs ou *testes*, ce qui a également lieu dans les autres ongulés, et même dans les rongeurs.

Les corps striés sont très-considérables.

Au contraire, le corps calleux et le pont de Varole sont assez peu développés.

Nous ne connoissons dans ce groupe aucun genre modifié pour quelque but extraordinaire. Nous avons cru pendant quelque temps que les lamantins pourroient être des espèces de pachydermes modifiés pour chercher leur nourriture dans l'eau; mais de nouvelles considérations nous les font regarder comme anomaux du groupe des éléphants. Il n'y auroit donc que l'hippopotame qui auroit pu éprouver quelques modifications dans ce même but; mais il paroît qu'elles sont peu profondes et très-probablement bornées à quelques dispositions particulières de l'orifice extérieur des narines, pour leur faciliter peut-être de plonger pendant quelque temps. (BV.)

PACHYGASTRE, *Pachygaster*, Meigen. Genre d'insectes de l'ordre des diptères; le même que celui auquel j'avois donné le nom de VAPPON. V. ce mot. (L.)

PACHYNÈME, *Pachynema*. Genre de plantes établi par R. Brown, dans la décandrie trigynie, et dans la famille des dilléniacées, pour placer un arbrisseau de la baie de Carpentairie dont les rameaux sont aplatis, denticulés, privés de feuilles, et les fleurs géminées dans les excisions. Ses caractères sont : calice de cinq folioles concaves et persistantes; point de pétales; de sept à dix étamines à filet conique et à anthère globuleuse; deux ou trois ovaires à sommet aigu.

Le fruit n'est pas connu. (B.)

PACHYPHILLE. Reneaulme a parlé du TABAC RUSTIQUE sous ce nom. (B.)

PACHYPHYLLE, *Pachyphyllum*. Plante parasite du Pérou, à tige feuillée, à feuilles distiques, charnues, engainantes, à épis axillaires, accompagnés de bractées, qui, selon Humboldt, Bonpland et Kunth, forme seule un genre dans la gynandrie diandrie, et dans la famille des orchidées.

Les caractères de ce genre sont : calice de cinq folioles charnues, presque égales, ouvertes; labelle sans éperon, tuberculée dans son milieu, pistil ailé vers son sommet, et terminé par une anthère operculée qui contient deux masses de pollen.

Voyez sa figure, pl. 17 de l'ouvrage précité. (B.)

PACHYPTILA. Genre des oiseaux du *prodromus* d'Illiger, lequel est composé des *procellaria vittata* et *cœrulea* de Gmelin. (v.)

PACHYSANDRE, *Pachysandra*. Plante vivace, à feuilles radicales largement pétiolées, crénelées sur le milieu de leur bord latéral, à fleurs portées sur des épis unilatéraux, les mâles au sommet et les femelles à la base. Seule elle

constitue, dans la monoécie tétrandrie et dans la famille des euphorbes, un genre voisin des CRANTZIES.

Les caractères de ce genre sont : calice de quatre folioles ovales, dont deux plus intérieures, accompagnées d'une écaille ; point de corolle ; dans les fleurs mâles, quatre étamines portant leur anthère sur le dos ; dans les fleurs femelles, un ovaire arrondi, à trois sillons, surmonté de trois styles recourbés, persistans, terminés par un stigmate en lanière. Le fruit est une capsule globuleuse à trois loges, renfermant chacune deux semences.

Cette plante, découverte par Michaux dans l'Amérique septentrionale, se cultive dans nos écoles de botanique, où elle est en fleur presque toute l'année, mais où elle n'est presque jamais fertile. On la multiplie très-facilement par le déchirement des vieux pieds en hiver. (B.)

PACHYSTOME, *Pachystomus*, Latr., Oliv. — *Rhagio*, *Empis*, Panz. Genre d'insectes de l'ordre des diptères, famille des tanystomes, tribu des rhagionides, ayant pour caractères : trompe courte, bilabée, avancée, avec deux palpes de sa longueur et pareillement avancés, grands, ovoïdes, très-comprimés et glabres ; antennes insérées sur une éminence, cylindracées, grosses, un peu arquées, de la longueur de la tête, de trois articles presque cylindriques, dont le troisième plus long, un peu aminci vers son extrémité, divisé en trois anneaux et sans soie ; corps allongé, avec les yeux arrondis et saillans ; les ailes écartées et horizontales, et l'abdomen en forme de cône allongé, dont les derniers anneaux forment, dans la femelle, une sorte de queue tubulaire.

J'ai établi ce genre sur une espèce que Panzer a représentée dans sa *Faune d'Allemagne*, fasc. 77, tab. 19, sous le nom de *Rhagio syrphoides*, et qui m'a été envoyée avec la nymphe, du même pays, par mon ami M. Vaudouer. Il les avoit trouvées sous l'écorce d'un pin. La femelle a près de huit lignes de long, sa tarière comprise. Son corps est noir, avec des raies cendrées et longitudinales sur le corselet, le milieu de l'abdomen et les pattes fauves, et une tache noire sur les ailes. La nymphe a des rapports avec celles des *taons* ; ses anneaux sont ciliés transversalement ; le dernier est resserré près de sa base, épineux sur les côtés, et terminé par deux pointes ; les antennes sont détachées ou libres, et rejetées latéralement.

L'*Empis subulata* de Panz., *Ibid.*, fasc. 54, tab. 23, paroît être congénère. Il est noir, avec les cuisses fauves, et les jambes et les tarsés des quatre pattes antérieures jaunes. Il se trouve en Autriche. (L.)

PACIS. *V. PASSIS.* (DESM.)

PACIVIRA. Nom brésilien d'une espèce de BALISIER (*Canthia angustifolia*). (LN.)

PACLITE, *Paclites*. Genre de COQUILLES établi par Denys-de-Montfort. Ses caractères sont : coquille libre, univalve, cloisonnée, droite ou arquée ; ouverture arrondie, ouverte, horizontale, siphon central ; sommet recourbé, percé par un sphinter étroit, accompagné d'une rimule latérale, plissée ; cloisons unies.

L'espèce qui sert de type à ce genre, a été trouvée par Desfontaines dans le désert de Zara, sur la côte d'Afrique ; elle a plus de deux pouces de long ; une autre plus petite a été trouvée en Allemagne, et est figurée dans Knorr, sous le nom de *Bélemnite à pointe recourbée*. Leur contexture ne diffère pas de celle des BÉLEMNITES, c'est-à-dire qu'elle est spathique, mais le genre auquel elle donne lieu est fort distinct. (B.)

PACK-FONG. *V.* à l'article NICKEL. (LN.)

PACO, ALPAQUE ou **ALPACO** (*Camelus paco*, Erxl., Gmel. ; *Ovis peruviana*, Marcgrave). Quadrupède ruminant, du genre *lama*, et qui habite au Pérou. Il y a lieu de croire qu'il appartient à l'espèce du LAMA proprement dit. (DESM.)

PACOBÀ. *V. PACOERA.* (LN.)

PACO-CATINGA et **PACOCA-TINGA**. Noms brésiliens d'une espèce de COSTUS (*Costus spicatus*, W.). (LN.)

PACOCEROCA. C'est, dans quelques colonies, les plantes du genre ALPINIE, et dans d'autres celles du genre AMOME. (B.)

PACOEIRA et **PACOBÀ**, ou **PACO**. Divers noms brésiliens des BANANIERS. Quelques auteurs pensent que la fameuse grappe de raisin dont il est question dans l'histoire des Hébreux, étoit une grappe de fruit de bananier. (LN.)

PA-CO-HUEI-HIAM. Nom qu'on donne en Chine à la BADIANE (*illicium anisatum*). (LN.)

PACOS. *V. PACO.* (DESM.)

PACOURIER, *Pacouria*. Arbrisseau de la Guyane, à branches sarmenteuses, qui gagnent la cime des arbres et laissent ensuite tomber des rameaux garnis de feuilles opposées, ovales, pointues, onduées en leurs bords, glabres, fermes, vertes, lisses, très-entières, à fleurs jaunes, disposées par petits bouquets sur de longs pédoncules axillaires et rameux, qui font en même temps les fonctions de vrilles.

Cet arbrisseau forme, dans la pentandrie monogynie, un

genre qui a pour caractères : un calice monophylle partagé en cinq divisions pointues ; une corolle monopétale à tube court et à limbe divisé en cinq lobes obliques , ondulés et égaux ; cinq étamines ; un ovaire supérieur obronde , surmonté d'un style court , tétragone , à stigmatte épais , ovale , strié en spirale , posé sur un disque plane , et muni de deux pointes à son sommet ; des baies jaunes , très-grosses , charnues , pulpeuses , uniloculaires , renfermant des semences dures et anguleuses.

Ces fruits ressemblent à des coins et ont une odeur agréable dans leur maturité.

Toutes les parties de cet arbrisseau contiennent un suc lacteux , visqueux , fort abondant.

Gmelin a appelé ce genre *WILLUGHBEIA* , et lui a réuni l'*AMBELANI* d'Aublet. (B.)

PACOURINE (*Haynea*). Plante haute de trois à quatre pieds , garnie de feuilles alternes , pétiolées , ovales , oblongues , finement dentées et assez grandes ; à fleurs composées , flosculeuses , bleuâtres , solitaires , sessiles , opposées aux pétioles , qui forme un genre dans la syngénésie polygamie égale , et dans la famille des chicoracées.

Ce genre , que Cassini place dans sa tribu des vernoniées , et qu'il appelle *PACOURINOPSIDE* , offre pour caractères : un calice commun très-grand , imbriqué d'écaillés inégales , mucronées , arrondies ; un réceptacle charnu , chargé de paillettes très-grandes et de fleurons hermaphrodites , tubuleux et à cinq dents. Le fruit consiste en plusieurs semences ovales , oblongues , couronnées d'une aigrette sessile , pileuse.

La *pacourine* se trouve dans la Guyane , sur le bord des ruisseaux où remonte l'eau de la mer. On mange le réceptacle de ses fleurs , et même ses feuilles (B.)

PACOURINOPSIDE. *V.* **PACOURINE**. (B.)

PACOVERA. *V.* **PACOEIRA**. (LN.)

PACQUIRES. « C'est , dit l'auteur du *Dictionn. des Chasses* , de l'*Encyclopédie méthodique* , le nom d'une espèce de quadrupèdes semblables aux porcs qu'on trouve dans l'île de Tabago. Ils ont le lard ferme , peu de poils ; et si l'on en croit les voyageurs , ils ont le nombril sur le dos. Les habitans font usage , dans leurs alimens , de la chair de ces animaux. » Il paroît que ce cochon n'est autre chose que le *PÉCARI* , dont on aura pris la poche du dos renfermant une liqueur odorante , pour le nombril. (DESM.)

PACTAVARA. Il paroît que c'est une *NORINDE*. (B.)

PACTOLE , *Pactolus*. Genre de crustacés , de l'ordre des décapodes , famille des brachyures , tribu des triangulaires , établi par M. Léach , et très-voisin , par ses rapports généraux ,

du genre *macropodia*, du même naturaliste. Il a pour caractères : test triangulaire, sans épines, terminé antérieurement en un museau très-long et entier; yeux toujours saillans hors de leurs fossettes; pieds de longueur moyenne; les antérieurs simples; les quatre derniers didactyles, à leur extrémité.

On n'en connoît qu'une espèce, le **PACTOLE DE BOSQ**, *pactolus Boscii*. Elle est représentée dans les *Mélanges de zoologie* de M. Léach, pl. 68. Elle est voisine de *Pinachus sagittaire* de Fabricius. Sa patrie est inconnue. (L.)

PACURERO. Nom que les Espagnols donnent au **CAÏ-NITO** (*chrysophyllum cainito*, L.). (LN.)

PACURERO. Espèce de **PISONE**, qui croît dans la Nouvelle-Andalousie. (B.)

PAD-YAO. Nom qu'on donne en Chine à une espèce de **CACTIER** qui nous est inconnu. (LN.)

PADAB. L'un des noms russes du **HOUX**. (LN.)

PADA-VALAM. C'est, dans Rhéede, l'**ANGUINE CUCUMERINE**. (B.)

PADAVALLI. Nom du **MENISPERME** à feuilles peltées, dans le Malabar. (B.)

PADDA. *V. GROSSEC. V. p. 545.* (V.)

PADDA-DABA, **DUGLIETTA**. Noms Sardes de la **POULE D'EAU**. (V.)

PADDEAER. Nom de l'**ACTÉE** à épis, en Norwège. (LN.)

PADDEBLOEM (*Fleur de crapaud*). Nom hollandais de la **CAMOMILE FÉTIDE** (*anthemis cotula*, L.). (LN.)

PA-DEGGA-DEGGA. Nom que le **CORMORAN DILOPHE** porte dans la Nouvelle-Zélande. (S.)

PADEN et **PADER GRASS**. Noms allemands du **CHIEN-DENT**. (LN.)

PADERE. Nom spécifique d'une **COULEUVRE**. (B.)

PADINE, *Padina*. Nom donné par Adanson, et adopté par Lamouroux (*Annales du Muséum*), à un genre établi aux dépens des **VARECS** de Linnæus. Il offre pour caractères : fructification en lignes courbes, concentriques et transversales.

Ce genre, qui d'abord avoit été réuni avec les **DICTYOTES**, renferme dix espèces, dont une, le **VAREC-PADON**, est fort commune dans nos mers; une autre, la **PADINE INTERROMPUE**, originaire de la mer des Indes, est figurée pl. 11, n.°s 7, 8 et 9 de l'ouvrage précité. (B.)

PADOLLE, *Padollus*. Genre de coquille établi par Dénys-de-Montfort, dans la famille des **HALIOTIDES**. Ses caractères sont : coquille libre, univalve, en forme d'oreille, percée d'un ou deux trous, à sommet spiré, aplati, dorsal;

à ouverture ovale, évasée, entière, perpendiculaire; sa lèvre gauche repliée et tranchante; dos offrant une gouttière dans le milieu et dans le sens de la spire.

La coquille qui sert de type à ce genre, vient des côtes d'Afrique et acquiert plus d'un pouce de diamètre. Elle est rare dans les collections.

La Padolle scalaire est une très-belle espèce qui est figurée pl. 28 des Mélanges de zoologie de Léach. (B.)

PADOTA. Lèvre supérieure de la corolle médiocre et fendue; tube calicinal à cinq divisions; verticilles quinquéflores. Tels sont les caractères assignés par Adanson à un genre qu'il fait aux dépens des *marrubés*, et où il ramène le *marrubium alysson*. (LN.)

PADASTRO. Nom espagnol de la menthe à feuilles rondes. (LN.)

PADRE. C'est le SPARE PAGRE, à Nicc. (DESM.)

PADRE-PU-MARAM. V. PARDRI. (LN.)

PADRELLE. C'est la PATIENCE, dans le Médoc. (B.)

PADRETTO. Nom nicéen d'un poisson peu connu, appelé SPARE CASSOTI par M. Risso. (DESM.)

PADRI. Nom que l'on donne, sur la côte du Malabar, à une espèce de BIGNONE (*Bignonia chelonoides*, Linn.), que dans la langue tamoule on nomme PADRE-PU-MARAM. C'est un grand et bel arbre, à fleurs rouges, odorantes, disposées en panicules à l'extrémité des rameaux. On cueille ses fleurs et on les plonge aussitôt dans de l'eau; elles communiquent à ce liquide une odeur agréable. On est dans l'usage d'arroser l'intérieur des temples avec cette eau, qui, en s'évaporant, communique à l'air une fraîcheur douce qui le purifie. (LN.)

PADUS. Théophraste se contente de dire que l'arbre ainsi nommé par les Grecs, se plaît beaucoup à l'ombre. Daléchamp a cru que c'étoit le merisier à grappe (*prunus padus*). Son sentiment est encore celui de plusieurs botanistes. Il nous semble qu'on ne sauroit reconnoître comme exact un pareil rapprochement, la phrase du naturaliste grec pouvant s'appliquer à beaucoup d'autres plantes. Quoi qu'il en soit, le nom de *padus* est resté au MÉRISIER à grappes, et Miller, Linnæus même, Moënc, etc., s'en sont servis pour désigner un genre auquel ils rapportoient le MÉRISIER; outre quelques autres espèces de pruniers à fruits en grappes et intermédiaires; par conséquent entre les pruniers et les cerisiers. Les naturalistes divisent maintenant les genres *prunus* en deux, *prunus* et *cerasus*, et n'adoptent pas le *padus* que Linnæus y avoit rapporté aussi; mais ils le réunissent au *cerasus*. V. PUTIER. (LN.)

PADY. Nom malais du RIZ. Le PADY-TAUN (Rum-

phius, Amb. 8, c 30). Le PADY DJJI est une variété précoce; le PADY-BAGGEA est le riz de montagne, et BRASPULA une variété à grains glutineux. V. LUA. (LN.)

PAEDÈRE, *pæderus*, Fab., Oliv., Latr., Grav.; *Staphylinus*, Linn., Geoff., Deg. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des brachélytres, tribu des longipalpes, ayant pour caractères: élytres très-courtes; corps linéaire; tête dégagée, distincte du corselet par une espèce de col; corselet presque orbiculaire ou presque ovoïde; antennes insérées devant les yeux, grossissant insensiblement, avec le troisième article très-long; labre entier; mandibules arquées, pointues, dentées au côté interne; palpes maxillaires beaucoup plus longs que les labiaux, paroissant se terminer en une massue formée par le troisième article; le quatrième ou dernier peu distinct.

Les *pædères*, les *evæsthètes* et les *stènes* sont distingués des autres brachélytres, par la longueur de leurs palpes maxillaires, et la manière dont ils se terminent. Ils ont, à cet égard, des rapports avec les *lathrobiés*; mais ceux-ci ont le labre échancré; le corselet en forme de carré allongé; les tarses antérieurs dilatés, et dont les quatre premiers articles courts, et presque de la même longueur; dans les genres précédens, le labre est entier; le corselet est plus ou moins ovoïde; les tarses ne sont point dilatés, et leurs premier et dernier articles sont sensiblement plus longs que les trois autres compris entre eux; le quatrième est souvent bifide.

Les *pædères* ont leurs antennes presque filiformes, ce qui les éloigne des *stènes* et des *evæsthètes*, où elles finissent en massue.

La plupart fréquentent les bords sablonneux des rivières, des ruisseaux et des mares; les autres vivent sous les pierres, les mousses, dans les ordures, etc.: leurs habitudes sont d'ailleurs semblables à celles des staphylins: il doit en être de même de leurs métamorphoses.

Les uns ont le quatrième article des tarses bilobé, et tels sont:

Le **PÆDÈRE RIVERAIN**, *pæderus riparius*, Fab., Oliv., *Coléopt.* tom. 3, genre 44, tab. 1, fig. 2. Il a trois à quatre lignes de long; son corps est fauve, avec la tête et le bout de l'abdomen noirs; les pattes sont fauves, avec les genoux noirâtres. Il est commun dans toute l'Europe.

Le **PÆDÈRE RUFICOLLE**, *pæderus ruficollis*, Fab., Oliv., *ibid.*, tab. 1, fig. 1. Il ressemble beaucoup au précédent; mais il est noir, avec le corselet fauve et les élytres bleues. Cette

espèce se trouve plus particulièrement sur les bords des rivières. Elle est moins commune que la première.

D'autres espèces ont tous les articles des tarsi entiers, comme :

Le PÆDÈRE ORBICULAIRE, *Pæderus orbiculatus*, Fab. ; Oliv. *ibid.*, tab. 1, fig. 7. Il est long d'une à deux lignes et demie, noir, avec les antennes, l'angle extérieur de l'extrémité postérieure des élytres, et les pieds plus ou moins bruns ; la tête est grande et finement chagrinée ; le corselet est plus étroit que la tête, et les élytres sont finement chagrinés, avec une petite carène lisse au milieu. On le trouve sous les pierres au premier printemps.

Le PÆDÈRE FRAGILE, *Pæderus fragilis*, Fab. Il est très-voisin du précédent, noir, avec les antennes, le corselet et les pattes fauves ; l'extrémité des élytres est jaunâtre. On le trouve aussi aux environs de Paris. (L.)

PAEDÈRE, *Pædera*. Nom d'un genre de plantes qui ne diffère pas de celui appelé DANAÏDE. (B.)

PAEDEROS. Nom que les anciens donnoient à des pierres précieuses qui réfléchissoient des rayons diversement colorés, telle que l'opale. Pline a décrit séparément l'OPALE et le *pæderos*, ce qui donne lieu de croire que c'étoient deux pierres distinctes, ou du moins que le *pæderos* étoit l'OPALE BLANCHE, car il le place à la tête des pierres de cette couleur : *candidarum (gemmarum) dux est Pæderos*, lib. 37, cap. 9. (PAT.)

PAEDEROS-ANTEROS. Johnston donne ce nom au QUARZ AMÉTHYSTE. (LN.)

PAEDÉROTA. Plante citée par Pausanias, et qui peut avoir été la GERMANDRÉE FRUTESCENTE (*teucrium fruticans*, L.). Chez les Grecs, ce nom et celui de *pæderos*, qui signifioient *plaisir d'enfant*, se donnoient à plusieurs plantes, et particulièrement au CERFEUIL et à l'ACANTHE. Linnæus s'est servi du nom de *pæderota* pour désigner un genre que Micheli et Adanson nomment BONAROTA, en mémoire de Bonarota, un des membres de l'Académie botanique florentine, qui avoit contribué à la publication de l'ouvrage de Micheli, intitulé *Nova genera plantarum*. On renvoie au genre *hemimeris* deux espèces de *pæderota* de Linn. ; mais il faut rapporter à ce genre le *wulfenia*, Jac., et le *microcarpea* de R. Brown. (LN.)

PAEDÉROTE, *Pæderota*. Genre de plantes de la diantrie monogynie et de la famille des personnées, qui offre pour caractères : un calice monophylle, à cinq découpures profondes, linéaires et persistantes ; une corolle monopétale, tubuleuse, bilabée, à lèvre supérieure entière ou échancrée, et à lèvre inférieure trifide ; deux étamines ; un ovaire supé-

rieur ovale , surmonté d'un style filiforme à stigmaté en tête ; une capsule ovale-oblongue , un peu comprimée , biloculaire , bivalve , à valves bifides , à cloison simple , à placenta adné aux deux côtés de la cloison.

Le genre renferme des plantes herbacées , à feuilles opposées , à fleurs disposées en épis , axillaires ou terminales. On en compte quatre à cinq espèces , dont trois d'Europe ; savoir :

La PÆDÉROTE BLEUE, *Pæderota Bonarota*, qui a les feuilles ovales et dentelées , et la lèvre supérieure de la corolle entière. Elle se trouve dans les Alpes et en Allemagne.

La PÆDÉROTE JAUNE, *Pæderota Ageria*, qui a les feuilles ovales dentées , et la lèvre supérieure de la corolle entière. Elle se trouve dans les mêmes contrées.

La PÆDÉROTE NUDICAULE, qui a les feuilles radicales , oblongues , obtuses , l'épi unilatéral et la tige nue. Elle se trouve en Carinthie.

Jacquin et R. Brown ont retiré deux espèces de ce genre pour former les genres WULFENIE et MICROCARPÉE. (B.)

PAEDNAK-MOJE. Nom du CORNOUILLER HERBACÉ (*Cornus suecica*, Linn.), en Laponie. (LN.)

PAELOBIE, *Pælobius*. MM. Schopenherr et Léach donnent ce nom générique au DYTIQUE D'HERMANN, dont M. Latreille avoit composé son genre HYGROBIE, et Fabricius celui qu'il appelle HYDRACHNE. (DESM.)

PÆONIA et PÆONIUM. Ce furent, chez les Grecs et chez les Latins, les noms de plantes très-célébrées pour leurs propriétés médicinales. Homère leur donne une étymologie poétique : il suppose que ces plantes furent découvertes par le médecin Pæon, qui s'en servit pour guérir la blessure qu'Hercule avoit faite à Pluton. On les nommoit encore *glyciside*, *pentorobum*, *menion*, *hæmagogon*, *pæside*, *panticeraton*, *theodonion*, *orobax*, *orobelion*, *selenion*, *selenogonon*, *aglaophotis*, *casta*, *rosa asinorum*, etc. Tous ces noms rappeloient les propriétés médicinales et les caractères des *pæonia*. Dioscoride reconnoît deux espèces de *pæonia*, savoir : le *pæonia* mâle, qui a les feuilles semblables à celles du noyer, et le *pæonia* femelle, dont la feuille est divisée comme celle du *smyrnum*. Le *pæonia* mâle avoit une racine blanche de la grosseur du doigt ; dans le *pæonia* femelle, la racine étoit composée, comme celle de l'asphodèle, de sept à huit tubérosités, de la grosseur des glands.

« Le *Pæonia*, dit Pline, pousse une tige de deux coudées de haut, qui est accompagnée de deux ou trois autres petites

tiges rougeâtres, et ayant l'écorce comme le laurier. Ses feuilles ressemblent à celles du pastel, excepté qu'elles sont plus petites, plus épaisses et plus rondes; elle porte dans certaines gousses plusieurs graines, dont les unes sont rouges et les autres noires. On trouve deux espèces de *pæonia*: on nomme femelle celle qui a environ six ou huit bulbes longues attachées à sa racine. Quant à l'autre (le *pæonia* mâle), elle est plus touffue de racine, car elle n'en a pas une seule, mais plusieurs qui sont blanches et profondes en terre. »

Ces lignes sont extraites du chap. X, liv. 27 de Pline.

Au liv. 25, chap. 4, cet auteur s'exprime ainsi sur le *pæonia*: « Quant au *pæonia*, dit-il, il naît à l'ombre sur les montagnes, produisant, entre ses feuilles, une tige ayant quatre doigts de long, à la cime de laquelle il y a environ 4 ou 5 têtes semblables à des amandes (avec leur coque), toutes remplies de graines rouges et noires. » Cette dernière partie de la phrase de Pline convient parfaitement aux capsules de nos *pivoines*, et ce rapprochement est d'autant plus exact, que la graine de la *pivoine*, comme celle du *pæonia*, a la forme ronde du POIS OROBE, d'où les noms grecs d'*orobax* et d'*orobalion*, *pentorobon* et *pentoboron*, qu'on donnoit au *pæonia*.

Au reste, presque tous les auteurs, malgré le louche qui règne dans la description des *pæonia* par Dioscoride, Pline, etc., s'accordent à regarder nos *PIVOINES* comme les anciens *pæonia*. Les propriétés que l'on reconnoissoit dans les *pæonia* sont aussi celles de nos *pivoines*; ainsi nous ne les reletterons pas ici; à ce sujet il suffira de rappeler que Pline débite beaucoup de contes, qu'il regarde lui-même comme ridicules.

D'après les commentateurs et les botanistes, le *pæonia* mas des anciens seroit le *pæonia corallina*, Retz, W., et le *pæonia femina*, seroit le *pæonia officinalis*, Willd. C. Bauhin croit que le *marmaritis* de Damocrate est congénère du *pæonia* de Galien.

Le genre *pæonia* actuel des botanistes a été caractérisé par Tournefort; celles des espèces européennes qu'il contient, ont été décrites par tous les auteurs sous le nom de *PÆONIA*.

V. PIVOINE. (LN.)

PAERDT. V. PAARD. (DESM.)

PAERSSIERE FOLLE. Un des noms vulgaires du FRIQUET. (V.)

PAERU. Nom malabare d'une espèce de dolich (*Dolichos catiang*, Linn.). (LN.)

PAESIDE. V. PÆONIA. (LN.)

PAESINO. Nom italien de la pierre calcaire ruiniforme qu'on trouve près de Florence. (LN.)

PAG ou PAGUE. V. PACA. (S.)

PAGACEK. V. PENIZEK. (LN.)

PAGALA. Nom du PÉLICAN, aux îles Philippines. (v.)

PAGAMACERA. Nom donné, en Espagne, à la BARDANE. (LN.)

PAGAMAT. Arbre qui a des feuilles ovales, pointues, très-entières et alternes; des fleurs en grappes, axillaires, solitaires; des baies presque sphériques, qui contiennent un noyau dur et bivalve.

Cet arbre croît aux Moluques, et est rempli d'un suc visqueux, qui le rend fort pesant et le fait pourrir rapidement. Il est bon à brûler quand il est sec, et ses noyaux sont susceptibles d'un beau poli. On en fait des bracelets et des colliers. (B.)

PAGAMIER, *Pagamea*. Arbrisseau à feuilles opposées, lancéolées, glabres, très-entières, accompagnées de stipules acuminées, vaginales et caduques; à fleurs opposées, sessiles, et formant des épis simples, axillaires et terminaux.

Cet arbrisseau forme, dans la tétrandrie digynie, un genre qui a pour caractères : un calice monophylle, quadrifide, droit, à base persistante; une corolle monopétale, urcéolée, à tube court et à limbe à quatre découpures obtuses, velues en dedans; quatre étamines; un ovaire supérieur, arrondi, chargé de deux styles dont les stigmates sont aigus; une baie verte, presque globuleuse, rétuse, environnée à sa base par le calice, tronquée, biloculaire, renfermant dans chaque loge un osselet concave d'un côté, biloculaire et disperme.

Cet arbrisseau croît à Cayenne. Il a les caractères généraux des rubiacées, et cependant le germe supérieur. (B.)

PAGANELLE. Poisson du genre *gobie*, qu'on pêche principalement dans la Méditerranée. V. au mot GOBIE. (B.)

PAGANIGRIS. Nom donné, par les Créoles de Cayenne, à un EPERVIER CENDRÉ. V. ce mot. (v.)

PAGANI ROUX. Nom par lequel les Créoles de Cayenne désignent l'EPERVIER ROUGE. (v.)

PAGAPATE, *Sonneratia*. Grand arbre à feuilles opposées, presque sessiles, ovales-oblongues, très-entières, à fleurs grandes, solitaires, rouges, qui forme un genre dans l'icosandrie monogynie.

Ce genre a été appelé AUBLÉTIE par Gærtner, et faisoit partie des PALÉTUVIERS dans Linnæus. Il offre pour caractères : un calice coriace, partagé en six divisions aiguës; six pétales très-étroits et lancéolés, attachés au calice; un grand nombre d'étamines inégales, attachées de même; un ovaire supérieur surmonté d'un long style, terminé par un stigmate en tête; une baie à plusieurs loges, presque sphériques, adhérentes au calice, et renfermant dans une pulpe acide plusieurs semences irrégulières.

La **PAGAPATE DE L'INDE** croît sur le bord des eaux, dans l'Inde et les îles qui en dépendent. Elle est connue sous le nom de *blatti* dans quelques lieux. Son bois est très-employé aux constructions navales, plutôt parce qu'il a fréquemment la courbure nécessaire que par sa bonté intrinsèque. Ses fongosités accidentelles peuvent remplacer le liège, après qu'on les a fait long-temps tremper dans l'eau. Son fruit est acide, a le goût du fromage, et se mange communément cru, quoiqu'un peu acerbe. (B.)

PAGARA. *V.* **PAGRE.** (DESM.)

PAGATOWR. Nom que les naturels de la Virginie donnoient au **MAÏS.** (LN.)

PAGAYE. C'est le nom qu'on donne, à Cayenne, à un *avoira*, dont on fait des rames. *V.* au mot **AVOIRA.** (B.)

PAGE DE LA REINE. Nom que l'on donne, en Hollande, au **PAPILLON PROTÉSILAUS** de Linnæus et de Fabricius. (L.)

PAGEAU, ou **PAGEL**, ou **PAGEUX**, ou **PAGEU.** Noms spécifiques d'un poisson du genre **SPARE.** (B.)

PAGEL. *V.* **PAGEAU.** (B.)

PAGEO. A Nice, c'est le nom du **SPARE PAGEL.** (DESM.)

PAGESIE, *Pagesia.* Plante de la Louisiane, à tige foible, quadrangulaire, rameuse, à feuilles opposées, sessiles, ovales, dentelées, glabres, à fleurs en grappes, longuement pédonculées, fort voisine des **GÉRARDES**, mais qui forme seule, selon Rafinesque (Florule de la Louisiane), un genre dans la famille des bignonées.

Les caractères de ce genre sont : calice à cinq divisions inégales ; corolle à deux lèvres, la supérieure relevée, émarginée ; l'inférieure à trois lobes ; quatre étamines didynamiques ; un style à stigmat simple ; une capsule bivalve, biloculaire et polysperme. (B.)

PAGEU ou **PAGEUX.** *V.* **PAGEAU.** (B.)

PAGO. Nom lapon du **PLUVIER A COLLIER.** (V.)

PAGODE. Coquille du genre des **SABOTS**, *Turbo pagodus*, Linn. (B.)

PAGODITE. Nom donné par Napione à cette substance minérale avec laquelle les Chinois font des pagodes et des figures grotesques que nous nommons *magots de la Chine*. Elle est appelée vulgairement *Pierre de lard*. C'est le *koréite* de Delamétherie, le *lardite* de Petrini, l'*agalmatholith* de Klaproth, et le *calc glaphique* de M. Haüy. *V.* ce dernier mot. (LN.)

PAGONATON. L'un des noms du **TUSSILAGO**, chez les Grecs. *V.* ce mot. (LN.)

PAGONI. Nom grec moderne du **PAON.** (V.)

PAGRE, *Pagrus*. Espèce de poisson du genre des SPARES, fréquent dans la Méditerranée, que Cuvier regarde comme devant servir de type à un sous-genre auquel il réunit aussi le *spare pagel* et quelques autres. Ses caractères sont : un grand nombre de petites dents formant brosses, dont celles du premier rang sont plus grandes. (B.)

PAGUE. C'est le nom spécifique d'un poisson. *V.* le mot SPARE. (B.)

PAGUL. *V.* le mot PAGURE. (B.)

PAGULE. *V.* PHAÉTON. (V.)

PAGURE, *Pagurus*, Fab., Oliv., Latr., Bosc., Léach; *Birgus*, Léach; *Cancer*. Linn.; *Astacus*, Deg. Genre de crustacés, de l'ordre des décapodes, famille des macroures, tribu des anoëaux, ayant pour caractères : animaux vivant pour la plupart dans des coquilles univalves, vides; tronc presque en forme d'ovoïde tronqué ou de cœur renversé, dans les uns, en carré long dans les autres, foiblement crustacé: son dos divisé par une impression transverse et arquée en deux portions, dont l'antérieure représentant la tête; queue, tantôt fort molle (1), contournée, en forme de sac vésiculeux, cylindrique, avec le dessus des trois derniers anneaux plus solide; tantôt presque orbiculaire ou ovale, à lames ou segmens distincts et crustacés; point de feuillets natatoires à son extrémité; ses deux appendices latéraux petits, d'inégale grandeur, formés d'un article commun, portant deux autres articles en forme de doigts, chagrinés extérieurement ou divisés, dans une partie de leur surface, en petites écailles très-nombreuses, régulières, imitant une râpe; l'un de ces doigts plus petit que l'autre; antennes insérées presque sur la même ligne, au bord antérieur et sinué du tronc; les latérales ordinairement plus longues, terminées par un filet long, sétacé, finement articulé; un appendice en forme de longue épine, à l'extrémité interne du second article de leur pédoncule; antennes intermédiaires composées d'un pédoncule, long, coudé, de trois articles, et d'une pièce terminale divisée jusqu'à sa base en deux petits filets sétacés, pluriarticulés, et dont le supérieur, plus gros et très-cilié inférieurement; pédicules oculaires très-rapprochés ou contigus, au-dessus des antennes intermédiaires, cylindriques, avancés parallèlement, avec un appendice à leur base; yeux situés à leur extrémité; les six pieds antérieurs beaucoup plus grands que les autres, contigus ou très-rapprochés à leur naissance; les deux premiers en pince, ordinairement inégaux, rapprochés et avancés au-dessous de la bouche; les quatre suivans ter-

(1) Quelques espèces ont en dessus une ou deux plaques crustacées

minés par un tarse simple et pointu ; les quatre derniers petits , repliés, le plus souvent fendus à leur extrémité, ou terminés par une petite pince ; le doigt immobile ou inférieur chagriné extérieurement en forme de râpe ; la troisième paire de pattes ordinairement la plus longue de toutes ; les deux postérieures un peu plus grandes, dans la plupart, que les deux précédentes , situées à l'origine de la queue.

Les Grecs nommoient génériquement *carcinion* les crustacés parasites , qui se logent dans des coquilles vides ; et les Latins désignoient ces mêmes animaux sous un nom synonyme , *cancelli*. Aldrovande , Gesner , Rondelet , Swammerdam , et d'autres naturalistes modernes , leur conservèrent cette dernière dénomination : c'est ce qu'auroit dû faire aussi Fabricius ; car celle de *pagurus*, qu'il a donnée à ce genre , désignoit , chez les anciens, une espèce de crabe , ou du moins de crustacé brachyure. Les habitans de nos côtes maritimes , qui connoissent aussi l'habitude qu'ont ces crustacés de se renfermer dans des coquilles univalves qu'ils trouvent vides, les appellent *Bernard*, *Bernard l'ermite*, *Soldats*, parce qu'ils comparent cette coquille , qui leur sert de demeure , à la cellule d'un ermite, ou à la guérite d'un soldat. Linnæus avoit placé ces animaux dans son genre *cancer* ; mais il en formoit une division particulière qui faisoit le passage des brachyures aux macroures : *parasiti caudâ aphyllâ*. Gronovius et Degéer réunirent les pagures aux erabes macroures de Linnæus, qu'ils distinguoient génériquement sous le nom d'écrevisse , *astacus*, Fabricius les en a détachés , pour en former un genre propre , dont il a plus particulièrement développé les caractères dans le supplément de son Entomologie systématique. Olivier les a encore mieux présentés à l'article PAGURE de la partie de l'Histoire naturelle de l'Encyclopédie méthodique, et y a décrit plusieurs espèces nouvelles de la collection du Muséum.

La nature de ce Dictionnaire nous interdit l'exposition de ces détails descriptifs, et de ceux que nous ont donnés , sur le même sujet, Swammerdam , dans son *Biblia naturæ*, et Degéer , dans ses Mémoires sur les insectes ; tom. 7 , pag. 405 , article *écrevisse Bernard l'ermite*. Nous avons, d'ailleurs, présenté , dans les caractères du genre , et d'après nos propres observations , les traits les plus importants et les plus essentiels de l'organisation extérieure des pagures. Ces crustacés, malgré quelques différences particulières , appartiennent cependant à la famille des macroures. Sous la considération des organes masticateurs et des pieds-mâchoires , ils ont de grands rapports avec les écrevisses. Les parties génitales du mâle sont pareillement situées à l'article radical

des pieds postérieurs ; la queue est allongée , et ne se loge point dans une fossette pectorale , les deux appendices latéraux de son extrémité , représentent les appendices en feuillets et natatoires , qui terminent la queue de la plupart des macroures. Suivant les observations de Degéer , relatives à l'espèce de pagure précité , le dernier segment de sa queue a , de chaque côté , deux petites lames arrondies , ou paroît quadrilobé. Les galathées et les porcellanes nous offrent un caractère analogue ; ainsi que dans ces genres et ceux de *scyllare langouste*, etc. , les antennes intermédiaires des pagures , ont , par la forme , l'allongement et la direction de leurs pédoncules , la brièveté des deux divisions qui les terminent , de la ressemblance avec les antennes pareillement mitoyennes des décapodes brachyures. Les pagures s'en rapprochent aussi , en ce que leurs mâles n'ont point de filets ou de fausses pattes sous leur queue. Il me paroît donc constant que ces crustacés , quoique de la famille des macroures , y occupent , à raison de ces affinités , un des premiers rangs , ou sont plus près des brachyures que les écrevisses ou autres genres analogues.

Aristote avoit déjà dit que la coquille servant d'habitation au carcinion ou au pagure , n'étoit point son ouvrage ; qu'il s'en étoit emparé après la mort du mollusque qui l'avoit formée , et que son corps n'y étoit point adhérent , comme l'est celui du dernier animal. Belon , Rondelet , et plusieurs autres naturalistes , avoient confirmé ces faits. Swammerdam a néanmoins prétendu , contre tant d'autorités et si bien fondées , que le pagure naissoit avec sa coquille , et qu'il avoit même la faculté de l'agrandir à mesure qu'il prenoit de l'accroissement. On sait positivement qu'à sa sortie de l'œuf , son corps est nu ou sans coquille ; que sa forme ne diffère pas alors essentiellement de celle qu'il offre dans l'état adulte ; enfin , qu'il est privé de ce manteau et de cet organe sécréteur , que la nature a accordé aux mollusques pour former leurs coquilles.

On a encore faussement avancé que le pagure faisoit périr le propriétaire naturel de la coquille où il veut s'établir ; il ne s'empare que de celle qui est vide , et , pour que l'extrémité postérieure de son corps puisse s'y cramponner , il a soin de ne prendre que celle dont le sommet finit en spirale. C'est une fois par an , à l'époque de sa mue , que son corps ayant grossi , et se trouvant trop serré dans son domicile , il se voit obligé d'en choisir un autre plus spacieux. A cette fin , il entre successivement et à reculons dans presque toutes les coquilles vides qu'il rencontre ; il cherche à découvrir celle où la partie postérieure de son corps se trouvera à son aise ;

et , à moins que le hasard ne le favorise , il ne peut souvent se loger qu'après bien des essais et des tâtonnemens.

Dans leur jeunesse , ces crustacés s'enfoncent quelquefois entièrement dans leurs coquilles , et à peine aperçoit-on l'extrémité de leurs pattes ; mais , plus avancés en âge et ayant pris plus de volume , leurs serres et les deux ou quatre pattes suivantes se montrent toujours , en grande partie , au-dehors. Lorsque leurs pinces sont de grandeur très-inégale , souvent la plus grosse ferme l'entrée de la coquille en manière d'opercule. La même espèce de pagure se loge dans des coquilles univalves de différentes espèces , et même de différens genres ; mais , dit Olivier , « ce qui ne nous paroît point avoir été assez observé , et qui mériteroit pourtant bien de l'être , c'est si le même individu , en quittant sa coquille , devenue trop petite pour lui , va constamment se loger dans une coquille semblable à la première ; s'il se borne à quelques espèces du même genre , ou s'il prend indifféremment toutes celles qui se présentent , n'importe à quelle espèce elles appartiennent.... Ne seroit-il pas possible que l'individu qui habite d'abord un buccin , et dans lequel son corps s'est en quelque sorte modelé , ne pût ensuite se loger commodément que dans un autre buccin , et qu'il se trouvât incommodé ou gêné , s'il vouloit se fixer dans un murex ou une tonne ? » Nous ne pensons pas , avec cet habile naturaliste , que la forme du corps du pagure s'adapte si intimement à celle de la cavité de sa demeure , ou qu'elle se moule sur elle ; car , s'il en étoit ainsi , les individus de la même espèce de pagure , habitant des coquilles de diverses espèces , offriroient aussi des différences notables , ce qu'on n'a pas remarqué , et ce qui même ne peut avoir lieu , puisque le tronc , quoique d'une consistance moins solide que celui des autres crustacés , est cependant susceptible d'une certaine résistance , et qu'un changement dans sa forme extérieure entraîneroit d'autres dans les principaux organes de la vie. L'embarras de ces crustacés , pour se choisir leurs retraites , seroit encore plus grand , et ils seroient trop exposés à périr , s'ils étoient obligés de se loger dans des coquilles analogues à celles qu'ils abandonnent. Toutes les conditions que la nature paroît exiger , sont que ces coquilles soient univalves , d'une capacité proportionnée à celle du volume du corps du pagure ; qu'elles soient contournées à leur extrémité , et que leur bouche ou ouverture s'accommode à la forme , à l'épaisseur et à l'action des serres et des pieds antérieurs de l'animal parasite. Il se meut et il marche au fond de la mer , ou sur le rivage , au moyen de ses organes de mouvement.

Les pinces de ses serres sont l'arme avec laquelle il saisit les petits animaux marins , dont il fait sa nourriture.

Menacé de quelque danger , ou effrayé , il se retire , le plus qu'il est possible , dans l'intérieur de sa demeure , et ne se montre que long-temps après que la crainte du péril a cessé. Saisi , il jette , dit-on , un petit cri ; mais il résiste aux efforts que l'on fait pour le retirer de sa coquille , et on ne peut en venir à bout qu'après sa mort. Les instans que les pagures destinent à la recherche de leur proie , ceux de leurs amours et du renouvellement de leurs domiciles , sont pour eux des temps de crise ; ils ont alors à redouter une foule d'ennemis qui les dévorent , et particulièrement les poissons , qui sont très-avides de leur chair. Ces crustacés , selon les expériences de Belon , fournissent même un appât excellent pour prendre les poissons qui fréquentent les rochers ou qui s'approchent du rivage.

Mais tous les pagures ne vivent pas dans la mer. Le Père Nicolson , dans son *Essai sur l'Histoire naturelle de Saint-Domingue* , en décrit une espèce qui habite les lieux secs des bords de la mer et des mornes ; qui , plongée dans de l'eau , dans de l'eau douce même , fait tous ses efforts pour en sortir y périt en peu de temps , et qui se loge dans des coquilles terrestres univalves. Celles-ci étant plus rares que les coquilles marines , l'animal ne jouit pas des mêmes avantages que les pagures de mer ; il n'est pas toujours le maître de choisir , et son habitation est moins commode. Ce fait vient à l'appui des réflexions que j'ai présentées plus haut , à l'occasion du passage d'Olivier , que j'ai rapporté.

Feu Maugé , qui a visité quelques-unes des Antilles , et qui y a recueilli un grand nombre d'animaux , m'a dit avoir vu des pagures de terre lui échapper au moment où il alloit les saisir , en se roulant , avec leurs coquilles , du haut des rochers ou des lieux élevés , en bas. Cette espèce est peut-être identique avec celle du Père Nicolson.

Selon M. Bosc , il y a dans les îles de l'Amérique un très-grand pagure , qui vit habituellement sur terre , et qui ne va à la mer que pour y faire sa ponte , et chercher ensuite une nouvelle coquille , avec laquelle il revient dans les montagnes et dans les bois , où il demeure habituellement. Lorsqu'on le prend , il jette un petit cri , et tâche de pincer la main. Les habitans le mangent , et tirent de son corps une huile jaunâtre , qu'ils estiment souveraine dans la guérison des rhumatismes. La coquille du même animal leur fournit , au moyen du feu , une demi-cuillerée d'eau claire , que les habitans regardent comme un excellent remède con-

tre les pustules produites sur la peau par le suc du mancébillier.

On croit que les pagures sortent assez ordinairement de leurs coquilles, lorsqu'ils vont à la recherche de leur proie; mais ne peuvent-ils point le faire sans employer un tel moyen, et leurs serres, ainsi que leurs autres pattes de devant, ne peuvent-elles pas suffire à ce dessein? Il me paroît plus certain qu'ils quittent leurs maisons au temps de leurs amours; autrement, il seroit impossible ou très-difficile d'expliquer, d'après la position des organes sexuels, la manière dont ces animaux s'accouplent. Les auteurs qui, tels qu'Aristote, Belon, Uloa, etc., ont dit qu'ils sortoient de leurs coquilles pour chercher à vivre, les avoient peut-être rencontrés dans cette circonstance particulière. Au rapport du dernier, le pagure qui a quitté momentanément sa coquille court vite, dès que quelque danger le menace, vers le lieu où il l'a laissée, y rentre promptement à reculons, tâche d'en fermer l'entrée à son ennemi, et se défend avec ses serres. Suivant lui, sa morsure produit, pendant deux jours, les mêmes accidens que la piqûre du scorpion; mais les pinces du pagure étant semblables à celles des autres crustacés décapodes, ne peuvent agir d'une manière différente, et tout doit se borner, de part et d'autre, à une pression plus ou moins forte du corps qu'il a saisi.

Quelques auteurs ont parlé des combats que les pagures se livrent pour la possession d'une coquille: elle n'est pas toujours le partage du vainqueur; car, pendant la mêlée, un autre individu a quelquefois l'adresse de s'emparer de l'objet en litige.

D'autres crustacés, qu'on place dans le même genre, mais peu connus, et dont quelques-uns s'en éloignent peut-être, n'ont pas besoin de coquilles, et ont pour retraite des trous de rochers, des éponges, des tuyaux de serpule; d'autres se tiennent, dit-on, dans le sable.

Ainsi que les autres crustacés décapodes, les femelles des pagures portent leurs œufs sous la queue, et attachés à de petits filets barbus ou aux fausses pattes; mais il m'a paru que ces appendices ovifères n'occupent qu'un des côtés de la queue, ou ne forment qu'un seul rang. Si l'autre côté en offre, ils y sont oblitérés ou solitaires. Selon M. Risso, ces individus font deux ou trois pontes dans l'année, et s'approchent toujours des bords de la mer, où sont accumulés les détritns des petites coquilles vides, afin que les petits puissent se choisir, dès qu'ils viennent de naître, un gîte convenable. « Après leur premier accroissement, ils s'emparent, dit-il, des columbelles, des toupies, des sabots, et

même des bulimes d'eau douce, qui ont été entraînés dans la mer ; ensuite des buccins , des cérithes et des rochers. » Soit qu'ils se promènent sur les rochers hors de l'eau , soit qu'ils se traînent dans ce fluide, leurs antennes et leurs palpes sont dans un mouvement perpétuel. Le même observateur nous apprend qu'ils vivent en société , et que lorsqu'ils s'approchent des corps morts , ils s'entassent les uns sur les autres pour s'en disputer les lambeaux. Leur chair n'est d'aucun usage ; les pêcheurs s'en servent quelquefois comme appât. Quelques espèces de l'Amérique et des Indes orientales , d'un volume plus considérable que celui des autres , sont cependant recherchées pour la saveur de leur chair. Séba dit que le pagure *larron* est très-bon à manger , et que ses entrailles surtout, étant bien accommodées, sont un mets agréable. Linnæus dit, au contraire, qu'il n'est bon à manger que lorsqu'on lui a enlevé ces parties.

Suivant Rochefort, les habitans des Antilles les mangent quelquefois , comme on mange, dans quelques contrées de l'Europe , les escargots.

Ce n'est que dans la belle saison qu'on peut observer ces animaux ; ils sont, pendant l'hiver , éloignés de nos côtes , ou ils s'y tiennent cachés. Ils sont répandus dans toutes les parties du globe , mais plus particulièrement dans les régions équatoriales ; c'est là qu'habitent les plus grands individus.

Les descriptions de la plupart des espèces étant très-incomplètes , les figures qu'on en a données manquant souvent d'exactitude et n'offrant aucun détail, l'étude de ce genre est difficile. La forme du corselet, la manière dont il se termine , les différences de grandeur que l'on remarque dans les pédicules oculifères , dans les antennes , la considération de leurs appendices , les caractères que nous présentent encore les serres et les autres organes de la locomotion , peuvent fournir à l'observateur des moyens distinctifs plus que suffisans , surtout si on fait ces observations sur des individus conservés dans de la liqueur.

M. Léach a détaché des pagures l'espèce nommée *latro* , et en a formé le genre *birgus*. Son opinion est d'autant plus fondée , que le Muséum en possède une autre espèce, et que ces crustacés, à raison de la consistance plus solide et de la forme différente de leur queue , doivent avoir des habitudes particulières ; il est à présumer qu'ils ne vivent point dans des coquilles , et c'est ce qui m'a été assuré , je crois, par ce naturaliste.

I. *Tronc en forme d'ovøide tronqué en devant ou de carré long ; les quatre pattes postérieures très-petites , presque de grandeur égale ; les deux dernières seulement un peu plus longues ; queue très-molle , vésiculeuse , cylindrique , un peu plus grêle et contournée à son extrémité.*

-(Les PAGURES, *Paguri*, Léach.)

PAGURE BERNARD, *Pagurus Bernardus*, Fab., Bosc., Latr., Oliv. ; *Pagurus streblonyx*, Léach., *Malac. brit.*, tab. 26, fig. 104 ; *Astacus Bernhardus*, Deg. Sa grandeur varie beaucoup , selon l'âge ; les plus grands individus ont le corps long d'environ un pouce et demi ; la division antérieure du tronc presque carrée, tronquée à chaque extrémité latérale, sinuée, tridentée au bord antérieur ; les antennes latérales presque aussi longues que le corps, avec l'appendice de leur second article en forme d'épine longue, conique, un peu plus court que le second et le troisième articles de leur pédoncule, garni intérieurement de cils spinuliformes ; l'angle extérieur du second article prolongé en pointe aiguë ; les antennes intermédiaires à peine plus longues que le pédoncule des précédentes ; les pédicules oculaires de la longueur environ du pédoncule des antennes intermédiaires, cylindrique, assez gros, avec l'appendice de leur premier article en forme de petite écaille triangulaire ; les six pattes antérieures, et particulièrement les serres, chargées de petits tubercules pointus, et dont plusieurs en forme d'épines ; les serres de grandeur inégale, et dont la droite plus grande ; les pinces ovales, un peu déprimées, de la longueur du corps ou de l'article précédent ; et à doigts dentelés ; les carpes allongés ; les tarsi des quatre pattes suivantes, longs, un peu arqués, comprimés, avec une strie de chaque côté. Dans les mers de l'Europe et même dans les autres, selon quelques naturalistes. M. le chevalier Prideaux a découvert, près de Plymouth, une espèce très-voisine de la précédente, et à laquelle M. Léach (*ibid.* tab. ead., fig. 5 et 6), a donné le nom de ce naturaliste.

PAGURE ANGULEUX, *Pagurus angulatus*, Risso, *Hist. nat. des crust. de Nice*, pl. 1, fig. 8 ; Plancus, *de conc. minus notis*, append., tab. 4, A ; *Pagurus alatus*, Fab. ; Herbst. *Canc.*, tab. 23, fig. 8. Cette espèce ressemble beaucoup au *P. Bernard*, pour la taille, la forme du corselet, les proportions des antennes et des pattes ; les pinces ont deux grandes excavations longitudinales, séparées par une arête, et qui se prolongent respectivement sur chaque doigt ; la droite est très-grande, avec les excavations plus profondes et le bord extérieur dilaté et relevé. M. de Lalande fils, employé au Jardin du Roi,

m'a donné cette espèce, qu'il avoit trouvée dans la Méditerranée, près de Toulon, et que Plancus avoit découverte dans la mer Adriatique.

Cet auteur représente, dans le même ouvrage (*Cancellus maximus*), app., tab. 3, un autre pagure, le plus grand de nos côtes, celui que MM. Bosc et Risso désignent sous le nom de STRIÉ, *striatus*, et figuré ici pl. G, 15, 6. Il a près d'un demi-pied de long; ses serres et les quatre pattes suivantes ont de petites incisions transverses, nombreuses et ciliées, avec des tubercules épineux; les tarsi sont hérissés de poils; les serres sont grandes et épaisses, avec les doigts courts et obtusément dentés au côté interne; la serre gauche est un peu plus grande que l'autre. La couleur du corps est d'un rouge carmin, selon M. Risso, et c'est ce que dit aussi Plancus (*totus coloris impense punicea*); le premier nous apprend cependant que cette couleur passe, par des nuances insensibles, au jaune pâle. Ses œufs sont pointillés de jaune. Il habite le *murex tritonis* de Linnæus. Le PAGURE INCISÉ, *pagurus incisus* d'Olivier, n'est peut-être qu'une variété de cette espèce.

PAGURE PATTES-ROUGES, *Pagurus erythropus*. Cette espèce, qui se trouve sur les côtes océaniques, paroît être très-voisine de celle que Fabricius nomme *eremita*, ainsi que des suivantes: *sclopetarius vittatus*, Bosc, Oliv.; *oculatus tubularis*, Risso. Son corps n'a guère plus de huit à neuf lignes de long; son tronc est jaunâtre et ponctué, avec la division antérieure, en forme de carré long, un peu plus étroite en arrière, arrondie aux angles latéraux, légèrement sinuée et tridentée au bord antérieur; près du milieu de chacun de ses bords latéraux, est une impression demi-circulaire; les pédicules oculaires, les antennes et les six pattes antérieures sont rouges, mais cette couleur est plus vive aux antennes; ces parties, et surtout les pattes, sont hérissées de poils jaunâtres; les pédicules oculaires sont grêles, cylindriques, de la longueur du pédoncule des antennes intermédiaires, et un peu plus longs que celui des extérieures; l'appendice spiniforme du pédoncule de celles-ci est court, velu, avec quatre dents aiguës au côté interne; les serres sont égales, ponctuées de blanc, avec les carpes courts, les pinces moyennes, chargées, ainsi que les doigts, de tubercules blancs, assez forts et coniques; l'extrémité des doigts est unie et un peu creusée en cuiller; les tarsi des quatre pattes suivantes sont rayés longitudinalement de rouge et de blanc, comprimés, assez courts, avec quelques petites épines en dessous; les pattes sont d'ailleurs simplement ponctuées, et plusieurs de leurs poils y sont réunis par faisceaux.

Le **PAGURE RUBANNÉ**, *Pagurus vittatus* de M. Bosc (*pagure vitté*, G, 15, 5 de cet ouvrage), a les serres presque égales, hérissées de poils rougeâtres, marquées d'anneaux blancs et couvertes de tubercules un peu épineux; les doigts n'ont pas de dents; leur côté interne est voûté, avec les bords noirs et tranchans; les autres pattes sont rouges, avec des raies blanches et les ongles noirs. Il se trouve dans des buccins, sur les Côtes de la Caroline.

Le **PAGURE DIOGÈNE**, *Pagurus Diogenes*, Fab., Herbst; *Canc.*, tab. 22, fig. 5, a la pince gauche très-grande, presque globuleuse, velue, et la droite très-petite. On le trouve dans les mers des Indes, et même dans la Méditerranée, selon M. Risso.

II. *Tronc en forme de cœur renversé, terminé en pointe en devant; la quatrième paire de pattes plus petite que les précédentes, mais beaucoup plus grande que la dernière, et paroissant servir, ainsi que les premières, au transport de l'animal; queue presque orbiculaire, crustacée, divisée distinctement en tablettes.*

(Le genre **BIRGUS**, *Birgus* de M. Léach.)

Nota. Antennes intermédiaires beaucoup plus longues que dans la division précédente; la seconde paire de pattes paroissant surpasser en longueur la suivante.

PAGURE LARRON, *Pagurus latro*, Fab., Bosc, Latr., Oliv.; Séba, Mus., tom. 3, tab. 21, fig. 1-2. Il est très-grand, et d'un rouge corallin, avec les pinces grosses, armées de fortes dents; la serre gauche est beaucoup plus grosse que la droite; les six pattes suivantes ont des taches ondées et des dentelures sur leurs bords; les deux dernières sont très-petites. Il se trouve dans les mers des Indes, habite les fentes des rochers, où il sort la nuit, pour gagner le rivage et y chercher sa nourriture. Olivier y rapporte le crustacé nommé *Boursières* par Rochefort, et le *Pursekrab*, ou le *Crabe à bourse* de Petiver.

PAGURE A LARGE QUEUE, *Pagurus laticauda*, Cuv., *Règne animal*, tom. 4, pl. 12, fig. 2; pl. E., 34, 2 de cet ouvrage. Le corps est long d'un pouce et demi, rougeâtre, avec des points ou de petites taches jaunâtres sur quelques parties; les antennes intermédiaires sont presque aussi longues que les latérales; les pattes ont de petites incisions; les serres sont presque égales; la quatrième paire de pattes est didactyle à son extrémité; la queue est formée de cinq tablettes. Sur les côtes de l'Île-de-France. (L.)

PAGURES FOSSILES. Voyez **CRUSTACÉS FOSSILES** (DESM.)

PAGURIENS, *Pagurii*. Nom que j'avois donné à une

famille de crustacés, et qui se composoit de ceux de nos décapodes macroures, qui ont les deux ou quatre pieds postérieurs beaucoup plus petits que les autres, et dont la queue n'est point terminée par des feuillets formant une nageoire commune et en éventail. C'est notre tribu des crustacés *anomaux*, moins les genres PORCELLANE et GALATHÉE. (L.)

PA-HOA. Nom que l'on donne, à Canton, ville de la Chine, à un petit arbrisseau que Loureiro place dans le genre GOYAVIER, *Psidium caninum*. Cette plante est autant aimée des chiens que la valériane l'est ici par les chats. (LN.)

PA-HOA-TAN. Les Chinois nomment ainsi un sous-arbrisseau grimpant. C'est le *thela alba*, Lour. (LN.)

PA-HO-THAN. Arbrisseau sarmenteux qui croît en Chine. C'est l'*argyreia acuta*, Lour. (LN.)

PA-HUNG. Nom qu'on donne, en Chine, à la BETTERAVE, *Beta vulgaris*. (LN.)

PAIANELLI. Plante figurée par Rhéede, qui paroît être la BIGNONE DE L'INDE. (B.)

PAICA. Nom vulgaire de l'ANSERINE QUINA, au Pérou. (B.)

PAIG. Nom du PACA, au Paraguay. (S.)

PAIGLE et PAIGILS. Noms anglais des PRIMEVÈRES. (LN.)

PAIKA JULLO. Plante de la syngénésie, découverte au Pérou par Feuillée, et qu'Adanson ramène à son genre *seala* qui est le *pectis*, Linn. (LN.)

PAIKPIARSUK-PAKARSUK. Nom du HARLE proprement dit, dans le Groënland. (V.)

PAILLE. Les CHAUMES des céréales portent ce nom après leur dessiccation et l'extraction du grain que renfermoit leur épi. Par un abus, on le donne quelquefois au chaume même.

L'agriculture, l'économie domestique et les arts tirent un si avantageux parti de la paille, que dans quelques lieux elle est d'un aussi bon débit que le grain.

1.° On l'emploie pour la nourriture des bestiaux, quoiqu'elle contienne fort peu de principes nutritifs, par la considération que l'estomac des animaux, comme celui de l'homme, a aussi besoin d'être lesté qu'alimenté.

2.° Elle est la base de la LITIÈRE qu'on donne à ces bestiaux, et par suite des FUMIERS.

3.° C'est elle qui sert de liens pour la vigne, les espaliers, les gerbes, et c'est avec elle qu'on couvre les chaumières, qu'on construit les paillassons, les nattes, les brise-vents, les ruches, les chapeaux de leur nom, etc., qu'on rembourre les paillasses, les chaises.

La qualité de la paille dépend et de l'espèce ou de la variété qui la fournit, et de l'année ou du terrain où elle a été récoltée.

Celle récoltée dans une année pluvieuse ou dans un terrain

humide, est inférieure à celle récoltée dans des circonstances contraires.

Chaque sorte de paille est plus propre que d'autres à certains usages. Par exemple, on préfère, pour la nourriture des bestiaux, la paille d'avoine (non javelée), puis celle de froment, qui devient supérieure lorsqu'elle n'a pas été battue, le blé étant extrêmement nourrissant. Par exemple, la paille de seigle est bien préférable à celle du froment, pour les liens de toutes sortes, pour les paillassons et autres objets analogues, parce qu'elle est moins cassante et moins disposée à la pourriture; pour les chapeaux, les chaises, etc., parce qu'elle est plus luisante. (Cependant les chapeaux de paille d'Italie, qui se vendent jusqu'à 500 f. pièce, sont fabriqués avec la paille d'une variété de froment cultivé dans un terrain sablonneux.)

Un fait reconnu de tout temps, mais expliqué depuis peu, c'est que la paille est un des plus mauvais conducteurs de la chaleur; de là vient que les maisons couvertes en chaume sont plus fraîches que celles couvertes en tuiles; de là vient que les chapeaux de paille préservent si bien des coups de soleil. Je ne conçois pas pourquoi tous les cultivateurs, et surtout leurs femmes et leurs filles, ne substituent pas, vu cet avantage, à leurs mauvais chapeaux de feutre, leurs ridicules bonnets de toile, des chapeaux de paille si légers, si élégans, si économiques, puisqu'ils peuvent tous les fabriquer eux-mêmes, à l'imitation de ceux des environs de Lyon.

La paille d'orge ne peut être utilisée que comme litière, à raison de sa rigidité et de son peu de longueur.

Pour avoir de la belle paille de seigle et de froment, on bat les gerbes sans les délier. Dans le midi de la France, où on dépique le grain en le faisant piétiner par des mules ou des bœufs, on ne peut en avoir de telle.

La paille brisée est préférable, pour la nourriture des bestiaux, à celle qui est entière; mais celle hachée n'exigeant qu'une mastication incomplète, doit être d'une digestion plus difficile.

De bonne paille se reconnoît à sa couleur jaune clair, à son odeur suave, à sa saveur sucrée.

Les céréales coupées avant leur complète maturité, en fournissent de meilleure, parce que le principe sucré y est resté en plus grande quantité.

On conserve la paille, soit dans des greniers ou des granges, soit en meules à l'air libre. L'important est qu'elle ne soit pas atteinte par les eaux des pluies qui altèrent sa saveur et sa solidité. Lorsqu'on la stratifie avec des foins de bonne

qualité, elle en prend l'odeur et la saveur, ce qui la fait manger avec plus d'appétit par les bestiaux, et doit, par conséquent, engager à cette pratique les cultivateurs jaloux de les voir prospérer.

Dans les pays chauds, il y a de plus la paille de RIZ, qui peut être assimilée, pour le peu d'usage dont elle est, à celle d'orge.

On peut ranger parmi les pailles, les tiges et les feuilles du MAÏS, du SORGHO, du MILLET, du BAMBOU, du ROSEAU, et même le FOIN coupé trop mûr.

Voyez tous ces mots. (B.)

PAILLE DE LA MECQUE. C'est le BARBON SCHÆNANTHE. (LN.)

PAILLE DE LA NECTRE. Nom du SCHÆNANTHE. (B.)

PAILLE-EN-CUL. V. PHAÉTON. (V.)

PAILLE-EN-GUL. Poisson du genre TRICHIURE. (B.)

PAILLE-EN-CUL BLANC. V. PETIT PHAÉTON.

PAILLE-EN-CUL FAUVE. V. PHAÉTON.

PAILLE-EN-QUEUE. V. PHAÉTON. (V.)

PAILLÉOLES. On donne ce nom aux petites *paillottes d'or* qu'on trouve dans les sables de quelques rivières, et l'on appelle *pailloteurs* ou *orpailleurs* ceux qui s'occupent de la recherche de ces sables aurifères, et qui en font le lavage. V. OR. (PAT.)

PAILLERET. V. BRUANT proprement dit. (V.)

PAILLETTE. C'est le nom donné par Geoffroy à un petit insecte du genre ALTISE, *Altica atricilla*. Cet insecte, très-abondant dans les jardins potagers, est noir en dessous. Sa tête est de la même couleur; mais ses élytres, son corselet et la base de ses antennes et de ses pattes, à l'exception des cuisses postérieures, sont d'un jaune de paille. V. ALTISE. (O.)

PAILLETTE. Partie de la BALLE FLORALE, dans les GRAMINÉES. V. STRAGULE. C'est à Palisot de Beauvois, *Essai d'une nouvelle agrostographie*, qu'on doit cette nouvelle dénomination. Il y en a ordinairement deux, une inférieure qui est toujours extérieure et plus grande, et une supérieure renfermée dans la précédente.

On tire de bons caractères génériques des PAILLETES; aussi doivent-elles être toujours prises en considération spéciale.

On appelle aussi, du même nom, les lames ou écailles membraneuses qui, dans quelques fleurs composées, entourent les fleurs et les graines. V. FLEURS. (B.)

PAIN. L'aliment qui mérite réellement de porter le nom de *pain* ; présente à l'extérieur un composé de deux substances : la première , une mie spongieuse , élastique , parsemée de trous plus ou moins grands , d'une forme inégale , ayant une légère odeur de levain ; la seconde offre une croûte sèche , cassante , plus ou moins colorée et sapide ; voilà pour l'aspect du *pain*. Ses propriétés physiques sont de se ramollir à l'humidité ; de se dessécher au contraire dans un lieu chaud ; de se conserver un certain temps sans se moisir ; de se gonfler considérablement , trempé dans un fluide quelconque ; de se broyer aisément dans la bouche ; d'obéir sans peine à l'action de l'estomac et des autres viscères , pour former la matière la plus pure de la nutrition.

L'art de le préparer a eu des commencemens fort grossiers. Les degrés qu'on pourroit marquer entre du froment entier et cru , et de la pâte levée et cuite , sont infinis. Il n'y a pas autant de distance du *moût* au *vin* , que de la *farine* au *pain* , parce que le grain est privé de toute humidité nécessaire pour entrer en fermentation , tandis que le raisin en a plus qu'il ne lui en faut. Une autre différence encore , c'est que le suc de ces baies nourrit moins qu'avant d'avoir subi la fermentation , par la raison que , dans cette opération , la matière muqueuse sucrée change en partie de nature et de propriétés ; au lieu d'être nutritive et relâchante , elle devient tonique et enivrante. C'est le contraire pour le grain dont la viscosité est également détruite ; mais dans son passage à la panification , la substance amilacée n'a éprouvé d'autres changemens que ceux de la combinaison de la cuisson , et un plus grand développement dans ses effets alimentaires.

La farine mêlée simplement avec de l'eau , réunie en masse et exposée aussitôt au four ou sous la cendre , ne présente ensuite qu'une galette lourde , serrée et visqueuse ; mais la panification la change entièrement ; un pétrissage bien exécuté introduit dans la pâte une grande quantité d'eau et d'air , atténue et divise les parties constituantes , les pénètre jusqu'aux plus petites parcelles. Une fermentation douce et graduée leur fait occuper plus de volume. Une cuisson les combine au point de ne plus offrir qu'un tout homogène , savoureux et dissoluble.

Ce n'est que dans le huitième siècle de la république romaine que l'art de faire du pain fut apporté de la Grèce en Italie. Mes recherches pour découvrir la date où l'on a commencé à en faire usage , les expériences d'après lesquelles j'ai conclu qu'il y avoit des farineux qu'il falloit consommer nécessairement sous la forme de bouillie , en sont une preuve suffisante ;

mais il n'en est pas moins vrai que dans l'état présent des choses , le pain ne nous soit d'une nécessité indispensable , nécessité fondée sur la nature et les produits du sol , fortifiée par une habitude extrêmement ancienne. D'ailleurs , rien ne parle mieux en faveur du pain , que de voir jusqu'à quel point il réunit tous les suffrages même de ceux qui y suppléent par des pâtes et des bouillies qu'ils auront vainement tenté de convertir en pain ; car il est démontré que si toutes les semences farineuses , depuis le froment jusqu'au riz , pouvoient se prêter au mouvement de la fermentation panaire , l'aliment dont il s'agit seroit la nourriture de tous les climats et de tous les peuples.

Je demande toujours à ceux auxquels il est arrivé de faire la critique des farineux sous forme panaire , s'il existe un aliment qu'on fabrique avec autant de facilité , qui soit moins coûteux et plus commode , qu'un seul ouvrier puisse préparer dans l'espace de deux heures en quantité suffisante pour les besoins journaliers de quatre cents personnes , qu'on peut porter partout , confondre avec tout , manger quand et où l'on veut sans courir les risques d'être incommodé. Le riz , dont la plupart des nations font la base de leur nourriture , seroit supérieur au froment s'il étoit possible d'en faire du *pain* ou du *biscuit* , parce que son extrême sécheresse , son état corné , le mettent sans frais à l'abri de toute altération , et le rendent susceptible d'être transporté au loin. Mais quelle différence entre les deux alimens que ces grains fournissent , soumis à la même préparation !

Un Européen se propose-t-il de faire un voyage de peu de durée , il achète son pain , le met dans sa poche , et sa provision ne l'incomode que par sa masse et par son poids. S'il se dessèche , s'il devient insipide à la longue , il ne perd nullement de ses propriétés nutritives ; le voyageur consomme sa provision en quelque endroit que ce soit , fût-ce même dans un bois éloigné de toute habitation.

Le consommateur de riz , au contraire , ne peut subsister de cette manière ; quand son grain seroit même réduit en farine , il est obligé de le faire cuire pour le manger et de l'avalier aussitôt qu'il est crevé , par la raison qu'en été , peu de temps après la cuisson , il s'aigrit et acquiert une saveur que le palais répugne : le voilà donc forcé d'emporter avec lui un appareil convenable , de l'eau , du feu , et de renouveler la cuisson chaque fois qu'il se détermine à prendre un repas.

Mais le pain n'est pas seulement l'aliment le plus facile à

fabriquer, le plus commode à transporter, et le plus économique dans son usage, il est encore le plus propre à l'estomac de l'homme ; il renferme les différentes parties qui constituent essentiellement la matière alimentaire ; pendant la mastication, il se pénètre des sucs salivaires, nettoie les dents et les gencives, acquiert dans la bouche une modification qui le dispose à une bonne et facile digestion. Le pain, en un mot, est une production de l'art d'autant plus parfaite, qu'elle est plus homogène et plus analogue à la conformation de nos organes, suivant l'observation de Geoffroy, qui en a fait l'analyse ; suivant Buchan, qui recommande de le donner sec aux enfans, et d'en préparer quelques mets ; enfin, suivant Cassini de Thury, qui a remarqué en Allemagne que des enfans qui en avoient été nourris étoient plus robustes que les autres.

Cependant, pour que le pain réunisse toutes les qualités que nous venons d'énoncer, il faut que les grains qu'on y emploie soient en bon état, qu'ils ne contiennent aucune semence pernicieuse, qu'on ne fasse pas entrer dans sa composition des matières non farineuses, qui, en grossissant la masse, diminuent de son volume et affoiblissent ses propriétés panaires et nutritives.

On a beau s'appuyer sur quelques exemples, en disant que certains peuples préparent du pain avec des écorces d'arbres, et en font la base de leur nourriture ; nous déclarons que s'il est vrai que les Lapons subsistent d'un pareil pain, il faut nécessairement qu'ils y ajoutent de la farine, sans laquelle il leur seroit impossible de panifier l'écorce des jeunes branches de sapin et de tilleul : et peut-être n'ont-ils recours à un pareil aliment que dans des cas extrêmes, comme il est arrivé à quelques habitans de nos montagnes accablés de misère, et pressés par la faim, de faire entrer dans leur pain la racine de fougère desséchée et pulvérisée : s'ensuit-il que cette racine soit propre à la panification ? Jamais, non jamais l'homme affamé n'a été conduit vers des matières plus éloignées de l'objet qu'il avoit en vue, et ce seroit s'engager dans une immense nomenclature, que de nommer ici les végétaux ou leurs parties, que dans le désordre de ses facultés irritées par un grand besoin, il a essayés pour remplacer les alimens qui lui manquoient.

On ne connoît guère d'aliment pour lequel il ne faille quelques précautions avant d'en faire usage. La première attention que demande l'école de Salerne pour le pain, c'est qu'il ne soit pas mangé au sortir du four ; car dans cet état, il est collant, pâteux, peut occasioner des gonflemens, des maux d'estomac et d'autres indispositions ; rien n'est

même plus préjudiciable pour les dents que le pain chaud : c'est le moyen dont se servent les ouvriers pour ramollir l'ivoire. On ne sauroit donc trop blâmer cette habitude de manger des tartines au beurre toutes brûlantes.

Les semences légumineuses proposées pour remplacer les céréales sous forme de pain, éprouvent au moulin et dans la boulangerie des obstacles infinis ; d'abord, quel que soit leur degré de sécheresse, ces semences ne peuvent passer sous les meules sans une dessiccation préalable au four, celle du soleil étant insuffisante ; on ne parvient ensuite à enlever le goût de verdure qui les caractérise, que par une longue cuisson et à grande eau. Aussi, toutes les recettes de pain dans lesquelles on fait entrer de la vesce, des lentilles, des haricots et des pois, ne présentent-elles que des résultats fort mauvais, parce que l'eau nécessaire pour donner à la farine la consistance d'une pâte, ne peut leur ôter ce goût désagréable, que la fermentation développe encore davantage.

Il n'en est pas de même des farines des autres céréales qui ne sont pas susceptibles d'être panifiées seules comme celles du MAÏS et du RIZ. On peut en faire entrer sans inconvénient jusqu'au-delà de la moitié dans la composition du pain de froment, et d'un tiers ou d'un quart dans celle des pains de SEIGLE, d'ORGE et d'AVOINE. J'en dirai autant des POMMES-DE-TERRE, soit cuites préalablement, soit desséchées et réduites en poudre.

Les Français, amateurs nés du pain, et de tout ce qui en porte le caractère extérieur, veulent donner cette forme à tout ce qu'ils ont sous la main. Plusieurs sont même dans l'opinion qu'il est le seul aliment digne de nos hommages et de nos soins ; c'est lutter réellement contre la nature des choses, nous ne saurions assez le répéter, que de s'obstiner à soumettre les farineux indistinctement à la même préparation ; choisissons celle qui leur convient le mieux ; tâchons, s'il se peut, de la perfectionner, et si nous nous déterminons à réduire sous la forme de pain les substances qui en sont les plus éloignées, que ce ne soit que dans les cas de disette, puisque souvent il est indispensable pour une classe de consommateurs, que l'aliment ait sa figure accoutumée ; mais sans cette détresse, jouissons des bienfaits de la châtaigne, du riz, des semences légumineuses, des fruits pulpeux et des racines charnues, apprêtés conformément à leur constitution respective, et ne les dénaturons pas à grands frais pour n'en faire qu'une nourriture défectueuse et souvent malsaine. (1)

(1) M. Proust vient de prouver, par des calculs et des analyses

C'est assez sur ces détails historiques, passons à l'objet purement pratique. Or, comme le FROMENT et la FARINE ont déjà été considérés dans l'état où ils doivent être l'un et l'autre pour subir le travail du grenier, du moulin et de la boulangerie, il ne s'agit plus que de faire connoître de quelle manière on doit procéder à la préparation du premier et du meilleur de nos alimens. Nous diviserons donc ce que nous avons à dire à ce sujet, en trois opérations essentielles et générales :

- 1°. La *préparation des levains.*
- 2°. Le *pétrissage de la pâte.*
- 3°. La *cuisson du pain.*

Que nous soyons redevables au hasard de la découverte importante du levain qui fait prendre à la pâte un mouvement intestin renouvelé sans cesse par la fermentation, et sans cesse arrêté par la cuisson, ou que nous y ayons été amenés insensiblement par le raisonnement et par l'observation, peu importe ; c'est toujours à l'époque de cette découverte que l'homme a pu se flatter de jouir de tous les avantages que le froment est en état de lui procurer, et qu'il faut faire remonter la connoissance du pain levé, dont l'existence est cependant chez quelques peuples d'une date fort ancienne, puisque Moïse remarque que les Egyptiens avoient tellement pressé les Israélites de partir, qu'il ne leur avoit pas laissé le temps de mettre le levain dans la pâte. Le levain est donc l'âme de la boulangerie ; sans son concours, la pâte ne boufferoit point, ni ne contracteroit cette odeur vineuse qui caractérise la fermentation panairé ; mais ses bons effets dépendent absolument de sa préparation, de l'emploi qu'on en fait à propos, d'après la saison, la nature et l'espèce des farines, le goût ou l'habitude des consommateurs.

On sait que le principe du levain existe dans une foule de matières végétales et animales, mais que, comme il se trouve plus enveloppé dans la farine que dans le suc sucré des fruits, il faut nécessairement l'aider par une substance déjà en fermentation ; cependant on s'est trompé en imaginant qu'il suffisoit de mélanger de l'eau chaude avec de la farine, et d'abandonner ainsi à l'air libre et à une température douce la pâte qui en résulte, pour obtenir un levain parfait ; ce n'est que long-temps après qu'elle acquiert tous les

chimiques, qu'il n'y a jamais d'avantages, et qu'il y a souvent de la perte, à faire entrer la *pomme-de-terre* dans le *pain*. Voyez son Mémoire inséré dans le tome 2, seconde série des *Annales de l'Agriculture française*, qui s'imprime chez madame Huzard, rue de l'Eperon, à Paris. (*Note de M. Bosc.*)

caractères qui lui appartiennent , c'est-à-dire ; en répétant jusqu'à sept et huit fois la même opération; ce qui exige quinze jours au moins; aussi arrive-t-il que quand, par un événement quelconque, le boulanger manque d'un premier levain, il va en emprunter chez son voisin plutôt que d'avoir recours à des levains artificiels toujours préjudiciables à la qualité du pain, et que j'ai été fondé à dire autrefois que le levain de la boulangerie de l'hôtel des Invalides avoit pour date le siècle de Louis XIV; mais avant de continuer l'examen du levain, disons un mot du lieu où il se prépare.

Rien n'est plus rare qu'une boulangerie commode et disposée de manière à faciliter toutes les opérations qu'on y exécute; la plupart du temps elle n'est ni assez éclairée, ni assez hermétiquement fermée; souvent il n'y a pas d'eau à volonté, ni d'écoulement pratiqué pour en nettoyer le local.

S'il s'agissoit d'une boulangerie pour le service d'un grand établissement, il faudroit que sa forme et sa construction fussent telles qu'il ne se perdît aucune chaleur pendant l'hiver, et qu'en été on pût y établir du froid. Or, pour opérer ce double effet, il conviendrait de l'élever un peu au-dessus du sol, de la paver et de la garnir de doubles portes; il seroit à désirer qu'au fond il fût possible de placer deux fours de front, afin que l'un suppléât l'autre, et que le service ne souffrît jamais d'interruption quand il s'agiroit de réparations; le vide que laisseroit l'intervalle des deux fours, seroit occupé par une chaudière destinée à chauffer l'eau pour le pétrissage, ce qui économiseroit beaucoup de combustible.

Le morceau de pâte mis de côté de la dernière fournée, porte ordinairement le nom de levain de chef; il est composé de ratissures du pétrin, auxquelles on ajoute, pour le grossir et tempérer son action, un peu de farine et d'eau froide, d'où résulte une pâte très-ferme qu'on enveloppe d'une toile, et qu'on met dans une corbeille au frais.

La veille où il s'agit de cuire, on prend le levain de chef, que l'on délaie le soir, le plus tard qu'il est possible, dans de la farine, avec l'eau chaude ou froide, suivant la saison: on forme du tout une pâte ferme bien travaillée, que l'on laisse la nuit à une des extrémités du pétrin, entourée de farine, que l'on élève et que l'on foule, afin qu'elle ait plus de solidité, et qu'elle contienne mieux le levain.

Les proportions du levain à employer sont déterminées par la saison et par la nature des farines; mais, toutes choses égales d'ailleurs, il doit former le tiers du total de la pâte en été, et la moitié pendant l'hiver, afin que la fermentation puisse s'opérer dans le même espace de temps. Pour cet effet, il n'est question que de l'exciter en hiver par l'emploi

de l'eau chaude et par des couvertures , de le tempérer en été par des moyens entièrement opposés.

Dans les pays où l'on brasse , les boulangers se servent de la levure , matière provenant de la bière en fermentation que l'on emploie sous forme sèche ou fluide , tantôt pour remplir l'office de levain naturel ou de pâte , et tantôt comme une puissance de plus pour accélérer les effets de ce dernier : mais l'action de la levure varie à tout moment ; elle se gâte aussi rapidement que les substances les plus animalisées ; un coup de tonnerre , le vent du sud , quelques exhalaisons fétides , suffisent pour la corrompre en chemin ; alors elle communique de l'aigreur , de l'amertume et de la couleur au pain dans lequel elle entre comme levain : mais quelle que soit sa qualité , le pain est constamment moins bon ; si le premier jour il est passable , le lendemain il est gris , s'émiette aisément , et a une amertume qui se communique à tous les mets ; la levure ne devrait donc jamais être employée que pour les petits pains de fantaisie , et ne servir que dans les ateliers où il s'agit de déterminer la fermentation des fluides dans lesquels elle entre , et d'après toutes les expériences modernes que le ferment doit contenir une matière animalisée.

En général un levain peut être regardé comme parfait , lorsqu'il a acquis le double de son volume , qu'il est bombé ; qu'en appuyant un peu la main à sa surface , il la repousse légèrement , qu'en le versant dans le pétrin , il y conserve sa forme et nage sur l'eau , et qu'en le maniant il exhale une odeur vineuse agréable.

Au reste , la perfection du levain et ses bons effets sur la pâte , dépendent autant du choix des matières qui le constituent , que des règles à suivre , tant dans sa préparation que dans son emploi ; il faut espérer qu'à force de rappeler les bons principes , l'expérience et l'exemple parviendront à les répandre plus généralement ; que les propriétés du levain étant mieux connues , on renoncera aux vieilles routines pour se pénétrer des vérités les plus importantes : *grands levains nouveaux dans presque tous les temps , et pour la farine de presque tous les blés ; levains plus avancés dans les grands froids , et pour les farines tendres et humides ; jamais levains vieux et en petite quantité en aucune saison , et pour quelque espèce de farine que ce puisse être ;* vérités qu'il ne faut pas se lasser de répéter comme les maximes fondamentales de la boulangerie , et qui devraient être inscrites au-dessus du pétrin.

Le véhicule du pétrissage , c'est l'eau ; mais on a fait jouer à ce fluide un trop grand rôle dans la boulangerie ; des expériences ont démontré que le degré de chaleur qu'on lui

donne, et la quantité qu'on emploie, font tout ; ainsi toutes sortes d'eaux, pourvu qu'elles soient potables, peuvent servir indifféremment à la fabrication du pain ; l'eau de puits, l'eau de rivière, l'eau de citerne, l'eau de source et l'eau distillée n'ont présenté aucune différence dans toutes les expériences entreprises pour établir cette vérité.

Dans les cantons où l'on est dans l'usage de mettre du sel dans le pain, on a observé que pour une fournée de 150 livres de farine, il en falloit douze onces ; cette quantité suffit pour assaisonner le pain sans masquer son goût naturel : mais le sel a encore une autre propriété dans la boulangerie, il peut servir à donner du corps à la pâte ; mais on ne doit l'employer que dans l'état de solution et après que le pétrissage est terminé, c'est-à-dire, au moment du bassinage, vu qu'alors il augmente la consistance de la pâte et tempère la disposition qu'elle a de passer trop vite à la fermentation.

On pratique un creux dans la farine propre à contenir le levain qu'on a délayé avec une partie de l'eau destinée au pétrissage ; quand il est parfaitement délayé, on ajoute le restant de l'eau que l'on mêle bien exactement, de manière qu'il ne reste aucun grumeau, que tout soit divisé et bien fondu. On y ajoute ensuite le restant de la farine que l'on incorpore promptement dans la masse ; on la retourne sur elle-même jusqu'à ce qu'elle acquière la consistance nécessaire.

Pour continuer le pétrissage, on pratique plusieurs cavités dans la pâte ; on y verse de l'eau froide qui, ajoutée après coup, et confondue à force de travail, achève de diviser, de dissoudre et d'unir toutes les parties de la farine, et, par un mouvement vif et prompt, donne à la pâte plus de liant, de légèreté et d'égalité. On la bat en la pressant par les bords, en la pliant sur elle-même, l'étendant, la coupant avec les deux mains fermées, et la laissant tomber avec effort. Plus on travaillera la pâte, plus on obtiendra de pain. L'eau qu'on y ajoute après coup, loin de la rendre plus molle, lui donne au contraire plus de ténacité et de consistance, et plus enfin le maître de la maison économisera de farine.

La Société d'encouragement de Paris ayant proposé un prix pour celui qui inventeroit une machine propre à suppléer les bras des hommes, dans le pétrissage de la pâte, M. Lambert, boulanger à Paris, l'a remporté. Sa machine est un coffre, semblable à un pétrin ordinaire, mais plus petit, qu'on fait tourner au moyen de deux tourrillons, à l'un desquels une manivelle est adaptée, sur un cadre convenablement élevé. Le levain, la farine et l'eau se mettent dans ce coffre comme à l'ordinaire. On ferme la porte, et on tourne d'abord doucement, et ensuite plus rapidement.

Au bout d'un quart d'heure l'opération est terminée , sans fatigue pour l'ouvrier , et surtout sans malpropreté.

La pâte étant faite , on la retire du pétrin par portions pour la mettre sur une table , où elle reste en masse une demi-heure environ lorsqu'il fait froid ; car en été il faut la diviser sur-le-champ pour lui donner la forme et le volume convenables. On la tourne en rond sans trop la manier ni la fouler , parce que c'est dans cet état qu'on lui donne toutes les autres formes.

C'est dans un état tranquille que la fermentation de la pâte doit s'opérer. Si on s'avisait de l'interrompre , de la brusquer ou de la ralentir , il seroit difficile ensuite de recueillir tous les fruits d'un bon levain et d'un pétrissage parfaitement exécuté. La pâte doit être assujettie et retenue dans des moules , afin de lui faire gagner de la hauteur plutôt que de l'étendue , et qu'elle puisse acquérir un gonflement capable d'augmenter beaucoup le volume du pain. Pour cet effet , on la met dans des paniers d'osier garnis intérieurement d'une toile serrée , saupoudrée de petit son. Ces paniers , préférables aux sébiles et plateaux usités autrefois , sont exposés à l'air libre dans les temps chauds , enveloppés de couvertures , et placés près du four , lorsqu'il fait froid. Mais dans tous les temps la pâte est comme le levain , elle demande un certain degré de chaleur à l'intérieur et à l'extérieur pour fermenter lentement.

Les signes auxquels on peut reconnoître que la pâte est suffisamment levée , ne sont faciles à saisir que pour la personne habituée à boulanger : l'espace que la pâte occupe dans le panier qui la contient ; l'état affiné de sa surface qui repousse le dos de la main qui la presse sans se rompre , sont les seuls moyens qui peuvent éclaircir sur cet objet ; cependant si , malgré l'habileté ou l'intention de l'ouvrier , la pâte avoit passé , comme l'on dit , son *apprêt* , il vaudroit mieux , plutôt que de l'enfourner ainsi , la raccommoder comme les levains , en augmentant la masse par une nouvelle quantité de farine et d'eau froide , et la laissant un quart d'heure fermenter , toutefois en se réglant sur la capacité du four.

La nature des farines influe toujours sur la fabrication des levains ; aussi sont-ils plus difficiles à faire dans les années où les blés ne sont pas arrivés à maturité , ont été mouillés , germés , échauffés , etc. (1)

Dès que la pâte a tous les caractères que nous venons d'indiquer , il faut la renverser des paniers sur la pelle saupoudrée de son , afin que le dessous se trouve en dessus , et l'enfoncer promptement. On place les *pains* avec adresse

(1) Voyez à cet égard une instruction concernant la *panification des blés avariés* , publiée par ordre du Gouvernement , en 1817. (*Note de M. Bosc.*)

dans le four , les uns à côté des autres , en les touchant légèrement , dans la crainte qu'ils ne perdent leur forme.

Le four est le lieu où s'achève la fermentation de la pâte , et où s'opère la cuisson. Il est au pain ce que le moulin est à la farine. Si le plus excellent froment mal moulu ne donne qu'une farine de médiocre qualité ; la pâte la mieux pétrie et levée au point où il faut , ne produit aussi qu'un pain défectueux et cher , quand cet instrument n'a pas la forme et les dimensions convenables. Or , comme le bois est dans beaucoup d'endroits la partie la plus dispendieuse de la manutention du pain , il importe de chercher à l'économiser par la meilleure construction du four.

Sa grandeur varie , mais sa forme est assez constante ; elle ressemble ordinairement à un œuf , et l'expérience a prouvé jusqu'à présent que cette forme étoit la plus avantageuse et la plus économique pour rassembler , conserver et communiquer de toutes parts à l'objet qui s'y trouve renfermé , la chaleur nécessaire : à l'égard des dimensions , elles sont relatives à la consommation et aux espèces de pain qu'on fabrique. Les boulangers de Paris qui cuisent de gros pains , donnent à leurs fours dix à onze pieds , et ceux qui font de petits pains , neuf pieds de largeur sur dix pieds deux pouces de longueur. Mais le four de ménage doit avoir six pieds environ de largeur , et un pied un quart de hauteur ; la bouche ou l'entrée doit être assez large pour laisser passer un pain de douze livres , et garnie d'une porte de fonte adaptée à une feuillure bien juste , et fermée en dedans avec un loquet : mais la partie la plus essentielle est l'âtre ; on lui donne une surface tant soit peu convexe depuis l'entrée jusqu'au milieu , en diminuant insensiblement vers les extrémités.

Pour ne rien perdre de la chaleur du four , il faut pratiquer au-dessus une espèce de chambre qu'on fait égaliser et carreler en élevant les murs de six pieds de haut , et en prolongeant les *ouras* par le moyen de tuyaux de poêle. A la faveur de cette précaution , on se procure à peu de frais une étuve dont l'usage est de faire sécher son grain quand il est humide ou trop nouveau , ou pour faciliter dans les grands froids toutes les opérations de la boulangerie.

Lorsque la totalité de la pâte est enfournée , on ferme le four , et on l'ouvre de temps en temps pour voir comment va la cuisson ; les pains y demeurent le temps proportionné à leur volume et à leur espèce : c'est une heure et demie environ pour la pâte la plus ferme , et trois quarts d'heure pour celle qui est la plus légère ; mais en général , quoiqu'il soit économique de faire de gros pains , comme ils se forment et cui-

sent mal , on ne doit jamais permettre qu'ils excèdent le poids de douze livres.

On reconnoît que le pain est cuit , lorsqu'en frappant dessous du bout du doigt il résonne avec force , et qu'à la baignure , la mie légèrement pressée , repousse comme un ressort. Mais en ôtant les pains du four , il faut avoir soin de les ranger à côté les uns des autres , et ne jamais les renfermer qu'ils ne soient parfaitement refroidis.

En rappelant ici les avantages des soupes économiques composées de farines et de légumes , nous observons que ce n'est pas seulement la consommation du pain que leur usage plus étendu diminueroit , il produiroit une épargne considérable sur le combustible. La préparation de la nourriture en grand offre en effet des bénéfices immenses qu'on ne sauroit assez faire sentir. S'il étoit possible de n'avoir qu'un four pour cuire le pain de tous les habitans d'une commune , et une seule marmite pour préparer la soupe , certes on économiseroit bien du temps et des frais de main - d'œuvre , en même temps qu'on obtiendrait une nourriture plus parfaite et au plus bas prix.

Le pain bis ou de munition est sans contredit l'aliment le plus substantiel , le plus analogue à la constitution physique de l'homme de guerre , celui qui , sous tous les rapports de l'état habituel , réunit le plus de conditions pour son genre de vie. Mais , pour obtenir cette qualité de pain , il convient de ne le composer que de toutes les farines qui résultent des grains , après en avoir extrait une grande partie du son.

A l'époque où la loi ordonna que le pain des troupes seroit composé de trois quarts froment et un quart seigle sans extraction de son , elle avoit fixé en même temps la ration à une livre et demie par jour. Cette quantité suffiroit sans doute pour les besoins d'un soldat ; mais la plupart sont des jeunes gens qui , pour fournir à leur accroissement , résister aux fatigues de la guerre et aux exercices qu'ils font en temps de paix , ne doivent trouver dans leurs alimens aucun principe qui puisse en affoiblir les effets.

Vraisemblablement l'imperfection des moutures a d'abord déterminé le gouvernement à admettre le son en substance dans le pain des troupes ; et ce sont ensuite des vues d'économie qui ont maintenu cet usage ; mais des recherches postérieures attestent que le son non - seulement ne nourrit point par lui-même , mais qu'il devient encore un obstacle à la bonne nutrition de cet aliment ; il excite en outre l'appétit , et passe en entier tel qu'on l'a pris ; en sorte qu'il est prouvé qu'une livre de pain où il n'y a point de son , sustente davantage qu'une livre et un quart où il y a du son.

Il est un moyen facile de séparer du son tout ce qu'il peut procurer au pain de nourrissant; ce moyen consiste à mettre le soir, la veille de la cuisson, le son à tremper dans l'eau, qui, pendant la nuit, pénètre toute l'écorce, et détache insensiblement la matière farineuse. Le lendemain matin on agite le son, que l'on comprime entre les mains pour achever la séparation de tout ce qu'il peut contenir d'alimentaire, et ne laisser que le squelette de l'écorce. On passe l'eau ainsi chargée à travers une toile claire ou un tamis de crin, et alors elle sera en état de servir au pétrissage de la pâte.

Cette méthode d'extraire par le simple lavage à l'eau la farine qui adhère au son, ne sauroit être comparée à celle qui consiste à le faire bouillir, pour en employer ensuite la décoction au pétrissage, méthode qu'on a présentée souvent comme pouvant apporter un grand accroissement à nos substances. Le pain qui résulte de la première méthode a meilleur goût, est plus blanc et mieux levé; d'ailleurs, le son qui a macéré dans l'eau froide, peut servir de nouveau étant mélangé avec du son gras, pour les bestiaux, qu'il faut remplir autant que nourrir.

Quelqu'utile que soit l'extrait du son ainsi associé avec le pain, on ne le propose que dans une circonstance de cherté, où il est bon de ne pas perdre une livre de farine, et de faire servir tout ce qui est alimentaire à la subsistance des hommes; car autrement, si les particuliers n'avoient point de basse-cours pour y faire consommer leur son, ils trouveroient plus de bénéfice à le vendre, que de s'en servir en substance dans le pain, dont le moindre effet est d'augmenter la masse, et de diminuer le volume.

Le pain-biscuit est une espèce de galette à demi-fermentée, d'un usage immémorial pour les voyages de long cours et pour les expéditions militaires. Originellement la pâte de biscuit subissoit une double cuisson, d'où lui est venu son nom; mais à présent cette pâte n'est mise au four qu'une seule fois, quels que soient le pays qu'on doive parcourir et la durée du voyage. C'est donc mal à propos que l'on continue d'avancer dans des ouvrages très-modernes, que l'aliment dont il s'agit est cuit deux fois. Ne pourroit-on pas prévenir toute erreur à ce sujet, en convenant d'appeler le *biscuit*, *pain de mer* (*panis nauticus*, *panis maritimus*), comme on nomme le *pain de munition*, *pain des troupes de terre* (*panis militaris*) ?

Que d'argent on épargneroit à l'état, que d'hommes on lui conserveroit, si le *biscuit* étoit partout aussi parfaitement et aussi économiquement préparé qu'il pourroit l'être ! Sa composition tient aux principes généraux de la fabrication

du pain. Les vices qui règnent dans les boulangeries de la plupart de nos départemens, sont les mêmes que ceux des endroits où l'on fabrique le biscuit : mouture défectueuse qui laisse du son dans la farine et de la farine dans le son ; fours trop hauts et mal bouchés, qui consomment beaucoup de bois et cuisent mal. Aucune base n'existe pour l'uniformité de sa préparation ; le procédé à cet égard varie dans chaque port, et le résultat pêche tantôt par la nature des farines, et tantôt par la quantité et l'état des levains employés, et tantôt par les mauvaises pratiques du ressuage.

Nous ne pouvons non plus nous dispenser de l'avouer en gémissant : le biscuit fabriqué d'après les meilleurs principes porte quelquefois le germe d'une détérioration prochaine, qui se développe même avant de lever l'ancre ; c'est du son que le bluteau a laissé dans la farine, qui occasionne des vides dans l'intérieur du biscuit, et lui donne une disposition à moisir ; souvent c'est la malpropreté qui règne dans les endroits du navire où on le met en dépôt, ou qui sont déjà remplis d'insectes ou de leurs œufs, que les circonstances locales font bientôt éclore. Faut-il s'étonner si, au retour d'une simple croisière ou au milieu d'une traversée, le biscuit n'est plus bon qu'à jeter ? Mais sans vouloir examiner ici toutes les pratiques usitées pour fabriquer le biscuit, il nous a paru utile d'en faire connoître ce qu'il y a de plus essentiel, puisqu'il s'agit de la nourriture fondamentale d'une autre classe de défenseurs de la patrie.

On prend, par exemple, dix livres de levain un peu plus avancé que pour le pain ordinaire, on le délaye dans l'eau, toujours tiède, avec un quintal de farine que l'on pétrit ; lorsque la pâte est au point de ne pouvoir plus être travaillée avec les mains, on la foule avec les pieds jusqu'à ce qu'elle soit parfaitement tenace et unie. Le pétrissage fini, on travaille encore la pâte par parties ; d'abord on en forme des rouleaux qui, coupés en petits morceaux, repassent par la main des ouvriers, ce qu'ils appellent *frotter*. Quand le poids des galettes est déterminé, ils leur donnent la forme ronde aplatie avec une bille, après quoi ils les distribuent sur des tables ou sur des planches qu'on expose au frais, afin d'éviter qu'il ne s'y établisse un mouvement de fermentation trop marqué.

On a soin que le four soit moins chauffé pour la cuisson du biscuit que pour celle du pain ; mais aussitôt que la dernière galette est faite, on commence à enfourner celle qui a été formée la première, en la perçant de plusieurs trous, au moyen d'une pointe de fer, pour favoriser son aplatissement, et donner issue à l'évaporation.

Le séjour du biscuit au four est d'une heure environ ; on juge que la cuisson est complète , quand il se casse net , que l'intérieur est parfaitement desséché , et qu'il présente un état brillant , qu'on nomme *vitré*. A mesure que l'on tire les galettes du four , on les arrange avec beaucoup de précaution dans des caisses , de peur qu'elles ne se brisent. On en renferme ordinairement un demi-quintal ou même un quintal. La caisse une fois remplie , on la porte dans la pièce au-dessus de la boulangerie , où le biscuit achève de perdre son humidité surabondante , et éprouve ce qu'on nomme le *ressuage*.

Dans la vue de perfectionner le biscuit , on a proposé de faire sécher du pain bien levé , de le réduire en poudre , et de pétrir cette poudre avec une petite quantité d'eau , pour en former des galettes de la consistance ordinaire , et les repasser ensuite au four ; mais cette proposition ridicule ne peut offrir que le résultat le plus défectueux et le plus cher en même temps. Existe-t-il pour les marins , après le pain , un aliment plus sain que le biscuit composé de bonne farine , pétri , fermenté , et cuit conformément aux bons principes ?

Le *Pain d'épice* est une espèce de pâtisserie résultant d'un mélange de *seigle* , de *miel* , et quelquefois de *mélasse* que l'on a pétri exactement , auquel on a ajouté des aromates , donné la consistance d'une pâte assez ferme , et qu'on a cuit , divisé en *pains* de diverses formes , dans un four semblable à celui du boulanger , mais élevé à une température moins considérable.

L'invention du *pain d'épice* a une date fort ancienne ; il est même vraisemblable qu'elle a suivi presque immédiatement celle du pain ; qu'encouragés par le succès de l'opération qui avoit procuré cet excellent aliment , les hommes ont essayé de combiner la farine des différens grains avec toutes les substances qui pouvoient en rendre la saveur plus agréable , avec le beurre , les œufs , le lait , le miel , etc. ; que ces expériences ont donné naissance à toutes les pâtisseries qui étoient en usage dans l'Asie et en Egypte , de temps immémorial ; à ces *pains* faits avec le miel ; à ces *mélisases* dont on se régaloit dans la Grèce à la fin des repas ; à toutes ces friandises dont nos pères , au temps des croisades , ont particulièrement rapporté les recettes , qui leur ont servi à former les arts du pâtissier et du confiseur.

Ces deux arts , plus susceptibles de se perfectionner que celui du *pain-d'épicier* , ont tellement multiplié dans ces derniers temps les objets dont ils chargent nos tables , qu'il ne s'y trouve presque plus de place pour les différens *pains d'épice* ; en sorte que si on en excepte celui d'une seule ville de

la France, ils sont presque tous réduits à ne figurer que dans les foires et les fêtes de village, pour amuser les enfans.

Le *pain d'épice* qu'on remarque avec plaisir au milieu des bonbonneries les plus délicieuses, du dessert le plus délicat de nos meilleures tables, est celui qui se fabrique à Reims. C'est lui qui lui a acquis et lui fait conserver sa réputation, c'est le choix qu'on fait dans cette ville des matières premières qui entrent dans sa composition; c'est la bonté des procédés qu'on emploie pour le faire, comme on peut s'en convaincre dans l'excellent mémoire qu'a fourni au rédacteur de l'art du *pain-d'épicier*, décrit dans l'*Encyclopédie méthodique*, M. Boudet, pharmacien en chef de l'armée d'Orient. Il seroit à souhaiter que tous les arts fussent décrits avec la même clarté et la même concision.

Le seigle qui sert au *pain d'épice de Reims*, est récolté dans les terres les plus maigres; il ne fournit qu'une petite quantité de farine, mais elle est sèche et mieux disposée qu'une autre à recevoir la dose convenable de miel. On emploie à la fabrication des différens *pains d'épice* trois sortes de miel. Le premier ne le cède guère au miel de Narbonne; il a soutenu plusieurs fois à l'emploi la comparaison avec le miel qui tient le premier rang parmi ceux de la France. Le second a une saveur à peu près semblable au premier; mais il en diffère par une couleur qui tire un peu sur le jaune. Le troisième exhale nécessairement l'odeur de la cire; mais on choisit celui dans lequel cette odeur est moins remarquable.

On a soin qu'aucun de ces miels ne soit allongé d'eau; ce liquide, ayant la propriété d'entrer en expansion, feroit soulever, crever la croûte des pains d'épice, qui par-là resteroient déformés.

Certes, ce n'est pas dans un ouvrage de ce genre qu'il faut s'attendre à trouver le détail des procédés, des arts même les plus utiles à nos besoins réels; mais je pense que partout on ne doit pas laisser échapper l'occasion d'attaquer les préjugés qui les environnent de toutes parts. En considérant que les fabricans de *pain d'épice* nomment *levain* leur premier procédé, qui consiste à faire un mélange de farine et de miel, à placer ce mélange sous le four, et à ne le cuire que quelques jours après, on pourroit croire que le pain d'épice subit réellement un mouvement de fermentation, surtout lorsqu'après la cuisson il présente dans sa cassure des yeux assez ressemblans à ceux qui, dans le *pain de froment* et de *seigle*, sont l'indice d'une bonne fermentation, et présente une matière analogue au pain levé; mais il n'en est absolu-

ment rien , et voici de quelle manière M. Boudet conçoit que les choses se passent.

1.^o La pâte du *pain-d'épicier* est improprement appelée *levain* ; elle ne contient point de ferment ; on n'y introduit ni une portion d'une ancienne pâte , ni aucune substance qui , éprouvant le mouvement de fermentation , puisse le communiquer à la masse.

Ce n'est qu'un simple mélange de miel et de seigle. Il faudroit donc , pour qu'il y eût fermentation , qu'elle s'y établît spontanément.

2.^o Le miel et la farine sont des substances fermentescibles ; mais elles ne peuvent pas fermenter comme il convient sans le secours de l'eau , agent essentiel de la fermentation du corps muqueux.

Or , on n'en met point dans le mélange ; donc la pâte ne peut fermenter d'elle-même.

3.^o Elle peut fermenter , nous dira-t-on , si ce n'est à l'aide de l'eau , du moins à l'aide de la fluidité que doit procurer au miel la chaleur qu'on fait éprouver à la pâte en l'exposant sous le four ; et ne voit-on pas le miel , pendant l'été , se ramollir , se liquéfier et fermenter ?

Mais la chaleur du dessous du four , en supposant qu'elle puisse donner à du miel pur cette fluidité qui détermineroit sa fermentation spontanée , quelle fluidité donne-t-elle à ce composé presque solide , à cette pâte de pain d'épice ? Car ce n'est plus du miel pur : elle ne peut , cette chaleur , que donner au miel la facilité de s'enfoncer , de se fixer davantage entre les molécules de farine.

Quant à l'exemple qu'on peut alléguer du miel aigri par la chaleur de l'été , je crois que l'humidité que le miel attire à sa surface , et que la chaleur y élève du centre , contribue plus à cette altération que l'état presque fluide auquel la chaleur le réduit.

Je crois que le miel mis à l'étuve , étant dans un air plus également sec , plus disposé à se charger de l'humidité qu'il exhale qu'à en donner , ne fermenteroit pas plus que le sirop qu'on y met pour cristalliser.

Si le *pain-d'épicier* avoit besoin de faire éprouver la fermentation à sa pâte , il seroit absolument obligé d'attendre , comme le boulanger , qu'elle ait obtenu son apprêt avant de la mettre au four.

Or , le *pain-d'épicier* peut , aussitôt qu'il a fait son levain , le battre , le diviser en pains , l'enfourner sans intervalle : son pain d'épice sera aussi bon , pourvu toutefois qu'il ait plus travaillé sa pâte qu'à l'ordinaire , pour compenser l'avantage que lui auroit procuré le séjour sous le four.

Si la pâte éprouvoit sous le four un mouvement de fermentation depuis l'instant où on l'enferme jusqu'à l'instant où on l'emploie, il s'ensuivroit qu'en la laissant quinze jours exposée à cette chaleur, et par conséquent à la progression du mouvement fermentatif, la pâte seroit nécessairement changée, exhaleroit une odeur, offrirait une consistance, donneroit après sa cuisson une saveur différente; c'est ce qui n'arrive pas: une pâte qui a resté quinze jours sous le four, donne des pains d'épice aussi agréables que les autres.

En voilà assez, ajoute-t-il, pour prouver que les pains-d'épiciers n'ont point recours à la fermentation; le secret de leur art est de ne point l'employer, de mettre leur pâte, en la composant avec du miel nouveau et pur, et une farine sèche, dans l'heureuse impuissance de fermenter, ou mieux dans l'impossibilité d'être altérée, dénaturée par la fermentation.

Privé du gaz de la fermentation, qui auroit si bien expliqué la formation des yeux dans le pain d'épice, on peut en attribuer la cause à l'air introduit pendant le pétrissage et le battement, et enfin à la propriété connue qu'a le miel de se boursouffler au feu. (PARM.)

PAIN DES ANGES. C'est le SORGHO SUCRÉ, *Holcus saccharatus*, Linn. (LN.)

PAIN (Arbre à). V. JACQUIER. (B.)

PAIN BLANC. Nom qu'on donne à l'OBIER CULTIVÉ dont les fleurs sont toutes stériles. (B.)

PAIN DE BOUGIE. Nom vulgaire donné aux tuyaux de certaines SERPULES, qui offrent un assez grand nombre de circonvolutions serrées les unes contre les autres, de manière à former une masse semblable à un petit pain de bougie. (DESM.)

PAIN DE CASSAVE. V. au mot CASSAVE. (B.)

PAIN A COUCOU. C'est l'OXALIDE OSEILLE. (B.)

PAIN DE CRAPAUD. C'est le FLUTEAU. (B.)

PAIN DE DISETTE. V. au mot ORGE. (B.)

PAIN D'ÉPICE. Nom vulgaire d'un coquillage du genre NÉRITE, *Nerita albumen*. (DESM.)

PAIN FOSSILE ou **PAIN PÉTRIFIÉ.** Dénominations triviales données aux concrétions marneuses connues sous le nom de *ludus Helmontii*, qui ressemblent pour la forme, et quelquefois même par la couleur, à un pain de munition. A Montmartre, près Paris, on nomme pain ou miche de quatorze sous, des masses de strontiane sulfatée argilifère et terreuse, qui ont la forme ronde et aplatie d'un pain. L'intérieur de ces miches est souvent à retraite comme dans les *ludus*. Voy. CONCRÉTIONS et LUDUS-HELMONTII. (PAT.)

PAIN DE HANNETONS. Nom trivial des fruits de l'ORME. (LN.)

PAIN DES HOTTENTOTS. C'est la **ZAMIE AFRICAINE.** (B.)

PAIN DELAPIN. On appelle ainsi l'**OROBANCHE ÉLEVÉE,** aux environs d'Angers. (B.)

PAIN DE LIEVRE. C'est le **GOUËT COMMUN**, *Arum maculatum*, Linn. (LN.)

PAIN DE LOUP. Nom vulgaire du **PINAU JAUNÂTRE.** (B.)

PAIN MOLLET ou **BOULE DE NEIGE.** V. **VIORNE-OBIER.** (LN.)

PAIN D'OISEAU. Nom vulgaire de l'**ORPIN BRULANT.** (B.)

PAIN PÉTRIFIÉ. V. **PAIN FOSSILE.** (PAT.)

PAIN DE POULET. On appelle ainsi le **LAMIER PURPURIN.** (B.)

PAIN DE POURCEAU. V. au mot **CYCLAME.** (B.)

PAIN DE SAINT-JEAN. Le **CAROUBIER** porte ce nom. (B.)

PAIN DE SINGE. C'est le **BAOBAB.** V. ce mot. (B.)

PAIN DE TROUILLE. Résidu de la fabrication des huiles de graines. (B.)

PAIN DE VACHE. **AGARIC** de couleur fauve partout, mais plus foible en dessous, qui ne s'élève pas à plus d'un pouce, qui croît dans les bois en automne, et que les vaches mangent. Paulet l'a figuré pl. 42 de son *Traité des Champignons.* (B.)

PAIN VIN. On donne ce nom à l'**AVOINE FROMENTALE**, *Avena elatior*, Linn. (B.)

PAINA-SCHYLLI. L'**ACANTHE A FEUILLES D'YEUSE** porte ce nom dans l'Inde. (B.)

PAINTED-LADY-GRASSE, Nom anglais de l'**ALPISTE PANACHÉ**, *Phalaris arundinacea picta.* (LN.)

PAINTED-LADY-PÉASE. Nom anglais du **POIS DE SENTEUR**, *Lathyrus odoratus*, L. (LN.)

PAIOMIRIOBA. C'est, dans *Marcgrave*, la **CASSE OCCIDENTALE**, *Cassia fetida.* (B.)

PAIONIA et **PAIONION** d'*Hippocrate*, de *Théophraste* et de *Dioscoride.* V. **PÆONIA.** (LN.)

PAI-PARCUA et **COURADI.** On rapporte ces noms au **GREUVIER D'ORIENT**, *Grewia orientalis*, Linn. (LN.)

PAIS (*Vénérie*). C'est un bois : les veneurs disent *un grand*, *un petit PAIS.* (S.)

PAISAIDE ou **PAËSAËDE.** V. **PÆSIDE.** (LN.)

PAISSE, PASSERAT, PASSERÈRE. C'est, dans *Belon*, les noms du **MOINEAU.** (V.)

PAISSE DE BOIS. Un des noms vulgaires du PINSON D'ARDENNES. (v.)

PAISSE BUISSONNIÈRE. C'est, en Anjou, la FAUVETTE D'HIVER ou le MOUCHET. V. l'article PÉGOT. (s.)

PAISSE PRIVÉE (PETITE). Dans quelques endroits de la France, la *fauvette d'hiver* ou *traîne-buisson*, est connue sous cette dénomination, parce qu'elle semble être familière. V. MOUCHET à l'article PÉGOT. (s.)

PAISSE DE SAULE. C'est, dans l'Anjou, le FRIQUET. (v.)

PAISSE-SOLITAIRE. Nom qui, dans Belon, est appliqué au MERLE SOLITAIRE. (v.)

PAISSORELLE. A Nantes, l'on nomme ainsi le MOINEAU FRANC. (s.)

PAITOTTE. L'un des noms de la CLAVAIRE CORALLOÏDE. (DESM.)

PAJANELI. Nom qu'on donne, suivant Rhéede, sur la côte Malabare, à une espèce de BIGNONE, *Bignonia longifolia*, W. Il ne faut pas la confondre avec le *palega-paianelli* qui est une autre espèce du même genre (*B. indica*, Linn.). (LN.)

PAJARERA. La MORGELINE, *Alsine media*, reçoit ce nom en Espagne. (LN.)

PAJARILLA. L'ANCHOLIE COMMUNE porte ce nom en Espagne. (LN.)

PAJARITO. Les Espagnols donnent ce nom à une espèce de CAPUCINE, *Tropæolum peregrinum*, Linn. (LN.)

PAJANIN et-POZAU. Noms du NERPRUN, en Finlande. (LN.)

PAJITO. Nom espagnol de la CAMOMILLE PUANTE, *Anthemis cotula*, L. (LN.)

PAJU. Nom de l'ORME, en Finlande. (LN.)

PAK. Parmi les habitans de la colonie de Cayenne, c'est le PACA. V. ce mot. (s.)

PAKEL. Coquille du genre des BUCCINS, (*Buccinum patulum*), Linn. Cette coquille semble faire le passage entre le genre des BUCCINS et celui des POURPRES. (B.)

PAK-FONG. Les Chinois donnent le nom de pak-fong à un métal sonore, et qui ressemble assez à l'argent : ce nom signifie cuivre blanc ; le cuivre rouge ordinaire porte celui de *Ton-fong*. Engestrom a reconnu que ce cuivre blanc étoit composé de cuivre rouge malléable, allié à du nickel, tenant un peu de cobalt, et dans la proportion de cinq à six. (LN.)

PAKIRI. Quelques peuplades de la Guyane nomment ainsi le PACA. (s.)

PAKIS-GALAR. Nom javan de la fougère en arbre , suivant M. Leschenault. (LN.)

PAKKUAH et **PAKKUOTHSADÉ.** Noms hébreux de la CITROUILLE et de la COLOQUINTE. (LN.)

PAKLENN et **PAKLENOK.** Noms russes de l'ÉRABLE DE TARTARIE. (LN.)

PAKOSEROKA. Nom employé par Adanson , pour désigner le genre *amomum* de Linnæus. Il est particulièrement celui que les habitans donnoient à une espèce de ce genre. (LN.)

PAL. On appelle ainsi le **SQUALE MILANDRE** et le **SQUALE ÉMISSOLE.** (B.)

PAL. Nom de l'**AIRELLE PONCTUÉE** (*vaccinium vitis idæa*), chez les Permiens en Sibérie. (LN.)

PAL-CHAPPACH. Nom turc de la CITROUILLE , selon Forskaël. (LN.)

PAL-MODECCA. Rhède appelle ainsi une variété du LISERON PANICULÉ , *convolvulus paniculatus*. Le même auteur figure sous le nom de **MODECCA** , un autre liseron qui ne me paroît être qu'une variété du précédent. (LN.)

PAL-VALLI. Nom malabare d'une plante de la famille des apocinées , mais dont le genre n'est pas déterminé. Elle paroît voisine des LAUROSES (*nerium*). (LN.)

PALA. Nom vulgaire du **SALMONE LAVARET.** (B.)

PALA. Ce nom , et ceux de *palla* , *palka* , *palala* et *palacca* , désignent , dans l'Asie et les Indes orientales , plusieurs espèces d'arbres , parmi lesquels sont les muscadiers. Le *curutu-pala* des Malabares est le *tabernæmontana alternifolia* , L. , le *codaga-pala* , le laurose antidyssentérique. Il y a encore plusieurs espèces de pala qui sont beaucoup moins connus ; l'un d'eux est rapporté par Adanson à son genre *niota* , qui est le *ceropogia* de Linnæus. Il est figuré pl. 45 , vol. 1 , de l'ouvrage de Rhède.

Pala , comme nom de plantes , est fort ancien dans les langues orientales. On le trouve mentionné dans Pline , comme celui d'un des arbres les plus remarquables observés dans l'Inde par les troupes d'Alexandre-le-Grand , qui en disoient des merveilles. Pline , liv. 13 , ch. 6 , le décrit immédiatement après un figuier des Indes , qui paroît avoir été le figuier des pagodes. Voici comme il s'exprime :

« Il y a encore une espèce de figuier plus grand , lequel donne un fruit beaucoup plus gros , bien meilleur sans comparaison , et dont les sages des Indes vivent ordinairement. Sa feuille ressemble à une aile d'oiseau ; elle a trois coudées de long sur deux de large. Le fruit naît de l'écorce. Il est si gros , et son jus si délicieux , que seul il suffit pour rassasier

quatre personnes. L'arbre se nomme *pala*, et son fruit *ariena*. Il abonde chez la nation des Sydres, terme de l'expédition d'Alexandre-le-Grand. Il y a encore un autre arbre semblable à celui-ci; son fruit est plus doux, mais contraire à l'estomac; aussi Alexandre prévint-il son armée de ne point faire usage de ce fruit. »

Ils errent, ceux qui rapportent le *pala* à l'*opontia*, comme Belon, ou au grenadier, comme Dodonée, ou à un figuier, comme d'autres auteurs. Il nous semble que C. Bauhin a parlé juste, lorsqu'il a dit que le *pala* étoit très-probablement le BANANIER (*Musa paradisiaca*, Linn.). (LN.)

PALACCA. C'est, aux îles Moluques, le nom d'un roi très-célèbre; et depuis il fut donné à plusieurs arbres remarquables par leur grandeur ou leur valeur. De ce nombre est le MUSCADIER. Le *Caju-palacca*, Rumph. Amb., 3, tab. 125, est un arbre tellement gros, que lorsqu'il est abattu par les vents, il arrête le cours des rivières. Il n'est pas connu des botanistes. (LN.)

PA-LAC-HOA. C'est, en Chine, le nom de l'arbrisseau nommé PLECTRONIA CHINENSIS par Loureiro. (LN.)

PALÆMON. V. PALEMON. (L.)

PALÆMONS FOSSILES. V. l'article CRUSTACÉS FOSSILES. (DESM.)

PALÆOTHERIUM, *Palæotherium*. M. Cuvier a donné ce nom à un genre de mammifères fossiles, particulièrement abondans dans les gypses des environs de Paris, qui appartiennent à l'ordre des PACHYDERMES, et qui sont intermédiaires, par leur organisation, aux RHINOCÉROS et aux TAPIRS.

A l'article *Anoplotherium*, nous avons fait connoître quelques-uns des résultats obtenus par M. Cuvier, à la suite de ses recherches sur les ossemens des environs de Paris, et notamment sur ceux qui sont enfouis dans la pierre à plâtre. Nous avons vu que tout tend à prouver qu'à une époque fort éloignée, il existoit, au lieu même où nous écrivons, sur un sol d'origine marine, un vaste lac, dont les bords nous sont en grande partie inconnus maintenant, mais qui devoit, si l'on en juge par les dépôts de ses eaux, s'étendre dans tout l'espace compris entre la Seine et l'Oise, sur une largeur de quinze lieues environ, et une longueur de vingt-cinq au moins. Les eaux de ce lac étoient douces; car toutes les couches qu'elles ont déposées renferment des débris d'animaux, dont les analogues de genres ne se rencontrent maintenant que dans les fleuves, les étangs ou les lacs qui n'ont point de communications avec la mer. Ces eaux se sont ensuite écoulées en laissant toute la masse de gypse au fond de leur bassin; et c'est dans ce gypse qu'abondent les ossemens des

quadrupèdes qui vivoient sur les bords du lac. Ensuite, une révolution dont on ne peut fixer l'époque ni déterminer la marche et la durée, a recouvert encore ces dépôts d'eau douce, par des débris d'animaux marins. Enfin, le tout, après la retraite des eaux salées, a été creusé par les eaux pluviales, de manière à donner naissance à la vallée de la Seine, telle que nous la voyons aujourd'hui.

Des portions assez peu étendues, des terrains d'eau douce recouverts des débris marins, ont été seules conservées. Elles forment, dans les environs de Paris, par exemple, ces buttes isolées, surtout remarquables au nord et au couchant de cette ville, et qui portent les noms de Ménil-Montant, Montmartre, Mont-Valérien, etc. L'horizontalité des couches qui composent ces diverses hauteurs; l'exacte correspondance de ces couches dans les différens lieux où on les observe; leur succession partout la même, ne permettent point de douter, aux observateurs les moins exercés, qu'elles n'aient été déposées dans un liquide fort tranquille, et que dans l'origine, les portions qui ont résisté à la destruction n'aient été contiguës les unes aux autres. Ces points élevés ne sauroient être mieux comparés qu'aux petits tertres que les terrassiers nomment *témoins*, et qui servent à établir la cubature des déblais qu'ils ont faits et à indiquer la nature plus ou moins solide du terrain qu'ils ont enlevé. Ces opérations de la nature sont sans doute bien vastes; mais elles sont encore loin de pouvoir être comparées à celles qui ont eu pour objet la formation des montagnes de second ordre, et à plus forte raison, des montagnes primitives.

On sait avec quel soin M. Cuvier a rassemblé les ossemens renfermés dans les gypses qui se sont déposés au fond du lac d'eau douce, qui maintenant forme un des points les plus élevés de nos environs. On sait aussi avec quelle sagacité il les a rapprochés les uns des autres; comment ses lumières profondes en anatomie comparée l'ont dirigé dans ses savantes recherches; enfin, comment il est parvenu à nous donner des notions exactes sur une création entière d'êtres qui n'existent plus.

Dans plusieurs de nos articles, et surtout dans ceux qui traitent des *anoplotheriums*, des *didelphes*, des *chiens fossiles*, etc., nous avons déjà eu l'occasion d'extraire des nombreux travaux de cet illustre naturaliste, les traits principaux qui pouvoient servir à caractériser les êtres qu'il a ainsi recréés, et pour nous conformer au plan général qui a été adopté dans cet ouvrage, nous avons été obligés de négliger les détails. Notre marche sera la même dans cet article, destiné à faire connoître les espèces perdues du genre *palæotherium*, espèces nombreuses, dont quelques-unes ont été rencontrées dans

divers lieux de la France , mais constamment dans des terrains analogues , par l'époque de leur formation et les fossiles qu'ils contiennent , à celui des environs de Paris.

Par leurs dents , les *palæotheriums* se rapprochent surtout des rhinocéros ; mais par l'ensemble des formes de tout leur squelette , ils ressemblent particulièrement aux tapirs. C'est ici le lieu de faire remarquer , avec M. Cuvier , que tous les ossemens trouvés fossiles dans nos gypses , quoique tout-à-fait différens de ce que nous connoissons dans la nature vivante , se rapprochent néanmoins davantage de ceux des animaux de l'Amérique méridionale , que de ceux des animaux des autres parties du monde.

Le nombre total des dents dans les *palæotheriums* est de quarante-quatre ; savoir : six incisives à chaque mâchoire ; quatre canines en tout , deux supérieures et deux inférieures ; vingt-huit molaires en tout , sept de chaque côté , tant en haut qu'en bas.

Les incisives sont rangées sur une même ligne , assez semblables à celles des tapirs , c'est-à-dire en forme de coin et médiocrement fortes ; les canines sont coniques , peu longues , et se croisent entre elles ; elles ne devoient pas sortir de la bouche de l'animal. Les molaires sont séparées des canines par un espace vide ; les supérieures ont en général leur couronne presque carrée ; elles ont quatre racines , tandis que les inférieures n'en ont que deux ; les antérieures seules sont un peu plus étroites , à proportion , que les autres. Chacune de ces dents , à l'état de germe ou avant l'état de détritition , est ainsi formée : la face externe s'incline fortement en dedans en descendant ; elle est divisée par trois arêtes longitudinales saillantes , en deux concavités arrondies vers la racine , et terminées en pointe vers la surface qui broye. Les angles rentrans , qui produisent les pointes , aboutissent aux arêtes. Cette ligne est saillante à la face qui broye , et moyennant l'inclinaison et les concavités de la face externe , elle y forme aussi , dans le sens horizontal , une figure de double W. De son extrémité postérieure naît une autre ligne saillante qui se porte vers l'angle interne postérieur de la dent , où elle forme une colline , puis se renforce en se rapprochant de l'angle intermédiaire du double W. Une autre ligne pareille va de l'extrémité opposée de la ligne en double W , vers l'angle antérieur interne où elle forme une colline , mais sans aller au-delà. Une troisième colline tout-à-fait conique est tout près de celle-là. Toute la base est entourée d'une ceinture ; voilà le germe de la dent.

À la mâchoire inférieure , la première molaire est petite , comprimée et un peu tranchante. Les autres ont leur face ex-

térieure en forme de deux portions de cylindre. La septième seule a trois de ces portions, au lieu de deux. A la base est une ceinture saillante, ou espèce de bourrelet, sous laquelle est une racine pour chaque portion cylindrique.

Lessommets usés de ces portions cylindriques forment précisément les croissans qui caractérisent les molaires inférieures de l'animal.

La face interne de ces dents est à peu près la contre-épreuve de l'externe; il y a vis-à-vis la concavité de chaque croissant, un creux qui se rétrécit en descendant sur cette face interne, et, par conséquent, il y a de larges saillies à leur base, qui se rétrécissent vers le haut, où elles distinguent les croissans les uns des autres.

Si nous voulons suivre, avec le savant professeur, les divers changemens que la détritition produit sur la couronne de ce germe, nous observerons que ce germe est tout couvert par l'émail (lorsqu'il n'a pas été usé), mais que du moment où quelqu'une de ses saillies vient à disparaître, il se manifeste naturellement, dans les molaires supérieures, une surface de substance osseuse à nu, bordée de deux lignes d'émail; et cette surface augmente de largeur à mesure que la dent s'use. Lorsque la détritition arrive jusqu'aux bases des collines et des autres parties saillantes, les différens disques ou linéamens osseux se confondent graduellement.

Quant aux molaires inférieures, elles montrent toujours leurs linéamens émailleux en forme de double ou de triple croissant (1).

La forme générale de la tête des *palæotheriums* est à peu près celle du tapir. Ces animaux, dit M. Cuvier, avoient l'ouverture extérieure des narines oblique et très-longue; elle étoit entourée de trois paires d'os, les intermédiaires maxillaires, les maxillaires et les naseaux; et ces derniers, loin d'arriver jusqu'au bout du museau, étoient très-courts et surplomboient seulement sur la partie postérieure de l'ouverture. Or, il n'y a que trois genres d'animaux qui aient trois paires d'os aux narines externes; ce sont les rhinocéros, les éléphans et les tapirs; et parmi les trois, il n'y en a que deux, les éléphans et les tapirs, qui aient ces os propres du nez, minces et courts comme cet animal. Dans les rhinocéros, au contraire, les os sont aussi longs que le museau, et d'une épaisseur extraordinaire, à cause de la corne qu'ils doivent supporter.

De cette similitude dans la charpente osseuse, on peut à

(1) Cette description des dents est faite sur l'espèce du *palæotherium medium*, la plus commune de toutes. Plusieurs espèces offrent quelques différences à cet égard.

bon droit en conclure une pareille dans les parties molles qui s'attachoient à cette charpente ; et comme les éléphants et les tapirs ont une trompe, il n'y a guère lieu de douter que les *palæotheriums* n'en aient porté une.

Ces animaux n'étant pas très-élevés sur jambes , comme le tapir, il est aisé de conclure qu'ils devoient avoir, comme lui, la trompe assez courte ; c'est ce que M. Cuvier prouve encore par d'autres raisons non moins fortes.

La saillie qui sépare la fosse orbitaire de la temporale est beaucoup plus marquée dans les *palæotheriums* que dans les tapirs ; l'orbite est aussi plus éloignée de l'œil et plus abaissée ce qui devoit donner à la physionomie de l'animal quelque chose de plus ignoble. L'œil ne pouvoit être grand , et tout porte à croire que les *palæotheriums* ressembloient beaucoup au cochon par leur regard stupide.

Le crâne est fort étroit , surtout à la hauteur des arcades zygomatiques ; d'où il résulte que la fosse temporale est fort profonde ; cette fosse est aussi très-étendue en hauteur ; ce qui donne lieu à conclure que le muscle crotaphite étoit fort épais , et que ces animaux avoient beaucoup de force dans les mâchoires.

La clavicé glénoïde est tout-à-fait plane ; elle n'a point de saillie pour l'articulation , comme on en voit dans l'homme, le cochon, les solipèdes, etc. Elle n'a pas non plus de creux comme il y en a dans les carnassiers ; elle ressemble , par cette face plane , à celle des tapirs ; elle est encore bornée en arrière , comme celle-ci , par une lame verticale transverse, dont le bord externe est plus en avant et le bord interne plus en arrière ; ainsi l'on peut dire qu'aucun animal connu n'a la cavité glénoïde faite comme celle des *palæotheriums*.

Le trou de l'oreille est fort petit, et le canal ne s'élève pas comme dans le rhinocéros ; par conséquent, l'oreille devoit être attachée fort bas.

La face occipitale est très-petite , plus petite encore que dans le tapir et le cochon.

Par un heureux hasard , le savant professeur a eu occasion d'examiner le moule en marne du cerveau d'un *palæotherium*. Il est peu volumineux à proportion , aplati horizontalement ; ses hémisphères ne montrent pas de circonvolutions , mais on voyoit seulement un enfoncement longitudinal peu profond sur chacun. Toutes les lois de l'analogie autorisent à conclure que cet animal étoit fort dépourvu d'intelligence. Il faudroit , pour que la conclusion fût anatomiquement rigoureuse , connoître les formes de la base du cerveau , et surtout la proportion de sa largeur avec celle de la moelle allongée ; mais cette base n'étoit pas bien conservée dans le moule.

Le nombre de pièces formant la colonne épinière n'a pu être déterminé. Celui des côtes, dans une petite espèce (*palæotherium minus*), paroît être de quinze de chaque côté, tant vraies que fausses.

Les extrémités sont médiocrement élevées. L'omoplate, d'une forme assez allongée et en trapèze, a une crête assez saillante; les clavicules manquent; aux jambes de devant, le cubitus et le radius sont distincts, ainsi que le tibia et le péroné, à celles de derrière. Les quatre pieds sont à trois doigts, dont celui du milieu est plus gros et plus long que les deux autres qui sont presque égaux entre eux. La queue est d'une longueur médiocre.

Tel est le résumé succinct de plusieurs mémoires très-étendus de M. Cuvier, sur les *palæotheriums*. Nous regrettons de ne pouvoir donner ici quelques exemples des discussions judicieuses qu'il élève pour appuyer les rapprochemens des divers ossemens qu'il a examinés, afin de déterminer l'espèce à laquelle ils ont dû appartenir. C'est surtout le mélange habituel des débris d'anoplotheriums avec ceux des *palæotheriums* qui l'embarrassèrent le plus long-temps, lorsqu'il s'agissoit de rapporter à l'un de ces deux genres des pieds isolés que le hasard présentoit plus ou moins bien conservés; mais, se servant de l'analogie avec la plus grande adresse, il est parvenu presque constamment à reconnoître les vrais rapports des ossemens entre eux, et, presque toujours, de nouvelles découvertes faites par les ouvriers des carrières, en présentant des fragmens en place, confirmoient les rapprochemens faits antérieurement sur des os isolés, par M. Cuvier.

Le genre des *palæotheriums* renferme en tout onze ou douze espèces, dont cinq ont été trouvées dans les couches du gypse calcaire des environs de Paris, et particulièrement dans les deux masses d'exploitations supérieures; ces cinq espèces ne varient presque point entre elles, ni pour les dents ni pour le nombre des doigts, de telle façon qu'il est presque impossible de les caractériser autrement que par la taille. Il n'en est pas tout-à-fait de même de celles que l'on a trouvées ailleurs; plusieurs d'entre elles fournissent des caractères suffisans dans leurs formes.

Les moyens employés par M. Cuvier pour distinguer les espèces qui diffèrent principalement par la stature, lui en ont été fournis par l'observation de l'âge probable des individus qu'il a observés. Il les jugeoit adultes, et par conséquent comme propres à caractériser l'espèce, lorsque leurs os longs étoient entiers et n'offroient pas de tracés d'épiphyses, et surtout lorsque la couronne de leurs dents molaires étoit usée. Il les considéroit comme jeunes, lorsqu'au con-

traire leurs molaires avoient toutes leurs saillies émailleuses intactes, et lorsque leurs os étoient épiphysés. Ainsi, il ne pourroit regarder comme appartenant à une espèce unique, deux individus dont un de la taille d'un porc, auroit tous les caractères d'un adulte ; tandis que le second, grand comme un cheval, offrirait les indices du jeune âge.

Première Espèce. — LE GRAND PALÆOTHERIUM, *Palæotherium magnum*, Cuv.

Cette espèce étoit de la taille du cheval, si l'on en juge par la proportion de sa tête et de ses extrémités, qui sont à peu près les seules parties que M. Cuvier ait pu rétablir.

« Il n'est, dit-il, rien de plus aisé que de se représenter cet animal dans son état de vie ; car il ne faut, pour cela, qu'imaginer un tapir grand comme un cheval, avec quelque différence dans les dents et un doigt de moins aux pieds de devant ; et si l'on peut s'en rapporter à l'analogie, son poil étoit ras, ou même il n'en avoit guère plus que le tapir ou l'éléphant. Elle a été trouvée dans le gypse des environs de Paris.

Seconde Espèce. — LE PALÆOTHERIUM MOYEN, *Palæotherium medium*, Cuv.

Celle-ci étoit grande comme le cochon ; elle étoit particulièrement caractérisée par ses extrémités plus déliées que celles de l'espèce suivante, qui lui ressemble par la taille. C'étoit encore ici en apparence un tapir, mais plus haut sur jambes et à pieds plus longs et plus délicats.

M. Cuvier n'en a réuni que les pieds de devant et de derrière, un tibia et une omoplate.

Elle provient également de nos carrières à plâtre.

Troisième Espèce. — LE PALÆOTHERIUM A PIEDS ÉPAIS, *Palæotherium crassum*, Cuv.

Sa stature est la même que celle de la précédente ; elle diffère principalement de celle-ci par des pieds plus larges et plus courts.

Cette espèce, selon M. Cuvier, ressembloit beaucoup plus au tapir que la première, puisqu'elle n'en différoit pas même pour la grandeur et les proportions ; et « à moins, dit-il, que son poil ne fût très-différent, je suis persuadé que la plupart des voyageurs auroient confondu ces deux animaux s'ils eussent vécu en même-temps. »

Il a pu examiner, de cette espèce, toute l'extrémité antérieure avec l'omoplate (en diverses pièces il est vrai), le bassin et le fémur.

Quelques fragmens de tête, qu'il possède, ne lui ont pas

paru assez caractérisés pour pouvoir être rapportés à cette espèce de préférence à la précédente.

Le palæotherium à pieds épais a été aussi trouvé dans le gypse des environs de Paris.

Quatrième Espèce. — LE PALÆOTHERIUM A PIEDS COURTS, *Palæotherium curtum*, Cuv.

Cette espèce n'est établie que sur l'observation d'un pied très-court et fort large, trouvé aussi dans nos carrières à plâtre. « Il y a lieu de croire, dit M. Cuvier, qu'elle avoit les jambes plus basses que l'espèce suivante (qui est la plus petite du genre) et presque aussi grosses et aussi trapues que dans la seconde. Ce devoit être l'extrême de la lourdeur et de la mauvaise grâce; mais que ce contraste ne nous étonne point: le phascolome ne rampe-t-il pas en quelque sorte au milieu de la famille légère des kanguroos sautillans, des sarigues grimpeurs et des phalangers volans? »

Cinquième Espèce. — LE PETIT PALÆOTHERIUM, *Palæotherium minus*, Cuv. *V. pl. G. 45* de ce dictionnaire.

Ce palæotherium a été trouvé, presque en entier, à Pantin, près Paris, toujours dans la pierre à plâtre; on a rencontré ailleurs de nombreux fragmens qui lui appartiennent, et notamment la tête, le tibia, le tarse et le pied de derrière presque entier et une portion du pied de devant; la queue est la seule partie qui manque.

Si nous pouvions le ranimer aussi aisément que nous en avons rassemblé les os, dit encore M. Cuvier, nous croirions voir un tapir plus petit qu'un mouton, à jambes grêles et légères; car telle étoit, à coup sûr, sa figure.

Sixième Espèce. — LE PALÆOTHERIUM GÉANT, *Palæotherium giganteum*, Cuv.

M. Cuvier ne connoît cette espèce que par son seul astragale (l'un des os du tarse); mais il ne se la représente pas moins bien, d'après cet os unique, que s'il en avoit vu tout le squelette.

Cet os, qui ressemble parfaitement à l'astragale du palæotherium à pieds épais, est plus gros que celui des plus grands chevaux, et n'a qu'un huitième de moins que celui du rhinocéros; ce qui, en supposant à l'animal entier des proportions analogues à celles du rhinocéros, ce qui n'est point invraisemblable, indiqueroit qu'il avoit à peu près huit pieds de long, sans compter la queue, sur environ cinq pieds de hauteur au garrot.

Parmi les animaux vivans, il n'y a que le tapir et le rhi-

nocéros qui aient leurs astragales un peu semblables à celui-ci, et ce dernier est tout-à-fait pareil, ainsi que nous venons de le dire, à l'astragale d'une espèce connue de palæotherium. Ainsi, on ne sauroit mettre en doute qu'il appartienne à un animal du genre palæotherium, et sa grande dimension nécessite l'établissement d'une espèce plus grande qu'aucune de celles que nous ont offert nos carrières à plâtre.

Cet os a été trouvé à Montabusard, près d'Orléans, dans une roche calcaire, évidemment d'eau douce, ainsi que le prouvent les coquilles de bulimes, de limnées, et les charas fossiles ou gyrogonites, qu'elle renferme.

Septième Espèce. — LE PALÆOTHERIUM TAPIROÏDE, *Palæotherium tapiroides*, Cuv.

Cette espèce, dont la taille ne différoit guère de celle du bœuf, étoit particulièrement caractérisée par ses molaires inférieures, qui au lieu de présenter sur leur couronne un double ou un triple croissant, comme cela est dans toutes les autres espèces, avoient la leur marquée de petites collines, presque droites et transverses, ainsi qu'on le voit sur toutes les molaires des tapirs; mais la forme des molaires supérieures ne laisse pas de doute sur le genre auquel cet animal doit être rapporté.

Cette espèce, plus répandue que les autres, a offert ses débris dans un calcaire d'eau douce, d'apparence argileuse, très-compacte, et recouvert, comme nos gypses, de plusieurs couches pleines de productions marines, aux environs de Buchsweiler, près de Strasbourg, et aussi dans du sable siliceux agglutiné, d'Issel et de Vigonet, en Languedoc (1).

Huitième Espèce. — LE PALÆOTHERIUM DE BUCHSWEILLER, *Palæotherium buxovillanum*, Cuv.

Celui-ci se trouve dans la roche de calcaire d'eau douce de Buchsweiler, avec l'espèce précédente dont il diffère beaucoup. Il étoit à peu près de la taille du cochon; sa mâchoire inférieure n'avoit que six molaires au lieu de sept, qu'on trouve dans les autres espèces de ce genre; mais au reste, ces dents étoient assez semblables aux leurs, c'est-à-dire en double et en triple croissant, au lieu d'avoir la couronne formée de collines transverses comme celles du palæotherium tapiroïde. Du reste, ces mêmes molaires ont aussi

(1) Si toutefois, ainsi que le remarque M. Cuvier, les fragmens d'Issel, n'appartiennent pas à une espèce particulière. M. de Blainville la distingue tout-à-fait, et la considère comme devant appartenir à un genre particulier qu'il appelle *Tapirotherium*, et dans lequel il place aussi le *pal. tapiroïde* de Buchsweiler. V. l'article DENTS,

plus de ressemblance avec les pareilles dents des *anoplotheriums*; qu'avec celles des autres *palæotheriums*, parce qu'elles ont quelque chose de plus bombé à leur face externe. Les canines sont plus grêles, plus arrondies dans leur contour et plus irrégulières que celles des autres espèces de ce genre. Les molaires supérieures offrent également des différences, et ces différences sont en rapport avec celles qu'on remarque dans les dents correspondantes de la mâchoire d'en bas.

Neuvième Espèce. — LE PALÆOTHERIUM D'ORLEANS, *Palæotherium Aurelianense*, Cuv.

Ce palæotherium, dont les débris ont été trouvés à Montabusard avec l'astragale du *palæotherium géant*, est à peu près de la taille du précédent, c'est-à-dire de celle du cochon. Son caractère le plus tranché consiste dans les deux pointes qui se trouvent toujours à l'angle intermédiaire des croissans des molaires inférieures, et qui donnent à ces dents une figure un peu différente de celle des mêmes dents des autres *palæotheriums*.

Comme on n'a vu encore de cette espèce que des molaires seulement, on ne sauroit affirmer qu'elle appartient à ce genre; car les *anoplotheriums* les ont à peu près de même forme. On ne pourra prendre une détermination à cet égard, ainsi que le remarque M. Cuvier, que lorsque l'on sera sûr que ces molaires étoient accompagnées d'incisives et de canines.

Cette moyenne espèce s'est aussi trouvée près de Montpellier, à St.-Geniès. M. Faujas a fait figurer, dans les *Annales du Muséum* (tome 14, pl. 24), un fragment de mâchoire qui provenoit de ce lieu, et qui offroit quatre dents bien caractérisées.

Dixième Espèce. — LE PALÆOTHERIUM OCCITANIQUE, *Palæotherium occitanicum*, Cuv.

Celui-ci présente encore le caractère des molaires inférieures à double pointe dans l'angle intermédiaire de leurs croissans, comme on le remarque dans l'espèce précédente; mais la stature de l'animal étoit moindre, puisqu'elle ne dépassoit pas celle de la brebis.

Des fragmens de mâchoires de cette espèce ont été trouvés agglutinés dans un sable siliceux, près d'Issel, dans la montagne Noire.

Telles sont les espèces fossiles du genre *palæotherium*, bien distinguées par M. Cuvier. Il pourroit, assure-t-il, en ajouter encore deux autres, car il a trouvé parmi les os d'Issel une partie d'astragale, qui annonce un individu un peu supérieur au *palæotherium géant*, et néanmoins aussi un peu

différent ; et il a reçu des environs de Soissons une dent molaire supérieure qui ne se rapproche entièrement d'aucune de celles des espèces précédentes. Son caractère consiste dans sa forme triangulaire et non carrée, qui lui donne beaucoup d'affinité avec la dernière molaire supérieure des vrais rhinocéros ; et c'est cette ressemblance qui l'empêche d'en faire définitivement la base d'une espèce de palæotherium.

Enfin, plusieurs fragmens de mâchoires avec des dents fort usées, ont été trouvés au Boutonnet, près de Montpellier ; ils ont de l'analogie avec les mêmes parties, dans le palæotherium de Buchsweiler, par les formes qu'ils présentent et par leurs dimensions ; mais M. Cuvier n'a pu en affirmer l'identité ou la différence, à cause du petit nombre de ces fragmens et de leur imperfection. (DESM.)

PALÆOZOOLOGIE. M. de Blainville propose ce mot pour désigner la branche de l'histoire naturelle qui a pour objet l'étude des animaux fossiles. (DESM.)

PALAIGO. Nom languedocien des petites SOLES. (DESM.)

PALAIIO. C'est, à Nice, le nom des jeunes SARDINES. (DESM.)

PALAIOPETRE ou **PETROSILEX PRIMITIF** de Saussure. V. **PÉTROSILEX.** (LN.)

PALAIS. Partie de la COROLLE dans plusieurs FLEURS, principalement dans celles de la famille des PERSONNÉES. V. ce mot. (B.)

PALAIS DE BOEUF ou **PALAIS CHAGRINÉ.** Nom vulgaire d'une espèce de NÉRITE, *Nerita albicilla*, dont la lèvre est garnie de petits tubercules, qu'on a comparés aux papilles nerveuses de la langue d'un bœuf. (DESM.)

PALAIS DE LIÈVRE. Nom du LAITRON COMMUN. (B.)

PALALA. C'est, aux Moluques, le nom de plusieurs espèces de MUSCADIERS, autres que le muscadier proprement dit, qui est le PALA. Le M. à petits fruits (*myristica microcarpa*, Wild.) est figuré par Rumphius (Amb. 2, tab. 7), sous le nom de *palala minima*. Dans cet auteur, on trouve aussi le *palala dentaria* et le *palala globularia* (pl. 8 et 9) ; on les regarde comme deux variétés du muscadier ci-dessus. Quant au *palala secunda*, Willdenow le rapporte à son *myristica salicifolia*. Loureiro présumoit que ce pouvoit être l'arbrisseau qu'il a nommé *thysanus palala*. (LN.)

PALALACA. V. l'article PIC. (v.)

PALAME. Nom que les naturels de la Floride donnent au SASSAFRAS (*laurus sassafras*, L.) (LN.)

PALAMEDEA. Nom latin que les ornithologistes modernes ont donné au **KAMICHI**. *V.* ce mot. (V.)

PALAMIDE. Poisson du genre des **SCOMBRES**. (B.)

PALAMIDO. A Nice, le **SCOMBRE BONITE** porte ce nom. (DESM.)

PALAN. Nom de l'**ORTIE** chez les Mordwings, en Russie. (IN.)

PALARE, *Palarus*, Lat., Oliv.; *Tiphia*, *Philanthus*, Fab.; *Gonius*, Jur. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, section des porte-aiguillons, famille des fouisseurs, ayant pour caractères : segment antérieur du corselet très-court, transversal, linéaire; pattes courtes, avec les jambes et les tarsi garnis de cils spinuliformes; tête large, orbiculaire, avec les yeux fort grands, convergens postérieurement, et trois petits yeux lisses, dont les deux postérieurs beaucoup plus petits; mandibules éperonnées ou ayant une échancrure au côté inférieur, avec deux petites dentelures au côté interne; antennes insérées près du chaperon, un peu plus longues seulement que la tête, presque filiformes, composées d'articles serrés, dont le troisième le plus long de tous; labre peu ou point saillant; languette bilobée; palpes courts, filiformes; chaperon convexe; abdomen conique, courbé, fortement excavé en devant, à sa partie supérieure; une protubérance forte et tronquée sous le second anneau; ailes supérieures ayant une cellule radiale et appendicée, et trois cellules cubitales complètes, dont la seconde pétiolée reçoit les deux nervures récurrentes. (L.) 1011 33

Par la coupe générale du corps, la grandeur et la forme de la tête, celle des yeux et leur convergence, à raison encore de l'échancrure inférieure des mandibules et de la figure de la languette, ces hyménoptères participent des *Larres*; mais leurs palpes sont plus courts; leurs antennes sont composées d'articles plus serrés et plus droits; leur métathorax est court, ridé, avec une ligne imprimée, imitant un V, et ayant au-dessous une dépression. Les palares se rapprochent, à cet égard, des *mellines* et des *gorites* (*arpactes*, Jur.); les anneaux de l'abdomen sont plus déprimés à leur bord postérieur, comme dans les *cerceris*, les *philanthes*, et le dessus du dernier anneau présente dans la femelle un plan en triangle allongé avec les bords aigus; le même segment du mâle est fourchu, avec une pointe en dessous, ou paroît tridenté. Les ailes supérieures, sous la considération du nombre et de la disposition des cellules, ont de l'analogie avec celles des *cerceris* ou des *philanthes* de M. Jurine. Les couleurs de ces insectes, qui sont un mélange de noir, de jaune ou de fauve, sont encore les mêmes; en un mot, les palares forment un

genre dont les caractères sont mixtes , mais dont les principaux sont ceux des larrates. Ils sont propres aux contrées méridionales de l'Europe , à la Barbarie et au Levant. J'en ai décrit trois espèces.

PALARE à VENTRE FAUVE , *Palarus fulvi ventris*. Je ne connois que le mâle. Son corps est long d'un peu plus de six lignes ; la tête et le corselet sont noirs , avec des taches d'un fauve pâle ; l'abdomen est d'un fauve clair , ainsi que la majeure partie des antennes. Dans les deserts de l'Arabie.

PALARE RUFIPEDE , *Palarus rufipes* ; *Tiphia flavipes*, Fab. ; Coqueb. ; *Illust. icon. insect. dec* , 2, tab. 13, fig. 1, la femelle. Il est un peu plus grand que le précédent , noir , avec la base des antennes , les épaules , le bord antérieur du tronc , l'écusson , les anneaux de l'abdomen , à l'exception de leur base , et les pattes en entier , d'un rouge fauve ; les ailes sont rougêâtres. Il se trouve en Barbarie , d'où il a été rapporté par M. Desfontaines.

PALARE FLAVIPEDE , *Palarus flavipes* ; *Philanthus flavipes* , Fab. ; *Gonius flavipes*, Jur., Hymén., pl. 10, genr. 24. Il est long de cinq lignes , noir , avec le rebord du segment antérieur du tronc , le bord postérieur de l'écusson , une ligne au-dessous , et les anneaux de l'abdomen , leur base exceptée , jaunes ; les antennes noires ; les pattes d'un jaune-fauve , avec les hauches et une tache sur les cuisses , noires ; les ailes sont légèrement roussâtres. Il se trouve au midi de la France , en Italie , et en Espagne où il a été observé par M. Léon Dufour , médecin.

Il faut rapporter à cette espèce la *tiphie bigarrée (variegata)* de Fabricius , qu'il avoit décrite dans la collection de M. Banks , et qu'il dit , par erreur , habiter la Sibérie. J'ai vu cet insecte dans le cabinet de la société linnéenne , dont la collection précédente fait maintenant partie. (L.)

PALASA. Nom que les Brames donnent à la plante que les Malabares nomment PLASO. *V.* ce mot. (LN.)

PALATINE. On a donné ce nom à un singe qui appartient à l'espèce de la GUENON DIANE. *V.* l'article GUENON. (DESM.)

PALATIUM-LEPORIS. Suivant Césalpin , on donne ce nom à l'ASPERGE SAUVAGÉ. Il a été également appliqué au LAITRON. (LN.)

PALATSK-FU. Nom du THLASPI champêtre , en Bohême. (LN.)

PALAVE , *Palava*. Plantes du Pérou qui , au nombre de trois , constituent un genre dans la polyadelphie polyandrie et dans la famille des MILLEPERTUIS. Il offre pour caractères : un calice de cinq folioles , à bords membraneux ; cinq pétales ongiculés , ciliés et portant les étamines ; une capsule à

cinq loges , renfermant un grand nombre de semences à quatre angles. (B.)

PALAVIE, *Palavia*. Genre de plantes de la monadelphie polyandrie , et de la famille des malvacées , ou des tenstro-miées , selon Décandolle , qui offre pour caractères : un calice simple à cinq divisions ; une corolle de cinq pétales ouverts , arrondis au sommet , très-légèrement échancrés , réunis par la base et adhérens au tube des étamines ; des étamines nombreuses , dont les filets sont réunis par la base qui tient aux pétales ; un ovaire supérieur , orbiculaire , composé de plusieurs globules , duquel s'élève un style simple , multifide et à stigmates en tête ; beaucoup de capsules arrondies , monospermes , qui ne s'ouvrent point , et sont comme amoncelées dans le calice.

Ce genre a été établi par Cavanille ; il renferme deux plantes à feuilles simples , alternes , et munies de stipules , et à fleurs solitaires disposées dans les aisselles des feuilles.

L'une , la **PALAVA A FEUILLES DE MAUVE** , a la tige penchée , les feuilles ovales , presque en cœur , à lobes crénelés et glabres , et à pédoncules courts. Elle vient du Pérou.

L'autre , la **PALAVA MUSQUÉE** , a la tige droite , les feuilles ovales , presque en cœur , à lobes crénelés , velus des deux côtés , et les pédoncules longs. Elle se trouve aussi au Pérou , et répand une odeur musquée fort remarquable.

(B.)

PALCHUM. Nom du **SUREAU** commun en Perse. (LN.)

PALE, **PALLE**, **PAUCHE**. Noms vulgaires de la **SPATULE**. (V.)

PALÉE. Espèce de **SALMONE**. V. **CORÉGONE LAVARET**.

(B.)

PALEGA-PAIANELLI. La **BIGNONE DE L'INDE** est figurée sous ce nom dans Rhéede. V. **PAJANALI**. (B.)

PALEMON , *Palæmon* , Fab. , Bosc. , Latr. , Oliv. , Léach. ; *Cancer* , Linn. ; *Astacus* , Gronov. ; *Squilla* , Baster. Genre de crustacés , de l'ordre des décapodes , famille des macroures , tribu des salicoques.

Ce genre , d'après la manière dont Fabricius l'a signalé , est très-naturel , et d'une distinction facile. Il se compose de quelques-uns de ces crustacés que l'on désigne communément en France sous les noms de *chevrettes* , de *salicoques* , de *squilles* et d'autres espèces analogues , ayant les antennes latérales situées plus bas que les intermédiaires , fort longues , sétacées , ayant à leur base une grande écaille , et les antennes moyennes plus courtes , divisées en trois filets , et pareillement sétacées. De tous les crustacés que cet au-

teur comprend dans son ordre des *exochnates* ou notre famille des macroures, les palémons et les squilles sont les seuls genres, qui aient, suivant lui, les antennes intermédiaires trifides. Le dernier offre des caractères si tranchés, qu'on ne peut le confondre avec le précédent. Quoique le nombre des pieds terminés en pince ou par deux doigts, ne fasse point partie des caractères que Fabricius assigne aux palémons, on voit cependant, d'après l'étude de la plupart des espèces qu'il y rapporte, que ces crustacés ont tous les quatre pieds antérieurs didactyles. Telles sont les considérations qui m'ont guidé dans la manière dont j'ai circonscrit cette coupe générique; telle a été aussi la manière dont le docteur Leach l'a envisagée. Olivier et M. Risso, en s'écartant de cette marche, ont dénaturé le genre palémon. Ni l'un ni l'autre n'ont égard au nombre des divisions des antennes intermédiaires. Suivant le premier, ces crustacés ont les deux, quatre ou six pattes antérieures, en pinces. Selon le second, les deux premières ont seules cette forme; et ces crustacés offrent en outre, comme caractères distinctifs, un corps couvert de plaques coriaces, avec un corselet terminé en devant par un rostre subulé. Aussi, ne s'étant point formé d'idées nettes et positives sur ce genre, ces deux naturalistes ont embarrassé son étude par une réunion d'espèces essentiellement disparates. Tâchons de le ramener à sa simplicité primitive, en le signalant d'une manière précise et qui ne laisse aucun doute.

Les palémons appartiennent à cette sous-famille de crustacés décapodes et macroures, que j'ai désignée sous le nom de *salicoques*. (Voyez cet article.) Leurs antennes latérales, insérées plus bas que les mitoyennes, et que Fabricius appelle, pour cette raison, inférieures, sont plus longues que le corps, composées d'un pédoncule court, de quatre articles, la partie radicale comprise, et d'une tige en forme de filet ou de soie très-longue, fort menue et divisée en une multitude de petites articulations; avec l'extrémité supérieure et ordinairement épineuse du second article du pédoncule, est annexée une forte écaille presque elliptique, ciliée au sommet et au bord interne, avec la partie opposée à ce bord plus épaisse jusque près du bout, se terminant en une pointe saillante et acérée, en forme d'épine, et à la suite d'une impression linéaire, et oblique, qui détermine la limite inférieure de cette partie renforcée; au côté interne de ce même second article est attachée une petite pièce conique qui s'unit avec l'article suivant, sous lequel elle est placée.

L'écaille recouvre le pédoncule et le bas du filet sétacé qui forme le reste de l'antenne. L'article radical du pédoncule a,

vers, sa partie interne un petit tubercule que l'on regarde comme l'organe extérieur de l'ouïe. Les antennes intermédiaires ou supérieures sont très-rapprochées ou presque contiguës, et avancées ainsi que les latérales: quoique proportionnellement plus longues que celles de plusieurs autres *salicoques*, elles sont cependant plus courtes que les latérales; mais leur pédoncule est aussi long que le leur; il est composé de trois articles, dont le premier, le plus grand de tous, est dilaté et comprimé, ou comme membraneux extérieurement, et présente à sa face supérieure, près de sa base, un enfoncement propre à recouvrir le dessous de l'œil correspondant. Le bord extérieur et dilaté de cet article a, du moins dans nos espèces indigènes, deux dents très-aiguës, dont l'une terminale. De l'extrémité du pédoncule partent deux filets sétacés, de la même longueur, composés d'un grand nombre de petits articles, dont l'un est supérieur et l'autre inférieur. Le premier, ou celui de dessus, se divise en deux, et dans le même sens, à peu de distance de son origine; la branche inférieure est pareillement multiarticulée, mais courte, comprimée et ensiforme, avec la branche supérieure dentelée en scie, et l'opposée marquée d'un sillon longitudinal.

Comparée à celle des autres macroures, la bouche des palémons présente la même organisation générale. Mais les mandibules ont un caractère particulier, et qui n'avoit pas échappé à Fabricius. Leur extrémité supérieure est bifide ou comme fourchue, son côté antérieur présente une excavation assez forte et se dilate près de l'origine de cet enfoncement, pour former une petite lame comprimée, presque carrée, un peu arquée en dessus, dentelée au bout, se dirigeant vers la bouche, et que cet auteur compare à une dent incisive. On peut considérer avec lui comme une dent molaire, échancrée angulairement à son extrémité, l'autre branche de la mandibule, ou celle qui la termine et qui est opposée à la précédente. On remarque quelques légères différences entre ces mandibules. Elles portent chacune un palpe court, grêle, presque sétacé, terminé en pointe, triarticulé, inséré au-dessus de l'origine de la dent incisive, s'appliquant contre son bord supérieur, mais n'atteignant pas tout-à-fait son extrémité. Les derniers pieds-mâchoires ou les plus extérieurs sont avancés et se prolongent jusques un peu au-delà des pédoncules des antennes intermédiaires. Ils sont presque filiformes, arincis vers leur extrémité, étroits, comprimés et velus; leur second article, le plus grand de tous, est concave ou échancré au côté intérieur, et plus large à son extrémité; le dernier est très-petit,

en forme d'onglet écailleux ; le palpe flagelliforme est petit , membraneux, sétacé, sans articulations bien distinctes, avec quelques soies allongées vers le bout.

Le corps des palémons est , ainsi que celui des autres crustacés de la même tribu , recouvert d'un test et de plaques minces , beaucoup moins solides que les tégumens des autres animaux du même ordre , comprimé , arqué , comme bossu , allongé et rétréci en arrière. Le test se termine , de chaque côté , en devant , par deux dents aiguës ; de la partie antérieure du milieu du dos s'élève une carène qui se détache et s'avance ensuite à la manière d'un bec comprimé , en forme de lame d'épée , dont la tranche est perpendiculaire , avec une arête ou côte de chaque côté , et les bords supérieur et inférieur aigus , ordinairement dentelés en scie et ciliés ; les yeux sont presque globuleux , portés sur un pédicule court , assez gros , rapprochés , insérés , de chaque côté , à l'origine du bec , avancés et reçus , en partie , dans la concavité de la base du premier article du pédoncule des antennes intermédiaires. La queue , plus longue que le test , est très-comprimée , courbée en dessous , avec les extrémités latérales des plaques dorsales de ses premiers anneaux , celles du second surtout , élargies et arrondies ; les quatre feuillets de la nageoire terminale sont ovales , ciliés sur leurs bords , minces et demi-transparens ; la côte des deux feuillets extérieurs est cependant plus épaisse ou plus crustacée , et se prolonge en pointe aiguë près du sommet ; vue à la lumière , l'extrémité de ces mêmes feuillets extérieurs présente une division linéaire et arquée , qui semble les partager en deux portions. La pièce intermédiaire de la nageoire est étroite , allongée , et finit insensiblement en pointe tronquée , au bout de laquelle sont deux pointes mobiles ; on voit près du milieu de son dos quatre petites épines , disposées par paires. Les dix fausses pattes ou appendices natatoires qui garnissent sur deux rangs le dessous de la queue , consistent chacune en deux lames membraneuses , étroites , allongées , ayant de chaque côté un rebord épais , striées transversalement , ciliées et portées sur un article commun , creux le long de sa face postérieure , ou presque demi-tubulaire. Les pattes sont rapprochées à leur naissance , généralement longues et grêles , et courbées en arrière , à la jointure des quatrième et cinquième articles ; les quatre antérieures sont terminées en une pince allongée et didactyle ; celles de la seconde paire sont les plus grandes de toutes , et contrastent souvent , sous ce rapport , avec les autres ; les deux premières sont pliées en deux , de sorte que leurs pinces sont cachées entre les pieds-mâchoires extérieurs , et que souvent on ne les aperçoit pas au premier

coup d'œil. L'article qui précède médiatement la pince , est simple , ou sans ces petites divisions annulaires que l'on observe sur cette partie dans quelques autres genres de la tribu des salicoques. Les six pattes postérieures* sont terminées par un article conique , comprimé , au bout duquel est un ongle écailleux ; les deux dernières sont un peu plus longues ; les quatre autres et celles de la paire antérieure sont presque de la même longueur ; aucune d'elles n'offre d'appendice ou de division à leur base.

Les palémons paroissent appartenir à cette division des crustacés décapodes que les Grecs nommoient *karis* , et que les Latins ont rendue par le mot de *squilla*. Aristote distingue trois espèces de caridés ; les *bassues* , les *cranges* , et celles de la petite espèce. Olivier pense , avec raison , que les caractères assignés par ce naturaliste à la seconde espèce ou aux *cranges* , ne peuvent convenir qu'aux crustacés du genre *squilla* de Fabricius. La détermination des deux autres est incertaine ; mais je soupçonne que la première espèce est le *palémon sillonné* d'Olivier , ou notre *pénée caramôte* , que M. Risso a placé mal à propos avec les *alphées* ; et que la troisième se rapporte à ces espèces de palémons appelés vulgairement *salicoques*.

Les palémons sont des crustacés marins , qui dans la belle saison fréquentent les embouchures des fleuves et les parages voisins ; on en trouve aussi dans les marais salés et saumâtres. On les pêche soit au moyen d'un filet en forme de sac , attaché carrément au bout d'une perche , semblable à une trouble , mais plus large et avec un manche plus court ; soit avec de grands filets à mailles serrées , qu'on jette au loin dans la mer , et qui en ramènent des quantités innombrables sur le rivage. Ces animaux s'approchant beaucoup du rivage , il suffit , si on emploie le premier moyen , d'entrer dans l'eau jusqu'à la ceinture , d'y plonger son filet , et de le conduire devant soi , en regagnant la terre.

Olivier dit qu'on sale , dans le Levant , les grandes espèces ; qu'on les conserve dans de grandes corbeilles construites principalement de feuilles de palmier , et qu'on les envoie en cet état à Constantinople , à Smyrne et dans toutes les villes de la Turquie , où les Grecs et les Arméniens en font une grande consommation pendant leur carême et leurs autres jours d'abstinence ; mais ces espèces sont , du moins pour la plupart , du genre *pénée*.

La chair des palémons est tendre , douce , agréable et regardée comme un aliment nourrissant et de digestion facile ; on en recommande l'usage aux personnes attaquées de marasme ou menacées de phthisie. On en prend beaucoup aux embouchures de la Seine , de la Loire et de la Garonne. Leur

assaisonnement consiste , dit M. Bosc , à les mettre sur le feu , avec du sel et du vinaigre. On mange tout , à raison du peu d'épaisseur de leur test. La chair de ces animaux se corrompt très-rapidement après leur mort , qui a lieu presque à leur sortie de l'eau , et l'odeur qu'elles répandent alors , est , ainsi que celle des autres crustacés qui sont dans le même état , des plus insupportables. Il faut ainsi , pour les conserver quelques jours , les faire cuire de suite. Les femelles , lorsqu'elles sont chargées d'œufs , ce qui a lieu au printemps , sont plus estimées et plus délicates. On emploie aussi ces crustacés pour la pêche à la ligne , et c'est même l'unique usage que l'on en fait dans quelques endroits , comme aux États-Unis , selon M. Bosc.

Divers poissons en sont très-friands , et en mangent une quantité prodigieuse ; aussi se rendent-ils en grand nombre sur les côtes et aux embouchures des rivières , peu de temps après l'arrivée des palémons , et disparaissent-ils ensuite avec eux , au retour du mauvais temps.

La nature compense la destruction de ces crustacés par une fécondité prodigieuse ; les femelles pondent des milliers d'œufs , et l'espèce est conservée. Ces petits animaux nagent d'ailleurs avec tant de célérité , que plusieurs d'eux échappent à la poursuite de leurs ennemis. D'ordinaire , ils se portent en avant , et nagent au moyen des fausses pattes en nageoire qu'ils ont sous la queue ; mais dans le danger ils accélèrent leurs mouvemens , varient leur direction , en allant de côté et à reculons , au moyen surtout des feuillets de l'extrémité de leur queue , qui , formant l'éventail , paroissent être destinés plus particulièrement à frapper l'eau en avant , et à porter le corps en arrière. Les deux écailles dont leurs antennes extérieures sont accompagnées , leur sont encore utiles dans cette circonstance. L'espèce de rostre ou de bec avancé et dentelé que présente leur front , est probablement pour eux une arme défensive ; mais nous ne croyons pas , avec Rondelet , qu'elle puisse arrêter des poissons un peu gros , et encore moins les tuer.

M. Risso a néanmoins observé que ceux de ces derniers animaux qui se nourrissent de ces crustacés , sont forcés de les faire descendre à reculons dans leur estomac , et qu'ils y sont toujours dans cette situation.

La plupart des espèces de palémons que M. Bosc a trouvées sur les côtes d'Espagne , dans les mers de l'Amérique et sur les varecs de l'Atlantique , lui ont paru nouvelles. De ce nombre est celle qu'il a nommée PÉLAGIQUE , *pelagicus* , et dont on trouve ici , pl. G , 15 , 7 , la figure. Il la distingue aux caractères suivans : corselet uni ; rostre court , unidenté des

deux côtés; le premier article de la queue très-grand, et les deux derniers très-étroits et transparens. On le trouve dans la haute mer, sur les fucus flottans. Je n'ai point vu cette espèce.

Les mers des Indes, les côtes de l'Amérique méridionale et des Antilles, aux points surtout où débouchent les rivières, servent d'habitation à deux espèces de palémons remarquables par leur grandeur et celle de la seconde paire de leurs serres. Linnæus et ensuite Fabricius les avoient réunies sous le nom de *carcinus*.

Le PALÉMON CANCRE, *Palæmon carcinus*, Fab., Oliv.; Herbst., *Canc.*, tab. 28, fig. 1, a le corps long de sept à huit pouces, et coloré en grande partie de bleu. Le bec s'avance beaucoup au-delà des écailles des antennes latérales, se relève à son extrémité, et offre des dents nombreuses; savoir onze au bord supérieur, et neuf à l'opposé. Les secondes serres sont un peu plus longues que le corps, égales, hérissées d'aspérités, avec le carpe, la pince et les doigts allongés; la pince est un peu plus grosse que les autres articles; les doigts sont crochus au bout, et fortement dentés à leur base. Il habite l'Océan Indien.

Le PALÉMON JAMAÏQUOIS. *Palæmon jamaicensis*, Oliv.; *Palæmon carcinus*, Léach.; *Zool. Miscell.*, tab. 92; Herbst., *ibid.*, tab. 27, fig. 2, a les secondes serres proportionnellement plus courtes, avec de fines dentelures, et inégales au côté interne des doigts; la droite est plus grande que la gauche; le bec est presque droit, un peu plus court que les écailles latérales, à trois dents en dessous, et un très-grand nombre de petites dentelures en dessus. Il habite les côtes de l'Amérique méridionale et des Antilles.

Nos côtes et nos marchés fournissent trois espèces du même genre, et que l'on désigne sous le nom collectif de *salicoques*. M. Léach les a bien distinguées, et a déterminé d'une manière positive celle que Linnæus avoit appelée *squilla*.

Les serres de ces trois palémons sont petites et unies; celles de la seconde paire sont seulement un peu plus longues et un peu plus grosses; le carpe est allongé et aminci vers sa base; les pinces sont presque cylindriques, avec les doigts égaux, grêles, allongés, connivens, et offrant le long de leur bord interne, de distance en distance, des dentelures très-fines, égales, semblables à de petites épines.

La plus grande espèce est le PALÉMON PORTE-SCIE, *Palæmon serratus*, Léach., *Malac. britann.*, tab. 43, fig. 1-10; Herbst., *ibid.*, tab. 27, fig. 1; *Palæmon xiphias*? Risso. Les plus grands individus sont longs d'environ trois pouces, avec

quelques parties du corps, le bord postérieur des anneaux de la queue, et ses feuillets particulièrement, d'un rouge assez vif. Le bec s'avance presque de la moitié de sa longueur, au-delà du pédoncule des antennes intermédiaires, et remonte vers son extrémité, pour se terminer en une pointe assez longue et inégalement bidentée à son sommet; le bord inférieur a communément cinq dents; la carène supérieure en présente sept à huit, mais qui sont plus étroites que les précédentes et en forme d'épines; elles n'occupent pas toute la longueur de ce bord, de manière que son extrémité en est dépourvue. Cette espèce nourrit le crustacé parasite qui forme le genre **BOPYRE**.

Le **PALÉMON SQUILLE**, *Palæmon squilla*, Léach., *ibid.*, tab. ead., fig. 11; 13; *Cancer squilla*, Linn., a le même nombre de dents à la tranche supérieure du bec, et il se termine aussi de la même manière; mais il est plus court, plus large, presque droit, et n'a que trois dents au bord inférieur. Dans le précédent, les doigts sont de la longueur de la main; mais ceux de cette espèce m'ont paru un peu plus courts.

Le **PALÉMON VARIABLE**, *Palæmon varians*, Léach., *ibid.*, tab. ead., fig. 14-16, ressemble au précédent par la grandeur et la direction du bec; mais son bord supérieur n'a que quatre à six dents; son extrémité est entière ou peu bifide; le bord inférieur n'a que deux dents, et dont les pointes sont peu distantes du sommet du rostre, la première de ces dents étant fort allongée.

Les secondes serres sont proportionnellement plus menues que celles du *palémon porte-scie*, et la longueur du carpe surpasse notablement celle de la pince; il est plus court dans l'espèce précédente, et presque de sa longueur dans le *palémon squille*.

Les palémons *trisetaceus* et *microramphos* de M. Risso, paroissent avoir beaucoup de rapports avec nos deux dernières espèces. Celle qu'il nomme *pristis* appartient au genre **PANDALE** de M. Léach; et je soupçonne que celles qu'il appelle *margaritaceus*, *lævirhyncus*, se rapportent au genre **HIPPOLYTE** du même naturaliste.

Le **PALÉMON LOCUSTE** ou le *cancer pennaceus* de Linnæus; mentionné dans la première édition de cet ouvrage, m'est inconnu. Voyez, pour quelques autres crustacés placés par Olivier avec les palémons; les genres indiqués à l'article **SALICOQUES**. (L.)

PALEMONS FOSSILES. Voy. **CRUSTACÉS FOSSILES.**
(DESM.)

PALENG. En Perse, c'est le tigre. *Voyez au mot CHAT.*

(DESM.)

PALEOLAIRE, *Paleolaria*. Genre de plantes établi par H. Cassini dans la famille des synanthérées, et dans le voisinage des ADÉNOSTYLES. Ses caractères sont : fleurs composées de douze fleurons hermaphrodites ; calice composé d'écaillés linéaires disposées sur une seule rangée ; aigrette de huit à dix squamules paléiformes, lancéolées, aiguës, membraneuses, munies d'une grosse côte médiane.

La PALEOLAIRE CARINÉE, seule espèce de ce genre, est cultivée au jardin du Muséum de Paris ; mais on ignore d'où ses graines ont été envoyées. (B.)

PALERA-CHUMBA. Nom de l'OPUNTIA, en Espagne. (LN.)

PALES. Insecte de l'ordre des lépidoptères, du genre ARGYNNE. *V. ce mot.* (L.)

PALETTE. Nom donné à la SPATULE, d'après la forme que présente l'extrémité de son bec. (V.)

PALETTE A DARD. Espèce d'AGARIC fort dangereux, qui croît dans les bois des environs de Paris, et que Paulet a figuré le premier pl. 163 de son *Traité des champignons*. Il s'élève de cinq à six pouces. Son chapeau est blanc, parsemé de pointes triangulaires plus colorées ; ses lames sont recouvertes de poussière blanche, et d'un voile qui disparaît en laissant un collet au pédicule, qui est bulbeux. (B.)

PALETTE DE LEPREUX. C'est une coquille bivalve du genre SPONDYLE, *Spondylus gæderopus*. (DESM.)

PALETTE A POINTES DE TROIS QUARTS. Espèce d'ORONGE. (B.)

PALETUVIER DES INDES, *Bruguiera gymnorrhiza*. Lam. ; *Rhizophora gymnorrhiza*, Linn. (*dodécandrie monogynie*). Arbre de la famille des caprifoliacées de Jussieu, qui se rapproche beaucoup du MANGLIER, et qui croît naturellement aux Indes orientales, dans les lieux marécageux où il est souvent baigné par les flots de la mer. Il s'élève de dix à douze pieds. Sa tige est revêtue d'une écorce épaisse, brune et crevassée ; elle est ordinairement tortueuse et inégale ; elle se divise en rameaux très-nombreux qui s'étendent en tous sens. Du tronc et des branches inférieures, partent une multitude de jets cylindriques et flexibles qui descendent jusqu'à terre, s'y plongent, y prennent racine, et produisent quelquefois de nouveaux arbres. Ces jets, par leurs bifurcations et leurs entrelagemens, forment des espèces de lacs impénétrables à peu près semblables à ceux du FIGUIER DU BENGALE.

Les feuilles du palétuvier sont très-entières, fermes, lisses,

vertes, d'une forme ovale, et terminées en pointe; elles ont cinq à six pouces de longueur, et sont supportées par de courts pétiotes opposés l'un à l'autre. Leur surface inférieure est pâle, et marquée d'une côte moyenne assez relevée, d'où naissent des nervures latérales et obliques, peu sensibles; elle n'est point ponctuée comme dans le *rhizophore*. Avant leur développement, ces feuilles sont roulées sur elles-mêmes dans des bourgeons cylindriques, très-allongés, pointus, ayant quelque ressemblance avec ceux du figuier.

Les fleurs naissent sur les côtés des branches aux aisselles des feuilles; elles ont dix à douze lignes de diamètre; elles sont d'un jaune verdâtre, solitaires, pendantes, soutenues par des pédoncules épais, longs d'un pouce au plus, et accompagnées de deux bractées. Chaque fleur présente un calice monophylle, persistant, partagé en dix ou douze segments linéaires; dix à douze pétales oblongs, pliés en deux, bifides au sommet, velus à la base, et plus courts que les divisions du calice; vingt à vingt-deux étamines, dont les filets très-courts insérés deux à deux au bas de chaque pétale, et renfermés dans sa concavité, soutiennent des anthères oblongues et droites; un ovaire inférieur, arrondi, surmonté d'un style triangulaire que couronnent trois stigmates.

Le fruit est une capsule ovale, uniloculaire et monosperme. Il présente un phénomène bien singulier: dès que la semence contenue dans la capsule est parvenue à sa parfaite maturité, la germination se manifeste aussitôt, et commence dans le fruit et sur l'arbre même. La radicule qui se développe la première, rompt le sommet de cette capsule, et se prolonge au-dehors sous la forme d'une massue comme ligneuse, à peu près cylindrique, sillonnée, un peu anguleuse, presque obtuse, très-glabre, luisante, et qui acquiert depuis quatre à cinq pouces jusqu'à un pied et plus de longueur. Dans cet état, la semence est pendante. Cette massue, par son poids et ses oscillations continuelles, parvient à la détacher de la capsule, et tombe sur la terre où elle reste fichée par son sommet dans une position verticale. Lorsqu'elle a poussé quelques fibres, on voit bientôt un développement inverse du premier. Les deux cotylédons déchirent leur enveloppe; la plumule ou plantule s'élève et croît, nourrie dans les premiers temps par les sucres que lui transmet la massue qui se trouve alors convertie en une véritable racine. L'humidité perpétuelle qui règne dans les endroits où croissent les *palétuiers*, est très-propre à favoriser cette singulière germination. En effet, les semences de ces arbres pénètrent aisément une terre qui est toujours plus ou moins molle.

Le bois du *palétuier des Indes* est pesant, dur et rougeâtre.

Lorsqu'il vient d'être coupé, il exhale une odeur sulfureuse très-marquée, qui paroît plus sensible encore dans l'écorce. Ce bois vert jeté au feu, brûle avec activité et répand une lumière très-vive. Les Chinois en emploient l'écorce à la teinture en noir. Les fruits contiennent une espèce de moelle que les Indiens mangent après l'avoir fait cuire dans du vin de palmier ou dans du jus de poisson.

Savigny (*Now. Encycl., Dict. de Botan.*) a fait un genre du *palétuvier des Indes*, pour placer une espèce du genre RHIZOPHORE. V. ce dernier mot.

Les voyageurs ont donné le nom de *palétuvier* à plusieurs arbres qui croissent en Amérique, et dont les genres ne sont pas déterminés.

Préfontaine, dans la *Maison rustique de Cayenne*, dit qu'il y a à la Guyane trois sortes de palétuviers; le blanc, le rouge et le violet. « Il part de leurs branches une grande quantité de filamens qui tombent à terre et s'y enracinent. Les Caraïbes en font des liens. Le bois de ces palétuviers n'est bon qu'à brûler. L'écorce du violet est employée à teindre en cette couleur ou en noir. Quand on veut conserver les filets, les lignes et les autres instrumens de pêche, on les fait bouillir avec cette écorce à laquelle on joint un peu de gomme d'acajou pour rendre la teinture plus durable ». (D.)

PALETUVIER GRIS. V. au mot AVICENNE LUISANT. (LN.)

PALETUVIER DE MONTAGNES. C'est le CLUSIER VEINEUX, et le VOLOMITE. (B.)

PALETUVIER SAUVAGE. C'est, à Cayenne, le nom d'une espèce d'ACACIE, *Mimosa burgoni*, Aubl. (LN.)

PALGO. Nom donné, par les Tartares Ostiaks, à une espèce de RONCE, *Rubus chamæmoris*. (LN.)

PALIAVANE, *Paliavana*. Genre établi par Vandelli, mais qui rentre dans celui appelé GLOXINIE. (B.)

PALICOUR. V. PALIKOUR. (S.)

PALICOURE, *Palicourea*. Genre de plantes établi par Aublet, dans sa *Flore de la Guyane*. Il a été nommé STEPHANON par Schreber, SMIRE par Jussieu, et réuni aux PSYCHOTRES par Willdenow. (B.)

PALIKOUR. Nom que les naturels de la Guyane donnent aux oiseaux du genre des FOURMILIERS. (S.)

PALINGENESIE. Ce mot, qui signifie *reproduction* ou *régénération*, a été employé par des amateurs du merveilleux, qui prétendoient qu'on pouvoit, par des moyens chimiques, faire reparoître dans leur premier état des corps organisés qui avoient été décomposés par le feu ou autrement; mais une opinion aussi contraire aux principes d'une saine physique, n'est admise aujourd'hui par aucun homme éclairé.

Je sais qu'un écrivain célèbre, le sage Bonnet, regarde, au moins comme probable, que la mort des *animaux* n'entraîne point la destruction de leur *individu*. « Quelle difficulté y auroit-il, dit ce philosophe, à concevoir que le véritable « siège de l'âme des bêtes est à peu près de même nature que celui que la suite de mes méditations m'a porté à attribuer « à notre âme ? Si l'on veut bien, ajoute-t-il, admettre cette « supposition unique, l'on aura le fondement physique d'un « état futur réservé aux animaux. Le petit corps organique et « indestructible, vrai siège de l'âme, et logé, dès le commencement, dans le corps grossier et destructible, conservera « l'animal et la personnalité de l'animal. » (*Palingén. philos.*, part. I.)

On voit qu'il n'est ici question que d'une *palingénésie* purement *métaphysique*, qui n'a nul rapport avec celle qui feroit reparoître dans son premier état la partie matérielle des corps organisés, après qu'ils auroient été décomposés : système que Bonnet étoit, certes, bien loin d'admettre.

Quelques naturalistes modernes semblent avoir voulu transporter dans le règne minéral cette dernière espèce de *palingénésie* : ils ont supposé que les *laves*, qui ont de la ressemblance avec le *granite*, le *trapp* et le *porphyre*, ont été formées par ces roches elles-mêmes, qui, après avoir éprouvé dans le sein de la terre une fusion complète (puisqu'elles ont coulé comme un métal fondu), ont repris ensuite une texture parfaitement semblable à celle qu'elles avoient eue d'abord. Mais par une contradiction tout-à-fait évidente, ils ont en même temps soutenu que les cristaux de *pyroxène*, de *hornblende*, de *feldspath*, de *mica*, etc., n'avoient pas reçu la plus légère atteinte de l'action du feu qui avait mis en fusion la masse totale, et que ceux qu'on y voit aujourd'hui, sont les mêmes qui existoient dans les roches primitives. J'ai fait voir ailleurs l'in vraisemblance de ces suppositions. Voyez LAVE, LEUCITE, etc.

La prétendue *palingénésie minérale*, qui rendroit aux laves la texture des roches dont on les suppose formées, est d'autant moins admissible, que Dolomieu ainsi que tous les lithologistes les plus éclairés, reconnoissent que la plupart des roches primitives sont composées des mêmes parties élémentaires, quelquefois même dans des proportions très-peu différentes. Le *trapp*, par exemple, n'est, suivant Dolomieu, qu'un *granite* à très-petits grains ; ainsi des roches de *trapp* formeroient tout aussi bien des laves granitiques que des laves trapéennes. D'ailleurs, n'est-il pas évident qu'aussitôt que les parties constituantes d'une roche auroient été désunies par l'action du feu, elles formeroient des combinaisons nou-

velles , suivant les différentes proportions dans lesquelles elles se trouveroient fortuitement réunies par les ballotemens multipliés qu'elles éprouveroient après leur fusion ; et ne verroit-on pas surtout les parties similaires se réunir en masses plus ou moins considérables , au lieu de demeurer disséminées d'une manière aussi égale qu'elles le sont dans les laves granitiques ?

Ainsi donc la ressemblance parfaite qu'on observe entre les laves et les roches primitives , bien loin de prouver que les unes proviennent de la fusion des autres , démontre au contraire que les unes et les autres ont été formées de la même manière , c'est-à-dire par la combinaison chimique de divers fluides aëriiformes. Voyez GÉOLOGIE, LAVES et VOLCANS. (PAT.)

En conservant cet article de Patrin , nous sommes loin de partager ses opinions , bien que nous pensions avec lui que les laves ne sont point une reproduction d'une roche analogue à celles que nous connaissons ; c'est ce qui est prouvé maintenant et ce qui fut ignoré jusqu'à Dolomieu , et même long-temps après la mort de Patrin. L'on sait que les laves sont composées de très-petits élémens de feldspath , de pyroxène et de fer titané , accidentellement réunis à d'autres substances , comme le péridot , l'amphigène ou leucite , etc. Les expériences entreprises par M. de Drée ont démontré que les roches peuvent être amenées , par une application particulière de la chaleur , à un état de mollesse qui établit une fluidité pâteuse , laquelle leur permet de changer de couleur sans passer à l'état de verre , ni sans perdre la structure lithoïde , bien que les autres caractères puissent être altérés. Dans cette opération , l'on voit qu'il n'y a pas de *palingénésie* réelle , et encore moins , une raison de croire à la formation des roches et des laves , par la combinaison chimique des fluides aëriiformes , basé d'un système qui séduisit toujours Patrin , et qui n'est étayé par aucun fait. (LN.)

PALINURE , *Palinurus* , Fab. Genre de CRUSTACÉS. V. LANGOUSTE. (É.)

PALINURES FOSSILES. V. l'article CRUSTACÉS FOSSILES. (DESM.)

PALIPOU. C'est une espèce d'AVOIRA de Cayenne , dont on mange les fruits , quoiqu'ils ne soient pas fort attrayans. (B.)

PALIURE , *Paliurus*. Arbrisseau qui fait partie du genre des NERPRUNS dans les ouvrages de Linnæus , mais qui a des caractères très-suffisans pour former un genre particulier. Il s'élève à dix ou douze pieds ; sa tige est tortueuse et très-rameuse ; ses rameaux sont fléchis en zigzag , et munis à chaque nœud de deux aiguillons lisses , très-piquans , inégaux , dont

l'un est droit et l'autre courbé ; ses feuilles sont alternes , pétiolées , ovales , légèrement dentées , glabres , nervées et un peu obliques ; ses fleurs sont petites et forment de petites grappes axillaires.

Ce genre offre pour caractères : un calice plane , quinquéfide et persistant ; cinq pétales très-ouverts , petits , concaves , onguiculés , insérés entre les divisions du calice ; cinq étamines ; un disque charnu , orbiculaire , couvrant le milieu de la fleur et environnant le pistil ; un ovaire supérieur enfoncé dans le disque , et chargé de trois styles courts à stigmates obtus ; un drupe sec , subéreux , hémisphérique , aplati , comme pelté , et très-remarquable par un large rebord membraneux et strié , contenant un noyau à deux ou trois loges et à deux ou trois semences.

Le *paliure* croît dans les parties méridionales de l'Europe , et fleurit au milieu de l'été. Ses semences passent pour diurétiques ; sa racine , sa tige et ses feuilles , pour astringentes. Il est très-propre à faire des haies , en ce que les bestiaux ne le broutent point. Il ne demande pour cela qu'à être semé et ensuite couché parallèlement. Il est surprenant qu'on ne l'y emploie pas plus fréquemment dans nos provinces du Midi.

L'AUBLETIE de Loureiro a été réuni à ce genre par Jus-sieu. (B.)

PALIUROS , *Paliurus*. C'étoit , selon Dioscoride , un arbre très-connu , épineux et dur. Il produisoit une graine grosse , couleur de suie ; la décoction de cette graine étoit bonne contre la toux et la pierre , et guérissoit les morsures de serpens ; les feuilles et les racines étoient astringentes , etc. Théophraste et Athénée mentionnent aussi le *paliurus* ; mais il paroît que ce sont deux autres plantes. Il est néanmoins probable qu'ils ont voulu parler d'une espèce de jujubier , par exemple , du *zizyphus spina-christi* , Linn. C'est l'avis de Prosper Alpin , quant au *paliurus* d'Athénée. Dodonée , Lobel , etc. , croient que le *paliurus* de Théophraste est notre ARGALOU , ou PALIURE dont on fait maintenant , avec Tournefort , un genre *paliurus* distinct du *rhamnus* et du *zizyphus* Linn. Ruellius croit que l'AZEROLIER est le *paliurus* de Théophraste. L'on a encore cité le HOUX (*ilex aquifolium*) , le LICJET d'AFRIQUE et quelques autres nerpruns ; aussi trouve-t-on que ces plantes ont été anciennement décrites sous le nom de *paliurus*. V. PALIURE , AUBLETIE et RHAMNUS. (LN.)

PALKA. Nom brame de la MUSCADE. (LN.)

PALLA. Nom persan du BANANIER à fruit long (*musa paradisiaca*, L.) Il dérive de Palan ou de Bala , noms que , sur la côte Malabaré , on donne à la même plante. (LN.)

PALLA. C'est sous ce nom indien que Garzias décrit la **MUSCADE.** (LN.)

PALLADIA. Genre établi par Moench, pour placer le *Lysimachia atropurpurea* L., qui diffère des autres espèces par sa corolle campanulée, obtuse, à limbe quinquéfide, et par ses étamines libres, plus courtes que la corolle. (LN.)

PALLADIE, *Palladia*. Genre de plantes, établi par Gærtner sous le nom de **BLAKEWELIE.** Il a pour caractères : un calice monophylle, coloré, à tube court, à limbe divisé en quatre parties; une corolle monopétale, infundibuliforme, plissée et divisée en huit lanières; huit étamines, dont les filamens sont en partie adnés au tube; deux ovaires supérieurs, oblongs, appliqués contre un style simple, comprimé, denté sur ses bords, et terminé par deux stigmates divergens; deux capsules oblongues, un peu en massue, minces, coriaces, légèrement anguleuses d'un côté, profondément sillonnées de l'autre, uniloculaires, s'ouvrant longitudinalement en deux valves, qui se contournent sur elles-mêmes. Ces capsules contiennent un grand nombre de petites semences attachées à un réceptacle spongieux, adné à la suture interne.

Ce genre a été découvert dans la mer du Sud. Il fait le passage entre la famille des **GENTIANÉES** et celle des **APOCINÉES.** (B.)

PALLADION. L'un des noms que les anciens donnoient à la plante nommée **LÉONTOPODIUM** par Dioscoride. (LN.)

PALLADIUM. Métal qui se rencontre en très-petits grains d'un gris d'acier et à structure fibreuse, dans le sable aurifère et platinifère de Matto-Grosso, au Brésil.

La découverte et la connoissance des caractères du *palladium* sont dues au docteur Wollaston (1803-4).

Le *palladium natif* est infusible au feu ordinaire. Pour le réduire, on doit l'exposer à un haut feu de forge; cependant, lorsqu'on le mêle avec du soufre, il se fond aisément, et en continuant à le chauffer, le soufre se dégage et il reste un globule de *palladium* malléable.

Ce métal natif est toujours allié avec un peu de platine et d'iridium dont on le débarrasse par des procédés chimiques particuliers. Sa pesanteur spécifique est de 11,3 et 11,8, selon Wollaston, ou de 12,148, suivant M. Lowry.

Le *palladium* n'a aucune action sur le gaz oxygène ni sur l'air; néanmoins, il paroît qu'à l'aide d'une légère chaleur, il se ternit et prend une couleur bleue, phénomène qui, d'après M. Thénard, semble indiquer un commencement d'oxydation.

On lamine aisément le *palladium*, et le docteur Wollaston est même parvenu à en obtenir des feuilles très-minces, de plusieurs pouces carrés.

Les alliages dans lesquels ce métal entre, sont très-peu nombreux. Celui de partie égale de bismuth et de *palladium* est cassant; celui de ce métal, même en petite quantité, et d'or, est d'un jaune pâle. Avant les travaux de M. Wollaston, on avoit pris le *palladium* pour un alliage de platine et de mercure; mais l'on sait que le platine ne s'allie point au mercure.

Le *palladium* est dissoluble dans l'acide nitrique, et sa dissolution est d'un rouge foncé; il en est précipité par le sulfate de fer; le muriate d'étain y forme un précipité noir, et le prussiate de potasse, un précipité olive. En faisant évaporer cette dissolution à l'aide de la chaleur rouge et à siccité, on décompose ce nitrate, et même l'oxyde de *palladium* qui en fait la base. C'est un des moyens employés pour obtenir l'oxyde de ce métal; les autres consistent à décomposer les sels de *palladium*, par la potasse ou par la soude; avec ce dernier alkali il forme un sel triple, soluble dans l'alcool.

Ce métal est sans usage; il a été reconnu par M. Cloud des Etats-Unis, dans deux lingots d'or apportés du Brésil.
V. PLATINE. (LN.)

PALLAR et PALLARI. Noms qu'on donne, au Chili, à une espèce de HARICOT (*phaseolus pallar*, Molin.). (LN.)

PALLAS. Voy. PLANÈTES. (LIB.)

PALLASIA. Nom qui rappelle celui de Pallas, célèbre naturaliste russe. Il a été donné par Houttuyn au *dictamnus capensis* de Linnæus fils, dont il fit un genre qui se trouve le même que le *calodendron* de Thunberg, Vahl, etc. Le nom de *pallasia* a été aussi donné au genre *crypsis* par Scopoli, et a été encore appliqué au genre *pterococcus* établi par Pallas, mais qui a été réuni au *calligonum* par Lamarck. Enfin, Aiton, Willdenow, nomment *pallasia* le genre *encelia* d'Audanson, adopté sous ce nom par Jussieu, Cavanilles, etc.

PALLE. V. PALE. (S.)

PALLERFOLD. Nom hongrois du TRIPOLI. (LN.)

PALLIOBRANCHES. Ordre établi par Blainville dans la classe des MOLLUSQUES ACÉPHALES. (B.)

PALLOUN. C'est le SQUALE MILANDRE à Nice. (DESM.)

PALMA. Nom donné par les Latins au dattier et au *chamærops humilis*; les deux seuls palmiers qui croissent en Europe. Les botanistes l'ont appliqué jusqu'à Linnæus, non-seulement à tous les palmiers qu'ils connurent, mais aussi à des plantes qui en ont l'aspect, telles sont les BANANIERS et quelques plantes de la même famille, les ZAMIA, les CYCUS, le DRAGONIER (*dracœna draco*), etc. (LN.)

PALMA DE BANNON. C'est le nom de l'ALATERNE, en Espagne. (LN.)

PALMA-BARRIGONA. C'est, à l'île de Cuba, le nom d'une espèce de COCOTIER (*cocos crispa*, Kunth). (LN.)

PALMA-CHRISTI. C'est le RICIN COMMUN, en France. (LN.)

PALMA-CHRISTI. Nom sous lequel les anciens botanistes ont décrit un grand nombre de plantes du genre OREHIS de Willdenow, à cause de leurs racines bulbeuses et dont les bulbes aplaties ont la forme de la main. Ces espèces sont principalement l'*orchis latifolia*, et ses nombreuses variétés, les *orchis conopsea*, *maculata* et *nigra*, Willd. (LN.)

PALMA DE CORIJA. Nom vulgaire du CORYPHE DES TOITS (*corypha tectorum*). Ce palmier fut observé par MM. Humboldt et Bonpland, dans la vaste plaine de Caracasano de Cumana. Il y est aussi appelé PALMA REDONDA et PALMA SOMBRERO. (LN.)

PALMA DE CUESCO. Nom vulgaire du COCOTIER du Brésil. (B.)

PALMA FILIX. Nom sous lequel Ehrhelt a figuré une espèce de ZAMIA. (LN.)

PALMA MINOR. V. PALMITO. (LN.)

PALMA-REAL. PALMIER qui s'élève à cinquante pieds de hauteur et qui se fait remarquer par sa beauté, il croît abondamment dans l'île de Cuba. C'est l'*oreodoxa frigida* Kunth. (LN.)

PALMA-SANCTA. Nom donné autrefois aux GAYACS. (LN.)

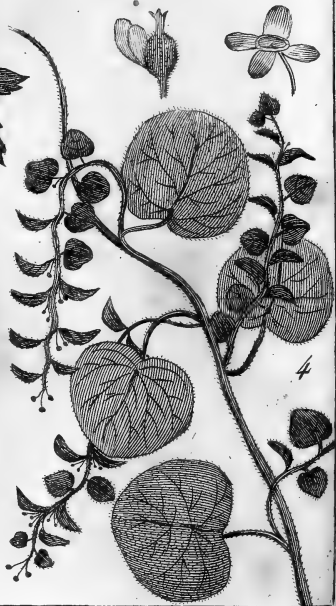
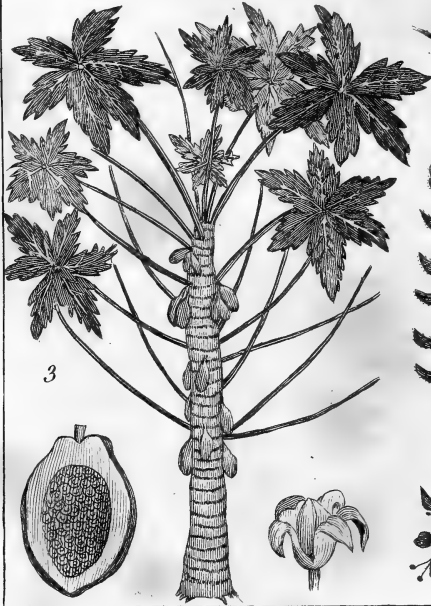
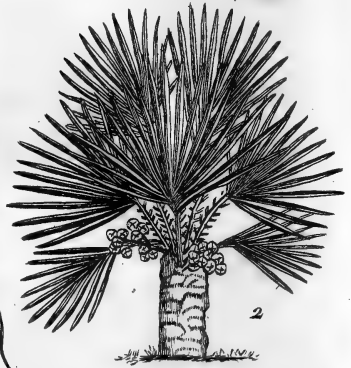
PALMAIRE, *Palmarium.* Genre de COQUILLES établi par Denys-de-Montfort, dans la famille des PATELLES. Ses caractères sont : coquille libre, univalve, aplatie, en bonnet phrygien, à sommet non spiré, placé au tiers et dans le milieu du test; ouverture allongée en bec, arrondie, et horizontale, entaillée par une fissure.

Ce genre se rapproche des ÉMARGINULES, mais s'en distingue suffisamment par son aplatissement et son bec longuement fendu.

L'espèce qui lui sert de type a deux ou trois lignes de diamètre, et se rencontre sur les côtes de la Martinique. (B.)

PALMAIRES. Storr donne ce nom à une section de mammifères compris dans la première cohorte de la première phalange, de sa méthode de classification de ces animaux. Cette section ne renferme que le genre HOMME, pourvu de mains seulement aux extrémités supérieures. V. l'art. MAMMALOGIE, tome 18, page 491. (DESM.)





Deseve del.

Blanchon Sculp.

- 1. *Pagapatte acide.*
- 2. *Palmette petite.*

- 3. *Papayer d'Amérique.*
- 4. *Pariétaire officinale.*

PALMARIA. Tabernæmontanus donne ce nom au *saxifraga cotyledon*, avant que cette plante ne soit montée en tige. (LN.)

PALMARIUM. V. PALMAIRES. (DESM.)

PALMATA. Nom donné par Rai à l'*orchis mascula*, à cause de ses bulles palmées; et par Haller, et pour la même raison, au *satyrium nigrum*, Linn., qui est l'*orchis nigra*, Willd. (LN.)

PALME DE CHRIST. Nom vulgaire ancien du *satyrium nigrum*, L. (LN.)

PALME DE CHRIST. Le RICIN porte ce nom dans nos colonies d'Amérique. (B.)

PALME MARINE. V. PALMIER MARIN. (S.)

PALMENDISTEL. L'un des noms du HOUX, en Allemagne. (LN.)

PALMERA. Nom du DATTIER, en Espagne. (LN.)

PALMEIRA-MACHA-BRAVA. Les Portugais de l'Inde donnent ce nom à un très-beau PALMIER (*borassus flabellifer*). (LN.)

PALMÉRINA. Nom espagnol de la PASSERINE (*passerina hirsuta*, L.). (LN.)

PALMETTE, *Chamærops*. Petit palmier qui ne s'élève jamais au-delà de quatre à cinq pieds dans son pays natal; ses racines sont un paquet de grosses fibres en partie hors de terre; son tronc est nu à sa base, chargé dans le reste de sa longueur de grandes écailles triangulaires, engagées dans un tissu filamenteux et roussâtre, lesquelles ne sont que les restes des pétioles des feuilles. Le sommet de ce tronc est couronné par un faisceau de trente à quarante feuilles en éventail, dont les extérieures sont horizontales ou réfléchies, et les autres d'autant moins ouvertes, qu'elles sont plus près du bourgeon qui occupe le centre. Ces feuilles sont palmées, plissées, et divisées à leur sommet en douze ou quinze folioles étroites, carinées, pointues, nervées longitudinalement, disposées comme les rayons d'un éventail à l'extrémité d'un pétiole épais, lisse, à bords tranchans et hérissés d'épines obliques et écartées.

De l'aisselle de ces pétioles, dont la base est fortifiée par un réseau de filamens bruns, sortent des spathes longues de sept à huit pouces, très-comprimées, d'une seule pièce, chargées de poils sur les bords; elles s'ouvrent par une de leurs carènes, et laissent sortir un régime épais, aplati, qui se divise en un grand nombre de rameaux médiocrement ouverts, la plupart simples, couverts dans toute leur étén-

due de petites fleurs jaunâtres, sessiles. Chaque panicule ne porte jamais qu'une sorte de fleurs qui sont toutes mâles sur certains pieds, et toutes hermaphrodites sur d'autres.

Chacune de ces fleurs a un calice à trois divisions ; une corolle de trois pétales coriaces et infléchis au sommet ; six à neuf étamines réunies en un godet dans les hermaphrodites ; trois ovaires surmontés chacun d'un style persistant à stigmate pointu.

Le fruit consiste en trois petits drupes globuleux, mono-spermes, obscurément trigones et noirâtres.

Ce palmier qui est figuré pl. M. 11, et qui diffère peu du CORYPHE, qu'on appeloit aussi PALMISTE, comme tant d'autres, croît naturellement en Espagne, en Barbarie, en Sicile, et généralement dans tout le pourtour de la Méditerranée. Roland de la Platière, Poiret, Desfontaines et Cavanilles, ont, dans ces derniers temps, successivement observé ses usages. Il en résulte que l'on mange la pulpe de ses fruits, qui est douce et mielleuse, la fécule qui se trouve dans le bas de sa tige, fécule analogue à celle du SAGOUTIER et ses jeunes pousses, quoique très-acerbes ; que l'on fait avec ses feuilles, des cordes, des paniers, etc. ; qu'enfin, on en tire en petit les mêmes avantages que du DATTIER. *V.* ce mot et les mots PALMIERS et SABAL.

La *palmette* croît dans les plus mauvais terrains, et se multiplie très-facilement. On ne le cultive pas, aussi n'est-il pas aussi abondant qu'il seroit bon qu'il le fût, et qu'il le seroit si on ne le détruisoit pas pour avoir la fécule dont il a été parlé. Il se conserve l'hiver dans l'orangerie sous le climat de Paris, et y donne des fleurs et des fruits. (B.)

PALMIER. *V.* PALMIERS. (B.)

PALMIER AOUARA. C'est l'AVOIRA. (B.)

PALMIER-CANNE, *Cocos guineensis*, Linn. *V.* COCOTIER A CANNE, vol. 7, p. 299. (LN.)

PALMIER A COCO. *V.* COCOTIER. (LN.)

PALMIER-FOUGÈRES ou PALMI-FOUGÈRES.

Ces noms sont donnés aux espèces des genres CYCAS et ZAMIA. (LN.)

PALMIER-MARIN. On a donné ce nom à une espèce d'ENCRINE qui, par la disposition de ses branches, a quelques rapports avec un PALMIER. (B.)

PALMIER DE SAINT-PIERRE. Les Italiens donnent ce nom à la PALMETTE (*chamærops humilis*). (LN.)

PALMIER DE LA THÉBAÏDE. *V.* DOUM. (LN.)

PALMIER DATTIER. *V.* au mot DATTIER. (B.)

PALMIER ÉVENTAIL. *V.* au mot RONDIER LATANIER.

(B.)

PALMIER DU JAPON. *V.* au mot **SAGOUTIER.** (B.)

PALMIER NAIN. C'est le **CORYPHE.** (B.)

PALMIER ROYAL. Nom vulgaire de la **PALMETTE.** *Voy.* ce mot. (B.)

PALMIER A SAGOU. *V.* au mot **SAGOUTIER.** (B.)

PALMIER A SANG DE DRAGON. *V.* au mot **DRA-GONIER.** (B.)

PALMIER URCE. C'est l'**AREC CACHOU.** (B.)

PALMIER VINIFÈRE. C'est, suivant Bomare, un palmier toujours vert, qui croît en Éthiopie, et qui fournit aux habitans du pays, une liqueur fort agréable, ayant, dit-on, le goût du vin d'Anjou. Les Éthiopiens l'obtiennent en perçant le tronc de l'arbre à deux pieds au-dessus de terre. (D.)

PALMIERS. Famille de plantes dont la plupart croissent entre les tropiques, et sont d'une importance majeure pour les habitans de ces contrées, auxquels elles offrent la nourriture, l'habillement, le logement et plusieurs autres commodités et utilités, presque sans aucune autre peine que celle de l'exploitation. Cette famille tient en conséquence un des premiers rangs parmi les productions végétales, et mérite, plus que beaucoup d'autres, d'exciter l'intérêt des scrutateurs de la nature; mais c'est malheureusement une de celles qui ont été le moins observées par les voyageurs, soit à cause de la difficulté de trouver les plantes qu'elle renferme en même temps en fleurs et en fruits, soit par la hauteur des individus, qui ne permet pas d'y atteindre aisément; d'où il résulte que dans toutes les collections on conserve des fruits, sans connoître les fleurs des individus auxquels ils appartiennent, ou des fleurs dont le fruit est inconnu.

Les palmiers sont remarquables par la hauteur à laquelle ils s'élèvent, par le feuillage toujours vert dont leur cime est ornée, et par l'abondance de leurs fruits. Leur tige est simple et frutiqueuse. Elle est revêtue d'une écorce composée de plusieurs feuillettes, formés par la base des feuilles. Le sommet est couronné de feuilles vivaces, rangées circulairement et par étages, engainantes à leur base. Ces feuilles s'échappent d'un gros bourgeon qui termine la tige.

La tige des palmiers n'augmente pas, comme celle des autres arbres, par l'addition de couches annuelles. Daubenton a ainsi expliqué ce phénomène. Chaque feuille du dattier, que ce naturaliste a pris pour exemple, est, dit-il, formée par un prolongement des filets ligneux, et de la substance cellulaire, qui sont dans le tronc de l'arbre. On les voit dans la pétiole, et ils sont très-apparens dans les restes de ce pé-

tiolle qui tiennent au tronc. L'accroissement de ce tronc est donc produit par les feuilles qui en sortent chaque année. Comme les filets ligneux et la substance cellulaire, dont les nouvelles feuilles sont un prolongement, partent toujours du centre, ils forcent toujours les feuilles précédentes à se rejeter en dehors; c'est pourquoi la substance du tronc a d'autant plus de compacité, qu'elle se trouve plus près de la circonférence, et qu'à un certain point de densité, elle ne peut plus céder à l'effet des parties intérieures du tronc, et se porter au dehors; aussi, il paroîtroit que l'arbre parvenu à ce point ne grossit plus.

Desfontaines, dans un excellent mémoire sur l'organisation des *monocotylédons*, inséré dans le premier volume des *Mémoires de l'Institut*, observe que la tige des palmiers n'a pas cependant toujours exactement la même grosseur. Il paroît que ces irrégularités arrivent toutes les fois que la plante reçoit une plus grande ou une plus petite quantité de nourriture. Si, par exemple, on transplante un jeune *palmier* d'un sol aride dans un terrain fertile, les fibres de la nouvelle pousse prendront un volume plus considérable que les anciennes, et celui de la tige augmentera dans cette partie, tandis que l'inférieure conservera exactement la grosseur qu'elle avoit auparavant. Si, par un accident contraire, la force de la végétation se ralentit, les nouvelles pousses seront plus grêles que les anciennes.

L'enveloppe extérieure des palmiers, ajoute ce savant observateur, est fort différente de celle des autres arbres; elle n'est évidemment qu'une expansion des fibres de la base des pétioles, qui, se portant à droite et à gauche, forment autant de réseaux dont les mailles sont plus ou moins larges, et diversement configurées dans chaque espèce de palmier. Ces réseaux sont imbriqués, c'est-à-dire qu'ils se recouvrent comme les tuiles de nos toits. Ils n'adhèrent point ensemble, et on peut les séparer avec la plus grande facilité. Chacun est composé de trois plans de fibres très-distincts; les deux plans extérieurs suivent une direction transversale et parallèle; l'intermédiaire, que l'on peut comparer à la trame d'une étoffe; les coupe obliquement du haut en bas. Les fibres ne sont point entrelacées, mais seulement unies par des filamens capillaires qui vont s'attacher de l'une à l'autre; enfin l'enveloppe des palmiers se détruit avec le temps, de sorte qu'on ne doit pas la regarder comme une véritable écorce.

Les feuilles des palmiers sont de deux sortes: les unes ressemblent à des éventails; les autres sont composées de plusieurs folioles placées sur un pétiole commun. Leur nom-

bre reste presque toujours le même sur chaque individu, parce qu'il en renaît de nouvelles à mesure que les anciennes se dessèchent et tombent. Les folioles sont pliées en deux dans toute leur longueur, appliquées contre le pétiole qui est redressé, et leurs nervures sont longitudinales ou parallèles à la côte du milieu, comme dans les graminées et la plupart des plantes monocotylédones.

Ces feuilles sortant toujours du centre de l'arbre, doivent avoir sur la tige une autre disposition que dans les autres arbres. Cette disposition, déjà observée, et depuis long-temps, par Rumphius, est presque la même que celle des fougères avec lesquelles les palmiers ont beaucoup de rapport.

Ainsi, on peut dire que les palmiers n'ont point de véritable tige; que la partie à laquelle on donne communément ce nom, et qui s'élève souvent à plus de cent pieds, n'est qu'un prolongement du collet des racines; et par suite que les feuilles ne sont réellement que des feuilles radicales. Cette opinion qu'on ne peut s'empêcher de déduire des observations de Desfontaines, est encore confirmée par l'organisation si simple de la prétendue tige des palmiers, qui, à une seule espèce près, le DOUME, ne prend jamais de branches, se bifurque rarement, et meurt dès qu'on coupe le bouquet de feuilles qui la termine.

Les fleurs des palmiers sont en général assez petites, jaunâtres ou verdâtres, et n'ont que peu ou point d'éclat. Elles ne sont jamais pourvues de pédoncules partiels, mais on les trouve ramassées en grand nombre sur des pédoncules communs, simples et nus à leur base, plus ou moins ramifiés ou paniculés dans leur partie supérieure. C'est à l'assemblage de ces pédoncules communs qu'a été donné le nom de *régime* ou *spadix*. Ces régimes naissent dans les aisselles des feuilles. Ils sont renfermés avant la floraison dans des spathes membraneuses, coriâces, souvent très-épaisses, monophylles ou diphyllés, et susceptibles de se déchirer en deux ou plusieurs pièces. C'est ce qu'on appelle EMPONDRE à l'île de Bourbon, où on les emploie à beaucoup de petits usages domestiques, même à cuire le riz. La spathe de l'AREC A CRIN, qui croît dans cette île, est couverte de poils qui la font ressembler à la peau du blaireau. Outre cette spathe universelle, qui n'existe pas dans plusieurs genres, on en remarque quelquefois de moins considérables placées sous chacune des subdivisions du régime qu'elles enveloppent séparément.

Très-peu de palmiers portent des fleurs hermaphrodites, et la disposition des sexes varie de trois manières dans la plupart des autres; leurs fleurs sont ou dioïques ou monoïques. Dans ce dernier cas, l'un et l'autre sexe sont tantôt mêlés

sur le même régime, tantôt placés sur des régimes différens. On remarque ordinairement dans chaque sexe les rudimens du sexe qui lui manque; ce qui fait soupçonner qu'en général les palmiers ne sont monoïques ou dioïques que par avortement. L'AVOIRA et le MARIPASONT des exemples frappans de ce que nous avançons. Les régimes mâles sont ordinairement d'un seul sexe, mais les rameaux des régimes femelles sont souvent terminés par des fleurs mâles. Cette anomalie, ou plutôt cette organisation extraordinaire, se retrouve dans plusieurs espèces du genre LAICHE de Linn., dont les épis femelles se terminent par des fleurs mâles. Il est plus rare de voir des épis mâles porter en même temps et inférieurement des fleurs femelles; mais il est digne de remarque que dans l'un et l'autre cas les fleurs femelles sont généralement inférieures.

Fourcroy a donné, dans le sixième cahier des *Annales du Muséum d'Histoire naturelle de Paris*, une analyse du pollen, ou poussière fécondante du dattier, d'où il résulte qu'il contient une assez grande quantité d'acide malique tout formé, et qui peut être séparé par l'eau froide; des phosphates de chaux et de magnésie, dont la plus grande partie est enlevée par les lavages en même temps que l'acide malique qui les rend dissolubles; une matière animale qui se dissout dans l'eau à l'aide de l'acide, et qui, étant précipitée par l'infusion de noix de galle, s'annonce comme une sorte de gélatine; une substance pulvérulente que les corps précédens semblent recouvrir, qui est insoluble dans l'eau, susceptible de donner de l'ammoniaque, de se convertir en un savon ammoniacal par la putréfaction, par les alkalis fixes, et qui, en raison de ses propriétés, paroît être analogue à une matière glutineuse ou albumineuse sèche.

Ainsi ce pollen a de grands rapports de composition avec les substances animales, et encore plus avec la liqueur séminale; fait qui avoit déjà été indiqué par l'odeur des fleurs du VINETIER et du CHÂTAIGNIER, et qui peut devenir un jour d'une très-grande importance physiologique. V. ces deux mots, le mot PLANTE et le mot POLLEN.

Bory Saint-Vincent, que ses expériences sur la chaleur des étamines des arôides, déjà indiquées par M. de Lamarck, ont conduit à examiner les fleurs des BAQUOIS, qui forment une famille très-voisine des palmiers, a aussi remarqué qu'au moment de la floraison, les anthères des palmiers devoient avoir un certain degré de chaleur supérieur à celui de l'atmosphère pour cela il a placé de petites parcelles de beurre de cacao sur les côtes de l'étamine, dont l'échauffement ayant fait fondre la surface en contact, y a imprimé sa forme. On pourroit

étendre cette observation, et la répéter sur les arthères de toutes les plantes. Les BALISIERS (*canna*) semblent aussi doués de la même faculté.

Les caractères généraux de la fructification des palmiers peuvent être exprimés ainsi :

Un calice divisé en une ou trois parties persistantes; une corolle monopétale à trois divisions ou tripétale ordinairement plus grandes que le calice, et que Jussieu regarde même comme un calice intérieur; communément six étamines insérées à la base des divisions de la corolle, à filamens souvent réunis à leur base, et à pollen composé de grains ovoïdes, jaunâtres et transparens; un ovaire supérieur, simple, souvent triple, à une ou trois loges, dont deux avortent souvent; un style unique ou trois styles à stigmates simples ou trifides.

Le fruit est ordinairement un drupe sec, nommé *akene* par Richard, dont l'enveloppe extérieure, qu'on appelle *caire*, est souvent formée de fibres nombreuses très-serrées, et cache un noyau ligneux, sujet à varier dans sa forme, et surtout dans sa grosseur, qui approche quelquefois de la tête d'un homme, à une ou à trois semences. Les semences sont osseuses, à embryon très-petit, situé dans une cavité pratiquée ou sur le dos, ou sur les côtés, ou à la base ou au sommet d'un péricarpe d'abord mou, bon à manger, prenant peu à peu de la consistance, devenant même dur comme de la corne, et contenant dans le centre une liqueur très-agréable à boire.

Ces caractères sont figurés pl. 3, n.º 4 du *Tableau du règne végétal*, par Ventenat.

Les genres établis parmi les palmiers sont très-nombreux et sous quatre divisions, tirées du sexe de leurs fleurs, et qu'on peut subdiviser à raison de la forme de leurs feuilles; mais plusieurs de ces genres sont encore imparfaitement connus, et ne peuvent entrer dans cette nomenclature que sous le titre d'*Appendix*.

1. Les palmiers à fleurs hermaphrodites : ROTANG, LICUALE, GORYPHE.

2. Les palmiers à fleurs polygames : PALMETTE, RAPHIS et CÉRÉOXYLON.

3. Les palmiers à fleurs monoïques : AREC, INDEL, NIPA, SAGOUTIER, BACTRIS, ARENG, EUTERPE et DOUME (ce genre paroît appartenir aux PANDANÉES, nouvelle famille proposée par M. R. Brown); IRIARTÉE, GEONOME, OREODOXE, LONTARE, RAPHIE, SABAL.

Les palmiers à fleurs dioïques : DATTIER, AVOIRA, MARIPA, RONDIER, LODOÏCÉE et LATANIER.

Les palmiers dont les sexes sont peu ou point connus : HYOPHORBE, MAURICE, MANICAIRE, CARANDIER, MARTINESE, NUMUSARIE.

MM. Humboldt, Kunth et Bonpland ont depuis proposé de nouveaux genres; savoir, KUNTHIE, AIPHANE, ALFONSIE, JUBÉE et ATALÉE. M. Correa a donné, dans les Annales du Muséum, la description du genre MOCEA, indiqué seulement par Aublet.

Plusieurs espèces de palmiers, de ceux surtout qui croissent entre les tropiques, peuvent seules fournir tous les besoins de la vie; aussi sont-ils regardés par tous les peuples comme un des plus grands bienfaits de la Providence. On se sert de presque toutes leurs parties. Les couches les plus extérieures du tronc de certaines espèces fournissent un bois dont la pesanteur, la dureté et la durée sont comparables à celles du fer, et qui lui est en effet substitué par plusieurs hordes de sauvages de l'Inde et de l'Amérique. Ils en font des pointes de flèches, qui, étant amincies, percent sans casser, comme si elles étoient du fer le plus dur. Dans quelques autres, les spathes, ces sortes de coffres qui renferment les régimes, acquièrent une consistance et une épaisseur telles, qu'elles peuvent contenir les liquides les plus ténus; et on en fait en divers endroits, des vases qui, soutenant assez bien la chaleur du feu, deviennent, jusqu'à un certain point, susceptibles de remplacer les nôtres, et servent à peu près aux mêmes usages. Il faut ajouter que les troncs des plus gros palmiers peuvent se fendre, s'aplatir et servir de planches avec lesquelles on construit des maisons inaltérables aux influences de l'air et inattaquables par les insectes. On voyoit encore à Saint-Domingue des cases, maisons très-anciennes, construites du temps des flibustiers, avec des planches de tronc de chou palmiste (*areca oléacea*), dont le bois étoit aussi sain que le premier jour qu'il avoit été employé. Enfin les feuilles de palmiers dans l'état naturel, servent à couvrir ces maisons, et transformées en nattes; en paniers, en jalousies, etc., elles concourent à les orner intérieurement.

Rhéede, dans l'*Hortus malabaricus*, apprend que les feuilles du *corypha umbraculifera* peuvent mettre six hommes à l'abri de la pluie et du soleil. On voit une de ces feuilles (encore jeune), dans une des salles du Muséum d'Histoire naturelle.

Le péricarpe fibreux d'un grand nombre d'espèces, les feuilles et leur pétiole dans plusieurs, le tissu filamenteux qui recouvre le tronc dans presque toutes, fournissent une sorte de fil ou filasse qui sert à faire des habillemens, des filets, des cordes, à calfater les vaisseaux, etc., etc.

L'*Elaïs* fournit de l'huile; le céréoxylon de la cire, l'areng une liqueur sucrée très-abondante, etc.

Outre ces avantages principaux, on en tire encore de secondaires dignes d'attention. On fait avec leurs feuilles des éventails, des parasols et des chapeaux; on écrit sur plusieurs, comme nous écrivons sur le papier par le moyen d'un styilet de métal; on compose des fleurs artificielles avec la moelle de quelques-uns; on se procure avec les tiges des rotangs, des cannes souples et légères, et avec le fruit des cocos et autres, des tasses très-solides et même agréables, que le luxe le plus recherché ne dédaigne pas.

Mais, c'est dans les besoins de première nécessité, c'est comme objet de nourriture, que les palmiers sont principalement précieux. Presqu'aucune espèce ne possède de propriétés nuisibles, et plusieurs en ont de très-bienfaisantes. Ainsi, on trouve dans la chair douce et pulpeuse de quelques-uns, dans le périsperme des semences de plusieurs, dans le bourgeon terminal de la plupart, un aliment sain et savoureux, qu'on apprête de plusieurs manières. La liqueur qui coule du tronc ou des spathes encore vertes, dont on a retranché une portion, celle qui se trouve dans la vaste cavité du périsperme, offre une boisson abondante et salubre, dont on peut extraire, par l'évaporation, un sucre de très-bonne qualité. Ces liqueurs, connues sous les dénominations de vin de palme dans une partie de l'Afrique, de bourdon à Oware et à Benin, se convertissent, en passant par divers degrés de fermentation, en un vin plus ou moins délicat, qui fournit par la distillation un alcool très-violent, ou qui se change en un vinaigre très-actif. Il suffit d'exprimer tantôt le péricarpe, tantôt la semence, souvent l'un et l'autre, de quelques espèces, pour obtenir une huile douce, communément assez épaisse, une sorte de beurre végétal, qui ne le cède pas au nôtre pour le goût. Il suffit de fendre le tronc de quelques autres pour trouver une fécule abondante qui se conserve de longues années, qui nourrit beaucoup sous un petit volume, et qui est si facile à digérer, qu'en Europe même on la recommande, sous le nom de *sagou*, aux valétudinaires dont l'estomac est délabré.

Voyez aux genres cités plus haut, et surtout aux mots COCOTIER, SAGOUTIER, DATTIER, RONDIER, CEREOXYLON, ARENG, les propriétés particulières à chaque espèce, et le détail des avantages dont on vient de tracer l'ensemble.

Il ne croît naturellement en Europe que deux espèces de palmier, la PALMETTE, *Chamærops*, Linn., et le DATTIER, *Phoenix*, Linn. Lorsqu'on veut cultiver les autres dans les serres, il faut les tenir perpétuellement dans une couche de tan. En général, elles sont très-difficiles à faire fructifier dans nos climats, et leurs fruits n'y sont jamais de bonne qualité; c'est pourquoi elles ne se trouvent que dans quelques jardins de

botanique , tels que ceux de Paris, de Vienne et de Londres.

La multiplication a presque exclusivement lieu par le semis de leurs graines ; cependant ceux qui sont cultivés, poussent quelquefois des drageons , qui donnant la même variété que leur souche , sont préférés aux graines qui en produisent souvent d'inférieures.

En Egypte, par exemple au rapport de Delille, on multiplie de préférence les dattiers, à raison de la supériorité de telle ou telle variété, par le moyen des bourgeons qui poussent sur leurs racines ou sur leur tronc , et on rajeunit les vieux en les coupant à quelques pieds au-dessous de leur tête , en mettant cette tête en terre et en l'arrosant jusqu'à ce qu'elle ait pris racines. Ces pratiques étoient déjà connues des anciens , si on en juge par un passage d'Hérodote. (B.)

PALMI JUNCUS. Rumphius désigne par ce nom les rotangs (*Calamus*). Ces plantes appartiennent à la famille des palmiers , et ont leur tige flexible comme celle des joncs. Rumphius décrit un assez grand nombre de *rotangs* des Moluques , que Loureiro a retrouvés en Cochinchine : il est vrai qu'il comprend le *flagellaria indica*, Linn. , et l'*antipathes spiralis* , qui est un polypier. V. ROTANG. (LN.)

PALMILLO. Nom mexicain d'un PALMIER , *Coryphana* , Kunth , qui croît sur le sommet du mont Cuesta de los Pozuelos , entre Acapulco et Masatlan , à la hauteur de deux cent trente toises. (LN.)

PALMIPÈDES, *Palmipeda*. Illiger forme sous ce nom une famille de quadrupèdes rongeurs claviculés , et qui comprend seulement les HYDROMYS et les CASTORS , dont les doigts sont , en effet, palmés et propres à la natation ; mais , sous tous les autres rapports , ces animaux sont fort éloignés les uns des autres. Les dents des castors sont composées , et celles des hydromys sont à tubercules mousses comme celles des rats ; la queue des premiers est aplatie , nue , en truelle ; celle des seconds est allongée et térétille ; les hydromys ont des abajoues qui manquent aux castors ; les mœurs de ces rongeurs sont toutes différentes , etc. , etc. (DESM.)

PALMIPÈDES, *Palmipedes*. Dernière famille de l'ordre des OISEAUX ÉCHASSIERS , de la tribu des TÉTRADACTYLES. *Caractères* : pieds longs ; tarsi réticulés ; quatre doigts , trois devant , un derrière ; les antérieurs réunis par une membrane échancrée dans le milieu ; le postérieur libre , court , élevé de terre , ou n'y posant que sur le bout ; bec grêle , entier et retroussé , ou robuste , épais , dentelé en lame , courbé brusque en bas ; rectrices , douze au moins , seize au plus. Cette famille ne contient que deux genres , sous les noms d'AVOÛETTE et de PHÉNICOPTÈRE , qui , dans l'*Index* de Latham ,

composent la première section de son ordre *palmipèdes*. En effet, ces oiseaux peuvent bien être rangés parmi les nageurs d'après leurs pieds palmés; mais si l'on a égard à la longueur de leurs pieds, on les présentera comme des *échassiers*, ainsi que l'ont fait Linnæus, Illiger, Cuvier, etc. La seconde section des palmipèdes du savant méthodiste anglais, contient tous les genres de l'ordre des *nageurs*, à l'exception des *grèbes* qu'il a classés dans son nom ordre *pinnatipèdes*. (v.)

PALMISTE. On donne ce nom à un quadrupède du genre des *ÉCUREUILS*, parce qu'il habite sur les *palmiers*. V. *ÉCUREUIL PALMISTE*. Il est figuré pl. D. 25 de ce Dict. (DESM.)

PALMISTE. V. *PALMETTE*. (B.)

PALMISTE (*Ornithologie*). V. l'article *TACHYPHONE*. (v.)

PALMISTE. Nom générique et vulgaire des palmiers dont la cime, non développée, est mangeable. L'arbre meurt quand on lui ôte cette partie qu'on nomme *chou*. C'est l'*areca oleracea* qui fournit le meilleur *chou*. Cet arbre est très-élevé, et abonde dans les forêts de la moyenne région aux Antilles, aux îles de France et de la Réunion; on y nomme *empondres* la spathe, qui est ligneuse, en forme de cuvette, et capable de contenir plusieurs pintes d'eau. Ces empondres servent de vases, et surtout pour faire le sel; on les remplit pour cela d'eau de mer, qu'on laisse évaporer, et qu'on renouvelle jusqu'à ce que l'empondre soit rempli de cristaux. Les palmistes sont la nourriture habituelle des noirs marrons; mais bientôt ces malheureux n'auront plus cette ressource, car on détruit annuellement plus de ces arbres qu'il n'en germe.

L'île de la Réunion offre encore une espèce nouvelle du même genre, que les créoles nomment *palmiste poison*. Ils prétendent que le chou en est vénéneux, mais cependant ils en mangent les fruits, dont la graine est plus grosse que dans l'espèce précédente, mais plus petite que dans l'*arequier* ordinaire. Cette graine est enveloppée d'une sorte de chair verdâtre et mucilagineuse d'un goût assez désagréable. Pour le chou, il n'est pas malsain, mais il est amer, ce qui peut avoir fait regarder son usage comme dangereux. Le *palmiste poison* s'élève moins que l'autre; son écorce est plus unie, ses feuilles plus longues, plus flexibles, et point glauques en dessous; le régime très-rameux de ses fleurs est le caractère le plus tranchant de cette espèce, qui ne croît que jusqu'à vingt-cinq toises au-dessus du niveau de la mer. (B.)

PALMISTE. C'est, à la Martinique, l'*AREC D'AMÉRIQUE*, *Areca oleracea*, Linn. (B.)

PALMISTE AMER. C'est le *COCOTIER*. V. ce mot. (B.)

PALMISTE DES BOIS. A la Guadeloupe, l'AREC OLERACÉ, porte ce nom. A Saint-Domingue, on nomme ainsi, dans quelques quartiers, le *bactris minor* plus communément connu sous le nom de CROCRO. (B.)

PALMISTE EPINEUX. On donne ce nom à l'AVOIRA. (B.)

PALMISTE FRANC. V. AREQUIER. (LN.)

PALMISTE ROUGE. Espèce de PALMIER qui croît à l'île Rodrigue et à l'île de Bourbon, et dont le chou est vénéneux, au rapport de Cossigni. V. PALMISTE. (B.)

PALMITES et **PALMITAS** ou **PALMA - MINOR.** Expressions employées par Garzias, Lobel, le voyageur Linscott, etc., pour désigner les palmiers de petite stature au nombre desquels se trouve le *chamærops humilis*, L. (LN.)

PALMITO. Nom espagnol d'un PALMIER D'AMÉRIQUE, qui croît sur les rochers des montagnes des Andes, de Quindiu, entre le fleuve Azufra et Los-Galiegos, à 1000 et 1400 toises de hauteur. Ce palmier est l'*oreodoxa frigida*, Kunth. (LN.)

PALMITO. La PALMISTE, *Clamærops humilis*, porte ce nom en Espagne. (LN.)

PALMIUNCUS. C'est, dans Rumphius, les diverses espèces du genre ROTANG. Le *palmiuncus lœvis* est la FLAGELLAIRE. (B.)

PALMO-PLANTAIRE. Storr, dans sa Méthode, appelle ainsi les mammifères qui, tels que les singes et les makis, ont les quatre extrémités terminées par des mains. Cette section appartient à la première tribu de la première phalange de la classe des mammifères. V. les articles MAMMALOGIE et PALMAIRES. (DESM.)

PALMULA-INDICA. Nom donné par d'anciens auteurs au TAMARIN, non pas que cet arbre ressemble au dattier, ce qui n'est pas, mais parce que son fruit, qui est une gousse, a quelque ressemblance avec la datte. PALMULA étoit, chez les Latins, de même que *chamæriphe* chez les Grecs, le nom du *chamærops humilis*, L. (LN.)

PALMWEIDE. C'est un des noms allemands du SAULE MARSAULT. (LN.)

PALMYRE, *Palmyra*. Genre établi par Savigny et adopté par Lamarck, dans la famille des APHRODITES. Ses caractères sont : point de tentacules à l'orifice de la trompe ; mâchoires demi-cartilagineuses ; antennes extérieures plus grandes que les autres ; deux yeux ; point d'écaillés dorsales.

Ce genre ne contient qu'une espèce, la PALMYRE AURIFÈRE,

qui vit sur les côtes de l'Île-de-France, et qui brille de l'éclat de l'or. (B.)

PALO DE CALENDURAS. Le **QUINQUINA** porte ce nom au Mexique. (B.)

PALO DEL DARDO. Le **STYRAX** (*S. officinalis*) reçoit ce nom en Espagne. (LN.)

PALO-DUZ. On donne ce nom à la **RÉGLISSE**, en Espagne. (LN.)

PALO DE LUZ. Nom péruvien d'une plante dont les tiges, quoique velues, s'enflamment par le contact du feu et peuvent servir de chandelle. On ignore à quel genre appartient cette plante, dont la propriété est sans doute exagérée. (B.)

PALO MARIA (*Bois Marie*). Nom que les espagnols d'Amérique donnent à un **CALABA** que Jacquin croit être le **CALABA** à fruits allongés (*calophyllum calaba*, L.); mais il paroît que ce n'est qu'une variété du *calophyllum inophyllum*, Linn. (LN.)

PALO MESTO. Le **CHÊNE ÉGILOPE** et l'**ALATERNE** reçoivent ce nom en Espagne. (LN.)

PALO DE VACA. Arbre de Caracas, de la famille des sapotiliers, qui fournit un lait doux et fort nourrissant dont on fait un grand emploi dans les contrées où il croît. Ses feuilles sont alternes, coriaces, mucronées, de la largeur de la main; ses fleurs ne sont point connues.

Le suc de cet arbre a une odeur balsamique et se coagule à l'air. Il s'altère comme les matières animales, au bout de quelques jours, lorsqu'il fait chaud. (B.)

PALOMA. Nom espagnol du **PIGEON** (v.)

PALOMBE. Nom vulgaire du **PIGEON SAUVAGE**, et, selon quelques uns, du **RAMIER**. (v.)

PALOMBETTE. Synonyme de **PALOMETTE**. (B.)

PALOMBINO. Les marbriers romains donnent ce nom à un marbre blanc, grisâtre ou jaunâtre, qui ne prend pas le lustre brillant du beau marbre, et qui se trouve parmi les débris des anciens monumens. Ce marbre est de deux sortes; l'une compacte, à cassure conchoïde et mate, comme dans le calcaire alpin, et qui prend un assez beau poli et un lustre de faïence ou de porcelaine; elle offre quelquefois des lignes ou veines plus grises. La seconde sorte est un *palombino* à grains terreux, d'un blanc terne, avec des pointillures et de petites taches grises; elle ne prend pas un aussi beau poli.

Le *palombino* ne se trouve pas en gros blocs et est moins estimé que la plupart des marbres antiques. La première sorte est peut-être le marbre corallitique des anciens. Quant à la

seconde sorte, il est probable qu'on la tiroit de l'Apennin, où l'on trouve des calcaires analogues. Parmi les blocs rejetés par l'ancien vésuve, on rencontre des calcaires qui, étant polis, ont tout-à-fait l'aspect du *palombino*.

On ne doit pas confondre ce marbre avec la *pietra palombina*. Celle-ci est une brèche marneuse grise, avec des veines spathiques rougeâtres, qui, d'après l'observation de Breislack, abonde entre Monterone et Civita-Vecchia, et doit son nom à sa couleur qui ressemble à celle des pigeons sauvages. V. MARBRES. (LN.)

PALOMET. AGARIC qu'on mange dans les Landes de Bordeaux. (B.)

PALOMETTE. Espèce de MOUSSERON dont la peau est changeante comme la gorge des PIGEONS RAMIERS (Palombes). Il croît dans le Béarn. (B.)

PALOMIDA. Selon De la Roche, c'est le nom du SCOMBRE PELAMIDE à Ivica. (DESM.)

PALOMIER, *Gaultheria*. Genre de plantes de la décandrie monogynie et de la famille des bicornes, qui offre pour caractères : un calice campanulé, à cinq divisions; une corolle presque en grelot, à cinq découpures courtes et roulées en dehors; dix étamines à filamens velus et à anthères fourchues à leur sommet; un ovaire déprimé, entouré de dix écailles alternes avec les étamines, et surmonté d'un style à stigmatte obtus; une capsule à cinq loges, à cinq valves, entourée par le calice, qui devient coloré et bacciforme, et contient plusieurs semencés ovoïdes, dures et anguleuses.

Ce genre, auquel Richard a rapporté le BROSSÉ, renferme six arbustes à feuilles alternes, entières, et à fleurs disposées en grappes axillaires ou terminales.

L'un, le **PALOMIER COUCHÉ**, a la tige couchée, ses feuilles ovales-oblongues, mucronées, dentées et ramassées au sommet des rameaux, ainsi que les fleurs. Il se trouve dans toute l'Amérique septentrionale, sur les collines ombragées. J'ai observé dans ce pays, qu'il est toujours à moitié caché sous les autres plantes, et qu'il offre au premier printemps des bouquets de fleurs d'une odeur très-suave. On le cultive dans le jardin de Cels.

Le second, le **PALOMIER DROIT**, a les feuilles ovales, mucronées, la tige droite, et les fleurs en grappes. Il vient du Pérou, et se cultive dans le jardin de Cels. Ventenat en a donné une très-belle figure dans son ouvrage sur les plantes de ce jardin.

Le troisième, le **PALOMIER DES ANTIPODES**, a les feuilles presque rondes, dentées, et la tige frutescente. Il se trouve

à la Nouvelle-Zélande. Quelques botanistes le placent parmi les ARBOUSIERS. (B.)

PALOMILLA. Les Espagnols appellent ainsi la FUMETERRE. Le PALOMILLA des teinturiers est l'*anchusa tinctoria*, Linn. (LN.)

PALONAT. V. CAYMIT. (LN.)

PALOUE, *Ginnania*. Genre de plantes établi par Aublet, et conservé par Jussieu et Lamarck, mais que Willdenow a réuni aux BROWNÉES. (B.)

PALOURDE. Il paroît que c'est la *venus virens* de Linnæus. Voyez au mot VÉNUS.

Les deux siphons de l'animal de cette espèce sont susceptibles de s'écarter beaucoup, et de jeter l'eau à plus de quinze pieds. Son pied est fort grand. On dit sa chair inférieure en qualité à celle de l'HUÎTRE et de la MOULE.

On donne aussi ce nom à une variété de COURGE qui se cultive aux environs d'Angers pour la nourriture des bestiaux. (B.)

PALPATOIRES. V. PALPEURS. (DESM.)

PALPES. V. ANTENNULES. (O.)

PALPEURS, *Palpatores*, Latr. Tribu (auparavant famille) d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des clavicornes, ayant pour caractères : cinq articles à tous les tarses et tous entiers ; quatre palpes ; les maxillaires fort longs, mais plus courts que les antennes, renflés vers leur extrémité ; antennes de onze articles, et dont les derniers plus gros ; corps oblong, avec la tête et le corselet plus étroits que l'abdomen ; tête distincte du corselet par un col ou un étranglement ; corselet presque en forme d'ovoïde tronqué ou presque cylindrique ; abdomen ovoïde ou ovalaire, embrassé par les élytres.

Ces coléoptères sont d'une petite taille, d'une couleur obscure et uniforme, et ont des rapports avec les *ptines*. Ils vivent à terre, cachés sous des pierres et des détritux de végétaux. On n'en connoît qu'un petit nombre d'espèces. Les genres de cette tribu sont ceux qui ont reçu les noms de MASTIGE et de SCYDMÈNE. (L.)

PALPICORNES, *Palpicornes*. Famille d'insectes de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, ayant pour caractères : cinq articles à tous les tarses, mais dont le premier très-petit ou presque nul dans plusieurs ; quatre palpes ; élytres recouvrant la totalité ou la majeure partie de l'abdomen ; antennes composées de six ou de neuf articles, plus courtes ou à peine plus longues que les palpes maxillaires, insérées dans une fossette profonde, sous un avancement

remarquable des bords de la tête , et terminées en massue perfoliée ou solide ; corps presque toujours ovale ou arrondi , souvent bombé , avec l'extrémité antérieure de la tête avancée et arrondie en manière de chaperon ; menton grand , en forme de bouclier , couronné par la languette.

Ces coléoptères ont ordinairement les palpes si allongés , qu'on les prendroit pour les antennes. Telle est l'origine du nom que j'ai donné à cette famille. Beaucoup d'espèces sont aquatiques , et paroissent faire le passage des coléoptères clavicornes aux coléoptères lamellicornes. Je partage cette famille en deux tribus , les HYDROPHILIENS et les SPHÉRI-DIOTES. V. ces mots. (L.)

PALQUIN. C'est une espèce de BUDLÈGE du Pérou. V. ce mot. (B.)

PALSTER et **PALSTERNAKEL.** Noms allemands du PANAIS. (LN.)

PALTO et **PALTA.** Noms espagnols du LAURIER-AVOCATIER (*Laurus persea*). (LN.)

PALTORE, *Paltoria*. Arbrisseau du Pérou , à rameaux anguleux , dont on avoit fait un genre qui a été réuni aux HOUX. (B.)

PALUDAPIUM. Traduction latine du grec ELAEOSELNON , *Persil de marais*, nom sous lequel l'ACHE DES MARAIS, *Apium graveolens*, Linn., étoit désigné par Théophraste. (LN.)

PALUMBES. Nom latin du RAMIER , que les ornithologistes modernes ont changé en celui de *palumbus*. (S.)

PALUMEDDA. Le PIED-D'ALOUETTE, *Delphinium consolidida*, porte ce nom en Sicile. (LN.)

PALUS-SANCTUM. Nom donné autrefois à une espèce de GAYAC (*Guayacum sanctum*, L.). (LN.)

PALUSZNICZEK. Nom polonais de la DIGITALE POURPRÉE. (LN.)

PALYTHOË, *Palythoë*. Genre de POLYPIERS en plaques étendues , couvertes de mamelons très-rapprochés , cylindriques , d'environ un centimètre de hauteur , et ne contenant qu'un seul polype. Il a été établi par Lamouroux aux dépens des ALCYONS.

Ce genre réunit deux espèces , la PLYTHOË ÉTOILÉE , dont la cellule polypifère a l'ouverture étoilée , et la PLYTHOË OCCELLÉE , dont le mamelon est rugueux , et dont l'ouverture de la cellule est radiée.

Toutes deux vivent dans la mer des Antilles , et sont figurées pl. 1.^{re} de l'ouvrage de Sollander et Ellis. (B.)

PA-MA. En Chine , on donne ce nom à une espèce d'ORTIE

(*Urtica nivea*), qui fournit une filasse dont on fait des cordes de toutes espèces, et des filets d'une grande durée. V. CAY-GAY. (LN.)

PAMBE. Poisson plat qui est fort estimé dans les Indes, et qu'on fait sécher ou confire dans la pulpe de tamarin pour les voyages de long cours. On ne peut pas, d'après les incomplètes descriptions des voyageurs, indiquer même le genre auquel appartient ce poisson. (B.)

PAMBORE, *Famborus*. J'ai donné ce nom à un genre d'insectes coléoptères, de la section des pentamères, famille des carnassiers, très-voisin des genres CYCHRE, CARABE et CALOSOME, par la forme des antennes, celle des palpes extérieurs et du corps, mais qui en est très-distinct par plusieurs caractères. Les jambes antérieures sont terminées par une pointe très-forte et deux épines; les mandibules sont très-dentées; le menton est court, transversal, largement échancré au bord supérieur, et sans aucune saillie en forme de dent à son milieu. Ces insectes ressemblent d'ailleurs beaucoup aux carabes proprement dits. Le corselet est en cœur, presque aussi long que large, et largement échancré au bord postérieur; l'abdomen est ovale; les ailes manquent; les élytres sont bombées et soudées.

J'ai établi ce genre sur une espèce de la Nouvelle-Hollande qui m'a été donnée par mon ami M. Alexandre Mac-Leay, et qui a été apportée du même pays par feu Péron et M. Lesueur.

Cet insecte, le P. ALTERNANT, *P. Alternans*, a un peu plus d'un pouce de long; il est noir, avec les côtés du corselet d'un bleu violet; les élytres d'un bronzé foncé et sillonnées; les sillons sont coupés par des incisions transverses, et présentent chacun une rangée de grains élevés, ou de petits tubercules. (L.)

PAMELLE. Nom de l'ORGE en Picardie et dans quelque autre contrée de la France. (S.)

PAMET. C'est le *donax rugosa* de Linnæus. Voy. au mot DONACE. (B.)

PAMIER, *Pamaea*. Nom donné par Aublet à un arbre dont il n'a connu que le fruit et les feuilles, mais qu'il croyoit appartenir au genre BADAMIER. Depuis on a acquis la preuve qu'il forme un genre distinct dans la décandrie monogynie, et dans la famille des mirobolanées, dont les caractères sont d'avoir: un calice à trois dents; dix étamines; un drupe ovoïde, trigone, qui contient une amande bonne à manger. (B.)

PAMOULO. Nom languedocien de l'ESCOURGEON ou PAUMELLE, espèce d'ORGE (*Hordeum distichum*, L.). (LN.)

PA-MOU-YONG. Nom chinois d'un grand arbre qui forme un genre particulier que Loureiro a nommé *Ophispermum sinense*. V. OPHISPERME. (LN.)

PAMPA ou **CHAT-PAMPA.** D'Azara donne ce nom à un mammifère du genre des CHATS, qui ne se trouve pas au Paraguay, mais que l'on rencontre au sud de Buénos-Ayres, entre le 35.^e et le 36.^e degré de latitude. Le pampa a vingt-neuf pouces de longueur, mesurée depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue; celle-ci est longue de dix pouces; au train de devant, il a treize pouces de hauteur, et à celui de derrière quatorze pouces; sa tête est arrondie comme celle des chats; ses oreilles sont courtes, sa langue âpre, etc.

Le corps est d'un brun clair en dessus, et d'un assez beau blanc en dessous; la base des pattes est d'un cannelle clair; le poil de l'intérieur de l'oreille est blanc; à l'extérieur, elle est noire à son extrémité; les moustaches sont blanches et très-longues; les lèvres sont noires; une raie très-marquée d'un brun cannelle sort de l'angle extérieur de l'œil, et suit tout le côté de la tête au-dessous de l'oreille; une autre raie pareille et parallèle naît de la moustache; le long de l'épine du dos il y a une raie d'un brun clair peu distincte, et sur les côtés on en voit quelques-unes aussi peu marquées, qui sont parallèles à la première; la queue est sans anneaux ni raies, et très-gonflée et touffue, principalement vers sa naissance; tout le poil est très-doux, et excellent pour la fourrure d'habits.

Comme le chat pampa préfère, à ce qu'il paroît, les pays froids et tempérés, et qu'il a le poil très-long sur tout son corps et sur ses oreilles, avec une queue courte, on l'a regardé peut-être avec raison comme un *lynx*, ou du moins comme une espèce voisine. On a assuré à d'Azara que le pampa mange les perdrix et les chevreuils lorsqu'ils sont petits, et même grands; mais il n'ajoute pas foi à cette assertion. M. Cuvier pense que cet animal ne diffère pas du CHAT PAJEROS. V. ce mot. (DESM.)

PAMPALOTTI. C'est le nom nicéen d'une espèce de PLEURONECTE, décrite par M. Risso sous le nom de PLEURONECTE BOSCIEN. (DESM.)

PAMPAX et **BAMBAX**, **BOMBAX**, **BOMBASUM** ou **BOMBACIUM.** Divers noms anciens du COTON. (LN.)

PAMPE et **PAMPRE.** Partie herbacée, roulée sous forme d'un petit ruban, qui vient attachée au tuyau de la plupart des grains, lorsqu'un tuyau est pendant par les racines et qu'il se forme en épi. Ces noms se donnent aussi aux bran-

ches et sarmens pendans de la vigne, ornés de ses feuilles et de son fruit. (LN.)

PAMPEL-BLUME. Le **PISSENLIT** (*Leontodon taraxacum*) reçoit ce nom en Allemagne. (LN.)

PAMPELMOUSSE. Espèce d'**ORANGER** dont le fruit est quelquefois de la grosseur de la tête d'un homme. (B.)

PAMPHALÉE, *Pamphalea*. Plante de l'Amérique méridionale, qui seule constitue un genre dans la syngénésie égale, et dans la famille des composées bilabiées. Ses caractères sont : calice de sept folioles, légèrement caliculé; onze fleurons presque égaux et bilabiés; aigrette nulle. (B.)

PAMPHILIE, *Pamphilius*, Latr., Oliv.; *Tenthredo*, Linn., Geoffr., Deg.; *Lyda*, Fab., Klüg; *Cephaleia*, Jur., Panz.; *Psen*, Schrank. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, section des térébrans, famille des porte-scies, tribu des tenthredines, ayant pour caractères : abdomen parfaitement sessile; celui de la femelle ayant une tarière composée de deux lames dentelées en scie, et reçue dans une coulisse, sous l'anus; tête grande, paroissant, vue en dessus, presque carrée; point de labre apparent; antennes insérées vers le milieu du devant de la tête, sétacées, simples, de seize à trente articles; mandibules grandes, arquées, croisées, terminées en une pointe forte, avec une entaille et une dent robuste, au côté interne; le même côté des quatre jambes postérieures garni de petites épines; ailes supérieures ayant deux cellules radiales fermées, dont la première presque demi-circulaire, et trois cellules cubitales complètes, dont la seconde et la troisième reçoivent chacune une nervure récurrente.

Les *pamphilies* ont leurs antennes composées de plus de neuf articles, ce qui les sépare des *cimbex*, des *tenthredes* et des *hylotomes*; simples, ce qui les éloigne des *lophyres*, et des *mégalogontes*; sétacées, au lieu que celles des *cephus* grossissent vers leur extrémité. Les *xyphidries* ont bien les antennes des *pamphilies*; mais leurs mandibules sont grosses, et ont plusieurs dentelures; la forme de leur corps, celle de leur tête et de leur abdomen sont différentes.

Ces insectes ont le corps peu allongé; la tête grande, large et très-obtuse en devant; les ailes grandes, relativement au corps; l'abomen déprimé, et les jambes postérieures épineuses sur les côtés, de même que celles des *cephus*. Ils forment un genre nombreux en espèces, mais qui sont peu répandues. Il paroît qu'elles sont généralement printanières, et que la durée de leur vie en état parfait est très-courte. M. Jurine les a désignés sous le nom générique de *cephaleies*; mais il leur réunit nos *mégalogontes* ou les *tarpes* de Fabricius.

Nous connoissons les métamorphoses de quelques espèces de ce genre , par les Mémoires de Frisch , de Bergman et de Degéer. Leurs larves diffèrent des autres fausses chenilles , en ce qu'elles n'ont point de pattes membraneuses , et que leur derrière est terminé par deux espèces de cornes pointues ; les trois premiers anneaux du corps portent chacun deux parties coniques et écailleuses , analogues aux pattes écailleuses des chenilles , mais qui sont presque inutiles dans le mouvement ; de manière que Bergman dit que ces larves sont dépourvues de pattes , et que Degéer lui-même est presque tenté de ne regarder ces parties que comme des appendices du corps. Ces fausses chenilles ont le corps allongé , et nu ; leur premier anneau a , de chaque côté , une plaque écailleuse , et en dessous , deux autres plaques , mais plus petites et noires. Leur tête est conformée de même que celle des autres fausses chenilles ; elle a deux fortes dents qui leur servent à ronger les feuilles ; quatre petits palpes coniques , dont les extérieurs ou les maxillaires plus grands , et une filière placée à l'extrémité de la lèvre inférieure. Cette tête a , en outre , deux petites antennes saillantes , de figure conique , terminées en pointe fine , de huit pièces , ce qui distingue encore ces larves de celles des insectes des autres genres de la famille. Les six pattes ou appendices pédiformes ont la même figure ; mais elles ne sont que de six pièces. Le dernier anneau du corps est tantôt arrondi , avec un mamelon en dessus ; tantôt aplati , et presque semi-circulaire : sous cet anneau se voit dans la fausse chenille de ce genre , qui vit en société sur l'abricotier , une bande écailleuse et en arc , proche de laquelle est l'ouverture destinée aux excréments. Les deux cornes que l'on remarque à cette extrémité du corps , sont coniques , déliées et divisées en trois parties , dont la première ou celle du bas est plus longue.

Les fausses chenilles qui vivent en société sur l'abricotier , en lient ensemble les feuilles avec de la soie blanche , et les mangent ; chacune d'elles se file , outre cela , une petite demeure particulière , un tuyau de soie proportionné à la grosseur du corps ; et tous ces tuyaux sont renfermés dans le paquet des feuilles.

Ces fausses chenilles sont incapables de marcher. C'est par des mouvemens de contraction et l'allongement des anneaux du corps , qu'elles glissent en avançant et en reculant , dans leur tuyau de soie ; elles allongent toujours ce tuyau et y ajoutent de nouveaux fils de soie , lorsqu'elles veulent aller plus loin. Leurs pattes ne font qu'appuyer contre les fils. Mais ce qu'il y a encore de singulier , c'est que ces larves sont toujours placées sur le dos , lorsqu'elles veulent changer de place , et glis-

ser en avant ou en arrière. Si on ôte une de ces fausses chenilles de son nid, et qu'on la mette sur une feuille ou sur une table, elle se pose d'abord sur le dos, puis elle tend de côté et d'autre, autour de son corps, des arcs de soie, qu'elle fixe contre le plan de position; elle construit ainsi une espèce de voûte ou d'arcade soyeuse, de la hauteur de son corps, composée de boucles placées de distance en distance; et elle glisse et avance en dessous de cette arcade, par les mouvemens des anneaux qui touchent aux boucles de soie. C'est la seule façon dont elle se transporte d'un lieu à l'autre; les pattes ne lui servent qu'à se cramponner légèrement dans la soie. Degéer en a vu un individu placé sur la glace d'un miroir pendu contre la muraille, avancer de cette manière.

Nos fausses chenilles forcées d'abandonner momentanément leur domicile, savent descendre à terre, suspendues à un fil de soie qu'elles dévident en descendant, comme le font un très-grand nombre de chenilles véritables, surtout les *ar-penteuses*; mais elles remontent d'une autre manière qu'elles. La fausse chenille se courbe d'abord, et applique la tête au milieu du corps, pour y attacher le bout du fil de soie auquel elle est suspendue; là elle s'entoure d'une ceinture et d'une boucle de la même matière. Son corps glisse en avant dans cette ceinture, de sorte qu'au lieu d'embrasser son milieu, cette boucle de soie se trouve maintenant près de son derrière. Elle a soin de ne pas tirer tout-à-fait son corps hors de la ceinture, puisqu'elle doit en faire un point d'appui. Sa tête étant portée le plus haut qu'il est possible, elle se fixe et fait une manœuvre semblable à la précédente. Elle remonte ainsi en glissant toujours par le mouvement vermiculaire des anneaux, et se contourne sans cesse pour filer de nouvelles boucles, qui sont comme autant d'échelons séparés d'un à un par un intervalle dont la longueur égale la moitié environ de celle du corps de la fausse chenille. Ces petits animaux ont une grande abondance de matière soyeuse, et ils en emploient une assez forte quantité, lorsqu'ils lient ensemble les feuilles dont ils veulent faire leur nid; ils muent de la même manière que les autres fausses chenilles. La peau écailleuse de leur tête, et celle de quelques-uns de leurs premiers anneaux reçoit une fente au-dessus et donne passage au corps. Parvenues à leur dernier terme d'accroissement, ces fausses chenilles s'enfoncent dans la terre, pour s'y transformer en nymphes. L'insecte parfait est, suivant Bergman, noir, avec la tête mélangée, une tache dentée et des lunules jaunes, sur le dessus de l'abdomen.

On trouve sur le poirier une autre fausse chenille sembla-

ble, vivant en société, mais qui a la peau luisante et gluante. Celle-ci est jaune et l'autre est verte. Lorsqu'on touche ces fausses chenilles du poirier, elles jettent par la bouche une liqueur noirâtre. Elles mangent et filent beaucoup. Lorsqu'elles ont dévoré les feuilles de l'endroit où elles s'étoient établies, elles passent dans un autre, pour y faire les mêmes dégâts. Leurs autres changemens s'opèrent en terre.

Le tremble fournit une autre fausse chenille de ce genre, verte, avec la tête brune, une raie plus foncée le long du dos, et des rides et des plis. Elle ne vit pas en société. Son nid consiste dans une feuille dont elle fait un rouleau, tapissé de soie à l'intérieur. Elle se traîne sur le ventre, en contractant et allongeant ses anneaux, sans se servir de ses pattes, tenant en même temps le derrière un peu élevé. Celle-ci n'aime pas, ou du moins autant, à se traîner sur le dos, Dégeer l'ayant vue glisser sur le ventre.

Le docteur Klüg nous a donné, dans les *Actes des Curieux de la nature de Berlin*, une excellente Monographie de ce genre, auquel il conserve le nom de *Lyda* de Fabricius. J'ai traité le même sujet avec plus d'étendue, à l'article PAMPHILIE du Dictionnaire d'Histoire naturelle de l'Encyclopédie méthodique. On y trouvera la description de vingt-neuf espèces, parmi lesquelles je citerai les suivantes :

PAMPHILIE TÊTE-ROUGE, *Pamphilius erythrocephalus*; *Tenthredo erythrocephala*, Linn., Panz., *Faun. Insect. Germ.*, fasc. 7, tab. 9. Cette espèce ne se trouve que dans le Nord, et y est même très-rare. Son corps est d'un bleu verdâtre luisant, avec la tête d'un jaune d'ocre; les ailes ont une teinte brune légère.

PAMPHILIE DU BOULEAU, *Pamphilius betulæ*; *Tenthredo betulæ*, Linn.; Panz., *ibid.*, fasc. 87, tab. 18. Son corps est d'un jaune roux, avec les yeux, le corselet et le bout de l'abdomen noirs; ses ailes supérieures ont une grande tache brune.

PAMPHILIE DES FORÊTS, *Pamphilius sylvaticus*; *Tenthredo sylvatica*, Lind.; Panz., *ibid.*, fasc. 65, tab. 10. Elle est noire, avec les antennes, deux lignes sur le derrière de la tête, une tache sur le corselet, jaunes; les pattes sont d'un jaune fauve. On trouve cette espèce au printemps sur le bois de Sainte-Lucie, où elle dépose ses œufs.

On peut voir dans l'ouvrage de M. Jurine sur les hyménoptères, la figure d'une autre espèce, la plus grande et la plus belle du genre, celle qu'il a nommée *Clarkii*, mais que Linnæus avoit décrite sous la dénomination de *reticulata*.

Je suis redevable à l'amitié de M. le baron Déjean, d'une jolie espèce qu'il a prise aux environs de Vienne en Autriche,

et que M. Klüg a nommée *fausta* ; elle est noire , avec la tête et l'abdomen , et les deux extrémités exceptées , rouges. Les ailes sont noires ; la côte et le bout des supérieures sont blancs. (L.)

PAMPHRACTUS. Illiger place sous cette dénomination, dans la classe des mammifères, un animal fort incomplètement décrit et figuré par Bontius sous le nom de *testudo squamata*.

Il lui assigne pour caractères d'avoir les mâchoires garnies de dents aiguës ; la tête plus étroite que le cou ; le museau prolongé , pointu ; les yeux petits ; les oreilles sans conque externe ; le corps , ainsi que la face supérieure des quatre membres , recouverts d'écaillés imbriquées ; le dessous nu et mou ; la queue médiocre , écaillée ; les pieds courts , pentadactyles ; les ongles arqués et forts.

Il place ce genre *pamphractus* avec les ORNITHORHYNQUES et les ECHIDNÉS dans son ordre des *reptantia* , qui correspond à notre famille des EDENTÉS MONOTRÈMES. V. MONOTRÈMES.

Nous avons cherché à reconnoître si cette détermination présenteoit quelque exactitude , et nous sommes restés dans l'intime conviction que la figure donnée par Bontius , de son *testudo squamata* , appartient bien réellement à une tortue , dont l'espèce néanmoins est indéterminable , à cause du peu de correction de cette figure.

Cet animal , au rapport de Bontius , habiteroit sur les bords des rivières de l'île de Java , où il se creuseroit des terriers ; sa chair seroit très-sapide. (DESM.)

PAMPLEMOUSSE. V. PAMPÉMOUSSE. (s.)

PAMPILHO. Les Portugais donnent ce nom à plusieurs plantes syngénèses. Le PAMPILHO AQUATICO est le *Buphthalmum aquaticum* , Linn. ; le PAMPILHO MARITIMO est le *Buphthalmum maritimum* ; et le PAMPILHO DE VALENÇA est l'*Anthemis valentina*. (LN.)

PAMPINELLA. Synonyme de PIMPINELLA chez les anciens. (LN.)

PAMPLINA. Nom de l'HYPÉCOON COUCHÉ , en espagnol. (LN.)

PAMPLINA DE BAYAS. Les Espagnols nomment ainsi le CUCUBALE BACCIFÈRE. L. (LN.)

PAMPRE. V. PAMPE. (LN.)

PAN. Muller a donné ce nom au MACAQUE MAGOT (*Simia innus* , Linn.) (DESM.)

PAN. V. PAON. (s.)

PANA. Nom que les nègres du Sénégal donnent au CODA-PAIL , plante aquatique. (LN.)

PANACÉE. Nom de la BERCE. C'est aussi la GALOPPE DES MARAIS. (B.)

PANACÉE ANTARCTIQUE. C'est le TABAC. (LN.)

PANACÉE BATARDE. Espèce de LASER (*Laserpitium chironium*, Linn.). (LN.)

PANACÉE DE BAUHIN. C'est l'OPOPONAX, espèce du genre PANAIS. (LN.)

PANACÉE DES FIÈVRES QUARTES. C'est le CABARET (*Asarum europœum*, Linn.). (LN.)

PANACÉE DES LABOURS. C'est l'ORTIE PUANTE. (LN.)

PANACÉE DE MONTAGNE. C'est une espèce de BERCE (*Heracleum panaces*, Linn.). (LN.)

PANACHE. C'est la femelle du PAON pour quelques-uns. (s.)

PANACHE. Geoffroy a donné ce nom à un genre d'insectes, qu'il compose de deux espèces, dont l'une appartient au genre de PTILIN, et l'autre à celui de DRILE. V. ces mots. (o.)

PANACHE DE MER. Les anciens naturalistes ont donné ce nom aux SERPULES, SABELLES, AMPHITRITES, et autres vers à tuyaux, qui font saillir des tentacules en forme de panaches. (B.)

PANACHE DE PERSE. C'est la FRITILLAIRE de Perse. (LN.)

PANACHES, PANACHURES ou TACHES. Noms donnés aux rayures de différentes couleurs qui se mêlent à la couleur principale d'une fleur ou d'une feuille. V. PLANTES PANACHÉES, et ARBRE. (D.)

PANACOCO. V. PANOCOCO. (B.)

PANACOCO DE LA GUYANE (PETIT). C'est l'*Abrus precatorius*, Linn. (LN.)

PANAGÉE, *Panagœus*, Latr., Clairv., Oliv.; *Carabus*, Linn., Geof., Fabr. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des carnassiers, tribu des carabiques.

Des convenances générales de formes annoncent que ces insectes avoisinent les *carabes* proprement dits, les *cychres* et les *calosomes*. De part et d'autre les antennes sont filiformes; les palpes extérieurs sont terminés par un article plus grand et presque triangulaire; la languette est petite et peu saillante hors du menton; les yeux sont globuleux et saillans; les côtés du corselet sont arrondis et l'abdomen est ovale: mais les panagées ont une entaille au côté interne des jambes antérieures, et le bord supérieur de leur languette est

droit ou sans saillie en forme de dent. Leur tête est proportionnellement plus petite et séparée du corselet par une espèce de nœud ou de col; leur corselet est presque orbiculaire; leurs mandibules sont petites et sans dentelures.

Olivier en mentionne cinq espèces, qui, à l'exception d'une, sont toutes propres aux contrées orientales et méridionales de l'Asie. Celle qu'il nomme *P. recourbé* (*reflexus*), a été placée par Fabricius avec les *cychres*.

Le PANAGÉE GRAND-CROIX, *Panagæus crux major*, Clairv. *Entom. helv.*, tom. 2, pl. 15; *carabus crux major*, Fabr. *V. pl. lithographiée* de ce Dict., pl. G 43, fig. 1. Son corps a de trois à quatre lignes de long. Il est noir, pointillé et velu, avec le corselet raboteux et orbiculaire; les élytres chargées de stries ponctuées et marquées chacune de deux grandes taches fauves; l'espace noir qui divise cette couleur forme, les élytres réunies, une sorte de croix. On le trouve en Europe, dans les lieux humides. (L.)

PANAIS, *Pastinaca*, Linn. (*pentandrie digynie*.) Genre de plantes de la famille des ombellifères dépourvues ordinairement d'involucre et d'involucelle. Chaque fleur a : un calice entier, à peine visible; cinq pétales lancéolés, presque inégaux et roulés en dedans; cinq étamines à anthères ob rondes; un germe inférieur; et deux styles réfléchis et couronnés par des stigmates obtus. Le fruit est elliptique, comprimé et formé de deux semences appliquées l'une contre l'autre, et entourées d'un petit rebord membraneux.

Les six espèces que renferme ce genre sont des plantes à tige herbacée, et à feuilles alternes, le plus souvent ailées. Ce sont les suivantes :

PANAIS SAUVAGE, *Pastinaca sylvestris*. C'est une plante bisannuelle, dont toutes les parties sont légèrement velues, et qui croît spontanément dans les prairies, les lieux incultes, et le long des haies. La première année, elle pousse des feuilles qui s'étendent sur la terre et qui sont simplement ailées et à lobes irrégulièrement découpés. L'année suivante on voit paroître des tiges de quatre à cinq pieds de hauteur, cannelées, velues, et garnies de feuilles ailées comme celles du bas, mais plus petites. Ces tiges se divisent, vers le haut, en branches, terminées chacune par une ombelle de fleurs jaunes qui paroissent au milieu de l'été.

Quoique les racines et les semences de cette espèce soient quelquefois employées en médecine, on ne la cultive cependant pas dans les jardins; mais on va chercher les plantes dans les champs pour les vendre aux droguistes.

PANAIS CULTIVÉ, PAN AIS ORDINAIRE, PASTENADE, *Pastinaca sativa*, Linn. Plusieurs botanistes, à l'exemple de Lin-

naeus, regardent cette espèce comme une variété de la précédente. Miller est d'un avis contraire. La racine de celle-ci est beaucoup plus grosse et plus charnue ; sa tige s'élève davantage ; elle est entièrement lisse dans toutes ses parties ; ses feuilles sont d'un vert plus clair ; ses fleurs d'un jaune moins foncé ; elle a enfin ses tiges cannelées plus profondément, et les pédoncules de ses ombelles beaucoup plus longs. Dans tout le reste, elle ressemble au panais des champs, et son port est le même. On la cultive dans les jardins comme plante alimentaire. Elle est bisannuelle et fleurit la seconde année qu'elle a été semée.

La racine de panais est jaunâtre et faite en fuseau ; elle a une saveur sucrée et aromatique ; quoiqu'elle contienne peu de principes nutritifs, on l'emploie fréquemment dans les cuisines.

En Thuringe, on tire des panais une espèce de sirop dont les gens du pays se servent au lieu de sucre ; ils en mangent même sur le pain ; il passe pour être un bon remède contre les rhumes, la pulmonie, et contre les vers auxquels les enfans sont sujets. Pour faire ce sirop, on coupe les panais en petits morceaux ; on les fait bouillir dans un chaudron, jusqu'à ce qu'ils soient assez tendres pour s'écraser entre les doigts ; on a soin de les remuer pour qu'ils ne brûlent point ; après cela, on les écrase pour en exprimer le suc, qu'on remet bouillir avec d'autres panais coupés aussi par petits morceaux ; on fait évaporer le jus en observant d'enlever l'écumé qui s'y forme ; la cuisson peut durer quatorze ou seize heures ; quand la liqueur a acquis la consistance de sirop, on la retire de dessus le feu ; en continuant la cuisson plus longtemps, on obtiendra du vrai sucre.

La panais est une bonne nourriture pour le bétail. Dans la disette de fourrage on le donne aux vaches, et il leur procure de bon lait. En Bretagne, on en nourrit les cochons pendant tout l'hiver.

Au nord de la France, on sème le panais au premier printemps et à la fin de l'été. Dans le midi, le second semis ne peut avoir lieu. Cette plante ayant une racine pivotante, exige une terre substantielle meuble et bien labourée. Elle souffre la transplantation, mais il vaut mieux la semer en place, à la volée ou par rayons. Quand les jeunes pieds commencent à s'élever, on les éclaircit, on les espace convenablement, et on les sarcle trois ou quatre fois ; devenus forts, ils étouffent les mauvaises herbes, et ne demandent plus aucun soin.

PANAIS OPOPANAX, *Pastinaca opopanax*, Linn. Il croît naturellement dans les contrées méridionales de la France, en

Italie, en Sicile et dans le Levant. Sa racine est vivace, jaunâtre, et de la grosseur du bras. Sa tige, haute de six à huit pieds, est parsemée d'écaillés roussâtres, et garnie de feuilles ailées, décomposées, fort rudes au toucher, et d'un vert foncé. Elle se divise supérieurement en plusieurs rameaux ouverts, terminés, chacun, par une grande ombelle un peu convexe. Ces ombelles, munies d'involucres et d'involucelles, portent des fleurs d'un jaune très-vif, qui se montrent en juillet, et auxquelles succèdent des fruits lisses, bordés, et moins comprimés que dans l'espèce précédente.

Il découle de cette plante, par incision, une gomme-résine particulière, connue sous le nom de *gomme opopanax*; on nous l'apporte de l'Orient; quoiqu'elle soit souvent remplie d'impuretés, elle est très-chère et très-recherchée.

LE PANAIS A FEUILLES TRÈS-DIVISÉES, *Pastinaca dissecta*, a les feuilles caulinaires surdécomposées, celles des rameaux souvent bipinnées, et les folioles inégalement dentelées. Il est bisannuel, et figuré pl. 78 de l'ouvrage de Ventenat, intitulé *Plantes nouvelles du jardin de Cels*. Il croît naturellement dans l'Asie mineure; ses racines et ses graines, qui diffèrent peu de celles du panais cultivé, sont réputées chez les Arabes comme propres à augmenter leurs facultés prolifiques. On les vend en conséquence dans les marchés sous le nom de *secacul* ou SECCACHUL. Voyez ce mot. (B.)

PANAISEPINEUX. Nom vulg. des ECHINOPHORES. (LN.)

PANAIS SAUVAGE. Le *Panais* qui croît habituellement dans les champs, et la *Berce*, portent ce nom. (B.)

PANAIS-MARIN. C'est le *Gingidium*, espèce du genre *carotte* (*Daucus*). (LN.)

PANAMBU-VALLI. (Rhéed. Malab. 7, tab. 53.) C'est le nom de la *flagellaire* indienne (*flagellaria indica*, Linn.), sur la côte Malabare. (LN.)

PANAM PALCA. Espèce de MUSCADIER (*myristica malabarica*, Linn.), ainsi nommé au Malabar. (LN.)

PANAPANA. Nom de pays du SQUALE PANTOUFLIER. (B.)

PANARGYRE, *Panargyrum*. Plante à feuilles entières et à fleurs en corymbe, originaire de l'Amérique méridionale, qui seule constitue un genre dans la syngénésie égale et dans la famille des composées bilabiées. Ses caractères sont: calice oblong, à demi imbriqué, à trois folioles extérieures et à cinq intérieures; fleurons bilabiés; aigrette sessile, plumeuse; plusieurs écaillés égales à la longueur du calice. (B.)

PANARINE, *Paronychia*. Genre de plantes de la pentandrie monogyne et de la famille des amaranthoïdes, qui offre

pour caractères : un calice à cinq découpures acuminées un peu au-dessous du sommet, et colorées intérieurement; point de corolle; cinq étamines alternes avec cinq squamules linéaires qui leur sont interposées; un ovaire supérieur surmonté d'un style bifide, qu'on peut regarder comme deux styles, et terminé par deux stigmatés; une capsule monosperme, à cinq ou sans valves, recouverte par le calice, qui se ferme.

Ce genre renferme des plantes qui faisoient partie du genre *illicébre* de Linnæus, et dont la plus connue est celle qui lui a donné son nom, *lillecebrum paronychia*, qui croît en Espagne, où on la regarde comme astringente, et où on l'emploie dans les crachemens de sang et contre les panaris. On l'appelle aussi vulgairement la *renouée argentée*. (B.)

PANCALIER. Variété de CHOU. (B.)

PANATALIO. Nom languedocien de la PARIÉTAIRE. (LN.)

PANATIEIRO ou BABAROTO. La BLATTE DOMESTIQUE, en languedocien. (DESM.)

PANAVA. Le CROTON CATHARTIQUE porte ce nom. (B.)

PAN-AU-LAU (pain de loup). Nom patois de l'HELLEBORE FÉTIDE (*helleb. foetidus*, L.). (LN.)

PANAX et PANACES. Ces mots dérivent du Grec *πανακον*, *remedium omnibus*, c. à d., remède propre à tous maux. C'est ainsi que l'on désignoit, chez les Grecs et les Romains, des plantes remarquables par leurs nombreuses propriétés médicinales; aussine manquèrent-ils point de supposer que la connoissance de ces précieux végétaux étoit due à des dieux et à des rois. Il est question des *panax* dans Théophraste, qui en indique cinq; dans Dioscoride, qui en décrit trois; et dans Pline, où l'on en retrouve cinq; en outre, le *ligusticum*., V. ce mot, étoit aussi appelé *panaces*.

Les quatre espèces de *panax* de Théophraste sont : 1.° le *panax syriacum*; 2.° le *p. chironium*, qui avoit les feuilles du latharon; 3.° le *p. æsculapicum* à feuilles pareilles à celles du *thapsis*; 4.° le *p. heraclæion* à feuilles grandes et amples; 5.° le *panax leptophyllum*, remarquable par ses feuilles finement découpées.

Dioscoride décrit ainsi ses trois *panax* : 1.° le *p. heraclæion*, « c'est celui dont on retire cette liqueur appelée *opopanax*; il croit en grande abondance en Béotie, en Phocide, contrée de l'Arcadie, où il est cultivé avec grand soin, à cause du grand profit que procure la vente de l'*opopanax*. Il produit des feuilles rudes, couchées par terre, semblables à celles du figuier, divisées en cinq parties, dans leur pourtour; sa tige est très-haute, comme celle de la fêrulé, environnée

d'une mousse blanche et de plusieurs petites feuilles ; à sa sommité est une touffe comme dans l'*anethum*, et la fleur, qui de jaune devient rousse. Sa graine est odoriférante et d'une saveur aiguë. Il a plusieurs racines, qui partent d'un même point et qui sont blanches, d'une forte odeur ; à grosse écorce et quelque peu amères au goût. Il croît aussi à Cyrene en Libye et en Macédoine.

2.^o Le *panax asclepion*. Sa tige est fine, haute d'une coudée, noueuse et garnie de feuilles semblables à celles du fenouil, plus grandes cependant, plus velues et plus odorantes ; à son extrémité naissent des fleurs dorées, aiguës et odoriférantes. Sa racine est petite. Quelques personnes l'appellent *origan sauvage* et *cunila*, etc.

3.^o Le *panax chironion*, qui naît en abondance sur le mont Pélion. Ses feuilles sont semblables à celles de la marjolaine, et ses fleurs dorées ; sa racine est fine, superficielle et d'un goût aigu. (V. Dios., liv. 3, cap. 55, 56 et 57).

Les *panaces* de Pline sont les suivans :

1.^o Le *panax asclepium*, qui prit son nom de celui de *Panacea*, fille d'Esculape.

2.^o L'*opopanax*, car Pline parle de cette plante après les *panaces asclepium* ; après l'avoir décrite, il reprend ainsi son discours : quant au suc qu'on retire des autres *panaces*, etc. ; ce qui prouve que l'*opopanax* est classé par lui au rang de ces plantes ;

3.^o Le *p. heracleum*, dont la connoissance étoit due à Héracle, et qui étoit appelé par quelques personnes *origan heracleotique sauvage*, parce qu'il ressembloit à l'*origanum heracleoticum*. Sa racine étoit sans usage. On ne doit pas le confondre avec l'*heracleum*, qui étoit une autre plante.

4.^o Le *p. chironium*, découvert par le centaure Chiron. Il avoit des feuilles semblables à celles du *lapathum*, plus velues et plus grandes ; ses fleurs étoient jaunes et ses racines petites. Cette plante croissoit dans les lieux gras, on employoit ses fleurs en médecine.

5.^o Le *p. centaurium* ou *pharnaces*, ou *pharnacæum*, et aussi *chironium* par quelques auteurs, diversité de nom qui fait douter, ajoute Pline, si l'on doit la découverte de cette plante au centaure Chiron plutôt qu'au roi Pharnace. On semoit et on cultivoit ce *panaces* ; il avoit les feuilles crénelées et dentées tout au pourtour, et plus grandes que celles des autres espèces. Sa racine avoit une fort bonne odeur ; on la faisoit sécher à l'ombre, pour ensuite en aromatiser le vin. On distinguoit deux sortes de *pharnaces*, l'un à feuilles très-légères, et l'autre à feuilles minces et subtiles.

Les propriétés des *panax*, selon ce qu'en disent Dioscoride,

Pline, Galien, etc., étoient à peu près les mêmes; Pline vante surtout le *panaces chironium*, et Dioscoride ne s'étend que sur les vertus du *p. heracleion*, ce qui peut faire soupçonner que ces auteurs n'ont pas eu en vue les mêmes plantes. Les *panax* guérissent ou soulagent dans un grand nombre de maladies; ils étoient réputés souverains contre les morsures des serpens. Ils étoient odontalgiques, ophthalmiques, emménagogues, échauffans, stomachiques, fébrifuges, utiles pour calmer les douleurs de la goutte, dans les fractures, dans les descentes et les sciaticques, pour guérir les ulcères invétérés, etc.

Voilà ce que les anciens nous ont appris sur leurs *panax* si vantés; reste à savoir de quelles plantes ils ont voulu parler.

Le *panax asclepium* de Pline et de Dioscoride, ou *tesculapicum* de Théophraste, sont-ils la même plante? C'est ce qu'on ne peut décider. Serait-ce le *ferula nodiflora*, comme le dit Lobel, ou le *laserpitium hirsutum*, d'après C. Bauhin; cette dernière plante est le *laserp panax* de Gouan, ou le *thapsia asclepium*, en suivant l'opinion de Columna, etc.

Les *panax chironium* seroient-ils le *pastinaca opopanax*, Linn. (Cam. Spreng.), ou le *laserpitium chironium* (Dalech., Lugd.), ou le *senecio doria* (Tabern.), ou le *cistus helianthemus*, Linn. (Matth., Camer, épit. 501.), ou l'*inula helenium* (Anguill., Cordus, etc.); ou le *bupleurum falcatum* (Lonic.), etc.?

Le *panax* ou *centaurium pharnaceum* de Pline est rapporté, par quelques auteurs, au *senecio doria*.

Le *panax heracleum* seroit, au sentiment de presque tous les botanistes, l'*heracleum panaces*, Linn. Quelques auteurs ont cependant pris pour tel le *laserpitium chironium*, L., ou le *geranium robertianum*.

Le *panax leptophyllum* de Théophraste seroit le *centaurium*, appelé *lepton* dans Pline, qui est rapporté au *centaurium minus*, C. B., ou à notre petite centaurée (*gentiana centaurium*, Linn.).

Enfin le *panax syriacum* peut être, selon C. Bauhin, le *laserpitium chironium*, Linn.

Au milieu de ce conflit d'opinions nous devons dire que Sprengel réunit en une seule espèce, qu'il nomme *Ferula opopanax*, le *pastinaca opopanax*, L., et le *laserpitium chironium*.

Je passe sous silence plusieurs autres opinions, parce qu'elles ne fixeroient pas davantage les nôtres. Observons que c'est principalement dans la famille des ombellifères que l'on rapporte les anciens PANAX, et c'est effectivement dans cette famille que rentrent nombre de plantes qui, par leurs propriétés, justifient ce rapprochement.

Les botanistes qui ont précédé Linnæus, ont continué à réunir sous le nom de PANAX, diverses espèces d'ombellifères; ainsi, par exemple, on a :

Le *p. siculum* (Boc., i. t. 1), qui est le *cachrys pastinaca*, Lk.

Le *p. alpina* (Bocc.), ou l'*Angelica Razuli*, Linn.

Le *panaces carpimum*, Cold. Canad., ou l'*Aralia racemosa*.

Le *panax pastinacæfolio*, C. B., ou *las. chironium*.

Le *panax peregrinum*, Dod., ou *laserpitium chironium*, Linn.

Le *p. costinum*, Tab., ou *pastinaca opopanax*, Linn., etc.

Linnæus regardant le nom de *panax* comme sans application fixe, s'en sert pour désigner génériquement d'un genre très-voisin de la famille des ombellifères, et dans lequel rentrent les *ginseng*, plantes qui jouissent des mêmes propriétés et de la même célébrité dont les *panax* jouissaient chez les anciens. Ce genre *panax*, Linn., est l'*Araliasrum* de Vaillant, et le *Ginseng* d'Adanson. V. GINSENG. (LN.)

PANBACH. Nom arménien du COTONNIER (*gossypium herbaceum*). (LN.)

PANCACCIUOLO. L'un des noms italiens du GLAYEUL (*gladiolus communis*, Linn.). (LN.)

PANCAGADESMALAIS. C'est l'HYDROCOTYLE d'Asie (*hyd. asiatica*), appelé à Ternate *Colandini-Manoora*. (LN.)

PANCARPON. L'un des noms que les Grecs donnoient à leur *chamæleon noir*, qui est une espèce de CARLINE, et peut-être la CARLINE SANS TIGE, dont la fleur est radicale et produit un grand nombre de graines. *Pancarpon* signifie TOUT-FRUIT. (LN.)

PANCASEOLUS de Césalpin. C'est le TERRE-NOIX (*bunium bulbocastanum*, L.), selon C. Bauhin (LN.)

PANCHRAS. Pline met cette pierre au rang des opales; elle est composée, dit-il, de presque toutes les couleurs; d'après cela ce pouvait être une pierre irisée. (LN.)

PANCIATIQUE, *Panciatica*, Nom donné par Piccivoli, au genre de plantes appelé CADIE par Forster, et SPAËNDONCÉE par Desfontaines. (B.)

PANCOVE, *Pancovia*. Arbre de Guinée, à feuilles alternes, ailées, sans impaire, à folioles coriaces, elliptiques, et à fleurs accompagnées de bractées, qui forme un genre dans l'heptandrie monogynie.

Ce genre a pour caractères : un calice campanulé à quatre divisions; une corolle de quatre pétales onguiculés, plissés, dentés et creusés en cuiller; sept étamines relevées et de la longueur du calice; l'ovaire et le fruit sont encore inconnus. (B.)

PACRACON ou PACRANON. Noms donnés par les anciens à la plante que Dioscoride nomme THAPSIA. V. ce mot. (LN.)

PANCRAS, *Panocratium*. Genre de plantes de l'hexandrie monogynie et de la famille des narcissoides, qui présente pour caractères : une spathe monophylle s'ouvrant par le côté et renfermant une ou plusieurs fleurs; une corolle mo-

noptéale (calice Jussieu) infundibuliforme, à tube long, cylindrique, et à limbe double; l'extérieur composé de six divisions étroites, lancéolées, planes, ouvertes, l'intérieur (nectaire Linn.) monophylle, campanulé, ayant son bord ordinairement partagé en douze découpures, dont six subulées; six étamines insérées au sommet des découpures subulées de la corolle intérieure, à filamens décurrens et à anthers vacillantes; un ovaire inférieur, obtusément trigone, surmonté d'un style à stigmatte obtus; une capsule arrondie, triquètre, trivalve, à trois loges renfermant plusieurs semences globuleuses.

Ce genre renferme une trentaine d'espèces à racines bulbueuses, tuniquees, à feuilles simples et radicales, et à fleurs remarquables par leur grandeur, et souvent par leur bonne odeur.

Les espèces les plus intéressantes sont :

Le PANCRAS DE CEYLAN, qui a la spathe uniflore et les découpures extérieures de la corolle recourbées. Il croît dans l'Inde. Ses fleurs sont blanches et très-odorantes.

Le PANCRAS MARITIME qui a la spathe multiflore, les feuilles lingulées, les découpures de la corolle planes et lancéolées, le limbe intérieur allongé et les étamines très-courtes. Il croît sur les bords de la mer Méditerranée, en France et en Espagne. Ses fleurs sont blanches et nombreuses, mais inodores. Son oignon a trois pouces de diamètre. On le cultive fréquemment dans les jardins, mais il n'y subsiste qu'un petit nombre d'années.

Le PANCRAS DE LA CAROLINE qui a la spathe multiflore; les feuilles linéaires; les découpures de la corolle lancéolées, droites, et les étamines de la longueur du limbe intérieur. J'ai observé dans son pays natal, qu'il croît dans l'eau douce et fleurit au plus fort de l'été.

Le PANCRAS DES ANTILLES, *Pancratium caribæum*, qui a la spathe multiflore, les feuilles lancéolées, les divisions de la corolle à peine plus longues que le tube, et le limbe intérieur court. Il croît dans les Antilles, et se cultive dans les jardins de Paris. Ses fleurs ont une odeur très-suave qui approche beaucoup de celle de la vanille. Elles sont grandes, blanches, au nombre de sept à huit sur chaque hampe, et s'ouvrent successivement.

Le PANCRAS D'ILLYRIE qui a la spathe multiflore, les feuilles ensiformes, les divisions de la corolle un peu plus courtes que le tube, le limbe intérieur court. Il croît dans la Turquie d'Asie et en Sicile. On le cultive dans les jardins.

Le PANCRAS ODORANT qui a la spathe multiflore; les feuilles elliptiques; les divisions de la corolle plus longues que le tube. Il croît aux Barbades. Il a la corolle plus petite que celle

des précédens , mais il répand une odeur des plus agréables.

Le PANCRAS ELÉGANT , originaire de la Guyane , et le PANCRAS A TIGE PENCHÉE , qui croît naturellement dans les Antilles , se font encore plus remarquer que les précédens à raison de la grandeur et de l'excellente odeur de leurs fleurs.

Quatre espèces nouvelles ont été mentionnées dans le bel ouvrage de MM. de Humboldt , Bonpland et Kunth , sur les plantes de l'Amérique méridionale. (B.)

PANCRATIUM. (*Toute-puissance* , en grec.). Plante mentionnée par Dioscoride , et qui devoit , sans doute , son nom à ses qualités médicinales ; cependant , elles seroient peu de chose si l'on en juge par ce qu'en dit cet auteur. « Le *Pan-creation* est appelé par quelques personnes , petit *scilla*. Il a une racine grosse , bulbeuse , roussâtre ou pourprée. Sa saveur est amère et fervente ; ses feuilles ressemblent à celles du *lirion* (LIS) , mais elles sont plus longues. Cette herbe a les mêmes vertus que le *scilla* ». V. *Diosc.* , liv. 2 , c. 203. On la préparoit et on l'administroit à la même dose que le *scilla* , mais dans le cas seulement où les mêmes maladies dans lesquelles on employoit cette dernière plante avoient moins de violence ; elle entroit dans la composition des trochisques qu'on donnoit aux hypochondriques et à ceux qui étoient tourmentés de maux de la rate.

Les botanistes croient que le *pancreation* de Dioscoride rentre dans les *scilla* de Pline et de Théophraste. Adanson pensant , comme Lobel , que cette plante est notre PANCRAS MARITIME , lui rapporte l'*hélion* de Théophraste. Guilandinus , Clusius , C. Bauhin , le rapportent , à la variété à oignon rouge de la SCILLE MARITIME ou SQUILLE ; Daléchamp , Lobel , etc. , à notre PANCRAS MARITIME ; Gesner et autres , à l'HYACINTHE VACIET (*hyac. comosus*) , Césalpin , à l'AIL MAGIQUE , etc. Ces mêmes botanistes ont décrit sous le nom de *pancratium* quelques HYACINTHES , divers PANCRAS , plusieurs *amaryllis* , etc. , etc.

Linnæus a conservé le nom de *pancratium* au genre dans lequel il place la plante nommée plus haut *pancras maritime*. Ce genre a été adopté par tous les botanistes. Salisbury y rapporte quelques *hemerocallis*. (LN.)

PANCRE. C'est le nom que les paysans du département de l'Ain donnent au PETIT BUTOR. Ce nom lui est particulièrement appliqué sur les bords de la Saône. (V.)

PANDACA. Arbre de la famille des apocinées , observé par Aubert du Petit-Thouars , dans le jardin botanique de l'Île-Maurice , où il est cultivé sous le nom de *morogasi*.

Cet arbre est originaire de Madagascar ; il y est appelé , par les naturels , *louvoorou*. Il est gorgé d'un suc laiteux ; ses rameaux sont épais et garnis de feuilles opposées , obovales ,

épaisses ; son fruit , qui est la seule partie de sa fructification que l'on connoisse , est composé de deux follicules bacciformes , opposées , tronquées au sommet , tricarlinées en dessous et arrondies en dessus. Le réceptacle est central et fongueux ; les graines sont enfoncées dans la substance des fruits , ombilicées et charnues. (LN.)

PANDACAQUI. Synonyme de **BERYGIAS.** (B.)

PANDALE, *Pandalus*, Léach. Genre de crustacés de l'ordre des décapodes , famille des macroures , tribu des salicoques , très-voisin du genre *palémon* (V. ce mot), mais qui en diffère par les caractères suivans : antennes intermédiaires terminées par deux filets ; les deux premières pattes terminées par un article simple ou sans pince ; celles de la seconde paire , les plus longues de toutes , didactyles à leur extrémité , de grandeur inégale ; le carpe ou l'article qui précède la pince , le cubital de ces deux serres , et l'extrémité du bras de la plus grande , divisés annulairement par un grand nombre de petites lignes imprimées et transverses. Ces crustacés ressemblent d'ailleurs aux *palémons* par les autres caractères. L'extrémité antérieure du test est pareillement armée d'un bec avancé , et même quelquefois très-long.

M. Léach , qui a établi ce genre , n'en a décrit qu'une seule espèce qu'il nomme **ANNULICORNE** , *annulicornis* (*Malacost. brit.* , tab. 40) ; elle a la forme et la grandeur du *palémon porte-scie* , et son rostre présente aussi les mêmes caractères ; les antennes latérales ou les inférieures sont annelées de rouge. MM. Turner et Sowerby l'ont découverte sur les côtes d'Angleterre ; on l'a aussi observée sur celles de l'Écosse.

PANDALÉ NARVAL , *Pandalus narval* ; *Astacus narval* , Fab. ; *Palæmon pristis* , Risso ; *Herbst. , canc.* , tab. 28 , fig. 2. Cette espèce est remarquable par la longueur de son rostre ou de son bec ; elle égale presque celle des antennes intermédiaires ou supérieures , et les deux tiers , au moins , de celle du corps ; il se relève vers son extrémité ; ses deux bords offrent un très-grand nombre de petites dents en forme d'épines ; le supérieur en a près de cinquante , et l'inférieur environ vingt-quatre.

Elle se trouve dans l'Océan européen et dans la Méditerranée. Elle m'a été donnée par M. de Lalande fils. (L.) •

PANDAN , *Pandanus*. Plante à tiges ligneuses , souples , flexibles , sarmenteuses , articulées , qui montent sur le tronc des arbres et s'y attachent par de longs et durs filamens ; à feuilles alternes , sessiles , linéaires , lancéolées , un peu fermes , terminées en pointe , longues d'un demi-pied , dont les bords et la nervure moyenne sont hérissés de spinules

très-foibles , presque imperceptibles. Dans leurs aisselles naissent des épis rouges , triangulaires , imbriqués de bractées , et terminés par une fleur à trois étamines , et un pistil qui avorte.

Cette plante croît à Amboine ; elle demande un nouvel observateur pour être complètement connue.

Il ne faut pas la confondre avec le *pandanus* de Linnæus , qui est le BAQUOIS. *V.* ce mot. (B.)

PANDANÉES. Famille de plantes établie par R. Brown. Elle a pour type le genre BAQUOIS. (B.)

PANDARÉ , *Pandarus* , Léach. Genre de crustacés. *V.* THOE. (L.)

PANDI-AVANACU (Rhéed. Mal. 2, p. 60). Nom malabare d'une espèce de RICIN (*Ricinus viridis* , W.). L'*avanacu* (Rhéed. 2 , tab. 32) , est le RICIN commun ou PALMA-CHRISTI. (LN.)

PANDION. Nom générique du BALBUZARD , dans les oiseaux de l'Égypte et de la Syrie. (V.)

PANDION. L'un des noms grecs de la CHÉLIDOINE. (LN.)

PANDIONIA AVIS. Le ROSSIGNOL , dans les anciens poètes. (S.)

PANDIONIS ALES. Chez les poètes , c'est la désignation de l'HIRONDELLE. (S.)

PANDI-PAVEL. Nom malabare , d'une espèce de MOMORDIQUE (*Mom. charantia* , L.). Il ne faut pas le confondre avec le PAVEL , qui est une autre espèce du même genre (*M. muricata* , W.) ; ces deux plantes sont figurées pl. 9 et 10 du huitième volume de l'*Hortus malabaricus*. (LN.)

PANDORE , *Pandora*. Coquille régulière , inéquivalve et inéquilatérale , qui a deux dents cardinales oblongues , inégales et divergentes à la valve supérieure ; deux fossettes oblongues à l'autre valve ; un ligament intérieur et deux impressions musculaires.

Cette coquille , qui sert de type à un nouveau genre introduit par Bruguières , faisoit partie des TELLINES de Linnæus , dont elle s'éloigne évidemment , à raison de l'inégalité de ses valves. Elle est mince , demi-transparente , et nacrée en dedans ; sa suture dorsale est droite , et une de ses valves plane. *V.* pl. M 12 , où elle est figurée.

Elle se trouve dans les mers d'Europe , et principalement dans la Méditerranée.

L'animal qui l'habite est une HYPOGÉE. (B.)

PANEIS. Nom portugais du PANAIS. (LN.)

PANEL. Ce nom est donné , sur la côte Malabare , à plusieurs arbres que Rhéede a figurés. L'un est le *perim-paneis*

(Rh. Mal. 5, t. 15), avec lequel Adanson a fait son genre *kunto*, et que Jussieu dit avoir du rapport avec le *sebestier*, quoique les feuilles soient opposées; un autre, le *narum-panel* (Rh. 2, tab. 10), est une espèce de CANANG (*uaria zeylanica*). Le premier est le *cali-apocaro*; et le second, le *calo-apocaro* des Brames; le *panel* proprement dit (2, t. 9), ou *gottinga* des Malabares. Adanson en fait son genre *panel*, auquel il rapporte aussi les myrobolans, chebules, belliri-ques, citrins, etc., qui sont des espèces de BADAMIERS, c'est-à-dire, des *terminalia*, et par conséquent le *panel* en seroit aussi une espèce; le *tsjerou-panel* (5, t. 16), ou *guatteria sempervirens*, Decand; le *corinti-panel* (5, t. 14), ou *g. corinti*, Dec.; le *katsjerou-panel* (5, t. 17), ou *g. montana*, Dec., enfin, le *kats jan panel* (5 18), est le *guatteria anti flora*, Dec., etc. (LN.)

PANEROS. Pierre citée par Pline, d'après Métrodorus, qui ne disoit cependant pas ce qu'elle étoit. La Reine Timaris l'avoit célébrée en beaux vers adressés à Vénus, par lesquels elle donnoit à entendre qu'elle avoit eu des enfans au moyen de ladite pierre. On la nommoit aussi *pau-sebastos*. (LN.)

PANFROUMEN. Nom languedocien de la MACHE (*valeriana locusta*, Linn.). (LN.)

PANGATI. V. PONGATI. (LN.)

PANGGOELING. Dans l'Inde méridionale, c'est le PANGOLIN. V. ce mot. (DESM.)

PANGI, *Pangium*. Arbre des Moluques. Son tronc est très-élevé et droit; ses feuilles sont simples, alternes, éparses, pétiolées, cordiformes, fort amples et à trois lobes, et quelquefois entières; son fruit est un drupe de la grosseur et de la forme d'un œuf d'autruche; il est ridé à l'extérieur, et renferme, sous une chair blanchâtre et peu épaisse, plusieurs noyaux qui contiennent une amande huileuse et bonne à manger. (B.)

PANGITES. Pierre dont il est parlé dans Strabon, et qui paroît être notre JAYET. (LN.)

PANGOLIN. *Manis*, Linn., Schreb., Lacép., Cuv., Geoff., Dum., Illig. — *Pholidotus*, Brisson. Genre de mammifères de l'ordre des édentés et de la famille des édentés proprement dits.

Les pangolins, par leur organisation interne, se rapprochent des FOURMILIERS, (V. ce mot); mais ils diffèrent beaucoup de ces animaux par leurs caractères extérieurs. Ils ont le corps allongé, très-bas sur pattes, la tête pointue, la queue fort grosse à la base et plus ou moins longue; toutes

les parties supérieures revêtues de fortes écailles cornées, triangulaires, tranchantes et imbriquées, ce qui les fait ressembler, au premier aspect, à des reptiles sauriens.

Leur museau, assez prolongé, est terminé par une bouche assez petite; leurs mâchoires n'ont de dents d'aucune sorte; leur langue est fort longue, ronde et susceptible d'extension, comme celle des fourmiliers, mais à un moindre degré; leur tête n'est point séparée du corps par un cou distinct; ils n'ont point de conques auriculaires; tous leurs pieds sont à cinq doigts, munis d'ongles longs et très-robustes; leurs organes génitaux sont séparés de l'anus; leur estomac est légèrement divisé dans le milieu; ils manquent de cœcum.

La manière de vivre de ces animaux est la même que celle des fourmiliers, c'est-à-dire, qu'il déchirent avec leurs ongles les habitations des termites et des fourmis, pour se procurer ces insectes, dont ils font leur unique nourriture. Ils les engloutent avec leur langue, afin de les avaler.

Les Pangolins sont particuliers à l'ancien continent, tandis que les fourmiliers sont propres aux contrées méridionales du nouveau.

Première espèce. — Le PANGOLIN A QUEUE COURTE, *Manis brachyura*, Erxleb. — *Manis pentadactyla*, Linn. — Schreb., tab. 89. — *Lacertus indicus squamosus*, Bontius, *Indes orient.*, pag. 60. V. pl. M 25 de cet ouvrage. — Le PANGOLIN, Buff., tom. x, pl. 34. — *Phattagen*, d'Ælien, liv. 26, cap. 6, suivant M. Cuvier.

La longueur de ce singulier animal est de trois à quatre pieds environ; sa forme est beaucoup plus raccourcie que celle de l'espèce suivante, ce qui est dû à la brièveté de la queue, laquelle est un peu plus courte que le corps. Cette queue est convexe en dessus, plate en dessous, et munie sur ses bords d'écailles tranchantes et comme repliées sur elles-mêmes. Toutes les écailles du corps sont épaisses, triangulaires, tranchantes sur leurs bords (surtout dans les jeunes individus), et ont leur pointe simple. Entre elles on voit quelques soies très-longues, mais rares; les ongles des pieds de devant sont plus longs que ceux des pieds de derrière, et ceux-ci sont presque égaux entre eux; toute la partie inférieure de la tête et du corps, ainsi que la face interne des membres à leur base, sont couvertes d'une peau nue.

On a long-temps cru que cette espèce, ainsi que la suivante, se trouvoient également en Afrique et dans l'Inde; mais M. Cuvier s'est assuré que chacune d'elles avoit une patrie distincte. Le pangolin à longue queue est seul africain, tandis que le pangolin à queue courte appartient ex-

culsivement à l'Inde et aux îles qui en dépendent. *Pangeoling*, dit-il, d'après Seba, est, à Java, le nom de cet animal; il indique la faculté qu'il a de se rouler en boule. On le nomme, au Bengale, *badjarkita* ou *reptile de pierre*; on l'appelle aussi *carpe de terre*, et des matelots hollandais l'ont désigné par la dénomination de *diable de Formose*.

Cuirassé comme il l'est, le pangolin n'a rien à craindre des quadrupèdes les plus féroces; en vain le tigre et les autres grands animaux du même genre, font de grands efforts pour le dévorer; ils le foulent aux pieds, ils le roulent; mais ils se font eux-mêmes de nombreuses blessures lorsqu'ils veulent le saisir, et ne peuvent presque jamais ni l'entamer, ni l'écraser, ni l'étouffer en le surchargeant de tout leur poids.

En se contractant sur lui-même, le pangolin ne prend pas comme le hérisson, une forme globuleuse; son corps se met en peloton, mais sa grosse et longue queue (qui est presque égale en volume au reste de l'animal) reste en dehors, et entoure le corps roulé.

Dans les jeunes pangolins, cette partie paroît moins longue que celle des individus adultes. Les écailles de ces jeunes sont aussi moins grandes, plus minces, et d'une couleur plus pâle; elles prennent une teinte brune plus forte; lorsque l'animal est plus âgé leur pointe s'émousse, se détruit tout à fait, et elles acquièrent alors une dureté si grande, qu'elles résistent à la balle du mousquet.

Cette espèce se trouve non-seulement au Bengale et à Java, mais encore à Ceylan et à l'île Formose.

Seconde Espèce. — Le PANGOLIN A QUEUE LONGUE, *Manis macroura*, Erxleb. — *Manis tetradactyla*, Linn. — Schreber, tab. 70. — Le PHATAGIN, Buff., tom. x, pl. 34. — *Lacertus squamosus peregrinus*, Clusius, Exotic., pag. 374.

Le pangolin à longue queue est propre à l'Afrique, et notamment au Sénégal et à la Guinée, ainsi que M. Cuvier l'a constaté, sur le rapport d'Adanson et d'autres voyageurs. Il est plus petit que le précédent, et beaucoup plus mince. Il est particulièrement caractérisé par la longueur de sa queue qui est du double plus considérable que celle du corps. Cette queue est aussi moins renflée en dessus, et plus aplatie latéralement. Les écailles dont le corps est couvert, sont plus courtes, plus minces, plus plates et plus cannelées que celles du pangolin à queue courte, et sont armées, à leur extrémité, de trois pointes très-aiguës, qu'on ne trouve point dans les premières.

Le ventre et la poitrine, dans l'espèce du pangolin à longue queue, sont couverts de poils roides et bruns; l'ongle du pouce du pied de derrière est très-petit.

Cet animal est très-doux et très-innocent ; il ne vit que d'insectes qu'il attrape à l'aide de sa longue langue , ainsi que le font les fourmiliers ; ses jambes étant très-courtes , et ses pieds étant munis de cinq ongles très-longs , il court mal , et n'échappe aux poursuites de l'homme qu'en se cachant dans des trous de rochers ou dans des terriers qu'il se creuse , et où il fait des petits vivans , qu'il nourrit de son lait , ce qui distingue principalement cet animal des lézards , avec lesquels il a beaucoup de rapports de formes.

Les nègres l'assomment à coups de bâton , l'écorchent , vendent sa peau aux blancs , et mangent sa chair ; on dit qu'elle est blanche et délicate. (DESM.)

PANGONIAS (*tous-angles* , en grec). Pierre mentionnée par Pline , pas plus longue que le doigt et différente du cristal par le grand nombre de ses angles. Nous pensons qu'il a voulu indiquer un prisme de quartz ou cristal de roche.

(LN.)

PANGONIE, *Pangonia*, Lat., Fab., Oliv.; *Tabanus*, Linn., *tanyglossus*, Meig. Genre d'insectes, de l'ordre des diptères, famille des tanystomes, tribu des taoniens, ayant pour caractères : antennes à peine de la longueur de la tête, très-rapprochées, de trois articles, dont le dernier plus long, conique ou en forme d'âlène, divisé en huit anneaux, sans avancement en manière de dent à sa base ; trompe beaucoup plus longue que la tête, filiforme ou sétacée, avancée, droite, renfermant un suçoir de quatre soies longues et presque égales ; deux palpes très-courts, filiformes, insérés près de la base de la trompe, de deux articles, et dont le dernier terminé en pointe ; port de la *mouche domestique* et des *taons* ; tête presque hémisphérique, presque entièrement occupée par les yeux, de la largeur et de la hauteur du corselet ; trois petits yeux lisses ; ailes grandes, écartées, horizontales, ayant plusieurs cellules complètes ; balanciers peu découverts ; pattes longues, filiformes ; deux petites épines au bout des jambes et trois pelotes à l'extrémité des tarsi.

Linnaeus et Fabricius avoient placé ces insectes avec les *taons*, dont en effet ils ne diffèrent essentiellement que par la forme et l'allongement de la trompe et la petitesse de leurs palpes. Degéer et Olivier les ont réunis aux *bombilles* ; ils leur ressemblent sous ce dernier rapport et par leur manière de vivre. Ils volent avec la plus grande agilité de fleurs en fleurs, y enfoncent leur trompe pour y puiser les sucs mielleux qu'elles renferment, et ne s'y arrêtent qu'un instant.

Ces diptères sont propres à l'Afrique et aux contrées méridionales des autres parties du monde. On n'a pas encore observé leurs métamorphoses.

PANGONIE RAYÉE, *Pangonia lineata*. Fab.; *Bombille trompette*, Oliv., *Encycl. Méthod.* Elle a environ sept à huit lignes de longueur; son corps est noirâtre, avec des raies grises, peu marquées sur le corselet, et des bandes transverses de cette couleur sur l'abdomen; ses ailes sont lavées de brun; la trompe est de la longueur du corps.

On la trouve au Cap de Bonne-Espérance.

PANGONIE TABANIFORME, *Pangonia tabaniformis*, Lat.; *Bombille tabaniforme*, Oliv., *ibid.*; *Tabanus haustellatus*, Vill., *Entom. Linn.*, tom. 3, tab. 10, fig. 13. Elle est de la grandeur de la précédente; son corps est noirâtre, avec les antennes, les jambes et les tarsi fauves; l'anus d'un gris roussâtre, et une rangée de taches grises, formées par un duvet, sur le milieu du dessus de l'abdomen et sur les côtés; les ailes sont obscures, avec la base jaunâtre; la trompe est courte.

On la trouve aux environs de Lyon et dans d'autres contrées méridionales de la France.

PANGONIE BORDÉE, *Pangonia marginata*, Fab.; *Tabanus haustellatus*, Coqueb., *Illust. Icon. Insect.*, dec. 3, tab. 27, fig. 4. Voyez la planche lithographiée, G. 43 de ce Dictionnaire. Elle ressemble beaucoup à la précédente; mais son corps, ses antennes et ses pattes sont entièrement unis; le corselet et les bords de l'abdomen ont un duvet fauve; les ailes sont noirâtres. Elle se trouve en Barbarie et en Espagne.

Le **BOMBILE BARBU** d'Olivier (*Encycl. Méth.*) paroît être très-voisin de la *pangonie latérale* de Fabricius.

La Nouvelle-Hollande produit quelques espèces du même genre, mais qui, par leur trompe plus courte et plus grosse, sont plus rapprochées des *taons* que les autres. Voyez l'article **PANGONIE** de l'*Encyclopédie Méthodique*. (L.)

PANGOR. Espèce de **SOUCHET** qui croît dans l'Inde.

PANGUESO et **PANHUESO**. V. **PAN-Y-QUESO**. (LN.)

PANGULLING. A Java, c'est le **PANGOLIN**. V. ce mot. (DESM.)

PANHURSO. Nom du **THLASPI**, en Espagne. (LN.)

PANIA-PANIABA. Rhéede donne ce nom au **CEIBA**. (B.)

PANIC ou **PANIS**, **MILLET**, *Panicum*, Linn. (*Triandrie digynie*.) Genre de plantes à un seul cotylédon, de la famille des **GRAMINÉES**, qui a beaucoup de rapports avec les **HOUQUES** ou **SORGHOS**, et dans lequel les balles calicinales sont uniflores, et les fleurs disposées soit en épi, soit en panicule lâche ou serrée, et souvent garnies de soies. Le calice de chaque fleur est formé de trois balles, dont une est extérieure et beaucoup plus petite que les deux autres; celles-ci sont égales, opposées, ovales et à pointe aiguë, sans

arête. Deux valves cartilagineuses et persistantes représentent la corolle, et renferment trois étamines à filets capillaires et à anthères oblongues. Le germe est supérieur et ovoïde : il porte deux styles minces, couronnés par des stigmates plumeux, et, après sa fécondation, il se change en une semence arrondie ; un peu plate d'un côté et adhérente aux valves de la corolle. Les genres ECHINOLÈNE, ECHINOCLOË, OPLISMÈNE, PENNISET, GYMNOTRIX, PÉNICELLAIRE, CYNODE, TRACHYS, ANTHÈNANTE, DIGITAIRE, SOLAIRE, SETAIRE, PARACTÈNE, ANATHÈRE, ont été établis aux dépens de celui-ci.

Les panics, dont on connoît près de deux cents espèces, croissent dans des pays et dans des climats différens ; la plupart sont des herbes : il y en a dont la tige est ligneuse ; un de ceux-ci, l'*arborescent*, est appelé *bambou de haie*, et se substitue quelquefois aux usages du vrai BAMBOU (V. ce mot) : beaucoup servent ou peuvent servir de fourrages ; quelques espèces sont cultivées pour leurs graines, qu'on donne aux oiseaux et à la volaille, et que les hommes mangent aussi apprêtées de différentes manières. De ce nombre sont :

Le PANIS CULTIVÉ, ou PETIT MILLET A ÉPI, ou MILLET DES OISEAUX, *Panicum italicum*, Linn., dont on distingue deux variétés : l'une à *épis barbus*, d'un blanc jaunâtre ou de couleur pourpre ; l'autre à *épis nus*. La première a une tige plus élevée que la seconde, des feuilles plus grandes, des épis plus allongés et plus gros ; mais dans les deux variétés, les racines sont fortes et fibreuses, les tiges droites et noueuses, et les feuilles semblables ; pour la forme, à celles du roseau, glabres, et cependant revêtues d'un duvet à l'entrée de leur gaine qui embrasse la tige. Les semences, qui varient de couleur, sont lisses et luisantes : les oiseaux les aiment beaucoup ; on s'en sert communément pour engraisser la volaille ; dans quelques pays et dans des temps de disette, on fait du pain avec la farine qu'elles donnent, ou on mange cette farine cuite dans du lait ou dans du bouillon. Cette plante est annuelle et originaire de l'Inde ; on la cultive en grand depuis long-temps dans quelques contrées de l'Europe, surtout en Italie et en Allemagne. Nous dirons tout à l'heure un mot de sa culture.

Le PANIC MILLET, *Panicum miliaceum*, Linn., est cultivé également en Europe, dans les champs, et on fait à peu près le même emploi de sa graine, qui est petite, blanche, quelquefois jaune, rougeâtre, plus ou moins foncée : elle donne une farine peu abondante, nutritive, excellente en bouillie. Dans le midi de la France, et particulièrement à Bordeaux, on prépare avec cette graine mondée et cuite

dans du lait, un mets fort agréable et qui ressemble assez au riz.

Cette espèce de panic est annuelle, comme la précédente, et originaire du même pays.

Ces deux sortes de millets aiment les sols légers, mais substantiels, et surtout point humides. Ils craignent beaucoup les plus petites gelées; ainsi l'époque où on les sème dépend du lieu, du climat et de la saison; c'est ordinairement en avril ou en mai; on doit semer fort clair et à la volée, bien recouvrir la semence, et éclaircir le plant un mois après sa levée. Quand il a pris de la force, il est à propos de chausser le collet de sa racine.

Le PANIC LÉGER, *Panicum laxè*, Lam., est cultivé dans les Antilles, principalement à Saint-Domingue, où on l'appelle *herbe de Guinée*, nom qui indique le pays dont cette espèce est originaire. Elle forme un bon fourrage: on en coupe les feuilles et les jeunes tiges plusieurs fois l'année, et on les donne aux chevaux et aux mulets, qui en sont très-friands. Ce panic a une racine vivace, des tiges droites, lisses et articulées, d'un vert gai, glabres sur les deux surfaces, et partagées par une nervure blanche; des fleurs verdâtres et sans barbes, disposées en panicules terminales, lâches et allongées.

On cultive aussi, à Saint-Domingue, le PANIC COUCHÉ, *Panicum grossarium*, Linn., qui y croît naturellement, et qui, semé dans un terrain préparé, fournit un pâturage abondant.

Les PANICS VERT et VERTICILLÉ, sont des mauvaises herbes les plus difficiles à faire disparaître des jardins en terrain humide. Leurs graines s'attachent aux habits des hommes et aux animaux qui les touchent, et sont ainsi transportées au loin.

Le *panicum dactylon* de Linnæus est une espèce de *chiendent* dont on fait usage en médecine. (Voyez CHIENDENT.) Quelques botanistes en ont fait un genre sous le nom de DIGITAIRE cité plus haut; d'autres l'ont réuni aux PASPALES. Voyez ce mot.

Les autres espèces de panics ne sont pas dans le cas d'être ici mentionnées, parce qu'on n'en fait aucun usage. Il suffit de dire qu'on les divise en panics à épis et en panics à panicules; qu'on en connoît près de deux cents espèces décrites dans les auteurs, et que le nombre en sera sans doute beaucoup augmenté, lorsque les botanistes voyageurs s'en seront plus occupés qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent, puisque Bosc, dans les environs seuls de la ville de Charleston, en Caroline, en a découvert vingt-deux espèces nouvelles, qu'il compte publier dans l'*Agrostographie Carolinienne*. (D.)

PANICASTRELLA de Césalpin. C'est une espèce de PANIC (*Panicum viride* P). (LN.)

PANICASTRELLE, *Panicastrella*. Genre de plantes établi par Micheli, mais qui rentre dans celui appelé RACLE. (B.)

PANICAUT, *Eryngium*. Genre de plantes de la pentandrie digynie et de la famille des ombellifères, qui présente pour caractères : des fleurs rassemblées en tête, accompagnées d'un involucre de plusieurs folioles roides, ordinairement pinnatifides et épineuses, et composées de : un calice divisé en cinq parties et persistant; une corolle de cinq pétales oblongs, courbés; cinq étamines; un ovaire inférieur, surmonté de deux styles, à stigmates en tête; une semence ovale, oblongue, glabre ou hérissée, couronnée par le calice, portée sur un réceptacle conique, et séparée par des paillettes lancéolées et piquantes.

Ce genre renferme des plantes annuelles, bisannuelles ou vivaces, dont les ombelles sont souvent irrégulières et rameuses, et les feuilles simples ou composées, ordinairement épineuses. On en compte une cinquantaine d'espèces, suivant Delaroché qui en a publié une superbe monographie, parmi lesquelles les plus communes ou les plus remarquables sont :

Le PANICAUT FÉTIDE, qui a les feuilles radicales, lancéolées, dentelées; les florales multifides, et la tige dichotome. Il se trouve dans l'Amérique méridionale et en Caroline, où je l'ai observé dans les lieux humides. Il répand une odeur fétide quand on l'écrase, et produit une amertume très-forte lorsqu'on le mâche. Sa décoction passe pour un excellent fébrifuge.

Le PANICAUT AQUATIQUE qui a les feuilles en forme d'épée, dentées par des épines, leurs fleurs entières, et la tige simple. Il vient en Virginie et en Caroline, dans les marais, sur le bord des rivières, dans l'eau, ainsi que je l'ai observé.

Le PANICAUT MARITIME qui a les feuilles radicales presque rondes, plissées, épineuses; les têtes de fleurs pédonculées, et les paillettes à trois pointes. Il se trouve sur les bords de la mer : c'est une assez belle plante, dont les feuilles sont grandes et d'un blanc bleuâtre.

Le PANICAUT COMMUN, *Eryngium campestre*, qui a les feuilles radicales amplexicaules, pinnées et lancéolées. On le trouve très-abondamment par toute l'Europe, dans les lieux incultes, sur le bord des chemins. Il est connu sous le nom de *panicaut*, *chardon roland*, *chardon à cent têtes*. Toutes ses parties sont d'usage en médecine, et surtout sa racine qui est diurétique, néphrétique, propre à exciter les règles. On la confit, et on la fait prendre, avec la graine, pour remédier à

l'impuissance. Elle est au nombre des cinq petites racines apéritives. Après l'hiver, la carcasse de ce *panicaut* est souvent emportée par les vents, et roule dans les plaines d'une manière assez pittoresque. Son incinération, au moment de la floraison, fournit beaucoup de potasse, lorsqu'on l'opère lentement dans un trou creusé en terre; et il est quelquefois si abondant dans certains cantons, qu'il y auroit un bénéfice important à ne pas le laisser perdre.

Le PANICAUT AMÉTHYSTE, qui a les feuilles radicales trifides, et celles de la base presque pinnées. Il se trouve en Espagne. Sa belle couleur de bleu clair le rend remarquable.

Le PANICAUT DES ALPES, qui a les feuilles radicales en cœur; celles de la tige ternées et fendues, et l'involucre pinné, épineux et cilié. Il se trouve dans les Alpes. C'est une plante très-élégante par sa forme et sa couleur bleu clair. (B.)

PANICEA. On a décrit autrefois sous ce nom plusieurs espèces de PANICUM, et quelques graminées à fleurs en épi mollet. (LN.)

PANICO. Nom portugais des PANIS et MILLET. (LN.)

PANICO d'Amérique. C'est, en Italie, le nom que l'on donne à la PERSICAIRE DE VIRGINIE, *Polyg. virginicum*. (LN.)

PANICO d'Espagne. Les Italiens nomment ainsi l'AMARANTHE PANICULÉ. (LN.)

PANICULARIA d'Heister. Ce genre de plante rentre dans celui des PATURINS. (LN.)

PANICULE, *Panicula*. Disposition de fleurs ou de fruits dont les pédoncules divisés plusieurs fois et de différentes manières, s'élèvent inégalement. (D.)

PANICUM. Ce nom dérive du latin *panicula*, *panache*. Il fut donné à la plante *panicum*, parce que ses graines, très-nombreuses, sont portées sur un grand nombre de rameaux disposés en panaches ou pompons. On veut aussi qu'il dérive de *panis*, pain, parce qu'on faisoit avec les graines du *panicum* un pain semblable à celui que l'on faisoit avec le *milium*, mais moins nourrissant. Le *panicum* des Latins, celui mentionné par Pline, est le *meliné* ou *melinos* et *elymos* des Grecs, cité ou décrit par Théophraste et Dioscoride. On le reconnoît dans notre panic commun, *panicum italicum*. L. Tragus veut que ce soit l'*holcus bicolor*, Linn., espèce de sorgho.

Les *panicum* de C. Bauhin sont notre *panicum italicum* et ses variétés, et l'*holcus spicatus*. Tragus nomme le MAÏS, *panicum peregrinum*; cette même plante et les SORGHOS sont les *panicum indicum* de beaucoup d'auteurs contemporains aux deux cités plus haut.

Tournefort ne laisse, dans son genre *panicum*, que le *panicum italicum* et les espèces à fleurs en épis du genre *pani-*

cum, Linn.; celui-ci contient en outre le *milium* et quelques *gramen* de Tournefort. On a fait dernièrement, à ses dépens, les genres *echinocloa*, *setaria*, *cynodon*, *oplis menus*, *hymenachne*, *penicillaria*, *digitaria*, *arundinaria*, *anatherum*, *orthocladu*, et quelques-unes des espèces que Linnæus et autres botanistes y avoient rapportées, sont renvoyées aux genres *paspalum*, *polypogon*, *pennisetum*, *gymnotrix*, *axonopus*, *antennantia*, *echinolenæna*, *trachys*, etc., etc. V. PANIC. (LN.)

PANIOS. Nom donné par les Grecs à leur *conyza*, et adopté par Adanson, pour désigner le genre ERIGERON de Linnæus. (LN.)

PANIS. V. PANIC. (D.)

PANITING - ROOT. Nom anglais du GRÉMIL DES CHAMPS. (LN.)

PANITSJIKA-MARAM. Arbre du Malabar, qui paroît être le MANGOUSTAN. (LN.)

PA-NIU. C'est, en Chine, le nom du *lagunea-cochin-chinensis* de Loureiro. (LN.)

PANIZOLA. Le PANIS DES VIGNES, *Panicum viride*, porte ce nom en Italie. (LN.)

PANJA-PANJALA. Nom malabare d'une espèce de FROMAGER, *Bombax pentandrum*, Linn. (LN.)

PANJA et PANSÀ ou KUSA PANJA. Divers noms japonais de la DANAÏDE FÉTIDE. (LN.)

PANKAMA. Poisson de mer de la Guyane, dont la chair est glutineuse et fort estimée. J'ignore le nom du genre auquel il appartient. (B.)

PANKE. Plante du Chili, qui sert à teindre et à tanner les cuirs, et qui forme un genre, selon Lamarck. D'autres botanistes la regardent comme congénère avec les GUNÈRES. (B.)

PANNA. Un des noms indiens du BÉTEL. (LN.)

PANNA-KELENGU-MARAVA. Fougère du Malabar, qui se rapporte au POLYPODE A FEUILLES DE CHÊNE. (B.)

PANNEAUX (*Botanique*). Ce sont les deux battans ou les deux valves de la SILIQUE. V. ce mot. (D.)

PANNETIÈRE. Nom de la BLATTE DE CUISINE, *Blatta orientalis*, Fabr., dans quelques endroits. (DESM.)

PANNEXTERNE. Synonyme d'ÉPICARPE; c'est l'enveloppe extérieure des FRUITS, ce qu'on appelle vulgairement leur ÉCORCE, leur PEAU. V. ces mots. (B.)

PANNINTERNE. Membrane qui tapisse le plus souvent l'intérieur des PÉRICARPES. C'est le SARCOCARPE de quelques botanistes. V. ces mots et celui de FRUIT. (B.)

PANNES (*Fauconnerie*). V. PENNES. (S.)

PANNI VALLI. V. SOLORI. (LN.)

PANOCOCO. Très-grand arbre de Cayenne, dont le bois est très-dur. C'est l'ÉRYTHRINE A FRUITS DE CORAIL. On l'appelle *bois de fer*. Le petit *panococo* est l'ABRUS. (B.)

PANOE. Adanson donne ce nom au genre *vateria*, Linn. (LN.)

PANOMA. V. PANAVA. (S.)

PANON. Oiseau de l'Amérique méridionale, peu connu; il a la taille d'un petit *corbeau*, la poitrine rouge, le bec cendré; il se nourrit du fruit d'une espèce de palmier. (V.)

PANOPE, *Chenaloques*, Moehring, Gen. 68; *Alca*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux nageurs, de la tribu des ATÉLÉOPODES et de la famille des BRACHYPTÈRES. V. ces mots. *Caractères*: Bec couvert à sa base de petites plumes veloutées, plus long que la tête, très-comprimé latéralement, beaucoup plus haut que large, sillonné transversalement vers le bout de ses deux parties; mandibule supérieure recourbée et comme coupée carrément à sa pointe; l'inférieure anguleuse en dessous vers son extrémité et aiguë; narines oblongues, cachées sous les plumes, près de l'ouverture du bec; langue . . . ; ailes impropres au vol, à rémiges très-courtes, la deuxième la plus longue de toutes; trois doigts devant, entièrement palmés; le postérieur nul; queue composée de seize pennes.

Ce genre ne contient qu'une seule espèce, décrite à l'article ALQUE sous la dénomination de *grand alque* ou *grand pingouin*. Elle a, dans la conformation de son bec, une très-grande analogie avec les *macareux*; mais elle en diffère essentiellement en ce que ses ailes ne sont nullement propres au vol, ce qui la rapproche des *manchots*, dont elle s'éloigne cependant, parce que ses ailes sont garnies de véritables rémiges, quoique très-courtes; tandis que celles des *manchots* n'en présentent pas le moindre vestige. (V.)

PANOPE, *Panope*. Genre de coquilles, de la classe des bivalves, transverses, inégalement bâillantes aux deux bouts, pourvues antérieurement d'une callosité décurrente, et postérieurement d'une dent cardinale un peu comprimée et arquée, d'un ligament extérieur, de crochets légèrement protubérans, et de deux impressions musculaires.

Ce genre, établi par Ménard de la Groye, renferme deux espèces: une marine, qui est le *mya glycimerris* des auteurs, qu'Aldroyande a décrite et figurée et qu'on trouve dans les mers d'Europe; l'autre fossile et nouvelle, et trouvée près de Plaisance. Ce sont de grandes coquilles intermédiaires entre les

MYES, les SOLENS et les GLYCIMÈRES. Elles sont très-rare dans les collections. (B.)

PANOPS, *Panops*, Lam., Latr., Oliv. Genre d'insectes, de l'ordre des diptères, famille des tanystomes, tribu des vésiculeux.

Nous devons la connoissance de ce genre à M. le chevalier de Lamarck, qui en a publié les caractères dans les Annales du Muséum d'histoire naturelle. Ce genre appartient évidemment à ce petit groupe de diptères, que j'ai désigné sous le nom de *vésiculeux*, et qui se compose des *acrocères*, des *hénops* de M. Meigen et de mes *cyrtes*. Les panops ont de même que les cyrtes (*acrocera*, Fab.), une trompe longue, cylindrique, étendue horizontalement sous le corps, et accompagnée, à sa base, de deux palpes saillans, presque filiformes et biarticulés; mais ils en diffèrent par leurs antennes qui sont cylindriques, avancées, un peu plus longues que la tête, de trois articles, dont les deux premiers sont courts et dont le dernier est long, sans divisions apparentes.

On en connoît deux espèces, et qui sont propres l'une et l'autre à la Nouvelle-Hollande, où elles ont été trouvées par Péron et M. Lesueur.

La première est le PANOPS de Baudin, *panops Baudini*, Lam., *Ann. du Mus. d'hist. nat.*, tom. 3, pl. 22, fig. 3. Son corps est long de six lignes, avec les genoux et le bout des jambes blanchâtres; les yeux lisses sont peu distincts; les antennes sont entièrement noires, et leur dernier article est aminci à son extrémité.

La seconde espèce est le PANOPS FLAVIPÈDE, *panops flavipes*, Latr.; *Encycl. method.* Elle est d'un noir bronzé, avec la base des antennes, les jambes et les tarsi jaunâtres; les yeux lisses sont apparens et portés sur un tubercule; le dernier article des antennes est aminci à sa base. (L.)

PANORPATES, *Panorpatæ*. Tribu, auparavant famille, d'insectes de l'ordre des névroptères, famille des planipennes, formée du genre *panorpa* de Linnæus et qui a pour caractères: cinq articles à tous les tarsi; antennes filiformes ou sétacées, composées d'un grand nombre de petits articles; extrémité antérieure de la tête prolongée en forme de bec ou de trompe.

Cette tribu comprend les genres: NÉMOPTÈRE, PANORPE, BITTAQUE et BORÉE. V. ces mots. (L.)

PANORPE, *Panorpa*, Linn., Geoff., Deg., Fab., etc. Genre d'insectes, de l'ordre des névroptères, famille des planipennes, tribu des panorpates.

Sous le nom générique de panorpe, les naturalistes avoient réuni des insectes qui ont bien des traits distinctifs

communs, tels que des antennes filiformes ou sétacées, simples, et composées d'un grand nombre de petits articles; des tarsi à cinq articles, et l'extrémité antérieure de la tête prolongée en forme de museau ou de bec, mais qui, considérés sous d'autres rapports, présentent des différences majeures, et d'après lesquelles j'ai établi les genres : *némoptère*, *bittaque* et *borée*. Celui des panorpes a maintenant pour caractères : les deux sexes ailés ; ailes couchées horizontalement sur le corps, égales, réticulées; leur réseau formé de grandes mailles ; antennes sétacées ; de petits yeux lisses ; quatre palpes ; tarsi terminés par deux crochets et une pelote ; les trois derniers anneaux de l'abdomen du mâle en forme de nœuds arrondis, imitant la queue d'un scorpion, et dont le dernier plus gros, en pince ; l'abdomen de la femelle conique et finissant en une pointe écaillée.

Ces insectes, que l'on trouve sur les buissons, dans les bois et les lieux humides, ont été nommés par Geoffroy *mouches-scorpions*. Ils vivent de rapine ; leurs transformations sont inconnues.

La PANORPE COMMUNE, *Panorpa communis*, Linn. ; pl. M, 29, 1 de cet ouvrage (la femelle), a environ sept lignes de longueur ; ses antennes sont noires, avec le premier article d'un fauve obscur ; la tête est noire, avec le bec brun et un peu de jaune près du col ; le corselet est d'un brun noirâtre, tacheté de jaune ; les ailes sont transparentes, avec des taches noires, plus ou moins nombreuses ; l'abdomen est noir, avec les trois derniers articles fauves ; les pattes sont d'un fauve pâle.

La PANORPE GERMANIQUE, *Panorpa germanica*, Linn. ; est une fois plus petite que la précédente ; sa queue est plus pâle ; les ailes n'offrent qu'une tache obscure, située à leur extrémité et un point de la même couleur au bord extérieur.

La PANORPE SCORPION, *Panorpa scorpio*, apportée de la Caroline par M. Bosc, est d'un noir foncé. Les ailes sont de cette couleur avec des taches blanches ; l'abdomen est d'un brun rougeâtre. M. Léach l'a figurée dans ses *Mélanges de Zoologie*, pl. 94, fig 3, 4.

Il y a représenté, fig. 1 et 2, sous le nom d'*affinis*, une autre espèce de l'Amérique septentrionale, et qui avoit été nommée par Olivier (*Encycl. méthod.*) FASCIÉE, *fasciata* ; elle est d'un roussâtre obscur, avec des points et des taches noirâtres sur les ailes. (L.)

PANOUIL. Synonyme de Maïs. (B.)

PANOVER-TSIERAVA. C'est la MÂCRE dans l'Inde,

(*trapa natans*, Linn.) ; elle est figurée pl. 33 du second volume de l'*hortus malabaricus*. (LN.)

PANPHALÉE, *Panphalea*. Genre établi par Lagasca. Dans sa classification, cet auteur le place parmi la syngénésie égale et dans la famille des bilabiées. Ses caractères sont : calice de sept folioles égales et sur un seul rang : sept fleurons égaux, bilabiés, portés chacun sur un petit calice propre ; point d'aigrettes ; réceptacle alvéolaire ; on n'indique pas les espèces de ce genre. (B.)

PANSAPAN. Nom qu'on donne à Ceylan au bois de SAPAN ou BRESILLET des Indes (*Cassalpia sapan*, Linn.). (LN.)

PAN-PORCINUS de Césalpin. C'est le *cyclamen* d'Europe. (LN.)

PANSE, *Rumen*. C'est le plus grand des quatre estomacs des RUMINANS. Il sert comme de dépôt aux herbes dont ces animaux se nourrissent. Après les y avoir laissées quelque temps, ils les font remonter à la bouche par un mécanisme particulier, pour les triturer de nouveau, et ensuite les aliments passent directement dans les autres estomacs.

La *panse* des chameaux a cela de particulier, qu'elle est garnie de vésicules ou de réservoirs cellulux, où l'eau se conserve long-temps pure, et sans se corrompre. V. ESTOMAC et RUMINATION. (DESM.)

PANSEBASTOS. V. PANEROS. (LN.)

PANSI. Nom anglais de la PENSÉE (*viola tricolor*). (LN.)

PANTACHATÉS. Les agates mouchetées comme la peau de la PANTHÈRE, sont ainsi nommées par Wallerius. Ce minéralogiste croyoit que ces agates sont les PANTACHATES et PARDALIOS des anciens. (LN.)

PANTACOSTOS et **MANÉTOS**. Noms du CHÈVRE-FEUILLE, en Languedoc. On donne le fruit de cet arbuste à la volaille. (LN.)

PANTAGATON. L'un des noms grecs donnés au PULGIUM. V. ce mot. (LN.)

PANTE. Plante figurée dans Rumphius, et qui fait partie des GENSENGS. (B.)

PANTERNO. L'on donne ce nom, en Languedoc, à une espèce d'ARISTOLOCHE (*arist. rotunda*, L.). (LN.)

PANTAGRUELION. Nom du chanvre. Le *pantagruelion sauvage* est l'EUPATOIRE COMMUN. (LN.)

PANTHER. Sous cette dénomination, les anciens Grecs désignoient l'HYÈNE, selon quelques auteurs, et notamment M. Cuvier ; et le CHACAL, selon d'autres. (DESM.)

PANTHERA. Pierre des anciens, nommée aussi EVANTO, qui est marquée de diverses couleurs, de façon à ressembler à la peau d'une panthère ; on la trouvoit dans la Médie. Ces

taches étoient noires , rouges , blafardes , vertes , pourpres , etc. L'on disoit que si quelqu'un regardoit le soleil levant à travers cette pierre, toute la journée il viendrait à bout de ce qu'il entreprendroit. Cette fable a fait croire à plusieurs auteurs que le nom de panthera rappeloit la force ou le pouvoir de vaincre tout , qualité physique propre à la panthère. D'autres auteurs n'y voient, et avec raison , qu'une agate jaspée ou bréchée. (LN.)

PANTHÈRE , *Felis pardus*. Quadrupède africain , du genre des CHATS. Cette espèce , qui n'est bien déterminée que depuis quelque temps , est intermédiaire par sa taille , et pour le nombre de taches dont sa robe est marquée , entre le JAGUAR d'Amérique , *felis unça* , Linn. , et le LÉOPARD d'Afrique , *felis leopardus*. V. l'article CHAT. (DESM.)

PANTIATIQUE , *Pantiatica*. Nom donné par Piccivoli au genre de plantes appelé CADIE par Forster , et SPAN-
DONCÉE par Desfontaines. (B.)

PANTICERATON. L'un des noms des PIVOINES , chez les Grecs. V. PÆONIA. (LN.)

PANTIÈRE (chasse). Espèce de filet à prendre les bécasses à leur passage ; il y a des *pantières simples* , et des *pantières à bouclettes* et *contremailées*. V. l'article BÉCASSE. (V.)

PANTINE. On donne ce nom à l'OPHRYDE HOMME , à raison de la forme de sa fleur. (B.)

PANTOFFELHOLZ. Le CHÈNE-LIÈGE porte ce nom allemand. (LN.)

PANTOFFELN et **PANTUFFELN**. Ces deux noms désignent la POMME-DE-TERRE en Allemagne. (LN.)

PANTOIS ou **PANTOIMENT** (*fauconnerie*). Espèce d'*asthme* qui attaque les oiseaux de vol. Voyez au mot FAUCON. (S.)

PANTOPTÈRES. Famille de poissons apodes établie par Duméril , et dont les caractères sont : poissons osseux à branchies complètes , manquant de nageoires paires inférieures , et munis de toutes les impaires.

Les genres qui y entrent sont : MURÈNE , OPHIDIE , ANARRHIQUE , COMÉPHORE , MACROGNATHE , XIPHIAS , AM-
MODYTE , STROMATÉE et RHOMBE. (B.)

PANTOUFLE DE NOTRE-DAME. Nom vulgaire du SABOT (*cypripedium*). (B.)

PANTOUFLIER. Poisson du genre des SQUALES (*squalus tiburo*, Linn.). A la Martinique, c'est une EUPHORBE. (B.)

PANTRIE. C'est l'OPHRYDE HOMME dans quelques cantons. (B.)

PANURGE , *Panurgus* , Panz. , Latr. , Spin. , Oliv. & Apis. Scop. , Kirby ; *Dasyпода* , Fab. , Illig. Genre d'insectes

de l'ordre des hyménoptères , section des porte-aiguillons , famille des mellifères , tribu des apiaires.

Par la forme générale de leur corps , celle de leurs palpes et de quelques autres parties , et par leurs habitudes , ces hyménoptères ont de l'affinité avec les *andrenes* et les *dasyodes* ; mais leur fausse-trompe , ainsi que celle des autres apiaires , se dirige d'abord en avant , et fait ensuite un coude , pour se replier en dessous , sur elle-même ; caractère qui distingue ces insectes des andrenètes. Leur corps est velu ou pubescent ; la tête est grosse ; les antennes sont courtes , grossissent un peu vers leur extrémité , et forment même , depuis leur troisième article , une sorte de fuseau allongé ou de massue cylindrique. Le labre est petit , taillé en manière de segment de cercle , incliné et reçu dans une échancrure du chaperon. Les mandibules sont étroites , terminées en pointe , striées en dessus , et sans dentelures au côté interne. Les quatre palpes sont sétacés , menus , et presque semblables pour la forme et la couleur ; les maxillaires ont six articles , dont le second plus long ; les postérieurs en ont quatre , dont le premier fort allongé. La languette est linéaire. Les ailes supérieures ont une cellule radiale et appendicée , et deux cellules cubitales , presque égales , dont la seconde reçoit les deux nervures récurrentes. L'abdomen est ovoïde , aplati , et armé d'un petit aiguillon dans les femelles. Les jambes et le premier article des tarses des pattes postérieures sont très-velus , dans les individus du même sexe ; cet article des tarses est très-long. Les mâles de quelques espèces ont les cuisses ou les jambes postérieures armées d'une dent.

Les panurges sont des apiaires solitaires qui vivent sur les fleurs , les semi-flosculeuses particulièrement. Ils habitent , en général , les pays chauds ou tempérés , et font leurs nids dans la terre. Leurs mœurs sont analogues à celles des *dasyodes*.

J'ai décrit dans l'Encyclopédie méthodique six espèces de ce genre. Les plus connues sont : le PANURGE LOBÉ , *panurgus lobatus* , Panz. ; *Andrena lobata* , ejusd. , *Faun. Insect. Germ. fasc. 82* , tab. 16 , le mâle ; ejusd. *Trachusa lobata* , *mas* , *ibid.* , fasc. 96 , tab. 18 , la femelle ; *Apis calcarata* , Scop. , Oliv. ; *Apis linnæella* , Kirby , le mâle. Son corps est long d'un peu plus de trois lignes , très-noir , luisant , pointillé , avec des poils noirâtres , les antennes sont d'un fauve pâle , avec les premiers articles noirs ; le milieu du bord antérieur du labre est bidenté ; les jambes et les tarses des pattes postérieures surtout , sont garnis de poils roussâtres. Les cuisses postérieures du mâle ont au milieu de leur côté interne une

dent aiguë et crochue. Les ailes sont transparentes, avec les nervures et les stigmates noirâtres.

Le PANURGE TRÈS-NOIR, *Panurgus ater*, Panz.; ejusd. *Trachusa atra*, ibid., fasc. 96, tab. 19, le mâle; *Apis banksiana*, Kirby, le mâle. Il est un peu plus grand que le précédent, très-noir, avec les antennes et les mandibules de cette couleur; la tête est grosse; les poils des jambes et des tarse sont d'un roussâtre pâle; les cuisses et les jambes des pattes postérieures sont simples et sans épines dans les deux sexes; les derniers articles des tarse sont d'une fauve clair. Il est très-rare aux environs de Paris.

Le PANURGE DENTIPÈDE, *panurgus dentipes*, est très-voisin du précédent; mais les pattes postérieures du mâle ont une dent aux hanches et les jambes arquées, avec un faisceau de poils.

M Kirby paroît avoir connu la femelle, et l'avoir regardée comme une variété de son *apis ursina*. (L.)

PANZÈRE, *Panzeria*. Genre de plantes de la tétrandrie monogynie, qui a pour caractères: un calice divisé en quatre parties; une corolle infundibuliforme, dont l'ouverture est fermée par les poils des étamines; quatre étamines velues; un ovaire surmonté d'un style; une baie à deux loges.

Ce genre a été formé d'une plante de la Caroline à feuilles linéaires, que Walter avoit cru être un LYCIET. Willdenow a donné le même nom à l'EPERU d'Aublet. (B.)

PANZERIE, *Panzeria*. Genre établi par Moëench, pour séparer des AGRIPAUMES les espèces dont la lèvre supérieure est en voûte et l'inférieure à trois lobes, dont celui du milieu est échancré. Il n'a pas été adopté. (B.)

PAN-Y-QUESO. Nom espagnol du THLASPI CHAMPÊTRE (*thlaspi campestre*, L.). *pan y-quesillo*, est celui du THLASPI BURSA-PASTORIS. (LN.)

PAO DE KOBRA. Nom portugais du BOIS DE COULEVRE. (LN.)

PAO FOGEL. Nom suédois du PAON. (V.)

PAO DE GALINHA. Nom d'un ver qui ronge les racines des cannes à sucre. V. GUIRA-PEACOJA. (B.)

PAO-ROSADO. C'est, en Portugal, le GENÊT DES ÎLES CANARIES (*Genista canariensis*, Linn.). (LN.)

PAO-SERINGA. Nom du HÈVÉ ou CAOUTCHOUC DE LA GUYANE. (LN.)

PAO-TUC et LEAM. Ce sont les noms du MAÏS, en Chine. (LN.)

PAON, *Pavo*, Linn., Lath. Genre de l'ordre des oiseaux GALLINACÉS et de la famille des NUDIPÈDES, V. ces mots. Caractères: Bec nu à sa base, robuste, convexe en dessus,

un peu épais ; mandibule supérieure voûtée , plus longue que l'inférieure , courbée vers le bout ; narines garnies d'une membrane gonflée et cartilagineuse , situées près du capistrum et sur les côtés ; langue charnue entière ; joues en partie nues ; tarsi du mâle , armés d'un éperon ; quatre doigts , trois devant , un derrière ; les antérieurs unis à leur base par une membrane ; le postérieur ne portant à terre que sur l'ongle ; ailes concaves , arrondies ; les cinquième et sixième rémiges les plus longues de toutes ; queue composée de dix-huit pennes disposées en forme de coin et susceptibles de se relever , avec les plumes du croupion qui sont larges , fort longues , très-nombreuses , et qui étant relevées , forment la roue chez les mâles adultes. (v.)

Le PAON , *Pavo cristatus* , Lath. ; fig. pl. enlum. de l'*Hist. nat.* de Buffon , n.º 433.

Prêt à écrire l'histoire du paon , il me fallut songer à le peindre. La riche et élégante description qu'en a donnée Gueneau de Montbeillard , et qui parut assez belle pour être attribuée à Buffon , tout en charmant mon esprit , ne me satisfaisoit pas pleinement. J'y trouvois à la vérité le brillant des idées , l'harmonie et une sorte de magie dans les expressions ; mais il me sembloit que plusieurs beautés du paon n'étoient point exprimées dans ce tableau d'une fraîcheur exquise et d'un vif coloris. Je résolus d'examiner avec attention tous ces détails de magnificence , et je me rendis au Jardin des Plantes , où , dans un vaste enclos , des paons sont élevés au milieu d'une quantité d'autres oiseaux de forme et de nature étrangement éloignées , des oies et des canards. Ces paons sont familiers ; ils approchent dès qu'ils voient quelqu'un se présenter à la grille de leur enceinte , et viennent pour ainsi dire lui demander le prix de leur complaisance à se faire voir. De petits morceaux de pain suffisent pour les retenir près de l'observateur. Le mâle se plaît à étaler et à relever en roue les plumes de sa queue. Si , fatigué d'une forte contraction musculaire , d'une tension générale de ses nerfs , il laisse retomber doucement ces longues plumes qui paroissent surchargées de tous les trésors de l'Orient , un claquement de la langue , semblable à celui dont les cochers excitent leurs chevaux , suffit pour l'animer de nouveau et lui faire reprendre une attitude dans laquelle il devient à lui seul le spectacle le plus pompeux et le plus admirable. Un soleil brûlant des feux de la canicule versoit à grands flots la lumière la plus vive ; l'occasion étoit favorable , je pris la plume et me disposai à énumérer de point en point les beautés dont l'ensemble me ravissoit. Je voulus d'abord parler des couleurs du plus superbe

des plumages; mais lorsque je croyois avoir saisi l'une d'elles, un léger mouvement de l'oiseau la remplaçoit par une autre non moins brillante, non moins décidée. Comment saisir ces reflets ondoyans, cet éclat pétillant mais fugitif de l'or et des pierreries, ces riches nuances qui se multiplient et changent à chaque nouvelle position? Mes yeux étoient imprégnés de cette variété d'effets dans le plus magnifique échantillon de l'opulence de la nature; ils en éprouvoient une sensation moelleuse et suave, et n'en étoient point fatigués. L'admiration s'empara de tout mon être, je sentis ma plume s'échapper de ma main; un pinceau, la palette la mieux assortie, en seroient également tombés, et je renonçai au projet de rendre par des paroles un spectacle ravissant qui me captivoit, mais qui ne me permettoit plus d'être un froid descripteur.

Je ne puis donc mieux faire que de renvoyer nos lecteurs à la belle et rapide peinture de Gueneau de Montbeillard. (Voyez le tome 27, page 86, de mon édition de l'*Histoire Naturelle* de Buffon.) Cependant comme ces sortes de tableaux, quelque vrais qu'ils puissent être, par cela même qu'ils sont dessinés à grands traits, ne conviennent point aux naturalistes partisans des détails, j'insérerai ici la description que Mauduyt a eu le courage d'écrire d'après Brisson, en dépeçant pour ainsi dire froidement les beautés que la nature s'est plu à répandre sur le paon, avec tant de grâce et de profusion.

« Vu dans son exemple, le paon est le plus beau des oiseaux; il réunit la grandeur, l'élégance dans les formes, l'éclat du plumage; c'est principalement au paon qu'on peut appliquer ce qui a été dit aussi des *oiseaux-mouches* et des *colibris*, qu'il semble que la nature ait broyé en leur faveur les pierres précieuses pour en former des couleurs qui servissent à peindre leur plumage; aussi richement paré que ces brillans volatiles, il les efface par sa taille, et il semble que ce soit pour lui que la nature ait chargé sa palette, tandis qu'elle n'emploie que le surabondant pour embellir les oiseaux qui partagent la magnificence de son vêtement.

« Le paon est de la grosseur d'un *dindon* de moyenne taille: sa longueur est de trois pieds huit pouces; ses ailes pliées dépassent de cinq pouces l'origine de la queue; la tête, la gorge, le cou et la poitrine, sont d'un vert changeant en bleu et à reflets dorés; l'œil est placé entre deux bandes blanches transversales, l'une supérieure, plus longue et plus étroite, l'autre plus courte et plus large; l'aigrette qui orne le dessus de la tête est composée de vingt-quatre plumes; leurs tuyaux sont garnis dans leur longueur de barbes rares, très-courtes, noirâtres, et ils sont couronnés par de plus longues barbes du même vert doré que le dessus de la tête; le

dos et le croupion sont couverts de plumes d'un vert doré à reflets couleur de cuivre de rosette : un cercle d'un noir de velours termine et borde ces plumes ; elles imitent, par leur position , l'arrangement des écailles de poissons ; les couvertures du dessus de la queue sont très-nombreuses, fort longues et partagées en plusieurs rangs placés au-dessus les uns des autres ; les plus longues de chaque rang en occupent le milieu , et les latérales vont en diminuant par degrés ; les plus grandes de ces plumes ont jusqu'à quatre pieds et quelques pouces ; toutes ont la tige blanche , garnie dans toute sa longueur et des deux côtés de longues barbes , désunies , d'un vert doré à reflets de couleur de cuivre de rosette ; à l'extrémité des plumes les barbes se réunissent ; elles forment un épanouissement entouré des mêmes barbes qui accompagnent le tuyau dans sa longueur ; sur le centre de cet épanouissement est une tache que sa forme a fait comparer à un œil ; elle est d'un noir violet ; elle a le moelleux du velours ; un cercle changeant en bleu et en violet l'entoure ; il est lui-même enfermé entre deux cercles couleur d'or , mais d'un or changeant et à reflets : les plumes du dernier plan des couvertures ne sont point marquées des taches que je viens de décrire ; elles se terminent par un épanouissement d'une couleur sombre , et dont le bout est comme coupé carrément ; le ventre et les côtés sont d'un vert foncé noirâtre et mêlé de quelques légères nuances dorées ; les jambes d'un fauve clair ; les couvertures du dessous de la queue et ses pennes sont d'un gris-brun ; elle est légèrement étagée du centre sur les bords ; les petites couvertures du dessus des ailes et les plumes scapulaires sont variées de fauve et de noirâtre , et d'une légère teinte de vert doré sur les petites couvertures seulement ; les moyennes sont d'un bleu foncé , changeant en vert doré , et les grandes , les plus éloignées du corps , sont roussâtres ; l'aile est composée de vingt-quatre pennes , dont les dix premières ou les dix plus extérieures, sont rousses , et les autres sont noirâtres , très-légèrement embellies de vert doré du côté extérieur ; le bec est blanchâtre , les pieds et les ongles sont gris ; le mâle a un ergot à chaque pied.

« La femelle est plus petite que le mâle ; elle en diffère surtout en ce que les couvertures du dessus de la queue sont dénuées de cette belle tache en forme d'œil , et si courtes qu'elles sont dépassées par les pennes de la queue ; tout son plumage sur le dessus du corps est d'un brun cendré ; l'aigrette posée sur le sommet de la tête , est de cette même couleur avec quelques points de vert doré ; la gorge est blanche ; les plumes du cou et de la poitrine sont vertes , et celles qui

couvrent la poitrine sont, de plus, terminées de blanc. » (*Encyclopédie méthodique.*) (s.)

M. Latham (*Gener. Synops. of birds*) parle d'une paonne qui ressembloit au mâle par le beauté de son plumage. Les paons sauvages, de même que dans l'espèce du *dindon*, sont, dit-on, plus gros que ceux que l'on nourrit en domesticité. C'est une erreur, selon Temminck, qui a reçu de Batavia un paon sauvage, lequel « est, dit-il, de la taille d'une poule dinde : sa longueur depuis le bout du bec jusqu'à l'extrémité de la queue est de quatre pieds cinq pouces ; sa queue a dix-neuf pouces, le tarse quatre pouces sept lignes, le bec un pouce huit lignes ; l'aigrette qui orne le dessus de sa tête s'élève de deux pouces ; l'on voit, ajoute-t-il, par le résultat de ce mesurage, que la taille ne diffère presque pas dans les dimensions principales, et que les voyageurs ont eu tort d'indiquer cette différence comme l'unique qui se trouve entre le *paon sauvage* et le *paon domestique*. » Les dissemblances qu'il remarque entre ces deux oiseaux consistent dans les couleurs. Il décrit ainsi le *paon sauvage* : « la huppe élégante et légère qui orne la tête du *paon domestique* est pareille en tout dans celui-ci ; les couleurs brillantes de bleu éclatant à reflets de vert et lustrés d'or, qui décorent la tête, le cou et la poitrine, ainsi que les écailles veloutées qui recouvrent le dos, sont d'une teinte plus pure ; mais c'est dans les couleurs richement assorties des couvertures alaires que se remarque une des principales différences. Le *paon sauvage* a toutes les petites couvertures du dessus des ailes, ainsi que les plumes subalaires, d'un vert foncé et brillant ; elles sont bordées d'un vert à reflets d'or ; les petites et les moyennes couvertures sont d'un bleu foncé, bordées de vert doré ; les grandes couvertures sont d'un noir verdâtre et métallique ; toutes ont de larges bordures d'un beau pourpre bronzé changeant en couleur de cuivre de rosette ; l'aile bâtarde est brun de bistre ; les dix premières grandes plumes des ailes sont d'un roux de rouille foncé ; les autres ont leurs barbes extérieures d'un beau vert à légers reflets bronzés ; les barbes intérieures sont d'un bistre foncé ; le ventre, les flancs et l'abdomen sont noirâtres à reflets de vert doré ; les cuisses sont d'un noir grisâtre avec des teintes de vert doré ; ces plumes sont terminées sur le genou par une bande de couleur fauve.

La paonne sauvage, que nous n'avons jamais eu occasion de voir en nature, ne fait qu'une couvée par an ; elle pond de vingt-cinq à trente œufs qu'elle dépose à terre dans des lieux abrités qui mettent sa couvée hors de toute attaque du tigre. »

A l'intérieur, la trachée-artère a un muscle de chaque

côté; les anneaux des bronches qui s'étendent sous les poumons, sont divisés chacun en deux parties, dont l'une est large et l'autre étroite; celle-ci se prolonge en forme de membrane, et dans le temps de l'inspiration, l'air passé par les interstices des anneaux des bronches dans les cavités des membranes. L'estomac est recouvert d'un grand nombre de fibres, et au-dessus de son orifice, dans l'œsophage, l'on voit un corps glanduleux d'où suinte une humeur limpide. Il y a deux cœcums assez amples, et dont la longueur égale celle des autres intestins ensemble. (Gasp. Bartholin, *Actes de Copenhague.*)

Il existe une grande analogie entre le paon et le dindon, autre gallinacé également étranger à nos climats, et qui a de même la puissance de se pavaner et de faire la roue en relevant les longues plumes de sa queue. Ces deux oiseaux élevés ensemble dans la basse-cour, montrent une grande sympathie l'un pour l'autre, et l'on prétend même qu'il se forme entre les deux espèces des unions passagères, mais infécondes. Les anciens, au rapport de Pline; avoient remarqué aussi de la sympathie entre les paons et les pigeons; mais celle-ci a moins de réalité, parce qu'elle n'est pas fondée comme l'autre sur des rapports de conformation, d'instinct et d'habitudes.

C'est dans l'Inde que le paon se trouve sauvage. Les pays qu'il affectionne le plus, sont le Guzarate, Barroche, Cambaye, la côte du Malabar, le royaume de Siam, l'île de Java. Ces contrées sont aussi la patrie des pierreries et des aromates les plus précieux, le théâtre du plus grand luxe de la nature.

Des Indes, les paons ont été apportés dans l'Asie-Mineure, puis à Samos, où ils furent jadis très-multipliés et consacrés à Junon. Il n'en reste plus à présent dans cette île, non plus que dans les autres îles de l'Archipel. Ces oiseaux passèrent ensuite dans la Grèce; ils y étoient encore fort rares et d'un grand prix au temps de Périclès; ils commencèrent à paroître à Rome vers la décadence de la république, à l'époque où le luxe et la corruption des mœurs préparoient aux Romains des fers qu'ils n'ont pas quittés depuis. Pline dit qu'Hortensius, le rival de Cicéron dans la carrière du barreau, homme magnifique dans ses dépenses, fut le premier qui fit apprêter des paons à Rome, dans un repas qu'il donna au collège des augures.

De proche en proche, le paon fut transporté dans nos climats, auxquels il s'est assez accommodé pour y multiplier. Il réussit aussi fort bien en Amérique, où il ne vit, comme parmi nous, qu'en domesticité,

Sa constitution robuste lui permet de subsister dans des climats fort opposés ; il est même capable de résister au plus grand froid. Les papiers publics ont fait mention, en 1776, d'un paon qui fut enseveli pendant plusieurs jours sous la neige, dans une cour de la ville de Dunkerque, sans qu'on sût ce qu'il étoit devenu ; on le retrouva bien vivant, mais tout gelé sous un gros tas de neige ; on le fit dégeler doucement à une chaleur modérée, il prit bientôt de la nourriture, et continua à se bien porter comme s'il ne lui fût rien arrivé.

Malgré le peu de longueur de ses ailes et les grandes dimensions de sa queue, le paon ne laisse pas de voler assez haut, et de fournir d'assez grands trajets. Il recherche les lieux les plus élevés ; on le voit se percher sur les grands arbres, sur les toitures des édifices, la cime des tours, la flèche des clochers. Cet oiseau passe pour vivre vingt-cinq années ; ce n'est qu'à la seconde que le mâle se pare de l'opulente variété de couleur dont la nature l'a décoré ; il n'est fécond qu'à trois ans. Il ressent très-vivement les feux de l'amour. La femelle, dit-on, l'emporte encore sur lui à cet égard ; peu de temps après avoir été fécondée, elle pond de trois à quatre jours l'un, cinq à six œufs de la grosseur des œufs de dinde, et tachés de brun sur un fond blanc. Elle ne fait dans nos climats qu'une seule ponte par an, et l'incubation dure environ trente jours. La fécondité de cette espèce est plus grande dans les pays qui lui sont naturels, et des voyageurs assurent que la ponte y est de vingt à trente œufs.

Si le paon se fait admirer par l'éclat et le jeu de sa magnifique parure, il cesse de paroître aimable dès qu'on l'entend ; sa voix est forte, et son cri blesse l'oreille. Ce cri souvent répété est un présage de pluie.

Bien des gens redoutent le voisinage du paon, à cause de cette espèce de gémissement très-bruyant. L'on a comparé proverbiallement sa voix désagréable à celle du diable. Mais on l'a bientôt oubliée lorsqu'on jette les yeux sur le manteau d'ange dont il est revêtu.

Angelus est pennis, pede latro, voce gehennus.

Et l'on est tenté de répéter ce que La Fontaine met dans la bouche de Junon, en s'adressant au paon :

Est-ce à toi d'envier la voix du rossignol ?
 Toi que l'on voit porter à l'entour de ton col,
 Un arc-en-ciel nué de cent sortes de soies ;
 Qui te pavanes, qui déploies
 Une si riche queue, et qui semble à nos yeux
 La boutique d'un lapidaire ?
 Est-il quelque oiseau sous les cieux,
 Plus que toi capable de plaire ?

Le cri déplaisant du paon ne laisse pas d'être de quelque utilité dans les campagnes. C'est un son d'alarme que l'oiseau, perché de nuit auprès de la maison, ne manque pas de rendre si quelqu'un approche ou rôde dans les environs. Indépendamment de ce cri, il fait entendre souvent un bruit sourd, un murmure intérieur.

Chez les Grecs et les Romains, la chair du paon fournissoit un mets très-estimé; nos ancêtres en faisoient aussi le plus grand cas. « C'est, dit Olivier de Serres, le roi de la volaille terrestre, comme la primauté de l'aquatique est due au cygne... Le paon a deux excellentes qualités, il plaît à la vue et au goût. Car que pouvez-vous regarder de plus agréable que le manteau du paon, ni quelle plus exquise chair pouvez-vous manger que la sienne? » De nos jours, c'est un aliment peu estimé. L'on sert pourtant encore sur nos tables le jeune paon, qu'on appelle communément *paonneau*. Aussi l'éducation des paons n'est plus guère qu'un objet de curiosité. On les élève de la même manière que les DINDONS. Voyez ce mot.

Variétés du Paon.

La domesticité produit sur cette espèce plusieurs variétés de plumage; autrefois, lorsqu'on en faisoit de nombreux élèves, il naissoit des paons gris, des blancs, des noirs, des verts, des bleus, des jaunes, des incarnats, des orangés, etc. A présent l'on en voit encore de tout blancs, qui ne forment pas une race constante, comme la plupart des naturalistes l'ont pensé, mais qui sont des produits accidentels, puisque dans la même couvée d'œufs pondus par les paons ordinaires, l'on en a vu éclore quelques-uns de blancs. L'on prétendoit même anciennement que pour se procurer des paons de cette couleur, il suffisoit d'enfermer la femelle dans un endroit, pendant l'incubation, où tout fût blanchi. Au reste, ces paons blancs sont très-beaux, et quand ils se pavanent au milieu des autres, ils forment un contraste très-agréable et un charmant coup d'œil.

La paon panaché naît du mélange du paon blanc avec le paon ordinaire. Ces deux variétés sont aujourd'hui fort rares en France, parce que l'on s'y occupe peu de l'éducation et de la multiplication de l'espèce.

L'on y distinguoit autrefois ces oiseaux en *célestes* et en *terrestres*; « différant en ce seulement, que ceux-ci sont domestiques, et ceux-là presque sauvages, n'entrant que très-rarement sous les couvertures du logis, mais demeurant continuellement en campagne, se branchant sur les arbres, quel temps qu'il fasse, pondans, couvans, et éclosans leurs œufs, quelquefois sur les arbres, et le plus souvent par les halliers et buissons, que les mères choisissent à leur fantaisie, d'où elles

emmènent leurs petits pour les faire pâtre. En somme, ils ne tiennent du privé que la fréquentation et hantise avec l'autre poulaille, mangeans ensemble ordinairement, etc. (Olivier de Serres, *Théâtre d'Agriculture.*) Il n'y a donc d'autre différence entre les *paons célestes* et les *paons terrestres* de nos pères, qu'une domesticité plus ou moins exacte; et je ne puis comprendre comment M. Salerne a pu imaginer que le paon céleste des anciens Français étoit le *vanneau*.

Il se trouve quelquefois dans les paons élevés en domesticité, des individus d'un blanc mat comme le papier, de vrais *albinos*. (s.)

PAON d'AFRIQUE. Dénomination impropre, donnée, par quelques voyageurs, à la **DEMOISELLE DE NUMIDIE**. *V. ANTHROPOÏDE.* (s.)

PAON BLEU. C'est une espèce de **LABRE** (*labrus exoletus.*) (DESM.)

PAON CÉLESTE. Nos ancêtres appeloient ainsi les paons qui vivoient autour des habitations, comme à demi-sauvages, mais qui néanmoins venoient prendre leur nourriture dans la basse-cour avec les autres volailles. *V. l'article du PAON.*

M. Salerne a appliqué fort mal à propos cette dénomination au *vanneau*. (s.)

PAON DE LA CHINE. Dénomination donnée à l'**ÉPERONNIER**. *V. ce mot.* (s.)

PAON (DEMI). C'est un lépidoptère crépusculaire, du genre **SPHINX** (*sphinx ocellata*). (DESM.)

PAON-FAISAN DE LA CHINE. *Voyez ÉPERONNIER* (s.)

PAON DE GUINÉE. Nom imposé à la **DEMOISELLE DE NUMIDIE**. *V. ANTHROPOÏDE.* (s.)

PAON D'INDE. C'est un poisson du genre **BANDOUILLÈRE** (*chetodon pavo*). (DESM.)

PAON DES INDES. Nom que les Espagnols donnèrent au *dindon*, parce que cet oiseau étale sa queue comme le paon. *V. DINDON.* (s.)

PAON DU JAPON. *Voyez SPICIFÈRE.* (s.)

PAON DE JOUR. Insecte de l'ordre des lépidoptères et du genre **VANESSE**. *V. ce mot.* (L.)

PAON (PETIT) DE MALACA. C'est sous cette dénomination que M. Sonnerat, dans son *Voyage aux Indes et à la Chine*, a décrit l'**ÉPERONNIER**. *V. ce mot.* (s.)

PAON DE MARAIS. C'est le **COMBATTANT**. *V. ce mot à l'art. TRINGA.* (s.)

PAON MARIN. Nom donné, par quelques naturalistes, à l'**OISEAU ROYAL**, parce qu'il imite le cri du paon, et que,

comme lui, il se perche en plein air pour dormir. *V.* ce mot à l'article ANTHROPOÏDE.

PAON MARIN. Ver marin décrit par Godelieu dans le troisième volume des *Mémoires* présentés à l'Académie des sciences de Paris. Il est allongé, a deux cornes terminées par quelques tentacules; sa queue a deux branches, de chacune desquelles sortent quatre plumules couleur de rose, qui contrastent avec la couleur verdâtre de son corps. Cet animal a été trouvé dans les mers de l'Inde. Il forme sans doute un genre, mais il a besoin d'être examiné de nouveau. (B.)

PAON DE MER. Nom spécifique de plusieurs poissons, d'un SPARE, *Perca saxatilis*, Linn.; d'un LABRE, *Labrus pavo*, d'un CORYPHÈNE et d'un CHÉTODON. (B.)

PAON DE MER. *V.* COMBATTANT, à l'art. TRINGA. (S.)

PAON DE NUIT. *V.* BOMBYX. (L.)

PAON DES PALETUVIERS. *V.* CAURALE. (S.)

PAON A QUEUE COURTE. *V.* OISEAU ROYAL. (S.)

PAON DES ROSES. *V.* CAURALE. (S.)

PAON SAUVAGE. Dénomination que l'on donne, aux Philippines, à l'espèce d'OUTARDE que M. Sonnerat a décrite sous le nom d'*outarde de l'île de Luçon*.

L'*outarde huppée d'Afrique* porte aussi le nom de PAON SAUVAGE au Cap de Bonne-Espérance. (S.)

PAON SAUVAGE DES PYRÉNÉES. Dénomination donnée au *coq de bruyère*. *V.* au mot TÉTRAS. (S.)

PAON (PETIT) SAUVAGE. *V.* VANNEAU. (S.)

PAON TERRESTRE. C'étoit, chez nos aïeux, qui élevoient beaucoup de paons, celui de ces oiseaux qui ne quittoit pas la basse-cour. *V.* au mot PAON. (S.)

PAON DU THIBET. *V.* CHINQUIS à l'art. EPERONNIER.

PAONCELLO, PAONCHELLO. Noms italiens du VANNEAU. (V.)

PAONNE. Femelle de l'espèce de paon. (S.)

PAONNEAU. Jeune PAON. (S.)

PAOUMOULE. Variété d'ORGE CULTIVÉE. (B.)

PAOUNASSA. Un des noms piémontais du VANNEAU HUPPÉ. (B.)

PAOURO. Nom de pays du SQUALE MILANDRE. (B.)

PAPA-FU. Nom du CHARDON BÉNIT (*centaurea benedicta*), en Hongrie. (B.)

PAPA GAIO. Nom espagnol des perroquets. (V.)

PAPA GALLO. Un des noms italiens du perroquet, en quoi Aldrovande s'imagine trouver une expression de la dignité et de l'excellence de cet oiseau, que ses talents et sa beauté firent regarder comme le pape des oiseaux. (V.)

PAPA GAYO. Nom que les Espagnols donnent à l'**MARANTE TRICOLORE.** (LN.)

PAPAGAS. En grec moderne, c'est le nom générique des perroquets. (s.)

PAPA et **GIRASOL.** Deux noms donnés aux **JACQUIERS**, selon C. Bauhin. (LN.)

PAPA DE LOMA (*Papa montana*, Feuill. peruv. 3, tab. 46.) Les Péruviens, au rapport de Feuillée et de Ruiz et Pavon, donnent ce nom à une espèce de **MORELLE**, autre que la pomme-de-terre, qui est le véritable *papa* ou *papas*. Cette **MORELLE**, le *papa de loma*, a cela de remarquable, que sa racine est une tubérosité unique, ovale, d'où naît la tige. Elle ne fournit ainsi qu'une seule pomme-de-terre de la longueur d'un pouce. Selon Feuillée, les Indiens en faisoient grand usage en soupes et en ragoûts. Lorsque Ruiz et Pavon ont été au Pérou, l'on s'en servoit seulement pour engraisser les cochons. Cette plante est le *solanum montanum* des auteurs. (LN.)

PAPACTASSUS. Nom d'une plante observée dans les Indes orientales par Camelli, et que Adanson rapporte à son genre **REMÉ.** (LN.)

PA-PAI. Nom qu'on donne, en Chine, à un arbrisseau que Loureiro rapporte à l'*anagyris foetida* de Linnæus, qui non-seulement en est différent, mais aussi ne paroît pas devoir être du même genre. (LN.)

PAPAICOT. Nom vulgaire d'un arbre des îles de l'Amérique, qui, pour le port et la forme du fruit, a beaucoup de ressemblance avec le papayer. Il est peu connu; on ignore le genre auquel il appartient. (D.)

PAPALU. Arbre figuré dans Rhéede, mais qu'on ne peut rapporter à son genre. Ses fruits servent à remplacer l'arc dans la mastication du bétel, et l'écorce passe pour arrêter les mouvemens de la bile. (B.)

PAPAN. C'est, à l'île de Luçon, le nom du **CANARD-MUSQUÉ.** V. ce mot. (s.)

PAPANGA ou **PAPANGAY.** Nom de la **MOMORDIQUE** et de l'**ANGUINE.** (B.)

PAPA PIEXE. Nom que les Portugais du Brésil ont imposé au **MARTIN-PÊCHEUR SAGUACATI QUACU.** (V.)

PAPARIAN. Arbre d'Amboine, figuré dans Rumphius, mais dont on ne connoît pas le genre. Ses feuilles ont une odeur forte et une saveur amère. (B.)

PAPAROI. Nom que les Provençaux donnent à une espèce de **GRENADIER** à fleurs doubles. (D.)

PAPARRAX. Nom espagnol de la **STAPHISAIGRE**, plante du genre **DAUPHINELLE.** (LN.)

PAPAS. Nom que les naturels du Chili et du Pérou donnent à la POMME-DE-TERRE. (B.)

PAPATASI. Nom du COUSIN SERPENTANT, dans les îles ioniennes. (B.)

PAPAU. V. PAPAYER. (S.)

PAPAYER des Latins; **MECON**, **MECION** et **OXYTONON**, des Grecs. Ce sont les PAVOTS. L'on prétend que le nom de **PAPAYER** vient de *papa*, bouillie. Il étoit devenu celui du pavot, parce qu'on mettoit des graines de cette plante dans de la bouillie qu'on donnoit aux enfans. L'étymologie du nom grec rappelle une autre propriété du pavot, car *mecon* dérive d'un mot qui signifieroit à *ne pas donner*; en effet ceux qui mangeoient de cette plante ne pouvoient plus remplir leurs fonctions naturelles.

Théophraste a plusieurs sortes de mecon; savoir: le mecon cultivé, le sauvage; le cornu (*ceratitis*), le noir, l'erratique à fleurs rouges, et l'*herculeum* à feuilles de *struthium*.

Dioscoride en a cinq espèces:

1.^o Le **RHÆAS**, espèce de pavot sauvage, qui devoit son nom à la fugacité de ses fleurs. Ses feuilles étoient comparées, par Dioscoride, à celles de l'*eruca*, de l'*origanon*, du *chichorium* et du *thymus*; mais elles sont, dit-il, plus longues, découpées et rudes. Les fleurs s'épanouissoient de bonne heure, étoient semblables à celles de l'anémone sauvage, rouges, quelquefois blanches, avec une tête (capsule) longue, mais plus petite que celle de l'anémone en question. La graine étoit rousse, la racine longue, moins grosse que le petit doigt, et amère au goût, etc.

2.^o L'**HEMEROS**. Sous ce nom étoient comprises toutes les variétés des pavots cultivés. La graine de la variété qu'on semoit dans les jardins, étoit blanche. On en mettoit dans le pain, et aussi dans le miel, en place de sésame: cette variété s'appeloit *thylacitis*.

3.^o L'**AGRIA**, qui se partageoit en deux: 1.^o le *pithytis*, appelé aussi *rhœas* (d'un verbe qui signifie *couler*), parce qu'il laissoit fluer un suc laiteux. Sa tête (capsule) étoit plate, resserrée, et la graine noire; 2.^o une grande variété beaucoup plus estimée que les autres en médecine.

4.^o Le **CÉRATITIS** ou **CORNU**, dont les feuilles étoient blanches, velues, semblables à celles du *verbascum*, dentelées au pourtour, comme celles du *meccion agria*, dont il avoit la tige. Il produisoit des fleurs pâles; le fruit étoit petit, imitant une petite corne, d'où il avoit reçu son nom, et pareil au fruit du fenu-grec. Sa graine étoit noire et petite comme celle des *meccion*; sa racine étoit superficielle, rampante,

grosse et noire. On trouvoit cette plante dans les lieux arides sur les bords de la mer. L'on croyoit que le suc, nommé *glaucion* ou *glaucionion* s'extrait de cette plante.

5.° L'APHRODE ou *écumeux*, appelé aussi *heracleia*, avoit une tige haute de douze doigts, les feuilles fort petites, et semblables à celles du *Lanaria*, et le fruit blanc, en comparaison de cette dernière plante; sa racine étoit superficielle, blanche; elle étoit écumeuse et vomitive, même à petite dose.

Pline a également plusieurs espèces de papaver :

1.° Le *papaver sativum* ou *cultivé*. Il dit qu'il y en a trois sortes; l'une à graine blanche. Trois capsules de cette variété, broyées et mangées, suffisoient pour provoquer le sommeil. Une seconde variété, étoit celle à graine noire, de laquelle s'extrait l'*opium*. Pline décrit la manière employée pour retirer cet extrait végétal, et les caractères qui le distinguent du *meconium*, sorte d'*opium* inférieur, retiré de toutes les parties de la plante, cuites ensemble. Tous les *papaver* cultivés se distinguoient des *papaver* sauvages par leurs capsules plus rondes. Celles des *papaver* sauvages étant plus petites et plus longues, on les estimoit davantage pour l'emploi de la médecine. On préféroit, en outre, les capsules des *papaver* sauvages qui croissoient dans des lieux secs et arides.

2.° Le *papaver silvestre* ou *sauvage*. Pline dit qu'il y en avoit de beaucoup de sortes: nous venons de dire leurs caractères.

3.° Le *papaver rhæas* ou *erraticum*, intermédiaire entre les *papaver* cultivés et les *papaver* sauvages. Il vient çà et là dans les champs. Les Grecs, dit Pline, l'appellent *rhæas*. Quelques personnes mangent les jeunes pousses du *rhæas* après les avoir assaisonnées. Cinq têtes ou capsules cuites dans du vin, suffisoient pour provoquer le sommeil. »

4.° Le *papaver ceratitidis* ou *cornu*, dont le fruit a la forme d'une petite corne. La description de Pline rappelle à peu près dans les mêmes termes ce que Dioscoride rapporte du *mecon ceratitidis*. On lui donnoit aussi les noms de *glaucion* et de *paralios*. Il croissoit dans les lieux maritimes et les plages salées. Pline le met au rang des *papaver* sauvages, de même que le suivant.

5.° Le *P. heracleum*, *aphros* ou *spumeum*. Ses feuilles ressembloient à celles du *struthium*; sa racine étoit à fleur de terre, et sa graine chargée d'une écume particulière. On en blanchissoit le linge en été, et il paroît qu'il communiquoit à la toile une blancheur sans égale. Il entroit dans la confection de la composition nommée par les Grecs *diacodion* et *arteriace*.

Pline décrit la manière de faire cette composition. La graine, concassée et prise dans du vin, au poids d'un acétabule, étoit fort bonne contre le mal caduc, et faisoit vomir.

6.° Le *papaver tithymalus*, *paralias* ou *mecona*. Sa feuille étoit blanche, lisse, et la tête de la grosseur d'une fève; on la cueilloit lorsque la vigne fleurissoit, on la faisoit sécher à l'ombre, et on l'administroit comme purgative.

Il est aisé de voir que Théophraste, Dioscoride et Pline, ont parlé des mêmes plantes. On trouve un plus grand accord lorsqu'on examine les vertus et les usages que chacun de ces auteurs et Galien attribuent à ces plantes; tous accordent la propriété des narcotiques comme particulière aux *papaver* ou *mecon*; que ces plantes calment la toux, les douleurs, apaisent les inflammations, guérissent les blessures; que l'*opium* est fourni par l'une d'elles; que les graines de quelques variétés se mangent, etc. D'après ce que les anciens nous en ont dit, on voit que ces plantes étoient connues dès la plus haute antiquité; que la culture de quelques-unes étoit assez importante pour avoir été rendue respectable par la religion, et que c'est de nos pavots qu'ils ont parlé. Les épis qui ornoient la tête de Cérès, étoient quelquefois entremêlés de pavots, plante spécialement consacrée à Morphée, dieu du sommeil. On voit la tête de pavot figurer parmi les ornemens qui caractérisent les bustes et les statues des Panthées, figures qui présentoient à la fois les attributs de plusieurs divinités. La culture du pavot eut lieu en grand et aussi dans les jardins, pour l'ornement ou pour la médecine. On reconnoissoit que cette culture épuisoit le terrain; aussi Virgile, en parlant de la nécessité d'alterner les espèces de culture, dans le même champ, s'exprime ainsi :

Urit enim lini campum seges; urit avenæ;
Urunt Lethæo perfusa papavera somno.

GEORG. Lib. I.

Voici comme les commentateurs pensent que l'on doit rapporter les pavots des anciens à nos pavots.

Le *mecon hemeros*, de Théophraste et de Dioscoride, ou *papaver sativum* de Pline, et leurs variétés, à notre pavot somnifère (*pap. somniferum*, Linn.).

Le *mecon agria* ou *syloestris*, aux variétés sauvages de la même plante.

Le *mecon rhoas* ou *rhoias* et *papaver erraticum*, à notre coquelicot (*papaver rhoas*, Linn.).

Le *mecon ceratitis* ou le *ceratitis* tout simplement, au GLAUCION (*chelidonium glaucium*, Linn.), appelé vulgairement

pavot cornu, parce que sa fleur, analogue à celle du pavot, produit une silique longue et cornue.

Le *mecon heraclea*, dit aussi *heracleum* ou *aphrodes* et *papaver spumeum*. Dioscoride lui attribue une racine, et Pline des graines écumeuses. Celui-ci ajoute qu'elle blanchit le linge, et l'un et l'autre la comparent au *struthium* ou *lanaria*, plante qui faisoit écumer l'eau comme du savon, dont on se servoit pour nettoyer les draps, et qu'on croit être l'espèce de *gypsophile* (*gy. struthium*), employée au même usage à Naples. Il est possible que l'*aphrodes* écumât de la même façon. Plusieurs auteurs ont cité, pour cette plante, quelques végétaux, qui présentent, en effet, de petits amas d'écume blanche, que l'on sait être produite par la piqure de certains insectes (*Cercopis spumaria*, Fab.).

Au nombre de ces végétaux, sont le BEHEN BLANC (*cucubalus behen*), la CENTAURÉE DE SALAMANQUE ou STÈBÉ, l'EUPHORBE FLUETTE (*E. exigua*), etc.

Le *papaver paralias*, de Pline, est encore moins reconnoissable; c'est peut-être une espèce d'EUPHORBE.

Les diverses plantes que nous venons de citer sont décrites sous le nom de *papaver*, dans un grand nombre d'anciens ouvrages.

C. Bauhin (Pin.) réunit sous le nom de *papaver*, le *pavot somnifère*, le *coquelicot*, le *papaver cambricum*, les *chelidonium glaucium*, *corniculatum*, *hybridum* et l'*argemone mexicana*, Linn. On trouve, sous le nom d'*argemone*, le *papaver argemone*, *hybridum* et *alpinum*.

Tournefort conserva le nom de *papaver* au seul genre que les botanistes nomment encore ainsi, et aux dépens duquel on a fait le genre *meconopsis*, il a donné son nom à une petite famille de plantes. V. PAPAVERACÉES, PAVOT, ARGEMONE, GLAUCIUM.

J. Plukenet plaçoit le *cleome pentaphylla* au rang des *papaver*. (LN.)

PAPAVERACÉES, *Papaveraceæ*, Jussieu, Famille de plantes dont les caractères consistent : en un calice souvent diphyllé et caduc ; des pétales souvent au nombre de quatre ; des étamines en nombre déterminé ou indéterminé, à anthères biloculaires ; un ovaire simple, à style presque toujours nul, et à stigmate divisé ; un fruit uniloculaire, rarement biloculaire, communément polysperme, à placentas latéraux ; des semences à demi-recouvertes par une enveloppe membraneuse, à périsperme charnu, à embryon droit, et à radicule inférieure.

Les plantes de cette famille sont ordinairement herbacées et vivaces par leurs racines. Leur tige, presque toujours ra-

meuse , rarement simple et scapiforme, porte des feuilles alternes , simples ou composées , quelquefois terminées par une vrille. Leurs fleurs sont terminales , rarement solitaires, disposées en épis , en panicule ou en ombelle.

Ventenat , de qui on a emprunté ces expressions , rapporte à cette famille , qui est la sixième de la treizième classe de son Tableau du Règne végétal , et dont les caractères sont figurés pl. 15 , n.º 1 du même ouvrage , huit genres sous deux divisions , savoir :

1.º Les *papavéracées* qui ont leurs étamines en nombre indéterminé , et dont les anthères sont adnées aux filamens : SANGUINAIRE , ARGÉMONE , PAVOT , GLAUCIENNE , CHÉLIDOINE et BOCCONE.

2.º Les *papavéracées* qui ont leurs étamines en nombre déterminé : HYPÉCOON , FUMETERRE. V. ces mots.

Les *papavéracées* contiennent un suc propre diversement coloré , qui est ordinairement narcotique et calmant. (B.)

PAPAYA-MARAM. Nom malabare du pied femelle du PAPAYER (*carica papaya*, Linn.). Le pied mâle est nommé *ambopaya*. (LN.)

PAPAYER, *Carica* , Linn. (*diœcie décandrie*) ; *Ababaya* des Caraïbes. C'est un arbre fruitier des Deux-Indes et des Antilles , appartenant à la famille des cucurbitacées , et constituant un genre , dans lequel les fleurs , ordinairement unisexuelles , naissent , mâles ou femelles , sur des pieds différens. Cet arbre s'élève à la hauteur de dix-huit à vingt pieds. Il a un port et un feuillage qui lui sont propres ; et il se fait surtout remarquer par ses fruits dont la grosseur et la forme approchent de celles d'un petit melon.

Sa racine est pivotante , blanchâtre , comme spongieuse , d'une saveur et d'une odeur désagréables. Sa tige , d'un pied environ de diamètre , et dont le bois a peu de consistance , est revêtue d'une écorce molle , épaisse , raboteuse et verdâtre. Elle est nue dans presque toute sa longueur , pleine et solide vers la base , et creuse dans sa partie supérieure. Elle porte à son sommet des feuilles très-amplés , divisées en lobes profonds , et irrégulièrement découpées : on aperçoit de petites écailles dans les points où se rencontrent les nervures. Ces feuilles sont placées alternativement , rapprochées les unes des autres , et soutenues par de longs pétioles creux et verdâtres. Leurs deux surfaces présentent deux verts différens , l'un foncé , l'autre pâle.

Les fleurs du papayer sont blanches et d'une odeur suave. Elles naissent aux aisselles des feuilles. Dans l'individu mâle , elles forment des grappes longues et pendantes. Dans le papayer femelle , elles sont en petit nombre , et portées

sur un pédoncule épais, presque droit et fort court. Les fleurs mâles n'ont presque pas de calice. Elles offrent une corolle monopétale en entonnoir, dont le tube est long et grêle, et dont le limbe est découpé en cinq parties contournées en spirale; au sommet du tube sont insérées dix étamines, avec des filets alternativement inégaux, et des anthères oblongues et droites. Ces fleurs sont dépourvues de pistil; quand elles ont répandu leur poussière fécondante, elles tombent et ne laissent après elles aucun fruit. Les fleurs femelles ont un très-petit calice à cinq dents, et persistant; une corolle formée de cinq pétales allongés, obtus, et réfléchis au sommet, et un ovaire oblong portant cinq styles courts, dont les stigmates sont dilatés et frangés. Cet ovaire, après sa fécondation, devient un gros fruit charnu, appelé *papaye*, et qui offre différentes formes. Tantôt il est angulaire et aplati aux deux extrémités, tantôt il est ovale et rond; quelquefois sa forme est pyramidale. Dans sa maturité il a l'écorce jaunâtre. Il contient une pulpe jaune et succulente, d'une saveur douce et d'une odeur aromatique. Ses semences noirâtres, ovoïdes et cannelées, sont enveloppées chacune dans une membrane transparente, disposées par rangs le long des parois d'une cavité qui occupe son centre. Cet arbre est figuré pl. M 11 de ce dictionnaire, sous le nom vulgaire de *papagate acide*.

Les fruits du papayer se mangent rarement crus. On les prépare quelquefois au sucre ou au vinaigre, quand ils n'ont encore que la moitié de leur grosseur. Ses semences sont vermifuges.

On peut faire des cordages avec l'écorce de papayer. Sur la côte de Malaguette en Afrique, ses feuilles s'emploient au lieu de savon. Son suc est regardé comme un puissant vermifuge.

Cinq autres espèces, toutes de l'Amérique méridionale, se réunissent à celle-ci. (D.)

PAPAYER SAUVAGE. C'est le PAPAYER ÉPINEUX. (B.)

PAPAYES. Nom de l'HIRONDELLE chez les Garipons, peuplade de la Guyane française. (S.)

PAPE. Nom imposé à une très-belle espèce d'oiseau de l'Amérique septentrionale, dont le mâle ne porte les riches couleurs qui le distinguent, que lorsqu'il a subi plusieurs mues, et seulement dans le temps des amours. A toute autre époque il ressemble à sa femelle. Il est figuré planche M. 33 de ce Dictionnaire. V. l'article PASSERINE. (V.)

PAPECHIEU. Nom vulgaire du VANNEAU HUPPÉ. (V.)

PAPEGAI. Nom imposé par Buffon, à une famille de perroquets du nouveau continent, qui ne diffèrent des amazones

et des *criks*, qu'en ce qu'ils n'ont point de rouge dans les ailes. V. l'article PERROQUET. (V.)

PAPEGAUT. C'étoit jadis le nom des *perroquets*, et celui de *perroquet* s'appliquoit aux *perruches*; l'usage contraire a prévalu. (V.)

PAPEGAUT (grand). C'est, dans Belon, le PERROQUET GRIS. (V.)

PAPEGOYEN-BEKC. Nom que les habitans de Surinam donnent à l'*heliconia psittacorum*. (LN.)

PAPERINA. Nom italien du MOURON et de la MORGE-LINE. (LN.)

PAPELWEIDE. Nom allemand, commun au PEUPLIER COMMUN, et au SAULE BLANC (*salix alba*). (LN.)

PAPENBLUME. V. PAMPELBLUME. (LN.)

PAPHIE, *Paphia*. Genre de coquilles introduit par Linnæus, pour séparer du genre des VÉNUS et des MACTRES de Linnæus, quelques espèces qui ne convenoient pas entièrement avec les autres.

Les coquilles qui doivent entrer dans ce nouveau genre, sont toutes à peu près transverses, inéquilatérales; leurs valves sont closes, et la fossette de leur ligament est située sur les crochets entre les dents de la charnière ou près d'elle.

L'espèce que l'on peut regarder comme type du genre des *paphies*, est la VÉNUS DIVARIQUÉE. (B.)

PAPIA. Genre de plantes labiées établi par Micheli, sur une espèce de LAMIUM. C'est le même aussi que celui nommé *orvala* par Linnæus, et que depuis il rapporta aux LAMIUM. M. Décanolle a rétabli ce genre dans la Flore française. V. LAMIER et ORVAL. (LN.)

PAPIERBLUME. La JACÉE et le XÉRANTHÈME ANNUEL sont désignés par ce nom en Allemagne. (LN.)

PAPIER BROUILLARD. C'est ainsi que les marchands appellent une coquille du genre CÔNE, figurée dans Dargenville, pl. 5, lettre B. (B.)

PAPIER DE LA CHINE. Favane donne ce nom à une espèce de coquillage chinois du genre des OLIVES. (DESM.)

PAPIER FOSSILE, CUIR FOSSILE, LIÈGE FOSSILE. Variétés de la même substance. V. ASBESTE. (LN.)

PAPIER MARBRÉ. Nom marchand d'une coquille appelée par les naturalistes, *cône amiral*, et qui est figurée par Gualtieri, pl. 21, lettre I. V. au mot CÔNE. (B.)

PAPIERMERGEL des Allemands. C'est une ARGILE CALCÂRIFÈRE en feuillets très-minces. (LN.)

PAPIER DE MONTAGNE. V. ASBESTE. (PAT.)

PAPIER DU NIL. On appelle ainsi, dans quelques ouvrages, le SOUCHET PAPIER. (B.)

PAPIER ROULÉ. Nom vulgaire de la *bulia lignaria* de Linnæus, ou BULLÉE de Lamarck, dont Denys-de-Montfort a formé son genre SCAPHANDRE, *scaphander*. (DESM.)

PAPIERTORF. Nom allemand d'une sorte de TOURBE, formée de feuillets très-minces. (LN.)

PAPIER TURC. C'est le *conus minimus* de Linn. V. le mot CÔNE. (B.)

PAPILLARIS. J. Camerarius nous apprend que l'on donnoit ce nom à la LAMPSANE COMMUNE. (LN.)

PAPILLON, *Papilio*. Genre d'insectes, de l'ordre des lépidoptères, qui, dans la Méthode de Linnæus, de Geoffroy, de Degéer, etc., embrasse notre famille des lépidoptères *diurnes*, mais qui ne comprend aujourd'hui que ceux de cette même famille, ayant pour caractères : chrysalides nues, anguleuses, fixées par la queue et par un cordon de soie, disposé transversalement en manière d'anse, au-dessus de leurs corps, et arrêté de chaque côté sur le plan de position; insecte parfait ayant six pattes ambulatoires et semblables dans les deux sexes; le bord interne des ailes inférieures concave ou comme échancré; les crochets des tarsi simples ou sans dents; les palpes inférieurs très-courts, atteignant à peine le chaperon, très-obtus à leur extrémité supérieure, avec le troisième article ou le dernier point ou peu distinct. Ce genre est presque le même que celui auquel Fabricius, dans son Système des glossates, a conservé la dénomination de *papillon*; nous y réunissons seulement celui qu'il nomme *zelima*; il n'est composé que d'une espèce, propre à l'Afrique, et ne différant génériquement des autres qu'en ce que le bouton de ses antennes est proportionnellement plus court et presque ovoïde. En un mot, notre genre papillonne comprend que les espèces de celui de Linnæus avec lesquelles il a formé sa première division, celle des *chevaliers* (*equites*). Leurs chenilles, dans diverses circonstances, et particulièrement lorsqu'elles sont inquiétées, font sortir du dessus de la partie antérieure du premier anneau de leur corps, proche la tête, une corne charnue, répandant souvent une odeur désagréable, et fourchue ou divisée en deux branches à son extrémité. Ce caractère remarquable distingue ces chenilles et celles des *parnassiens* (*papilio apollo*, Linn., et autres analogues) des autres chenilles des *diurnes*; mais les chrysalides des *parnassiens* sont courtes, grosses, unies et renfermées dans une sorte de coque composée de feuilles, liées avec de la soie, tandis que celles des papillons sont coniques, offrent diverses pointes ou éminences, et sont fixées, à découvert, de la manière exposée ci-dessus. Les femelles n'ont point à l'extrémité

postérieure de leur abdomen une poche cornée que l'on observe en cette partie dans les individus du même sexe des parnassiens.

La plupart de mes lecteurs étant peu familiarisés avec ces distinctions classiques dont les besoins de la science ont nécessité l'établissement, et désignant encore sous le nom général et populaire de papillons, ces insectes qui composent notre famille des lépidoptères diurnes, je me vois contraint de m'écarter un peu des principes d'une méthode rigoureuse, et de rapprocher ici des faits qui devoient être exposés aux articles : *diurnes*, *papilionides* et *hespérides*. C'est pour ce motif que j'ai donné peu d'étendue au premier de ces articles, et que le second ne sera presque qu'un simple renvoi. Je prévient, une fois pour toutes, que dans les généralités historiques que je vais offrir, je conserve, au mot papillon, son étendue primitive ou celle que lui ont donnée Linnæus, Geoffroy et Degéer; il est, dans ma méthode, synonyme de celui de diurne. Je terminerai cet article par la description de quelques espèces du genre, mais en restreignant cette coupe, d'après les caractères exposés ci-dessus.

Les papillons ont le corps allongé, toujours velu ou couvert d'écailles; la tête arrondie, comprimée en avant, plus large que longue, plus étroite que le corselet, portant deux antennes ordinairement plus courtes que le corps, composées d'un grand nombre d'articles peu distincts, à tige cylindrique et terminée par un bouton ou un renflement plus ou moins allongé; les deux palpes extérieurs ou les inférieurs cylindriques ou coniques, couverts d'écailles ou très-velus, de trois articles, dont le dernier très-petit ou presque nul dans plusieurs; une langue filiforme, roulée en spirale et entre les palpes dans l'inaction, composée de deux pièces s'engrenant l'une dans l'autre, et formant un tuyau où passe la liqueur mielleuse des fleurs qui y monte et parvient jusqu'à l'œsophage, au moyen du rapprochement partiel et successif des parois intérieures du canal, et de la contraction successive de la trompe entière; deux yeux ovales à réseau, grands; le corselet ovale, de trois segmens intimement unis, et dont l'antérieur très-court, transversal, en forme de collier; l'abdomen ovale-allongé ou presque cylindrique, souvent comprimé latéralement, toujours mou; quatre grandes ailes farineuses ou couvertes de petites écailles disposées sur le fond membraneux de l'aile; ces ailes sont triangulaires dans les uns; oblongues ou ovales dans les autres; l'insecte, lorsqu'il est en repos, les élève presque toujours dans une situation perpendiculaire; leur bord postérieur, dans ceux qui les ont en triangle curviligne, offre souvent beaucoup d'inégalités, comme des dentelures de diverses figures, des es-

pièces de queues ; les ailes supérieures se couchent sur une bonne partie des inférieures ; celles-ci ont le côté interne soit concave, soit plissé longitudinalement, formant même par ses plis, dans quelques espèces exotiques, celles de notre genre papillon proprement dit, une poche très-veloutée à l'intérieur ; l'abdomen du mâle est profondément divisé à son extrémité postérieure en deux lobes ou valvules presque ovales, en forme de pinces ou de cuillers, ayant à leur face interne et concave un appendice écailleux et denté ; au point supérieur de réunion de ces deux lobes, et dans leur entre-deux, est une autre pièce de la même consistance, avancée, linéaire, arrondie, et un peu courbée au bout ; le pénis ou l'organe sexuel proprement dit, est intérieur et renfermé entre deux autres parties pareillement cornées, comprimées, anguleuses ou un peu dentées à leur bord supérieur, et faisant, à ce qu'il paroît, l'office de pinces ; elles occupent, avec le pénis, le milieu de la cavité intérieure, comprise entre les valvules terminales. Il est très-essentiel de connoître les sexes de ces insectes, les ailes des deux sortes d'individus étant souvent différemment colorées. Les pattes sont au nombre de six ; les jambes n'ont souvent que deux éperons ou deux épines plus longues, et situées à leur extrémité ; les postérieures des *hespérides* en ont encore deux autres placées vers le milieu du côté interne ; les tarsi ont cinq articles ; le dernier est terminé par deux crochets dont la forme varie. Les pattes antérieures sont, dans un très-grand nombre, inutiles pour l'action de marcher ; tantôt elles ressemblent essentiellement aux autres, mais elles sont très-petites et cachées ; tantôt, quoique toujours plus courtes, elles sont mutiques, plus apparentes, beaucoup plus velues que les autres, presque repliées sur elles-mêmes, de chaque côté du cou, en manière de cordon ou de pendant de palatine, ce qui les a fait nommer *pattes en palatine*. Si les six pattes sont semblables et à peu près également propres au mouvement, le papillon est hexapode ! si les deux pattes de devant sont ou très-petites ou en palatine, il est tétrapode ; c'est-à-dire, que l'insecte a six pieds dans le premier cas, et quatre dans le second.

Les papillons ont probablement été dans la classe des insectes les premiers objets qu'on ait observés, et ils ont fourni les premiers matériaux de l'entomologie. Est-il quelqu'un parmi nous qui, dans sa tendre enfance, n'ait fait un jouet, un amusement de ces charmans petits animaux ? Si tout ce qui nous présente des couleurs vives, variées et brillantes, fixe de préférence nos regards, le papillon, dont les ailes étoient une pompe de couleurs difficile à concevoir, des dessins d'une beauté inimitable, doit s'offrir d'abord à notre vue. Dans le

nombre de ses productions, la nature en a-t-elle orné d'autres avec plus de soin ? Si l'on envisage cet animal sous les rapports de ces ornemens et de la facilité du vol, n'est-on pas tenté de croire que cette nature a voulu lui accorder, à cet égard, une sorte de suprématie sur les autres insectes ? Une telle idée n'a sans doute pas dirigé Degéer et Olivier, dans leurs distributions méthodiques des insectes ; mais il n'en est pas moins vrai qu'ils ont mis les papillons à la tête de la classe des insectes. Il semble que la nature ait eu l'intention de reproduire ici les *colibris* et les *oiseaux-mouches* qui, par la richesse, l'éclat et la variété de leurs couleurs, surpassent les autres animaux de la classe dont ils font partie, celle des oiseaux. L'imitation se retrouve jusques dans les organes qui leur servent à prendre leur nourriture ; ils sont aussi en forme de trompe, et pareillement destinés à pomper le suc mielleux des fleurs. Dans la plupart des autres insectes, les ailes n'ont exactement que l'étendue nécessaire à l'exécution de leurs mouvemens ; celles qui sont membraneuses, ou semblables à du talc sont peu et rarement colorées. Dans les insectes à étuis, ou les coléoptères, les teintes de ces écailles sont produites par une espèce de tissu muqueux et intérieur, qui fait l'office de vernis. Mais à l'égard des lépidoptères et des papillons surtout, la nature a modifié son plan. Elle s'est plu à augmenter la surface des ailes et à les façonner de mille manières différentes. Comme si elle s'étoit proposé de jouer ici le rôle de peintre, elle a donné plus d'étendue aux corps sur lesquels elle devoit exercer son pinceau ; et pour rendre les tableaux plus agréables, elle a même voulu en varier les formes. Elle a employé, pour ces insectes, un nouveau genre de peinture, celui que l'on désigne sous le nom de *mosaïque*. Des écailles en nombre infini, diversement colorées, implantées sur les deux surfaces des ailes, disposées, par imbrication, comme les tuiles d'un toit, et avec une harmonie admirable, composent, par leur réunion, ces dessins si élégans et si diversifiés qui surprennent et charment nos regards. Il étoit inutile que les parties cachées ou qui sont habituellement recouvertes par d'autres, fussent parées ; c'est ainsi, par exemple, que dans les coléoptères, le dessous de leurs élytres, lors même qu'elles sont très-ornées en dessus, est ordinairement d'une teinte uniforme, et souvent même obscure ; mais comme dans les papillons les ailes forment en volume la portion la plus considérable de leur corps, et que, par leur position naturelle, elles présentent leurs deux surfaces, ces organes plus ou moins colorés de part et d'autre, peuvent nous offrir, dans la même espèce, quatre tableaux différens ; quelquefois ceux des faces inférieures sont plus élégans et plus riches que ceux des faces

opposées. Enfin la nature , à l'égard des papillons , a été si prodigue , en quelque sorte , de ce genre d'ornemens , que , contre son habitude , elle a voulu que ces animaux les eussent jusques dans leur enfance , ou sous la forme de chenilles , et souvent encore sous celle de chrysalides. La fleur , sans doute , a le droit , par sa beauté , de recevoir aussi les premiers hommages de notre admiration , mais sa conquête n'est point pénible ; fixée au sol qui la vit naître , elle est toujours sous notre main ; elle est toujours prête à succomber sans la moindre résistance à un simple coup de ciseau ; mais le papillon , en cherchant à se dérober à notre poursuite , irrite nos desirs ; pour nous en rendre maître , il faut être quelques instans volage comme lui ; et quel plaisir , quel agréable exercice ne procure pas à cet enfant une chasse aussi amusante et aussi paisible ! Cet exercice développe ses facultés physiques , les fortifie , le rend plus adroit ; car il faut des doigts délicats pour ne pas détruire , ou altérer du moins , la riche et éclatante parure du très-frère papillon. Vous êtes frappé de l'éclat du coloris de cette fleur ; vous vous extasiez à sa vue ; mais pendant que vous l'admirez , ses charmes commencent déjà à s'affaiblir ; sa fraîcheur et son éclat s'éteignent ; son existence éphémère est terminée. Il n'en est pas ainsi du papillon. Sa beauté lui survivra ; et long-temps après sa mort , il vous ravira d'admiration , et fera l'ornement de ce cabinet où vous avez rassemblé les productions de la nature. Sorti des jeux de l'enfance , adolescent ou homme mûr , l'étude des insectes , des papillons surtout , vous sera encore utile. A tous ces faux plaisirs qui absorbent la vie , vous substituerez ces jouissances pures et délicieuses attachées à la contemplation des œuvres du Créateur. L'ennui ne vous tourmentera jamais ; et comment pourroit-il vous atteindre , puisque vous conversez sans cesse avec la nature ? Vos momens de loisir seront agréablement remplis ; les instructions que vous acquerrez tourneront encore , sous un autre rapport , à votre avantage. Vous apprendrez , en suivant les métamorphoses des papillons , à connoître les ennemis des richesses végétales , spécialement de celles de vos jardins et de vos vergers. Vous détruirez ces chenilles dévastatrices ; vous éteindrez les germes de la postérité de ces papillons qui vous sont nuisibles dans leur premier âge.

Oh ! combien est surprenant et digne de fixer notre attention , ce plan que la nature a suivi en créant ces aimables habitans de l'air ! Qui pourroit s'imaginer qu'un insecte aussi léger , aussi délicat , aussi brillant , aussi recherché dans les substances dont il se nourrit , doive son origine à un animal se traînant lourdement à terre , incapable de s'élever étant privé d'ailes , presque toujours de couleurs sombres ou peu

éclatantes, broutant les parties grossières des végétaux, un animal hideux, qui nous repousse autant que le papillon nous plaît, une chenille en un mot ? et cependant rien de plus vrai. « Nous avons dit que le papillon, au sortir de sa coque, est entièrement formé ; il n'a plus rien de son premier état ; figure, industrie, mœurs, tout est changé de manière à ne plus le reconnoître. En effet, ce n'est plus cet animal vil, pesant et proscrit, qui n'avoit que des inclinations terrestres, condamné au travail, réduit à ramper et à brouter avec avidité la nourriture la plus grossière, sujet à des maladies continuelles et périodiques, n'offrant enfin à la vue qu'un extérieur hideux et dégoûtant ; le papillon a, au contraire, l'agilité même ; il ne tient plus à la terre, il semble même la dédaigner ; orné des plus magnifiques parures et couvert des plus belles couleurs, il ne vit plus que de miel et de rosée ; au sortir de sa coque, et dès l'instant où il est suffisamment affermi, surpris agréablement de se voir rendu au jour, il ne s'occupe que de sa nouvelle existence, et semble se plaisir à reconnoître les lieux qu'il a habités dans son enfance ; il agite ses ailes avec un doux frémissement ; il doit maintenant, et tout le reste de sa vie, soutenir l'éclat de la lumière, et la vivacité de l'air ; bientôt il prend l'essor, et d'un vol sinueux parcourt les plaines, les vergers, les prairies émaillées de fleurs, plonge sa trompe dans leur calice nectarifère ; la douce liqueur dont il s'enivre, semble lui donner plus de gaîté, plus de feu, plus d'action, plus d'agilité ; heureux dans ses amours, il ne se repose que pour jouir, et il jouit sans réserve et sans contrainte ; ses ailes légères le transportent de plaisir en plaisir ; dès qu'il en a cueilli la fleur, il s'élance et va goûter ailleurs les douceurs apparentes de l'inconstance et de la nouveauté. » (*Dict. d'hist. natur. de Valmont de Bomare, tom. X, pag. 101.*)

Le papillon femelle, devenu fécond par sa réunion avec un individu de la même espèce et d'un sexe différent, pond des œufs ; de ces œufs naissent des chenilles, qui après quelque temps de croissance, quelques changemens de peau, prennent une nouvelle forme, ou deviennent chrysalides, état où le papillon est enmaillotté sous une peau nue, hérissée de pointes saillantes, souvent parsemée de points d'or et d'argent, ce qui distingue ces chrysalides de celles des autres lépidoptères ; tantôt ces chrysalides sont suspendues verticalement et fixées par l'extrémité postérieure de leurs corps, au moyen d'un petit monticule de soie ; tantôt elles sont attachées, en outre, par un lien de la même matière qui, en forme d'anse ou de boucle, les retient dans une situation horizontale. De cette chrysalide enfin sort le papillon. Swammerdam parvint, le grand-duc de Toscane étant présent, à

tirer d'une chenille, avec une dextérité vraiment incroyable, le papillon qu'elle renfermoit, et à développer ses membres si cachés et si ingénieusement repliés sur eux-mêmes. Avec quel art, quelle finesse, la trompe et les ailes sont roulées dans la chenille !

Le papillon dépose ses œufs sur les végétaux propres à nourrir les chenilles qui doivent en sortir ; mais il paroît qu'il se contente de les y agglutiner. Nous ne voyons pas ici des exemples de cette prévoyance extraordinaire que nous admirons dans quelques bombyx femelles. Les œufs des papillons nous offrent d'ailleurs à leur surface les cannelures, les lignes, les tubercules, disposés symétriquement, que nous découvrons dans la généralité des œufs de lépidoptères.

Les chenilles des papillons ont essentiellement la même organisation que celles des autres genres de *lépidoptères* : même conformité dans la structure générale de la tête, dans le nombre des anneaux du corps, dans celui des stigmates, dans la figure des pattes écailleuses et des pattes membraneuses ; les modifications accidentelles ont ici pour sujet la forme générale du corps et ses tégumens. Quoique nous ayons lieu d'admirer dans les chenilles des papillons, comme dans celles des autres *lépidoptères*, cette variété si surprenante, cette bizarrerie grotesque de manière d'être, qui en impose à nos yeux, il faut cependant convenir que le nombre de ces combinaisons de formes n'est pas aussi considérable que dans d'autres genres de cet ordre, ceux des *bombyx*, des *noctuelles* et des *phalènes*. Le nombre des pattes des chenilles des papillons est invariablement de seize, dont six écailleuses, terminées par un crochet, et placées aux anneaux antérieurs du corps, et dix membraneuses.

Examinons rapidement les formes de plusieurs de ces chenilles et celles de leurs chrysalides.

Dans le genre des *lépidoptères* diurnes, auquel je conserve exclusivement le nom de papillon, les espèces nommées le *machaon* et le *flambé* sont les seules, parmi les européennes, dont on ait observé les chenilles.

On rencontre, pendant tout l'été, celle du premier sur le fenouil, l'aneth, la carotte, etc. ; l'œuf d'où elle est sortie étoit conique et jaunâtre. La chenille du second vit sur plusieurs arbres à noyau de nos jardins, le prunier, le pêcher, etc. Le corps de ces deux sortes de chenilles est nu ; de l'intervalle qui est entre le sommet de la tête et celui de l'anneau suivant, sortent, à la volonté de l'animal, lorsqu'il paroît effrayé ou lorsqu'il veut chasser son ennemi ou quelque insecte importun,

deux cornes molles, rouge orangé et en forme de la lettre Y. Cette particularité est propre, ainsi que je l'ai déjà dit, aux chenilles de notre genre papillon et à celles du genre *Parnassien*. Ces cornes rétractiles exhalent une odeur désagréable; l'on présume de là qu'elles sont pour la chenille un moyen de défense. L'impression qui en résulte pour le sens de l'odorat de l'animal agresseur, est probablement plus forte que celle que l'apparition de ces cornes produit sur sa vue. La chenille dresse alors sa tête en l'air, et présente ces cornes comme si c'étoit une arme menaçante. Leur position est marquée, dans la chenille du *machaon*, par deux points fauves. Lorsque ces chenilles sont parvenues au dernier période de leur croissance, elles se disposent à leur transformation. Le choix du local étant fait, elles s'y fixent, et s'accrochent fortement avec les pattes de derrière à un petit monticule de soie qu'elles ont filé; leur tête est tantôt en haut, tantôt en bas, d'autres fois de côté, cela est indifférent. Elles s'attachent ensuite vers le milieu du corps et en travers avec un cordon ou une ceinture de soie, dont elles collent les deux bouts contre l'objet sur lequel elles se sont établies. Ne prenant plus de nourriture, rejetant les matières fécales renfermées dans leurs intestins, on les voit bientôt après se contracter jusqu'à ce que la peau se fende vers le cou, et qu'après bien des mouvemens exécutés avec beaucoup d'adresse, cette peau tombe entièrement et soit refoulée en bas, sans que la ceinture de soie soit cassée, ni qu'il reste des lambeaux de cette peau sur l'enveloppe de la *chrysalide* qui vient de naître.

L'Europe ne nous offre point d'*héliconiens*. Les chenilles des espèces exotiques connues sont: les unes, sans appendices, tout-à-fait rases, et les autres nues avec deux épines sur le cou; celles-ci sont garnies de poils, celles-là ont sur les côtés des pointes ou excroissances charnues. Leur forme est en général allongée: pour se métamorphoser en chrysalides, elles se suspendent perpendiculairement, de même que les chenilles des *nymphales*, et ne se lient point avec une ceinture, comme cela a lieu dans le genre précédent. Ce mode de transformation nous prouve que, dans l'ordre naturel, les *héliconiens* sont plus près des *nymphales* que des papillons proprement dits.

Les chenilles des *danaïdes bigarrées (festoi)*, de Linnæus, ou de nos *danaïdes* propres, sont en majeure partie inconnues. A en juger par celles de la *danaïde plexippe*, elles auroient assez de rapports avec les chenilles des *héliconiens*.

On est plus avancé dans la connoissance des métamorphoses des papillons *nymphales*, ou *nymphes* de Linnæus. Le *Catalogue systématique des lépidoptères de Vienne*, celui des *pä-*

pillons du Piémont, de Prunner, nous offrent à cet égard des divisions naturelles. Toutes les chrysalides de cette division ont leur surface anguleuse et inégale, ornée souvent de taches dorées ou argentées; elles n'ont d'autre attache que celle de l'extrémité postérieure du corps, et sont toujours dans une situation perpendiculaire. Quant aux chenilles, leur forme varie. Nous y apercevons d'abord deux divisions principales, qui paroissent s'accorder avec les coupes établies dans la famille. Les chenilles des uns ont le corps terminé en pointe fourchue, les chenilles des autres l'ont plus ou moins cylindrique, sans queue fourchue; dans les premières, le corps est ordinairement nu ou sans épines. Leurs chrysalides sont terminées antérieurement par deux pointes. Cette division embrasse mon ancienne coupe des *nymphales satyres*, et qui compose aujourd'hui un genre portant ce dernier nom. Les chenilles de l'autre division, qui forme dans ma méthode actuelle les genres: *argynne*, *vanesse* et *nymphale*, peuvent, sous le rapport de leurs appendices tégumentaires, se partager ainsi:

1.^o Les CHENILLES A FAUSSES-ÉPINES, *Pseudo-spinosæ*. Des tubercules un peu épineux ou velus, disposés en anneaux, au nombre de sept à neuf par chaque, les deux plus grands et latéraux situés sur le cou. Les chrysalides ont sur le dos des points élevés; telles sont celles des *argynnes* de la division des *damiers*.

2.^o Les CHENILLES COU-ÉPINEUX, *Collo-spinosæ*. Plusieurs lignes longitudinales (ordinairement six) d'épines rameuses, dont deux très-longues sur le cou. Les chrysalides ont de petites pointes dorées à l'occiput. Les *argynnes* de la division des *nacrés*.

3.^o Les CHENILLES ÉPINES-AIGUES, *Acuto-spinosæ*. Plusieurs rangs d'épines aiguës et rameuses; tête nue et bifide. Les chrysalides ont la tête fourchue, et ordinairement des taches dorées ou argentées. Les espèces du genre *vanesse*.

4.^o Les CHENILLES SPINOSULES, *Subspinosaæ*. Quelques épines obtuses et rameuses sur le dos; tête presque fourchue, nue. Les chrysalides ont une élévation sur le dos.

5.^o Les CHENILLES CORNUES, *Cornutaæ*. Deux épines à la tête; deux pointes à la queue. Les chrysalides ont la partie antérieure bifide.

Les chenilles de ces deux dernières sections appartiennent à notre genre *nymphale* proprement dit, qui se compose de ces petits groupes de papillons nommés par Engramelle, les *syvains*, les *mars*, etc.

La chenille de la *libythée du micocoulier* a de grands rapports avec celles des *danaïdes blanches* de Linnæus, ou de nos *piérides*, et avec celles des *satyres*. Sa chrysalide est ovale,

obtusé, presque sans éminences et suspendue verticalement.

Semblable, par son tentacule rétractile et en forme de corne, aux chenilles des papillons proprement dits; celle du *parnassien apollon* a cependant quelque affinité avec les chenilles de quelques *bombyx*; elle est nue, tachetée, et a la faculté de retirer sa tête dans le premier anneau du corps. Elle opère sa métamorphose d'une manière anormale, et que j'ai exposée plus haut.

Les chenilles du genre *piéris*, ou des *danaïdes blanches* de Linnæus, sont allongées en forme de fuseau, ou cylindriques, nues, simplement pubescentes, avec des raies longitudinales, et la tête arrondie. Nous les nommerons CHENILLES DOS RAYÉ, *dorso striatæ*.

Dans les *coliadés*, ou *danaïdes jaunes*, les chenilles sont cylindriques, avec le dos vert ou obscur, des raies jaunâtres sur les côtés, et le dessous de l'abdomen plus pâle. Ce sont les VENTRE-PÂLE, *Pallidiventres*, de quelques auteurs.

Les chrysalides de ces deux genres sont renflées au milieu, pointues aux extrémités, attachées par l'extrémité postérieure du corps, et vers le milieu, avec une ceinture ou un cordon de soie.

On a désigné les chenilles des papillons *plébéiens*, de Linnæus, ou de nos *polyommates*, tels que les *petits porte-queue*, les *argus*, les *bronzés*, sous le nom de chenilles cloportes. Leur forme est ovale, plus ou moins déprimée. Leur peau n'offre au plus qu'un court duvet.

Les chenilles des *argus* ont le dos plus élevé que les autres, agréablement coloré, avec la tête noire; leur largeur est presque la même partout. Ce sont les CHENILLES ÉCUSSON-RENFLÉ, *Gibbo-scutatæ*.

Celles des *bronzés* sont ovales-oblongues, comprimées sur les côtés, communément d'un vert pâle, avec des poils rougeâtres, et la tête d'un brun luisant, ou d'un blanc tirant sur le brun. Ce sont les CHENILLES ÉCUSSON-OBLONG, *Oblongoscutatæ*.

Les chenilles des *petits porte-queue* ont une grande affinité avec celles des *bronzés*; elles sont plus rétrécies postérieurement que les autres.

Leurs chrysalides ont une forme plus ramassée que celle des autres lépidoptères diurnes; leur surface est arrondie, et n'offre pas ces inégalités que l'on observe dans les précédentes; ce qui rapproche ces insectes des *hespéries*. Elles sont fixées par le milieu du corps. Celles des *petits porte-queue* sont un peu velues et planes en dessous.

Les chenilles des *hespéries* sont des rouleuses des lépidoptères diurnes. Elles sont allongées, amincies aux deux extré-

mités, nues, et vivent dans des rouleaux de feuilles. Leur chrysalide est renfermée dans une coque.

Le très-grand nombre de lépidoptères des autres genres demeure huit à neuf mois sous la forme de chrysalide; mais les diurnes éclosent bien plus vite, et souvent toutes leurs métamorphoses s'opèrent dans l'espace d'environ deux mois. Quinze jours suffisent, lorsque le temps est chaud, pour le passage de l'insecte de l'état de chrysalide à l'état parfait; aussi plusieurs espèces donnent-elles deux générations par année. Les chenilles qui se transforment en chrysalide dans l'arrière-saison, passent l'hiver sous cette forme, et l'insecte parfait éclôt au printemps suivant.

Quelques espèces de *piérides*, de *coliaïdes* et de *thais*, ou des *diurnes*, désignés sous le nom de *papillons brassicaires*, paroissent dès les derniers beaux jours de l'hiver, ou dans les premiers du printemps. Plusieurs de ces espèces néanmoins ne produisent qu'une génération par année, les plantes printanières dont leurs chenilles se nourrissent exclusivement ayant disparu. Mais c'est au mois de juin et juillet que les lépidoptères diurnes se montrent en plus grande abondance dans nos climats. Quelques espèces du genre des *satyres* sont plus tardives, ainsi que l'indique leur désignation; ils ne volent que le jour, encore faut-il que l'astre qui lui préside soit depuis quelques heures sur l'horizon, et que, par un accroissement de chaleur, il ait invité ces animaux à quitter leurs retraites. Il en est presque de leur manière de voler, comme de celle des oiseaux; elle varie selon les races, et le naturaliste, habitué à ces sortes d'observations, distingue souvent par-là les espèces auxquelles il voit parcourir les airs. Plus frêles que la plupart des autres insectes, ces lépidoptères doivent appréhender les temps pluvieux; la gaze de leurs ailes seroit bientôt froissée ou altérée; et hors d'état de faire usage de ces organes, ils périroient sans avoir rempli le but de la nature. Aussi reconnoît-on aisément à la fraîcheur du éoloris de leurs ailes et à leur intégrité, les individus qui ne viennent que de naître. Destinés à vivre du suc mielleux des fleurs, la saison de l'hiver, ou celle du repos de la nature, ne pourroit convenir à ces insectes; ceux qui existent alors, soit sous la forme de chenilles et de chrysalides, soit, mais rarement, en état parfait, soit dans un état léthargique, n'ont pas besoin d'aliment pendant ce long sommeil. Les bois et les forêts sont très-favorables à leur multiplication, et c'est là qu'il faut les chercher, et épier, pour ainsi dire, les premiers instans de leur apparition, afin de se procurer des individus propres à embellir, par leur fraîcheur, les cabinets. L'éducation de leurs chenilles, ainsi que celle des chenilles des autres lépidop-

tères, quoique exigeant plus de soins, est plus avantageuse sous ce rapport, et plus profitable à la science, par les connoissances qu'on acquiert des mœurs et des habitudes de ces animaux. Quelques espèces du genre des *satyres* se tiennent dans les endroits rocailleux ou pierreux; d'autres diurnes aiment le voisinage des ruisseaux ou les lieux humides. En général, les localités que fréquentent ces insectes sont déterminées par la présence des végétaux qui doivent servir de nourriture à leurs races, et sur lesquels ou auprès desquels les femelles déposent leurs œufs. Certaines espèces n'habitent que les montagnes, et quelques-unes même ne s'y trouvent qu'à une élévation considérable, parce que là seulement croissent les plantes qui alimenteront leur famille. La réunion des deux sexes s'opère en plein jour, et souvent le mâle entraîne dans les airs la compagne de ses plaisirs. Le premier de ces individus périt bientôt après; mais la femelle a une autre tâche à remplir, celle de faire sa ponte, et dès qu'elle est terminée et qu'elle a ainsi satisfait à tous les vœux de la nature, elle devient inutile pour elle, et subit la même destinée.

Je vais rendre compte des diverses distributions méthodiques des lépidoptères diurnes; j'exposerai ensuite celle que j'ai suivie dans cet ouvrage.

Linnæus, dans les premières éditions de son *Systema naturæ*, et dans la première de sa *Faune suédoise*, ne divisa l'ordre des lépidoptères qu'en deux genres: les *papillons* et les *phalènes*; il partagea le premier de la manière suivante: 1.^o quatre pieds; 2.^o six pieds: ailes élevées, anguleuses; 3.^o six pieds: ailes élevées, arrondies; 4.^o six pieds: ailes étendues; 5.^o six pieds: ailes réfléchies. Il ne distinguoit pas alors les sphinx des phalènes; plus tard, ou dans les dernières éditions de son même *Systema*, le genre papillon, qu'il n'avoit jusqu'ici caractérisé que par le renflement des antennes, acquit un nouveau signalement, tiré de la position des ailes; elles sont élevées et conniventes supérieurement; le vol est diurne.

Les espèces furent distribuées en six phalanges:

a. Les CHEVALIERS (*equites*). Les ailes supérieures sont plus longues de l'angle postérieur à leur extrémité, que de cet angle à leur base, ou, ce qui est plus simple, le côté postérieur est plus long que l'interne; les antennes sont souvent filiformes.

Parmi ces papillons *equites*, ceux qui ont des taches couleur de sang à la poitrine, et dont le corps est le plus souvent noir, forment une première subdivision: les *troyens* (*troes*).

Ceux dont la poitrine n'offre point de taches semblables,

mais qui en ont une en forme d'œil à l'angle anal, ou l'interne du bord postérieur des ailes inférieures, composent la seconde subdivision : celle des grecs (*achivi*).

Plusieurs des espèces qu'il range dans cette phalange, ne sont point, pour nous, des papillons proprement dits.

b. Les HÉLICONIENS, *heliconii*. Les ailes sont étroites, très-entières, souvent nues ou sans écailles; les supérieures ou les premières sont oblongues, et les postérieures très-courtes.

c. Les DANAÏDES, *danai*. Les ailes sont très-entières. Il les distingue en danaïdes blanches (*candidi*), et en danaïdes bigarrées (*festivi*), selon que les ailes sont tout-à-fait ou presque entièrement blanches, ou de diverses couleurs.

Les noms de plusieurs espèces de cette phalange sembleroient annoncer que Linnæus a plutôt voulu faire allusion aux filles de Danaüs, qu'aux Argiens et aux Grecs en général, et qu'il n'a employé le mot *danai*, que comme adjectif de *papilio*.

d. Les NYMPHALES, *nymphales*. Les ailes sont dentelées; les uns, *gemmati*, ont des taches oculaires sur les ailes: ce sont les nymphes à yeux de plusieurs auteurs; les autres, *phalerati*, n'en ont point: ce sont les nymphes aveugles.

e. Les PLÉBÉIENS, *plebeii*. La chenille a une forme courte ou contractée. Les ruraux (*rurales*), ont des taches plus obscures que le fond. Les urbicoles (*urbicolæ*) ont, le plus souvent, des taches transparentes.

On voit que Linnæus avoit abandonné son ancienne méthode, du moins quant aux divisions premières, celles qui sont fondées sur le nombre des pieds; quatre *tetrapi*, six *hexapi*. Elle étoit cependant très-naturelle et bien plus sûre que celle-ci.

Geoffroy, *Hist. abrégée des insectes*, tom. 2, pag. 32, suivit et perfectionna la première. Son genre papillon se compose de deux familles, selon que les espèces n'ont que quatre pieds propres pour marcher, les deux antérieurs étant repliés; ou qu'elles en ont six, tous semblables, et dont l'animal se sert pareillement, soit pour marcher, soit pour se soutenir. Les premiers, qui ont été appelés *maçons* ou grimpeurs, sont distribués dans trois paragraphes. Dans le premier, les papillons viennent de chenilles épineuses; leurs antennes sont terminées par un bouton presque rond; les pattes de devant sont courtes, velues, ramassées près du col; les ailes sont anguleuses et souvent très-découpées à leurs bords. Les espèces du second paragraphe offrent les mêmes caractères, à cette seule différence près que les bords de leurs ailes sont arrondis et nullement découpés. Dans le troisième paragraphe, les chenilles ne sont point

épineuses ; les deux pattes antérieures de l'insecte parfait sont très-courtes, mais nullement velues. Les chrysalides des papillons de cette famille sont toutes posées perpendiculairement et suspendues par la queue, la tête en bas. Celles de la seconde famille, ou des papillons à six pattes ambulatoires, sont posées transversalement, et attachées par la queue et le milieu du corps, au moyen d'un anneau et d'une anse de fils ; aucun de ces papillons ne vient de chenille épineuse, et plusieurs ont le bouton qui termine chaque antenne, allongé comme un fuseau. Cette famille est subdivisée de la manière suivante : les *grands porte-queue*, les *petits porte-queue*, les *argus*, les *estropiés* et les *papillons de chou* ou *brassicaires*. Les seconde, troisième et quatrième sections embrassent les *papillons plébéiens* de Linnæus, ceux avec lesquels Fabricius compose le genre *hesperia* de son Entomologie systématique. Ces améliorations de la méthode ne sont qu'une application des principes établis par Réaumur dans ses excellens mémoires sur les insectes. — Un de ses autres disciples, et qui écrivit après Geoffroy, Degér, profita habilement des lumières de l'un et de l'autre, et fit faire, par ses propres observations, de grands pas à la science. Il divise les papillons en cinq familles, dont les caractères sont les mêmes, de son propre aveu, que ceux des classes des papillons diurnes, établis par Réaumur.

Famille première. — Six pattes égales ; bord inférieur (ou plutôt intérieur) des ailes inférieures embrassant le dessous du ventre.

Famille deuxième. — Six pattes égales ; bord inférieur des mêmes ailes se recourbant pour venir embrasser et couvrir le dessus du ventre.

Famille troisième. — Six pattes égales ; ailes supérieures, lorsqu'elles sont redressées, n'étant jamais perpendiculaires au corps, mais dans une situation inclinée en arrière, par rapport à la ligne du corps. Ce sont les *papillons estropiés*, de Geoffroy, ou les *papillons plébéiens urbicoles*.

Famille quatrième. — Quatre pattes : les deux antérieures repliées et appliquées contre la poitrine ; elles sont comme fausses et terminées par des espèces de cordons semblables aux pendans de palatines de peau.

Famille cinquième. — Quatre pattes : les deux antérieures appliquées contre la poitrine, mais d'ailleurs faites comme les autres, et simplement très-petites.

Degér, à l'égard des trois premières familles, s'est servi d'un caractère dont Geoffroy n'avoit point fait usage, celui de la direction du bord interne des ailes inférieures ; mais, d'autre part, il n'a pas employé, pour signaler ses coupes,

un caractère important, dont le naturaliste français avoit tiré avantage, celui que fournit la considération des chenilles et des chrysalides. Sa quatrième famille se compose de genres de diurnes très-différens sous ces rapports, comme de vanesses, d'argynnes et de satyres.

Il est évident que les plébéiens de Linnæus conduisent, par ceux qu'il appelle urbicoles, à la famille des lépidoptères crépusculaires ou au genre sphinx de cet auteur. Il avoit très-bien senti ces rapports; mais, dans les deux méthodes que nous venons d'exposer, ces papillons plébéiens sont réellement déplacés ou hors de leur rang naturel.

Scopoli avoit d'abord (*Faune de la Carniole*) divisé les espèces du genre papillon en tétrapès (quatre pieds) et en hexapès. Ce même genre, dans son Introduction d'Histoire naturelle, imprimée en 1777, et à une époque à laquelle la méthode de MM. Denis et Schiffermüller (*Catal. syst. des lépid. de Vienne*), étoit connue, forme la troisième race ou peuplade (*gens*) de sa tribu sixième du règne animal, celle de Roësel ou des lépidoptères. Il sépare des papillons proprement dits, les plébéiens ruricoles de Linnæus, et en compose les genres *argyreus*, *argus*, *pterotus*, *battus*, *graphium* et *ascia*. Mais je ne puis concevoir comment un naturaliste aussi instruit a pu les établir sur des caractères tirés de l'absence et de la présence des taches des ailes, de leur disposition, et de la forme des ailes inférieures (avec une queue ou sans queue). On pourroit tout au plus le pardonner aux naturalistes antérieurs à Aristote.

Fabricius, dans ses premiers ouvrages sur l'entomologie, ne fit aucun changement à la distribution du genre *papilio* de Linnæus; mais dans son Entomologie systématique, il en détacha les papillons plébéiens, sous le nom d'*hespérie*, et aux autres divisions du genre papillon, en ajouta deux autres; celle des *parnassiens*, précédant immédiatement les *danaïdes* blanches, et celle des *satyres*, qui vient après les *danaïdes*, et termine le genre papillon.

Le groupe des *satyres* est une sorte de magasin où cet auteur a réuni les espèces dont il n'avoit su que faire, ou qu'il ne pouvoit rapporter aux coupes précédentes; il paroît, en le composant, avoir pris pour type la quatrième famille des papillons de Dégér.

Le nombre des espèces nouvelles découvertes en Europe ou dans les pays étrangers, étant fort considérable, l'étude du genre papillon, quoique restreint par la séparation de celui des *hespéries*, devenoit très-difficile, et il étoit nécessaire d'en diminuer l'étendue par la formation de plusieurs nouvelles coupes génériques. J'en avois indiqué quel-

ques-unes dans mon *Hist. gén. des insectes*. Fabricius a établi, dans son dernier ouvrage, le *Système des glossates*, quarante genres de plus. L'exposition de leurs caractères nous meneroit trop loin, et nous nous bornerons à donner la correspondance de ces coupes avec les nôtres.

Ce célèbre naturaliste a fondé les siennes sur les variétés de formes et de compositions que présentent les palpes inférieurs et les antennes de ces insectes. On sait que leurs antennes sont composées d'un grand nombre de petits articles, toujours simples; qu'elles sont plus courtes que le corps, et qu'en général elles s'allongent progressivement avec lui et avec les ailes; que dans les unes elles se terminent par un renflement brusque, semblable à une petite massue, soit en forme de cône renversé, soit plus ou moins ovoïde, et qu'elles sont, dans les autres, presque filiformes, ou ne grossissent qu'insensiblement vers leur extrémité. Des coupes parfaitement naturelles, par la généralité de leurs rapports, offrent cependant, dans la forme de ces organes, quelques différences; ce qui nous indique combien nous devons être réservés dans l'emploi des caractères qu'ils nous fournissent. C'est une des raisons qui nous ont déterminés à ne pas encore adopter tous les genres établis par Fabricius dans son système des glossates ou des lépidoptères, ouvrage qu'il rédigeoit, lorsque la mort l'a enlevé à la science qu'il avoit illustrée, et dont Illiger, que nous avons eu le malheur de perdre peu de temps après, a donné un extrait. (*Magas. des insect.* 1807.)

Nous n'avons qu'un petit nombre d'observations sur les métamorphoses des diurnes exotiques, et cette pénurie de documens arrêtera toujours le naturaliste qui s'occupera d'une distribution naturelle de ces insectes. Les auteurs du Catalogue systématique des lépidoptères des environs des Vienne ont tiré un parti avantageux des connoissances qu'ils avoient recueillies à cet égard; mais, outre que plusieurs de leurs coupes, surtout parmi les nocturnes, ne sont pas toujours naturelles, et que leurs signalemens sont souvent très-vagues, combien est bornée l'application de leur méthode, si on la compare avec un système général, ou qui doit embrasser toutes les espèces connues! L'analogie peut, sans doute, éclairer notre marche incertaine; mais que d'espèces exotiques se refusent à cette subordination et nous déroutent! Enfin, parmi les lépidoptères diurnes étrangers des collections les plus nombreuses et les plus riches, il en est beaucoup dont les antennes ont été mutilées, souvent même remplacées par d'autres, qui appartiennent à des espèces très-différentes.

Il devient presque impossible, du moins dans bien des cas, de déterminer d'une manière certaine quelle est la place naturelle de ces insectes, puisque l'on n'a point les données nécessaires pour la solution de ce problème.

Il ne nous reste plus qu'à dire un mot de la méthode qu'ont suivie les auteurs du Catalogue systématique des lépidoptères de Vienne. M. Ochsenheimer l'a étendue à toutes les espèces d'Europe.

Le genre papillon de Linnæus est partagé en quinze familles, mais dont il faut retrancher la dernière, parce qu'elle est composée d'*ascalaphes* de Fabricius, genre d'insectes de l'ordre des névroptères. Scopoli avoit déjà commis une erreur semblable, en plaçant une de ces espèces avec les papillons. Les caractères de ces coupes ont pour base la forme, la couleur et les habitudes des chenilles; leur manière de se métamorphoser, la figure et la disposition de leurs chysalides; enfin l'insecte parfait, considéré sous le rapport du nombre de ses pieds, de la position de ses ailes, de leur figure, de leur contour, du dessin et des couleurs de leurs surfaces.

Les cinq premières familles comprennent les lépidoptères diurnes hexapodes ou à six pieds, et répondent aux genres suivans de notre méthode :

- 1.^{re} Hespérie.
- 2.^e Parnassien.
- 3.^e Thaïs et Papillon.
- 4.^e Piéride.
- 5.^e Coliade.

Les neuf autres familles sont composées des lépidoptères diurnes, tétrapodes, ou à quatre pieds.

- 6.^e Satyre.
- 7.^e et 8.^e Nymphale.
- 9.^e Vanesse.
- 10.^e Première division des Argynnes.
- 11.^e La seconde division des Argynnes.
- 12.^e, 13.^e et 14.^e Polyommate.

Mettant à profit ces travaux et mes propres observations, j'ai essayé moi-même, dans mes divers ouvrages sur les insectes, de faciliter l'étude du genre PAPILLON de Linnæus. Je l'avois d'abord partagé en huit genres: NYMPHALE, HÉLICONIEN, DANAÏDE, PAPILLON, PARNASSIEN, PIÉRIS, POLYOMMATE et HESPÉRIE (*Nouv. Dict. d'Hist. nat.*, tom. 24, tableaux pag. 124 et 125). La première offroit trois coupes: les *nymphales propres*, les *nymphales nacrés* et les *nymphales satyres*. J'ai adopté depuis quelques-uns des nouveaux genres introduits par Fabricius, ceux dont les caractères m'ont

paru les plus tranchés et les plus constans. La méthode que je vais présenter est néanmoins, je le confesse, très-imparfaite. Espérons que M. Stéven, naturaliste anglais, qui s'occupe, depuis plusieurs années, d'un système général de cet ordre d'insectes, aplanira enfin les difficultés qui entravent cette partie de la science.

Je divise l'ordre des lépidoptères en trois grandes familles, les DIURNES, les CRÉPUSCULAIRES et les NOCTURNES, et qui répondent dans la même série, aux trois genres *Papilio*, *Sphinx* et *Phalœna* de Linnæus. La première est distinguée des deux autres, non-seulement à raison des antennes ordinairement terminées par un renflement en forme de bouton ou de petite massue, mais en ce que les quatre ailes sont toujours libres; les inférieures n'offrent point, vers la naissance de leur bord antérieur, cette soie écailleuse, roide, acérée, ou cette espèce de frein, que l'on observe en cette partie des mêmes ailes des crépusculaires et des nocturnes, et qui se glissant dans une boucle ou dans une coulisse de la partie correspondante du dessous des ailes supérieures, les maintient dans une situation horizontale ou inclinée en manière de toit. Les quatre ailes des diurnes, ou quelquefois les supérieures seulement, sont toujours élevées perpendiculairement dans le repos. Ces considérations nous obligent d'exclure de cette famille quelques espèces qu'on y a placées et qui font partie des *Danaïdes bigarrées*, tels que les papillons *Cyparissias*, *Icarus*, etc.; elles forment le genre *Castnia* de Fabricius, et sont encore rangées par lui avec les papillons de jour ou les diurnes. Cet auteur avoit détaché du genre papillon de Linnæus les espèces de sa division des *plébéiens*, et en avoit composé le genre *Hesperia*. J'ai restreint celui-ci, et sous la même dénomination, à la seconde section du genre, celle des *Urbicoles*. Les jambes postérieures de ces derniers lépidoptères ont, ainsi que celles des crépusculaires et des nocturnes, deux paires d'épines ou d'ergots, l'une au bout et qui est ordinaire, l'autre près du milieu et dont on ne voit point d'exemple dans les autres diurnes. Ce genre des hespéries et le genre *Uranie* de Fabricius, forment une seconde et dernière tribu des diurnes, celle des HESPÉRIDES. On remarque en outre que ces insectes, dans le repos, ont souvent les ailes inférieures presque horizontales; que les supérieures, quoique relevées, sont écartées l'une de l'autre ou ne se touchent point; et que l'extrémité supérieure de leurs antennes est toujours crochue ou très-courbée. Leurs chenilles sont toujours rases et sans épines. Leurs chrysalides sont toujours unies ou sans pointes coniques et renfermées dans une toile légère ou dans une espèce de coque, et le plus souvent entre

des feuilles. Je rapporte provisoirement aux *Hespéries*, les nouveaux genres : *Thymèle*, *Helias* et *Pamphila* de Fabricius. On peut voir, en consultant l'article HESPERIE de cet ouvrage, que cette coupe générique est susceptible de plusieurs bonnes divisions ; mais je n'ai pas encore eu le temps de faire un examen particulier des espèces que chacune d'elles revendique.

Les espèces de notre première tribu des diurnes, celle des PAPILLONIDES (*Papilionides*), ont les quatre ailes élevées perpendiculairement et contiguës dans le repos ; leurs jambes n'ont d'autres épines que celles du bout ; l'extrémité supérieure de leurs antennes est droite ou simplement un peu arquée. Plusieurs de leurs chenilles ont, soit des épines, soit des tentacules ou autres appendices sur le corps. Leurs chrysalides sont presque toutes nues ou à découvert, et le plus souvent hérissées de pointes ou d'éminences, qui les font paroître anguleuses ou inégales. Elles nous présentent dans la manière dont elles sont fixées au plan de position, deux divisions très-naturelles. Les unes, toujours nues, sont uniquement suspendues, au moyen d'un petit faisceau de fils de soie, par leur extrémité postérieure ; elles sont dans une direction perpendiculaire, avec la tête en bas. Toutes ont une forme allongée et anguleuse, et proviennent de chenilles dont le corps est plus ou moins cylindrique, et donnent naissance à des lépidoptères tétrapodes, ou dont les deux pieds antérieurs, du moins dans les mâles, sont très-courts, repliés sur la poitrine et inutiles au mouvement ; le limbe du bord interne des ailes inférieures se prolonge le plus souvent sous le ventre, de sorte que l'abdomen se loge dans un canal ou une gouttière formée ainsi par les ailes.

Les autres chrysalides des papillonides ne sont pas seulement attachées par la queue ; elles sont, en outre, retenues au moyen d'un petit cordon de fils de soie, disposé transversalement au-dessus du milieu de leurs corps, en manière d'anse ou de boucle, et fixé de chaque côté au plan de position. Celles néanmoins de quelques espèces (les parnassiens) sont renfermées dans une coque ébauchée, entre des feuilles rapprochées et liées ensemble avec des fils de soie. Parmi ces chrysalides, il en est d'unies ou qui ne présentent point d'éminences. Plusieurs tirent leur origine de chenilles à forme ovale, et qu'on a désignées sous le nom de cloportes. La plupart de ces lépidoptères sont hexapodes, et ceux, en petit nombre, dont les deux premières pattes sont en palatine, ne se trouvent qu'en Amérique. Dans plusieurs, le bord interne des ailes inférieures est plissé et paroît concave ou échancré.

Je divise ainsi les Papillonides dont la chrysalide est uniquement suspendue par son extrémité postérieure :

I. *Crochets des tarsi ayant à leur base un appendice qui les fait paroître doubles ou profondément bifides ; palpes inférieurs très-rapprochés l'un de l'autre, ou contigus en grande partie.*

A. Palpes inférieurs très-comprimés, avec la tranche antérieure étroite ou aiguë ; cellule discoïdale et centrale des ailes inférieures fermée postérieurement. (Chenilles ordinairement nues ou presque rases, terminées postérieurement en une pointe bifide.)

Les Genres : MORPHON (*Morpho*, *Amathusia*, *Hætera*, Fab.) ; BRASSOLIDE et SATYRE (*Hipparchia*, Fab.).

B. Palpes inférieurs peu comprimés ; la face antérieure de leurs deux premiers articles presque aussi large ou plus large que leurs faces latérales ; cellule discoïdale et centrale des ailes inférieures ouverte postérieurement. (Chenilles plus ou moins épineuses ou tuberculées.)

† Palpes inférieurs très-sensiblement plus longs que la tête, formant une sorte de bec très-avancé.

Les Genres : LIBYTHÉE et BIBLIS (*Biblis*, *Melanitis*, Fab.)

†† Longueur des palpes inférieurs ne surpassant point notablement celle de la tête.

Les Genres : NYMPHALE (*Neptis*, *Apatura*, *Paphia*, Fab.), VANESSE (*Vanessa*, *Cynthia*, Fab.), ARGYNNE (*Argynnis*, *Melitæa*, Fab.)

II. *Crochets des tarsi simples ou sans appendice bien distinct à leur base ; palpes inférieurs sensiblement écartés l'un de l'autre.*

A. Palpes inférieurs s'élevant d'une manière notable au-delà du chaperon ; leur second article beaucoup plus long que le premier. (Ailes supérieures et abdomen le plus souvent allongés.)

Les Genres : CÉTHOSIE , AGRÉE , HÉLICONIEN (*Mechanitoi*, Fab.).

Nota. La plupart des espèces de ce dernier genre portant des noms de muses, et ayant ainsi une terminaison féminine, je changerai le nom d'*Héliconien* en celui d'*HÉLICONIE* (*Heliconia*).

B. Palpes inférieurs ne s'élevant point ou presque pas au-delà du chaperon ; leur second article à peine une fois plus long que le premier.

Les Genres : IDEA et DANAÏDE (*Euplexa*, Fab.).

Je passe maintenant aux papillonides dont les chrysalides sont attachées transversalement par un lien de soie, ou bien renfermées dans une coque grossière, et qui, à l'exception d'un petit nombre, produisent des lépidoptères ayant six pieds ambulatoires ou hexapodes. Je formerai une première division des espèces dont les chenilles ont une forme plus ou moins cylindrique, et qui se transforment en chrysalides, tantôt nues, allongées, anguleuses, fixées par une ceinture de soie; tantôt plus courtes et plus grosses et renfermées dans une sorte de cocoon; l'insecte parfait a toujours les crochets des tarsi très-apparens; et le troisième ou dernier article des palpes inférieurs, lorsqu'il est distinct, paroît aussi couvert d'écailles ou de cils que les articles précédens.

Plusieurs espèces de cette division ont le bord interne des ailes inférieures concave ou comme échancré, et les crochets simples. Elles composent les genres PAPILLON (*Papilio*, *Zelima*, Fab.), PARNASSIEN (*Doritis*, Fab.) et THAÏS.

Dans les autres espèces, le bord interne des mêmes ailes n'est point concave, et il se prolonge sous l'abdomen pour lui former un canal, dans lequel il est reçu; les crochets des tarsi sont unidentés ou bifides. Ici viennent les genres COLIADE et PIÉRIDE (*Pontia*, Fab.).

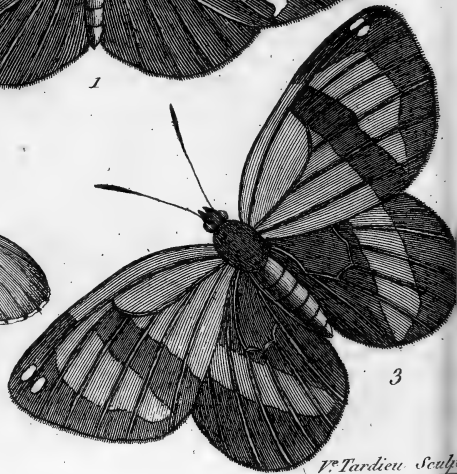
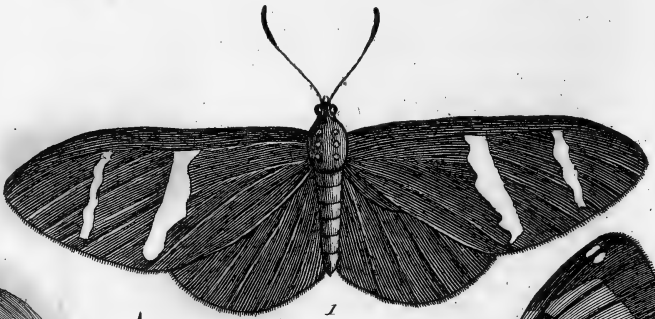
Notre seconde division comprendra les papillonides que Linnæus nomme *plébéiens ruraux*; leurs chenilles sont ovales, en forme de cloportes ou d'écusson; leurs chrysalides sont courtes, contractées et obtuses aux deux bouts, sans éminences remarquables. Les crochets des tarsi de l'insecte parfait sont très-petits et à peine saillans; et le troisième ou dernier article des palpes inférieurs est presque nu, ou peu fourni, soit d'écailles, soit de poils. Fabricius a établi ici plusieurs nouvelles coupes génériques, telles que les suivantes: *Helicopsis*, *Lycæna*, *Erycina*, *Myrina*, *Thecla*, *Nymphidium*, *Danis*, *Emesis*.

D'autres espèces de cette division conservent la dénomination générique d'*Hesperia*. Nous nous sommes borné à partager les papillons *plébéiens ruraux* de Linnæus en deux genres: POLYOMMATE et ERYCINE. Dans le dernier, se rangent les espèces qui sont tétrapodes.

Voyez, pour la connoissance plus détaillée des genres énoncés, leurs articles respectifs.

Notre famille des diurnes est la même que celle que M. Duméril (*Zool. anal.*) a nommée GLOBULICORNES ou RAPALOCÈRES. Il la compose de trois genres: *Papillon*, *Hétérop-tère* et *Hespérie*. Le second comprend les papillons *plébéiens urbicoles* ou les *estropiés* de Geoffroy, et le dernier les *plébéiens ruraux* ou nos polyommates et nos érycines.





Deceve del.

V. Tardieu Sculp.

1. Papillon Anthioca. 3. Papillon Galanthis.
2. Papillon Aurore. 4. Papillon Hector.
5. Papillon Machaon.

La même famille des diurnes forme, dans l'Histoire naturelle des animaux sans vertèbres de M. le chevalier Delamarck, sa seconde section des lépidoptères, celle des *Papillonides*. Il y établit deux divisions, qui embrassent la tribu que je désigne ainsi et celle des hespérides. Sa seconde division renferme les genres *uranie* et *hespérie*, et l'autre les genres : *argus*, *nymphale*, *danaïde*, *lybithée*, *piéride*, *parnassien*, *thais* et *papillon*. Les trois derniers ne diffèrent aucunement de ceux que j'ai désignés de la même manière. Mais il réunit les coliadés aux piérides; les héliconiens, les acrées et les idéa aux danaïdes; les vanesses, les argynnes, les biblis et nos nymphales aux lybithées; ses nymphales sont nos satyres; enfin son genre *argus* est un composé de polyommates et d'érycines.

L'Europe ne fournit que trois espèces bien distinctes de papillons proprement dits, et qui sont tous de la division des *chevaliers grecs et porte-queues* de Linnæus. C'est aussi à cette coupe que se rapportent la plupart des autres espèces du même genre, qui habitent l'Afrique; et Fabricius, en plaçant quelques-unes d'elles avec les *Chevaliers troyens*, n'a point suivi les principes établis, à cet égard, par son maître.

Les contrées de l'Asie et de l'Amérique situées entre les tropiques, sont la patrie spéciale des papillons de cette division, et de ceux surtout dont les ailes inférieures n'offrent point de prolongement en forme de queue. C'est particulièrement des Moluques et des contrées plus orientales de l'Asie que nous viennent les plus grandes et les plus belles espèces. Le domaine de ces papillons désignés sous le nom collectif de *troyens*, paroît avoir pour limites occidentales le Sind ou l'Indus. Quelques-uns de ceux qui sont propres à la Nouvelle-Hollande ont plus d'affinité avec les espèces des Moluques qu'avec celles de l'Amérique équinoxiale. Plusieurs de ceux que l'on trouve dans cette partie du nouveau monde ont les ailes noires, sans queue, et les inférieures sont ordinairement remarquables par des taches purpurines et placées sur le disque ou près du limbe postérieur. Les autres papillons proprement dits de l'Amérique se rapprochent des nôtres quant à la coupe des ailes, et quelquefois même quant aux couleurs et à leur disposition.

Ce genre est composé d'environ cent cinquante espèces, mais dont je ne citerai que cinq.

I. Ailes inférieures à queue.

PAPILLON HECTOR, *Papilio Hector*, Linn., Fab. Nous donnons ici, pl. M 34, 4, la figure de ce beau papillon, rangé parmi les chevaliers troyens. Ses ailes sont noires; les

supérieures ont une bande blanche, et les inférieures, qui sont terminées en queue, ont deux lignes de points d'un beau rouge vermillon.

Ce papillon se trouve en Asie, à la côte de Coromandel et ailleurs.

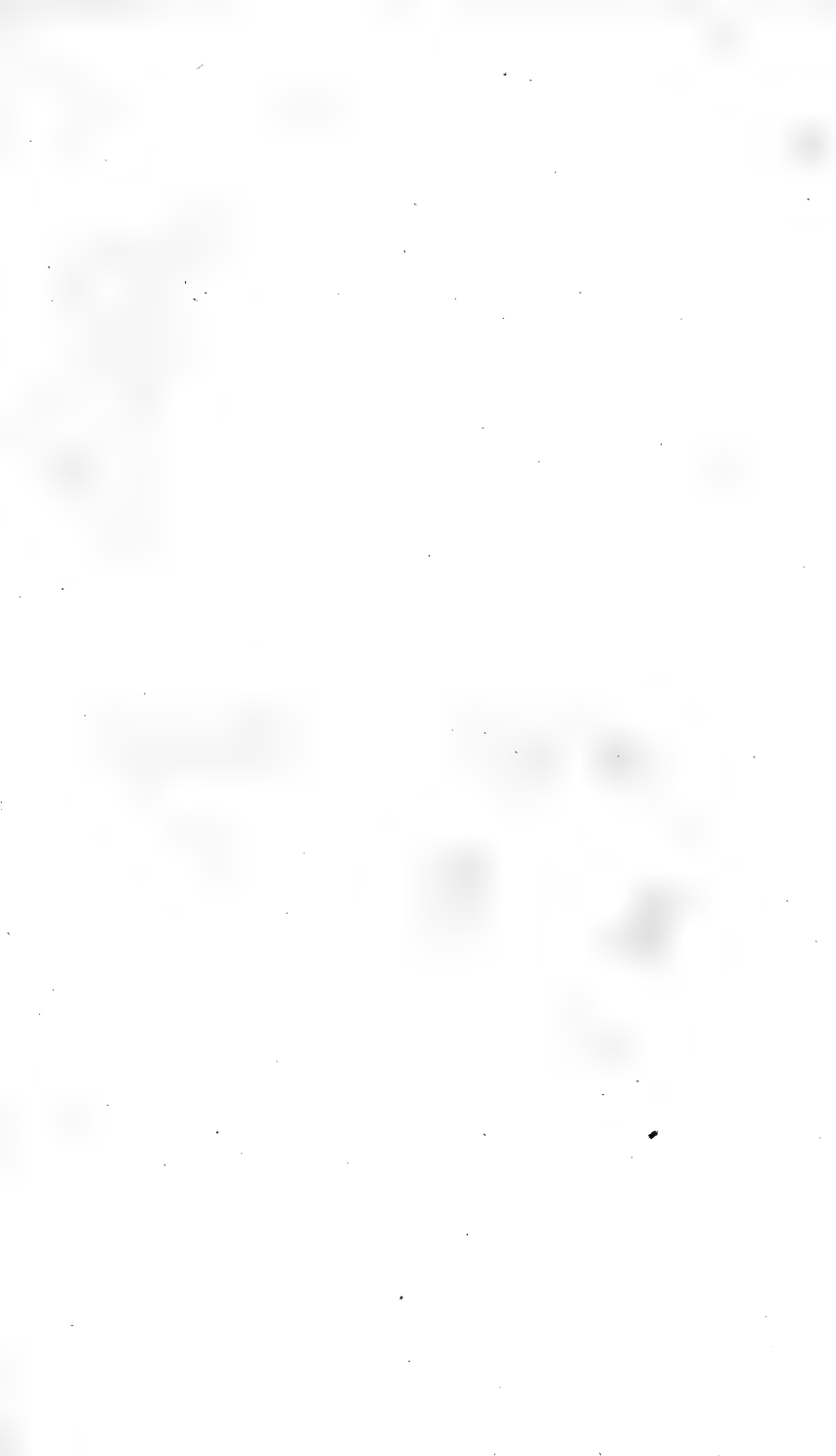
PAPILLON GRAND PORTE-QUEUE. *Papilio Machaon*, Linn., Fab., pl. M, 34, 5, de cet ouvrage; le *grand papillon à queue du fenouil*, Geoff.; le *grand porte-queue*, Engram., *Papillons d'Europe*, pl. XXXIV, LXX, suppl. III, pl. VI, n.º 68. Ses ailes sont jaunes ou d'un jaune-verdâtre foncé dans quelques variétés, avec les nervures noires; leur bord postérieur offre en dessus deux rangées parallèles de taches jaunes lunulées; à la rangée interne des supérieures, ces taches sont rondes sur un fond noir; les ailes supérieures ont trois raies courtes, noires, presque égales à la côte; les ailes inférieures sont terminées en queue étroite; elles ont sur la bordure noire qui les termine immédiatement, au-dessus des taches jaunes dont nous avons parlé, une rangée de taches bleues; la plus interne est en forme d'œil; sa moitié inférieure est rougeâtre; le dessous a moins de noir au bord postérieur; il ressemble d'ailleurs au dessus.

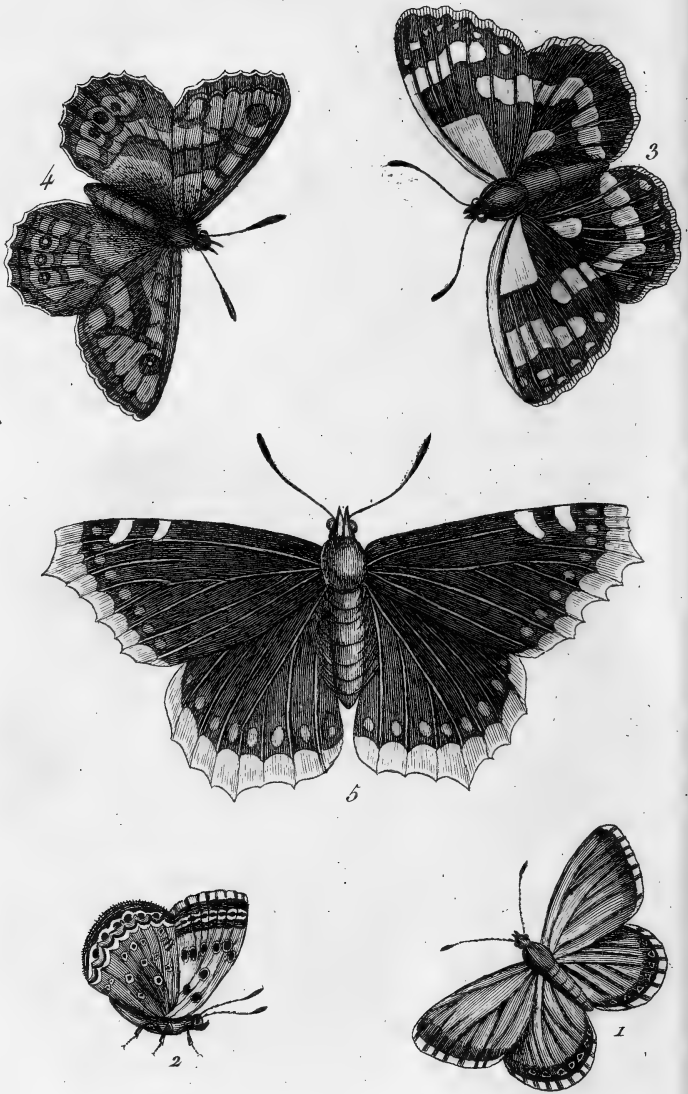
La chenille vit solitairement sur plusieurs plantes ombellifères, notamment le fenouil, le persil, la carotte, la rue, etc. Elle est d'un beau vert ou d'un vert jaunâtre, nue, avec des anneaux noirs, chargés de points rouges. Elle fait sortir, dans quelques circonstances, particulièrement lorsqu'elle est effrayée, de son cou en dessus, deux cornes molles et charnues, fauves, faites en Y.

La chrysalide est d'un vert obscur, avec une bande longitudinale jaunâtre de chaque côté du dos, et une blanchâtre au-dessous. Ce beau papillon est fort commun dans toute l'Europe.

PAPILLON FLAMBÉ, *Papilio podalirius*, Linn., Fab.; le *flambé*, Geoff., Engr., *Papillons d'Europe*, pl. XXXIV, suppl. III, pl. VI, n.º 69. Voy. pl. lithographiée G, 42, 1 de ce dict. Ses ailes sont jaunes; les supérieures traversées de raies noires de longueur inégale, dont celle de l'extrémité fait bordure; les inférieures en ont plusieurs en dessous; leur milieu en présente deux très-rapprochées et même réunies inférieurement, dans l'intervalle desquelles est une ligne fauve; le bord postérieur de ces ailes a quelques lunules bleues sur un fond noir, et à l'angle anal une tache rougeâtre, ayant une lunule bleue, renfermée dans un demi-cercle noir; le bord est terminé en une queue étroite, noire, à extrémité d'un blanc jaunâtre.

La chenille est d'un jaune citron, parsemé de taches





Deseve del.

V. Tardieu Sculp.

1 et 2. Papillon Corydon vu en dessus et en dessous.
3. Papillon Galathée. 4. Papillon Mégère. 5. Papillon Morio

fauves et brunes, avec une bande blanchâtre le long du dos; elle a aussi deux cornes rétractiles. Elle se nourrit de feuilles de pêcher, d'épine-vinette, de trèfle des prés, de prunier sauvagé, etc.

Sa chrysalide est d'un jaunâtre un peu incarnat, marquée de plusieurs taches fauves ou brunes, et de quelques traits blanchâtres.

Ce papillon ne se trouve pas dans le nord de l'Europe; il est commun dans le midi de la France. Il appartient, ainsi que le précédent, à la division des chevaliers grecs de Linnæus.

PAPILLON ALEXANOR, *Papilio Alexanor*, Esper, *Schmetterl.*, tom. 2, tab. 110, fig. 1, *mas.* Il ressemble beaucoup au précédent, soit quant au port, soit quant aux couleurs; mais il forme une espèce très-distincte. Il est un peu plus grand; les dentelures et les échancrures des ailes inférieures sont plus fortes; le jaune domine davantage sur le dessus des quatre ailes, et n'est point coupé sur le milieu des supérieures par des nervures noires; ces mêmes ailes n'ont des deux côtés qu'un peu de noir à leur base, et offrent, immédiatement après, une grande bande jaune transverse, puis une bande noire qui se prolonge sur les inférieures et remonte le long de leur bord interne. La tache rougeâtre et ocellée de l'angle anal de ces ailes inférieures est plus petite et surmontée d'une tache noire, coupée dans son milieu par une lunule bleuâtre. La bande noire qui traverse les quatre ailes, à peu de distance du bord postérieur, est plus prononcée en dessous que dans l'espèce précédente, et saupoudrée dans son milieu d'une poussière bleuâtre, qui y forme une bande; le dessous des ailes inférieures n'offre point au-dessus de cette bande noire les taches safranées que l'on y observe dans l'autre espèce. Le jaune du ventre est coupé longitudinalement par trois lignes noires très-marquées; enfin le bout des antennes est blanchâtre. Cette espèce se trouve, mais très-rarement, en Italie. M. le baron Dejean en a pris un individu dans une des îles qui sont à l'embouchure du Cataro, et me l'a donné, ainsi que plusieurs autres insectes uniques de sa collection.

II. Ailes inférieures sans queue.

PAPILLON PRIAM, *Papilio Priamus*, Linn., Fab. Ce papillon se trouve à Amboine, et est un des plus beaux qui nous soient connus. Ses ailes supérieures sont d'un vert soyeux en dessus, avec une grande tache noire qui occupe la majeure partie, et ne laisse qu'une bande verte autour des bords; le dessus des inférieures est d'un vert soyeux, avec quatre taches rondes noires, et trois d'un fauve orangé sur chaque: le bord postérieur est noir; le dessous des mêmes

ziles offre six taches noires , le fond est d'ailleurs le même ; le dessous des supérieures est d'un brun noirâtre, avec un grand espace noir à la base et près la côte, et plusieurs taches vertes disposées en bandes et coupées en majeure partie.

M. Godard présume, avec fondement, que le *papilio panthous* de Fabricius est la femelle de cette espèce. (L.)

PAPILLON. V. COLIBRI NOIR ET BLEU. (V.)

PAPILLON. On donne ce nom à la RAIE BOUCLÉE et à la BLENNIE GUNELLE. (B.)

PAPILLON ANTIQCA, pl. M, 34, fig. 1 de cet ouvr. Espèce d'HÉLICONIEN. (L.)

PAPILLON AURORE. pl. M, 34, fig. 2 de ce Dict. V. PIÉRIDE. (L.)

PAPILLON DES BLÉS. V. ALUCITE, OECOPHORE et TEIGNE. (L.)

PAPILLON BOURDON. On donne ce nom à des SPHINX, à ailes transparentes, et qui sont, dans le système de Fabricius, des *Sésies*. (DESM.)

PAPILLON DU CHARDON. V. VANESSE. (L.)

PAPILLON DE LA CHENILLE DU SAULE. Voyez COSSUS et BOMBYX QUEUE FOURCHUE. (L.)

PAPILLON DU CHOU. V. PIÉRIDE. (L.)

PAPILLON CORYDON. En-dessus et en-dessous, sur la planche M, 9 de cet ouvrage. V. POLYOMMATE. (L.)

PAPILLON DE L'ÉCLAIRE. V. ALEYRODE. (L.)

PAPILLON DES FAUSSES TEIGNES. Les lépidoptères nocturnes qui viennent de chenilles vivant dans des tuyaux ou galeries fixes, ou de FAUSSES TEIGNES. Voyez TEIGNE. (L.)

PAPILLON FEUILLE-MORTE ou PAPILLON PAQUET DE FEUILLES SÈCHES. Voyez BOMBYX FEUILLE-MORTE. (L.)

PAPILLON GALANTHIS, pl. M, 43, fig. 3. V. NYMPHALE. (L.)

PAPILLON GALATHÉE, pl. M, 34, fig. 3 de cet ouvr. V. SATYRE. (L.)

PAPILLON DE JOUR ou PAPILLON DE NUIT. V. les art. LÉPIDOPTÈRES DIURNES et NOCTURNES. (L.)

PAPILLON MÉGÈRE, pl. M, 34, fig. 4 de cet ouvr. V. SATYRE. (L.)

PAPILLON DE MONTAGNA. C'est, à Valence, l'HIRONDELLE DE RIVAGE. (S.)

PAPILLON MORIO, pl. M, 34, 5. V. VANESSE. (L.)

PAPILLON NACRÉ. V. ARGYNNE. (L.)

PAPILLON A NUMÉROS. V. VANESSE VULCAIN. (L.)

PAPILLON DE L'ORME. *Voyez VANESSE GRANDE-TORTUE.* (L.)

PAPILLON PAON. *V. VANESSE PAON DE JOUR*, et l'article **BOMBYX.** (L.)

PAPILLON DES TEIGNES. *V. TEIGNE.* (L.)

PAPILLON A TÊTE DE MORT. *Voyez SPHINX ATROPOS.* (L.)

PAPILLONACÉES, *Papilionacæ.* J'avois donné d'abord ce nom à une famille d'insectes de l'ordre des névroptères, comprenant ceux qui n'ont pas de mandibules, dont la bouche est très-molle, et dont tous les tarse ont cinq articles : cette dénomination étant déjà consacrée en botanique, à une famille de plantes, que l'on connoît aussi sous le nom de *légumineuses*, j'ai substitué à cette désignation celle de **PHRYGANIDES.** *V. PLICIPENNES.* (L.)

PAPILLONACÉES. Tournefort, et après lui beaucoup de botanistes, ont donné ce nom à la famille de plantes qu'on appelle aujourd'hui des **LÉGUMINEUSES**, parce que ses fleurs ont une grossière ressemblance avec un *papillon* qui vole. (B.)

PAPILLONIDES, *Papilionides.* Famille d'insectes, de l'ordre des lépidoptères, et comprenant les genres **PAPILLON** et **HESPÉRIE.** Ses caractères sont : antennes terminées en massue ; ailes du plus grand nombre s'élevant perpendiculairement. Cette famille répond au genre *papilio* de Linnæus. (L.)

PAPILLONS A AILES EN PLUMES. *Voyez* l'article **PTÉROPHORE.** (DESM.)

PAPILLONS ESTROPIÉS. *V. les mots HESPÉRIE et PAPILLON.* (L.)

PAPION, *Papio.* On appelle de ce nom des singes de l'ancien continent, aussi connus sous celui de **BABOUINS.** *V. ce mot.* Les espèces distinguées jusqu'à ce jour sont les suivantes : 1.° Le **PAPION** proprement dit (*Simia sphinx*, Linn.) ; 2.° le **PAPION PORC** (*Simia porcaria*) ; 3.° le **PAPION DES BOIS** (*Simia syloicola*, Shaw.) ; 4.° le **PAPION CHEVELU** (*Papio comatus*, Geoff.) ; et 5.° l'**HAMADRYAS** ou **TARTARIN** (*Simia hamadryas*, Linn.)

PAPIRIE, *Papiria.* Nom donné par Thunberg au genre appelé **GETHYLLIS** par les autres botanistes. (B.)

PAPIRIER. *V. BROUSSONNETIE et MURIER.* (B.)

PAPITS-FU. Nom de l'**ANÉMONE**, en Hongrie. (LN.)

PAPITZA et PAPPI. C'est, en grec moderne, la dénomination générique des **CANARDS** et des **SARCELLES.** (S.)

PAPOILA et PAPOILEIRA. Noms portugais du **COQUELICOT** (*papaver rheas*). (LN.)

PA-POI-TSU. Nom chinois d'une espèce de **CHALEF** (*elæagnus latifolia*, Lour.). (LN.)

PAPONGE. C'est le fruit du **CONCOMBRE A ANGLES AIGUS.** (B.)

PAPOU. Nom de pays du TEUTHIS HÉPATE. (B.)

PAPOU (MANCHOT), *Aptenodytes papua.* Voy. APTÉ-NODYTE. (DESM.)

PAPPEL et PAPPELN. Noms des MAUVES, en Allemagne. On nomme aussi : 1.^o WEISSE-PAPPEL et WILDE-PAPPEL, la guimauve officinale ; 2.^o ESPE ou PAPPEL, les peupliers ; 3.^o PAPPELBAUM, la lavatère en arbre. (LN.)

PAPPELKNOPFE. C'est le PEUPLIER NOIR, en Allemagne. (LN.)

PAPPELKRAUT. Nom allemand de la MAUVE SAUVAGE.

PAPPELN et POPPELBLUME. Noms de la MAUVE, en Allemagne. (LN.)

PAPPELSTAUDE. L'un des noms allemands de la MANTHENNE (*Viburnum lantana*, L.). (LN.)

PAPPEL-STEIN. L'un des noms allemands de la MALACHITE. (LN.)

PAPPINGEY. Nom allemand du PERROQUET. (V.)

PAPPI. V. PAPITZA. (S.)

PAPPOPHORE, *Pappophorum.* Plante graminée, de trois à quatre pieds de haut, dont les feuilles sont subulées et courtes, et dont la panicule est presque en épis. Elle est originaire de l'Amérique méridionale. Lamarck l'a placée parmi les CANAMELLES, mais Vahl la regarde comme devant former un genre dans la triandrie digynie.

Ce genre a pour caractères : une balle calicinale de deux valves et deux fleurs ; une balle florale de deux valves garnies d'un grand nombre d'arêtes ; trois étamines ; un ovaire à deux styles, et une semence renfermée dans la valve florale.

Plusieurs autres espèces avoient été placées sous ce genre, mais Desvaux les en a retirées pour former celui qu'il a appelé ENNÉAPOGON. (B.)

PAPPULES DE CRÈTE. C. Bauhin indique sous ce nom, à la suite de son OCHRUS, qui est le *pisum ochrus*, L., une graine jaunâtre, brune ou noire, qu'il avoit reçue de Crète, et qu'il présume être une espèce analogue à l'*ochrus*. (LN.)

PAP-SAITJA. Nom de la MAUVE A FEUILLES RONDÉS (*malva rotundifolia*), en Hongrie. (LN.)

PAPULAIRE, *Papularia.* Genre de plantes, établi par Forskaël, et dont les caractères consistent en une corolle caliciforme, à cinq divisions alternes avec les étamines ; cinq étamines ; un ovaire supérieur surmonté d'un seul style.

La plante qui forme ce genre croît en Arabie, et a été réunie par Vahl, aux TRIANTHÈMES. V. ce mot. (B.)

PAPYRACÉE (COQUILLE). On appelle ainsi toute coquille qui est mince comme du papier, et en même temps demi-transparente. L'*argonote*, l'*anomie pelure d'ognon*, etc., sont des *coquilles papyracées*. (B.)

PAPYRIER, *Papyria*. Nom donné par Lamarck au genre appelé **BROUSSONETIE** par Lhéritier. C'est le **MURIER A FA-PIER** de Linnæus. (B.)

PAPYRUS. Nom spécifique du **SOUGHET**, qui croît en Egypte, et qui servoit aux anciens à faire le papier.

Cette espèce sert de type à un genre dont les caractères sont : épillets multiflores ; balles calicinales distiques, imbriquées, uniflores ; deux écailles membraneuses, opposées, libres, contraires à la base ; point de soie ; fruit triangulaire. Ce genre, outre cette espèce, en contient plusieurs autres des Indes, et deux de l'Amérique méridionale. Ces dernières sont mentionnées dans l'ouvrage de MM. de Humboldt, Bonpland et Kunth, sur les plantes de ce pays. (B.)

PAQUERETTE, *Bellis*. Genre de plantes, de la syngénésie polygamie superflue et de la famille des corymbifères, qui offre pour caractères : un calice hémisphérique, simple, polyphylle, à folioles égales ; un réceptacle conique, tuberculé, chargé, dans son disque, de fleurons hermaphrodites, tubulés et quinquéfides, et à sa circonférence, de demi-fleurons lancéolés, entiers, femelles fertiles ; plusieurs semences ovales, comprimées et sans aigrettes.

Ce genre renferme sept à huit plantes à feuilles radicales, entières, et à demi-fleurons blanchâtres ou purpurins, dont deux sont propres à l'Europe ; ce sont :

La **PAQUERETTE VIVACE**, qui a la tige nue. Elle se trouve très-abondamment par toute l'Europe, dans les prés, sur les pelouses, et est vulgairement connue sous le nom de *petite marguerite*. Elle fleurit presque pendant toute l'année, et varie selon le sol et l'exposition. On la recommande en infusion, comme diurétique, et dans le crachement purulent, en cataplasme, comme astringente, pour résoudre le sang coagulé. Elle purge légèrement.

Elle double aisément lorsqu'on la cultive. On en fait des bordures, des gazons d'un très-grand éclat, tantôt par le rouge foncé de ses fleurs, tantôt par leur blanc de neige. Elle se multiplie très-facilement de plants et de graines.

La **PAQUERETTE ANNUELLE** a la tige rameuse, multiflore et feuillée. Elle se trouve dans les champs des parties méridionales de l'Europe.

Labillardière a décrit quatre espèces de ce genre, provenant de la Nouvelle-Hollande, mais qui semblent s'en écarter par leur port. (B.)

PAQUEROLLE. *V.* BELLION. (B.)

PAQUETTE. *V.* PAQUERETTE. La **GRANDE PAQUETTE** est la **REINE-MARGUERITE DES PRÉS** (*chrysanthemum leucanthemum*, L.) (LN.)

PAQUIRE. Aux Antilles, c'est le nom du **PÉGARI.** *V.* ce mot. (S.)

PAQUOVER des Américains. Plante mentionnée par Thevet, et qui n'est autre chose que le **BANANIER.** (LN.)

PARACAUS. Nom que les naturels du Paraguay donnent aux **PERROQUETS.** (V.)

PARACHI. Nom que les naturels du Paraguay donnent à l'**OLIVAREZ.** *V.* l'article **FRINGILLE**, pag. 16. (V.)

PARACOCALON et **BARYCOCALON.** Ces deux noms sont donnés, par les Grecs modernes, à la **STRAMOINE MÉTEL** (*datura metel*, L.) (LN.)

PARACTÈNE, *Paractænum.* Genre de plantes, établi par Palisot-de-Beauvois pour placer une **GRAMINÉE** de la Nouvelle-Hollande, fort voisine des **CHAMÆRAPHIS** de R. Brown, et que Linnæus auroit placée parmi les **PANICS.**

Ses caractères sont : épillets enfoncés dans des cavités de l'axe et comprimés ; balle calicinale de deux valves obtuses, l'inférieure plus courte, et contenant deux fleurs, l'une stérile et l'autre fertile ; la première inférieure, à valves membraneuses ; la seconde à valves coriaces, épaisses et glabres ; semence à deux cornes. (B.)

PARADAKRY. Nom que les mages donnoient au **BUNION.** *V.* ce mot. (LN.)

PARADIS. *V.* OISEAU DE PARADIS. (S.)

PARADIS. Variété de **POMMIER** fort petit, et qui sert principalement comme sujet pour greffer les bonnes espèces qu'on désire conserver naines. *V.* au mot **ARBRE** et au mot **POMMIER.** (B.)

PARADIS DES JARDINIERS. C'est le **SAULE PLEUREUR.** (LN.)

PARADISEA. Nom générique des **OISEAUX DE PARADIS** dans Linnæus. (V.)

PARADISIÈRE. Nom des **OISEAUX DE PARADIS** dans la Zoologie analytique de M. Duméril. (V.)

PARADOXITE. Nom donné par M. Brongniart à un fossile décrit par Linnæus sous le nom d'*Entomolithus paradoxus*, qui a été transporté depuis, par Blumenbach, à un autre fossile tout-à-fait différent. *V.* **CALYMÈNE** et **CRUSTACES FOSSILES.**

Le *Paradoxite* a été trouvé en Scanie, dans des schistes que M. de Buch a reconnus assez récemment être d'une formation antérieure à celle de la *syenite*, qui est une roche cris-

tallisée qui ne diffère du granite que parce qu'elle contient un élément (*le mica*) de moins.

Il résulte de cette découverte que la *Paradoxite*, avec les *ogygies* (*V.* ce mot), est le fossile le plus anciennement enfoui dans les couches de la terre.

Ce fossile appartient au groupe des TRILOBITES, c'est-à-dire qu'il est de forme arrondie en devant; sa partie antérieure pouvant être comparée à un corselet, et son corps, un peu rétréci postérieurement, est marqué de deux lignes enfoncées, longitudinales, qui le divisent en trois parties distinctes, dont les latérales sont comme deux ailes. Le tout est marqué de quinze à seize plis transversaux, qui dans l'animal vivant étaient peut-être soutenus par des parties solides ou cornées. Linnæus avait cru remarquer des antennes à ce fossile; mais il est certain que, comme les autres trilobites, il en est dépourvu.

J'ai vu, chez M. DeFrance, un fragment de schiste de scanie, dont tous les feuilletts renfermaient des portions de *Paradoxites*, dont les différens traits étaient marqués en pyrite ou fer sulfuré. (DESM.)

PARAEPAGA. Les Indiens Payagonas, au Paraguay, appellent ainsi le RATON-CRABIER. (S.)

PARÆTONIUM. Cette substance portoit le nom d'une ville d'Égypte, où on la trouvoit; elle se rencontroit aussi en Crète et à Cyrène. On la regardoit, selon Pline, comme une écume marine et limoneuse consolidée. Elle étoit blancheâtre. Les peintres en faisoient usage pour préparer leurs tableaux; ils avoient la coutume de faire leur première couche de vitriol et de *parætonium*. Pline ajoute qu'on doit toujours faire la première couche avec cette substance, parce qu'elle est grasse, coulante, et, par conséquent, très-propre à lier et à enduire. Le *parætonium* pourroit bien avoir été une terre magnésienne, et pas du tout un sel soluble. (LN.)

PARAGONE. Les Italiens donnent ce nom, qui dérive d'un verbe qui signifie comparer, à la PIERRE DE TOUCHE qui est une pierre dure, noire, inattaquable aux acides, et qui sert à reconnoître le titre de l'or. *V.* PIERRE DE TOUCHE. Le PARAGONE ANTICO ne doit son nom qu'à sa couleur noire, semblable à celle de la pierre de touche, et à ce qu'on ne le rencontre que dans les ruines des anciens monumens. C'est un marbre calcaire, d'un noir foncé et égal, sans taches aucunes, ou du moins excessivement rares. Ce marbre est probablement le *marmor luculleum* tant vanté chez les Romains, et qui étoit abondamment employé; cependant, les fouilles actuelles fournissent peu de *paragone antico*, en sorte que ce marbre est cher et très-rare en gros morceaux; on en cite

néanmoins de petites colonnes, des statues, surtout des bustes et de petites figures. Nos marbres noirs modernes mis à côté du *paragone*, sont gris. V. MARBRE. (LN.)

PARAGUA. V. l'art. PAPEGAI au mot PERROQUET.

PARAGUE. *Paragus*, Latr. ; *Scæva*, *Mulio*, Fab. ; *Syrphus*, Panzer. Genre d'insectes, de l'ordre de diptères, famille des athéricères, tribu des syrphies, distingué des autres genres de cette division par les caractères suivans : chaperon ayant une proéminence; antennes presque de la longueur de la tête, séparées à leur base, point portées sur un pédicule commun, de trois articles, dont les deux premiers courts, presque égaux, et dont le troisième ou la palette, plus long que les deux précédens réunis, cylindrico-conique, avec une soie simple, sans articulations distinctes, insérée un peu au dessous de son milieu; ailes couchées l'une sur l'autre.

Je rapporte à ce genre, 1.^o le *mulio bicolor* de Fabricius, représenté par Coquebert, dans ses Illustrations iconographiques des insectes, décade troisième, pl. 26, fig. 9. Son corps est long d'environ trois lignes, noir, avec le devant de la tête jaune, marqué d'une ligne noire; deux lignes blanchâtres et rapprochées sur le corselet; l'abdomen déprimé, rouge, à l'exception de ses deux extrémités qui sont noires, et les pieds jaunâtres; il se trouve en France et en Barbarie; 2.^o le *scæva thymastri* de Fabricius, figuré par Panzer, *Faun. insect. Germ.*, fasc. 60, tab. 12. Son corselet tire sur la couleur de bronze; son abdomen est d'un noir foncé, avec trois bandes blanches, dont la seconde interrompue. Il habite l'Allemagne, et vit sur les fleurs. (L.)

PARALA. V. l'article YACOU. (V.)

PARALÉE, *Paralea*. Arbre à feuilles alternes, entières, ovales, lisses, fermes, bordées de poil quand elles sont jeunes, et à fleurs disposées par paquets entre de petites écailles velues et roussâtres, situées aux aisselles des feuilles.

Cet arbre forme, dans la polyandrie monogynie et dans la famille des ébénacées, un genre qui a pour caractères : un calice monophylle à quatre dents aiguës; une corolle monopétale, charnue, à tube court, tétragone, et à limbe à quatre divisions aiguës; environ dix-huit étamines; un ovaire supérieur, rond, sans style ni stigmate.

La paralée a été découverte par Aublet dans les forêts de la Guyane; elle doit peut-être se fondre dans le genre des PLAQUEMINIERS. Son fruit n'est point connu. On emploie son écorce en décoction contre la fièvre. (B.)

PARALEPIS, *Paralepis*. Genre de poisson établi par Cuvier. Il est fort rapproché des SPHYRÈNES, et renferme deux espèces, dont l'une auroit été placée parmi les CORÉGONES.

Ses caractères sont : mâchoire inférieure dépassant la supérieure, formant un cône, et armée d'une rangée de dents coniques, dont les deux antérieures sont plus fortes ; les nageoires ventrales, ainsi que la première dorsale, beaucoup plus en arrière ; la seconde dorsale à peine visible. (B.)

PARALIOS, PARALIAS et PARALION. Noms donnés par les anciens à l'une de leurs espèces de **PAPAVÉR** (*V.* ce mot), et à une de leurs espèces de **TITHYMALE** (*V.* ces mots) ; maintenant c'est le nom d'une espèce d'**EUPHORBE**. (LN.)

PARALYSIS. Nom que les Mages donnoient à l'**APOCINUM**. Il a été celui du **CICUTA** ou **CONION**, et du **DELPHINIUM**.

PARALYTICA et HERBA PARALYSIS. Noms sous lesquels on a décrit la **PRIMEVÈRE COMMUNE** et l'**OREILLE D'OURS**. (LN.)

PARAMECIE, *Paramecium.* Genre de vers polypes amorphes, qui a pour caractères : d'être composé d'animalcules infusoires, simples, membraneux, transparens et oblongs.

Ce genre se distingue à peine des **KLOPODES** et des **CYCLIDES**, leur différence n'étant fondée que sur la forme, et cette forme variant instantanément dans la même espèce, selon les positions qu'elle prend.

Une des espèces qui le composent, la **PARAMÉCIE AURÉLIE**, a été l'objet des observations de plusieurs scrutateurs de la nature ; sa figure se trouve pl. G. 25 ; c'est sur elle qu'on a remarqué le plus positivement la multiplication par division des animalcules infusoires. Il suffit d'examiner pendant quelques minutes une goutte d'eau dans laquelle il y a des paramécies, pour être témoin de ce fait.

Cette espèce est fort large, fort facile à se procurer, et par-là très-propre aux expériences. *V.* à l'article **ANIMALCULES INFUSOIRES**.

Le mouvement des paramécies est rectiligne, vacillatoire et assez lent. On les trouve dans l'eau de la mer et dans l'eau des marais.

Les espèces de paramécies connues sont au nombre de cinq, dont la plus commune est sans contredit la **PARAMÉCIE AURÉLIE**, déjà citée. Elle est comprimée, a une de ses extrémités aiguë, et un pli longitudinal en avant. Elle se trouve dans l'eau où croît la lenticule. (B.)

PARAMONDRA. Fossile figuré pl. 24 du 4.^e vol. des Mémoires de la société géologique de Londres. Il se rapproche de l'**ALCYON FIGUE**, par sa configuration. On le trouve dans les carrières de craie du nord de l'Irlande, et près de Norwick en Angleterre ; les plus grands échantillons ont jusqu'à deux pieds de long et un pied de diamètre. Ils sont constamment de silex d'un gris foncé, mais recouverts d'une croûte blanche.

Il semble avoir eu une ouverture centrale passant par le long diamètre et la largeur de cette ouverture d'un demi-pouce jusqu'à quatre ou cinq pouces.

Ordinairement, l'ouverture est d'autant plus large, que les côtes sont plus allongées. Elle est petite et presque oblitérée dans celles dont la forme est plus comprimée, toujours remplie de matière crayeuse, qui paroît y être entrée dans un état de fluidité; l'extrémité supérieure de ce tuyau se termine ordinairement par un repli qui ressemble en quelque sorte à une lèvre; l'extrémité inférieure forme un pédoncule obliquement tronqué, épais et solide; ce pédoncule paroît avoir été arraché de la base sur laquelle il étoit implanté, qui, suivant toute apparence, n'étoit pas la craie.

Il n'est rien de constant dans la position de ces fossiles; les uns sont couchés, d'autres placés verticalement. Ils sont généralement isolés. Son nom est celui qu'on lui donne en Irlande. M. Buckland, qui l'a fait connoître, dit que l'origine de ce nom lui est inconnue. (B.)

PARANACARE. C'est un PAGURE. V. ce mot. (B.)

PARANDRE, *Parandra*, Latr., Lam.; *Attelabus*, Deg.; *Tenebrio*, Fab.; *Isocerus*, Illiger, Schonherr. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, famille des platysomes.

Degéer a placé une espèce de ce genre dans celui des *attelabes*; section des pentamères, ou des coléoptères, dont tous les tarses ont cinq articles. Il lui donne le nom de *lisse* (*levis*). M. Schonherr, qui, d'après Illiger, désigne les parandres sous le nom générique d'*isocères* (*isocerus*), pense aussi que ces insectes appartiennent à cette section de pentamères. La base du dernier article de leurs tarses est en effet renflée en forme de nœud, et présente l'apparence d'un article; mais il est aisé de voir que cette partie n'a point de mouvement propre, qu'elle est plus petite que les articles précédens et dépourvue de brosse. Le quatrième article, remarque Degéer, dans sa description de l'espèce précitée, est petit, en forme de grain arrondi, ce qui est singulier. Le dernier article des tarses des *spondyles*, des *priones*, des *capricornés*, nous offre une particularité semblable, et l'on range néanmoins ces insectes avec les tétramères. Les parandres enfin, considérés dans tous leurs rapports naturels, paroissent nous conduire des *cucujes* aux *spondyles* et autres insectes de notre famille des longicornes. Leur corps est allongé, déprimé, presque parallépipède et presque semblable, quant au port, à celui des *lucanes*. Leurs antennes sont insérées au-devant des yeux, courtes, de la même grosseur, presque moniliformes, compri-

mées, droites et de onze articles, dont le dernier oblong, terminé en pointe. Les yeux sont allongés et un peu échancrés. Le labre n'est point apparent ou à découvert. Les mandibules sont fortes et avancées, particulièrement dans les mâles, tantôt lunulées, tantôt triangulaires, avec quelques dents au côté interne. Les palpes au nombre de quatre, sont courts, filiformes, et terminés par un article ovale. Les mâchoires n'offrent à leur extrémité qu'un seul lobe, et qui est crustacé, presque cylindrique, un peu plus large et arrondi au bout supérieur. La lèvre inférieure est entièrement crustacée, courte, large, avec la languette entière. Le corselet est de la largeur des élytres, presque carré et rebordé en tout sens. L'écusson est petit et triangulaire; l'abdomen forme un carré long, arrondi postérieurement. Les élytres sont rebordées et recouvrent les ailes. Les pattes sont robustes, un peu comprimées, avec les cuisses ovales-oblongues; les jambes en forme de triangle renversé et allongé, terminées extérieurement par un angle aigu, avancé en manière de dent, et par deux épines situées à l'angle opposé ou l'interne; le dernier article des tarsi est fort long, rétréci vers sa base, terminé par deux crochets forts, simples et pointus, et présente dans leur intervalle un petit appendice avec deux soies, comme dans les *Lucanes*; on voit sous les trois premiers articles une petite brosse ou houppes qui paroît divisée longitudinalement en deux; l'avant-dernier est un peu bifide; le radical est un peu plus long que les deux suivans.

On ne connoît point les métamorphoses de ces insectes; mais je ne doute point qu'ils ne vivent dans les bois ou sous les écorces des arbres, à la manière des *Cucujes* et des *Spondylés*, avec lesquels ils ont, ainsi que je l'ai dit plus haut, tant d'affinité. Toutes les espèces connues sont d'un brun marron luisant, glabres, unies, et habitent pour la plupart l'Amérique. Les mâles sont un peu plus grands que les femelles, et ont des mandibules plus longues.

M. Schonherr en mentionne quatre espèces, dont deux ont été décrites par Fabricius, l'une sous le nom de *scarites testaceus*, et l'autre sous celui de *tenebrio brunneus*. Il rapporte à la première l'*attelabus glaber* de Degéer. Il distingue des précédentes mon *parandra laevis*; enfin le *tenebrio purpureus* d'Herbst, forme une quatrième espèce.

La première, et que j'ai reçue du Brésil, diffère en effet de celle que j'ai appelée *laevis*. Sa taille est plus grande; le dessus de son corps est plus lisse et n'offre que de très-petits points; ses mandibules sont plus longues que la tête, très-arquées dans le mâle, presque lunulées dans la femelle, fourchues ou bidentées au bout; celles du premier de ces

sexes offrent au bord interne une dent très-petite; le menton est très-velu. Voyez la figure que Degéer a donnée de cet insecte, *Mém.* tom. 4, pl. 13, fig. 14. L'autre espèce ou ma PARANDRE LISSE, *parandra lavis*, qui se trouve aux Antilles, et dont j'ai représenté le mâle, tom. 1, tab. 9, fig. 7, de mon *Genera*, est d'un bon tiers plus courte, très-distinctement ponctuée, avec les mandibules moins longues que la tête, presque triangulaires, très-ponctuées, bidentées au côté interne et terminées en pointe un peu fourchue ou simple, selon les sexes; le milieu de la tête offre une impression assez marquée. Le *tenebrio brunneus* de Fabricius n'est peut-être qu'une variété de cette espèce. Il habite l'Amérique septentrionale. Le *tenebrio purpurascens* d'Herbst, *Coléopt.*, tab. 119, fig. 2, paroît constituer une espèce intermédiaire entre les deux précédentes, mais plus voisine cependant de la seconde que de la première. Je l'ai reçu du Brésil. (L.)

PARANITES. L'un des noms anciens de l'AMÉTHYSTE. (LN.)

PARANOMUS. Salisbury donne ce nom à un genre fondé sur des espèces de *protea*, et que R. Brown appelle NIVENIA. V. NIVENIE. (LN.)

PARANTHINE. Je traiterai de cette substance minérale à l'article *vernérite*, nom que je lui donne avec M. Allan, et parce que la plupart des nombreuses variétés de cette substance l'ont reçu. J'y rapporte les *scapolites* des Allemands, leur *vernérite* et celle de d'Andrade ou *arctizite* de Werner; le *feltstein*, le *lythrodes*, la *sodaït* d'Ekeberg, le *dipyre*, la *gabbronite* de Schumacher, et le *bergmanite* ou *spreustein*, sous l'autorité d'Hausmann. (LN.)

PARAPAR. Sorte de graine légumineuse, noire, orbiculaire, décrite par Clusius, comme étant d'Amérique, et qui nous est inconnue. (LN.)

PARAPARA. Herbe vénéneuse d'Amérique, dont l'antidote étoit la plante nommée MACATTO. Ces deux végétaux, cités par C. Bauhin, nous sont inconnus. (LN.)

PARAPÉTALIFÈRE, *Parapetalifera*. Genre établi par Wendelande aux dépens des DIOSMA. Il offre pour caractères : un calice de cinq folioles persistantes; une corolle de dix pétales inégaux, insérés au réceptacle; un nectaire inséré au réceptacle; une capsule tuberculée, à cinq loges et à cinq valves renfermant chacune une semence entourée d'une arille élastique.

Le genre BAROSME de Willdenow n'en diffère pas, et ceux appelés BUCCO et DIOSMA s'en rapprochent infiniment. (B.)

PARAPHORUM. Nom de l'une des espèces d'ALUN liquide, citées par Pline. (LN.)

PARAPHYSE. Poils fistuleux et cloisonnés, qui entourent les fleurs de plusieurs MOUSSES. (B.)

PARASELÈNE. Météore lumineux, qui présente une ou plusieurs images de la lune. Il a les mêmes causes que les parhélies. *V.* ce mot. (PAT.)

PARASITE. *V.* MILAN ÉTOILIÉ. (V.)

PARASITES, *Parasita*, Latr. Ordre d'insectes aptères, composé du genre *pediculus* de Linnæus, et qui a pour caractères : six pieds ; point d'ailes dans les deux sexes ; animaux conservant toute leur vie la forme qu'ils ont à leur naissance ou à leur sortie de l'œuf, suçant le sang des mammifères ou des oiseaux sur lesquels ils se tiennent constamment fixés et se multiplient ; abdomen sans appendices articulés et propres à la locomotion ; point d'yeux à facettes ; quatre ou deux yeux lisses ; bouche en grande partie intérieure, et présentant en dehors, soit un museau ou un mamelon avancé, renfermant un suçoir rétractile, soit deux lèvres membraneuses et rapprochées, avec deux mandibules en forme de crochets.

Dans la Méthode de M. de Lamarck, les parasites forment une division de ses *arachnides antenniferes* hexapodes. Ils composent dans celle de M. Léach le second ordre, *anoplures*, de sa première sous-classe des insectes, celle des *amétobolies*. Il le partage en deux familles, les *pediculidés* (*pediculidea*, et les *nirmidés* (*nirmidea*) ; la première répond au genre *pediculus* de Dégéer, et la seconde à celui qu'il nomme *ricinus* ; elles sont établies sur les deux modifications principales des organes de la manducation que je viens d'exposer. Les mêmes coupes sont indiquées dans le tableau qui termine l'article ENTOMOLOGIE de ce Dictionnaire. Celle des *pediculidés* est ma famille des parasites *édentulés*, et celle des *nirmidés* embrasse la famille des parasites *mandibulés*. Ce naturaliste a formé trois genres aux dépens de celui de *pediculus* de Dégéer. *V.* l'article POU. Nos *ricins* (*Voy.* ce mot) sont pour lui des *nirmes* (*nirmus*). (L.)

PARASITES. MM. Cuvier et Duméril ayant divisé les insectes *aptères* en deux sections, nomment *gnathaptères* ceux qui ont des mâchoires, et *parasites* ceux qui ont un suçoir, comme les *puces*, les *poux*, les *mites*, etc. (O.)

PARASITES (Plantes.) La véritable acception de ce mot se rapporte aux plantes dont les racines s'implantent dans la substance des autres plantes, et vivent à leurs dépens. Ainsi le GUI, l'OROBANCHE, la CUSCUTE, etc., sont des plantes parasites ; mais les agriculteurs ont également donné

ce nom aux plantes qui croissent dans les terres cultivées, et qui nuisent aux objets de leurs cultures; comme au CHIEN-DENT, à la NIELLE, au COQUELICOT, etc.

C'est sans fondement qu'on range les LICHENS et les MOUSSES parmi les parasites. (B.)

PARASOL, Voyez OMBELLE. (D.)

PARASOL BLANC. Nom d'un AGARIC figuré par Sterberck, tab. 2, F. (B.)

PARASOL CHINOIS. Nom du TONGCHU A FEUILLE DE PLATANE. (B.)

PARASOL CHINOIS. Coquille du genre PATELLE. (DESM.)

PARASOL D'ÈNÉ. L'AGARIC PARASOL de Batsch, tab. 2, fig. 4, a été ainsi appelé en français. (B.)

PARASOL FRISÉ. Espèce d'AGARIC des environs de Paris, qui ne cause aucun mal aux animaux auxquels on le donne, et que Paulet a le premier fait connoître, et figuré pl. 98 de son Traité des champignons. Le peu d'épaisseur de la chair de son chapeau, qui est couleur noisette, fait que ses lames saillent au-dessus et lui donnent une apparence guillochée. (B.)

PARASOL (GRAND). Espèce d'AGARIC fort rare aux environs de Paris, et que Paulet a figuré, pl. 149 de son Traité des champignons. Elle s'élève à six pouces; son chapeau est blanc-roux en dessus et blanc-verdâtre en dessous; son pédicule est fusiforme.

Ce champignon s'altère très-promptement et prend une odeur virulente très-fétide. Il y a lieu de croire qu'il est mal-faisant. (B.)

PARASOL OLIVATRE. AGARIC à chapeau très-mince, de couleur olive, violâtre en dessus, brun en dessous, qui croît aux environs de Paris, et qui n'est pas nuisible. Paulet l'a figuré pl. 98 de son Traité des champignons. (B.)

PARASOL A QUEUE. AGARIC qui s'élève à quatre ou cinq pouces, dont le chapeau est très-bombé, gris foncé en dessus, blanc en dessous; il est d'une nature tendre et aqueuse. On le trouve en automne aux environs de Paris, autour des pièces d'eau. Les animaux auxquels on le donne, n'en sont point incommodés. Paulet l'a figuré pl. 97 de son Traité des champignons. (B.)

PARASOL RAYÉ. C'est un AGARIC que Paulet a le premier fait connoître, et qu'il a figuré pl. 98 de son Traité des champignons. Il se reconnoît à son pédicule élevé, dont le chapeau est formé par une peau mince, demi-transparente, couleur marron clair et en dessus couleur marron,

foncé en dessous; ce qui fait qu'il paroît rayé. Il croît aux environs de Paris, dans les bois, et quoique d'une saveur désagréable, il n'est pas nuisible aux animaux à qui on le fait manger. (B.)

PARASOL VISQUEUX. Paulet a ainsi appelé un **AGARIC** des environs de Paris, dont le pédicule est fort élevé, dont le chapeau est visqueux, d'un fauve gris en dessus, sans épaisseur, dont les lames sont décurrentes: il n'est pas nuisible. On en voit la figure pl. 97 du Traité des champignons, du médecin précité. (B.)

PARALZT-BORS. Nom hongrois de la Nigelle des champs. (LN.)

PARAT. Dénomination vulgaire du **MOINEAU-FRANC**, en Languedoc. (S.)

PARATONNERRE. On donne ce nom à des barres de fer terminées en pointe, que l'on élève sur les édifices, pour les préserver d'être foudroyés. On sait, par expérience, que les corps pointus, lorsqu'ils communiquent à la terre, déterminent à distance la décharge progressive et graduelle des corps électrisés de manière à empêcher l'explosion subite que l'on appelle étincelle électrique, et qui les déchargerait tout d'un coup. Ainsi une barre de fer pointue, élevée sur un édifice et communiquant au sol par une suite continue d'autres barres, doit produire absolument le même effet sur les nuages électrisés qui s'en approchent. C'est aussi ce que l'expérience confirme; et en cela consiste l'utilité des paratonnerres. Comme leur faculté est dans la conservation de leur pointe, on a coutume de la dorer pour qu'elle ne se détruise pas en se rouillant; il faut aussi que la barre du paratonnerre soit assez grosse pour offrir un libre passage à l'électricité, et même pour pouvoir recevoir et conduire impunément une décharge foudroyante. Un pouce carré de grosseur suffit pour cela: il faut encore que les diverses barres qui se joignent les unes aux autres pour former le conducteur et amener l'électricité jusqu'à la terre, soient bien soudées les unes aux autres, sans interruption. Enfin il faut que la dernière plonge dans l'eau d'un puits ou dans quelque endroit humide, pour que la déperdition de l'électricité soit plus facile et plus rapide. Toutefois si l'eau manque, on peut y suppléer en terminant l'extrémité inférieure de la dernière barre par une grosse masse de plomb que l'on enfouit en terre, à une certaine profondeur, et qui par l'étendue de son contact avec les parties environnantes, facilite la déperdition de l'électricité. En observant exactement ces précautions, chacun peut établir chez soi un excellent paratonnerre. (BIOT.)

PARAVERIS et **AMBELANI**. Noms que les Galibis donnent à l'*ambelania acida*. V. **AMBELANIER**. (LN.)

PARCHAT. Nom vulgaire du **BLONGIOS**, aux environs de Niort. (v.)

PARCHEMIN D'ORLÉANS. Variété de **PÊCHE**. Voy. **PÊCHER**. (LN.)

PARCHITE. Nom vulgaire de la **PASSIFLORE FÉTIDE** à Cumana. (B.)

PARD, du mot latin *pardus*. Dénomination appliquée par divers écrivains, tantôt à la *Panthère*, tantôt au *Jaguar*, tantôt au *Serval*. (s.)

PARD ou **CHAT-PARD**. V. **CHAT-SERVAL**. (DESM.)

PARDALÉ. Synonyme grec de **LEONTOPETALON**. (LN.)

PARDALIANCHÈS (*Étrangle-Léopard*, en grec.) Théophraste et Dioscoride donnent ce nom à l'une des deux espèces d'*aconitum* qu'ils décrivent. Matthiolo rapportoit le *pardalianchès* de Théophraste à l'*arnica scorpioides*, et le *pardalianchès* de Dioscoride à une espèce d'**ACONITE** ou à la **PARISSETTE**. Au reste, chez les anciens, on nommoit encore *pardalianchès*, l'apocynon, autre plante également vénéneuse. Linnæus a laissé le nom de **PARDALIANCHÈS** à une espèce de doronic (*D. pardalianches*) très-voisine de la précédente, laquelle y avoit été rapportée par lui. (LN.)

PARDALION et **PARDALIOS** ou **LEONTIOS**. Voy. **PANTACHATES** et **LÉONTOSÈRE**. (LN.)

PARDALIS. C'est, dans Aristote, le **VANNEAU PLOUVIER**. (s.)

PARDALOTE, *Pardalotus*, Vieill.; *Pipra*, Lath. Genre de l'ordre des oiseaux **SYLVAINS** et de la famille des **ÆGITHALES** (V. ces mots). *Caractères*: bec très-court, un peu robuste, à bords dilatés à sa base, entier, conoïde, à pointe épaisse; mandibule supérieure un peu arquée; l'inférieure droite, convexe en dessous; narines petites, couvertes d'une membrane; langue; les première, deuxième et troisième rémiges les plus longues de toutes; quatre doigts, trois devant, un derrière, les extérieurs réunis à leur base. On ne connoît que la dépouille des oiseaux dont cette division est composée. A l'exception d'un seul qui se trouve au Brésil, les autres habitent la Nouvelle-Hollande, et sont peut-être des individus d'une même espèce.

Le **PARDALOTE HUPPÉ**, *Pardalotus cristatus*, se trouve au Brésil, d'où il a été apporté par M. Delalande fils. La huppe qui orne sa tête est rouge et près l'occiput, comme dans le *roitelet rubis*; la gorge et toutes les parties inférieures sont

d'un beau jaune, plus foncé sur le devant du cou et sur la poitrine; les pieds noirs; le bec est de cette couleur à sa base et à sa pointe, et couleur de corne sur le milieu et en dessous; la tête, le dessus du cou et du corps d'un vert olive tirant au jaune; les plumes du milieu de la tête, du front et de l'occiput, terminées de brun-noir; les petites couvertures des ailes moitié blanches à l'extérieur; les pennes-brunes et bordées de vert-olive en dehors; celles de la queue du même vert et très-courtes; taille à peu près pareille à celle du *pardalote pointillé*.

Le PARDALOTE POINTILLÉ, *Pardalotus punctatus*, Vieill.; *Pipra punctata*, Lath., pl. III des *Nat. misc. de Shaw*, sous le nom de *speckled manakin*. Cet oiseau, que l'on trouve à la Nouvelle-Hollande, a trois pouces de longueur totale; le bec noir; les pieds bruns; tout le dessus de la tête, la nuque, noirs et tachetés d'une teinte plus pâle; les plumes du dos et des couvertures des ailes d'un jaune brunâtre, et leur milieu d'un brun foncé; le bord de l'aile, ses pennes et la queue noirs, avec des taches blanches; tout le dessous du corps d'un blanc jaunâtre, avec une teinte rouge sur la poitrine; la partie inférieure du dos d'un jaune terne, et le croupion rouge.

Je crois qu'on peut rapporter à cette espèce, comme variétés d'âge ou de sexe, les individus dont il va être question: 1.° des deux dont Latham fait mention, l'un a seulement le dessus de la tête noir et tacheté de blanc; le dessus du cou d'un gris-bleu; le front et le *lorum* jaunâtres; chez l'autre, cette teinte dépasse l'œil: c'est la seule différence qui existe entre eux. De deux autres individus que j'ai sous les yeux, l'un a le bec et les pieds noirs; les plumes de la tête, les ailes et la queue de cette couleur et mouchetées de blanc; le dos tacheté d'un vert jaune; les sourcils blancs; les couvertures supérieures de la queue, rouges; la gorge d'un blanc-jaune; les côtés du cou gris; la poitrine, le ventre et les flancs roussâtres; chez l'autre, la tête est d'un noir moins beau et moucheté de jaune; les ailes et la queue sont noirâtres, avec des mouchetures jaunes; la gorge est blanche; les parties inférieures sont grises, et leurs côtés roussâtres. Un autre individu diffère de celui-ci en ce qu'il a la gorge et toutes les parties postérieures jaunâtres. Tous ces oiseaux se trouvent à la Nouvelle-Hollande.

Le PARDALOTE ROUGEÂTRE, *Pardalotus superciliosus*, Vieill.; *Pipra superciliosa*, Lath., se trouve à la Nouvelle-Hollande, et est de la taille du *pardalote à tête rayée*; le bec et les pieds sont bruns; le plumage est en-dessus d'un rougeâtre marron, et en-dessous d'un blanc jaunâtre; une tache blanchâtre sur

montée d'une ligne noire se fait remarquer au-dessus de l'œil; les ailes sont brunes; la queue est noire et courte; ses deux pennes intermédiaires sont bordées de blanc, et toutes les autres terminées de cette couleur.

Le PARDALOTE A TÊTE RAYÉE, *Pardalotus striatus*, Vieill.; *Pipra striata*, Lath., pl. G. 4, fig. 3 de ce Dictionnaire, et pl. 54 du Synopsis de Lath., sous le nom de *Striped headed manakin*. Cet oiseau a quatre pouces un quart de longueur totale; le bec brun; les plumes du sommet de la tête et de la nuque noires, avec une strie blanche le long de leur tige; le dessus du cou et le dos brunâtre, inclinant à la couleur d'olive, près du croupion; une tache d'un jaune foncé entre le bec et l'œil; les couvertures alaires brunâtres; l'aile bâtarde terminée de blanc, et quelques-unes de ses couvertures terminées de jaune, ce qui forme une marque oblique sur le bord intérieur de l'aile, dont les pennes sont noirâtres; le dessous du corps est jaunâtre, de même que la gorge et le devant du cou; mais cette couleur se dégrade au point de devenir très-pâle sur le bas-ventre; les couvertures inférieures de la queue sont fauves; les pennes très-courtes, noires, avec une tache blanche à l'extrémité de la plus extérieure de chaque côté. Je soupçonne que cet oiseau, qui se trouve à la Nouvelle-Hollande, est une variété d'âge ou de sexe de l'espèce précédente. (v.)

PARDANTHE, *Pardanthus*. Genre de plantes établi par Ker, sur la MORÉE DE LA CHINE. Il ne diffère pas du BELAMCANDA de Moench, de Decandolle, de Redouté. (B.)

PARDATH. Nom qu'on donne, au Sénégal, à une espèce de CROTON (*croton senegalense*), selon Adanson. (LN.)

PARDISION, *Pardisium*. Genre de plantes établi par Burmann parmi les radiées, mais qu'il est difficile d'appliquer. (B.)

PARDUS. Nom latin de la PANTHÈRE, grande espèce de mammifère du genre CHAT. (DESM.)

PAREDALIO. V. PANATALIO. (LN.)

PAREIRABRAVA. C'est la racine de l'ABUTUA ROUX; V. MÉNISPERME. (B.)

PAREIRE, *Cissampelos*. Genre de plantes de la dioécie monadelphie et de la famille des ménispermées, dont le caractère consiste : dans les fleurs mâles, en un calice de quatre folioles pétaloïdes, ovales et ouvertes, point de corolle, un tube court et membraneux en tenant lieu; quatre étamines très-petites, réunies à leur base : dans les fleurs femelles, un tube court, membraneux, ouvert, point de calice ni de corolle, un ovaire presque rond, surmonté de trois styles à stigmates aigus; une baie globuleuse, uniloculaire, contenant une seule semence rugueuse et légèrement comprimée.

Ce genre renferme des plantes grimpantes ou volubles , à feuilles opposées et entières ; à fleurs disposées en grappes axillaires , accompagnées de bractées semblables aux feuilles , mais beaucoup plus petites.

On en compte dix espèces, dont les deux plus importantes à connoître sont :

La PAREIRE OFFICINALE , *Cissampelos pareira* , qui a les feuilles en cœur , peltées et velues. Elle se trouve dans les Antilles et dans l'Amérique méridionale. Cette plante est célèbre dans toute l'Amérique , à raison de la puissante vertu sudorifique de l'infusion de ses feuilles ou de ses racines. On emploie souvent cette infusion contre les morsures des serpens, contre la pierre, l'hydropisie et autres maladies. On dessèche sa racine pour l'envoyer en Europe. Poiret croit que ce sont ses fruits et non ceux du MÉNISPERME LACUNEUX, qui sont mis dans le commerce sous le nom de *coque-levant* , et qui servent à empoisonner les loups , les rats, les poissons et les poux.

La PAREIRE CAAPEBA a les feuilles pétiolées à leur base. Elle ne diffère que fort peu de la précédente , et possède les mêmes vertus. On la trouve au Brésil.

La PAREIRE FAUX SMILAX est le type du genre WEINDLANDE.

Le genre BOTRIE de Loureiro paroît avoir de grands rapports avec celui-ci. (B.)

PARELIE. V. PARHÉLIE. (PAT.)

PARELLE. On appelle ainsi la PATIENCE dans quelques cantons ; et sur les montagnes volcaniques de l'intérieur de la France , on donne ce nom à une espèce de *lichen* , qu'on ramasse pour la teinture. Voyez le mot LICHEN. (B.)

PAREMENT (*Vénerie.*) C'est la chair rouge des côtes du cerf.

Ce mot s'emploie aussi en fauconnerie ; et il signifie les taches de diverses couleurs, dont le pennage des oiseaux de vol est varié. (S.)

PAREMENT BLEU , *Emberiza viridis* , Lath. , Cet oiseau est de la taille de notre *verdier*. Il a le bec brun verdâtre , les pieds noirs, les parties supérieures vertes , les inférieures blanches , les plumes des ailes et de la queue bleues et à tiges blanches. Il n'est pas connu en nature, et on ne l'a décrit que d'après des peintures japonaises. Latham lui donne deux variétés, dont la description a pour origine des peintures chinoises, motifs suffisans pour isoler ces oiseaux et n'en faire mention que parce qu'ils sont décrits. L'une de ces variétés a la gorge et le croupion d'un verdâtre très-pâle ,

et les parties inférieures d'un blanc sale ; l'autre a la gorge et le bas-ventre jaunes. (v.)

PARENCHYME. Ce terme, souvent employé, signifioit primitivement le suc contenu dans des mailles d'un tissu celluleux serré de plusieurs organes, tels que le foie, la rate, etc. Aujourd'hui le nom de parenchyme désigne ce tissu spongieux quel qu'il soit ; ainsi l'on dit le parenchyme plus ou moins pulpeux d'un fruit, de la cerise, d'une pomme, ou celui qui compose la feuille plus ou moins épaisse d'un arbre, d'une racine, ou d'un organe qui ne contient pas de fibres bien apparentes chez les animaux, comme les reins, le pancréas, le foie, etc. Les poumons, quoique formés de très-petites vésicules ou de lobules, sont considérés quelquefois comme un organe parenchymateux. D'ordinaire, on peut extraire, par la pression, quelques sucs des parenchymes, et une matière analogue aux fécules, comme la substance verte des herbes pilées, l'amidon des pommes ou poires exprimées, de la pomme-de-terre râpée, etc. (VIREY.)

PARENCHYME. Vésicules creuses, souvent hexagones, qui constituent la substance de toutes les parties des plantes, et dont l'écartement régulier forme les tubes ou canaux séveux, aériens, etc. Voyez PLANTE et ARBRE. (B.)

PARENÉ. Nom vulgaire de la PATIENCE CRÉPUE, aux environs d'Angers. (B.)

PAREPOU. V. PALIPOU. (s.)

PARESSEUSE. Nom donné par Goëdard à une fausse chenille du rosier, fort lente, qui, lorsqu'on la touche, n'a pas l'air de se défendre, qui se roule sur elle-même, et ne mange que la nuit. La coque qu'elle fait pour s'y changer en nymphe, est transparente et tissue comme un filet. V. HYLOTOME DU ROSIER. (L.)

PARESSEUSE. On donne ce nom au CUCUBALE BACCIFÈRE, et à une variété tardive de la LAITUE. (LN.)

PARESSEUSE. On a donné ce nom à l'ACACIE GLAUCUE, qui a la faculté de se fermer, comme la sensitive, lorsqu'on la touche, mais qui produit cet effet beaucoup plus lentement. V. au mot ACACIE et au mot SENSITIVE. (B.)

PARESSEUX. Goëdard, tom. 1, pag. 23, *édit. franc.*, donne ce nom à la larve d'un insecte du genre des mouches. Cette larve se trouve dans les lieux d'aisance, s'y nourrit de matières excrémentitielles, et marche lentement. La manière de vivre de l'insecte parfait est la même. (L.)

PARESSEUX. On donne ce nom à plusieurs quadrupè-

des dont les mouvemens sont très-lents; ceux qui le portent principalement sont les BRADYPES UNAU et AÏ de l'Amérique méridionale; les autres appartiennent aux genres NYCTICÈBE et OURS. *V.* ces mots. (DESM.)

PARESSEUX. (*Ornith.*) *V.* BUTOR. (v.)

PARESSEUX CABRIT. Mauvaise dénomination que quelques nègres de la colonie de Cayenne donnent au BRADYPE UNAU. (s.)

PARESSEUX CHIEN. Nom que les Hollandais de Surinam donnent au BRADYPE AÏ. *V.* ce mot. (DESM.)

PARESSEUX DOS-BRULÉ. *V.* BRADYPE AÏ. (DESM.)

PARESSEUX HONTEUX. Les Créoles de la Guyane française désignent par cette dénomination le BRADYPE AÏ, parce qu'il cache ordinairement sa tête entre ses pattes, sous le ventre. *V.* BRADYPE AÏ. (DESM.)

PARESSEUX-MOUTON. *V.* BRADYPE AÏ. (DESM.)

PARESSEUX (OURS). *V.* OURS A GRANDES LÈVRES. (DESM.)

PARESSEUX PENTADACTYLE DU BENGALE. *V.* NYCTICÈBE. (DESM.)

PARETURIER. *V.* PALÉTUVIER. (b.)

PAREXIL. Nom brésilien d'une espèce d'AMARANTHINE (*gomprena vermicularis*, Linn.). (LN.)

PAREY et PREY. Noms hollandais du POIREAU (*allium porrum*, L.). (LN.)

PARFUM, *Odor, Odoramentum*. Ce mot a deux acceptions. Tantôt il exprime l'odeur aromatique, agréable, plus ou moins forte, plus ou moins subtile et suave, qui s'exhale d'une substance quelconque, particulièrement des fleurs. C'est dans ce sens qu'on dit le *parfum de la rose*, le *parfum de l'encens*. Tantôt il désigne les corps mêmes d'où s'exhalent les différentes odeurs qui excitent en nous une sensation de plaisir. On doit l'entendre en ce sens quand on parle des parfums de l'Orient, et de tous les parfums simples ou composés. Lorsqu'on dit qu'on aime l'odeur des parfums, on emploie alors le mot dont il s'agit dans sa double acception.

A l'article AROME, je traite de l'odeur en général, et particulièrement de l'odeur des plantes. (*V.* cet art.) Il n'est question ici que de substances odorantes appelées parfums.

Les anciens Grecs regardoient les parfums non-seulement comme un hommage qu'on devoit aux dieux, mais encore comme un signe de leur présence. Les dieux, suivant la théologie des poètes, ne se manifestoient jamais sans annoncer leur apparition par une odeur d'ambroisie.

A quel degré les Romains n'ont-ils pas poussé leur luxe dans les odeurs, soit pour l'usage des sacrifices, soit pour

donner une marque de leur respect envers les hommes constitués en dignités ? On s'en servoit encore aux spectacles et dans les bains ; les roses y étoient prodiguées , et la profusion des parfums devint si excessive dans la célébration des funérailles , que l'usage en fut défendu par la loi des Douze Tables.

Une telle défense n'eût jamais eu lieu chez les Orientaux, bien plus avides encore des parfums que les Romains. De tous les peuples du monde, ils sont ceux qui en ont fait dans tous les temps , et qui en font encore aujourd'hui le plus grand usage. Cela doit être : la nature les leur a prodigués ; et ils vivent dans un climat dont la douce température invite à la propreté , compagne inséparable du plaisir.

En général, dans les pays chauds , les nerfs sont plus délicats , les sensations plus vives , et les hommes plus habituellement disposés à la volupté. L'odorat est l'organe favori des sens ; il est rare qu'ils ne soient pas éveillés par lui ; presque toujours une odeur forte et suave , en ébranlant le cerveau et les nerfs , produit en nous une sensation favorable à l'amour. Les femmes ne l'ignorent pas. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles elles aiment tant les odeurs. Non contentes de parfumer leurs cheveux et leurs vêtements , elles font usage d'élixirs et de savons odoriférans , de pâtes et d'eaux de senteur de toute espèce pour blanchir leurs mains et leurs dents , rendre leur teint plus frais , leur haleine plus douce , et donner à leurs lèvres le parfum et la couleur vermeille de la rose. Quelquefois ces apprêts font mentir la nature , en imprimant sur les sillons de l'âge mûr un vernis de fraîcheur qui trompe l'œil. On jouit un moment des hommages rendus à la jeunesse ; mais l'heure vient où il faut déposer sur sa toilette cette beauté d'emprunt ; la nuit achève de détruire l'effet de l'art ; et la rose de la veille n'est souvent le lendemain qu'une triste fleur presque entièrement desséchée , et que le papillon du jour daigne à peine regarder.

Les parfums de l'Inde et de l'Arabie ont toujours été les plus estimés ; ils méritent la célébrité dont ils jouissent. Cependant ceux d'Europe , quoique moins renommés , ne sont pas moins agréables. On les compose avec tout ce qu'il y a dans ce pays de fleurs les plus odoriférantes et de plantes les plus aromatiques. Telles sont les fleurs d'orange , de rose , d'œillet , de jasmin , de jonquille , de tubéreuse , les feuilles et les fleurs de thym , de lavande , de sauge , de romarin , de marjolaine , les écorces de citron , les racines d'iris , etc. Tantôt on emploie en nature les parties odorantes de ces plantes ; on les dessèche , on les mêle avec goût , et on en remplit des sachets , des sultans , des cassolettes qui embaument le linge ; et tous

les corps qui en sont touchés et environnés. Tantôt on en fait des pots-pourris ou des pâtes, ou des pastilles de toutes les formes, qui, étant brûlées, parfument l'air des appartemens. Le plus souvent on enlève aux fleurs leur huile essentielle ou arôme, que l'on conserve sous les noms d'essences et d'eaux de senteur, ou bien qu'on mêle aux poudres, aux pommades et aux vinaigres de propreté qui entrent dans la toilette. Ainsi ce principe odorant des plantes qui, dissous dans l'air, vient frapper agréablement nos organes, et s'évapore aussitôt, cet esprit fugace et léger, cet arôme invisible et subtil des végétaux, est rendu fixe par la main de l'homme. Notre industrie s'en empare au moment où il alloit s'échapper du sein des corps qui le recèlent. Pour en jouir plus long-temps, nous l'emprisonnons dans tous les corps employés à notre usage. Non-seulement nos vins, nos liqueurs, nos alimens en sont parfumés, mais nos meubles, nos habits, les lieux où nous demeurons et que nous fréquentons en sont pleins ; tout ce qui est sur nous, auprès ou autour de nous, exhale l'esprit des fleurs qui n'existent plus, et, au sein même de l'hiver, nous respirons leur parfum délicieux, comme si nous étions encore aux plus beaux jours du printemps et de l'été.

C'est principalement à l'art du distillateur que nous devons ces jouissances. En ceci, comme en tout, l'homme a imité la nature. Voyant tous les jours les vapeurs de la terre et des mers s'élever dans l'atmosphère, s'y condenser, et se résoudre en rosée et en pluie, il a imaginé un appareil ou instrument, à l'aide duquel il pût opérer en petit un effet à peu près semblable. Cet instrument est un alambic, et l'opération à laquelle il sert se nomme distillation. Par elle on sépare et on recueille, au moyen de la chaleur, les principes fluides des corps qui sont volatils à différens degrés. On met ces corps dans un vase de terre ou de verre surmonté d'un chapiteau. Le vase est échauffé, soit au bain-marie, soit à un feu plus ou moins fort, selon la matière qu'on se propose de distiller. La chaleur en détache les parties volatiles. Dégagées des substances lourdes et terreuses qui les tenoient captives, ces parties s'élèvent au haut du chapiteau, s'y condensent par le moyen d'un réfrigérant, et tombent par un canal appelé *serpentin*, dans le vase destiné à les recevoir.

On peut diviser les parfums en parfums de l'Arabie, de l'Inde et de l'Europe. Les uns et les autres sont simples ou composés, secs ou liquides. Les parfums simples sont ceux dont la nature nous fait présent dans un état tel qu'on peut les employer et les conserver sans y rien changer ni ajouter,

comme l'encens, les baumes, etc. Les parfums composés sont un mélange de plusieurs parfums simples réunis. Les parfums secs sont friables, et peuvent être facilement réduits en poudre, comme toutes les résines odorantes. On donne, en général, le nom de parfums liquides aux esprits et aux essences de plantes très-odorantes.

Les parfums solides ou secs les plus estimés, sont ceux de l'Arabie, qui sont l'ENCENS, le THIMIAMA ou NARCAPTE, la MYRRE, le GALBANUM, le BENJOIN, le STORAX, le LABDANUM, le BAUME BLANC, le STYRAX LIQUIDE, la GRAINE D'AMBRETTE, le COSTUS ODORANT, le CALAMUS AROMATIQUE. Dans ce Dictionnaire on parle de chacune de ces substances en particulier, et à sa lettre. (B.)

PARFUM-D'AOUT. Petite poire hâtive presque pyriforme, obtuse, jaune-citron d'un côté, et rouge foncé de l'autre. (LN.)

PARGASITE. Minéral d'un vert grisâtre ou bleuâtre, qui est en grains arrondis, à surface presque terne, rarement brillante, ou en cristaux assez gros dans une chaux carbonatée lamellaire blanche, à petites lames, entremêlées de lamelles de mica, et qui se rencontre à l'île Pargas, en Finlande. Le pargasite raye le verre; il est fusible au chalumeau, et est d'un vert grisâtre. Sa structure est lamelleuse, et M. Häüy est parvenu à y reconnoître un clivage qui donne pour forme primitive le prisme à base rhombe de 124 d. $\frac{1}{2}$ et de 55 d. $\frac{1}{2}$ particulier à l'amphibole, d'où ce savant conclut que le pargasite doit être réuni à l'amphibole.

On lit, dans les Annales de chimie de Thomson, pour le mois de juin, que le pargasite vient de Finlande, qu'il a été trouvé il y a quelques années au village de Lyby, près d'Abo. Sa couleur, dit l'auteur de la note, est verte; il est translucide; ses cristaux sont de diverses grandeurs et n'excèdent pas un pouce de long; leur forme est octaèdre, avec une base rhomboïdale, et offre trois clivages; il est plus dur que la chaux fluatée et le verre, et se laisse rayer par le quartz. Sa pesanteur spécifique est de 311; au chalumeau, il fond en une masse qui présente un éclat perlé. Ses principes sont :

Silice	42,01.
Magnésie.	18,27.
Chaux	14,28.
Alumine.	14,08.
Oxyde de fer	3,52.
Oxyde de manganèse	1,03.

93,19.

Report.	93,19.
Oxyde d'un métal non suffisam. étudié.	0,33.
Acide fluorique et eau	3,09.
Perte.	3,39.

100,00.

Cette analyse et la forme octaèdre, à base rhombe, accordée au pargasite, s'éloignent de ce que l'on observe dans l'amphibole, et pourroient faire croire qu'il s'agit ici d'un minéral tout-à-fait nouveau; le pargasite tel que nous l'avons d'abord décrit, est connu depuis long-temps dans nos collections. Il y étoit placé très-diversement; on l'avoit mis successivement avec la chaux phosphatée, le pyroxène, la sodalite, etc. Werner en avoit fait une variété de coccolithe, c'est-à-dire du pyroxène granulaire, et de fait on ne pouvoit trouver une pierre plus ressemblante; et cette ressemblance est plus complète si l'on fait attention que le pargasite se rapproche de certaines variétés de diopside pour la couleur et la transparence. Observons encore qu'on peut entendre par cristaux octaèdres des prismes à huit pans. Il se pourra très-bien que l'auteur de la note insérée dans le journal de Thomson aura voulu dire prisme à huit pans, ou prisme à six pans, à sommets dièdres, auquel cas la forme du pargasite se rapprocheroit très-bien de celles de l'augite et de celles de la sahlite, deux variétés du pyroxène. D'un autre côté l'exactitude de M. Haüy et la confiance qu'on doit attacher à ses observations, doivent aussi faire placer le pargasite avec l'amphibole; il en sera une variété vert grisâtre, intermédiaire entre les variétés dites autrefois actinote et grammatite, et qui ont des rapports avec le pargasite; la première, parce qu'elle se rencontre quelquefois en grains semblables, et la seconde parce qu'elle se trouve fréquemment dans les roches calcaires. Cependant il pourroit se faire que le minéral que nous connoissons sous le nom de pargasite, et qui est un amphibole pour M. Haüy, ne fût pas le même que celui décrit par Thomson, dont la description incomplète ne permet pas d'affirmer un pareil rapprochement. (LN.)

PARGINIE. Nom que les Portugais donnent à un oiseau que le Japonais Kaujemon trouva sur une île, en allant de Siam à Manille. Ses œufs sont presque aussi gros que ceux de poule. C'est à quoi se borne la seule indication que l'on ait sur cet individu. (v.)

PARGNEAU. On appellé ainsi à Lyon, les petites carpes qu'on ne peut manger que frites. V. au mot CARPE. (B.)

PARHÉLIE. C'est un météore lumineux, qui paroît quelquefois, mais rarement, dans l'atmosphère, et y forme

la représentation de plusieurs soleils; il est très-probablement occasioné par la réflexion et la réfraction des rayons du soleil véritable, dans des grains de glace d'une certaine figure. Le parhélie le plus remarquable que l'on ait observé, l'a été par Hévélius et d'autres, en 1661. Il parut jusqu'à six images solaires. Huyghens, qui s'est beaucoup occupé des parhélies, a cherché à déterminer, d'après leurs apparences, les circonstances nécessaires à leur apparition. On peut voir ces détails dans mon *Traité de Physique*. (BIOT.)

PARIADÉ. C'est l'époque à laquelle les perdrix s'apparient. L'on ne doit pas les tuer alors, si l'on veut qu'un canton soit fourni de ce gibier. *V. PERDRIX.* (s.)

PARIANE, *Pariana*. Plante à tiges creuses, noueuses, à feuilles alternes, ovales, aiguës, striées, engainées, avec leur collet longuement velu et oreilles, à fleurs disposées en épi terminal, formé par des verticilles très-serrés.

Cette plante constitue, dans la monoécie polyandrie et dans la famille des graminées, un genre qui a pour caractères: une balle calicinale de deux valves inégales renfermant une seule fleur composée de deux valves inégales; les mâles ayant une quarantaine d'étamines, et les femelles un ovaire triangulaire, surmonté d'un style terminé par deux stigmates velus; une graine triangulaire, ovale, renfermée dans la balle florale.

La pariane se trouve à la Guyane, où elle a été observée par Aublet. Chaque anneau est composé de trois paquets de fleurs mâles et d'une seule fleur femelle. (B.)

PARIATIKA. Nom brame de l'ARBRE TRISTE (*nyctanthes arbor tristis*, L.). Adanson en a fait celui du genre de cette plante. (LN.)

PARIÉTAIRE, *Parietaria*. Genre de plantes de la polygamie monoécie, et de la famille des urticées, qui présente pour caractères: un involucre à plusieurs divisions, contenant trois à cinq fleurs, dont une femelle et les autres hermaphrodites, toutes ayant un calice à quatre découpures, et point de corolle. Les hermaphrodites ont quatre étamines à filamens d'abord courbés, et se relevant ensuite avec élasticité, dont les anthères sont didymes et s'ouvrent également avec élasticité; elles, et la fleur femelle, ont un ovaire supérieur à un style et à un stigmate; une semence recouverte par le calice, qui s'est allongé et fermé.

Ce genre, fort voisin des ORTIES et des BOEHMÈRES, renferme des plantes herbacées à feuilles alternes ou opposées, dépourvues de stipules dans quelques espèces; et à fleurs rapprochées par paquets axillaires. On en compte une vingtaine d'espèces, dont la plus importante à connoître est la

PARIÉTAIRE OFFICINALE, qui a les feuilles alternes, lancéolées, ovales; les pédoncules dichotomes, et le calice diphyllé. Elle se trouve abondamment dans toute l'Europe, sur les vieux murs, le long des haies et des mesures. Elle est vivace. *V.* sa figure, pl. M. II.

Les feuilles de cette plante sont d'un très-grand usage en médecine; elles sont apéritives, émollientes et rafraîchissantes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. On vante la *pariétaire* pour les maux de reins, et on cite des exemples où elle a suspendu pendant des années entières les douleurs de la pierre. On en cite aussi où elle a guéri de l'hydropisie.

Il résulte d'expériences nouvellement faites, qu'elle contient souvent du nitre en nature.

Il est fâcheux qu'on n'utilise pas davantage cette plante, pour augmenter la masse des fumiers, car elle est très-propre à cet objet. (B.)

PARIÉTAIRE D'ESPAGNE. Nom vulgaire de la **MATRICAIRE PYRÈTHRE.** (B.)

PARIETARIA. Ce nom, qui dérive du latin *paries*, muraille, a été donné à la **PARIÉTAIRE**, parce qu'elle croît dans les fentes des murailles. Les Grecs et les Latins connoissoient cette plante sous le nom d'*helxine*, qui est aussi celui d'un autre végétal. Quelques personnes, selon Pline, la nommoient encore *perdicium*, parce que les perdrix en sont friandes; d'autres l'appeloient *parthenium*, en l'honneur de la déesse Minerve, parce qu'elle fit connoître en songe cette herbe à Périclès, qui s'en servit pour guérir le jeune Splanchnoptes, son favori, tombé du haut d'un temple que ce prince élevoit à la déesse dans la citadelle d'Athènes. Elle étoit désignée aussi par les noms d'*Astericum* et de *Sideritis*, quoique ce ne fût pas le vrai *sideritis*; *heraclëia*, *asyria*, *clibadion*, *polyonymon*, *amorgine*, *anatelamenon*, *amalexine*, *eleitis*; *eusine*, *cânocersœa*, *melampelon*, *psychoyacos*, *soycotachos*, *herba muralis*, tous noms que nous rappelons sur la foi de Ruel, de Mentzel et d'Adanson, ainsi que celui d'*apap*, donné par les Egyptiens, et de *bulutulaparon* par les Romains. Pline attribue au *Parietaria* des feuilles intermédiaires pour la ressemblance entre celles du *plantago* et celles du *marrubium*; des tiges petites, touffues, légèrement rouges; des graines ramassées en paquets hérissés de poils qui s'accrochent aux habits, d'où venoit à cette plante son nom d'*helxine*, dérivant d'un mot grec qui signifie s'agripper. Dioscoride dit les feuilles de l'*helxine* semblables à celles de la mercuriale, si ce n'est qu'elles sont velues; ce qui est parfaitement exact. Du reste, il s'accorde avec Pline dans la description de la plante et de ses propriétés. On en usoit comme réfrigérant,

pour calmer la goutte, les douleurs d'oreilles, pour guérir les ulcères, les toux anciennes, les inflammations qui surviennent à la suite de fracture d'os, etc. On l'employoit pour nettoyer le verre; de là, le nom d'*urceolaris* qu'on lui donnoit, et qui fut changé par Lobel en celui de *vitriola*.

Les *Parietaria officinalis*, Linn.; *judaïca*, Linn.; *punctata*, Willd., forment très-probablement l'*helxine* des Grecs, et les deux premières espèces seulement, le *parietaria* de Plin. C. Bauhin n'a placé que ces deux dernières dans le groupe qui porte, dans son Pinax, le nom de PARIETARIA. Ces deux espèces sont devenues le type du genre *parietaria* de Tournefort, adopté par tous les hotanistes, et qui, d'après le *Systema vegetabilium* de Roëmer, contient vingt espèces, et toutes n'y sont pas rapportées, de même que quelques plantes que Linnæus, Aiton, etc., y avoient placées; et qui font partie des genres *urtica* et *bohëmeria*. V. PARIÉTAIRE.

L'on a donné le nom de *Parietaria monspeliensium* au *phlo-mis herba-venti*; et celui de *parietaria sylvestris* aux *melampyrum sylvaticum*, *nemorosum* et *arvense*. (LN.)

PARILI. Arbre du Malabar, encore imparfaitement connu, dont toutes les parties sont amères et employées en médecine. (B.)

PARILIE, *Parilium*. Nom donné par Gærtner au genre de plantes appelé NYCTANTHE par les autres botanistes. (B.)

PARINAIRE, *Petrocarya*. Genre de plantes de l'heptandrie monogynie et de la famille des rosacées, qui offre pour caractères : un calice turbiné, à cinq divisions roides et aiguës; une corolle de cinq pétales inégaux et petits, insérés entre les divisions du calice; quatorze étamines insérées sur le calice, dont sept stériles réunies, et sept fertiles opposées; un ovaire supérieur, ovale, velu, surmonté d'un style à stigmate obtus; un drupe ovale, très-grand, comprimé, uniloculaire, à écorce épaisse, charnue, fibreuse, et à noyau osseux très-tuberculeux et à deux loges qui contiennent chacune une amande.

Ce genre renferme deux espèces: l'une, le PARINAIRE A GROS FRUIT, *petrocarya montana*, a les feuilles ovales, aiguës. L'autre, le PARINAIRE A PETITS FRUITS, *petrocarya campestris*, a les feuilles en cœur aigu. Ce sont deux grands arbres à feuilles alternes, et à fleurs disposées en cimes terminales, qui croissent dans la Guyane, et dont les amandes sont douces et bonnes à manger. On en doit la découverte à Aublet.

(B.)

PARINETERRÆ. L'un des noms anciens de l'ANÉMONE. (LN.)

PARIS. Nom de plante qui vient de celui de Paris, fils

de Priam, qui connut cette plante et la mit en usage. Quelques auteurs le font dériver du mot latin *Par*, attendu que la plupart des parties de cette plante sont paires; mais cette étymologie n'est pas à préférer, puisque les anciens botanistes déclinoient *Paris*, *Paridis*, de *herbâ paride*. La plante *paris* ou *herba paris* des anciens, de Dodonée, Lonicerus, J. Camerare, etc., est notre **PARISSETTE**. (V. ce mot.) Colde-nius, Gronovius, et même Linnæus, ont donné le nom de **Pâris** aux **TRILLIUM**, plantes qui ressemblent, pour le port, à la **Parisette**. V. ce mot. (LN.)

PARISSETTE, *Paris*. Plante à racines vivaces, articulées et rampantes, à tige simple, garnie en son milieu de quatre feuilles ovales, lancéolées, larges, verticillées, glabres et terminées par une seule fleur de couleur rouge, obscure, qui forme un genre dans l'octandrie tétragynie et dans la famille des asparagoïdes.

Ce genre a pour caractères : un calice divisé en quatre parties ; une corolle de quatre pétales très-étroits ; huit étamines, dont les anthères sont adnées au milieu des filamens ; un ovaire supérieur ovale, sillonné, surmonté de quatre styles à stigmate simple ; une baie noire à quatre loges oligospermes.

Cette plante croît dans les bois humides, et fleurit en été. Elle a une odeur désagréable, et même puante, qui la rend suspecte au premier abord. On a prétendu que sa racine avoit les propriétés de l'ipécacuanha ; mais il ne seroit pas prudent de le vérifier. On emploie ses feuilles et ses tiges en cataplasme, comme céphaliques, résolutives et anodines dans les bubons pestilentiels, et pour les vertiges.

Les renards et les oiseaux mangent les baies de cette plante, qui ne manque pas d'élégance. On l'appelle vulgairement *raisin de renard*. Elle a été regardée pendant long-temps comme un filtre amoureux très-puissant, et se trouve mentionnée sous ce rapport, dans plusieurs de nos anciens romans. (B.)

PARISIOLE. Voyez **TRILLION**. (B.)

PARITAIRE et **PARITOIRE**. Vieux noms français de la **PARIÉTAIRE**. (LN.)

PARITI. Nom que l'on donne, au Malabar, à diverses espèces de malvacées, et notamment à des **KETMIES**. Ainsi l'on a : 1.° le *pariti* ou *tali-pariti* (Rhéed. Mal. 1, tab. 30), qui est la **KETMIE TILIACÉE**, *hibiscus tiliaceus*, Linn., nommée, par les Brames, *cari-capusi* ; 2.° le *bu-pariti* (R. 1, tab. 29), ou la **KETMIE A FEUILLES DE PEUPLIER** (*h. populneus*) ou le *valli-cari-capœsi* des Brames ; 3.° le *cudu-pariti* (Rhéed, 1, tab. 31), ou le **COTONNIER en arbre** (*gossypium arboreum*, L.), ou *capussi* des Brames ; 4.° le *hina-pariti* (Rhéed. Malab. 6, tab. 30 à 41), ou la **KETMIE CHANGEANTE**, *hib. mutabilis* ; 5.° le

scheru pariti, Rhéed. Mal. 2, tab. 16; ou la KETMIE ROSE DE CHINE, *hibisc. rosa-sinensis*; 6.^o enfin le *Schem-pariti* (Rhéed. 2, tab. 16), qui est une variété d'une espèce de ketmie voisine de la précédente. Toutes ces plantes sont cultivées dans l'Inde, pour l'ornement des jardins, et pour la beauté de leurs fleurs. Adanson s'est servi de ce nom pour désigner l'un des trois genres qu'il forme avec les *hibiscus* de Linnæus. Ces trois genres sont : *malvaviscus*, Dill.; *ketmia*, Tourn.; et *pariti*, Adans. Les caractères du dernier, sont : fleurs en corymbes axillaires et terminaux; calice de dix à douze divisions; cent étamines; cinq stigmates sphériques; capsule à dix loges réunies deux à deux, à cinq valves et polyspermes. Les *hibiscus populneus* et *tiliaceus* sont les types de ce genre, que Scopoli a nommé *parita*, et M. Corea, *thespis*. (LN.)

PARITTOIRE. Voy. PARIÉTAIRE. (LN.)

PARIVÉ, *Dimorpha*. Grand arbre à feuilles alternes, ailées et stipulées à leur base; à folioles entières, opposées ou alternes, sans ou avec impaire; à fleurs ramassées en grappes terminales ou axillaires, qui forme un genre dans la diadelphie décandrie, et dans la famille des LÉGUMINEUSES.

Ce genre a pour caractères : un calice monophylle, accompagné à sa base de deux écailles, et divisé, en son limbe, en trois ou quatre parties épaisses et arrondies; une corolle d'un seul pétale, très-grand, rouge, roulé en cornet; dix étamines, dont neuf sont réunies par leur base, toutes à filets très-longs, et à antennes bilobées; un ovaire arrondi, comprimé, pédicellé, surmonté d'un style très-long, à stigmate aigu; un légume épais, ligneux, s'ouvrant par le côté en deux valves, et renfermant une grosse graine.

Le parivé se trouve à la Guyane, où il a été observé par Aublet, et où on emploie son bois pour faire des pilotis et bâtir des maisons, parce qu'il est très-solide et de longue durée.

Rudge a figuré une superbe espèce nouvelle de ce genre, dans le neuvième volume des Transactions de la Société Linnéenne de Londres, le PARIVÉ A GRANDES FLEURS; elle est, comme les autres, originaire de la Guyane. Ce genre doit être réuni à l'OPALAT. (B.)

PARIX. Nom latin de la MÉSANGE, chez quelques écrivains. (S.)

PARIZUOLA, PARRUZA, POLIGOLA. Noms italiens de la MÉSANGE. (V.)

PARKINSON. C'est, dans l'Histoire des Oiseaux dorés,

le nom d'un oiseau de la Nouvelle-Hollande; les Anglais l'ont nommé FAISAN DE MONTAGNE. V. l'article MÉNURE. (V.)

PARKINSONE, *Parkinsonia*. Arbre de moyenne grandeur, dont les branches sont parsemées d'épines simples ou tripartites, des aisselles desquelles sortent deux à cinq feuilles ailées, à folioles nombreuses, petites et alternes, et quelquefois une grappe chargée de cinq à six fleurs pédonculées, médiocrement grandes et d'une odeur agréable.

Cet arbre forme un genre dans la décandrie monogynie, et dans la famille des légumineuses, qui a pour caractères : un calice urcéolé, divisé en un limbe à cinq découpures profondes et caduques ; une corolle de cinq pétales onguculés, presque égaux ; l'inférieur plus large ; dix étamines libres ; un ovaire supérieur allongé, et terminé par un stigmate aigu ; un légume allongé, cylindrique, acuminé, moniliforme ou gibbeux par la saillie des semences, recouvert de deux tuniques bivalves et polyspermes.

Le *parkinsonie*, qu'on appelle aussi *sigaline*, croît dans l'Amérique méridionale. C'est un arbre fort élégant, et que l'on conserve volontiers autour des habitations, pour jouir de son aspect et de l'odeur suave de ses fleurs. (B.)

PARKLEAVES. Nom anglais d'une espèce de MILLEPERTUIS (*hypericum androsæmum*). (LN.)

PARMACELLE, *Parmacella*. Genre de mollusques, très-voisin des LIMACES et encore plus des TESTACELLES. Il ne diffère des premières que parce que sa coquille est calcaire, et des secondes, que parce qu'elle est intérieure et que le manteau n'est qu'en partie adhérent au corps.

Cegenre a été établi par Cuvier sur une espèce apportée, par Olivier, de la Mésopotamie, où elle vit à la manière des limaces, et il est figuré avec des détails anatomiques très-étendus, p. 29 des Annales du Muséum d'histoire naturelle. (B.)

PARMACOLE, *Parmacolus*. Genre d'ÉCHINEÏDES, synonyme de SCUTELLE. (B.)

PARMENIE. L'un des noms de l'HELLÉBORE FÉTIDE (*helleborus foetidus*, L.). (LN.)

PARMELIE, *Parmelia*. Genre de LICHEN, établi par Achard, et qui rentre dans les PATELLAIRES et les ARTONIÉS. Une très-belle monographie, qui l'a pour objet, accompagnée de deux planches, se trouve dans le neuvième volume des *Transactions de la Société Linnéenne de Londres*. (B.)

PARMENTIÈRE. Nom donné à la POMME-DE-TERRE, par M. François de Neufchâteau, et adopté par beaucoup d'agriculteurs. (B.)

PARMIRON. Synonyme de *sideritis*, chez les Grecs. V. SIDERTIS. (LN.)

PARMOPHORE, *Parmophorus*. Nom donné, par Blainville, au genre de coquille appelé SCUTE par Denys-de-Montfort. (B.)

PARNASSIA. On a donné ce nom à la PARNASSIE des marais, parce que quelques auteurs ont cru y reconnoître le *grümen-parnassi* dont parle Dioscoride, qui nous est inconnu. Ce naturaliste lui attribuoit des fleurs blanches et des feuilles semblables à celles du lierre. On en trouvoit aussi une autre espèce en Cilicie, qui étoit appelée, par les habitans, *Annan*. Le *Parnassia polynectaria*, de Forskaël, appartient au genre SWERTZIA. (LN.)

PARNASSIE, *Parnassia*. Plante herbacée à feuilles radicales cordiformes et pétiolées, à hampe monophylle en son milieu, et uniflore à son sommet, qui forme un genre dans la pentandrie tétragynie, et dans la famille des cappariées.

Ce genre a pour caractères : un calice persistant, divisé en cinq parties; une corolle de cinq pétales hypogynes, alternes avec les divisions du calice; cinq écailles intérieures, insérées sur les onglets des pétales, munies de cils glanduleux à leur sommet (nectaires, Linn.); cinq étamines hypogynes, alternes avec les pétales, à filamens subulés, et à anthères vacillantes; un ovaire sessile, obronde, à style nul, et à quatre stigmates persistans; une capsule globuleuse, à quatre sillons; uniloculaire dans le centre, et quadriloculaire sur les côtés; s'ouvrant, au sommet, en quatre valves, et contenant un très-grand nombre de semences attachées à des placentas adnés longitudinalement sur le milieu des valves; à perisperme nul, à embryon droit et à racine inférieure.

La parnassie se trouve par toute l'Europe, dans les marais, où elle se fait remarquer par sa grande fleur blanche portée sur une tige haute d'un à deux pieds, qu'embrasse une seule feuille cordiforme. Elle est vivace, et fleurit au milieu de l'été. On a inutilement cherché à deviner l'usage de ces singulières écailles jaunâtres que Linnæus a appelées les *nectaires*, écailles qui frappent tous ceux qui sont initiés de la connoissance des caractères des plantes.

J'ai rapporté de la Caroline une nouvelle espèce de ce genre, qui a les feuilles presque rondes, et les écailles munies de trois cils non-glanduleux. Ventenat en a figuré une autre du même pays, Jardin de la Malmaison; et on en connoît une quatrième d'Egypte. (B.)

PARNASSIEN, *Parnassius*, Lath.; *Papilio*, Linn., Deg.; *Doritis*, Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des lépidoptères, famille des diurnes, tribu des papillonides, ayant pour ca-

ractères : ailes élevées perpendiculairement dans le repos ; antennes plus grosses à leur extrémité supérieure ; six pattes ambulatoires , avec deux crochets simples au bout des tarsi ; ailes inférieures échancrées ou concaves au bord interne ; palpes inférieurs s'élevant sensiblement au delà du chaperon , cylindrico - coniques , à trois articles très - distincts ; bouton terminant les antennes court , presque ovoïde et droit ; une poche cornée , creuse en forme de nacelle , renfermant les œufs , à l'extrémité de l'abdomen des femelles ; chenilles nues , pouvant retirer leur tête dans leur premier anneau du corps , et faire sortir du col un tentacule mou et fourchu ; chrysalide arrondie , renfermée dans une coque grossière , composée de feuilles liées avec de la soie.

Linnæus a rangé ces lépidoptères dans la division des *héliconiens* de son genre *papilio*. Ils appartiennent , dans la Méthode de Degéer , à sa seconde famille du même genre , celle qui correspond à la division des chevaliers , *equites* , du naturaliste précédent. Fabricius , avant que d'en former un genre propre , celui de *doritis* , les rapportoit à la section des papillons qu'il désignoit sous le nom de parnassiens , *parnassii*. Les auteurs du Catalogue systématique des lépidoptères des environs de Vienne jugèrent , avec raison , que ces espèces devoient , sous la considération de leurs métamorphoses , constituer une famille particulière. Elle est la seconde de celles qu'ils ont établies dans le genre *papilio* , et fait le passage de nos *hespéries* , qui composent la première famille , aux *thais* et aux *papillons* proprement dits , formant la troisième. Ma division des *papillons parnassiens* , de la première édition de ce Dictionnaire , comprenoit la seconde famille des papillons du Catalogue systématique des lépidoptères de Vienne , et les *thais* ou la division *a* de la troisième famille. J'ai transformé ensuite cette coupe en un genre propre , que j'ai nommé *parnassien*. Par l'établissement de celui de *thais* , Fabricius l'a restreint , et ce changement m'a paru devoir être adopté.

Les parnassiens sont des lépidoptères propres aux montagnes ou aux pays froids de l'Europe et de l'Asie. Ils ont le corps épais et velu ; les antennes courtes ; les ailes grandes , arrondies , entières , peu fournies d'écaillés et demi-transparentes , comme vernissées ou plus luisantes en dessous , et blanches , avec des taches noires. M. Ochsenheimer en mentionne trois espèces ; mais la première , celle qu'il nomme , avec Herbst , *apollinus* , et qui est le *petit apollon* d'Engramelle , me semble devoir être rapportée au genre *thais*.

PARNASSIEN APOLLON, *Papilio apollo*; Linn., Fab.; l'*Apollon*, Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. XLVII, n.º 99. Cette espèce ne se trouve que dans les montagnes élevées. Ses ailes sont blanches, avec une légère teinte grisâtre ou jaunâtre, peu couvertes d'écailles. Les supérieures ont ordinairement chacune, tant en dessus qu'en dessous, cinq taches noires, dont quatre à la côte, et une au côté interne; les inférieures ont constamment chacune sur les deux surfaces deux yeux formés d'une prunelle blanche, d'un iris rouge, renfermé extérieurement dans un cercle noir ou bleuâtre. Les mâles ont aussi le plus souvent, au bord interne près de l'angle, deux petits yeux à prunelle rouge et à iris noir, quelquefois réunis, et à la place deux taches noires. Ces ailes ont en dessus et à leur naissance trois à quatre taches rouges, bordées de noir extérieurement.

Cette espèce varie beaucoup : l'*apollon hongrois*, Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. LXXVI, n.º 99^{ter}; l'*apollon de Suède* (Voy. la figure de Degée, *Mem. ins.*, tom. I, pl. 18, fig. 12 et 13, et la description de Linnæus) se ressemblent. Leurs taches noires et leurs yeux sont plus grands que dans l'*apollon de France*, celui qu'Engramelle figure pl. XLVII. Cet *apollon hongrois* paroît être le vrai *papillon apollon* de Linnæus. Le nôtre n'en est qu'une variété, et qui n'en diffère pas essentiellement.

Le *grand apollon de Russie*, Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. LXXV, n.º 99^{bis}, est plus grand que les autres. Son fond est d'un blanc plus pur. Ses taches noires sont plus petites; les taches rouges de la base des ailes inférieures sont plus isolées.

La chenille vit solitaire sur des orpins ou des joubarbes, (*sedum telephium*, *sedum album*), et sur des saxifrages. Elle est d'un noir velouté, avec une rangée de points rouges de chaque côté au-dessus des pattes, et une autre semblable sur le dos, du moins dans celle de notre apollon. La tête est petite, et l'animal la retire, lorsqu'il craint, dans le premier anneau. Cet anneau renferme, comme dans les chenilles des *papillons chevaliers* de Linnæus, deux cornes d'un jaune rougeâtre, rétractiles. La croissance de cette chenille est lente, car elle dure près de trois mois. La chrysalide est d'un vert noirâtre, saupoudrée de blanc ou de bleuâtre; mais elle offre ceci de particulier, c'est qu'elle est arrondie et renfermée dans une espèce de coque, formée de plusieurs feuilles liées avec de la soie.

Le PARNASSIEN DÉLIUS, *Papilio delius*, Esp., Ochsenheim.; *P. phæbus*, Hübn., tab. 110, fig. 567, 568, mâle, ressemble beaucoup au précédent; il est constamment plus petit;

les taches de ses ailes, les oculaires particulièrement, ont moins d'étendue ; les ailes supérieures ont, près de leur extrémité, un ou deux points rouges, qui manquent dans l'espèce précédente, ou qui ne se montrent, du moins, qu'à la surface inférieure de ces ailes.

On le trouve dans quelques parties des Alpes, mais moins communément que le précédent.

Le PARNASSIEN SEMI-APOLLON, *Papilio mnemosine*, Linn., Fab. ; le *semi-apollo*, Engram., *Pap. d'Europ.*, pl. XLVIII, n.º 100. Il est blanc, avec les nervures noires ; les ailes supérieures ont chacune deux taches noires près de la côte.

Cette espèce est commune dans le Nord, mais très-rare dans le Midi.

PARNASSIEN PETIT APOLLON. *Voyez* THAÏS.

PARNASSIEN DIANE. *Voyez idem.*

PARNASSIEN PROSERPINE. *Idem.* (L.)

PARNIDÉS, *Parnidea*. Nom donné par M. Léach à une famille d'insectes coléoptères, composée du genre *parnus* de Fabricius ou du genre *dryops* d'Olivier. L'espèce nommée *auriculatus*, et quelques autres, composent, pour le naturaliste anglais, le genre PARNUS. Il en forme un autre, celui de DRYOPS, avec l'espèce que j'ai nommée *Dumerilii*. Le *parnus acuminatus* de Fabricius est le type d'un autre genre établi en 1813, par M. Germar, sous le nom de *potamophilus*, et le même que celui que j'ai appelé *hydera* dans le troisième volume de l'ouvrage de M. Cuvier, sur le Règne animal.

Les parnidés de M. Léach comprennent une partie de notre tribu des macrodactyles. *V.* ce mot. (L.)

PARNOPÈS, *Parnopès*, Latr., Fab. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, section des térébrans, famille des pupivores, tribu des chrysidés, distingué des autres genres de cette sous-famille par les caractères suivans : mâchoires et lèvres très-longues, étroites, formant une sorte de trompe fléchie en dessous et dirigée en arrière, le long de la poitrine ; languette bifide ; palpes très-petits, de deux articles ; anneaux apparens ou extérieurs de l'abdomen au nombre de quatre dans les mâles, et de trois dans les femelles ; le dernier le plus grand de tous dans les deux sexes (ayant une impression transverse de chaque côté, et très-finement dentelée au bord postérieur).

L'insecte sur lequel j'ai établi cette coupe, avoit été rangé avec les *chrysis* par Rossi ; mais cet auteur avoit soupçonné qu'il devoit en être exclu pour former un genre propre. Quoiqu'il présente, en effet, la physionomie générale des

chrysis, il en diffère néanmoins par le prolongement extraordinaire de ses mâchoires et de sa lèvre ; la petitesse de ses palpes et le nombre de leurs articles , ainsi que par la composition de l'abdomen considérée sexuellement ; aussi Fabricius et tous les naturalistes , à l'exception de M. Jurine , ont-ils adopté cette nouvelle coupe générique.

Le *parnopès incarnat*, et qui est la seule espèce connue, n'habite que les lieux chauds et sablonneux des contrées tempérées ou méridionales de l'Europe. On l'y trouve , soit à terre , soit sur les fleurs des scabienses ou des chardons , dont il suce le miel , au moyen de sa longue fausse-trompe. Le milieu de son métathorax se prolonge , ainsi que dans les *stilbes* et les *élampes* , en manière de pointe ou d'épine. L'écaille arrondie que l'on voit à l'origine des ailes est fort grande. Les mandibules ont une dent aiguë sous leur extrémité. Tels sont les caractères qui distinguent les *parnopès* des autres *chrysidés*.

J'ai découvert la manière dont l'espèce de notre pays pourvoit aux besoins de sa postérité, et j'ai consigné ces faits dans un Mémoire qui fait partie des Annales du Muséum d'Histoire naturelle de Paris. La femelle fait sa ponte dans les trous assez profonds, que le *bembex à bec* (*rostrata*, Fab.), femelle, creuse dans les terres légères et sablonneuses, et au fond desquels il empile des cadavres de *syrphes*, de *taons*, de *bombilles* et de divers autres diptères, destinés à servir de nourriture à ses petits. Le *parnopès* épie l'instant où le *bembex* est éloigné du nid qu'il a préparé à sa famille ; il y pénètre et y place ses œufs. Les larves auxquelles ils donnent naissance, consomment probablement les vivres qu'elles y trouvent rassemblés, et dévorent peut-être encore les larves du *bembex*. Celui-ci aperçoit quelquefois l'ennemi de sa postérité, fond alors sur lui avec impétuosité, en manifestant des signes de colère, le saisit et cherche à le percer de son aiguillon. Mais le *parnopès* se met en boule, à la manière des *tatous* ou des *hérissons*, et oppose à son ravisseur un bouclier impénétrable, la peau qui recouvre le dessus de son corps étant fort dure.

PARNOPÈS INCARNAT, *Parnopes carnea*, Latr., Fab.; Coqueb., *Illust. icon. insect.*, dec. 2, tab. 14, fig. 11. Voyez planche lithographiée G. 43 de ce Dictionnaire. Cet insecte a environ six lignes de longueur ; ses antennes sont noires ; sa tête est verte, avec un petit duvet argenté et luisant près de la bouche en dessus. Le corselet est chagriné, vert, avec les angles postérieurs saillans ; l'écusson est proéminent et obtus ; l'abdomen est d'un rouge de chair, avec le premier anneau vert ; l'anus a quelques petites dentelures. On le trouve dans

les environs de Paris, dans les départemens méridionaux de la France, en Espagne, en Italie, etc., sur le sable et sur des fleurs composées ou agrégées. Il vole de distance en distance, à peu près comme les cicindèles. (L.)

PARNUS. *V. DRYOPS.* (O.)

PAROARE. *V. l'article FRINGILLE, tome 12, pag. 229.*

PAROARE HUPPÉ. *Voy. ibid. pag. 231. (V.)*

PAROETONUM. Nom que les anciens donnoient au *salpêtre de houssage*, qui contient de la soude muriatée. *Voyez POTASSE NITRATÉE. (PAT.)*

PAROMÉE, *Paromea.* Genre de plantes de la famille des **ATHÉROSPERMÉES.** *V. ATHÉROSPERME. (B.)*

PARONYCHIA de Dioscoride. Très-petit arbuste qui croissoit dans les lieux pierreux, semblable au *peplis*, mais plus petit et à feuilles plus grandes. Cette plante pilée et appliquée sur les panaris (*paronychia*) et sur les duretés qui viennent aux doigts, étoit un remède pour les faire disparaître. Galien s'accorde avec Dioscoride à ce sujet. La description brève de Dioscoride peut s'appliquer à beaucoup de plantes. Matthiolo croyoit que ce pouvoit être la SAUVE-VIE, espèce de fougère (*asplenium rectamuraria*) qu'il dit être excellente pour guérir les panaris et chasser les calculs des reins. Anguillara pensoit qu'il s'agissoit du *polycarpon tetraphyllum*. D'autres auteurs ont appelé *paronychia* le *draba verna*, le *saxifraga tridactylites*, des espèces d'EUPHORBES, *illecebrum*, qui rentrent maintenant dans le genre *Paronychia*, des HERNIAIRES, etc., mais seulement parce que ces plantes ont les mêmes propriétés que l'ancien *paronychia*; c'est dans le même but qu'on voit décrit sous le nom de *paronychia*, l'*arabis thaliana*.

Tournefort l'avoit réservé à un groupe de plantes, que depuis, Linnæus a réuni à son *illecebrum*, et qui a été rétabli par Jussieu et Moench. Adanson, au contraire, sous le nom de *paronychia*, a réuni l'*illecebrum* de Linnæus entier, et l'*herniaria*, Tournef. et Linn. (LN.)

PARONYCHIE, *Paronychia.* Genre de plantes établi aux dépens des **ILLÉCÈBRES**, sous la considération des stipules membraneuses de la base de ses feuilles. Il renferme l'**ILLÉCÈBRE VERTICILLÉ** et seize autres. Peu de botanistes l'ont adopté. (B.)

PARONYCHIÉES. Famille de plantes, qui a pour type le genre **PARONYCHIE.** Elle fait le passage entre les **CARYOPHYLLÉES**, les **AMARANTHACÉES** et les **PORTULACÉES.** On peut lui réunir les **SCLÉRANTHÉES**, au rapport de M. Auguste de Saint-Hilaire, auquel on doit un très-bon travail sur ces familles. (B.)

PARONIQUE. V. PARONYCHIE. (B.)

PAROPSIDE, *Paropsis*, Oliv. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des tétramères, famille des cycliques, tribu des chrysomélines.

Quelques chrysomèles de Fabricius, et qui ont pour patrie la Nouvelle-Hollande, l'île d'Amboine, m'avoient offert des caractères particuliers (*Nov. Dict. d'hist. nat.*, tom. 24, *Tab. méth. des insect.*); et sans séparer ces espèces du genre où elles avoient été mises, j'en avois néanmoins formé une division spéciale, sous le nom de *chrysomèles coccinelloïdes* (*Gener. crust. et insect.* tom., 3, pag. 48). M. Marsham, naturaliste anglais, auteur d'un ouvrage sur les coléoptères de la Grande-Bretagne, a saisi les mêmes différences, distingué génériquement ces insectes sous la dénomination de *notoclea* (*Act. de la Soc. Linn.*, tom. 9), et en a publié une bonne monographie, accompagnée de figures. Olivier ne connoissant point ce travail, a donné au même genre (*Coléopt.*, tom. 5, n.º 92) le nom de PAROPSIDE, *Paropsis*, qui signifie en grec, *écuelle*, *petit plat*; soit par oubli, soit pour quelque autre motif, il n'a pas jugé à propos de citer mes observations à cet égard.

Les *paropsides* ont généralement le corps plus rond et plus bombé que les chrysomèles, de sorte qu'elles ont quelque ressemblance avec les coccinelles. Mais elles se distinguent plus spécialement des premières par le dernier article de leurs palpes maxillaires, qui est le plus grand de tous, et triangulaire ou en forme de hache.

Olivier en a décrit quinze espèces; mais la dernière, celle qu'il nomme *jaunâtre* (*Chrysomela flavicans*, Fab.), et qui se trouve en Europe, me paroît devoir être exclue du genre.

LA PAROPSIDE D'AMBOINE, *Paropsis amboinensis*, Oliv., t. 5, n.º 52, pl. 1, fig. 2; *Chrysomela amboinensis*, Fab., est ovale, d'un brun fauve en dessous, avec la tête et le corselet d'un blanc pâle, mélangé de noirâtre, et les élytres pâles, marquées de points bruns enfoncés; elles ont des points élevés jaunâtres, lisses, disposés presque en stries. Elle se trouve à Amboine.

LA PAROPSIDE RUFIPÈDE, *Paropsis rufipes*, Oliv., *ibid.*, pl. 1, fig. 8; *Chrysomela rufipes*, Fab., a la même forme; son corps est d'un noir bronzé, avec les rebords du corselet, ceux des élytres et les pattes fauves. Elle se trouve dans les îles de la mer du Sud.

La *Chrysomèle de l'Australasie* de Fabricius est du même genre.

Les mœurs et les métamorphoses de ces insectes n'ont pas été observées. (t.)

PAROPSIE, *Paropsia*. Arbrisseau de Madagascar, à feuilles alternes, et à fleurs disposées en paquets dans les aisselles des feuilles, qui, selon Dupetit Thouars, constitue seul un genre dans la pentandrie monogynie, et dans une famille voisine des CUCURBITACÉES et des PASSIFLORÉES.

Les caractères de ce genre sont : calice à cinq divisions ; cinq pétales insérés à la base du calice ; cinq étamines conniventes à leur base ; appendice en couronne, composé d'un seul rang de filets tomenteux disposés en cinq phalanges ; un style ; trois stigmates ; une capsule uniloculaire à trois valves ; les semences arillées.

Les habitans de Madagascar mangent la semence de cet arbre ; d'où le nom de **PAROPSIE COMESTIBLE**, que lui a imposé le botaniste précité. (B.)

PAROT. Poisson du genre **LABRE**. (B.)

PAROTE. Nom mexicain sous lequel fut introduite en Europe, vers 1619, l'**ANSERINE** du Mexique (*chenopodium ambrosioides*), maintenant naturalisée en Espagne. (LN.)

PAROUEL. Nom de la **FAUVETTE DES ALPES**, sur ces montagnes. (V.)

PARONZINO. Nom italien de la **MÉSANGE A LONGUE QUEUE**. (V.)

PARPADAGAM. Nom malabare d'une espèce d'**HEDYOTE** (*hedyot. herbacea*). Elle est figurée vol. 10, tab. 35 de l'*hortus malabaricus*. A la pl. 23 du même volume est le *schanganampulhu*, qui est une variété de la même plante. (LN.)

PARPALIOU ou **PARPALIOL**. Dans le Midi de la France, on désigne assez généralement par ces noms les *lépidoptères* ou *papillons*. (DESM.)

PARQUI. Nom qu'on donne, au Pérou, à une espèce de **CESTREAU** (*Cestrum parqui*, Lhérit.). (LN.)

PARRA. Nom latin d'un oiseau inconnu, que l'on a appliqué, comme générique, aux **JACANAS**. (V.)

PARRA DEL CANADA. Nom de la **VIGNÉ VIERGE**, en Espagne. (LN.)

PARRAGUA. V. l'article **PERROQUET**. (V.)

PARRAKA. V. **YACOU PARRAKA**. (V.)

PARRAKEET. Nom anglais de la **PERRUCHE**. (V.)

PARRAKOUA. V. **PARRAKA**, article **YACOU**. (V.)

PARRANG. Sous ce nom, Rumphius décrit une espèce de palmier, qu'il classe avec les *calappa*, c'est-à-dire les **COCOTIERS**. Ce nom de *parrang*, qui signifie épée en langue malaise, est donné aussi à une espèce de légumineuse, à cause de la forme de ses gousses. (Voy. Rumph., amb. 5, tab. 4). Adanson rapporte cette plante à son genre *entada*, qui est le

gigalobium de P. Brown, et où par conséquent rentre le *mimosa scandens*, Linn. (LN.)

PARREIRA. Nom qu'on donne, en Portugal, à une variété très-rameuse de la VIGNE. (LN.)

PARREIRA-BRAVA. Nom que les Portugais donnent à une espèce de CISSAMPELOS. V. PAREIRE. (LN.)

PARROT ou **PEROT.** Un AGNEAU, un BELIER dans le Languedoc. (DESM.)

PARROT. Nom vulgaire du ROSSIGNOL DE MURAILLE, dans la Basse-Normandie, et du PERROQUET en anglais. (V.)

PARROT-COAL. Nom écossais de la HOUILLE COMPACTE. V. KENNEL-KOHLÉ. (LN.)

PARROT-WEED. Nom de la BOCCONE FRUTESCENTE (*Bocconia frutescens*, L.), à la Jamaïque. (LN.)

PARS. Il paroît que l'animal dont parlent quelques voyageurs sous le nom de *pars*, est un chat voisin du *serval*. « Les *pars*, dit Gemelli Carreri, sont de la grosseur d'un chat; ils servent à la chasse du cerf et des gazelles, les lâchant après ces dernières, qui ne sauroient les voir, parce que les faucons se mettent sur leur tête et leur cachent les yeux de leurs ailes. » (*Voyage autour du monde*, tom. 2, pag. 106.) C'est dans la ménagerie d'Ispahan que Gemelli Carreri a vu ces animaux. V. l'article CHAT. (S.)

PARSACRE. L'OENANTHE SAFRANÉE (*Oenanthe crocata*) porte ce nom en Basse Bretagne. (LN.)

PARSLEY. Nom anglais du PERSIL. (LN.)

PARSLEY - PIERT. Nom anglais de la PERCEPIERRE (*aphanes arvensis*, L.). (LN.)

PARSNIP et **PARSNIP.** Noms des PANAIS, en anglais. (B.)

PARSONSIE, *Parsonsia*. Plante à feuilles ovales-oblongues, opposées, entières, sessiles, et à fleurs axillaires, solitaires, insérées alternativement de chaque côté, qui se trouve à la Jamaïque.

Cette plante a été placée parmi les SALICAIRES par Linnæus; mais Jussieu l'en a séparée pour former un genre particulier auquel il a donné pour caractères: un calice tubulé, strié, ventru à sa base, divisé en six dents à son limbe; une corolle de six pétales onguiculés; six à neuf étamines très-courtes; un ovaire supérieur à style simple et à stigmaté capité; une petite capsule uniloculaire, membraneuse, recouverte par le calice qui persiste, et contenant deux à six semences portées sur un placenta central (B.)

PARSONSIE, *Parsonsia*. Genre de plantes établi par R. Brown, dans la pentandrie monogynie et dans la famille des apocinées. Il ne diffère des ECHITES que par le limbe de la corolle recourbé, par les anthères sagittées, dont les deux lobes postérieurs sont dépourvus de pollen, par un stigmate dilaté.

Les ECHITES EN CORYMBE, EN ÉPI, et trois ou quatre nouvelles espèces originaires de la Nouvelle Hollande, constituent ce genre, que Poiret ne croit pas suffisamment distinct des ECHITES. (B.)

PART DES ANIMAUX DOMESTIQUES. (*Economia rurale*.) Le mot *part*, auquel on substitue quelquefois celui de *parturition* ou de *déliorance*, et plus rarement celui d'*accouchement*, à l'égard des principaux animaux domestiques, est dérivé du verbe latin *pario*, j'enfante. Il indique l'acte qui détermine la naissance des fœtus de ces animaux, ou leur sortie de l'autre utérin. On peut définir ainsi son acception la plus étendue : l'expulsion naturelle ou l'extraction artificielle des fœtus et de leurs dépendances hors de la matrice.

Le *part* peut par conséquent être *ordinaire*, c'est-à-dire naturel, facile et à terme; ou *extraordinaire*, c'est-à-dire contre nature, laborieux, et prématuré ou retardé.

Il est ordinaire toutes les fois qu'il a lieu à l'époque généralement fixée par la nature; que le fœtus se présente d'une manière favorable à sa sortie, et qu'il s'opère sans secours et par les seuls efforts de la mère.

Il est extraordinaire dans tous les cas contraires, qui s'écartent des règles naturelles; c'est à-dire lorsqu'il devient pénible, soit par la fausse position du fœtus, soit par son volume, soit par la foiblesse de la mère, ou par quelque autre vice inhérent à l'un ou à l'autre, ou lorsqu'il est prématuré, ce qui constitue l'avortement (*Voyez ce mot*); ou enfin, quand il dépasse de beaucoup le terme ordinaire.

Il convient d'observer, cependant, qu'à l'égard de ces deux derniers cas, il rentre dans la première classe, lorsqu'il s'opère sans difficulté, quelques jours avant ou quelques jours après l'époque la plus commune.

Chacune des deux classes de *part* que nous venons de reconnoître, présentant des faits particuliers, et exigeant des attentions différentes, nous devons les examiner ici séparément, pour qu'on distingue plus aisément leur caractère propre, ainsi que les soins qu'elles nécessitent.

§ I. *Du part ordinaire, des signes qui l'annoncent et des soins qu'il exige.*

L'approche du *part* naturel, facile et à terme, est généralement indiquée par l'affaissement considérable du ventre, le rétrécissement des flancs, le relâchement des os du bassin, le gonflement et la sensibilité des mamelles, de la vulve et du vagin, l'engorgement des membres postérieurs, l'embaras de leurs mouvemens, le suintement d'une humeur glaireuse par le vagin, et une agitation continuelle, mais qui n'est accompagnée d'aucun signe de tristesse.

Quelque temps avant qu'il ne s'effectue, quelques gouttes d'un lait séreux paroissent souvent au bout des mamelles, devenues rénitentes et lactifères; la femelle fiente et urine fréquemment; elle regarde ses flancs, s'agite de plus en plus, essaie de se coucher, se relève bientôt après, soupire quelquefois et paroît inquiète; trépigne, cherche une position commode; sa queue fait de fréquens mouvemens, et elle manifeste quelques efforts pour se débarrasser du fardeau qui doit être expulsé.

Le fœtus, qui se trouve gêné par la forte compression qu'il éprouve dans l'utérus, s'agite pour rompre ses enveloppes et se frayer une issue; il seconde ainsi de son côté les efforts de sa mère, en dilatant, par son poids et par son avancement, le col de la matrice, laquelle devenant extrêmement distendue et irritée, se contracte pour expulser le corps qu'elle renferme.

La mère fait alors une forte inspiration qu'elle retient; les muscles du ventre se contractent en même temps que la matrice, et ces mouvemens font ordinairement crever le sac membraneux qui renferme les eaux dans lesquelles le fœtus est plongé; elles viennent lubréfier toutes les parties par leur écoulement, et en faciliter la dilatation. Bientôt l'extrémité du museau s'aperçoit, puis la tête paroît, posée sur les deux membres antérieurs; elle avance, parvient peu à peu au dehors avec eux, et, en franchissant le détroit, elle entraîne ainsi le reste du corps.

Dans les espèces multipares, et dans les cas de superfétation ou de l'existence extraordinaire de jumeaux, la délivrance est plus pénible et plus longue généralement que dans les autres cas, et les femelles restent alors ordinairement couchées pendant le *part*.

Chez les femelles vigoureuses des principaux quadrupèdes domestiques unipares, le *part* se fait souvent lorsqu'elles sont debout; c'est ce qu'expriment les mots: *mettre bas*, qui leur sont particulièrement appliqués; elles fléchissent les jarrets, et le fœtus ne se fait aucun mal en tombant, ou plu-

tôt en glissant insensiblement, retenu en partie par les membranes qui l'enveloppent, et par le cordon ombilical qui se rompt alors, ou lorsqu'elles se relèvent, si elles sont couchées. Sa rupture, par la secousse qu'elle imprime, facilite la sortie du *déliore* ou *arrière-faix*, c'est-à-dire l'expulsion du placenta et de ses annexes.

Lorsque cette rupture ne se fait pas ainsi d'elle-même, les femelles mâchent quelquefois le cordon pour le déchirer; et quand cela n'arrive pas, on peut le couper ou le rompre à un décimètre environ du nombril, et le lier à son extrémité.

Dans ce *part* la nature doit tout faire, et les soins de l'homme sont inutiles, lorsqu'ils ne deviennent pas nuisibles. Il ne faut pas troubler la mère par des attentions importunes, par des médicamens au moins superflus, et surtout par l'emploi de substances échauffantes, comme on le fait trop souvent. Il suffit de lui donner une bonne litière, de l'observer et de ne rien précipiter, en s'en rapportant entièrement aux fonctions naturelles.

C'est donc bien à tort que, dans ce cas, on perce souvent les membranes, dès qu'elles commencent à paroître hors de la vulve, et qu'après avoir ainsi fait écouler les eaux prématurément, on cherche, même avec effort, à attirer le fœtus au dehors. C'est ainsi qu'au lieu d'accélérer le *part*, on le retarde fréquemment, en voulant le précipiter avant que la nature y ait convenablement et insensiblement disposé toutes les parties qui doivent y concourir; et c'est ainsi encore qu'on le rend quelquefois funeste.

Les seules opérations qu'on puisse se permettre sans inconvéniens, et même avec avantage, parsois en pareil cas, consistent, comme nous l'avons déjà indiqué en parlant de l'avortement, à débarrasser le rectum des excréments qui peuvent s'y trouver durs et en grande quantité, par des lavemens d'eau tiède, ou en essayant de les retirer avec la main bien enduite d'un corps gras ou mucilagineux.

On peut aussi se permettre, dans plusieurs cas, quelques frictions sèches, quelques bouchonnemens légers, sur les reins, la croupe et les flancs; et un exercice modéré peut encore avancer et faciliter la sortie du fœtus.

Dans certaines espèces de quadrupèdes domestiques, lorsqu'elles ne se trouvent pas réunies en troupeaux, on isole ordinairement les femelles à l'approche du *part*; on délie même celles qui sont habituellement attachées, afin qu'elles soient plus libres dans leurs mouvemens, ce qui peut ne leur être qu'avantageux, et on a soin de leur fournir une ample litière, qui peut encore devenir fort utile.

Nous devons renouveler ici l'observation que nous avons déjà eu occasion de faire pour la monte (*Voy. ACCOUPLEMENT*), à l'égard de l'affluence des témoins. Elle a les mêmes inconvéniens pour le *part*; elle distrait et inquiète les femelles, qui se retirent et se cachent encore ordinairement pour cette opération, dans l'état de nature; et il ne doit rester strictement à côté d'elles que le nombre de personnes habituées, rigoureusement nécessaire avant, pendant et après le *part*.

D'après les mêmes indications naturelles, le local qu'on y destine doit être plutôt sombre, tranquille et retiré, qu'ouvert, bruyant et éclairé, puisqu'on remarque aussi que les femelles livrées à elles-mêmes fuient la lumière et le bruit, et que la plupart mettent bas dans le silence et l'ombre de la nuit.

Nous verrons plus loin quelles précautions il convient de prendre à l'égard du délivre, lorsqu'il ne sort pas promptement de lui-même.

Après le *part* ordinaire des quadrupèdes, la fièvre de lait, qui se manifeste le plus souvent dans l'espèce humaine, est fort rare, et les femelles n'exigent que du repos, une nourriture choisie, très-saine et abondante. Dans quelques espèces, comme celles du cheval et du bœuf, de légers bouchonnemens, une couverture dans les temps rigoureux, et de l'eau blanche dégourdie, qu'on doit remplacer, dans les cas de foiblesse et de fatigue, par quelques-unes des boissons spiritueuses que nous avons indiquées à l'article AVORTEMENT, deviennent quelquefois utiles.

Les animaux de travail, lorsqu'ils se portent bien, peuvent être exercés modérément sans inconvénient, peu de jours après le *part*, surtout dans la belle saison.

Il est des *parts* qui se font sans que l'homme même s'en aperçoive, et ce sont généralement les plus heureux, ce qui indique le peu de soins qu'on doit prendre dans les cas ordinaires. Fréquemment aussi, le délivre, qui, dans ces cas, sort aisément de lui-même, est mangé par les femelles; et bien que sa nature ne le rende pas une substance qu'on doive regarder comme très-favorable pour aliment aux herbivores, il n'en est jamais résulté, à notre connoissance, le moindre inconvénient, quoique plusieurs auteurs aient recommandé de l'enlever, et qu'on ait même avancé que rien ne faisoit autant dépérir les vaches, lesquelles en mouroient de consommation, ce que nous n'avons jamais pu remarquer sur aucune des nôtres, pendant un grand nombre d'années, quoiqu'elles le mangeassent très-souvent et parussent l'appéter. Nous ajouterons que les femelles herbivores, comme les carnivores, abandonnées à l'état de nature, le dévorent.

ordinairement , ce qui est une présomption favorable pour cet usage ; et l'on a même remarqué depuis long-temps , d'après Aristote , liv. 9 , tom. 5 , que la biche étoit dans ce cas ; ce qui annonce un goût naturel , qu'il nous paroît au moins inutile de contrarier. (*Voyez* , pour d'autres détails à ce sujet , l'article NOURRITURE DES ANIMAUX DOMESTIQUES.)

§ II. *Du part extraordinaire , des indices qui le font reconnoître , des précautions et des opérations qu'il nécessite.*

Ce part , beaucoup moins fréquent dans les diverses espèces de nos animaux domestiques , lorsqu'ils sont bien traités , que dans l'espèce humaine , qui est beaucoup plus éloignée qu'eux de l'état de nature , est , ou prématuré seulement , et il s'annonce et se traite comme nous l'avons indiqué pour l'avortement (*V.* ce mot) ; ou il dépasse beaucoup le terme ordinaire , et alors , souvent il s'annonce de même que lorsqu'il est prématuré ; il est dû aux mêmes causes , comme la mort du fœtus , ou son peu de développement , ou la foiblesse de la mère , ou sa conformation vicieuse , ou son mauvais tempérament ; et il exige encore les mêmes précautions et opérations ; ou enfin il est laborieux , parce qu'il doit son existence soit à la débilité de la mère , souvent fécondée trop jeune , ou par un mâle de trop forte taille , soit à son excès d'embonpoint , soit au volume extraordinaire du fœtus , soit à sa monstruosité , soit encore à sa position contre nature.

Dans le premier de ces cas , on reconnoît la foiblesse de la mère lorsque la vulve étant entr'ouverte , et l'écoulement de sérosité ayant lieu , elle n'éprouve que de légères épreintes , qui indiquent que la contraction de l'utérus se fait imparfaitement.

Lorsque la difficulté procède ainsi de la débilité de la mère , on doit chercher à la fortifier par les boissons prescrites pour l'avortement , par de l'eau blanche un peu salée , surtout par une rôtie au vin , étendue d'eau , par de légères frictions , le renouvellement de l'air , un exercice modéré ; et l'on peut aussi faciliter la sortie du fœtus , quand elle tarde trop , par les moyens et avec les précautions indiquées pour l'avortement.

La quantité de la boisson fortifiante doit toujours être relative au volume de l'espèce et à sa taille ; deux litres environ de vin commun , coupé par moitié avec de l'eau , suffisent généralement pour les gros animaux comme la jument et la vache , et le sixième à peu près de cette quantité pour la brebis , la chèvre , la laie , et la chienne de forte race.

On peut réitérer l'emploi de cette boisson , après quelques temps ; mais il est toujours essentiel de tenir le ventre libre ,

même plusieurs jours d'avance, par tous les moyens possibles, comme les boissons mucilagineuses et relâchantes, et les lavemens émolliens.

Lorsque la difficulté procède de l'excès d'embonpoint de la mère, ou d'échauffement, ce qu'indiquent la forte chaleur des oreilles, l'accélération du pouls, le battement des flancs, et la sécheresse des lèvres et de la langue; les relâchans et la saignée deviennent souvent les moyens les plus efficaces.

Dans le cas de volume extraordinaire du fœtus, résultat fréquent de l'emploi d'un mâle très-fort, surtout pour une jeune femelle; lorsque les moyens déjà indiqués ne suffisent pas pour faciliter son extraction et soulager la mère, dont les douleurs sont ordinairement vives et fréquentes, et les efforts impuissans pour se délivrer; on est quelquefois obligé de le tirer avec force, en y employant même plusieurs hommes, des cordes ou d'autres moyens; et quelquefois aussi on est forcé d'avoir recours aux moyens chirurgicaux, tels que l'usage du forceps, des crochets, des cuillers et autres instrumens, très-rarement employés cependant pour les animaux, moyens sur lesquels nous ne nous étendrons pas ici, parce qu'ils ne doivent jamais être usités que par les hommes de l'art qui les connoissent bien.

Dans le cas de monstruosité, on doit avoir recours aux mêmes moyens, et souvent dans ce cas, comme dans le précédent, on est réduit à sacrifier le fœtus, en l'extrayant par morceaux, afin de sauver la mère. Observons cependant ici que dans le *part* laborieux, le soulèvement de la queue de la mère, joint à la position de ses membres antérieurs aussi en avant qu'il est possible, a plusieurs fois opéré une prompte délivrance dans plusieurs espèces d'animaux domestiques.

Enfin, dans le cas de fausse position, tantôt le fœtus ne présente que la tête, et il faut tâcher d'avancer, en fouillant avec les précautions déjà indiquées, les extrémités antérieures restées en arrière, parce que les épaules s'effaçant pour ainsi dire lors du passage, offrent moins d'obstacles que lorsque la tête se présente seule, les épaules établissant alors un point de résistance qui peut fatiguer la mère; tantôt la tête est renversée, et il faut tâcher de ramener le museau en avant; tantôt une des extrémités antérieures est engagée derrière la tête; et il faut encore essayer de la ramener à sa place; tantôt le cordon ombilical est passé devant l'une des jambes, et il faut le rompre sans entraîner le délivre; tantôt on voit paroître les extrémités postérieures, et il suffit souvent d'aider un peu, lors toutefois que cela devient nécessaire; dans tous les autres cas, il faut s'efforcer, soit en repoussant doucement les parties qui se présentent trop tôt, soit en attirant

celles qui restent trop en arrière, de rendre la position la plus naturelle qu'il est possible. On peut même quelquefois parvenir à retourner ainsi les petits animaux mal placés.

Tous ces efforts ne sont pas toujours couronnés du succès qu'on en espère, et il faut aussi quelquefois recourir à des moyens chirurgicaux violens. Dans tous les cas, des onctions faites au vagin et à l'orifice utérin, avec une substance grasse ou mucilagineuse, fraîche et douce, afin de faciliter la dilatation, et des lavemens émolliens, afin de dégager le rectum des excréments qui pourroient y être amassés, sont des auxiliaires aussi utiles que faciles à employer.

Il est des cas où le sacrifice de la mère ou du fœtus devient inévitable, et la nature du sacrifice doit être déterminée d'après le plus ou le moins d'importance que l'on attache à l'un ou à l'autre; mais il faut éviter tout délai pour se décider en pareil cas.

Dans le *part* ordinaire, le délivre, qui se compose, outre le placenta, le chorion et l'amnios, de l'allantoïde dans plusieurs espèces, suit généralement le fœtus qu'il précède même quelquefois, et il n'exige aucune précaution; dans le *part* extraordinaire, il ne se détache et ne sort quelquefois qu'en partie.

Au lieu de précipiter sa séparation entière et sa sortie, comme on le fait fréquemment, soit en fixant de grosses pierres au cordon ombilical, soit en le tirant avec force et secousse, ce qui occasionne souvent des ruptures facheuses, il est prudent d'attendre l'effet de la nature, qui ne s'en débarrasse quelquefois qu'au bout de plusieurs jours, sans inconvénient.

Dans le cas de foiblesse de la mère, une rôtie, composée de vin commun, mêlé d'eau par moitié, ou de cidre, de poiré et de bière, dans laquelle on a émiété du pain grillé, devient un excellent fortifiant, que la plupart des femelles des quadrupèdes appètent, et qui les aide puissamment à se débarrasser du délivre. On peut réitérer son emploi sans inconvénient, quand la foiblesse persiste et que la délivrance complète se diffère. Un léger exercice dont la durée est réglée sur les forces de la femelle, le renouvellement de l'air, et quelques frictions légères sur les reins et sous le ventre, sont encore d'excellens moyens de la fortifier, d'imprimer un mouvement uniforme à l'utérus, et de faciliter ainsi le détachement du placenta. Des lavemens émolliens peuvent aussi devenir fort utiles, en débarrassant le rectum et en assouplissant par l'absorption les parties environnantes trop tendues.

On a vu plusieurs fois le délivre rester sans inconvénient jusqu'à huit et dix jours dans la matrice, après le *part*.

Indépendamment des moyens faciles et toujours innocens que nous avons indiqués pour déterminer sa sortie, on doit se borner à faire, dans ce cas, quelques injections aromatiques dans le vagin, ou à essayer de tirer doucement le cordon ombilical, ou enfin à y suspendre un léger fardeau proportionné à sa force, comme un moyen d'empêcher qu'il ne remonte dans la matrice, et d'exciter un léger point d'irritation, qui, en rapprochant les parois, puisse opérer insensiblement le détachement des cotylédons. Mais, nous le répétons, il ne faut rien précipiter à cet égard; car la sortie du délivre n'est jamais dangereuse, lorsque la nature y procède seule, et elle devient souvent funeste, quand elle est le résultat de l'art.

Il est des cas cependant où l'on doit enfin se déterminer à aller chercher le délivre dont on craint la putréfaction, en enfonçant prudemment dans la matrice les doigts allongés et serrés les uns contre les autres, les ongles étant toujours bien rognés; et l'on doit encore, après être parvenu à détacher et à enlever doucement le placenta, injecter en diverses reprises de l'eau tiède, aiguisée d'un peu d'eau-de-vie, afin de fortifier les parties relâchées.

Tous les breuvages très-échauffans, tels que les décoctions de rue, de Sabine et autres qu'on administre souvent indiscretement dans ce cas, ne doivent jamais être employés qu'avec la plus grande réserve et avec une sage circonspection par les hommes de l'art.

Observons en outre que toutes les opérations, soit manuelles, soit instrumentales, que peut exiger le *part*, ne doivent jamais que suppléer à l'insuffisance des efforts de la femelle; l'introduction de la main ou des instrumens dans le vagin, doit toujours avoir lieu, aussi, lors de l'intermission des épreintes; et les efforts pour l'extraction doivent encore coïncider avec ceux que la nature fait pour l'expulsion du fœtus, afin d'opérer une réunion de moyens souvent fort utile.

Dans les femelles d'espèces qui ne sont pas ordinairement multipares, il se rencontre assez souvent des jumeaux qui ne viennent quelquefois au monde qu'à des intervalles plus ou moins éloignés. Dans ce cas, la mère reste fréquemment agitée après la naissance du premier, auquel elle donne peu d'attention; elle fait de nouveaux efforts, et cette indication de la nature doit porter à prolonger la surveillance jusqu'à ce que l'animal soit entièrement délivré, et à l'aider par les fortifiants dont nous avons parlé.

Nous avons remarqué, et d'autres observateurs l'ont fait comme nous, que dans nos animaux domestiques, comme

Dans l'espèce humaine, le fœtus mort se conserve quelquefois intact dans l'utérus, et sans se décomposer, comme si c'étoit une excroissance, une môle ou germe non fécondé, et augmenté sans qu'on puisse l'en extraire pendant la vie de la femelle. Nous avons également observé qu'elle annonce même souvent, dans ce cas, un *part* qui n'a pas lieu, qu'elle engraisse quelquefois avec ce fardeau, qui la fait aussi quelquefois dépérir.

De quelque nature qu'ait été le *part*, il exige toujours, pour prévenir toute suite fâcheuse, que la femelle soit ensuite placée commodément, tenue chaudement, entretenue proprement et nourrie soigneusement; immédiatement après, un peu d'eau blanche tiède, ou quelqu'une des boissons spiritueuses indiquées; est souvent fort utile, avec le repos et la chaleur, surtout pour les gros animaux qui sont quelquefois très-altérés: il faut alors des alimens, tant solides que liquides, bien choisis, très-substantiels sous un petit volume; et l'on doit ne revenir qu'insensiblement au régime ordinaire. Les alimens cuits sont aussi généralement fort avantageux en pareil cas; mais il faut éviter toute transition brusque du froid au chaud et du vert au sec. (*Voyez ACCOUPLEMENT, AVORTEMENT, NAISSANCE, ALLAITEMENT et SEVRAGE*). (YVART.)

PARTHENIASTRUM. Nom employé par Nissolle et par Dillen, pour désigner les espèces du genre *parthenium* de Linnæus. V. **PARTHÉNIE.** (LN.)

PARTHÉNIE, *Parthenium.* Genre de plantes, de la monoécie pentandrie, et de la famille des corymbifères, qui présente pour caractères: un calice hémisphérique simple, à cinq folioles égales; un réceptacle garni de paillettes plus larges à la circonférence, chargé de fleurons mâles dans le disque, et de cinq demi-fleurons presque en cœur; femelles fertiles, à la circonférence; cinq semences libres et presque globuleuses.

Ce genre renferme trois plantes herbacées, à feuilles alternes et à fleurs disposées en corymbes terminaux.

La **PARTHÉNIE HYSTÉROPHORE** à les feuilles composées et multifides; elle est annuelle et croît à Saint-Domingue, où elle est connue sous le nom d'*absinthe bâtarde*, et où on l'emploie en infusion contre les fièvres. On la cultive dans les jardins de Paris. Cavanilles en a fait un genre sous le nom d'**ARGIROCHETE**.

La **PARTHÉNIE A FEUILLES ENTIÈRES** a les feuilles ovales, crénelées. Elle est annuelle, et se trouve dans la Virginie. (B.)

PARTHÉNION et **PARTHENIUM.** Mots grecs qui signifient *virginal*. Le parthénion étoit ainsi nommé, parce qu'il étoit d'un grand usage pour la guérison des maladies de la

matrice. C'est pour cela aussi qu'on lui donne vulgairement le nom de MATRICIAIRE. Galien, Æginet et autres l'appellent *amaracon*, à cause que cette plante est d'un goût très-amer.

Pline le lui donne également, ainsi que ceux d'*artemisia* et de *mercurialis*. Le parthénion, selon Dioscoride, a les feuilles semblables à celles de la coriandre, mais plus fines; des fleurs blanches au pourtour, et jaunes (*melini colore*) dans le milieu; une odeur forte, désagréable; elle étoit amère au goût. Cette description convient parfaitement à notre matricaire des jardins, ainsi que les vertus attribuées au *parthenion*; aussi aucun auteur ne doute que ce ne soit la même plante, et Linnæus l'a-t-il donné comme nom spécifique à la matricaire (*matricaria parthenium*); mais un tort que ce naturaliste a eu, c'a été d'employer ce même nom de *parthenium* pour désigner un genre de plantes exotiques. (V. PARTHENIASTRUM et PARTHENIE). Antécédemment, il l'avoit encore donné à l'*iva frutescens*, qui est une plante d'Amérique. Cluſius décrit sous ce nom l'*achillea atrata*, et Michéli, le *chrysanthemum achilleæ*, L.

Le parthénion des anciens s'appeloit aussi : 1.^o, chez les Grecs, *leucanthemon*, *anhemis*, *chamæmelon*, *chrysocallis*; *malabathron*, *anthospedynon*; 2.^o, chez les Romains, *solis seculum*, *millefolium*; 3.^o, *cautan*, chez les Etrusques; 4.^o, *tamath*, par les Africains. D'une autre part, on nommoit également *parthenion*, les deux *helxine* (le liseron des champs et la pariétaire), l'armoïse, la mercuriale, la camomille, etc. (LN.)

PARTHÉNOPE, *Parthenope*, Fab. Genre de crustacés, de l'ordre des décapodes, famille des brachyures, tribu des triangulaires, ayant pour caractères : test triangulaire ou presque rhomboïdal, rétréci, et plus ou moins terminé en pointe en devant (très-inégal); second article des pieds-mâchoires extérieurs presque carré, échancré sous l'angle supérieur et interne; l'article suivant inséré dans cette échancrure; yeux portés sur un pédicule court, gros, et toujours entièrement retirés dans leurs fossettes; ouvertures de ces fossettes orbiculaires; les deux serres antérieures très-grandes dans les deux sexes, dirigées jusqu'à l'origine du carpe horizontalement, et à angle droit avec la longueur du corps, coudées et repliées ensuite, dans le même sens; bras et pinces très-allongés; pinces triédres, avec les doigts comprimés, pointus, courbés brusquement; les autres pattes petites; antennes latérales très-courtes, de la longueur, au plus, des pédicules des yeux, insérés sous eux, dans une échancrure du bord inférieur de leurs fossettes, et de niveau avec la nais-

sance des antennes intermédiaires ; leur pédoncule plus long ou aussi long que leur tige ; le second article le plus grand de tous.

Ces crustacés , dont Aldrovande (*de Crust.*, lib. 2 , p. 203 et 205) avoit déjà connu deux espèces , et qu'il distinguoit des autres brachyures , à la longueur de leurs serres et à l'épaisseur de leurs bras (*macrocheli brachūs crassis*), avoient été placés par Linnæus dans son genre *cancer* , division des brachyures , ayant le dessus du corselet épineux. Fabricius , après l'avoir d'abord suivi en ce point , s'est déterminé , d'après un nouvel examen des animaux de cette classe , à former avec ceux-ci un genre propre , auquel il a donné le nom de *parthenope*. M. de Lamarck le réunit primitivement (*Syst. des anim. sans vertèb.*) à celui d'*inachus* du même auteur , et sous la dénomination commune de *maia* ; c'est ce que fit aussi M. Bosc , dans son Histoire naturelle des crustacés , et dans la première édition de cet Ouvrage. J'ai partagé long-temps moi-même cette opinion ; mais des études plus particulières m'ont ramené au sentiment de Fabricius. M. de Lamarck a pareillement adopté , dans le cinquième volume de son Histoire naturelle des animaux sans vertèbres , le genre PAR-
THÉNOPE.

Ces animaux , ainsi que ceux des genres *æthra* , *eurynome* et *mithrax* , sont remarquables par la grandeur presque disproportionnée de leurs deux pieds antérieurs ou de leurs serres. Mais les *æthra* sont distingués des parthénopes en ce que les angles postérieurs de leur test sont dilatés , ainsi que dans les *calappes* , et recouvrent les pattes , à l'exception des serres , lorsque l'animal les contracte. Les *eurynomes* ont leurs antennes latérales insérées au-devant des yeux , près de leur *canthus* interne , et au-dessus de l'origine des antennes intermédiaires ; elles sont en outre plus allongées et plus grêles inférieurement que les antennes correspondantes des parthénopes. Les serres des femelles sont d'ailleurs petites. Enfin , celles des *mithrax* se portent en avant , comme celles des autres brachyures , et ne font pas un angle droit avec le corps. Leurs bras et leurs pinces ne sont pas aussi allongés ; les doigts sont creusés en cuiller à leur extrémité , et n'offrent point , dans leur direction , cette courbure brusque que l'on observe à ceux des parthénopes , particulièrement à l'inférieur , ou celui qui est immobile. Leurs antennes latérales sont insérées entre les yeux et à une distance assez grande de leurs orbites. Suivant M. Léach , la queue du male de la parthénope *longimana* de Fabricius est composée de cinq segmens ou tablettes ; mais celle de la femelle en a sept ou deux de plus. Il a cru , d'après cette différence sexuelle , pouvoir

former un genre propre de cette espèce et de ses analogues , et il l'a désigné sous le nom de *lambrus*.

Le genre parthénope est restreint à l'espèce appelée *horrida* , et dont la queue présente sept anneaux dans les deux sexes. Je n'ai pu vérifier ces caractères.

Le genre parthénope de Fabricius n'est composé que d'un petit nombre d'espèces. Des huit qu'il cite, il faut en retrancher trois ; celle qu'il nomme *forficata* appartient au genre *cethra* ; sa parthénope *maja* est une *lithode* , et sa dernière ou la *douteuse* paroît devoir se rapporter aux *porcellanes*.

On ne connoît point les habitudes des parthénopes ; mais je présume que ces crustacés se tiennent fixés aux rochers sous-marins , et que la grandeur de leurs serres leur donne le moyen de saisir leur proie sans changer de situation ou sans faire de grands mouvemens. Ils doivent échapper d'autant plus facilement à leurs ennemis, que les aspérités et les inégalités de leur corps et ses couleurs les font ressembler aux objets sur lesquels ils sont habituellement posés.

I. *Longueur des serres ou des deux pattes antérieures, double, au plus, de celle du corps.* — (PARTHÉNOPE, Léach.)

PARTHÉNOPE HORRIBLE, *Parthenope horrida*, Fab. ; Léach, *Zool. miscell.*, tom. 1, tab. 78. Test très-inégal, tuberculé, ponctué, avec des enfoncemens profonds sur le dos, le museau obtus, et des pointes en forme d'épines, sur les côtés ; poitrine et dessus de la queue comme vermoulus ; serres chargées de verrues et d'élévations coniques, inégales et dentées ; la serre droite plus épaisse que la gauche ; les autres pattes ayant en dessus et en dessous des pointes en forme d'épines.

Dans les mers des Indes orientales.

II. *Longueur des serres surpassant plus d'une fois celle du test.* — (LAMBRES, Léach.)

PARTHÉNOPE GIRAFFE, *Parthenope giraffa*, Fab. ; Herbst., *Crust.*, tab. 19, fig. 108, 109. Dessus du test noirâtre, fortement sillonné, chargé de tubercules nombreux, rougeâtres, déprimés, arrondis, dentelés ou divisés dans leur pourtour ; tous les pieds armés d'épines ; celles des serres dentées ou rameuses ; côté inférieur des serres parsemé de tubercules lisses, en forme de petits mamelons.

Sur les côtes de Coromandel, d'où elle a été envoyée au Muséum par M. Leschenault.

PARTHÉNOPE LONGUES-PINCES, *Parthenope macrocheles*; *Cancer macrocheles*, Herbst., *ibid.*, tab. ead., fig. 107. Le crustacé que Linnæus (*Mus. Ludov. Utr.*) décrit comme l'individu femelle de son *cancer longimanus*, nous paroît différer spécifi-

quement de celui qu'il prend pour le mâle. Cette description convient assez bien à l'espèce qui fait le sujet de cet article, et qui se trouve dans les mers des Indes orientales. Son corps est blanchâtre, mais avec une teinte d'un roussâtre-clair sur sa partie supérieure; le côté interne des pinces offre, près de son extrémité, une tache de cette couleur; le test est un peu rhomboïdal, chargé de petits tubercules coniques et rougeâtres; ceux des côtés sont un peu plus longs et en forme de petites épines, dont quelques-unes obtuses, mais qui sont toutes simples; le museau est un peu dentelé sur ses côtés; le milieu du second et du troisième anneau de la queue s'élève transversalement en forme d'arête dentelée; le milieu de celle du second présente une dent plus forte, avec une dentelure de chaque côté. Les serres sont longues, toutes couvertes en dessus de petites verrues et de tubercules pointus en forme d'épines, de grandeur inégale; ces épines dominent plus particulièrement le long des arêtes, et s'étendent même sur les doigts; celles du côté antérieur des pinces sont plus fortes et un peu dentées. Le dessous, la face antérieure des bras et des carpes, et le côté postérieur des mains, sont unis, excepté aux angles, qui ont de petits tubercules en forme de dents. Le plan inférieur des mains offre dans son milieu deux rangées de grains élevés, dont une plus nombreuse et plus prononcée. Les autres pattes ont des bandes transverses rougeâtres; leurs cuisses ont en dessus et en dessous une série de petites dents. Des mers de la Chine.

M. Bonelli m'a donné une autre espèce de *parthénope* très-voisine de la précédente, mais dont les serres sont plus courtes, plus larges et moins épineuses. Elle se trouve, à ce qu'il paroît, dans la Méditerranée, et pourroit bien être la seconde des deux espèces figurées par Aldrovande.

La **PARTHÉNOPE LAR**, *Parthenope lar* de Fabricius, est distinguée des autres espèces par ses serres tout-à-fait lisses. (L.)

PARTICELLA. Une espèce de **PATIENCE** (*rumex aquaticus* L.) porte ce nom en Portugal. (LN.)

PARTRIDGE. Nom anglais de la **PERDRIX**. (V.)

PARTYKE. Nom de la **SALICAIRE** en Hollande. (LN.)

PARU. Poisson du genre **STROMATÉE**. (B.)

PARUCKENBAUM. Nom du **FUSTET**, en Allemagne. (LN.)

PARUS. L'un des noms de la **MÉSANGE**, en latin. (S.)

PARUSSINA. Nom de la **MÉSANGE**, dans le Piémont. (V.)

PARYA-KELANGA. (Rhéed., Malab. II, t. 15.) Nom malabare de l'**Aponogéon** à un seul épi (*ap. monostichyon*, Willd.) (LN.)

PAS ou **DÉTROIT**. Espèce de mer resserrée entre deux terres. V. **DÉTROIT**. (PAT.)

PAS D'ANE. Nom vulgaire d'un **TUSSILAGE**. (B.)

PAS DE CHEVAL. C'est la **CACALIE** alpine. (LN.)

PAS DE PAYSAN. C'est l'un des noms vulgaires de la **CANCELLAIRE**, *voluta cancellata*, Linn. (B.)

PAS DE POULAIN. Nom de l'**OOURSIN SPATAGUE**. (B.)

PASAN, *Antilope oryx*, Linn. Buffon a ainsi appelé une espèce d'*antilope* à cornes droites, qui est l'*oryx* d'**ÆLIEN**. Ce nom est faussement appliqué. Celui de *paseng* dont il est tiré, est donné, par les Persans, à la *chèvre* sauvage, au témoignage de **Kœmpfer**. (DESM.)

PASCAN. Variété de la **VIGNE**, dont le grain assez gros est rond et presque vert. (LN.)

PASCHALIE, *Paschalia*. Plante vivace à tige presque simple, à feuilles opposées, dentées, sessiles, glabres, glauques, les inférieures ovales, les supérieures lancéolées, à fleurs jaunes, solitaires, qui, selon **Ortége**, forme un genre dans la syngénésie superflue et dans la famille des corymbifères.

Ce genre présente pour caractères : un calice imbriqué ; un réceptacle couvert de paillettes ; des semences osseuses couronnées d'une aigrette dentée.

La **PASCHALIE** croît au Chili, et est figurée pl. 4 des **Décades** d'**Ortége**. On la cultive dans nos jardins. (B.)

PASCHAS. C'est, dans **Aldrovande**, la **PETITE SARCELLE**. Voyez ce mot. (S.)

PASCHECH. Nom de l'émeraude, en Perse. (LN.)

PASCH-PU et **PUSCHONELA**. Nom du **NOISETIER** et de la **NOISETTE**, chez les Tartares **Wotjaks**. (LN.)

PASELBEERE et **PASSELBEERE**. En Allemagne, ces noms désignent le **GROSEILLIER ALPIN** et l'**ÉPINE-VINETTE**. (LN.)

PASHIM et **PASCHYM**. Noms que les Tartares **Wotjaks** donnent au **PIN SAUVAGE**. (LN.)

PASIMAQUE, *Pasimacus*. Genre d'insectes, établi par **M. Bonelli** aux dépens de celui des *Scarites*, et qui en détache quelques espèces, dont le corps est proportionnellement plus court, plus large, ou plus ovale ; dont le corselet est en forme de cœur tronqué et très-échancré aux deux extrémités ; dont les mâchoires sont droites et obtuses au bout, et qui ont le second article de leurs antennes un peu plus court que le troisième. Tels sont les *scarites depressus*, *marginatus* de **Fabricius**, et quelques autres. Ces insectes paroissent propres à l'Amérique. Voyez les **Observations entomologiques** de **M. Bonelli**, et le bel ouvrage de **M. Palisot de Beauvois**, sur

Les insectes qu'il a recueillis en Amérique et en Afrique.
(L.)

PASINA. Adanson donne ce nom au genre *HORMINUM*, Linn. Voyez ce mot. (LN.)

PASIPHÉE, *Pasiphœa*. M. Savigny, dans ses Mémoires sur les animaux sans vertèbres (part. 1, fasc. 1, pag. 50), nomme ainsi un genre de crustacés décapodes, formé avec l'*alphée sivado* de M. Risso, et qui fait le passage de notre tribu des *salicoques* à celle des *schizopodes*. Ainsi que dans les *alphées* et les *hippolytes*, les antennes supérieures se terminent par deux filets, et les quatre pattes antérieures finissent en une pince didactyle; mais ces pattes et les suivantes ont à l'extrémité extérieure de la hanche un appendice sétacé, court, membraneux, plus large et formant un peu la gaine à sa base, et que M. Savigny compare au cirrhe flagelliforme des pieds-mâchoires; les deux pieds-mâchoires inférieurs, par leur forme et leur allongement, ressemblent beaucoup aux pieds des trois dernières paires, et selon le même naturaliste sont employés pareillement à la locomotion; ces crustacés auroient ainsi douze pattes thoraciques. Il a observé que dans l'un des sexes, les hanches des deux premières serres se réunissent en manière de lèvre.

Le corps des pasiphées est plus étroit, plus allongé, plus mou et plus comprimé que celui des autres *salicoques*; le tronc est rétréci en devant et n'offre point de saillie en forme de rostre ou de bec; les yeux sont insérés au milieu de son bord antérieur, petits et contigus; les soies des quatre antennes sont fines et allongées; les mandibules sont fort comprimées ou minces, avec le côté interne très-denté. Je n'ai point vu de palpes sur leur dos; mais l'individu que j'ai soumis à mon examen, les avoit peut-être perdus. Les quatre premières pattes sont beaucoup plus grandes que les autres, presque égales, avancées, mais un peu coudées, avec la pince et les doigts allongés; le carpe ou l'article qui précède la main, est fort court, obconique et sans divisions annulaires. Celui qu'on désigne sous le nom de bras, est long, comprimé, avec une série de dents très-fines le long de sa tranche inférieure. Les autres pattes sont très-menues et ne paroissent guère propres qu'à la natation. Les feuillettes qui composent la nageoire de l'extrémité de la queue sont allongés, mais conformés d'ailleurs comme ceux des autres *salicoques*; l'intermédiaire offre un sillon longitudinal et se termine en une pointe tronquée et dont le bord postérieur est couronné d'une rangée de spinules.

La **PASIPHÉE SIVADO**, *Pasiphœa sivado*; *Alpheus sivado*, Riss., *Hist. nat. des Crust. de Nice*, pag. 93, pl. 3, fig. 4, la seule

espèce connue, est très-abondante sur la plage de Nice, et sert de nourriture à une infinité de poissons qui vivent dans les mêmes parages. Suivant M. Risso, son corps est long d'environ deux pouces et demi, d'un beau blanc nacré, transparent et bordé de rouge; les deux premières paires de pattes sont rougeâtres; la nageoire du bout de la queue est pointillée de rouge. La femelle fait sa ponte en juin et juillet; ses œufs sont couleur de nacre. (L.)

PASITE, *Pasites*, Jur; *Nomada*, Fab.; *Biastes*, Panz. Genre d'insectes, de l'ordre des hyménoptères, famille des mellifères, tribu des apiaires, très-voisin du genre des *nomades*, mais qui en diffère par les ailes supérieures, qui n'ont que deux cellules cubitales, et dont la seconde reçoit les deux nervures récurrentes, ainsi que par les palpes maxillaires, composés seulement de quatre articles. M. Jurine en mentionne deux espèces: la première est la nomade *Schotii* de Fabricius, que Panzer a figurée, *Faun. insect. Germ. fasc. 53, tab. 6.*; la seconde est celle que M. Jurine appelle *maculata*. M. Maximilien Spinosa en a décrit une troisième, *Atra*, *Insect. lig., tom. 2, tab. 2, f. 3, 7.*) Ces insectes sont rares en France. Leurs habitudes sont probablement les mêmes que celles des *épéoles* et des *nomades*. (L.)

PASOTE. Nom vulgaire de l'ANSÉRINE - QUINA, au PÉROU. (B.)

PASOTLE. C'est, en Portugal, le CHÉNOPODE AMBROSIO, (*chenopodium ambrosioides*. Linn.). (LN.)

PASPALLE, *Paspalum*. Genre de plantes de la triandrie digynie et de la famille des graminées, dont les caractères consistent: en une balle calicinale de deux valves égales, ovales ou arrondies et concaves, et en une balle florale de deux valves presque semblables aux précédentes et persistantes; trois étamines à anthères vacillantes; un ovaire supérieur surmonté de deux styles à stigmates plumeux; une semence ovale, aplatie, renfermée dans les balles florales.

Ce genre renferme des plantes vivaces ou annuelles, à fleurs disposées unilatéralement sur un axe plus ou moins membraneux, et dont aucune n'est propre à l'Europe, à moins qu'on ne veuille, comme quelques auteurs, réunir avec elles les PANICS DACTYLE et SANGUIN de Linnæus, qui constituent le genre DIGITAIRE de Haller. Il se rapproche du SYNTHÉRISMA de Walter, du REMARIE de Fluge, ainsi que de l'AXONOPE de Palisot-de-Beauvois. On en compte près de cent espèces décrites dans les auteurs; mais il paroît que leur nombre est beaucoup plus nombreux dans la nature, puisque seulement dans la Basse-Caroline j'en ai découvert dix espèces nouvelles.

Parmi ces espèces, il faut distinguer :

Le PASPALLE VELU, qui a les épis alternes, le rachis velu et les fleurs sur deux rangées. Il croît au Japon, où il sert de fourrage.

Le PASPALLE PANICULÉ, qui a les épis paniculés et rapprochés en verticille. Il croît à la Jamaïque et est annuel. C'est un excellent fourrage qui croît après les autres récoltes, et qui fournit abondamment.

Le PASPALLE STOLONIFÈRE, qui a les épis composés d'un grand nombre d'épillets, le rachis ondulé, la tige géniculée et stolonifère à sa base. Il vient du Pérou, et a été figuré par moi dans le second volume des *Actes de la Société Linnéenne de Londres*. On le voit aussi pl. M. 3 de ce Dictionnaire. C'est peut-être, de toutes les graminées connues, celle qui fournit en même temps le plus abondant et le plus excellent fourrage. Cette plante s'élève à deux ou trois pieds, et est vivace. Chacun des nœuds inférieurs de la tige prend racine successivement, et donne naissance à un nouveau pied; de sorte qu'une seule graine, dans le courant d'une année, peut fournir de quoi couvrir plusieurs toises carrées de superficie. Ses feuilles sont larges d'un pouce, et si tendres, si sucrées, ainsi que les tiges, que l'homme même trouve du plaisir à les mâcher. On peut, sans doute, les couper trois ou quatre fois dans l'année, dans les parties méridionales de l'Europe : on dit sans doute, parce qu'on n'a pas encore fait d'expérience à cet égard, cette plante gelant dans le climat de Paris avant d'avoir fourni toutes ses graines; mais elle s'annonce comme si avantageuse, qu'elle devoit y être cultivée, même avec cet inconvénient. On doit donc conseiller aux propriétaires des parties méridionales de la France, de s'occuper sérieusement des moyens de la cultiver en grand. Il paroît qu'elle aime les terrains gras; mais elle vient également dans les terres arides; seulement elle fournit un peu moins abondamment de fane. Que de richesses l'introduction de cette plante peut attirer dans un pays où il manque de bestiaux par impossibilité de les nourrir!

Le PASPALLE KORA, qui a les épis alternes, ordinairement conjugués, le rachis membraneux, et la tige ainsi que les feuilles glabres. Il vient dans l'Inde, et y sert de fourrage.

Le PASPALLE MEMBRANEUX a les épis alternes, sessiles, le rachis membraneux, cymbiforme, et les fleurs très-velues. Il est vivace, se trouve au Pérou, et est cultivé dans les jardins de Paris. C'est une plante très-élégante, qui forme aujourd'hui le genre CÉRÉSIE. (B.)

PASPALON et *Paspalum*, ou *Paspalos* et *Paspalus*. Hippocrate donnoit ce nom au MILLET, le *cenchrus* des Grecs, le *miliun* des Latins, et le *panicum miliaceum*, Linn. Cet auteur

moderne l'a donné ensuite à un genre de graminée qu'Adanson proposoit d'appeler *sabsab*; mais on n'a pas tenu compte de ce changement de nom. Le genre *Paspalum*, Linn., très-enrichi en espèces, en compte soixante-onze dans le *Systema* de M. Ræmer; il est vrai que ce naturaliste n'adopte pas le genre *ceresia*, et n'approuve pas le renvoi qu'on fait de quelques espèces de paspalon dans les genres *digitaria* et *cynodon*. V. PASPALÉ. (LN.)

PASQUETTE. V. PAQUERETTE. (LN.)

PASSÆA. Feuilles à trois folioles; fleurs géminées axillaires, disposées en épi; tube calicinal, court, terminé par cinq longues divisions; corolle médiocre; étamines monadelphes; légume aplati, noueux, de six à dix loges; graines aplaties, chagrinées. Tels sont les caractères d'un genre établi par Adanson, et auquel il donne pour type l'*anomis ornithopodioides*, Linn. V. BUGRANE et ONONIS. (LN.)

PASSALE, *Passalus*. Genre d'insectes, de l'ordre des coléoptères, section des pentamères, famille des lamellicornes, tribu des lucanides. Linnæus, Degéer, et Fabricius, dans ses premiers ouvrages, avoient confondu ces insectes avec les lucanes. Voët cependant en avoit fait un genre, qu'il avoit nommé en latin *cupes*, et *scarabées du sucre*, dans notre langue. Olivier, quoique instruit de ce fait, et quoique ayant remarqué des différences essentielles entre ces insectes, se laissa néanmoins entraîner par l'autorité des autres naturalistes. Fabricius enfin, dans son *Entomologie systématique*, rompit cette association, et donna à la coupe générique instituée par l'entomologiste hollandais, le nom de passale, qui a été adopté.

Les passales s'éloignent des lucanes en plusieurs points. leurs antennes, composées de dix articles, de même que celles des coléoptères précédens, ne sont point coudées, mais simplement arquées et terminées par une massue pectinée, plus ou moins velue; leur labre est extérieur, crustacé et saillant entre les mandibules; leurs mâchoires sont entièrement écailleuses et fortement dentées à leur extrémité; la lèvre est très-différente de celle des lucanes; la languette est dure, presque carrée, entière ou peu échancrée, et termine le menton, dans une échancrure large et supérieure duquel elle est fixée. Les mandibules, quoique saillantes et cornées, comme celles des lucanes, sont plus épaisses, toujours très-dentées, et presque semblables dans les deux sexes; les palpes sont presque égaux, avec le dernier article cylindracé; le corps a une forme parallépipède; le dessus de la tête est très-inégal, et celle du mâle présente souvent des éminences plus prononcées, ou même une espèce de corne; le corselet est carré, et séparé de l'abdomen par un pédicule.

très-apparent et dans la surface supérieure duquel l'écusson est noyé ; les élytres tombent brusquement sur les côtés , pour envelopper ceux de l'abdomen ; les pattes, presque semblables d'ailleurs à celles des lucanes, sont proportionnellement plus courtes, et les deux premières ne paroissent pas être sensiblement plus longues que les autres ; dans les mâles, les jambes intermédiaires sont garnies de duvet.

Les passales sont d'assez grands coléoptères, d'un noir uniforme et luisant, ou quelquefois d'un brun marron ; ils habitent les contrées chaudes des deux continens ; on en trouve même à la Nouvelle-Hollande ; mais ils sont plus abondans en Amérique , à Cayenne et à Surinam particulièrement.

Mademoiselle de Mérian , qui a donné une figure du *passale interrompu*, dit avoir trouvé sa larve dans la racine des battates, plante qui croît à Surinam. Elle a aussi donné la figure de cette larve , qui ressemble à un gros ver par sa forme : elle a le corps très-gros, la tête petite, l'extrémité du corps mince , et six pattes écailleuses. Comme les passales ont beaucoup de rapports avec les lucanes, on peut croire que leurs larves vivent de même , subissent les mêmes métamorphoses, et sont également plusieurs années avant que de parvenir à l'état parfait.

On a commencé à distinguer quelques espèces, qu'on avoit jusqu'ici regardées comme de simples variétés du passale interrompu ; mais les caractères qu'on en a donnés sont encore très-imparfaits , parce qu'on n'a point étudié avec assez de soins et de détails les formes des mandibules et les variétés de sculpture que présente la partie supérieure de leur tête ; le nombre des lames dont se compose la massue des antennes, variant de trois à six, peut aussi fournir de bons moyens de distinction.

Il faudroit encore que ces observations fussent accompagnées de dessins exacts.

PASSALE INTERROMPU , *Passalus interruptus* , Fab. ; *Lucane interrompu* , Oliv. , Col. , tom. 1 , n.º 1 , pl. 3 , fig. 5. d. Son corps est long d'environ un pouce et demi ; la massue des antennes est formée de trois feuilles ; les mandibules, couvertes en majeure partie par le labre, sont terminées par trois dents ; le bord antérieur du chaperon est échancré et bidenté ; par derrière est une impression triangulaire ; le vertex offre une carène longitudinale, qui se termine antérieurement par une dent, avec un petit tubercule aigu, de chaque côté ; la ride qui suit le bord interne de chaque œil finit aussi d'une manière aiguë ; le corselet est très-déprimé, lisse, avec un sillon le long du milieu du dos ; une cicatrice pointillée, de chaque côté , près des bords latéraux, et des points enfoncés tout autour des bords, le milieu de l'antérieur et du pos-

térieur exceptés; les élytres sont planes, avec des stries longitudinales, qui, à l'exception des plus intérieures, sont ponctuées; le corps est noir. Dans l'Amérique méridionale.

Le **PASSALE CORNU**, *Passalus cornutus*, qu'Olivier avoit réuni au précédent, a les stries lisses; le milieu de la tête armé d'une corne élevée et dont la pointe se courbe en en avant; les côtés du corselet ont chacun un enfoncement, mais ne sont point ponctués.

On le trouve en Pensylvanie et en Caroline. Voyez, pour les autres espèces, Fabricius et Weber.

Le *Synodendron digitatum* du premier doit former un nouveau genre, et qu'il faut placer près du précédent. (L.)

PASSAGES. V. COL.

PASSAN. V. le mot **APTÉRONOTE.** (B.)

PASSAR. Nom languedocien du **PLEURONECTE TURBOT.**

PASSARABIA (Passe-rage). Les Italiens donnent ce nom à l'**IRIS A ODEUR DE GIGOT** (*Iris foetidissima*, Linn.).

PASSE ou **PASSERILLES.** Les raisins muscats séchés au soleil, en France ou dans le Levant, portent ce nom dans le commerce. (B.)

PASSE. Nom vulgaire de la **FAUVETTE D'HIVER.** (V.)

PASSE-BLEU. V. **MOINEAU BLEU DE CAYENNE.** (V.)

PASSE-BUISSONNIÈRE. Voyez **MOUCHET**, article **PÉGOT.** (V.)

PASSE-BUSE. V. **MOUCHET**, article **PÉGOT.** (V.)

PASSE-FLEUR. Les jardiniers appellent de ce nom l'**AGROSTÈME CORONAIRE**, la **LYCHNIDE DIOÏQUE** et la **PULSATILLE.** (B.)

PASSE-FLEUR SAUVAGE. C'est la **LYCHNIDE DIOÏQUE.** (LN.)

PASSE-LONGUE MUSQUÉE. Sorte de raisin plus connue sous le nom de **MUSCAT D'ALEXANDRIE.** (LN.)

PASSE-MUSC. V. **CHEVROTIN MUSC** ou **PORTE-MUSC** (*moschus moschiferus*, Linn.) (DESM.)

PASSE-PIÈRE. Un des noms de la **BACILLE.** (B.)

PASSE-POMME ROUGE. Petite **POMME HÂTIVE**, globuleuse-comprimée et d'un beau rouge; il y en a de blanches. (LN.)

PASSE-ROSE. Nom jardinier de l'**ALCÉE ROSE.** (B.)

PASSE-ROSE PARISIENNE. C'est l'**AGROSTÈME DES JARDINS** (*Agr. coronaria*, L.). (LN.)

PASSE SATIN. L'un des noms de la **LUNAIRE annuelle**, V. ce mot. (S.)

PASSE DE SAULE. Nom vulgaire appliqué au **MOINEAU FRIQUET**, parce qu'on le voit souvent dans les saules. V. l'article **FRINGILLE**, tome 12, page 196. (V.)

PASSE SOLITAIRE. V. **MERLE SOLITAIRE.** (V.)

PASSE-SOURDE. C'est, dans le Périgord, le nom du **MOUCHET.** (v.)

PASSE-VELOURS, *Celosia.* Genre de plantes de la pentandrie monogynie et de la famille des amaranthoïdes, qui a pour caractères : un calice de cinq folioles, muni de deux ou trois petites écailles en dehors; point de corolle, à moins que, comme quelques botanistes, on n'appelle le calice de ce nom; cinq étamines réunies à leur base en forme de petite coupe hémisphérique; un ovaire supérieur, oblong, surmonté d'un style persistant, à stigmate simple; le fruit est une capsule polysperme s'ouvrant transversalement.

Ce genre, aux dépens duquel R. Brown a établi son genre **DÉFRINGIE**, renferme des plantes, la plupart annuelles, à feuilles alternes, entières, et à fleurs disposées en panicules ou en épi terminal, et remarquables par les couleurs vives de leurs calices, couleurs qui subsistent long-temps sur pied, et qui ne s'altèrent en aucune manière par la dessiccation.

On compte une vingtaine d'espèces de passe-velours, parmi lesquelles il en est trois ou quatre qui se cultivent habituellement dans les jardins d'ornement; ce sont :

Le **PASSE-VELOURS CRÊTE DE COQ**, qui a les feuilles ovales oblongues, les pédoncules cylindriques, légèrement striés, et les épis oblongs, et très-souvent aplatis, de manière à ressembler à la crête d'un coq : sa couleur varie beaucoup; on en voit de pourpres, de jaunes, de blancs, de panachés, etc. Il figure très-bien dans les jardins, où il reste en fleur plus de deux mois. Il vient de l'Inde, où on le cultive de toute ancienneté.

Le **PASSE-VELOURS ÉCARLATE**, qui a les feuilles ovales, grêles, sans oreilles; la tige sillonnée, et les épis rapprochés de manière à former une crête. Il a beaucoup de rapports avec le précédent, mais cependant est bien distinct; ses fleurs sont pourpres sans être rouges, et ne varient point. Ses épis sont quelquefois monstrueux. Il vient de l'Inde.

Le **PASSE-VELOURS DE MONSON** a les feuilles subulées, verticillées; la tige rameuse, l'épi compacte et cylindrique. Il vient de l'Inde, et est encore rare en France.

Le **PASSE-VELOURS ARGENTÉ** a les feuilles lancéolées, accompagnées de stipules falciformes; les pédoncules anguleux, et les épis scarieux. Il vient de la Chine. Ses épis sont d'un blanc de nacre de perle.

Les jardiniers des environs de Paris sèment ces plantes, principalement les deux premières, sur couche, au commencement d'avril, et les couvrent avec des cloches, car elles sont extrêmement sensibles à la gelée. Lorsqu'on veut atten-

dre plus tard, on peut les semer dans du terreau à une bonne exposition, et on ne perd pas ordinairement à adopter ce dernier parti.

Lorsqu'elles ont deux ou trois pouces, ou sont garnies de quelques feuilles, on peut les transplanter à demeure si on ne craint plus les gelées. Il est nécessaire de leur donner, après cette opération, un léger arrosement, et de les préserver pendant un jour ou deux de la trop grande ardeur du soleil, en les couvrant avec une feuille de chou ou de poirée. Si on les a enlevées de la couche avec la motte de terre, ces soins sont superflus.

On préfère, en général, de transplanter les passe-velours dans des pots, pour figurer sur les gradins d'été et d'automne, sur les côtés des escaliers, etc. Alors ils ont besoin de fréquens arrosements, parce que leurs racines sont très-chevelues, et leurs feuilles fort nombreuses. Avec cette attention, si elles sont dans une terre composée de deux tiers de terre franche et d'un tiers de terreau, on est certain d'avoir des pieds de la plus grande beauté, qui feront le luxe du jardin pendant une partie de l'été.

Pour avoir de la graine, on réserve quelques pieds que l'on laisse en place un mois de plus, et à leur maturité, après les avoir suspendus pendant quelques jours dans un lieu abrité, on les secoue et on les froisse entre les mains. La première graine est toujours la meilleure.

Les passe-velours, on le répète, sont de très-belles plantes vues à une certaine distance, mais elles n'ont aucune odeur, et remplissent, étant sèches aussi bien que lorsqu'elles sont en vie, l'objet qui les fait cultiver. Aussi les curieux en font-ils sécher quelques pieds au four, après qu'on en a retiré le pain, lorsqu'elles approchent de leur maturité. Il suffit, pendant l'hiver, de leur mettre la tige dans une eau un peu dégoûdée, pour leur voir reprendre leur premier éclat, et orner une cheminée à une époque où on ne se procure que difficilement des agrémens de cette espèce.

Les passe-velours sont réputés astringens, propres à arrêter les cours de ventre et les inflammations des viscères. On en fait fréquemment usage dans l'Inde.

On appelle aussi passe-velours quelques espèces d'AMARANTHES. (B.)

PASSEVERT. V. l'article TANGARA. (V.)

PASSER. Nom latin du MOINEAU. Les étymologistes prétendent que ce mot vient de *passus*, parce qu'on rencontre des moineaux à chaque pas. (S.)

PASSERA ALPESTRA. Nom italien de la SOULCIE.

PASSERAGE, *Lepidium*. Genre de plantes de la tétrady-namie siliculeuse et de la famille des crucifères, qui offre pour caractères: un calice de quatre folioles ovales, concaves et caduques; une corolle de quatre pétales presque égaux et ovales; six étamines, dont deux plus courtes, opposées; un ovaire supérieur à style simple et à stigmatte obtus; une silicule ovoïde, échancrée ou non échancrée, polysperme, à valves carinées et à cloison contraire.

Ce genre a été divisé en six autres, savoir: **NASTURCIE**, **TÉÉDALIE**, **HUTCHINSIÉ**, **CARDARIE** et **LOBULAIRE**. Celui qui a conservé le nom de *Passerage*, a pris pour caractères: une silicule ovoïde, sans rebords, non échancrée, et à loge oligosperme, comprend des plantes annuelles ou bisannuelles, ou vivaces, la plupart indigènes à l'Europe, dont les feuilles sont souvent multifides et quelquefois entières, et les fleurs disposées en grappes ou en corymbes terminaux. On en compte une quarantaine d'espèces, dont les plus importantes sont:

La PASSERAGE PERFOLIÉE, qui a les feuilles de la tige multifides et pinnées, et celles des rameaux en cœur, amplexicaules et entières. Elle est annuelle, et se trouve dans l'Europe méridionale et dans l'Asie orientale. La singulière différence des feuilles fait tout le mérite de cette petite plante.

La PASSERAGE A TIGES NUES a les tiges nues très-simples, les fleurs à quatre étamines, et les feuilles pinnatifides. Elle est annuelle, et croît dans les parties méridionales de l'Europe.

La PASSERAGE DES ROCHERS a les feuilles pinnées, les folioles entières, les pétales émarginés plus courts que le calice. Elle est annuelle et se trouve sur les montagnes pierreuses en France, et ailleurs. Elle fleurit dès les premiers jours du printemps.

La PASSERAGE CULTIVÉE a les fleurs à quatre étamines, et les feuilles oblongues et multifides. Elle est annuelle, et se cultive communément dans les jardins sous le nom de cresson alenois, cresson des jardins, ou nasitor. On la sème sur couche en mars, et pendant les trois mois suivans tous les quinze jours. Pendant l'été on la sème dans les endroits ombragés: elle a besoin d'être fréquemment mouillée.

Cette plante donne une agréable fourniture pour les salades; mais on peut difficilement en manger une certaine quantité, parce qu'elle échauffe et irrite. Elle fait éternuer lorsqu'on l'écrase et qu'on l'approche du nez. Elle passe pour détersive, diurétique, incisive, antiscorbutique, sternutatoire. On dit que les semences et les feuilles mêlées avec du

sain-doux, sont utiles contre les ulcères sordides, la teigne, la gale, etc. : on l'emploie aussi dans la médecine vétérinaire.

Cette passeraie fait partie du genre *NASTURCIE* de Ventenat, et fournit plusieurs variétés, dont la *crépue* est la plus remarquable; Olivier l'a trouvée sauvage en Perse.

La *PASSERAIE A LARGES FEUILLES* a les feuilles ovales, lancéolées, entières, dentelées. Elle est vivace et se trouve sur le bord des rivières, autour des masure, dans les lieux où le terrain est très-fertile; elle s'élève à deux ou trois pieds. C'est la passeraie proprement dite; elle est fort âcre dans toutes ses parties, et cependant un peu aromatique. Elle est un des meilleurs antiscorbutiques, sert d'assaisonnement aux viandes dans quelques pays, et excite puissamment l'appétit. Son nom lui vient sans doute de ce qu'on l'a crue propre à guérir de la rage, mais aujourd'hui on n'en fait plus aucun usage sous ce rapport.

La *PASSERAIE POTAGÈRE* a les feuilles elliptiques, oblongues, aiguës, dentelées, et les fleurs tétrandres. Elle croît à la Nouvelle-Zélande. Cook, dans son second voyage, sauva ses équipages des atteintes du scorbut, en leur en faisant manger tous les jours pendant sa relâche. Elle a un goût fort agréable.

La *PASSERAIE PISCIDIENNE* a les feuilles elliptiques, oblongues, très-entières. Elle se trouve dans les îles de la Société, où, pilée, elle sert à enivrer le poisson, de manière qu'on peut le prendre à la main. Elle se mange cependant, et Cook en a fait usage comme de la précédente.

La *PASSERAIE FRUTICULEUSE* a les feuilles lancéolées linéaires, entières, et la tige légèrement frutescente. Elle croît en Espagne.

La *PASSERAIE A FEUILLES DE GRAMINÉE* a les feuilles linéaires, les supérieures très-entières, la tige en panicule grêle. Elle est vivace, et se trouve, dans les parties méridionales de la France, le long des murs, des chemins, dans les lieux secs et arides.

La *PASSERAIE RUDERALE* a les fleurs diandres et sans pétales, les feuilles radicales dentées et pinnées; celles des rameaux linéaires et entières. Elle est vivace, et se trouve sur les montagnes arides et pierreuses, sur les vieilles murailles.

La *PASSERAIE DE VIRGINIE* a les fleurs souvent triandres, et les feuilles pinnées et linéaires. Elle se trouve en Virginie et en Caroline, où je l'ai observée dans les lieux cultivés. Elle est annuelle, et fait partie du genre *NASTURCIE* de Ventenat.

PASSERAGE (PETITE). C'est le **CRESSON DES MA-RAIS.** (B.)

PASSERAGE SAUVAGE. C'est le **CRESSON DES PRÉS** (*cardamine pratensis*, L.) (LN.)

PASSERAT. C'est le **MOINEAU**, selon Belon. (v.)

PASSEREAU. L'un des noms du **MOINEAU.** (s.)

PASSEREAU SAUVAGE. L'oiseau qu'on appelle ainsi en Provence, est, selon Buffon, une simple variété du **FRIQUET.** Guys, qui l'a fait connoître, dit que son chant n'est pas le même que celui du moineau; que cet oiseau, très-farouche, cache sa tête entre des pierres, laissant le reste du corps à découvert, et croit se mettre à l'abri des attaques par cette précaution; qu'il se nourrit de graines à la campagne, et qu'il y a des années où il est très-rare en Provence. (v.)

PASSEREAU DES SAVANES. C'est, à Surinam, la **PERICHE A AILES VARIÉES**, et non l'**ANACA**, comme l'a cru le capitaine Stedmann, voyage à Surinam (trad. franç., tom. 2, pag. 5. (s.)

PASSEREAU SOLITAIRE. V. **MERLE BLEU.** (v.)

PASSEREAU. Troisième ordre des oiseaux dans le *Systema naturæ* de Linnæus et dans l'*Index* de Latham. Cet ordre est remplacé dans ce dictionnaire par celui des **SYLVAINS.** (v.)

PASSERES. Nom latin donné par les ornithologistes aux petits oiseaux insectivores et granivores, que nous désignons en français par celui de **PASSEREAUX.** (DESM.)

PASSERET. V. **ÉMÉRILLON**, art. **FAUCON.** (v.)

PASSERITE. Espèce de **RAISIN SEC** qu'on apporte du Levant. (R.)

PASSERILLE. V. **PASSE.** (s.)

FIN DU VINGT-QUATRIÈME VOLUME.









